

Les Mémoires de M. Goron

Marie-François Goron

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Partie 1 · L'apprentissage de la police

Je descendis à Anvers, et j'avoue qu'après avoir fait partir pour Rennes, chez mes parents, ma femme et mes enfants, n'ayant plus en poche pour toute fortune que quelques centaines de francs, j'arpentais mélancoliquement les quais, nouveau Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale. C'est à peine si je m'apercevais de la curiosité qu'éveillaient chez les enfants sortant de l'école mon sombrero et mes bottes molles de gaucho.

Je n'avais plus, du reste, une garde-robe bien montée, et c'est à peu près dans cet accoutrement que j'arrivai à Paris le 31 décembre 1880. J'allai immédiatement frapper à la porte de M. Martin-Feuillée, député de Rennes, qui connaissait ma famille et fut, avec M. Lebastard, sénateur et maire de Rennes, le seul appui que je trouvai.

Je n'étais point guéri tout à fait de ma passion pour les voyages, et quand M. Martin-Feuillée demanda quelle place je voulais solliciter, je parlai de celle de commissaire à bord des paquebots transatlantiques. Mon protecteur écrivit pour moi une lettre de recommandation très chaude, et, en attendant la réponse, j'allai habiter chez un officier de mes amis, en garnison à Paris.

J'étais très actif, et très décidé à lutter avec énergie pour gagner la vie des miens. J'avais bien confiance dans la protection puissante de M. Martin-Feuillée, mais je savais aussi qu'il fallait encore plus compter sur mon courage.

Un soir, en attendant mon ami au café, je lus par hasard, dans un journal, une annonce ainsi conçue : « L. B., rue Saint-Denis, procure place à tous ceux qui s'adressent à lui. »

Le lendemain matin, à huit heures, j'étais rue Saint-Denis et je me trouvai en présence d'un jeune homme élégamment mis et d'apparence distinguée, qui regarda en souriant mon costume de sauvage, et parut s'intéresser au récit de mes aventures.

— Un homme comme vous, me dit-il, trouve cent places pour une ; je vais vous faire gagner au moins cinq cents francs par mois ; mais il faut tout d'abord verser vingt francs de cautionnement.

Je jetai sur le bureau un de mes derniers louis avec une joie extrême, trouvant que cet homme était fort honnête, et que vraiment il demandait bien peu aux gens qu'il comblait de ses bienfaits. Il me semblait que j'étais déjà sur le chemin de la fortune, régisseur d'une grande propriété, dans la Sologne, avec des chevaux à ma disposition et une chasse splendide !

Néanmoins, je suivais avec persévérance la piste que m'avait donnée mon député. Un beau jour, il me communiqua une lettre qu'il avait reçue : on avait pris bonne note de sa demande, et l'on me considérait déjà comme faisant partie de l'administration des Transatlantiques ; mais il n'y avait pas de places vacantes, et il fallait attendre plusieurs mois !

Cela ne faisait point mon affaire.

— Commissaire ? dit tout à coup M. Martin-Feuillée, mais j'y pense, il y a aussi des commissaires de police ! Si je vous recom-

mandais à mon ami M. Andrieux, préfet de police ? Il pourrait peut-être vous donner tout au moins une place d'officier de paix.

Je ne vis tout d'abord que l'uniforme galonné d'argent qui satisfaisait mes goûts militaires. J'acceptai avec joie et j'allai trouver M. Andrieux, qui me reçut avec une extrême affabilité. En même temps, j'étais recommandé par un de mes amis à M. Caubet, alors chef de la police municipale.

— Comment donc, me dit M. Caubet, riant dans sa barbe, mais je vais vous faire entrer tout de suite dans l'administration. J'ai une place d'inspecteur qui vous ira fort bien.

Dans mon ignorance de tout ce qui concernait la police, j'étais tout fier d'être ainsi nommé inspecteur d'emblée, c'est-à-dire à un grade qui me semblait supérieur aux autres.

M. Boissenot, alors chef du personnel et aujourd'hui contrôleur général, me reçut aussi bien que M. Caubet, mais partit d'un éclat de rire quand je lui racontai la proposition que ce dernier m'avait faite.

— Inspecteur, me dit-il, vous ! un capitaine adjudant-major de l'armée territoriale ! C'est impossible : un inspecteur, c'est un simple agent, quelque chose comme un gardien de la paix ! Non, ce qu'il faut, c'est que vous passiez l'examen de secrétaire.

Je me laissai faire, et passai l'examen, mais sans enthousiasme cette fois, me disant que décidément je ne réussirais pas dans la police, et que je n'étais point fait pour un métier où les titres répondaient si peu aux fonctions. Aussi, M. B..., le directeur de l'agence de la rue Saint-Denis, qui me semblait mon seul espoir, recevait-il chaque jour ma visite. C'était de lui seulement

que j'attendais une position acceptable, pouvant assurer l'existence des miens.

Les premiers jours, je fus assez bien accueilli. Le jeune homme élégant avait toujours un aimable sourire et une promesse consolante… pour le lendemain. Mais le lendemain, je revenais, demandant à quelle heure j'avais rendez-vous avec le noble duc, dont je devais être le régisseur. J'impatientai, à la fin, l'honorable placeur, qui me dit :

— Allez au diable, je n'ai pas de situation pour vous.

Je n'étais pas très patient ; je me contins pourtant :

— Fort bien, j'irai où je voudrai, répondis-je ; mais rendez-moi d'abord mes 20 francs.

Jamais je n'oublierai le regard de pitié que laissa tomber sur moi l'élégant jeune homme, et la sonorité de son rire, quand il m'eut brusquement poussé dehors et que la porte se fut refermée. Je faillis m'élancer et rentrer me faire justice moi-même. Je ne pouvais avoir oublié tout à fait les habitudes de l'Amérique du Sud ; néanmoins, ma raison fut la plus forte, et je m'en allai, décidé à avoir recours à cette justice dont je serais bientôt, peut-être, l'un des auxiliaires.

Pourtant, avant d'aller déposer ma plainte, je fis porter au placeur, par l'ordonnance de mon ami l'officier, une lettre ainsi conçue :

« Monsieur, si vous ne remettez pas immédiatement au porteur de cette lettre les 20 francs que vous m'avez escroqués, ce soir une plainte sera déposée au parquet. »

Le soldat me rapporta mon argent à ma grande joie, car je commençais à apercevoir le fond de ma bourse, et j'avais l'amour-propre de ne point demander d'argent à ma famille qui avait fait déjà, pour moi, d'assez gros sacrifices.

Le lendemain, je recevais de la préfecture de police une lettre de service me disant de me présenter rue de Viarmes, à la Halle aux blés, au commissariat de M. Dodieau, où j'étais admis comme secrétaire suppléant. Enfin, j'allais donc avoir une position sociale, si modeste fût-elle !

M. Dodieau, qui fut pendant tant d'années commissaire des Halles, et qui était le meilleur homme du monde, me reçut avec une grande bonté, mais ne put dissimuler, lui aussi, un sourire en voyant mon accoutrement bizarre de brigand calabrais, que mes ressources ne m'avaient pas encore permis de modifier. Il désira connaître mon histoire, et quand j'eus terminé le récit de mes aventures, il me dit doucement :

— Voyez-vous, mon ami, la police n'est pas votre affaire. Vous avez des habitudes d'indépendance incompatibles avec la carrière que vous voulez embrasser. Je vous donne deux jours de congé ; réfléchissez et, croyez-moi, ne revenez pas.

Je partis l'oreille basse et réfléchis beaucoup, pendant deux jours et deux nuits, car vous pensez bien que je ne dormis guère. Le matin du troisième jour, néanmoins, ma résolution fut prise. Je ne devais pas laisser échapper l'occasion qui m'était offerte de gagner honorablement ma vie. Je me sentais assez de courage et de force de volonté pour modifier jusqu'à mon caractère s'il était nécessaire.

— Comment, c'est vous ? s'écria avec étonnement M. Dodieau, quand j'entrai dans son bureau. Je croyais bien ne vous revoir jamais. Enfin, mon ami, puisque vous voilà, vous allez vous mettre aussitôt à la besogne. Vous allez avoir un début intéressant. Sous la dictée du secrétaire titulaire, il s'agit d'écrire le premier interrogatoire d'un escroc habile qu'on vient d'arrêter…

Je m'inclinai, j'entrai dans le bureau des secrétaires, où je m'assis avec une solennité involontaire, tout pénétré de la gravité du rôle que j'allais jouer dans les affaires de l'État. Presque au même instant, la porte s'ouvrit et qui vis-je paraître entre deux agents ? M. B…, le directeur de l'agence de la rue Saint-Denis, l'élégant jeune homme qui, quelques jours auparavant, m'avait envoyé au diable !

Lui aussi me reconnut, et, croisant les bras, s'écria, en me regardant avec admiration :

— Ah ! maintenant, je comprends tout ! Vraiment, vous êtes très fort ; c'est pour cela que vous étiez venu chez moi ? Mes compliments !

Je restai tout interloqué et je répondis qu'il se méprenait, qu'il y avait à peine une heure que j'étais entré à la police.

M. B… haussa les épaules :

— On la connaît, celle-là, dit-il ; cette fois je ne tomberai pas dans le panneau !

Quand M. Dodieau rentra, je lui racontai l'histoire ; il en rit beaucoup et me dit : « Mon pauvre garçon, vous n'avez pas de chance pour vos débuts ; je vous l'avais bien dit que vous n'étiez pas fait pour la police. »

M. B… eut alors l'honneur d'être interrogé par le magistrat lui-même et il n'y gagna rien, car il fut condamné à un an de prison, mais resta persuadé que c'était moi qui l'avais fait prendre.

L'année suivante, comme je passais rue Montmartre, il se mit à tomber une pluie torrentielle et je me réfugiai sous une porte cochère. J'aperçus, à côté de moi, un individu maigre, hâve, qui me regardait. Je reconnus tout de suite B…, mon ancien placeur de la rue Saint-Denis. Je m'approchai de lui et lui dis :

— Eh bien ! mon pauvre garçon, vous voilà sorti ? Qu'allez-vous faire, maintenant ?

— Ah ! monsieur, me répondit-il avec amertume, dire que c'est vous qui m'avez perdu ! Vous qui m'avez tendu un piège, et m'avez fait condamner !

— Mon pauvre ami, lui répondis-je, votre opinion m'est tout à fait indifférente. Mais je vous donne ma parole que je ne suis pour rien dans votre arrestation.

L'homme me regarda avec stupéfaction. Il y avait tant de franchise dans mon attitude et dans mes paroles qu'il baissa la tête et s'en alla en murmurant :

— Est-il possible qu'il y ait de ces hasards ?

Eh oui ! la vie n'est faite que de coïncidences et de hasards ! Le hasard ou la providence, comme on voudra, est le véritable dieu de la police. C'est sur lui qu'il faut toujours compter, et c'est lui seul, souvent, qui déjoue les plans criminels les plus machiavéliques.

Je trouvais qu'il faisait bien froid dans cette Halle aux blés, si triste, sur laquelle donnaient les fenêtres de mon bureau, et le commissariat de M. Dodieau m'apparaissait comme une sorte de prison. Mais je m'étais mis au travail avec une ardeur extrême, et je noircissais chaque jour des rames de papier blanc que je remplissais des interrogatoires des voleurs de carottes, si nombreux aux Halles, et dont on me laissait la spécialité. M. Dodieau avait une administration si paternelle, et les affaires que je voyais arriver au commissariat étaient si simples, que toutes mes idées sur la police furent bouleversées.

Je venais de lire le premier volume des mémoires de M. Claude, qui débute par de romanesques aventures, et je me disais que la réalité est beaucoup moins compliquée, et que les hommes, après tout, valent mieux qu'on ne le dit dans les livres. Cet optimisme, du reste, ne s'est pas beaucoup modifié depuis, et si j'ai appris que la réalité dépasse parfois ce que les romanciers ont imaginé de plus horrible, je sais aussi que la grande masse des hommes ne fait pas le dixième du mal qu'elle pourrait faire.

Enfin, un soir, M. Dodieau me prit à part, et me donna rendez-vous pour neuf heures et demie ; nous allions faire une expédition mystérieuse et grave. Il me confia que nous devions surprendre au nid toute une troupe de conspirateurs dont le lieu de réunion était un café de la rue Montorgueil, tenu alors par une personnalité dont la célébrité chorégraphique est devenue universelle, Valentin le Désossé, la gloire du Moulin-Rouge.

J'étais, dans ce temps-là, un grand liseur, et j'avais l'imagination remplie des romans russes, alors en vogue ; je me représentais quelque sombre réunion de nihilistes surprise par la police ; le brouhaha, les cris, la lutte désespérée, les coups de revolver.

J'eus une désillusion. M. Dodieau ne se fit accompagner que de forces peu importantes ; deux gardiens de la paix furent chargés de garder la porte du café, et mon patron entra très simplement dans la salle du premier étage, où se tenaient les conspirateurs, sanglé de son écharpe et suivi de quelques agents en bourgeois. Il se fit un silence complet à notre arrivée, et ce silence fut la seule protestation contre notre visite. M. Dodieau s'assit tranquillement devant une table et moi en face ; tour à tour, les assistants défilèrent très respectueusement devant nous, donnant leur état civil et vidant leurs poches ; de temps en temps, un revolver tombait d'une blouse ou d'un paletot, et on le confisquait. Ce furent les seuls incidents dramatiques de cette descente de police, dans le cabaret de Valentin le Désossé, qui nous regardait faire avec tranquillité et donna les meilleurs renseignements sur ses clients.

Nous saisîmes quelques ballots de papiers rouges en tête desquels il y avait : Manifeste du Comité révolutionnaire, plus un projet d'affiche qu'on était en train de rédiger au moment où nous étions apparus.

Nous n'arrêtâmes personne. Mais, avant d'aller me coucher, je dus recopier la liste complète des conspirateurs dressée par M. Dodieau. On ne parlait pas encore d'anarchistes. Le mot révolutionnaire suffisait à désigner les violents. Je crois bien cependant que cette liste fut l'embryon du fameux livre des anarchistes, conservé depuis si précieusement à la Préfecture de police.

J'éprouvai un vague sentiment d'ennui, de cette première incursion forcée dans la politique. Autant c'est le devoir de la police d'intervenir, quand un crime ou un attentat est commis, me

semble-t-il, autant il me paraît absurde de déranger des gens qui se contentent de distribuer des bouts, de papier. Rien n'est plus dangereux que les coups d'épée dans l'eau.

J'ai eu bien souvent l'occasion de m'apercevoir, depuis, que ces opérations de police, faites avec solennité, ainsi que les arrestations opérées en masse, n'ont d'autre résultat que de monter l'imagination des exaltés et de leur donner la folie du martyre. Il est vrai, je l'ai déjà dit, que je n'entends rien à la politique.

Je repris, le lendemain, ma besogne quotidienne et j'oubliai bien vite le Comité révolutionnaire dans la hâte du travail de chaque jour. Car nous ne chômions pas au commissariat des Halles, et j'aidais le mieux que je pouvais, dans la rédaction des rapports et l'expédition des pièces de procédure, en nombre infini dans ce quartier, le secrétaire titulaire, mon camarade Viguier, dont le nom ne peut revenir sous ma plume sans me rappeler un douloureux souvenir. Ce jeune homme, loyal, brave, intelligent, qui avait devant lui le plus brillant avenir, fut la première victime enterrée sous le monument des victimes du devoir.

Comme tant d'autres de cette police parisienne où l'héroïsme est de tradition, où tout le monde est soldat, depuis le commissaire jusqu'au dernier gardien de la paix, il fut victime de son courage et fut tué en 1884, lors de l'explosion de l'Écrevisse, rue Saint-Denis. Le pauvre garçon venait, depuis quelques jours à peine, d'être nommé officier de paix du deuxième arrondissement. Une première explosion s'était produite ; on croyait à une explosion de gaz. Viguier descendit à la cave, en tête de ses hommes ; une détonation terrible se fit entendre ; il tomba frappé mortellement. À côté de lui, gisait, sans vie, un sergent-major des sapeurs-pompiers, ces autres vaillants dont le mot d'ordre est

le mépris de la mort. M. Brissaud, commissaire de police, et M. Grillères, officier de paix du X arrondissement, furent, eux aussi, grièvement blessés.

Dans leur garde vigilante de la vie et des biens des citoyens, officiers et soldats de la police vont tous les jours au danger. Et jamais la population parisienne n'aura assez de reconnaissance pour ceux qui se dévouent pour elle. Tout n'est peut-être pas encore parfait dans la police, et nul mieux que moi ne déplore les vieilles routines qui empêchent les progrès nécessaires, routines dont j'aurai à parler longuement ; des réformes d'administration et d'habitudes sont indispensables. Il faut moderniser les vieux rouages, s'il est possible de se servir de cette expression ; mais le personnel de la police, à de rares exceptions près, est admirable de dévouement et de discipline. Il y a des brebis galeuses dans toutes les troupes. Là, elles sont peut-être plus rares que partout ailleurs. Ces gardiens de la paix, qui distribuent, avec trop de prodigalité peut-être, les coups de poing lors d'une manifestation, un quart d'heure après, se jetteront héroïquement dans les flammes pour sauver des femmes et des enfants.

Ce qui me séduisit dès mon entrée dans la police, ce fut le côté héroïque de ceux qui ont la charge de défendre la société et contre les éléments et contre les malfaiteurs.

Peu à peu, en même temps, je m'initiais à tous les côtés hideux ou tristes de la grande ville. Dans les rondes nocturnes, je visitai pour la première fois tous ces établissements des environs des Halles, avec lesquels j'ai fait plus ample connaissance, quand je fus chef de la Sûreté. Mais je fis dès lors une constatation curieuse. Je fus frappé du petit nombre de crimes qui se commettent dans ce milieu d'hommes et de femmes, travaillant la

nuit, obligés, pour se réchauffer l'hiver, d'absorber des boissons alcooliques. Toute cette population de crève-la-faim et de filles qui viennent la nuit s'abriter aux Halles, et manger les soupes à deux sous, n'est même pas criminelle par instinct ou par besoin.

Dans le quartier des Halles, les sages-femmes sont plus nombreuses que dans la plupart des autres quartiers. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la rue Montmartre ou la rue Saint-Honoré. J'avais la charge d'aller recueillir les déclarations des mères qui abandonnaient leurs enfants à l'Assistance publique. Alors, je fus témoin de scènes navrantes et il m'arriva parfois, en dressant ces procès-verbaux de la misère, d'être contraint de détourner la tête pour cacher mon émotion. La plupart des filles-mères pourtant n'avaient pas au dernier moment, comme on pourrait le croire, un mouvement de révolte alors qu'elles abandonnaient pour toujours le petit être sorti de leur chair. Celles qui, se voyant dans l'impossibilité de nourrir leur enfant, prenaient avant leur délivrance la résolution ferme de le laisser à la charité publique, ne voulant même pas l'apercevoir, se bouchaient les oreilles pour ne point entendre les premiers vagissements.

Celles, au contraire, qui prenaient le petit être dans leurs bras, n'avaient plus le courage de s'en séparer. Il y avait là une curieuse psychologie de l'amour maternel qui ne s'éveille, en quelque sorte, qu'au contact de ce qui est sa chair et son sang.

Mais ce qui me causa les plus douloureuses émotions, ce fut le récit de leurs malheurs, fait par toutes ces femmes, alors que je leur donnais à signer l'acte d'abandon. J'apprenais à connaître les drames de la misère, du vice, parfois aussi du crime. Peu à peu, je pénétrai dans les coulisses et les dessous de la ville fée-

rique, où l'étranger n'aperçoit d'abord que la splendeur des lumières, mais dont le luxe et la joie bruyante cachent tant de détresses.

Je me passionnais pour mon nouveau métier. J'étais entré dans la police par hasard, alors que j'étais à la recherche d'une position sociale, et maintenant mon métier m'empoignait. Je vivais sans cesse le drame qui m'intéressait tant à lire jadis quand j'avais la passion des romans, et la chasse aux malfaiteurs, plus émouvante que celle des bêtes fauves dans l'Amérique du Sud, me tentait. Je commençai à comprendre la grandeur philosophique du rôle de l'homme de police, s'il est honnête. Ce dévouement de toute une vie à la défense de ses semblables, et cette lutte de tous les instants contre ce que toutes les morales humaines ont toujours appelé le mal, m'enthousiasmait.

Je me suis aperçu depuis que les plus belles. médailles ont un revers.

Je passai au commissariat de Saint-Germain-l'Auxerrois, où je travaillai quelque temps avec M. Féninger, dont le nom est resté célèbre dans l'administration par la très intéressante collection de circulaires qu'il a réunies et publiées. De là, j'allai au quartier de la Sorbonne, où le secrétaire titulaire était M. Méténier, un homme instruit et aimable, dont j'ai gardé le meilleur souvenir, le père d'Oscar Méténier, le romancier naturaliste, le puissant évocateur que chacun connaît. Le « patron », comme nous disions alors, était M. Cotton d'Englesqueville, qui avait été, sous l'Empire, procureur impérial en Corse et conseiller à la cour de Caen.

C'était incontestablement un magistrat distingué et un homme d'un cœur excellent. Mais il avait les habitudes d'esprit et

les goûts d'un soldat : il menait militairement son commissariat, et c'était une joie pour lui quand il devait partir en expédition pour arrêter un voleur réfugié sur un toit. Ce bon M. Cotton d'Englesqueville avait toujours envie de monter à l'assaut.

Enfin, je fus nommé secrétaire titulaire à Neuilly. Le commissaire était un homme plus jeune que moi, mais un magistrat d'avenir, M. Lejeune, dont la ville de Paris a eu trop tôt à déplorer la perte. Fils d'un homme qui, pendant de longues années, avait occupé la place de chef de bureau à la préfecture de police et qui avait laissé dans l'administration la réputation d'une probité rigide, M. Lejeune avait reçu de son père toutes les traditions de l'ancienne police ; mais, avec un grand bon sens, il avait su moderniser les vieilles doctrines, et c'était l'homme le plus droit, le plus humain que j'aie connu. Je puis dire que c'est lui, mieux que tout autre, qui compléta mon éducation policière. Il me laissait volontairement une grande initiative, et j'appris là-bas ce que je n'avais pu connaître aux Halles.

Les « mystères du Bois de Boulogne », comme on dit dans les romans, n'eurent bientôt plus de secrets pour moi, et ce fut avec une grande curiosité que je visitai l'île des Ravageurs, l'esprit rempli des récits d'Eugène Sue, et l'île de la Grande-Jatte, le nouveau Pré-aux-Clercs des duellistes.

Dans la constatation du premier suicide que j'eus à faire, je fus indigné des conséquences terribles que peuvent avoir les préjugés de la foule. On avait trouvé pendu dans une maison en construction un ouvrier maçon. On vint me prévenir, j'accourus ; quand j'arrivai et fis détacher le corps, il était encore chaud. Il est certain que si la corde eût été coupée plus tôt, on aurait pu sauver le malheureux ; mais non, le préjugé populaire, la vieille légende,

basée sur je ne sais quelle tradition absurde, qui veut qu'on ne détache point un pendu avant l'arrivée de la police, avait été plus forte que les sentiments d'humanité de tous ces braves gens, qui regardaient bouche bée le pauvre diable se balancer dans l'espace, pendant que le vent gonflait sa blouse.

On hésite quelquefois à flétrir les routines administratives, quand on s'aperçoit du danger des préjugés populaires. En réalité, les unes sont aussi dangereuses que les autres et l'intérêt de la société est qu'on parvienne à les supprimer en même temps.

J'avais beaucoup à m'occuper du repêchage des macchabées, comme disent les mariniers de la Seine dans leur argot sinistre. Je ne sais si jadis on payait moins le sauvetage d'un vivant que le repêchage d'un mort, comme le racontent les vieux bateliers, mais ce que je sais bien, c'est que pour toucher la prime, plus forte dans le département de la Seine que dans celui de Seine-et-Oise, j'ai vu des bateliers remonter jusqu'à Neuilly, ayant un cadavre à la remorque. Et je me vois encore sur la berge, obligé souvent de monter dans une barque pour procéder aux constatations, car un préjugé veut que les repêcheurs de cadavres ne les tirent jamais complètement du fleuve et leur laissent tout au moins les pieds dans l'eau ! Pourquoi ? Personne ne l'a jamais su. Mais le préjugé persiste toujours.

Ainsi va le monde.

Le champ d'expériences qui m'intéressa le plus, je dois le dire, fut le Bois de Boulogne. Cette année-là, il y eut comme une épidémie de suicides. À chaque instant, on retrouvait dans un fourré un pendu, ou un cadavre, la tempe percée d'une balle. Pendant l'été le Bois semble avoir un attrait étrange pour tous ceux qui

veulent s'échapper de la vie comme d'une prison. Avant de se lancer dans le grand inconnu, ils éprouvent le besoin d'aspirer encore une fois l'air du soir à travers les arbres, ils veulent s'endormir loin du bruit de la ville, dans le silence de cette apparence de forêt.

J'assistai successivement aux dénouements les plus sinistres des romans les plus bizarres. Un matin on vint me chercher pour constater le suicide d'un jeune homme de vingt ans, un garçon épicier, dont un garde du Bois avait aperçu la blouse blanche accrochée à un taillis.

Quand j'arrivai, le malheureux respirait encore. Son souffle ne s'éteignit que quelques minutes après. Or, ce jeune homme, imberbe, presque un enfant, avait eu le courage le plus farouche que j'aie jamais rencontré. Il s'était tiré successivement dans la tête six coups du méchant revolver qu'il tenait à la main. Jamais, dans ma carrière assez longue pourtant, je n'ai trouvé chez aucun désespéré un entêtement aussi héroïque dans la mort, et pourquoi ? Parce qu'il avait fait la noce la veille, dépensé 25 francs qu'il avait touchés pour le compte de son patron, et qu'il ne pouvait rendre. Ce qui effraye, tout d'abord, celui qui, par devoir, est obligé de constater les suicides, c'est la légèreté des motifs qui peuvent, la plupart du temps, décider les désespérés à quitter la vie.

Les suicides viennent par série, et une sorte de fatalité semble s'attacher à certains endroits. Ainsi, j'ai connu un taillis du Bois de Boulogne où, successivement, cinq ou six miséreux sont venus mourir.

Un jour, j'allai dépendre un malheureux en haillons qui n'avait sur lui qu'un chiffon de papier sur lequel il y avait écrit au crayon un nom qu'il m'est impossible de reproduire ici, car c'est celui d'une très honorable famille, d'une famille presque illustre. On fit une enquête et on arriva à connaître l'histoire fantastique de ce malheureux, histoire qu'un procès anglais scandaleux m'a rappelée récemment… Cet homme, dont je revois toujours la longue barbe inculte et la redingote effilochée aux manches, avait occupé une haute situation, à Londres, et il avait été précipité, en quelque sorte, d'échelon en échelon, par la haine d'une femme, la sienne, laquelle s'était aperçue que son mari était l'amant de sa mère. Alors, cette femme, avec une imagination diabolique, un mépris extraordinaire du nom qu'elle portait, avait tendu un piège infernal à son mari, qui avait été condamné à deux ans de travaux forcés. Ruiné, déshonoré, au sortir de la maison centrale, il s'était mis à boire et était venu à Paris. Sa femme fut appelée pour constater l'identité du mort. Jamais je n'oublierai le ton dont elle dit : « C'est bien lui » ! ni la flamme de triomphe qui passa dans ses yeux.

Enfin, j'eus à conduire, sous les ordres de M. Lejeune, une première battue dans le Bois de Boulogne. Avec l'aide des agents de la Sûreté nous fîmes, une nuit, une rafle de filles, de vagabonds et de tous ceux qui furent trouvés en leur compagnie. Il y avait, parmi ces derniers, deux vieux messieurs décorés qui, en se perdant dans les profondeurs du Bois, n'avaient pas pensé qu'il fût nécessaire de retirer leur ruban rouge. Je n'avais guère d'expérience et les conservai à ma disposition dans la maison du garde, près du Jardin d'Acclimatation. Le commissaire de police, dès qu'il les eut interrogés, les remit en liberté après la petite semonce d'usage. Ils n'ont point été corrigés, car je les ai retrouvés,

quand j'étais chef de la Sûreté et du service des mœurs. C'étaient deux malheureux que tentait toujours le vice le plus ignoble. Ils suivaient par une sorte d'instinct plus fort que leur volonté les petites bouquetières au chignon filasse, à la robe crottée, qui les entraînaient dans les fourrés du bois… Combien d'autres ai-je trouvés par la suite, combien même qui, volés et battus par les souteneurs, refusaient de porter plainte ! À Paris, la complicité du vice assure trop souvent l'impunité du crime, et la police, qui toujours doit craindre un scandale inutile, est contrainte de fermer les yeux.

Ces battues dans le Bois de Boulogne, avec le concours des gardes et des gardiens de la paix, avaient pour moi l'attrait des grandes chasses de l'Amérique du Sud. On cernait une partie du Bois, celle où les gardiens signalaient depuis la veille une agglomération de rôdeurs, et puis on avançait à travers les taillis, se heurtant aux branches et aux fils de fer. Du pied, on faisait lever les couples endormis sur le gazon. Quel étrange et parfois burlesque déballage de la misère parisienne, quand, au commissariat, hommes et femmes défilaient devant moi ! Nous avons ramassé des fillettes de treize ans qu'il était impossible de rendre à leurs familles, par la raison qu'elles n'en avaient point. Je me souviens aussi d'avoir arrêté une vieille femme dont les cheveux blancs étaient noircis avec de la suie et que tous les souteneurs désignaient sous le nom de la « Gironde » — la belle — en argot. Elle avait soixante-sept ans et avait été, en effet, une des cocottes en vogue, une des lionnes à la mode sur le boulevard de Gand, du temps du bon roi Louis-Philippe.

— Eh oui, monsieur, me dit-elle, j'avais le cœur trop bon. Quand j'ai commencé à me décatir, j'ai commencé à dégringoler.

Il y a trente ans que je suis inscrite à la police, et, après tout, j'peux pas me plaindre : je fais encore mes trois francs par jour !

C'est aussi au Bois de Boulogne que je découvris, dans une carrière abandonnée, près de Bagatelle, deux espèces de sauvages, un gamin de quatorze ans et une fillette de douze qui, nouveau Daphnis et nouvelle Chloé, vivaient si près de la grande ville comme les Indiens du Paraguay.

Mon apprentissage avançait beaucoup. Je commençais à en savoir plus long sur les faiblesses de l'humanité, en quelques mois de police parisienne, que pendant les quelques années qu'avaient duré mes explorations en Afrique et en Amérique.

La foire de Neuilly est aussi dans les attributions du commissariat de Neuilly. Là, j'appris à connaître quelle population de braves gens sont, en majorité, les forains. Je ne me souviens pas d'avoir eu à enregistrer une plainte sérieuse contre aucun, et ils me rendaient bien la sympathie que m'inspiraient leur bonhomie et leur loyauté. Il ne s'est pas fait un mariage dans la famille Bidel, ou dans la famille Pezon, sans que j'y fusse invité.

Mais à côté des véritables forains, il y a tout un monde particulier exploitant le goût de la foule pour les jeux de tous genres. Il m'est arrivé, avec l'un de ces industriels, une aventure assez originale qui m'apprit quelque chose que je ne savais pas encore.

Un soir, en flânant dans la foire, je m'étais arrêté devant une petite boutique où se trouvait un jeu de billard dit américain. On lançait la bille et il fallait qu'elle fît tomber deux quilles. Je remarquai que, lorsque le marchand jouait, les deux quilles tombaient toujours, la seconde étant entraînée par la première. Quand c'était un client qui lançait la bille, la seconde quille ne

tombait jamais. Toute une bande de jeunes étrangers, des Espagnols, accompagnés de quelques femmes aussi élégantes que bruyantes, s'entêtaient et faisaient faire au patron une recette magnifique. Enfin vint le moment où je pus jouer à mon tour. Le bonhomme voulait, comme il l'avait fait pour les autres, placer lui-même les quilles.

— Pardon, dis-je, quand je joue, j'aime bien m'assurer par moi-même que tout est comme je le désire : je veux placer les quilles.

Le patron de la baraque pâlit : il comprenait que j'avais « débiné son truc », comme il me le dit le lendemain. Mais tous ceux qu'il avait volés tout à l'heure nous regardaient, et il n'osa rien dire. Alors, je plaçai les quilles en ayant bien soin de mettre la seconde sur le petit bouton de cuivre qui indiquait sa place, sans la reculer de quelques millimètres, comme faisait l'homme afin que la première ne pût l'atteindre. Je gagnai tous les lots qui se trouvaient dans la boutique ; le malheureux fut obligé d'aller chercher un supplément de lapins. La foule me faisait presque une ovation.

— Oh ! monsieur, comme vous êtes adroit, me dit en souriant la compagne d'un Espagnol.

Je jugeai que le moment était venu de dissiper cette légende d'adresse merveilleuse qu'on allait me faire.

— Non, madame, répondis-je, je ne suis pas adroit ; je me suis seulement aperçu d'une filouterie de cet homme.

Et comme le marchand protestait, m'offrant de faire porter chez moi tous les lots que j'avais gagnés, y compris les lapins :

— Gardez vos lapins, lui dis-je. Je suis le secrétaire du commissaire de police. Ne manquez pas de venir demain à mon bureau, ou je vous enverrai chercher par deux agents.

On voulut alors démolir la baraque, et je fus obligé de faire venir des gendarmes pour protéger ce teneur de jeux indélicat.

Le lendemain, en arrivant au commissariat, je le trouvai m'attendant avec tranquillité. Il n'avait point du tout l'attitude d'un coupable ému et repentant. Il me salua d'un sourire amical, et, venant familièrement s'asseoir devant mon bureau, il me dit, avant même que j'eusse commencé à l'interroger :

— Monsieur le secrétaire s'est trompé hier.

— Comment, m'écriai-je, furieux, vous niez que je vous aie pris en flagrant délit ? vous niez que votre jeu soit maquillé et que vous voliez le public ?

L'homme continua à sourire et, haussant les épaules dédaigneusement, il répondit :

Ce n'est pas de cela dont il s'agit. J'ai un « condé ».

Et l'homme souriait toujours.

J'étais tout à fait ignorant de l'argot.

— Eh bien ! repris-je, quand vous auriez deux Condés et même dix Turennes, cela n'empêche pas que vous soyez un filou.

— Allons, monsieur veut rire. Il est de la police, et il ne sait pas ce que c'est qu'un « condé » ?

Alors, il tira une carte de sa poche, une carte du service des jeux, dont il était une sorte d'indicateur. En échange des rensei-

gnements qu'il fournissait, il se faisait délivrer une des meilleures places dans les foires. Il profitait de cela pour escompter une sorte d'impunité à laquelle cette carte, d'ailleurs, ne lui donnait aucun droit.

— C'est bien, répondis-je durement. Je ne vous poursuivrai pas ; mais vous allez quitter la foire aujourd'hui même.

Cette vieille tradition de police qui consiste à avoir pour agents secrets des filous comptant sur l'impunité, non seulement est immorale, mais absurde. Du reste, on y a renoncé aujourd'hui. Est-ce que les individus qui complotent pour changer la forme du gouvernement vont aller raconter leurs petites affaires devant une baraque de foire ? Est-ce qu'on peut ajouter aucune foi aux renseignements fournis par un voleur qui peut avoir intérêt à perdre un ennemi ou un concurrent ?

Certes, quand j'étais chef de la Sûreté, je me suis servi des indicateurs qui venaient me dénoncer un crime, comme c'était mon devoir, mais je sais quelle est la nature exacte des services qu'ils peuvent rendre.

Il ne faut jamais faire d'un indicateur une sorte d'agent secret privilégié. Sans cela, il vient un jour où le gaillard combine lui-même le vol qu'il va ensuite dénoncer, afin d'avoir double profit. Ce n'est pas très rare, et quand j'ai mis la main sur des gredins de cet acabit, je ne les ai pas ménagés.

Du reste, cette question des indicateurs est une des plus intéressantes de la police, et j'y reviendrai quand je parlerai du service de la Sûreté.

Peu à peu, j'apprenais ainsi tout ce qu'il faut connaître de bien et de mal pour être un parfait policier.

J'obtins un rapide avancement, grâce aux notes excellentes que me donna M. Lejeune. Je fus nommé secrétaire titulaire au quartier Saint-Vincent-de-Paul, dont M. Collas était commissaire. Celui-ci fut, également, plein de bienveillance pour moi. C'était un magistrat expérimenté et bon, comme il est désirable que le soient tous ceux qui ont la charge de défendre, à Paris, l'ordre et la société.

J'étais depuis deux jours à mon nouveau poste, quand on vint me chercher, en l'absence du commissaire, pour constater un suicide dans un hôtel des environs de la gare du Nord.

J'arrivai aussitôt et la caissière me raconta qu'un vieux monsieur, d'apparence correcte, était entré demander une chambre « bon marché », et qu'on lui avait donné un petit cabinet au dernier étage, du prix de 4 francs par jour. À peine enfermé chez lui, des voisins, sans avoir même le temps d'appeler au secours, l'avaient vu monter sur la fenêtre, avaler le contenu d'un flacon et se tirer un coup de revolver dans la tête. Le malheureux était venu s'abattre dans la cour, où il gisait au milieu d'une mare de sang. Le patron de l'hôtel était rentré presque derrière moi ; on l'avait mis au courant du drame, et ce fut avec de grands gestes de colère qu'il m'emmena auprès du mort.

— J'espère bien, me dit-il en regardant le cadavre aplati sur le pavé, et dont le paletot boueux, le chapeau défoncé, avaient un assez triste aspect, j'espère bien que vous allez me débarrasser au plus vite de cette charogne ! Vous allez me conduire ça à la Morgue. En voilà une crapule ! Venir se tuer chez moi !

Au même instant, l'inspecteur qui m'avait accompagné retourna le mort, et à sa boutonnière apparut une grosse rosette rouge. L'hôtelier se pencha vivement, ne pouvant en croire ses yeux. Puis brusquement il se releva, s'écriant :

— Un officier de la Légion d'honneur ! Qui aurait pu penser cela ? Le pauvre homme ! Mais c'est une indignité de le laisser dans la boue !

— Marie ! Marie ! cria-t-il, appelant sa femme, qu'on mette vite des draps blancs au 48 !

Une demi-heure après, quand je revins voir le suicidé pour continuer nos constatations, je le trouvai bien lavé, dormant son dernier sommeil sur un lit bien blanc, avec un crucifix sur la poitrine.

C'est ainsi, j'ai appris à le reconnaître par des expériences personnelles, qu'un ruban ou un titre font un honnête homme de celui qui, la veille, passait pour un gredin. Les plus arrogants devant une infortune deviennent les plus plats devant une apparence de puissance ou de notoriété.

Ce récit, d'ailleurs, ne serait point complet si je n'ajoutais que l'hôtelier fit payer à la famille du pauvre suicidé — un ancien haut fonctionnaire qui s'était tué dans un accès de fièvre chaude, — cent francs pour ses peines et soins, et que la cuisinière de l'hôtel réclama une somme égale pour la perturbation qu'avait apportée dans son organisme cette émotion inattendue !

Peu de temps après, j'eus une autre constatation à faire qui m'apprit qu'il y avait parfois pour un magistrat de bien répugnantes besognes dans l'accomplissement de son devoir. Rue

Cail, dans le nouveau quartier Saint-Denis, habitait une fille galante, mademoiselle X… ; un soir que j'étais seul au bureau, le concierge vint me prévenir que depuis près d'une semaine il n'avait pas vu reparaître sa locataire et qu'il venait de s'apercevoir qu'un liquide nauséabond filtrait sous la porte d'entrée. J'ai toujours eu une répulsion invincible pour les cadavres. Les longues nuits passées sur les champs de bataille, mes voyages dans l'Amérique du Sud, où il fallait parfois de si loin ramener le corps d'un camarade tué par un Indien, n'avaient pu m'aguerrir, et, chose étrange, je dois avouer qu'aujourd'hui j'éprouve encore cette répulsion toute physique, après avoir passé tant d'années dans la police. Cette faiblesse chez moi était telle que je devais me raisonner assez longuement, et me dominer pour entrer à la Morgue, où j'avais affaire si souvent, pour constater un crime ou un suicide. Je suis parvenu à dominer cette répulsion, parce qu'il le fallait, parce que c'était le devoir, mais je n'ai jamais pu échapper à cette première impression.

Je partis donc sans grand enthousiasme pour la rue Cail ; mais intéressé tout de même par l'anxiété de la découverte, me demandant si cette femme disparue s'était tuée ou avait été tuée. Allais-je donc avoir enfin le beau crime qui hante l'imagination de tous les débutants dans la police ?

On était au mois de juillet, et il faisait une chaleur torride. Un serrurier avait été réquisitionné ; quand il ouvrit la porte d'entrée, une odeur nauséabonde nous prit tous à la gorge, bien que la chambre à coucher restât fermée.

— À vous l'honneur, monsieur le secrétaire, me dit le serrurier, un peu goguenard.

Le magistrat ou celui qui le représente est comme l'officier, il doit toujours donner l'exemple.

Je mis la main sur le bouton de la porte et la poussai ; il me vint alors une bouffée d'air méphitique tel qu'il me sembla que c'était la mort même que j'aspirais. Le hasard voulut que dans l'obscurité, titubant, n'ayant plus connaissance de mes actes, au lieu d'aller tomber sur le lit, où gisaient deux cadavres putréfiés, j'allai tomber devant la fenêtre, qui se brisa, et je fis ainsi pénétrer dans cette pièce un peu d'air vital. Grandamy, le garçon de bureau du commissariat, me saisit et me porta sur le balcon.

J'étais dans un état tel que j'eus toutes les peines du monde à achever mes constatations. Il y avait quinze jours et non huit jours, comme l'avait dit le concierge, que mademoiselle X... avait disparu.

C'était l'épilogue d'un drame touchant qui avait failli me coûter la vie ! Mademoiselle X... était fort belle — ce dont je ne pus juger, car je me souviens de n'avoir vu qu'une figure noire et grimaçante, dans laquelle grouillaient des vers. Mademoiselle X..., en outre, était romanesque, elle aimait passionnément un tout jeune homme que la famille de celui-ci avait voulu forcer à la quitter. Dans un accès de désespoir, les deux amoureux s'étaient asphyxiés classiquement, avec le réchaud de Jenny l'ouvrière.

Je n'avais pas encore mon premier crime, mais bientôt j'eus la charge de débrouiller une affaire criminelle qui me passionna, et me donna l'occasion d'essayer mes facultés d'induction.

Un matin, un ouvrier habitant passage Brady vint déposer une plainte terrible contre un homme chez lequel il travaillait et qui était un des plus gros industriels du quartier, en même temps

qu'un de ceux dont l'honorabilité était la plus incontestée. La plainte de l'ouvrier était formelle. Il accusait son patron d'avoir attiré chez lui sa petite fille, une enfant de cinq ans, et d'avoir consommé sur elle le plus odieux des attentats. M. Collas, immédiatement, avait envoyé chercher l'enfant. C'était une drôle de petite créature, extraordinairement grande pour son âge, qui nous regardait avec des yeux sérieux, et répondit avec netteté à toutes les questions. Elle nous donna même, à M. Collas et à moi, la description complète de la chambre de l'industriel, en indiquant bien la place de tous les meubles, le sujet des gravures et des tableaux accrochés aux murailles, et fit la description des menus objets qui se trouvaient sur la cheminée.

Nous fûmes frappés, comme on peut le croire, par cette précision, et, toutes affaires cessantes, nous voulûmes mener cette affaire jusqu'au bout.

Le père avait consulté un médecin qui lui avait donné un certificat terrible. Aucun doute n'était possible, l'enfant avait bien été victime d'un attentat ignoble, et la brute qui avait commis ce crime avait très probablement blessé pour toujours la malheureuse petite créature. S'il se fût agi d'un homme connu pour un dépravé, M. Collas n'eût pas hésité un instant à procéder à l'arrestation de l'inculpé sur lequel semblaient peser des charges aussi graves, quelle que fût sa position sociale. Mais, par hasard, nous avions été amenés à faire sur M. X... une enquête minutieuse, à la suite d'une faveur particulière qu'il demandait au gouvernement, et nous n'avions recueilli sur lui que des renseignements excellents : c'était un homme d'une probité commerciale incontestée, et un patron s'occupant du sort de ses ouvriers avec une bonté presque paternelle. Enfin, il avait la vie la plus régu-

lière qu'il fût possible d'imaginer, ne sortant jamais sans sa femme et ses filles. Avait-il donc été pris d'un accès de folie subite ?

M. Collas, après de longues réflexions, se décida à ne pas procéder à une arrestation immédiate. Un inspecteur passa au bureau de M. X... et le priait de venir au commissariat pour une affaire qui l'intéressait. Le malheureux, qui connaissait un peu M. Collas, arriva au bureau très gai ; il tendit amicalement la main au commissaire qui le reçut avec la réserve qu'imposait la situation, et en deux mots le mit au courant de l'accusation infâme qui pesait sur lui.

— Mais c'est impossible !... s'écria M. X... devenu très pâle. Une accusation semblable contre moi, ce n'est pas sérieux !

— Si sérieux pourtant, repartit M. Collas, que voici la déposition qu'a faite l'enfant.

Et il lut le récit précis de la fillette.

— Oui, c'est vrai, répondit l'infortuné fabricant, cette petite était très gentille, et plusieurs fois, quand elle venait chercher son père à la sortie de l'atelier, je lui ai donné des bonbons. Mais, jamais, je le jure, elle n'est entrée dans ma maison !

— Pourtant, fit le commissaire, cette description qu'elle donne de votre chambre, est-elle exacte ?

M. X..., affaissé, livide, ne put que répondre :

— Oui, c'est bien cela. Mais je vous le jure sur la tête de mes enfants, jamais je ne l'ai emmenée chez moi !

Le pauvre homme semblait accablé sous le poids d'une fatalité terrible.

M. X... rentra chez lui, et, sans qu'il s'en doutât, un service de surveillance fut établi à sa porte, pour qu'il lui fût impossible de prendre la fuite s'il en avait envie.

Le lendemain, à l'heure dite, il revenait au commissariat afin d'être confronté avec la petite fille. Cette confrontation fut terrible pour lui. L'enfant, avec un grand accent de sincérité, répéta tout ce qu'elle avait dit la première fois, sans omettre un détail. Atterré comme un criminel, M. X... ne savait que répondre :

— C'est infâme. Je ne suis pas coupable !

Et, circonstance aggravante, le malheureux déclarait que le père de l'enfant n'était jamais venu dans son appartement. M. Collas hésitait, cette fois, à laisser en liberté M. X... Il semblait que sa culpabilité fût certaine.

Je lui demandai, pourtant, de différer encore, et je restai seul, dans son cabinet, avec l'inculpé, pendant qu'on reconduisait l'enfant à son père, que nous n'avions point voulu laisser assister à la confrontation, de crainte que, dans son indignation bien légitime, il ne se livrât à quelque acte de violence.

Je suis perdu, me dit M. X..., s'écroulant sur une chaise. Je n'ai plus qu'à me tuer.

— Alors, vous êtes coupable ? lui répliquai-je vivement.

— Moi, fit-il, se relevant, je suis innocent de ce crime répugnant, je vous le jure, monsieur, sur la tête de tous les êtres qui

me sont chers ; sur la tête de mes filles, sur la tête de ma femme, sur la tête de ma vieille mère qui mourra de ce coup terrible !

Jusqu'à la fin de ma carrière de policier, j'ai été un sentimental, et je crois qu'au fond, cette sentimentalité est la meilleure défense contre les entraînements professionnels. Je fus profondément ému de l'accent de sincérité de cet homme, et pourtant sa culpabilité semblait certaine.

— Puisque vous êtes innocent, dis-je à M. X..., vous n'avez pas le droit de vous tuer. Votre devoir est de prouver votre innocence. Rentrez chez vous, et attendez que le commissaire vous convoque de nouveau.

— Cet homme est innocent, dis-je à M. Collas, quand je restai seul avec le commissaire.

— Peut-être, répondit mon patron, qui avait un sens très droit ; mais comment le prouver ? Comment expliquer cette accusation ?

Nous avions eu le temps de recueillir des renseignements sur le père de l'enfant et ces renseignements avaient été bons. Il était gêné, avait la réputation auprès de ses camarades d'être un peu sournois, mais il était sobre, ne fréquentait point les cabarets, et jamais il n'avait commis un acte malhonnête.

— Voulez-vous me permettre d'interroger le père comme il me conviendra ? demandai-je à M. Collas.

— Faites, dit-il ; il est encore là, dans le bureau des inspecteurs.

Je fis venir l'ouvrier et lui dis à brûle-pourpoint :

— Plusieurs fois vous êtes allé dans la chambre de votre patron ?

— Oh ! non, monsieur, répondit-il étourdiment. Une seule fois, il y a longtemps, pour porter un paquet qui avait été oublié à l'atelier !

Mais ce fut tout ; l'homme reprit la litanie de ses injures contre M. X..., le misérable ! qui avait commis un crime plus lâche qu'un assassinat !

Je jugeai que le moment n'était pas venu de pousser plus loin cet interrogatoire, et, sans lui permettre de la revoir, je fis venir la petite fille, après avoir donné l'ordre à Grandamy, mon garçon de bureau, d'aller m'acheter quelques bonbons.

L'enfant, toute joyeuse, suçait un sucre d'orge et me regardait en souriant, quand je lui dis doucement :

— Tu sais, ce que tu as fait est bien mal. Le bon Dieu te punira. Tu as menti, tu n'es jamais allée dans la chambre du monsieur.

— Le bon Dieu ne peut pas me punir, répondit l'enfant, puisque j'ai obéi à papa.

— Après tout, tu as raison, repris-je, il faut toujours obéir à ses parents. Sapristi, tu as une bonne mémoire. Tu savais bien ta leçon !

— N'est-ce pas ? dit la petite, joyeuse. Aussi, vous me récompensez en me donnant des bonbons.

J'étais entré dans la confiance de l'enfant ; ce ne fut plus qu'un jeu de lui faire raconter comment son père lui avait appris ce qu'il

fallait dire et surtout la description de la chambre, sans omettre aucun détail.

Cependant, le rapport du médecin établissait la réalité d'un attentat. Cet attentat, qui l'avait commis ?

L'enfant ne fit aucune difficulté de me le dire. Un soir qu'elle était seule à la maison, sa mère étant sortie pour faire quelques emplettes, un camarade de son père était venu, et cette brute avait commis sur elle le crime dont on accusait M. X... Elle ne savait même pas comment s'appelait le misérable.

Le père, toujours sans avoir revu sa fille, comparut de nouveau devant M. Collas et moi.

— Vous êtes un misérable, lui dit le commissaire ; votre fille a tout avoué : c'est vous qui lui avez fait la leçon. Le coupable n'est pas M. X..., c'est un de vos camarades d'atelier.

L'homme alors éclata en sanglots. C'était vrai, M. X... était innocent ; c'était un camarade d'atelier, un Belge, reparti en hâte pour son pays, qui avait souillé l'enfant. Alors, il lui était venu l'idée de profiter de ce malheur pour se faire donner un peu d'argent par M. X... que tout le monde disait riche. Jusqu'alors il avait espéré que le fabricant viendrait lui offrir une grosse somme pour retirer sa plainte.

On peut juger de la joie de M. X... quand il connut l'épilogue de cette sinistre aventure, qui avait failli lui coûter l'honneur. Ce fut lui qui nous demanda de ne pas pousser plus loin l'affaire.

Son ouvrier pouvait être poursuivi pour dénonciation calomnieuse, mais le seul résultat de cette poursuite eût été un peu de boue sur le malheureux fabricant ; car telle est la puissance du fa-

meux dicton : « Il n'y a pas de fumée sans feu », que les gens les plus raisonnables hésitent à confondre la plus odieuse des calomnies, craignant toujours que les imbéciles ne murmurent : « Tout cela est louche. Qui sait s'il n'était pas coupable ? »

D'un autre côté, le père se refusait obstinément à donner le nom du vrai coupable. Il n'y avait qu'à le mettre à la porte en le gratifiant de toutes les épithètes qu'il méritait.

Cet exemple de ce que valent en justice les témoignages d'enfants m'a, depuis, beaucoup servi. Jamais je n'ai accepté une accusation portée par un enfant, de la façon la plus simple, la plus naïve même, sans la contrôler avec plus de soin encore que si c'eût été le témoignage d'un voleur ou d'un complice.

Les enfants savent jouer tous les rôles, et ils les jouent avec sincérité, car ils croient bien faire en obéissant à leurs parents. Ne les voyez-vous pas, d'ailleurs, tous les jours, au théâtre, étonner le public par la sincérité de leur jeu ? On frissonne en songeant au nombre d'erreurs judiciaires que des témoignages d'enfants ont dû faire commettre.

L'erreur judiciaire qui pourrait faire tomber la tête d'un innocent, dans l'état actuel de notre législation, l'erreur judiciaire, cette chose épouvantable, dont la perspective terrifie le magistrat ou le policier soucieux du devoir, l'erreur judiciaire est presque impossible à éviter d'une façon absolue ; et, tant que je suis resté à la Sûreté, je me suis efforcé, dans les limites de mes attributions, d'obtenir que la peine de mort, la peine irréparable, ne fût appliquée qu'aux criminels dont la culpabilité non seulement était démontrée, mais encore avouée. Cette impression était telle que jamais je n'ai pu assister à une exécution sans un violent ser-

rement de cœur, même quand celui que le bourreau allait frapper s'appelait Prado ou Pranzini.

Plus j'avançais dans ma carrière de magistrat, plus je me demandais si la peine irréparable n'excède pas le droit de la justice des hommes !

Mais cette question de la peine de mort soulève de si redoutables problèmes que je lui consacrerai un chapitre spécial, quand je parlerai des assassins que j'ai été réveiller dans leurs cellules, à l'heure où l'aube se levait, où les oiseaux chantaient dans les arbres, pendant que les grands bras de la guillotine se dressaient place de la Roquette.

Si la loi, parfois, paraît plus terrible qu'elle n'a peut-être le droit de l'être, il est d'autres cas où sa mansuétude est une injustice. L'affaire que je vais raconter, et qui fut mon début dans les crimes passionnels, en est la preuve bien certaine.

Un médecin bellâtre, le docteur Z..., avait pour maîtresse une modiste dont la boutique se trouvait dans les environs de l'Opéra. En sa qualité de bellâtre, Z... était extrêmement volage : il abandonna un beau jour la modiste pour une gentille fleuriste qui demeurait dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul. Quand la modiste, qui adorait son amant, sut quelle était la rivale qui l'avait supplantée, elle voulut tirer de celle-ci une épouvantable vengeance ; elle remplit de vitriol une cafetière qu'elle cacha sous son manteau, et vint l'attendre à la porte de son atelier.

Les passants indignés voulaient lyncher cette misérable. Les agents eurent de la peine à la mener jusqu'au bureau du commissariat. La malheureuse fleuriste était épouvantablement brûlée et, un instant, on craignit pour sa vie. On courut chercher le doc-

teur Z... qui arriva en habit noir, en cravate blanche, sortant peut-être de sa soirée de fiançailles, car il se maria peu après. Cet homme qui, en réalité, était la cause d'un drame affreux, semblait se rengorger et dire : « Regardez ! admirez-moi ! C'est pour moi qu'une femme vient d'en défigurer une autre. » On aurait dit qu'il était fier d'être le héros de cette sinistre aventure. M. Collas le reçut avec une dureté méritée.

La modiste criminelle ne fut condamnée qu'à un an de prison. On a de ces indulgences pour les héroïnes du vitriol. Mais si les jurés qui se montrent si sensibles pour ces crimes dits passionnels avaient vu le spectacle auquel j'assistai l'année suivante, il est probable que leur sensibilité aurait eu à s'exercer autrement.

Dix-huit mois après ce crime, j'étais secrétaire de M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, qui m'avait envoyé à l'hôpital Beaujon pour je ne sais quelles constatations. Je vis alors, dans la lingerie, une malheureuse créature, se tenant à peine, le visage entièrement enveloppé dans des bandelettes, les bras creusés par des blessures affreuses, qui s'avança vers moi, en m'appelant par mon nom.

— Vous ne me reconnaissez pas, me dit-elle, et c'est bien naturel ; moi, je me souviens de la façon dont vous me consoliez lors de cet accident affreux. Je suis mademoiselle X..., qui fut vitriolée. Pourquoi la misérable ne m'a-t-elle pas tuée ? Maintenant, je suis un monstre si horrible à voir, que je ne puis me décider à quitter l'hôpital. On m'y garde par charité. Ce que j'ai de mieux à faire, c'est d'y finir ma misérable destinée, m'employant à toutes les besognes, et surtout ne montrant jamais aux malades mon visage qui leur ferait horreur.

Et la répulsion instinctive de l'homme pour toutes les difformités de la nature est telle, que je détournai les yeux, quand elle retira ses bandelettes pour me montrer son visage rongé par le vitriol. Involontairement, je songeai au lépreux de la cité d'Aoste. Comme lui, cette malheureuse était désormais retranchée de l'humanité. Et la misérable qui l'avait mise dans cet état, cent fois pire que la mort, n'avait été condamnée qu'à une année de prison. Elle était libre déjà ; elle pouvait vivre de la vie de tous, elle était belle toujours : la victime était condamnée à l'éternel supplice de faire horreur à tous ceux qui l'approcheraient.

Ne vous semble-t-il pas qu'il y a une disproportion terrible entre le crime et le châtiment ? Les vitrioleurs et les vitrioleuses sont condamnés pour coups et blessures, et quand la victime n'a point tout à fait perdu l'usage d'un de ses membres, la peine ne saurait être grave. Et pourtant il n'y a pas de crime où la préméditation soit plus lâche.

J'estime, quant à moi, que la femme qui attend son amant ou son mari un revolver à la main, et qui lui tire six balles dans la tête, est moins coupable que celle qui, lâchement, cache un bol de vitriol sous son manteau.

Sur ce point, il est nécessaire qu'une réforme législative intervienne. Condamner un être humain à une vie plus affreuse que la mort est un crime plus odieux qu'un meurtre. Il ne faut point oublier que ces attentats au vitriol étaient inconnus quand la loi a été faite. Sans cela, il est certain que le législateur les aurait prévus.

Après cette étude forcée du droit criminel et des crimes passionnels, un hasard me fit apercevoir qu'il y a réellement un

triste revers à cette belle médaille de la police, qui m'était apparue superbe, défendant la société et se dévouant pour elle.

J'avais été pris par la fièvre de ce métier ; je désirais quitter le poste paisible que j'occupais, et entrer aux délégations judiciaires. Mon camarade Fabre, qui était secrétaire de M. Clément, et qui allait être nommé commissaire de police, m'avait promis de me présenter à son patron, et j'allai un jour le trouver. C'était la première fois que je pénétrais dans le bâtiment du quai des Orfèvres.

— Attends-moi un peu dans ce couloir, dit Fabre ; le patron est occupé en ce moment. Je viendrai te chercher tout à l'heure.

Je me promenais dans la vaste galerie mal éclairée par un bec de gaz, et je m'amusais à regarder les écriteaux placés sur les portes : « Délégations judiciaires ; — service de Sûreté, permanence… »

Tout à coup, je sentis une lourde main s'appesantir sur mon épaule.

— Que faites-vous ici ? me dit une voix dure. Suivez-moi. Allons, et plus vite que cela.

Et un robuste gaillard me prenant au collet m'entraînait.

Je n'étais pas encore patient, et mon premier mouvement fut de résister brutalement à cette brutale étreinte ; mais je réfléchis très vite qu'il était assez amusant, pour un secrétaire de commissaire de police, d'être arrêté comme un malfaiteur. Je me laissai faire, et tout à coup je me trouvai transporté dans un cabinet que j'ai bien connu depuis, puisqu'il fut le mien, en face d'un homme blond, un peu chauve, à la figure intelligente et fine, qui, très

courtoisement, me fit asseoir et me déclara qu'il était M. Macé, chef de la Sûreté. M. Macé, depuis M. Claude, était le premier chef de la Sûreté qui s'était fait une réputation d'habileté et d'énergie. Les journaux ne s'occupaient que de lui. On ne parlait que de lui dans les commissariats de police, et je le regardais avec le respect admiratif du soldat pour son chef victorieux.

— Je vous demande bien pardon, monsieur, me dit M. Macé sans se départir de sa courtoisie un peu froide, mais je vous serais très obligé de me dire qui vous êtes et ce que vous veniez faire dans cette galerie ?

J'avais repris tout mon sang-froid et je répondis :

— J'avoue, monsieur, que je suis un peu étonné de la façon inattendue dont je suis admis à l'honneur de faire votre connaissance. J'ai été amené devant vous avec une rapidité qui ne m'a pas laissé le temps de vous demander audience. Je me nomme Goron, je suis le secrétaire de M. Collas, et j'attendais mon ami Fabre, qui doit me présenter à M. Clément.

M. Macé me regardait par-dessus ses lunettes d'or ; il sourit en entendant cette explication, et, venant à moi la main tendue, me dit :

— Excusez-moi, monsieur ; je regrette vivement la maladresse de cet agent. Mais je suis en ce moment obligé de prendre des précautions extraordinaires. Depuis que je suis en lutte avec la police municipale, je suis l'objet d'une véritable persécution. À chaque instant, des agents du contrôle viennent m'espionner. C'est pour cela que j'ai donné l'ordre de conduire dans mon bureau toute personne qu'on verrait stationner dans cette galerie. Cette consigne n'était pas pour vous, évidemment, mais vous

avez trop d'esprit pour ne point comprendre la douloureuse nécessité à laquelle je suis réduit.

M. Macé me reconduisit jusqu'à la porte, et les hasards de la vie ont fait que, depuis, nous ne nous sommes jamais rencontrés, à mon grand regret, d'ailleurs, car j'ai toujours eu une estime profonde pour son caractère… Mais quand je revins vers le bureau de mon ami Fabre, je ne pouvais m'empêcher de faire de tristes réflexions.

Ainsi, ce ne sont pas les malfaiteurs seulement qu'espionnent les gens de police ? Ils se mouchardent même entre eux !

La vie n'est qu'une longue suite de désillusions.

Partie 1 · Les leçons de M. Clément

Peu de temps après cette aventure, j'entrai comme secrétaire titulaire chez M. Clément. Il m'est très difficile de le juger. Tant que je fus son inférieur, il me témoigna une extrême bienveillance ; dès que je fus commissaire de police, c'est-à-dire son égal, il montra contre moi une hostilité si accusée que, malgré tout mon désir de l'ignorer, un jour vint où je fus obligé de la constater.

Pourquoi cette inimitié ? Je n'en sais rien, ou plus exactement, je n'en connais qu'une raison assez bouffonne. Je ne me suis aperçu qu'il nourrissait contre moi de mauvais sentiments, qu'à la suite d'une aventure quasi burlesque que voici : j'étais chef de la Sûreté et je crois que j'interrogeais un assassin, quand mon an-

cien patron, solennel comme toujours, entra dans mon bureau et me demanda de lui servir de témoin pour une grave affaire.

— Qu'y a-t-il donc ? demandai-je, inquiet.

— Des journalistes se sont permis de se cacher dans un coffre à bois de mon antichambre pour voir les gens que je recevais, répondit M. Clément avec l'indignation d'un prêtre dont le sanctuaire aurait été violé.

Je partis, je l'avoue, d'un franc éclat de rire.

— Et vous voulez, lui dis-je, que j'aille constater cette violation de coffre à bois ? Mais ce n'est pas un délit prévu par le Code ! Voyons, laissez donc cela tranquille, vous seriez ridicule !

Clément partit furieux, et le lendemain, en venant au rapport quotidien, j'aperçus sur le bureau du préfet, bien en vue, une dénonciation écrite dudit Clément contre moi. Était-ce une malice de M. Lozé ? était-ce le hasard ? Toujours est-il que le papier était placé de telle façon qu'il m'était impossible de ne pas le voir, et que j'en fis l'observation.

— Ah ! dit M. Lozé, en souriant, je suis bien ennuyé que vous ayez aperçu cela ; enfin ! j'espère que vous n'en voudrez pas à Clément ; vous connaissez son caractère.

Néanmoins, Clément et moi sommes restés… brouillés depuis ce coffre à bois.

Je ne sais si mon ancien patron eut d'autres coffres à bois dans son existence, mais ce que je sais bien c'est qu'il était également brouillé avec mes prédécesseurs Kuhn et Macé. Je me garderai bien de reproduire ce que M. Macé écrivit sur son compte.

Mais revenons à l'époque déjà lointaine où je n'étais que son secrétaire et où il me témoignait de l'amitié.

En entrant aux Délégations judiciaires, j'espérais commencer enfin cette chasse aux criminels qui avait pour moi un attrait si grand. J'avais désiré devenir le collaborateur de M. Clément, croyant trouver près de lui un champ plus vaste pour mon activité et même en recevoir d'utiles leçons de police. Il passait, en effet, pour un des hommes connaissant le mieux les traditions, et sa solennité silencieuse lui avait donné la réputation d'un esprit très profond. Hélas ! il fallut beaucoup en rabattre. L'idéal de mon nouveau patron eût été de bien m'initier aux mystères de la vidange et de la politique « côté manche » ; mais, je l'avoue, je n'avais de dispositions ni pour l'une, ni pour l'autre.

M. Clément avait une spécialité, celle de vider les fosses. Dès qu'il s'agissait de rechercher un foetus, ou le couteau d'un assassin dans une tinette, c'était toujours lui que l'on chargeait de la besogne. Quand j'étais chef de la Sûreté, je me souviens qu'un jour un juge d'instruction très connu me dit, à propos d'une affaire quelconque : « Il faut prévenir Clément, puisqu'il est nécessaire de vider cette fosse ; il ne nous pardonnerait pas d'opérer sans lui. »

Le fait est que c'était devenu presque une spécialité dont il eût pu être jaloux. Je l'ai vu, d'ailleurs, mettre la main à l'ouvrage avec tant d'ardeur, qu'il était à croire que cela l'amusait. Les manches retroussées, il plongeait les mains… et il me gourmandait d'assister à son travail les bras croisés ; mais, sur ce point, je n'ai jamais rien voulu savoir, non plus, d'ailleurs, que pour les autopsies, pendant lesquelles Clément bourrait lui-même les bocaux… Je me contentais de prendre des notes.

Il en était à peu près de même pour les manifestations de la rue, dont M. Camescasse lui laissait la spécialité. La plupart du temps, je suivais mon patron en flâneur, les mains dans mes poches.

C'est ainsi, qu'à la manifestation des affamés sur la place de l'Opéra, j'ai appris à connaître les douceurs du passage à tabac. Il m'arriva d'être pris par un remous de foule, au moment où les gardiens de la paix chargeaient. Un grand diable de brigadier, une sorte d'hercule, m'empoigna et se mit en devoir de me passer sérieusement au tabac en question.

— Laissez-moi, criai-je, je suis le secrétaire de M. Clément.

Enfin, il entendit, et, retirant son képi, se confondit en excuses pendant que j'essayais de faire reprendre sa forme à mon chapeau.

Je me suis toujours demandé ce qui serait advenu de moi si je n'avais pas eu la chance d'être le secrétaire d'un commissaire de police, d'autant plus, je dois l'avouer, que j'avais fait de la « rouspétance ».

Et pourtant, il ne faut pas leur en vouloir, à ces malheureux agents, de leur contact souvent un peu vigoureux envers une foule qui les déborde, et que leur consigne est de maintenir. Ils font leur devoir, et si, dans la chaleur de l'action, ils s'emballent, on ne doit point oublier qu'ils font ce que le soldat fait sur le champ de bataille, et que pour eux, le manifestant, c'est l'ennemi. Et puis, quand on reçoit des coups, on a toujours la tentation de les rendre. Moi aussi, je fus pris de cette fièvre, au mois d'août 1885, à l'inauguration du monument de Blanqui, qui fut une grande manifestation socialiste à laquelle j'assistai forcément,

puisque M. Clément, mon chef, commandait une partie du service d'ordre. Je revois encore cette poussée d'hommes autour du cimetière, et Séverine, un peu pâle, mais souriante, de grosses fleurs rouges à la main.

Tout à coup, il se fit une poussée dans la foule, et Aragon, qui est encore commissaire de police, s'empara d'un drapeau rouge. Mais les porteurs du drapeau voulurent le reprendre. Aragon n'avait autour de lui que son secrétaire et quelques agents ; brusquement, il fut entouré, et nous vîmes, tout à coup, lui, le drapeau rouge, et les agents disparaître dans la foule. M. Clément, les agents que nous avions sous la main, nous courûmes à la défense d'Aragon, comme nous courions à la défense des camarades quand les Prussiens les entouraient, à Montbéliard ou à Héricourt. Toute lutte revient toujours à être l'image de la guerre. Heureusement que, dans les manifestations de ce genre, ce n'était guère que des coups de poing qui étaient échangés. Je crois bien que ce jour-là, moi, qui n'aimais pas cet exercice, j'ai cependant tapé comme les autres. Il faut avoir la franchise de le dire : cet instinct qui pousse l'homme à répondre à la violence par la violence est peut-être ce qui le rapproche le plus de la bête, mais c'est aussi ce qui l'élève jusqu'aux dévouements héroïques. Le gardien de la paix qui défend son camarade dans une manifestation n'a pas un idéal différent du soldat qui court à l'ennemi pour dégager son bataillon ou son régiment. C'est toujours, sous une forme ou sous une autre, la défense du drapeau. Ce sont des vérités que la passion politique empêche d'avouer, mais, qu'au fond, tout le monde comprend. C'est aussi pour cela qu'on a vu si souvent ceux qui, jadis, tapaient sur les sergents de ville, leur ordonner, par la suite, de taper sur leurs anciens amis. Il n'y a

guère que mon ancien patron Clément qui, lui, est invariablement resté du côté du plus fort.

Clément, du reste, n'est pas un homme, c'est une institution. En lui, se résument toutes les idées, toutes les doctrines des anciens policiers. Bientôt il sera, je crois, le dernier agent de la police ancienne, et quand on lui aura donné la croix de commandeur qu'il espère toujours, quand il prendra sa retraite, on pourra dire que cette institution aura disparu pour jamais.

Avec cela, très énergique et très brave. Je l'ai vu dans un incendie, faubourg Saint-Denis, et j'avais très chaud, en le suivant, je vous l'assure.

Àl'inauguration du monument de Blanqui, à l'enterrement d'Amouroux et d'Arnould, il était toujours le premier en tête de ses hommes. On peut dire qu'il a toutes les qualités de ses défauts.

Si je fis avec lui une véritable opération politique, ce fut bien la fameuse manifestation Van Zandt. Ce jour-là, mon inexpérience admira la façon dont la police sait se servir de la badauderie des Parisiens. Toute la journée, on avait eu à la préfecture de police les inquiétudes les plus grandes, non pas pour mademoiselle Van Zandt, dont on ne s'occupait guère, mais pour M. Jules Ferry qu'on savait menacé d'une manifestation tumultueuse.

La nouvelle de la retraite de Lang-Son s'était répandue dans Paris, depuis le matin, et avait produit une émotion énorme dans la population. On craignit une émeute, et l'on avait pris les précautions les plus minutieuses pour garder le ministre des affaires étrangères.

Depuis plusieurs jours, d'un autre côté, des protestations contre mademoiselle Van Zandt se produisaient à l'Opéra-Comique. Je ne sais quelles furent les instructions que M. Camescasse donna à mon patron chargé, ce soir-là, du maintien de l'ordre à l'Opéra-Comique, mais ce que je sais bien, c'est qu'on profita de l'incident Van Zandt pour attirer la foule et empêcher la manifestation d'aller jusqu'au quai d'Orsay.

Nul, plus que moi, n'est soucieux du secret professionnel. Je l'ai bien prouvé quand je fus appelé à témoigner dans le procès Dupas-Royère ; mais j'ai du secret professionnel une conception qui n'est peut-être pas tout à fait celle des hommes politiques. J'estime qu'il n'y a secret professionnel, en matière de police, que pour les questions intéressant la sûreté de l'État, ou l'honneur des particuliers. Le secret professionnel serait une immoralité s'il devait exister pour le fonctionnaire décidé à signaler une pratique mauvaise, dangereuse, parfois contraire à la morale que toutes les philosophies et toutes les religions s'accordent à enseigner.

Mais en ce qui concerne l'incident Van Zandt, je n'ai pas de secret à garder, pour la bonne raison qu'on ne m'en a point confié. Je me contente de raconter ce que j'ai vu et ce qui était fort pittoresque.

Comment tout à coup les manifestations parties de la rue Montmartre, pour aller chez M. Jules Ferry, se trouvèrent-elles à l'Opéra-Comique ? Je n'en sais rien, mais je sais comment on les garda autour de ce théâtre. Toutes les dix minutes, un agent en bourgeois sortait précipitamment. On criait : « Voilà Van Zandt ! » La foule s'élançait. M. Clément et ses agents la maintenaient ; il s'en suivait une bagarre et le tour était joué. Cela dura

jusqu'à la fin du spectacle. Il était alors trop tard pour que les manifestants pussent aller chez M. Ferry. C'est ainsi que les événements les plus retentissants ont parfois des dessous ignorés du public. C'est ainsi que la dernière victime de Lang-Son fut cette pauvre mademoiselle Van Zandt, qui, à partir de ce moment, ne put reparaître sur la scène de l'Opéra-Comique.

Chaque jour, dans ce temps-là, apportait sa manifestation nouvelle et M. Clément était de toutes les fêtes.

Les élections de 1885, surtout, nous donnèrent bien du mal, et quand le Gaulois, dont les bureaux étaient alors situés boulevard des Italiens, illumina pour célébrer l'apparente victoire des monarchistes, M. Clément fut chargé de protéger contre la foule le journal de M. Meyer.

Nous passâmes quelques soirées peu agréables sur le boulevard, qu'éclairaient seuls les lampions du Gaulois. Là aussi, je perdis patience, comme à l'inauguration du monument Blanqui, et j'arrêtai de ma main un ou deux manifestants qui m'avaient grossièrement insulté. Cette besogne ne m'amusait guère, mais le policier est un soldat, comme je l'ai dit plus haut ; je faisais respecter ma consigne.

Il m'arriva, à l'occasion de ces élections de 1885, une assez plaisante aventure qui me prouva d'une façon pittoresque le peu de confiance des Parisiens en la stabilité des gouvernements.

Le soir du lundi, alors que les dépêches venues de tous les coins de la France annonçaient une défaite des candidats républicains dans un grand nombre de départements, M. Clément m'emmena vers deux heures du matin chez M. Gragnon, le nou-

veau préfet de police. Les circonstances étant graves, il venait, dit-il, se mettre à la disposition de son préfet.

M. Gragnon, qui avait déjà autour de lui ses principaux chefs de service, nous reçut avec une extrême amabilité, en nous déclarant qu'il nous gardait à souper. Mais, comme il était garçon et qu'il venait à peine d'emménager boulevard du Palais, il n'avait point une cuisine et une table organisées. Il me pria donc d'aller avec mon camarade Rouquier, secrétaire aux délégations, chercher, dans un restaurant, des huîtres, de la viande froide et des bouteilles de champagne. Nous avions tous deux été fourriers et nous nous acquittâmes de notre mission à la satisfaction générale. Nous revînmes bientôt en fiacre chargés de provisions, et M. Gragnon constata que le souper que nous avions apporté était exquis.

Mais, vers cinq heures du matin, au moment où le préfet, entre la poire et le fromage, décachetait les dernières dépêches du ministère de l'intérieur, il se fit, dans l'antichambre, un bruit tel que M. Gragnon me pria d'aller voir ce qui se passait.

Je trouvai le garçon du restaurant, qui était venu ouvrir les huîtres, en violente discussion avec le valet de chambre du préfet.

— Qu'y a-t-il ? demandai-je.

— Il y a, monsieur, répondit le garçon, que j'ai l'ordre de mon patron de ne pas m'en aller sans que ma note soit payée.

— Revenez demain, mon ami, répondis-je. On vous payera à la caisse. J'espère que vous avez confiance dans le préfet de police.

— Confiance ? fit l'homme avec cet accent traînard que l'on connaît. Ah ! non, alors… Demain ! Mais le préfet n'y sera plus.

On dit partout que le gouvernement est battu.

Malgré toute mon éloquence, je ne parvins pas à faire comprendre à cet homme que les gouvernements, même en tombant, payent leurs dettes où les font payer par leurs successeurs ; il ne voulut point démordre de sa consigne. Je revins rendre compte de l'incident à M. Gragnon qui rit beaucoup, et paya la note du restaurateur.

Clément, en dehors de la vidange et de la politique, avait encore une autre spécialité qui fut, pour moi, l'occasion d'études intéressantes sur les dessous de la vie parisienne, et aussi de réflexions philosophiques sur la mission moralisatrice de la police, et les besognes auxquelles, parfois, elle est contrainte de s'employer.

Clément avait la charge d'aplanir les difficultés que les personnages occupant un certain rang pouvaient avoir avec leurs maîtresses.

J'ai vu défiler de bien jolies filles dans le bureau de mon chef, et j'ai écrit sous sa dictée des interrogatoires suggestifs ;... mais ceci relève du secret professionnel tel que je le comprends.

Certes, la besogne dont mon patron était chargé était honorable, puisqu'elle était dans l'intérêt des familles et qu'il l'accomplissait avec une très grande honnêteté. Je dois dire, pourtant, que si j'ai vu souvent des femmes galantes essayant d'exploiter des fils de famille, il m'est arrivé d'assister à des scènes peu édifiantes, où il apparaissait, clair comme le jour, que certains hommes prétendent se servir de la police comme d'un moyen de chantage, se conduisant vis-à-vis de leurs maîtresses d'une façon indigne et abusant des droits que la loi leur donne.

Ce qui m'indignait le plus, c'est l'abus que j'ai vu faire de la faculté que la loi donne à la police d'expulser les étrangers, par simple mesure administrative. Ce que j'ai entendu de dialogues de ce genre :

— Mais, monsieur, il m'a fait un enfant ; qu'il paye les mois de nourrice.

— Mademoiselle, ceci ne nous regarde pas. Nous ne voulons pas de scandale. Vous êtes étrangère : si vous continuez à faire du tapage à la porte de M. X..., nous vous expulsons.

Et quand les pauvres filles bravaient le danger, quand elles continuaient leurs réclamations, on les reconduisait à la frontière.

Eh bien ! cela me semblait et me semble toujours monstrueux. Quand le comte de X..., ou le marquis de Z..., faisait un enfant à la bonne de madame sa mère, il ne s'inquiétait guère de savoir si la femme qu'il désirait était luxembourgeoise ou suissesse. Pourquoi donc s'en préoccupait-il le jour où il fallait payer les mois de nourrice ?

Quand M. X... avait fait des billets à mademoiselle X..., qu'il aimait passionnément, il n'avait point trouvé que sa nationalité belge ou italienne refroidissait son ardeur. Pourquoi donc s'avisait-il tout à coup, le jour de l'échéance, que cette nationalité l'empêchait de payer la dette qu'il avait souscrite ? Et ces maris qui, le lendemain du divorce, faisaient expulser leur femme ?

Ce sont, à mon avis, de dangereux errements, et quand il s'agit d'intérêts privés aussi délicats, la police doit éviter l'apparence même de l'arbitraire. Sans doute, il est des cas, et même des cas

nombreux, où le devoir de la police est d'intervenir dans l'intérêt des familles ; mais il faut alors au magistrat une délicatesse et un tact extrêmes. M. Clément, malgré sa bonne volonté, semblait peu fait pour ce rôle de diplomate. Il apparaissait trop comme un simple croquemitaine.

J'avoue que je fus enchanté de quitter les Délégations judiciaires quand, peu de temps après les élections de 1885, je pus passer mes examens pour le grade de commissaire de police, et que j'eus la chance d'être reçu premier. M. Gragnon me nomma commissaire de police à Pantin.

Partie 1 · Au pays de Troppmann

Le jour même ou je pris possession de mon commissariat, le 1 octobre 1885, quatre ans et demi après mon entrée chez M. Dodieau, en costume de gaucho, mon premier soin, en pénétrant dans cette maison étroite et basse de la rue de Paris, fut de prendre le répertoire et de chercher tout ce qui pouvait se rapporter à l'affaire Troppmann. J'avais lu tant de choses, je m'étais si vivement passionné pour ce sinistre drame de la fin de l'Empire, que j'avais une curiosité extrême de découvrir quelque détail ignoré de cette cause célèbre, dont le mystère ne fut jamais pénétré tout à fait. On n'a jamais connu d'une façon précise le mobile de l'assassin, et la justice n'a pu parvenir à savoir s'il avait eu des complices, ce qui semblait probable. Il était difficile, en effet, de s'imaginer cet homme, massacrant seul, dans le fameux champ Langlois, madame Kinck et ses cinq enfants.

Je me souvenais encore d'une des légendes qu'on avait fait courir à la fin de l'Empire : on disait que ce crime fameux n'avait été qu'un dérivatif inventé par la police. J'avoue que je trouvai peu d'éclaircissements dans le répertoire du commissariat. Mon prédécesseur du temps de l'Empire n'avait certainement pas cet instinct de romancier qu'on trouve chez tant d'hommes de police. Une demi-page à peine, sèche comme un rapport de gardien de la paix. Je découvris, au milieu de vieux papiers, une complainte de 1869 qui m'amusa si fort que quelques couplets sont restés dans ma mémoire. Cela commençait ainsi :

Il pouvait être dix heures,
Ou minuit juste environ,
Quand un infernal luron

Vint loin de toute demeure,
À l'abattoir conduisant
Un' mère et ses cinq z'enfants.

Le couplet sur Hauguel, le calfat du Havre, qui sauva Troppmann, quand il se jeta dans les bassins, mérite aussi d'être cité :

Pour prix de son dévoûment,
Il reçut du Figaro
Un superbe chronomètre,
Et de son gouvernement
Un' médaill' d'or en argent.

Enfin, l'empoisonnement du vieux Kinck dans la forêt Noire :

Car c'était du cyanure
De fer et de potassium,
Plus terribl' que l'laudanum,

Qu'Troppmann, rebut d' la nature,
Ingéra dans les viscères
De Kinck. À quoi que l'vic'sert.

Ce fut la seule chose intéressante que je trouvai au pays de Troppmann, et malgré toute l'ardeur que je mis à étudier le procès, je ne découvris point le mobile certain du crime, et encore moins les complices ! C'eût été pourtant un début assez curieux dans la police. Mais cette étude du crime du champ Langlois m'apprit une vérité, que me confirma depuis une longue pratique des affaires : je veux parler du peu de valeur des signalements.

Comme je l'ai dit, quand je fus appelé à témoigner au procès Dupas : tous les signalements sont ridiculement faux ou incomplets. Un seul assassin, je crois, fut arrêté grâce à son signalement. Ce fut Troppmann ; mais ce signalement n'était pas le sien.

On croyait que l'assassin de toute la famille était le fils aîné, Jean Kinck. Le signalement du malheureux, dont on retrouva ensuite le cadavre, avait été envoyé à toutes les brigades de gendarmerie.

Sur le quai du Havre, un brave Pandore, nommé Ferrand, était justement en train de lire ce document officiel, quand il aperçut un jeune homme à la démarche hésitante, qui se dirigeait vers un paquebot transatlantique. Le bon gendarme compara le signalement à l'homme suspect. « Après tout, pourquoi ne serait-ce pas celui-là ? » se dit-il. Il s'avança et demanda à l'inconnu ses papiers. Alors Troppmann, terrorisé, piqua une tête dans le bassin.

C'est, à ma connaissance, le seul cas où un signalement servit à quelque chose.

Il y a de bonnes raisons pour qu'un signalement soit toujours inexact, sauf le cas tout particulier où l'on possède du coupable présumé une fiche du service d'anthropométrie.

Prenons d'abord celui qui est le plus fréquent. Un crime est commis, on ignore l'identité de l'assassin, mais plusieurs personnes l'ont vu. On va donc pouvoir dresser un signalement minutieux qui fera arrêter ce misérable.

Le juge d'instruction, le commissaire, le chef de la Sûreté se réunissent. On fait d'abord comparaître la concierge qui a vu l'assassin, qui lui a parlé pendant dix minutes.

— Messieurs, dit-elle, je le vois encore. C'est un grand brun, avec un gros nez, d'énormes moustaches et des yeux qui m'ont fait peur.

Le greffier prend des notes, on remercie la concierge et l'on fait venir la fruitière, qui jure « qu'entre dix mille elle reconnaîtrait le gredin qui est venu lui demander un renseignement ». La bonne dame commence :

— C'est un petit homme, châtain…

— Pardon, interrompt le juge, la concierge prétend que c'est un homme grand et brun…

— Oh ! reprend le concierge, pas si grand que cela. Et puis pas brun, châtain foncé, si vous voulez, au nez mince…

— Non, non, interrompt le juge, la concierge affirme qu'il a un gros nez.

— Jamais de la vie, s'écrie la fruitière entêtée : un nez ordinaire, tout au plus.

— Mais il a des yeux étranges, fait le juge, qui espère obtenir enfin un renseignement utile.

— Ses yeux, fait la fruitière en haussant les épaules, il est impossible de les voir, puisqu'il porte des lunettes bleues.

Que voulez-vous que fasse la justice ? Elle fait une moyenne, et expédie un signalement à la diable !

Prenons maintenant un autre cas : celui d'Arton, si vous voulez. On connaît fort bien l'identité de l'homme qu'il faut arrêter. Mais qu'a-t-on de lui ? Une photographie faite il y a dix-huit ans, et un portrait au fusain vaguement ressemblant.

La même cérémonie recommence. On fait venir toutes les personnes qui ont connu le fugitif, et leurs renseignements sont aussi contradictoires que ceux de la concierge et de la fruitière, qui ont aperçu l'assassin anonyme ! La vérité, c'est qu'il est presque impossible de dresser un signalement de mémoire. C'est pour cela que les fiches de M. Bertillon rendent tant de services à la police.

Quand mon prédécesseur Fabre, qui avait été mon camarade et qui m'avait déjà cédé sa place aux délégations judiciaires, me remit le service ; quand mon secrétaire vint prendre mes ordres et que je me sentis, pour la première fois, maître dans mon petit domaine, j'éprouvai une certaine joie. Enfin, j'allais donc pouvoir faire de la police comme je la comprenais.

— Vous allez avoir beaucoup à faire à Pantin, m'avait dit M. Gragnon. Il y a, dans ce pays, un tas de gredins qui terrorisent la population. Je compte sur vous pour y rétablir la sécurité.

Cette déclaration de mon chef m'avait ravi. De Clichy à Pantin, en effet, dès qu'on sortait de Paris, on apercevait alors toute une population déguenillée, rôdant sur les glacis des fortifications ou attablée dans quelques cabarets borgnes ; on se demandait si ce n'était pas là qu'était venue se réfugier l'ancienne Cour des Miracles.

Au moment où j'arrivai, une série d'attaques nocturnes, de vols à main armée avait affolé les habitants. C'est de ce côté que je portai immédiatement mes efforts.

J'ai toujours eu une grande activité et je n'éprouve pas le besoin de beaucoup dormir.

Immédiatement, j'organisai des rondes nocturnes que je dirigeais moi-même, car j'avais à surveiller deux catégories d'individus également recommandables : les souteneurs et les bonneteurs qui, alors, foisonnaient à Pantin.

Je serai amené à consacrer un chapitre spécial aux souteneurs de Paris, dont j'ai eu fort à m'occuper quand je dirigeai le service de la Sûreté, ainsi qu'aux bonneteurs, dont les exploits aux courses d'Auteuil et sur les lignes de chemins de fer me donnaient parfois bien du mal.

Les souteneurs et les bonneteurs de Pantin faisaient partie de la dernière des catégories. Les filles qui opèrent sur les talus des fortifications n'ont point un commerce très prospère, par conséquent leurs souteneurs sont médiocrement entretenus. Quant aux bonneteurs, qui dressaient dans la zone leur petite table, ils ne pouvaient guère dévaliser de gros pontes sur la grande route de Pantin.

Les souteneurs, comme il était nécessaire, eurent d'abord tous mes soins et je dois dire que, beaucoup cumulant la profession de bonneteur, je fis souvent d'une pierre deux coups.

Nous partions vers deux heures du matin, mes agents armés de bâtons, et nous suivions la route d'Allemagne, la rue de Pantin, allant d'Aubervilliers au Pré-Saint-Gervais, et faisant lever tous les rôdeurs endormis que nous trouvions dans les fours à chaux ou les fossés de la route. Bientôt, tous ces chevaliers de la nuit s'aperçurent qu'il n'y avait plus de sécurité pour eux dans ce pays.

Une nuit nous courûmes sur la route d'Allemagne, attirés par des cris désespérés. C'était un charcutier de Pantin qu'une bande avait arrêté, roué de coups et dévalisé. Nous arrivâmes juste à temps pour l'empêcher d'être assassiné, mais il fallut engager un combat véritable avec les voleurs qui se défendirent si bien que nous ne pûmes en arrêter qu'un. Il est vrai que le lendemain, grâce aux révélations du prisonnier, je pinçai toute la bande.

En même temps, j'avais organisé pendant le jour la chasse aux bonneteurs. En quelques semaines, je fis des rafles successives et tellement importantes que le syndicat des bonneteurs se trouva tout désorganisé.

Mes agents et moi, nous tombions sur eux à l'improviste, en dépit des sentinelles placées pour signaler notre arrivée.

Les bonneteurs imaginèrent alors un autre truc.

Toute la journée, un clairon se tenait sur les fortifications, sonnant à pleins poumons l'air connu : « As-tu vu la casquette, la casquette au père Bugeaud. » Dès que le clairon apercevait au

loin ma silhouette, ou celle de mes hommes, il changeait d'air et sonnait le ralliement. Alors on pouvait voir les bonneteurs s'enfuir de tous côtés, les uns tirant vers Pantin, les autres vers Aubervilliers.

Il me fallut chercher un autre stratagème. Avec quelques agents, je gagnais Paris par un chemin détourné et je montais avec eux dans le tramway qui va de la place de la République à Aubervilliers.

Les fortifications franchies, nous descendions vivement et nous tombions sur les bonneteurs, qui n'avaient plus le temps de s'enfuir. Mais dans cette lutte d'ingéniosité entre les voleurs et la police, les bonneteurs ne désarmèrent pas. Ils mirent alors un des leurs en observation sur le passage du tramway ; cet observateur montait tranquillement sur l'impériale quand il nous apercevait dans l'intérieur et, d'un geste convenu, avertissait le clairon que la voiture arrivait aux fortifications.

Je fus donc obligé d'organiser de véritables opérations militaires. Il fallait cerner toute la partie de la zone où opéraient les bonneteurs, et faire des razzias. Peu à peu, les bonneteurs, voyant ma ténacité, se découragèrent et abandonnèrent Pantin.

Je jouissais, parmi ces industriels, d'une popularité méritée ; tous me connaissaient et me haïssaient, comme il était juste, puisque j'étais leur persécuteur, et les souteneurs ainsi que les rôdeurs qui recevaient, toutes les nuits, des coups de trique de mes agents, n'avaient pas pour moi une tendresse plus grande, quand il m'arriva une aventure que je crois devoir raconter, parce que cette nuit-là j'eus véritablement le trac, et ce fut même le trac qui, seul, m'inspira.

J'étais allé au théâtre, et j'avais donné rendez-vous à mes agents pour une heure du matin, à la porte de Flandre, pour faire une battue, comme à l'ordinaire.

Quand j'arrivai aux fortifications, je ne trouvai personne ; je ne me souviens même plus de la raison qui empêcha tout mon monde d'être exact. Toujours est-il que j'étais descendu du dernier tramway et que j'avais une longue route à faire par une nuit noire, dans ce pays où j'étais haï des rôdeurs.

J'ai toujours eu la mauvaise habitude de ne porter aucune arme. Néanmoins, je pris assez gaiement ce contre-temps, me disant qu'après tout, si j'étais attaqué, je le verrais bien.

Comme je sortais des fortifications, j'aperçus au détour des Quatre-Chemins une sorte de brasero autour duquel, à la lueur du feu, je vis très distinctement les casquettes reconnaissables, les foulards rouges et les visages blêmes de mes clients ordinaires. J'eus la sensation très nette du danger, car il m'était impossible de ne pas passer devant cet étrange campement, et j'avoue que j'éprouvais un petit serrement de cœur, comme le matin des batailles, quand j'entendais siffler les obus au-dessus de ma tête.

Mais bien vite j'eus pris mon parti, et je m'avançai à grands pas vers le brasero. Il se produisit, aussitôt, un mouvement dans la troupe des noctambules, et peu s'en fallut qu'ils ne prissent la fuite.

— Eh bien ! mes enfants, m'écriai-je, un peu goguenard, on ne dit pas bonsoir à son commissaire ?

Tous s'étaient dressés, même ceux qui dormaient accroupis devant le brasero ; toutes les casquettes se soulevèrent et j'entendis un « Bonsoir, monsieur le commissaire », prononcé avec un ensemble qui rappelait les figurants de l'Ambigu.

— Eh bien repris-je, qui veut accompagner son commissaire ? La route est longue et je m'ennuie tout seul.

— Ah ! monsieur le commissaire veut rire, fit un grand gaillard que je connaissais pour l'avoir vu amener deux ou trois fois au commissariat, et qu'on appelait « le Grand Frisé ». Monsieur le commissaire ne peut pas s'ennuyer avec ses agents.

— Je n'ai pas d'agents, je suis tout seul, répondis-je, toujours gouailleur. Allons, toi, le Grand Frisé, puis toi, et l'autre, là-bas, vous allez m'accompagner.

— Comme vous voudrez, monsieur le commissaire.

Les trois gaillards me suivent et nous nous enfonçons dans la nuit.

— Tout de même, me dit bientôt le Grand Frisé, monsieur le commissaire est farce ! Comme si nous ne savions pas que ses agents nous suivent derrière !

— C'est toi qui es un farceur, répondis-je. Puisque je te dis que je suis seul !

Le Grand Frisé haussa les épaules.

— Allons donc, m'sieu le commissaire, nous sommes pas assez gniols pour croire cela.

Puis il ajouta, inquiet :

— Vous n'allez pas, au moins, nous faire arrêter ?

— Es-tu bête repris-je. Pourquoi te ferais-je arrêter ? Parce que tu me rends service en m'accompagnant ? Pour qui donc me prends-tu ?

Néanmoins, mes trois compagnons ne pouvaient faire dix pas sans retourner la tête.

Mon trac passa vite, en voyant le leur, et je m'amusai à les faire parler, à leur faire raconter leurs petites histoires. J'avais un paquet de cigarettes, je leur en offris, et dus presque me fâcher pour les forcer à les accepter.

Comme je leur faisais un peu de morale, leur disant que les bénéfices de leur métier ne valaient pas les risques, ils m'écoutèrent avec déférence ; mais leur attention était ailleurs. Ils continuaient à retourner anxieusement la tête, s'attendant toujours à voir paraître des agents et peut-être des gendarmes.

Ce ne fut pas moi, ce furent eux, qui poussèrent un soupir de soulagement quand nous aperçûmes, rue de Paris, la lanterne rouge du commissariat.

— Vous voilà chez vous, monsieur le commissaire, s'écria le Grand Frisé. Vous allez nous permettre de vous quitter ?

— Eh ! non, mes enfants, répondis-je. Puisque vous êtes venus jusqu'ici, vous allez me conduire jusqu'à la porte de ma maison, là-bas, un peu plus loin, et vous allez boire un verre à ma santé.

Leur terreur les avait repris. Ils regardaient encore autour d'eux avec inquiétude. Je leur fis servir une bouteille de cognac, à

laquelle, du reste, ils firent honneur, car ils commencèrent à se rassurer lorsqu'ils se virent dans ma salle à manger.

— Ainsi, me dit le Grand Frisé, monsieur le commissaire, vous étiez seul ? Vous n'aviez pas d'agents derrière vous ?

— Mais, imbécile, répondis-je, puisque je te l'avais dit.

— Ah voyez-vous, c'est que si on croyait toujours la police, on serait bien vite choppé !

Alors je m'élevai contre un semblable préjugé. J'estime, en effet, que le devoir des hommes qui représentent la justice, est de toujours tenir leur parole, et de ne jamais mentir, même aux derniers des gredins. Jamais je n'ai fait une promesse que je savais ne pouvoir tenir, même lorsqu'il s'agissait d'obtenir les aveux d'un assassin, ou d'un voleur émérite.

— Ah ! m'sieu, c'est une carotte, disent souvent les escarpes, quand on leur promet une faveur.

Non, la justice ne fait pas de carottes. Et si, il y a bien longtemps, des magistrats, entraînés par leur zèle, se sont laissés aller jusqu'à se compromettre dans des marchandages, ni moi, ni la plupart de mes collègues n'avons eu à nous reprocher aucune faiblesse de ce genre. Du reste, je reparlerai plus longuement de cette probité nécessaire quand je raconterai comment un chef de la Sûreté doit s'y prendre pour obtenir les aveux d'un accusé.

Le résultat curieux de ma promenade nocturne dans les plaines de Pantin fut qu'à partir de ce jour les trois escarpes qui m'avaient accompagné devinrent pour moi de précieux indicateurs. Dès qu'un mauvais coup avait été commis dans ma cir-

conscription, j'étais sûr de voir arriver l'un d'entre eux, m'apportant un renseignement, la plupart du temps utile.

Mais ce résultat aurait été peu de chose ; j'obtins mieux, sans avoir pour cela la prétention de passer pour un grand moraliste.

Sur les trois, deux finirent par me demander le moyen de devenir d'honnêtes gens. Je les recommandai chaudement dans une usine, et quand je quittai Pantin, leur patron était très content de leur assiduité au travail. Le troisième, par exemple, s'il m'en souvient bien, oublia de s'amender. Je crois qu'il fut pris dans une mauvaise affaire, et qu'il doit être encore en Nouvelle-Calédonie.

Ce petit incident eut en outre un résultat utile, pour la population du pays. J'avais expérimenté le danger de cette route ; j'obtins du maire qu'il demanderait au Conseil municipal de voter les fonds nécessaires pour l'installation d'un poste de police aux Quatre-Chemins. Le Conseil municipal fut alors plus généreux que je ne pouvais l'espérer. Il porta de 18 à 24 le nombre des agents que j'avais sous mes ordres. J'en profitai pour augmenter ma surveillance, et quoique plus nombreux, mes pauvres agents n'eurent guère le temps de se reposer. Quand les escarpes s'aperçurent que le vol à main armée sur la grande route devenait très dangereux et peu lucratif, ils essayèrent d'autre chose ; et bientôt j'eus ma première bande.

Une nuit, je fus réveillé par plusieurs coups de feu, tirés assez loin, du côté de la rue de Montreuil ; au même moment, un agent venait me chercher, disant que des paysans étaient aux prises avec une bande de voleurs qui avait envahi « la Seigneurie »,

vieux manoir construit sur la route de Montreuil, et qui avait appartenu jadis aux comtes de Pantin.

J'arrivai, avec tous les hommes disponibles au poste central, au moment où le fermier voisin et ses garçons poursuivaient à coups de fusil et de revolver les malfaiteurs, qui s'étaient réfugiés dans les profondeurs du parc.

Ce fut, dans la nuit, une course fantastique au milieu des allées boisées, dont la profonde obscurité n'était éclairée que par la lueur des coups de feu tirés des deux côtés ; car les voleurs étaient armés, eux aussi, de revolvers, et ripostaient.

Avant que le jour parût, mes agents et moi avions arrêté treize de ces bandits de grand chemin. Nous trouvâmes les derniers, blottis sous le pont du chemin de fer où ils avaient installé une sorte de magasin. On y saisit des centaines de bouteilles de vin de Champagne qu'ils avaient précédemment volées dans les caves. Ils étaient chargés de ballots énormes ; en dévalisant le château, ils avaient emporté jusqu'à des lustres et des fauteuils. C'était la classique bande de brigands, avec un chef et des lieutenants, car, chose assez amusante à remarquer, les voleurs, qui font profession de sentiments anarchistes, ne manquent jamais de choisir un chef.

L'incident le plus pittoresque de cette chasse à l'homme fut la terreur extravagante d'un des voleurs arrêtés par mon brigadier, qui l'avait ramassé gémissant dans une allée du parc. Celui-là ne fit pas de résistance. Terrorisé par les coups de fusil et les coups de revolver, en proie à une sorte d'hallucination, il s'était laissé tomber dans un fossé, persuadé qu'il avait reçu plusieurs balles et qu'il allait mourir. Il fallut que je le fisse déshabiller et mettre

nu comme un ver pour qu'il consentît à avouer qu'il n'avait pas une égratignure.

Toute cette bande était à peine à Mazas qu'il fallut m'occuper d'une autre, plus curieuse peut-être que la première, car ceux qui la composaient semblaient être des personnages créés par Eugène Sue et jouaient dans la vie réelle les Mystères de Paris. Le fait qui amena leur arrestation était alors banal à Pantin.

Un marchand ambulant, nommé Boissière, un soir d'hiver, à la tombée de la nuit, suivait la route stratégique qui va de Pantin aux Lilas, quand, tout à coup, une dizaine d'individus s'élancèrent d'un fourré où ils se tenaient cachés, rouèrent de coups le malheureux qu'ils laissèrent étendu sans connaissance au milieu de la chaussée, et s'emparèrent de sa balle qui contenait des marchandises pour une somme assez importante. Boissière fut retrouvé une demi-heure après par un laitier dont la voiture faillit l'écraser. Revenu à lui, son premier soin fut de venir déposer sa plainte à mon bureau.

J'ai déjà dit le peu de valeur des signalements. Boissière n'avait fait qu'apercevoir, dans la demi-obscurité du soir, quelques-uns de ses agresseurs. Il disait qu'il les reconnaîtrait entre mille, mais j'avais des doutes, sachant que les reconnaissances de ce genre sont rares. Il faut avoir l'œil très exercé pour reconnaître tout de suite un individu aperçu seulement quelques secondes dans la pénombre. Je comptais sur d'autres indices pour arriver à pincer les bandits.

Déjà, je commençais à bien connaître ceux qui composaient la partie louche de la population de ma circonscription ; toute la nuit, je fis surveiller les endroits où se réunissaient les soute-

neurs les plus dangereux, et je fis garder les domiciles de quelques individus que j'avais tout lieu de croire des receleurs. Nous avions pu suivre à travers champs les traces des voleurs, et j'étais certain qu'ils étaient rentrés à Pantin. Il y avait, rue de Montreuil, un garni louche.

Je savais que la plupart des individus qui y demeuraient étaient de vilains drôles.

Vers minuit, j'appris que, toute la soirée, on y avait fait ripaille, et qu'on y avait vu entrer un homme chargé d'un gros ballot. Au petit jour, je fis irruption dans la maison avec quelques agents. Le patron, intimidé, me donna quelques renseignements utiles, et me montra la vaste pièce où dormaient une dizaine d'individus, et où étaient amassées des quantités de marchandises.

— N'entrez pas, surtout, dit l'hôtelier terrorisé ; ils sont tous armés et ils se défendront avec une énergie désespérée.

Je regardai par une fente de la porte, et je vis qu'en effet, à côté de chaque grabat, il y avait un couteau ouvert et un revolver armé. Je n'avais qu'un petit nombre d'agents, mais mes hommes commençaient à être aguerris et n'avaient même plus conscience du danger. Nous pénétrâmes dans la chambre avec une telle rapidité, que revolvers et couteaux furent enlevés avant que les gaillards eussent eu la possibilité de s'en servir. Un seul, Évrard, dit Nez Sale, le chef et le receleur de la bande, put saisir son couteau ; mais, d'un coup de bâton adroitement envoyé, un de mes hommes fit tomber l'arme.

Une des constatations les plus intéressantes que j'aie faites, pendant le temps que j'ai passé à la police, c'est celle du courage

simple des agents. Le mépris absolu du danger est, pour eux, une affaire d'habitude.

L'année que je passai à Pantin fut l'époque la plus heureuse de ma vie. J'avais pour mon métier une passion de chasseur et j'ignorais encore les rivalités, les calomnies qui sont le mal nécessaire de toutes les grandes administrations.

Ma vocation s'affirmait, car je crois qu'il est impossible de bien faire un métier qui ne vous intéresse pas. Je compris alors l'importance des premières constatations, et la nécessité de chercher avant tout à obtenir les aveux de l'accusé, en accumulant les preuves de sa culpabilité dès le premier jour de son arrestation, alors qu'il n'a point eu le temps de réfléchir et d'imaginer tout un système de défense.

La première fois qu'il me fut possible de procéder avec toute la rapidité nécessaire pour obtenir un résultat aussi complet, fut une très simple affaire de vol avec effraction.

Un fabricant de caoutchouc, M. Monteil, qui demeurait rue des Crochets, aux Prés-Saint-Gervais, en rentrant chez lui, avait trouvé sa fenêtre brisée et tous ses meubles fracturés. L'argent, les bijoux et un revolver avaient été volés. Il m'apparut très nettement, dès le premier examen, que le coupable ne pouvait être qu'un individu au courant des habitudes du volé.

Comme il avait plu beaucoup, le voleur en s'enfuyant avait laissé dans le jardin des empreintes profondes de ses pas ; je les fis mesurer, et j'en gardai quelques-unes. Une rapide enquête me convainquit qu'un seul des ouvriers de M. Monteil pouvait être soupçonné. C'était un nommé K..., qui avait déjà commis quelques indélicatesses. Je le fis observer pendant plusieurs

jours, mais, à mon grand étonnement, on ne le vit se livrer à aucune dépense. Cependant, ma conviction était si grande, que je résolus de le faire venir à mon commissariat et de l'interroger. K… commença par nier comme un beau diable. Cependant il pâlit un peu quand je lui montrai son casier judiciaire qui portait quatre condamnations. Néanmoins, il reprit assez vite son sang-froid et me dit :

— Je vous demande, monsieur le commissaire, de faire chez moi une perquisition ; vous serez convaincu que je n'ai rien volé.

— Je ne serai nullement convaincu, répondis-je, car il est tout naturel que vous ayez caché ailleurs le produit de votre vol.

Alors je lui demandai de retirer ses souliers. Ils correspondaient à merveille à l'empreinte relevée dans le jardin.

— Vous voyez, mon ami, lui dis-je avec douceur, vous avez contre vous le plus terrible des témoignages. Votre intérêt est d'avouer, si vous voulez obtenir l'indulgence des juges qui vous condamneront.

K… éclata en sanglots et me raconta comment il avait su que son patron était allé voir à Paris un parent malade, et comment il s'était introduit dans la maison…

— Mais, lui dis-je, où avez-vous caché ce que vous avez volé ?

— Venez avec moi, répondit-il, et je vous montrerai ma cachette.

Nous partîmes avec deux agents et K… me conduisit au fort de Romainville. Nous trouvâmes, enfouis dans le talus des fortifications, tous les objets qu'il avait volés.

Il ne faudrait pas croire, malgré toutes les histoires de brigands que je viens de raconter, que la population de Pantin fût composée en majorité de gens de sac et de corde. Tout au contraire, même parmi les pauvres diables habitant la zone des fortifications et couchant dans des masures infectes, le nombre des voleurs était relativement infime. J'avais déjà fait cette constatation à mes débuts, alors que j'étais secrétaire de M. Dodieau au quartier des Halles : l'humanité est bien meilleure que ne le disent les philosophes et les romanciers.

Quand on suit les fortifs, comme disent les naturels, de Clichy à Pantin, en passant par Saint-Ouen, et qu'on voit toute cette population bariolée, étalant ses guenilles au milieu de cabanes chancelantes et de maisons lézardées, on éprouve une impression sinistre, et l'on se demande si derrière toute cette marmaille qui grouille sur la route, implorant un petit sou, on ne verra pas poindre bientôt quelques bandits, prêts à dévaliser le passant.

Non, les escarpes, les souteneurs, sont le petit nombre, et, parmi tous ces malheureux, j'ai connu des gens qui avaient une probité plus scrupuleuse que bien des Messieurs qu'on salue sur le boulevard. J'avoue que mon plus grand étonnement fut de voir, tout au contraire, la curiosité pas du tout malveillante avec laquelle tous ces meurt-de-faim regardaient passer les équipages et les femmes élégantes revenant des courses de Saint-Ouen. J'ai trouvé dans des cabanes à lapins, vivant cependant dans une épouvantable promiscuité avec leur père, de jolies filles dont l'honnêteté instinctive était vraiment touchante.

Et chose curieuse, c'est peut-être parmi les pauvres diables, même parmi ceux qui tombent sous la main de la justice, que le sentiment de la famille est le plus développé. J'ai vu des filles pu-

bliques envoyer chaque semaine un mandat à leurs vieux parents ; j'ai vu des voleurs avouer tout de suite, de peur que leurs parents ne fussent impliqués dans l'affaire.

Alors que j'étais chef de la Sûreté, et que j'avais arrêté toute la fameuse bande Panis, j'allai faire une perquisition chez la mère d'un des inculpés, que je trouvai avec son second fils. Comme cette vieille femme répondait évasivement à toutes mes questions, je me vis forcer de la menacer de l'arrêter comme complice pour recel. Alors, son fils, qui jusque-là n'avait rien dit, se dressa furieux, s'écriant :

— Ne touche pas à ma mère, ou je te brûle la g... avec mon rigolo.

Et il brandissait son revolver.

J'arrêtai cet homme comme il était nécessaire, puisqu'il m'avait menacé devant mes agents, et qu'il est impossible à un chef de la Sûreté de laisser diminuer le prestige qu'il doit avoir sur ses hommes ; mais je le regrettai, car véritablement j'étais touché de ce dévouement filial, tout sauvage qu'il fût.

Et quand on réfléchit à la façon dont sont élevés ces pauvres êtres qui grandissent dans les huttes de chiffonniers, la plupart du temps plus mal élevés que les chiens, on est pris pour eux d'une miséricorde infinie. Je considère qu'une longue pratique de la police ne peut apprendre que la pitié.

Tant de malheureux sont victimes des hasards, de l'éducation, de la faim, que je ne comprends pas qu'un magistrat puisse avoir une seconde de colère pour l'homme qu'il vient de faire prendre,

pour le vaincu dans la lutte de la société contre le crime, qu'on lui amène les menottes aux mains…

Et si, parfois, on n'est pas maître d'un mouvement de mépris, ce n'est pas certainement contre les sauvages qui, le revolver ou la trique au poing, attaquent les passants sur la grande route. Ce serait plutôt contre les ingénieux pirates du boulevard, qui inventent parfois des pièges d'une habileté si grande que les hommes de police ont le plus grand mal à les deviner.

À Pantin, je fis mon apprentissage sur ce point, et j'eus à découvrir la plus compliquée et la plus louche des escroqueries. La bande noire, tout à coup, vint opérer sur ma circonscription, et, puisque l'occasion m'est donnée d'en parler, je vais m'expliquer d'une façon assez complète sur la « bande noire » pour n'avoir plus à y revenir dans le cours de ce récit.

On appelle bande noire, à Paris, une sorte de franc-maçonnerie entre différentes catégories d'escrocs exploitant les commerçants de province. Presque tous sont des acheteurs et des vendeurs de produits alimentaires, parce que, d'abord, ces produits-là sont toujours d'un écoulement facile, ensuite parce que tout ce qui ne peut se vendre à vil prix sert de nourriture aux affiliés qui, comme le dit lors du procès l'avocat général, « ne vivent que de conserves, d'huîtres, de truffes, ayant le champagne comme boisson ordinaire ».

Les moyens employés sont simples. L'escroquerie, sans doute, est vaste comme le monde, mais on peut dire qu'il y a une sorte de grammaire et qu'il faut que l'homme de police la connaisse bien pour, sur un simple indice, retrouver tout le fil des labo-

rieuses opérations dont sont victimes les commerçants trop crédules.

Je vais rapidement préciser les procédés de la bande noire. Le plus simple consiste, pour le premier venu, à installer, dans un endroit quelconque, une boutique, puis à se faire fabriquer des en-têtes de lettres magnifiques : « Société générale d'alimentation. Docks de l'alimentation, etc. »

Si l'escroc est très habile, il complète son escroquerie par celle du cautionnement. Avec une annonce mirobolante, offrant 4 à 500 francs d'appointements à tous les malheureux en quête de places, il trouve un ou deux naïfs qui lui versent 5 à 6,000 francs de cautionnement. Il les emploie simplement à relever dans le Bottin les noms des grands industriels en conserves alimentaires, des marchands de beurre et des propriétaires de vignobles, auxquels il envoie des lettres très bien faites, demandant à quelles conditions ils peuvent fournir et offrant un très grand nombre de références.

Bien entendu, ces références sont toujours celles d'autres affiliés, dont quelques-uns, homonymes de commerçants honorablement connus sur la place, doivent rassurer complètement l'expéditeur.

Les marchandises arrivent, payables à 90 jours. L'affilié à la bande noire les vend très vite, même à vil prix, et quand il a réalisé ainsi un petit sac, la veille de l'échéance, il prend la poudre d'escampette, laissant la clef sous la porte.

Il est encore d'autres trucs. En offrant toujours des références, certains proposent aux propriétaires de vignobles de les représenter à Paris. Ils font alors envoyer en gare à Paris des pièces de

vin aux noms de personnes honorablement connues qui ne s'en doutent même pas, ou aux noms de complices qui se sont assuré de l'amitié de certains concierges, lesquels, bien entendu, donnent les meilleurs renseignements sur leurs locataires, ou parfois même leurs prétendus locataires, car très souvent les escrocs viennent simplement chercher leurs lettres dans la maison. Inutile de dire, n'est-ce pas ? que les propriétaires de vignobles ne retrouvent ni leurs barriques, ni leur représentant à Paris, ni les destinataires.

Le rôle de certains concierges dans ce genre d'escroquerie est assez curieux. On verra tout à l'heure que si quelques-uns ont la fâcheuse habitude de donner sur leurs locataires des renseignements faux et mauvais qui nuisent à leur crédit, d'autres, en revanche, donnent facilement des renseignements excellents, mais également faux, qui permettent d'escroquer les négociants de Paris ou de la province.

Voici comment je fus mis sur les traces de la fameuse bande noire de Pantin.

Un jour, je reçus d'un négociant de province une plainte contre un nommé M..., qui avait installé, rue des B..., un magasin d'alimentation. Je fis une rapide enquête et me convainquis que M... était sur le point de lever le pied avec deux Allemands ses complices. Je n'hésitai pas à arrêter le trio, au moment même où ils faisaient leurs malles. Je saisis une liasse de papiers très curieux, et notamment les imprimés que M... avait fait fabriquer et qui étaient merveilleux : « Entrepôt général des halles et marchés de France et de l'étranger. — Fournisseur des Sociétés coopératives et des cantines militaires de la capitale. »

Les négociants de province, sans méfiance devant d'aussi belles assurances, avaient envoyé à M… pour plusieurs centaines de mille francs de marchandises, et l'escroc, enhardi par son succès, avait cru pouvoir tout se permettre. Il avait même un jour mis à la porte un garçon de recettes qui lui présentait un billet. Ce fut cette arrogance qui le perdit. Le banquier s'était hâté de prévenir télégraphiquement son client, et celui-ci, avec une hâte plus grande encore, avait déposé sa plainte.

Les papiers trouvés chez M… me mettaient sur la piste de tous les affiliés de la bande. M. Frémont, juge d'instruction, chargé de l'affaire, me donna carte blanche, et, en quelques semaines, plus de soixante-dix des principaux affiliés de la bande noire furent sous les verrous. Ce fut ma première grosse affaire, et je m'y appliquai avec une ardeur toute juvénile.

Sans abandonner mes rondes nocturnes, qui assuraient la sécurité de ma circonscription, je consacrai toutes mes journées à la recherche de la bande noire. Il faudrait un volume, je crois, pour raconter les multiples incidents de cette chasse aux voleurs, mais il en est deux suffisamment typiques, qui doivent avoir une place dans ce récit.

D'abord, la question des concierges.

Un des affiliés de la bande noire demeurait à Montmartre, rue des Cloïs. Je me présente seul chez le concierge et lui demande si c'est bien chez lui que demeure M. B…

— Oui, monsieur, répondit-il avec arrogance, assurant sa calotte sur sa tête.

— Est-il solvable ? Peut-on lui livrer de la marchandise à crédit ?

— Si l'on peut, monsieur ! Mais c'est le meilleur locataire de la maison, et bon, et charitable !

— Faites attention à vos paroles, répliquai-je froidement en montrant mon écharpe. N'oubliez pas que vous parlez à un commissaire de police.

— Ah ! mon Dieu ! fit le pipelet, retirant, cette fois, sa calotte et s'écroulant dans un fauteuil, livide, claquant des dents ; il fallait vous faire connaître en entrant, monsieur le commissaire ! La vérité, c'est que B... est le plus grand coquin du monde et qu'un pareil homme déshonore la maison !

Alors, j'avisai, sur la cheminée, deux boîtes de conserves de homard.

— N'est-ce pas lui qui vous a donné cela ? demandai-je.

— Hélas ! oui, avoua le concierge.

— C'est ainsi qu'il achetait votre complaisance ?

— Oh ! monsieur le commissaire, fit le concierge avec un grand geste d'indignation. Emportez ces conserves ; maintenant, elles me font horreur !

Je lui laissai son homard et me contentai d'arrêter son locataire.

Dans cette longue chasse, les épisodes tragi-comiques abondent. Comme toujours, le hasard et cette intuition indispensable aux hommes de police me servirent plus que de très sa-

vantes déductions. Je recherchais, sans le trouver, dans tous les hôtels meublés de la capitale, un des plus adroits filous de la bande qui, depuis des années, avait trouvé le moyen d'escroquer un nombre infini de négociants sous des noms différents, mais tous commençant par les mêmes initiales que son nom véritable, afin que la marque de son linge ne donnât des soupçons à personne.

J'avais de lui un signalement fourni par le juge d'instruction, mais j'ai déjà dit ce que valent les signalements. Seulement, je me souvenais de l'avoir aperçu quelques secondes, un jour qu'il avait été appelé chez M. Clément pour répondre à une plainte faite, contre lui, par un malheureux auquel il avait acheté un hôtel meublé à Passy, sans le payer, bien entendu.

Un après-midi, je revenais de faire une perquisition avec mon secrétaire, et nous étions montés sur la plate-forme du tramway qui suit l'avenue de Choisy, quand un homme s'élance et se place à côté de nous. Il est probable que je n'aurais fait aucune attention à ce nouveau voyageur, s'il n'avait engagé une véritable bataille avec son chien, une espèce de ratier blanc, qui avait, autour de l'œil droit, un cercle de poils noirs du plus bizarre effet. L'homme jurait et donnait des coups de pied à l'animal pour l'empêcher de monter sur la plate-forme ; le chien aboyait… Je regardai machinalement, et il me sembla que j'avais déjà vu cet œil-là… Oui, c'était bien cela… à la porte du Palais de Justice, où il attendait son maître, en poussant de petits cris plaintifs. Je regardai l'homme plus attentivement ; je fis un effort de mémoire et je reconnus le gaillard que nous recherchions vainement depuis si longtemps. Aussitôt j'appelai un gardien de la paix et le fis arrêter, bien qu'il niât son identité avec un toupet extraordinaire. Ce

ne fut qu'au poste qu'il consentit à avouer, se répandant en plaintes violentes contre son chien qui l'avait fait découvrir et dont on entendait les hurlements à la porte du poste.

— Sale animal ! s'écria-t-il dans une boutade qui me fit rire malgré moi. Et l'on dit que le chien est l'ami de l'homme !

Un autre affilié fut arrêté dans des conditions tout à fait fantastiques. Je recherchais vainement un des chefs de la bande, un individu nommé Alfred, qui le soir même de l'arrestation de M... s'était enfui de Pantin, et, bien entendu, s'était abstenu, depuis, de nous donner de ses nouvelles. J'appris un soir qu'une voiture de saltimbanque, une roulotte, attelée d'un cheval, avait été volée du côté d'Asnières par trois individus dont l'un ressemblait à mon gaillard. On avait suivi les traces de la voiture jusqu'au pont donnant sur l'île Saint-Denis ; là, on les avait perdues. J'étais en habit noir, prêt à aller au théâtre, quand on m'avertit de la découverte. Sans prendre le temps même d'enlever ma cravate blanche, je me mis en campagne avec mon secrétaire ; nous cherchâmes toute la nuit, et, au petit jour, j'aperçus, caché dans un fourré, une sorte de campement bohémien. À côté d'un feu qui s'éteignait, un cheval, attaché à un tronc, broutait les pousses des arbres, et dans une roulotte très bien installée, nous vîmes trois individus qui dormaient du sommeil du juste, bien qu'ils eussent une conscience évidemment très chargée. Ils eurent à leur réveil la désagréable surprise d'apercevoir mon écharpe, et tel est, je dois le dire, le prestige, l'intimidation que la police exerce sur les bandits, qu'ils ne songèrent même pas à résister ; ils attelèrent docilement le cheval, et je les ramenai à Pantin dans la roulotte transformée, pour la circonstance, en voiture cellulaire. J'eus, je

dois le dire, un certain succès quand la roulotte s'arrêta devant mon commissariat et que je fis descendre mes trois prisonniers.

Le récit de mon séjour à Pantin ne serait pas complet si j'oubliais une tragi-comédie où je jouai, comme il était nécessaire, le rôle classique du commissaire. Un de mes administrés, qui avait une situation fort aisée et que j'avais fini par connaître un peu, le rencontrant chaque jour, vint m'inviter à la noce de sa fille, qui épousait un industriel du pays. J'allai donc à ce mariage, car il est des invitations qu'on ne peut refuser, et fus frappé de l'attitude tout à fait étrange de la mariée, une blonde, mignonne et assez jolie, mais dont les yeux bleu-clair avaient des reflets d'acier. À la sacristie, elle regardait toujours vers la porte avec cette allure apeurée d'une biche enfermée qui cherche l'issue par laquelle il sera possible de fuir. Bien entendu, je fus le seul à faire cette observation ; le mari semblait fou de joie ; tout le monde était d'une gaieté bruyante, et je quittai le bal au moment où la mariée tourbillonnait, entraînée dans une valse. De chez moi, on entendait la musique, et je m'endormis bercé par les violons.

Je fus réveillé au petit jour par une visite inattendue. Je vis devant mon lit le marié encore en habit noir et cravate blanche, pâle, défait, accompagné de son beau-père qui pleurait et d'un fonctionnaire que je ne nommerai pas, petit-cousin de la mariée. Je remarquai son attitude embarrassée, et j'avoue que j'eus beaucoup de mal à réprimer une forte envie de rire pendant que le mari me fit le récit de son infortune.

— Oui, monsieur, me dit-il avec désespoir. Vers quatre heures du matin, nous rentrons. Elle ne disait rien, mais elle souriait. Je la croyais contente. « Mon ami, me dit-elle doucement, voulez-vous me laisser seule un instant avec Adèle, ma bonne ? Elle va

m'aider à me déshabiller. » N'est-ce pas, monsieur le commissaire, il y a des choses qu'on ne refuse pas à sa femme le jour de ses noces ! Me voilà donc faisant le pied de grue devant la porte de la chambre nuptiale ; et, pour tromper mon impatience, je me mis à fumer des cigarettes. J'en avais fumé quatre, quand je commençai à trouver vraiment que ma femme était bien longue à se déshabiller. Je frappai doucement ; pas de réponse. Je frappai plus fort, même silence. Alors je voulus ouvrir ; le verrou était mis. Un sinistre pressentiment me vint ; d'un coup d'épaule je fis sauter la porte. La chambre était vide ; il ne restait que la couronne de fleurs d'oranger jetée mélancoliquement sur le lit et qu'elle n'avait pas voulu emporter sans doute !

Oui, monsieur le commissaire, la misérable s'était enfuie avec la bonne, sa complice. Elles avaient sauté par la fenêtre, dans le jardin. Ai-je assez de malheurs, hein ?

Et le pauvre homme sanglotait comme un enfant dans les bras de son beau-père. La scène était touchante et j'aurais été mal venu de rappeler en forme de consolation le couplet connu de la Jolie Parfumeuse : « Une femme légitime se retrouve, se retrouve toujours. » Quant au petit-cousin, que je suivais du coin de l'œil, je surpris sur ses lèvres l'esquisse d'un sourire railleur. Mes soupçons grandissaient, et quand le mari eut déposé entre mes mains une plainte en bonne et due forme, je me contentai de donner l'ordre à un de mes agents de suivre, sans le perdre de vue, le cousin de la mariée. Le soir même, mon agent venait m'annoncer que le gaillard était en train de dîner joyeusement dans un hôtel des environs de la gare du Nord en compagnie d'une jeune femme qu'il y avait amenée la nuit dernière.

Je me rendis dans cet hôtel, et je me convainquis très vite que cette nuit nuptiale, tant regrettée du pauvre mari, n'avait point été perdue pour tout le monde. Je ne puis raconter tous les détails de ce drame de famille, dont l'épilogue fut, grâce à moi, un divorce et un second mariage, lequel, cette fois, avait été réalisé avant même d'être conclu.

Mais ce qui me frappa et m'amusa beaucoup, ce fut la psychologie particulière de la jeune femme. J'avais la curiosité de savoir pourquoi elle avait tenu à passer par l'église et la mairie avant de se laisser enlever par son cousin.

« Je n'aurais jamais osé dire non devant tout le monde, » déclara-t-elle (ce qui ouvre de singuliers horizons sur la valeur du oui sacramental). Quant au petit-cousin qui, pour détourner les soupçons, n'avait pas craint d'accompagner chez moi l'époux abandonné, il reçut, vous pensez bien, une forte semonce ; mais il s'en est consolé en étant le mari très heureux de sa cousine et la chance lui a toujours souri. Il occupe, aujourd'hui, une situation importante. Ce qui prouve que la vertu est toujours récompensée !

Àla fin de l'année 1886, le préfet de police eut l'idée d'adjoindre un sous-chef à M. Taylor, qui dirigeait le service de la Sûreté. Il paraît que deux commissaires de banlieue s'étaient fait surtout remarquer de M. Gragnon : Cochefert, commissaire à Boulogne, et moi. On nous demanda à tous deux un rapport détaillé sur les différentes affaires que nous avions eu à instruire. M. Gragnon fut très embarrassé : il paraît que nos deux rapports étaient aussi intéressants l'un que l'autre. Je ne sais s'il nous tira à la courte-paille. Toujours est-il que je gagnai la première

manche, puisque je fus nommé. Mais c'est Cochefert qui a gagné la seconde, et il m'a succédé.

Partie 1 · Mes débuts à la Sûreté

M. Taylor, qui était un excellent homme malgré son abord un peu froid, était enchanté d'avoir un aide actif et jeune ; il me reçut avec beaucoup d'amitié, le 6 octobre 1886, quand je me présentai à la Sûreté pour prendre possession de mon poste.

— Mon cher Goron, me dit-il, vous tombez à pic, et vous allez avoir des émotions pour vos débuts. Cette nuit on exécute Frey et Rivière, et c'est vous qui allez avoir la corvée de réveiller Rivière pendant que je réveillerai Frey.

Un petit frisson courut par mes veines.

Certes, j'avais vu garrotter des malheureux dans la République Argentine, et, en rade de Buenos-Ayres, j'avais aperçu pendus, à la grande vergue, des matelots américains qui s'étaient révoltés. Pendant la guerre, j'avais vu fusiller, près de Montbéliard, de pauvres diables de turcos, coupables d'avoir chapardé quelques poules, et le souvenir de cette exécution m'était resté comme le plus affreux de cette affreuse guerre. Comme lieutenant de réserve à Rennes, j'avais commandé le piquet de soldats entourant la guillotine… mais je n'avais aperçu que le mouvement de la bascule et l'éclair du couteau.

Cette fois, j'allais jouer moi-même un rôle dans ce sinistre drame, j'allais réveiller un de ceux qui devaient mourir. J'allais pouvoir suivre pas à pas la psychologie du châtiment suprême.

C'était une émotion nouvelle que j'allais ressentir, une émotion dont l'attente n'était pas exempte d'anxiété, car, dans la passion que j'avais pour mon métier, je me figurais alors que la peine de mort était le plus terrible mais le plus juste des droits de la société.

Cependant, je ne pus m'empêcher, avec la nature particulière de mon esprit, de faire cette réflexion qu'un hasard singulier mettait, comme on dit vulgairement, la charrue avant les bœufs, et que j'allais faire couper le cou à deux assassins avant d'en avoir arrêté un seul.

M. Taylor m'emmena chez le procureur général, qui nous donna les dernières instructions et nous remit les plis à faire parvenir aux intéressés, à l'aumônier, au colonel de la garde républicaine, au colonel de la gendarmerie de la Seine, au commissaire de police du quartier de la Roquette, au commissaire de Gentilly, qui a le Champ des Navets dans sa circonscription, etc., etc.

Tout en écoutant avec la plus grande attention les recommandations de M. le procureur général, je remarquai tout à coup, affalé sur une chaise, un homme enveloppé d'une redingote trop large, dont les grosses mains tenaient maladroitement un énorme parapluie. Il avait l'air si humble, si triste, que je me demandais si c'était lui qui devait être exécuté. À chaque instant, il interrompait le procureur général, mais d'une voix basse, confuse, et je ne distinguais que ces mots répétés avec obstination : « L'instrument !... Il faut protéger l'instrument !... Les barrières pour isoler l'instrument ! »

D'un geste interrogateur, je le montrai à M. Taylor.

— Le bourreau, me répondit-il à l'oreille.

Quoi ? ce pauvre homme piteux était l'exécuteur des hautes-œuvres de la justice ? Que c'était loin de l'homme rouge, solennelle personnification de la vindicte publique, faisant étinceler au-dessus de la foule terrifiée le glaive de la loi, teint du sang des coupables ! Je crois l'avoir déjà dit, il est malheureux d'avoir une imagination trop vive, qui donne à l'avance une solennité grandiose à tous les actes par lesquels la société se défend, et qui poétise en quelque sorte les principes sur lesquels est basée cette défense. Les désillusions se succèdent vite dans la carrière administrative…

Àpeine sorti du parquet, je fus mis au courant par M. Taylor de la grande préoccupation de l'administration, la veille du jour où la guillotine se dresse place de la Roquette.

— Avant tout, me dit mon chef, il faut empêcher une indiscrétion pour que le Soir ne publie pas la nouvelle de l'exécution.

Hé ! oui, la grande préoccupation est celle-là. Et je l'ai eue moi-même les vingt ou vingt-cinq fois que j'ai conduit des malheureux au bourreau. Et, s'il peut y avoir un côté amusant, dans ces sinistres choses, ce sont bien les ruses qu'il faut employer pour éviter la sagacité des reporters qui, sur un mot ou une attitude, savent deviner ce qu'on ne veut point leur dire.

Cet envers des choses en apparence les plus solennelles est peut-être ce qui frappe le plus l'imagination des hommes ayant un penchant à chercher la philosophie de la vie, et toutes les impressions que j'éprouvai dans cette première journée de mon entrée à la Sûreté sont encore vibrantes dans mon esprit comme si elles étaient d'hier.

Pour la première fois, je fis cette veillée de la mort dans la banalité d'un souper où des camarades m'avaient invité, et dans lequel des esprits forts trouvèrent plaisant de raconter des histoires macabres ; mais comme il fallait tuer le temps jusqu'au souper, nous allâmes au théâtre.

Combien de fois, depuis, ai-je point par point suivi ce programme, toujours le même !

Certain soir, j'allai au Vaudeville, voir la Famille Pont-Biquet avec le juge d'instruction qui devait m'accompagner dans la cellule du condamné. Et je ris beaucoup quand le magistrat me raconta que c'était une aventure de sa vie qui avait servi à l'auteur du scénario.

— Oui, me dit-il, il m'advint d'interrompre une instruction parce que j'étais invité à une chasse…

Et je riais avec l'insouciance professionnelle à laquelle on n'échappe point à un moment déterminé, de cette comédie de la justice, — préface de la tragédie rouge dont nous allions ordonner la représentation.

Toutes les impressions sont si vives, la première fois qu'on les ressent, que je crois avoir gardé encore bien nettes celles de cette première veillée de la guillotine.

J'éprouvai, je m'en souviens encore, une impression singulière, dans ce restaurant du boulevard où nous nous trouvions, quand, le souper fini, les coudes sur la table, en fumant son cigare, chacun y alla de son petit récit macabre. Histoires de crimes à faire dresser les cheveux sur la tête, anecdotes de guillotine, tout y passa ; on me raconta même que, sous l'Empire, le direc-

teur de la Roquette avait l'habitude de donner à souper les nuits d'échafaud, mais que pour Troppmann il y avait eu un scandale tel, qu'on avait dû renoncer à cette coutume. Et puis, on en vint à parler des deux assassins qu'on allait guillotiner. Deux escarpes, deux souteneurs du boulevard de Charonne, ce Rivière et ce Frey, qui avaient simplement étranglé la maîtresse d'un hôtel garni, la veuve Deshayes, pour la voler ; l'assassinat le plus simple, le plus classique, le plus banal. Il semblait pourtant que l'instigateur du crime était Frey, qui avait habité l'hôtel et connaissait les habitudes de la maison. En outre, Rivière s'était contenté de tenir les jambes de la victime pendant que Frey l'étranglait. Néanmoins, tous deux, avaient été frappés de la même peine. Frey, qui portait dans le joli monde où il vivait le surnom de « Pas-de-Chance » et qui se l'était fait tatouer sur le front, semblait en effet le mériter. Car le seul côté curieux de ce crime était la façon mélodramatique dont il avait été découvert. Un matin, trois petits musiciens italiens auxquels la veuve Deshayes donnait souvent des sous, passant devant la porte et la voyant entr'ouverte, ont l'idée d'entrer dans la cour et de donner une sérénade à la brave femme. Les voilà qui raclent la harpe et les violons ; mais personne ne bouge.

— Madame Deshayes serait-elle malade ? dit le plus âgé de la troupe, un gamin de seize ans, nommé Baldoni ; je vais voir.

Et il monte au bureau de l'hôtel, qui servait en même temps de chambre à la patronne. La porte résiste, et Baldoni entend qu'on pousse le verrou. Alors il se penche, regarde par le trou de la serrure et aperçoit, gisant à terre, le cadavre de madame Deshayes, tandis que sur une glace se profile l'ombre d'un homme fouillant les tiroirs. Ce gamin avait un sang-froid extraordinaire. La porte

du bureau ouvrait en dedans. Il l'attache solidement à la rampe de l'escalier avec une grosse corde trouvée là par hasard, et descend quatre à quatre.

— Continuez à jouer, dit-il à ses camarades. Moi, je vais chercher la police.

Quelques minutes après, il revenait avec deux gardiens de la paix, lesquels cueillirent Frey et Rivière au moment même où ils retournaient les poches de leur victime.

C'était le pendant de l'affaire Fualdès, avec cette différence que, cette fois, la musique avait servi à arrêter les assassins.

Il y avait un côté assez curieux dans le cas de Rivière : jamais il ne voulut lui-même commettre d'assassinat. Il était de cette catégorie de gredins qui supputent à l'avance les conséquences d'un crime et ne veulent aller que jusqu'à un point déterminé.

Dans ce coup malheureux, comme il disait à la cour d'assises, où Frey l'avait entraîné, il avait stipulé, à l'avance, qu'il ne tuerait pas, qu'il se contenterait de tenir la victime. Mais ce calcul dans le crime avait irrité les jurés qui, avec raison d'ailleurs, l'avaient trouvé aussi coupable que son complice… Puis la conversation retomba sur la clémence capricieuse de M. Grévy, et sur l'inhumanité qu'il y avait eu à laisser pendant trois mois ces deux malheureux dans l'attente de la mort…

Vers trois heures, je retrouvai M. Taylor à la porte de la Sûreté, et nous montâmes dans le classique landau de la Compagnie générale, le landau des noces ou des duels, qui de temps immémorial conduit le chef de la Sûreté aux exécutions. Pourquoi le chef de la Sûreté, qui le reste du temps n'a que le droit de

prendre des fiacres, possède-t-il un landau pour cette funèbre cérémonie ? J'ai cherché vainement à le savoir, et vingt fois j'ai eu le même landau, et le même cocher. En arrivant rue de la Roquette, nous aperçûmes quelques groupes de curieux maintenus par les agents ; la voiture franchit les barrières et nous débouchons sur la place, mal éclairée par la lueur tremblante des becs de gaz. Çà et là, quelques groupes de journalistes, et, au milieu, des hommes en blouse, tenant en main des lanternes, dressent l'instrument, comme dit M. Deibler.

Tout en vérifiant ses boulons, le bourreau répondit à mes questions ; il savait qui j'étais et avait appris par les journaux, qui publiaient alors des biographies de moi, que j'étais de Rennes.

— J'ai longtemps habité Rennes, me dit-il. Sous l'Empire, j'étais fonctionnaire, là-bas !

— Quoi ! lui répondis-je, c'était vous qui étiez bourreau en Bretagne, avant qu'on supprimât les bourreaux provinciaux ?

— Oui, monsieur, me dit-il.

Tout un monde de souvenirs me revenait. Le bourreau de Rennes habitait, rue du Pré-Perché, une petite maison isolée, et chaque jour nous devions passer devant pour aller et revenir du collège ; mais on préférait faire un long détour, surtout quand la nuit tombait, et la sinistre maison semblait à nos imaginations enfantines pleine de revenants tenant leur tête à la main.

Nous ne connaissions pas le bourreau, mais il y avait, sur un livre qu'on m'avait donné en prix, une gravure coloriée représentant l'exécution du comte de Saint-Paul, sous Lous XI, et dans laquelle un homme rouge superbe brandissait un énorme glaive.

C'était ainsi que je me figurais le bourreau, et c'était ce pauvre M. Deibler…

La machine, l'instrument, manque aussi de majesté. On dirait quelque mouton à frapper les monnaies. Je remarquai qu'autour de nous, on riait, on parlait de mille choses, de la première de la veille et de celle du lendemain ; j'avais le cœur serré par la banalité de la mort.

Et jusqu'à la dernière exécution à laquelle j'assistai, j'éprouvai toujours la même impression. Et jamais je n'ai franchi le seuil de la Roquette sans retrouver presque aussi vive l'émotion que j'éprouvai le premier jour.

Nous fûmes reçus par M. Beauquesne, un homme raide, grincheux, dont la politesse rappelait vaguement le bouledogue, un fonctionnaire qui fut tout sa vie l'ennemi-né des chefs de la Sûreté, et qui, toujours, paraissait furieux quand on venait lui enlever un de ses pensionnaires. On aurait dit qu'il voulait le guillotiner tout seul. Mais j'aurai l'occasion de parler plus longuement de lui…

M. Taylor me présenta à M. Wendling, juge d'instruction, et à mon collègue Baron, le commissaire de police du quartier de la Roquette, un homme excellent avec lequel j'ai toujours eu les relations les plus cordiales, et qui fut une victime des rancunes politiques ; on lui fit prendre sa retraite parce qu'on avait trouvé une de ses cartes chez le général Boulanger. J'aperçus également son secrétaire, Oscar Méténier, qui venait recueillir des documents pour les romans qu'il rêvait déjà. Mais, au petit jour, M. Beauquesne nous avertit que l'heure était venue et nous nous

dirigeâmes vers la cellule de Rivière. Rivière, qui n'avait point dormi de la nuit, était debout.

— Rivière, lui dit M. Beauquesne, votre pourvoi en grâce est rejeté. Voici l'heure venue d'expier votre crime.

Pâle, avec sa figure rasée, un instant interdit, il s'affaissa sur son lit, puis je l'entendis dire de sa voix traînarde de voyou parisien :

— Je m'en doutais que c'était pour ce matin. Tout ce bruit ! Non, c'est pas Dieu possible ! Mais je n'ai pas tué, moi ! Je n'ai pas tué !

M. Taylor, M. Beauquesne et le juge allèrent réveiller Frey. Je restai auprès de Rivière avec l'abbé Colon, vicaire de Saint-Sulpice, qui avait la mission de l'assister. Dès que le prêtre voulut lui parler, sa voix devint plus rude :

— Laissez-moi, monsieur l'aumônier, dit-il ; comment voulez-vous que je croie à quelque chose après ce qui m'arrive ? Je n'ai pas tué, nom de Dieu ! je n'ai pas tué !

La colère lui faisait monter le rouge aux joues, et sa pâleur disparut un instant. Cependant, les gardiens, doucement, le faisaient s'habiller. Pendant qu'on lui passait son pantalon, il reprit :

— Il n'est pas logique tout de même dans ce qu'il est, le père Grévy. Il a gracié Mielle, qui avait coupé un homme en morceaux, et moi qui n'ai fait que tenir les pieds de la femme, je suis guillotiné. Non, non, c'est pas juste…

On se mit en marche vers le greffe. Rivière marchait d'un pas ferme, la colère lui avait rendu toute sa force.

— Ne me tenez pas, dit-il aux gardiens ; je serai gentil !

On le plaça sur l'escabeau et M. Deibler commença la toilette. Mais le bruit qu'il entendit dans la pièce voisine, quand on amena Frey, lui fit retourner la tête. Jusque-là, il croyait être le seul exécuté. En reconnaissant son complice, il eut un mouvement de joie.

— C'est pas malheureux, s'écria-t-il, que la vache y passe aussi ! Bougre de cochon ! bougre de vache de Pas-de-Chance !

Alors commença, à travers la porte, un dialogue horrible entre les deux hommes.

— Oh là ! là ! disait Frey de sa voix enrouée, en voilà des histoires !

— Oui, ripostait Rivière, c'est toi qui m'as perdu. Je suis pas un assassin, moi, cochon ! Tu es la cause de mon malheur !

— Tais-toi, répliquait Frey. T'es aussi bon que moi pour la veuve !

Et cette scène répugnante dura quelques minutes, le temps que M. Deibler mit à faire la toilette de Frey.

— Pourquoi me laissez-vous là ? Je suis prêt pourtant, disait Rivière ; ne me laissez pas languir !

Et puis, il en revenait à son idée fixe :

— Non, la justice des hommes n'est pas juste ; il n'est pas logique, dans ce qu'il est, le père Grévy.

La toilette de Frey était finie. L'abbé Faure s'approcha de Frey et j'entendis le condamné lui dire avec impatience : « Laissez-moi donc tranquille, l'abbé ; je vais y aller tout seul. »

Le cortège sinistre s'était mis en marche ; nous traversâmes la cour, où des myriades d'oiseaux chantaient dans les arbres.

Alors la grande porte de la prison s'ouvrit avec un fracas de ferraille lugubre, et nous aperçûmes, se dressant dans le jour blême, les bras de la guillotine.

Je ne connais pas d'impression plus horrible. Les deux condamnés marchaient d'un pas ferme, Rivière le premier. À quatre pas de l'échafaud, il embrassa l'abbé Colon ; mais au moment où les aides s'emparaient de lui pour le coucher sur la bascule, il s'écria d'une voix forte :

« Vous pouvez dire au père Grévy que c'est un assassin ! »

Frey, lui, avait, impassible, assisté à l'exécution de son complice. L'abbé Faure voulait lui cacher la guillotine avec son crucifix ; il s'écria, impatienté :

— Laissez-moi donc tranquille, l'abbé ; j'ai payé pour voir !

Enfin, comme à son tour on le couchait sur la bascule, il cria très distinctement : Au revoir, tous les « hommes ».

« Hommes », en argot, signifie gaillards capables de faire un coup.

Vite M. Taylor m'entraîna vers le coin de la rue de la Vacquerie, où nous retrouvâmes le landau ; nous partîmes au grand trot, escortés par les gendarmes, et nous suivîmes le fourgon où l'on

avait jeté le panier de la guillotine, le panier qui contenait les deux cadavres décapités.

L'ennuyeuse et banale promenade ! où les passants matinaux se demandent en regardant le fourgon de Deibler quelle est cette voiture de saltimbanque qu'escortent des gendarmes et que suit une noce en landaus et en fiacres ! Car, derrière nous, venaient toujours les journalistes.

Si ennuyeuse et si banale, cette promenade faite par moi vingt ou vingt-cinq fois, qu'il me semblait que les mêmes incidents se reproduisaient toujours aux mêmes places, que c'était toujours boulevard de l'Hôpital qu'un gendarme tombait de cheval, et que toujours, devant la mairie du treizième arrondissement, il y avait des baraques foraine ! À la hâte, jetant un regard furtif sur les têtes grimaçantes qu'on retire du panier, on se presse de livrer les corps des suppliciés aux employés de l'École de médecine, qui en prennent livraison.

Et l'on part, éprouvant en sortant du cimetière le petit frisson qui suit les longues veilles.

Vingt ou vingt-cinq fois au retour, j'ai fait la même halte au buffet de la gare d'Orléans, et le même déjeuner frugal. Il ne me souvient pas d'avoir manqué à ce programme. Et la monotonie de ces promenades, la banalité de tous ces détails y compris ces déjeuners où je retrouvais les mêmes plaisanteries des agents qui m'accompagnaient, augmentaient encore pour moi, s'il est possible, le dégoût de la guillotine.

Le soir de ce début, à la Sûreté, quand je me couchai, harassé de fatigue, je restai longtemps songeur, avant de parvenir à m'endormir.

Ce n'était pas la dernière de mes illusions sociales qui commençait à s'en aller, mais c'était, certes, celle à laquelle un homme qui allait occuper la place de chef de la Sûreté, devait le plus tenir. Je me demandais à quoi pouvait bien servir cette boucherie sans grandeur, cette dernière application de la loi du talion survivant à l'Évangile, et je commençais à douter, après avoir tout vu de si près, que l'exemple pût servir à quelque chose.

J'avoue que pendant les huit années que je suis resté à la Sûreté, peu de problèmes m'ont plus intéressé et ont été étudiés par moi avec plus de soin.

Aussi, aujourd'hui, je crois de mon devoir de dire bien nettement, après la longue expérience que m'ont donnée mes fonctions : Non, l'exemplarité de la peine de mort n'existe pas ; non, la crainte du châtiment suprême n'a pas arrêté un seul assassin. En revanche, le cabotinage spécial des escarpes est parfois tenté par les mots crânes et les attitudes cyniques de ceux qui savent mourir.

La vérité, c'est que la guillotine ne fait peur qu'aux condamnés à mort. Pour les autres, ils s'en moquent. Quand le chourineur lève son couteau, soyez bien persuadé qu'il n'a pas devant les yeux une vision de guillotine, ou même de bagne. Le criminel croit toujours échapper au châtiment ; il ne s'en préoccupe, il n'en est terrifié que lorsqu'il le sent tout près.

La preuve bien certaine que l'exemplarité de la peine de mort n'existe pas, c'est que j'ai maintes fois entendu raconter à la Sûreté qu'un gredin célèbre, Maillot dit « le Jaune », était allé commettre un assassinat en quittant la place de la Roquette, où il avait assisté à l'exécution d'un ami ; c'est que, dans mon enfance,

j'ai entendu répéter une histoire du commencement de ce siècle, — une cause célèbre, le procès de Durand, le bourreau de Laval, assassin d'un de ses voisins, et inaugurant pour son compte personnel la nouvelle guillotine qu'il avait fait construire.

Ce Durand, un jeune homme de vingt-huit ans qui était exécuteur des hautes-œuvres en 1819, époque où la guillotine ne chômait pas comme aujourd'hui, avait tué un vieux bourgeois de Laval ainsi que sa domestique, pour voler quelques mille francs. Ses complices étaient sa maîtresse et le mari de cette dernière : on aurait sans doute toujours ignoré qu'il avait pris part à ce crime, si un jour qu'il était allé chercher une femme à la prison de Laval pour la conduire à l'échafaud, sa maîtresse et sa complice arrêtée déjà n'avait offert de l'argent pour lui parler en secret d'un gardien de la prison. Les soupçons de cet homme furent éveillés, il écouta la conversation, et alla tout raconter au juge d'instruction.

Àl'audience, Durand fut d'un cynisme plus révoltant que les malfaiteurs de profession. Cet ancien auxiliaire de la justice prouva qu'elle lui avait donné de mauvaises leçons.

En revanche, il fut lâche quand il se trouva au pied de la guillotine qu'il connaissait si bien.

Le seul exemple de la guillotine, c'est celui du mépris de la vie humaine, c'est celui du sang versé. Il y a des philosophes qui prétendent que la contagion en est dangereuse. Mais je ne veux pas discuter cette question, non plus que celle de savoir si la société a le droit de se venger, ou simplement de supprimer les criminels comme on supprime les chiens enragés. Tout cela n'est pas de mon ressort. Je ne veux parler que de ce que je connais bien.

Rivière, que j'avais été réveiller pour mes débuts à la Sûreté, est, en quelque sorte, la personnification de la seule catégorie de criminels qui, à l'avance, en complotant leur crime, s'arrangent pour ne pas aller jusqu'à la butte. Mais ceux-là, en réalité, sont les gredins les plus dangereux, en même temps que les plus lâches. Ce sont eux qui combinent les coups les plus audacieux, avec la plus grande prudence ; s'ils ne tuent pas eux-mêmes, ils aident à tuer. Ils tiennent les jambes de la victime, comme Rivière. Ils sont donc, s'il est possible, plus coupables que les autres, car ils n'ont pas l'excuse de l'entraînement ; ce sont les Bismarck du crime, si une image semblable est possible.

Et, pourtant, quand ils se voient jetés sous le couperet par un hasard quelconque, ils ont raison de dire, comme Rivière : « Il n'est pas logique dans ce qu'il est, le père Grévy. » C'était un caprice de l'opinion, une mauvaise humeur du Président, un article à sensation d'un journaliste qui envoyait Rivière à la guillotine.

Un soir que, dans un théâtre, j'entendis un drame de la période révolutionnaire, où l'on voyait les crieurs de journaux d'alors passer en hurlant : « La liste des gagnants de la loterie de Sainte Guillotine », — les paroles du premier condamné que j'avais mené au bourreau me revinrent à la mémoire.

Eh ! oui, dans ce siècle, où tout est hasard, chance et male chance, la guillotine est une loterie comme le reste. Jamais je n'ai vu une logique sévère présider au choix des victimes du couperet. Certes, les magistrats et les membres de la commission des grâces font bien leur devoir et tout leur devoir… mais ils sont des hommes comme les autres, et l'on intrigue parfois, autour d'une exécution, presque autant qu'autour d'une élection à la présidence de la République.

Je raconterai plus tard comment je parvins à sauver l'assassin Cornu, parce qu'il avait une vieille mère qui m'intéressait… Je ne parlerai pas de Moreau, l'herboriste de Saint-Denis, qui fut exécuté pour prouver l'infaillibilité des experts en chimie… bien des gens, aujourd'hui, prétendent qu'il est mort innocent.

Une loterie ! tel est toujours, comme en 1793, le seul caractère indiscutable de la peine de mort. Et j'insiste, car je crois de mon devoir de le faire. Si, pour toutes les grandes questions de morale et de police, je n'avais pas cette franchise, ces mémoires n'auraient pas de raison d'être.

Ce qui m'étonne et m'attriste le plus, car au fond, c'est la preuve la plus certaine de la baisse des idées généreuses, c'est que, dans un pays où Jules Simon a écrit son admirable livre sur la peine de mort, et Victor Hugo, Claude Gueux, on ne trouve plus personne pour demander l'abolition de la peine capitale, comme si chaque parti réservait cette arme pour s'en servir à une heure déterminée contre ses adversaires. On ne fait des projets de loi que pour supprimer la publicité des exécutions et M. Joseph Reinach est même venu pour cela passer avec moi une nuit place de la Roquette.

Ni lui, ni les autres ne réfléchissent que c'est faciliter les légendes les plus grossières et que si jamais un nouveau Praslin devait être condamné à mort, la moitié des journaux diraient le lendemain que c'est un comparse qui a été guillotiné. Alors, sans doute, il se trouverait un romancier pour raconter que le mort est un héros de la famille qui a sacrifié sa vie pour assurer une fortune à sa femme et à ses enfants, comme ces malheureux qui se suicident après s'être assurés sur la vie.

Le huis-clos, même dans les affaires d'espionnage, où il est nécessaire pour des raisons d'État, est très dangereux ; nous en avons de récents exemples. Le huis-clos, pour la peine de mort, est l'illogisme même, attendu que tous ceux qui, jadis, défendaient la guillotine contre les philosophes et les poètes proclamaient qu'elle était nécessaire, parce qu'elle donnait un salutaire exemple.

Acceptons un instant cette thèse. Bel exemple, en vérité, qu'une tête coupée entre les quatre murs d'une prison, devant cinq ou six personnes triées sur le volet ! Bel exemple que le bourreau se cachant pour tuer, comme avait fait l'assassin !

Maintenant, je ne veux pas que le lecteur s'imagine que je fais de la sensiblerie et que j'ai l'intention de me poser en philosophe humanitaire. J'avoue que personnellement la peine de mort me dégoûte, mais ce n'est pas parce que mes agents ont arrêté un certain nombre d'assassins qui ont été livrés au bourreau, que je proclamerai comme le dernier des Samson, dans ses Mémoires, que l'abolition de la peine de mort est le plus cher désir de ma vie. Non, je tiens simplement à dire ce que j'ai vu et les conclusions que j'ai tirées.

Ainsi, si vous déclarez franchement que vous tuez les condamnés uniquement pour vous en débarrasser, comme on écrase les vipères qu'on rencontre sur sa route ; si vous reprenez pour votre compte le mot de ce conventionnel, criant au moment du vote de la loi de Prairial : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas ! » c'est votre affaire, cela ne me regarde plus. C'est aux philosophes et aux hommes politiques à rechercher si la société a bien le droit d'agir ainsi. Dans ce cas, vous pouvez même étrangler le condamné dans sa cellule, ou lui faire respirer un mauvais

gaz sans qu'il s'en doute, comme on fait à la fourrière pour les chiens enragés.

Peu importe le moyen… et cela relève de la salubrité publique, plutôt que de la justice.

Mais si vous voulez proclamer que la peine de mort est la clef de voûte de la société par le grand exemple qu'elle donne, alors je vous dis :

— Halte là ; ça n'est pas vrai ! J'ai été huit ans chef de la Sûreté ; j'ai arrêté quelques centaines de bandits, dont un très grand nombre appartenaient à la catégorie spéciale des assassins : il n'en est pas un seul que la crainte de la peine de mort ait arrêté un instant.

« La peine de mort ne sert à rien. »

Ou plutôt, si, elle sert à créer un cabotinage spécial et à enseigner qu'on peut avoir, dans certaines conditions, le droit de tuer, puisque ce droit, la justice se l'arroge.

J'ajoute que si vous supprimez les assassins comme bêtes dangereuses, il faut les supprimer tous, sinon il n'y a plus de justice.

Or, non seulement aujourd'hui on joue des vies humaines à la loterie de la grâce présidentielle, mais il y a pour la guillotine des passe-droits et des tours de faveur comme pour les bureaux de tabac.

Je me souviens qu'à la Sûreté, tous les agents racontaient que, dans un crime célèbre et qui avait eu lieu du temps de M. Kuhn, un nommé Gaspard avait été guillotiné en même temps que Marchandon, quoique moins coupable que son complice Meyer, le-

quel avait été gracié. On disait que Meyer, qui était un juif fervent, avait dû la vie à l'intervention de M. de Rothschild.

Notez que le nom de l'intervenant et sa religion ne font rien à l'affaire. Il y a des catholiques qui ont dû la vie à l'intervention de l'archevêque de Paris. La seule chose que je veux démontrer, c'est qu'il n'y a même pas d'égalité devant le couperet !

Quand je parlerai de ce que j'ai vu dans les autres pays d'Europe où j'ai pu étudier le fonctionnement de la police et de la justice, je donnerai quelques statistiques qui prouvent de la façon la plus claire que l'abolition ou le maintien de la peine de mort n'a aucune influence sur la criminalité. J'ai été à même d'interroger un certain nombre de forçats ; tous, sans exception, m'ont déclaré que lorsqu'ils avaient commis leur crime, ils avaient si bien pris leurs précautions qu'ils étaient certains d'échapper à la police.

Une seule chose donc peut, s'il est possible, intimider les voleurs et les assassins : c'est que la police spéciale chargée de les arrêter ait assez de bonheur dans la découverte des crimes.

Àce point de vue, dans le passé, certains chefs de la Sûreté ont eu une popularité utile à la société. Ainsi, on disait, jadis : « C'est un malin, le père Claude. » Et, plus tard : « Défions-nous de M. Macé ; il a un flair extraordinaire… » Ce n'est pas cela qu'on disait quand je suis arrivé à la Sûreté.

Partie 1 · M. Taylor, le service de Sûreté et la Presse

Quelques jours avant mon entrée à la Sûreté, le Gaulois publiait un article qui eut un assez vif succès, et que j'ai conservé car il était amusant, et résumait d'une façon pittoresque tout ce qui se disait alors dans les autres journaux et ce qu'on chantait dans les revues :

UN NOUVEAU DRAME

« Hier, dans l'après-midi, M. Taylor, chef de la Sûreté, s'est présenté chez M. Bessac, directeur du Château-d'Eau.

Après avoir décliné ses noms et qualité, l'habile policier s'est exprimé en ces termes :

— Monsieur le Directeur, mes fonctions me laissant de nombreux loisirs, j'ai cru bon de les consacrer à la composition d'un drame qui fera, sans nul doute, la fortune de votre théâtre.

— Je ne demande pas mieux, répondit poliment M. Bessac.

— Naturellement, j'ai choisi un sujet que, mieux que personne, j'étais à même de traiter avec toute l'exactitude qu'exige le théâtre moderne.

— Vous avez bien fait.

— Mon drame a pour titre : l'Histoire d'un Crime.

— Parfait.

— Je crois inutile de vous le lire et il me suffira, je pense, de vous indiquer le nom des tableaux pour que vous le receviez avec

enthousiasme.

— À quelle époque se passe votre action ?

— De nos jours, sous M. Gragnon.

— Tant mieux, les costumes ne coûteront pas cher.

— Je vous dis que c'est du bon naturalisme. Écoutez plutôt…

Et M. Taylor, dépliant un manuscrit, se mit à lire :

Premier acte. — Le crime se commet.

Deuxième acte. — La police recherche l'assassin.

Troisième acte. — L'assassin reste introuvable.

Quatrième acte. — La police cherche toujours.

Cinquième acte. — L'assassin échappe définitivement.

M. Taylor replia son rouleau et ajouta avec un sourire de triomphe :

— Hein, est-ce assez vécu ? »

Eh bien, cette légende était injuste comme presque toutes les légendes. M. Taylor n'était peut-être pas le chef de la Sûreté idéal ; il eût été sans doute un meilleur juge d'instruction, car il lui manquait cette activité physique, sans laquelle la chasse aux malfaiteurs est impossible, et aussi ce goût du pittoresque, cet instinct artistique, passez-moi le mot, qui fait qu'un homme de police ne vit plus avant d'avoir découvert la solution du problème qu'il doit résoudre. Mais c'était un esprit précis, ayant une foule de connaissances très utiles, et s'il n'y mettait pas d'emballement, il dirigeait avec sagacité les recherches de ses agents.

La vérité, c'est qu'il avait la guigne.

Il lui était tombé à la fois un si grand nombre de crimes dans le même mois qu'il lui était impossible de les instruire tous avec la même ardeur, et qu'il n'avait pas sous la main des agents capables assez nombreux pour suivre toutes les pistes.

Il y a des périodes de guigne et de veine. M. Macé avait eu à la Sûreté un règne très brillant ; M. Kuhn, qui lui succéda, était le plus actif, le plus résolu des policiers, et ses hommes disaient : « Il lui manque un bras, mais il n'est pas manchot ». — Il n'avait pas été moins heureux.

La période de male chance était venue avec M. Taylor qui avait un grand défaut, celui d'être un sceptique, et de ne croire à rien, ni aux dénonciations, ni aux lettres anonymes, ni au hasard. Sans doute, il faut avoir pour les lettres anonymes et pour leurs auteurs le mépris qui leur est dû, et je n'ai jamais reçu une délation de ce genre sans être dégoûté de sa lâcheté ; mais un policier doit avoir pour principe que tout est possible en matière criminelle ; il ne doit rien négliger. Je me souviens qu'un jour M. Taylor avait reçu une lettre anonyme ainsi conçue : « Monsieur, si vous voulez trouver une bande de voleurs, rendez-vous rue Boutebrie, à l'hôtel X... : vous y trouverez, dans les chambres des sieurs Un Tel et Un Tel, deux valises remplies d'argenterie et de bijoux. »

— Si nous y allions, demandai-je ?

— À quoi bon ? fit M. Taylor, haussant les épaules. Une simple fumisterie pour faire courir la police. Envoyons simplement un agent. Ce sera très suffisant.

Néanmoins, j'insistai vivement, mû par cette sorte de pressentiment, d'instinct, de flair, si vous voulez, qui avertit le policier qu'il est sur une piste. M. Taylor, qui était très courtois, pour me faire plaisir consentit à prendre une voiture et à venir avec moi. Non seulement nous trouvâmes les deux valises, mais toute une bande, dite la bande de Niort, dont 18 ou 20 affiliés furent condamnés au bagne.

Enfin, comment dirai-je cela ? M. Taylor était trop rigoriste, trop puritain, pour un métier dont l'unique objectif est l'arrestation des criminels, et dans lequel les audaces sont indispensables. Et puis, il n'avait pas eu cette chance qui m'arriva plus tard, quand je ne pouvais mettre la main sur un assassin, la chance de le voir venir tranquillement se constituer prisonnier aux bureaux de la Sûreté !

Je dois aussi très sincèrement déclarer qu'il y avait encore une autre raison pour que les « fours » de M. Taylor, comme on disait alors, acquissent une importance extrême. Très entier dans ses idées, estimant que les renseignements donnés aux journaux peuvent être nuisibles aux affaires criminelles, il refusait systématiquement de recevoir les journalistes. Ceux-ci n'avaient pas tardé à tirer de lui une vengeance dont la portée était indiscutable.

M. Taylor, qui avait eu comme commissaire de police de très réels succès, dus à sa patience, à l'étude minutieuse qu'il faisait des affaires, avait accepté, on peut dire par dévouement, la place de chef de la Sûreté. M. Gragnon, qui était alors fort embarrassé pour remplacer Kuhn, avait vivement insisté, et M. Taylor avait cédé.

Mais il était entré au bureau du quai des Orfèvres avec des idées toutes spéciales et notamment avec une hostilité préconçue contre les journalistes.

Hélas ! ceux-ci la lui ont bien rendue !

M. Taylor ne voulait pas raconter aux journalistes ses « ratages ». S'il l'eût fait, sans doute on eût dit que ce n'était pas sa faute, mais celle des assassins ! Du reste, M. Taylor était un silencieux.

Au moment de l'affaire Pranzini, rencontrant dans l'escalier de Marie Régnault un journaliste, il se laissa aller par hasard à raconter que nous venions de trouver un chandelier renversé dans le couloir.

— Ne pensez-vous pas que j'en aie trop dit ? me demanda-t-il en riant, quand le reporter fut parti.

Il était de ceux qui estiment que les affaires de justice et de police n'appartiennent pas à la presse avant le jugement.

Dès mon entrée à la Sûreté, j'eus une compréhension toute différente de la situation faite à ce service. Je compris tout de suite que, nuisible ou utile, il fallait, avant tout, s'arranger pour vivre avec la presse. Il faut être de son temps, et je crois qu'un chef de la Sûreté a tout à perdre à ne donner aucun renseignement aux reporters.

Mon successeur, M. Cochefert, prouve qu'il est de mon avis.

Je ne parle pas du petit ennui qu'on éprouve à se voir chaque matin traiter de ganache dans un nombre varié de feuilles publiques. Il y a d'autres inconvénients plus graves. Si vous ne dites

rien aux journalistes, ils chercheront, et comme ils sont maintenant aussi nombreux que les agents que le chef de la Sûreté peut mettre sur une affaire, qu'ils ont une intelligence supérieure presque toujours à celle desdits agents, et beaucoup plus d'argent à leur disposition, ils arriveront avant nous ; et, comme ils n'arrêteront pas l'assassin, ils l'avertiront ainsi que le moment est venu de se mettre à l'abri.

Tandis que si vous dites aux journalistes tout ce qui peut intéresser le public, sans nuire aux recherches, ils s'en contentent, enchantés d'éviter les longues courses…

En réalité, la presse, comme la plupart des choses de ce temps, a son bon et son mauvais côté ; elle fait du mal et elle fait du bien. Lorsque j'arrivai à Saint-Quentin pour arrêter Géomay, il me dit : « Si j'avais lu le Petit Journal un quart d'heure plus tôt, vous ne m'auriez pas trouvé. » En revanche, c'est en lisant la Lanterne, annonçant la découverte d'un cadavre à Millery, que je me suis demandé s'il ne serait pas celui de l'huissier Gouffé.

Si je n'avais pas lu cet article, il est probable que la succession de Gouffé ne serait point encore ouverte. Car il ne faut point oublier que l'organisation de la police est encore rudimentaire. Il n'y a, pour toute la France, aucune centralisation de renseignements. Le parquet de Lyon ne s'intéressait nullement à l'affaire Gouffé, qui avait eu lieu à Paris, et n'aurait jamais eu la pensée de nous communiquer le moindre renseignement.

Il est facile de se rendre compte qu'en réalité les services rendus par la presse sont plus grands que les ennuis qu'elle cause. Pour un chef de la Sûreté, s'il sait s'en servir, c'est un puissant

auxiliaire, embêtant parfois sans doute, et qu'il aurait bien envie d'envoyer au diable, mais, en réalité, un auxiliaire utile.

Quelles commissions rogatoires vaudront l'insertion d'une note dans des journaux qui tirent à un million d'exemplaires ?

J'ai vu des magistrats connus pour être les plus revêches, pour afficher l'horreur la plus grande de la presse, venir me dire « Mon cher Goron, vous seriez bien aimable de faire passer cette petite note dans les journaux. »

Qu'on n'aille pas m'accuser de partialité à l'égard de la presse, parce que j'ai été quelque peu journaliste depuis que j'ai quitté la Préfecture de police. Je dois dire avec sincérité ce que j'ai vu, et je ne connais pas de spectacle plus amusant que celui des petits moyens détournés qu'emploient pour se servir des journaux ceux-là mêmes qui, en public, affichent leur souverain mépris pour eux.

Donc, un chef de la Sûreté doit donner des renseignements à la presse, avec discernement sans doute, mais il faut qu'il en donne. J'ajouterai que le silence ne lui servirait à rien, car s'il se taisait, d'autres parleraient à sa place. Il n'y a plus de secret professionnel du haut en bas de l'échelle administrative. J'ai vu de très hauts personnages ordonner, avec beaucoup de sérieux, des enquêtes sur des indiscrétions qu'eux-mêmes avaient commises, et des journalistes, sortant du Parquet, sont venus parfois m'annoncer au moment où je m'y attendais le moins que j'allais recevoir un mandat d'arrestation à exécuter… Après tout, dans ces conditions, les journalistes ne sont pas tout à fait dans leur tort lorsqu'ils en veulent à un chef de la Sûreté d'être plus discret que les magistrats.

On m'a souvent reproché de donner trop de renseignements à la presse, et, à ce sujet, je veux raconter deux anecdotes assez amusantes. Un beau matin, je fus très violemment pris à parti, je ne sais plus à propos de quelle confrontation — je crois bien que c'était celle d'Eyraud et de Gabrielle Bompard — dont on avait retrouvé le récit dans des journaux. Un ministre, dont la bonhomie méridionale est célèbre, me fit appeler, et, tout en me témoignant une grande affabilité, me gourmanda au sujet des indiscrétions de la Préfecture.

— Mon Dieu, monsieur le ministre, répondis-je, je suis tout à fait de votre avis. Il est très regrettable d'être ainsi à la merci d'une information plus ou moins exacte. Aussi, si vous le permettez, dès demain dirai-je aux journalistes : « Messieurs, inutile de revenir ici. Sur l'ordre exprès que m'a transmis M. le préfet de police, de la part de M. le ministre de l'intérieur, il m'est formellement défendu de vous donner aucun renseignement. »

Le ministre se mit à rire et me reconduisit jusqu'à la porte en me disant : « Nous reparlerons de cela une autre fois. »

Un des préfets de police les plus aimables sous les ordres desquels j'aie servi, un homme qui a tenu une grande place dans la politique de ce temps, puisqu'il a été président du conseil, me fit venir, lui aussi, et me dit : « Goron, je trouve qu'il est mauvais qu'on donne des renseignements à la Sûreté, et j'estime que tout doit être centralisé à mon cabinet. » Je remerciai le préfet qui m'épargnait une corvée, et le soir même, je prévins les journalistes. Le lendemain, tous les journaux empoignaient le préfet. Le surlendemain, j'étais appelé à son cabinet. « Mon cher Goron, me dit mon chef, j'ai réfléchi : il vaut mieux que les choses restent en l'état. Continuez à donner des renseignements. »

Et puis, à quoi servirait-il d'être renfrogné, d'afficher de la mauvaise humeur, et de refuser des renseignements aux journalistes ? Nous sommes dans le siècle des progrès ; la presse en a fait de très grands, et j'ai vu parfois, les reporters tirer les vers du nez de mes hommes avec une habileté que j'aurais bien voulu toujours trouver chez ces derniers.

C'est bien simple : l'agent de la Sûreté est, en général, un très honnête homme, incapable de céder à une tentation, et qui refuserait une somme importante pour manquer à son devoir ; mais j'en ai connu beaucoup, incapables également de résister au verre qu'un reporter offrira sur le zinc d'un marchand de vins, et surtout au plaisir de voir leur nom dans le journal que lira leur femme.

Dès que l'indiscrétion d'un agent a mis un journaliste sur la trace de la « grosse affaire », l'émotion est grande au café du Barreau et à celui des Lauriers-Roses, où se réunit le syndicat des reporters. Alors, ils se partagent les rôles ; les uns épient le départ du chef de la Sûreté, et stationnent quai des Orfèvres ou quai de l'Horloge ; les autres montent la garde devant le Palais de Justice, attendant le juge d'instruction…

Si la police pouvait surveiller ainsi tous les assassins, pas un ne lui glisserait entre les doigts.

Il n'y a pas à dire, je défie au plus malin des chefs de la Sûreté d'échapper aux reporters. Pour les fuir, j'en arrivai, un beau jour, à passer par les souterrains du Palais de Justice. Je retrouvai mes persécuteurs à la porte du boulevard du Palais. Dès que le chef de la Sûreté est dépisté, tous les fiacres du quartier sont mobilisés ; et quand la voiture du magistrat s'ébranle, on voit derrière elle

s'allonger une longue file… quelque chose comme une noce ou un enterrement… plutôt une noce, car les reporters sont gais d'ordinaire : il n'y a que le chef de la Sûreté qui fait parfois une figure d'enterrement.

Sans compter aussi que maintenant tous les camelots, les oisifs, les concierges, savent qu'il y a une pièce de cent sous à gagner en portant à un journal la nouvelle d'un crime important. Combien de fois, en arrivant dans la maison où un assassinat venait d'être commis, n'ai-je pas trouvé, à côté du cadavre, des reporters, le carnet à la main !

Un chef de la Sûreté a vraiment assez à faire pour n'avoir pas la constante préoccupation de lutter contre les journalistes.

Quand un crime était commis et que j'avais des présomptions suffisantes contre un individu, je cherchais à taire son nom, de façon à empêcher les journaux de lui donner l'idée de s'enfuir. Mais des reporters arrivaient et me le nommaient. Alors je comprenais immédiatement qu'il fallait changer de tactique ; je brûlais mes vaisseaux, et je demandais aux reporters de publier des renseignements assez complets pour que, partout où il irait, on fît arrêter l'assassin présumé.

J'ai rarement eu à me plaindre de la presse pendant les huit années que je suis resté à la Sûreté, et souvent elle m'a rendu les plus grands services.

La Presse, d'abord, a cet avantage immense qu'elle crée un état d'esprit particulier du public et qu'elle parvient à passionner le monde entier pour un simple fait-divers : la recherche d'Eyraud, par exemple.

C'était la presse de tous les pays qui, en donnant chaque matin une sorte de feuilleton à la Ponson du Terrail, intéressait au sort d'un huissier de la rue Montmartre toutes les petites femmes de la Havane et d'Honolulu ! C'est grâce à la presse seule qu'on parvient maintenant à arrêter un assassin au fond de l'Amérique ou de l'Australie.

La presse, enfin, a un autre avantage qu'il faut bien se garder d'oublier. C'est le stimulant qui réveille les énergies endormies. Grâce à elle, il semble toujours au chef de la Sûreté qu'il entend derrière lui un écho railleur répétant : « L'attrapera, L'attrapera, l'attrapera pas. »

C'est la Presse qui met en jeu l'amour-propre du policier et le force à marcher même quand il est las.

Certes, on serait bien plus tranquille si la Presse n'existait pas ; on mènerait toutes les affaires de la façon qui paraîtrait la plus commode, et l'on n'aurait pas cette préoccupation obsédante : « Si un de mes agents fait une gaffe, demain tous les journaux me tomberont dessus. »

Mais la presse existe, son pouvoir va toujours croissant, et il serait bien difficile de le diminuer. Il faut donc s'arranger pour vivre avec ce pouvoir en assez bonne intelligence, faire vite et bien.

Je m'y efforçai dès mon arrivée comme sous-chef de la Sûreté, et j'eus bientôt l'occasion d'avoir avec la presse des rapports intéressants ; avec l'autorisation de M. Taylor, mon chef, bien entendu.

J'eus mon premier assassinat. Jusque-là, comme secrétaire ou commissaire de police, j'avais eu à instruire des affaires de toute espèce, mais jamais un assassin à rechercher.

Il n'y avait pas un mois que j'étais installé à la Sûreté, quand un matin, on vint m'avertir que, rue Gay-Lussac, on avait trouvé, assassinée, une femme tenant un café. J'arrivai avant M. Taylor et le juge d'instruction, et me débrouillai comme je pus dans le nouveau rôle que j'allais jouer, et jouer avec une passion que jusque-là je n'avais pas soupçonnée.

Qu'est-ce, en effet, que la recherche d'un escroc, d'un voleur de grand chemin, à côté de l'énigme troublante que pose tout assassinat dont l'auteur n'a pas laissé sa carte de visite ?

J'avoue pourtant que je ne pus m'empêcher de sourire en voyant les premiers fonctionnaires appelés se placer avec solennité devant le cadavre, ne permettant pas qu'on touchât un doigt de la victime avant l'arrivée du juge d'instruction. Ces minuties, qui sont la plupart du temps inutiles, font partie du vieux bagage des habitudes. J'ai vu certainement des assassins laisser leur carte de visite, sous une forme quelconque, à côté du cadavre ; j'en ai même vu laisser une fausse carte, comme Pranzini, qui laissa celle de Gessler. Mais je ne me suis jamais arrêté, pour la recherche d'un criminel, à tous ces détails stupides dont on parle dans les vieux romans policiers.

Cette fois, il n'était pas difficile de deviner l'assassin ; la victime avait été volée, et le garçon de café qui était resté auprès d'elle jusqu'à la fermeture de la maison avait disparu. Mais le diable était de retrouver ce garçon. On partit sur plusieurs pistes.

Jaume s'en fut même jusqu'à Genève. Pendant ce temps-là, l'assassin se faisait arrêter à Constantine.

Ce n'était pas un grand exploit, puisque notre habileté n'était pour rien dans cette arrestation. Mais c'était la veine qui revenait. Enfin, on avait arrêté un assassin ! Déjà, peu de temps avant mon arrivée, les agents de M. Taylor avaient suivi, avec une précision merveilleuse, les traces d'un garçon coiffeur qui avait zébré de coups de rasoir le corps de sa maîtresse. Mais cette piste les avait conduits jusque sur les bords de la Seine, où ce fumiste était venu se jeter, jouant ainsi à la police un mauvais tour posthume !

Cette fois, Rossel, l'assassin de la rue Gay-Lussac, avait été plus gentil et s'était laissé prendre vivant.

Partie 1 · La Sûreté et son personnel

J'avais peu à peu fait connaissance avec le personnel de la Sûreté et très vite reconnu les qualités spéciales des principaux agents, ceux qui devaient pendant huit années être mes meilleurs collaborateurs.

Gaillarde était alors inspecteur principal. Il a pris sa retraite pendant que j'étais encore à la Sûreté. Plutôt petit, la barbe et les cheveux très noirs, bien qu'il eût déjà dépassé la cinquantaine et qu'il eût près de vingt ans de services à la Sûreté, Gaillarde avait été le bras droit du père Claude et de M. Macé. C'était un agent plein d'énergie et de finesse.

Il était fort amusant, par exemple, quand on parlait devant lui des médecins et d'une expertise médico-légale.

Gaillarde, en effet, avait eu une fois à lutter contre les médecins et dans des conditions particulièrement curieuses. Lors de l'affaire Mielle, quand on avait trouvé dans la Seine le corps mutilé de Lebon, les médecins chargés de l'autopsie déclarèrent que le cadavre avait été coupé par l'hélice d'un bateau à vapeur. Trois autopsies successives aboutirent à la même conclusion.

Mais Gaillarde tenait à son crime ; il montra un entêtement tel qu'on fit une quatrième autopsie. Cette fois, les médecins retrouvèrent des traces de coups de scie. Quelques jours après, Gaillarde arrêtait Mielle.

Jaume, que par la suite je nommai, lui aussi, inspecteur principal, était le type même du policier, passionné pour son métier. Rusé, finaud, et en même temps d'une bravoure à toute épreuve, il n'avait pas son pareil pour arrêter un assassin ou un voleur. Jaume, pendant sa longue carrière, n'a jamais porté une arme ; et il n'était pas cependant d'une force physique extraordinaire. On disait de lui qu'il arrêtait les gens par persuasion. L'arrestation qu'il fit de Dauga, l'assassin de Pont-à-Mousson, est véritablement un haut fait policier.

Rossignol, dont le nom a paru tant de fois dans des comptes rendus de procès, était le type du gamin de Paris.

Ancien zouave, d'une audace superbe, il grimpait sur les toits comme un singe et se contentait de hausser les épaules quand l'individu qu'il voulait arrêter tirait sur lui des coups de revolver.

Soudais, que sa promenade à travers l'Europe, à la recherche d'Arton, a rendu célèbre, était un bon bourgeois qui manquait de talent oratoire et dont les rapports verbaux étaient parfois bien

filandreux ; mais nul ne savait suivre avec plus de patience et de logique une affaire de longue haleine.

Prince avait la spécialité des escrocs. Grand, toujours correctement habillé, ne parlant que des choses qu'il connaissait bien, on pouvait l'envoyer partout sans qu'il fût déplacé.

Barbaste, qui n'était alors qu'inspecteur et qui succéda ensuite à Jaume comme inspecteur principal, avait une spécialité, celle de faire avouer les coupables.

Ses camarades, qui le jalousaient un peu, l'appelaient le tortionnaire.

Un des trucs principaux de Barbaste était, du reste, d'une simplicité enfantine, et suffit à prouver que les assassins, après le crime, ont très rarement une parfaite lucidité d'esprit.

— Écoutez, mon ami, disait Barbaste à l'assassin présumé, je ne comprends pas comment vous hésitez à avouer que vous avez tué cet animal-là. Il vous avait fait assez de misères ! Je ne suis pas méchant, eh bien ! moi, à votre place, je l'aurais tué comme vous. Oh ! je ne vous l'envoie pas dire !

— N'est-ce pas ? répondait la plupart du temps l'assassin, enchanté de trouver l'indication d'un système de défense.

Par exemple, Barbaste avait un grave défaut. Par certains côtés, il ressemblait à Javert, le type immortel créé par Victor Hugo. Il avait le fétichisme des agents d'autrefois pour l'infaillibilité de la justice et de l'autorité. Sans le vouloir, il considérait comme un gredin à priori quiconque avait affaire à la police, et il me fallait surveiller avec un soin extrême ses rapports, quand il était chargé de prendre des renseignements.

« Cet homme a des mœurs inavouables », voulait dire simplement parfois : « Cet homme a pour maîtresse une femme mariée. » Ou bien « On croit qu'il a des mœurs contre nature », voulait dire tout au contraire : « On ne lui connaît pas de maîtresse. »

Ce grossissement des choses est, du reste, le défaut de quelques agents, et celui qu'un chef de la Sûreté doit contrôler avec la plus grande attention.

Je citerai encore Houillier, le seul de mes agents, avec Orion, qui parlât anglais et qui fût capable de suivre une piste en Angleterre sans plus de difficultés qu'en France.

Quand j'arrivai à la Sûreté, je trouvai Houillier employé à la petite imprimerie. Je compris les services bien plus utiles qu'il pourrait rendre en rentrant dans les brigades actives et je lui ai dû le succès de quelques affaires importantes.

Quant à Orion, aujourd'hui en retraite, et commissaire de police à Monaco, c'est lui qui, depuis mon départ, dirigea à Londres l'arrestation d'Arton, laquelle fut opérée, ainsi que je l'indiquerai plus tard, d'après des indications que j'avais obtenues avec Orion, dans un de mes nombreux voyages en Angleterre.

C'était alors M. Ribot qui était président du conseil, c'était lui qui m'avait envoyé. Je me suis toujours demandé pourquoi il ne s'était pas targué de cette arrestation !

Enfin, Bourlet et Girodot, qui n'étaient pas des modèles d'élégance sans doute, mais pour qui la place Maubert n'avait pas de secrets, connaissaient d'une façon merveilleuse le monde spécial des escarpes et des souteneurs…

Le chef de la Sûreté est, en quelque sorte, un général qui doit connaître les aptitudes différentes de tous ses soldats et savoir ne donner à chacun que les missions qu'il peut remplir.

Il y a là tout un monde spécial qu'il faut savoir conduire avec adresse et dont il faut ménager les susceptibilités.

Les trois cents agents de la Sûreté, qui forment, comme l'a si bien dit jadis M. Macé, la troupe d'élite qui protège la société contre le crime, sont, en réalité, les plus désintéressés des serviteurs de la patrie. Ces hommes, qui ne rechignent jamais quand il s'agit de passer des nuits à la belle étoile, qui se disputent les missions dangereuses, ne gagnent guère plus que les gardiens de la paix.

Ils gagnent même moins, puisqu'ils ne sont pas habillés aux frais de la Ville.

Ce n'est donc pas l'intérêt qui les guide, et il y a parmi eux une probité professionnelle telle, qu'on n'en a jamais vu un seul consentir à accepter une grosse somme d'argent pour ne pas arrêter un coupable. C'est l'amour-propre seul qui les fait agir, et, par conséquent, c'est en leur donnant des satisfactions d'amour-propre qu'on parvient à faire d'eux tout ce qu'on veut.

Ceux qui ne connaissent pas les questions de police sont stupéfaits quand ils sont amenés à apprendre quelles faibles ressources possède un chef de la Sûreté pour lutter, dans cet immense Paris, contre ce qu'on est convenu d'appeler l'armée du crime.

En 1848, alors que les passeports existaient encore, que les hôtels meublés ne s'étaient pas multipliés comme aujourd'hui,

que la rapidité des voyages n'était même pas soupçonnée, la police de Sûreté comptait 160 agents. Elle n'en compte que 350 aujourd'hui, et recrutés comment ? Sur de bons certificats militaires et sur la recommandation d'un ministre ou d'un député.

Pour ce métier si difficile, il n'est pas d'apprentissage.

Quand un brave garçon démontre le peu d'aptitude qu'il possède pour des fonctions où il faut à la fois de l'énergie et de la finesse, on le garde tout de même, puisqu'on a déjà commencé à faire des retenues pour sa retraite.

Je m'expliquerai d'ailleurs plus longuement sur ce sujet, quand je dirai quelles réformes sont, à mon avis, indispensables. Je voudrais, avant tout, montrer quelles lourdes responsabilités incombent à ce service et comment, en réalité, toute la police criminelle repose entièrement sur lui.

J'ai eu sous mes ordres à la Sûreté à peu près trois cent cinquante agents ; quand je suis arrivé comme sous-chef dans ce service, et qu'il m'a été possible de me rendre compte des surveillances multiples qui incombaient à ce petit nombre d'hommes, j'ai été stupéfait de voir qu'ils parvenaient à s'acquitter de leur tâche.

Il y a d'abord les bureaux et les archives qui occupent un certain nombre d'inspecteurs faisant fonctions de commis, chargés de la copie des rapports, de leur classement, de celui des photographies, de celui des dossiers de la comptabilité générale, de la correspondance, etc., etc.

Une section a la spécialité de la voie publique. Les agents qui la composent vont à la flan (au hasard), dans les rues de Paris,

flairant le voleur à la tire ou le voleur à l'étalage, le pick-pocket ou le cambrioleur, le roulottier ou toutes les variétés de la pègre parisienne. Ce sont eux qui protègent la devanture des grands magasins, qui surveillent les champs de courses et jusqu'aux troncs des églises.

En une seule année, 1888, je crois, cette section n'a pas procédé à moins de deux mille cinq cents arrestations sur la voie publique.

Une autre section surveille le Mont-de-Piété et ses succursales ; non seulement il faut aux agents qui la composent une connaissance approfondie des voleurs, mais encore un tact particulier, pour deviner, en quelque sorte, les engagements suspects, et procéder à l'arrestation de ceux qui les présentent.

La section des réquisitoires exécute les contraintes par corps, les jugements de simple police, et enfin tous les ordres spéciaux du procureur de la République. Cette section a même une besogne toute paternelle. C'est elle qui fait rentrer les amendes quand tous les moyens d'action ont été épuisés par les percepteurs, et qu'il n'y a plus que la menace de la contrainte par corps.

C'est ainsi que le chef de la Sûreté, parfois, fait rentrer, au moyen d'acomptes de 10 ou de 15 francs par mois, une partie des colossales amendes dont sont frappés les journalistes. Heureusement que de temps en temps une amnistie intervient… sans cela, certaines personnalités très connues en auraient jusqu'à la troisième génération avant de s'être acquittées envers le fisc.

La section des notes et mandats recherche et arrête les déserteurs, les condamnés en fuite réclamés par les Parquets de province ; enfin, les individus dont l'extradition est demandée par

les gouvernements étrangers. Je ne veux pas parler des recherches dans l'intérêt des familles qui sont innombrables et dont la Sûreté n'a qu'une partie.

La brigade des mœurs, dont je ne me suis jamais occupé avec passion, n'a pas moins de besogne que les autres.

La permanence comprend les agents toujours prêts à accomplir les missions inattendues de jour et de nuit ; ils ont, en outre, la charge d'extraire les détenus, de conduire à la légation de leur pays les étrangers expulsés, etc., etc.

Au moment du conseil de revision, ils ont parfois plus de cent détenus à conduire au Palais de l'Industrie et à ramener ensuite dans les différentes prisons.

C'est encore parmi eux qu'on choisit les agents chargés des missions les plus délicates : par exemple, celle de la protection des mariages, quand un fiancé déclare qu'il a à craindre un scandale d'une ancienne maîtresse.

Enfin, la brigade spéciale, dite brigade du chef, dont faisaient partie de mon temps Jaume, Soudais, Rossignol, Bleuze, Prince, Bourrelet, Barbaste, Houillier, etc., est celle à laquelle incombent les missions les plus dangereuses et les plus importantes.

C'est la brigade spéciale, qui marche quand un grand crime a été commis et que le coupable est inconnu ; c'est elle aussi qui recherche les escrocs célèbres, les faux-monnayeurs et les voleurs de marque.

Pour permettre au lecteur de se rendre compte d'une façon bien précise de l'importance extraordinaire du service de la Sûreté, je dirai seulement que son chef a environ trois cents rapports

à signer par jour. Il ne faut donc pas trop en vouloir au service de la Sûreté, quand, avec les faibles ressources dont il dispose, il rate un assassin ou un voleur ; et M. Taylor, qui avait eu jusqu'à cinq assassinats à la fois, avait véritablement joué de malheur, comme je l'ai déjà dit…

Mon entrée à la police de Sûreté semblait avoir porté bonheur au service.

Rossel avait été un assassin fort aimable, qui avait eu le bon goût de se faire arrêter lui-même. Nous eûmes bientôt un crime nouveau et, si nous n'arrêtâmes pas l'assassin, nous eûmes du moins la possibilité de reconstituer son état civil. On fait ce qu'on peut.

Un individu était venu louer une chambre dans un hôtel meublé de la rue de la Cerisaie, il avait payé un mois d'avance, et pris possession de sa chambre, puis, jamais on ne l'avait plus revu… Le patron de l'hôtel, respectueux des droits de son locataire, avait laissé la chambre fermée pendant vingt-cinq jours, mais au bout ce temps, il était entré avec son passe-partout.

Alors, il avait trouvé sous le lit le cadavre d'une femme qui n'avait pour tout vêtement… qu'une boucle d'oreille.

Quand nous arrivâmes, M. Taylor et moi, nous cherchâmes en vain une pièce à conviction, un indice pouvant nous mettre sur les traces de l'assassin. Nous ne trouvâmes auprès du cadavre qu'un paquet de vieux chiffons démarqués. Nous les saisîmes à tout hasard.

Le visage de la femme était complètement noir et comme à moitié rongé. Un phénomène curieux s'était même produit. Bien

que la mort remontât à près d'un mois, le corps n'était point tombé en putréfaction, mais s'était en quelque sorte momifié. Le bras gauche, par exemple, portait des traces de profondes morsures. Les médecins appelés pour les premières constatations déclarèrent que cette partie du cadavre avait été mangée par les rats. Ils nous montrèrent, avec une bonne foi parfaite, les traces des dents des rongeurs.

Je n'avais point encore une grande expérience des affaires criminelles ; néanmoins, cette affirmation me parut tout à fait extraordinaire, d'autant plus que dans la chambre je cherchai en vain le trou par lequel auraient pu passer les rats en question.

Heureusement, le hasard nous servit comme après tout il est nécessaire qu'il serve pour que les enquêtes judiciaires réussissent. Le soir nous vîmes arriver au bureau un journaliste que je connaissais un peu, M. Éric Besnard, alors rédacteur au Soir, qui était accompagné d'une jeune femme très émue.

M. Éric Besnard nous raconta alors qu'étant allé au commissariat de M. Ringeval, pour avoir quelques renseignements sur le crime de la rue de la Cerisaie, il avait trouvé cette jeune femme dans le bureau des inspecteurs. Elle venait, disait-elle, pour signaler la disparition de sa sœur Berthe et elle demandait à voir le cadavre déposé à la Morgue, ayant un vague pressentiment que ce devait être celui de sa sœur. Le père Ringeval, qui était un vieillard prêt à prendre sa retraite, et qui ne se passionnait plus pour aucune affaire, avait envoyé promener la pauvre fille… M. Éric Besnard avait assisté à la scène, et, avec cet instinct du reporter flairant l'article à sensation, il avait fait monter la jeune femme dans sa voiture et l'avait amenée au service de la Sûreté.

Quand M. Taylor fut mis au courant de ce curieux incident, il s'en fallut de peu qu'il ne fît comme M. Ringeval. Il ne croyait à rien, mon chef, je l'ai déjà dit, ni au hasard, ni aux témoignages spontanés ! Son premier geste fut un haussement d'épaules. Mais la jeune fille était entêtée. Il fallut bien l'entendre et prendre note de ce qu'elle disait.

Elle raconta que sa sœur était enceinte de quatre mois et qu'elle avait une maladie spéciale. Elle donna l'âge de la disparue, correspondant à l'âge présumé du cadavre ; elle reconnut la boucle d'oreille que j'avais dans mon bureau et que je lui montrai.

Enfin, elle en vint à ce détail :

— Ma sœur, dit-elle, avait, tatouées sur le bras gauche, deux colombes se bécotant, avec cette inscription : « À Étienne pour la vie. »

Cette fois, je tenais la vérité. Pour moi, cette simple constatation prouvait que les médecins s'étaient trompés, et que les rats n'avaient jamais joué le moindre rôle dans ce drame sinistre. L'assassin avait fait disparaître les tatouages.

Eh bien, M. Taylor doutait encore ; il interrogeait cette jeune fille avec le scepticisme d'un homme qui en était arrivé à croire qu'il était impossible de retrouver les assassins.

Néanmoins, mademoiselle Sentier nous donna des détails si complets, que M. Taylor se décida à l'emmener à la Morgue, où elle reconnut, autant qu'il était possible de le faire, les restes de sa sœur.

Le lendemain, je fis une autre découverte qui permit de savoir comment le meurtrier avait effacé du bras de sa victime les tatouages qui pouvaient la faire reconnaître.

Les chiffons saisis avaient été mis sous scellés, comme d'usage, entourés d'une ficelle rouge qui tenait une fiche où étaient inscrites les indications réglementaires. Par hasard, je repris ces chiffons, et remarquai avec stupéfaction qu'en vingt-quatre heures l'encre de la fiche, de noire, était devenue rouge. Il y avait donc de l'acide sulfurique sur ces chiffons…

Une simple analyse suffit à l'établir.

Mais alors, c'était l'acide sulfurique qui avait rongé le bras ! L'assassin, sans doute, avait voulu faire disparaître une marque quelconque qui aurait pu faire reconnaître sa victime…

L'autopsie, le lendemain, fit découvrir que la victime était enceinte de quatre mois et avait bien la maladie spéciale signalée par mademoiselle Sentier. Le doute n'était plus possible sur l'identité du cadavre.

Mais la fantaisie des médecins chargés du rapport nous laissa un doute inattendu sur le crime lui-même. En effet, ils concluaient à peu près ainsi : « Le cadavre ne présente pas les signes d'une mort violente, ni ceux d'une mort naturelle. » Je m'aperçus plus d'une fois par la suite que la plupart du temps les rapports des médecins légistes sont aussi nébuleux.

La jeune fille, qui avait reconnu sa sœur avec l'obstination que l'on connaît, nous donna alors des détails nouveaux.

— Ma sœur, nous dit-elle, avait pour amant un Italien nommé Gavello ; c'est lui qui doit avoir fait le coup.

Nous prîmes des renseignements sur ce Gavello. C'était bien lui qui était venu louer la chambre rue de la Cerisaie, et nous sûmes que le lendemain de cette location, il était allé retirer son argent à la Caisse d'épargne. On suivit sa trace jusqu'à la frontière italienne… mais ce fut tout. On le rechercha vainement en Italie.

Le drame de la rue de la Cerisaie resta toujours mystérieux, car jamais nous n'avons pu connaître le mobile du crime, ni même être bien certains qu'il s'agissait réellement d'un crime, étant donné que le rapport des médecins légistes avait la singulière conclusion qu'on connaît.

Gavello avait-il vu mourir sa maîtresse dans ses bras, et alors avait-il été pris de la terreur folle de passer pour l'avoir tuée ? Ou bien l'avait-il tuée réellement dans un accès de jalousie ?

Retrouver un Italien en Italie n'est pas chose facile, et Gavello avait vingt-huit jours d'avance sur nous. S'était-il même embarqué sous un faux nom pour l'Amérique du Sud ? Nous n'en sûmes jamais rien.

Ce n'était point un triomphe, mais c'était déjà mieux : nous avions au moins, dans des conditions difficiles, reconstitué l'identité d'une victime.

Bientôt nous arrêtâmes un assassin et sans qu'il fût nécessaire qu'il vînt se livrer lui-même.

Un sieur Berthoud, meunier à Garches, dans la nuit du 30 novembre, vers onze heures, entendit les clochettes de ses chevaux et vit, comme d'ordinaire, s'arrêter à la porte de son moulin la voiture que conduisait son charretier Delporte ; mais par extraor-

dinaire, il n'entendit pas la voix de Delporte réclamer la clef de la porte cochère, comme il faisait tous les soirs. Il réveilla son garçon farinier, et descendit avec lui pour se rendre compte de ce qui se passait.

Tous deux soulevèrent la bâche et virent alors le malheureux Delporte gisant au fond de la voiture, la tête fracassée… Il vivait encore, mais quelques heures après il expirait, sans avoir prononcé une parole, sans avoir pu répondre, même par un signe, aux questions qu'on lui posait.

Il n'était pas douteux que le vol fût le mobile du crime, car le charretier Delporte, comme à toutes les fins de mois, avait touché les factures de son patron. D'un autre côté, il avait la réputation d'un homme très prudent, qui jamais n'aurait laissé monter dans sa voiture un inconnu. En outre, il était très vigoureux, et pour qu'il n'eût pas résisté, il fallait certainement qu'il eût été frappé par derrière.

Nous cherchâmes donc immédiatement parmi les anciens employés du meunier Berthoud, et nous les fîmes tous venir à la Sûreté. Tous établirent, de la façon la plus nette, des alibis.

Un seul, nommé Séjourné, qui avait montré cependant plus d'assurance que ses camarades, fut retenu par moi.

Celui-là aussi donnait un double alibi ; il prétendait avoir passé la journée avec une fille Michelin et être venu dîner aux Halles vers dix heures du soir. Une rapide enquête nous suffit pour établir que Séjourné, ce jour-là, n'avait pas vu la fille Michelin et qu'il n'était arrivé aux Halles que vers minuit…

Je ne veux pas insister sur cette affaire toute simple, dans laquelle pourtant il fallut une information minutieuse pour retrouver les preuves de la culpabilité de l'accusé qui nia jusqu'au bout…

On parvint à prouver qu'on lui avait vu une pièce de vingt francs en sa possession, et que lui qui, le matin, demandait vingt sous à emprunter, s'était pendant toute la nuit payé une débauche aux Halles, offrant à boire à toutes les filles qu'il rencontrait…

Séjourné fut condamné à mort par les jurés de la Seine.

Cette fois, c'était un succès incontestable pour le service de la Sûreté. On ne pouvait plus dire au moins que tous les assassins passaient entre les mailles de la police…

Un soir, on trouva étranglée, rue de Trévise, dans les communs de l'hôtel, une domestique de la famille Fould, madame Cuvellier. La malheureuse femme, quoique infirme et presque paralytique, s'était défendue avec énergie. Elle avait été horriblement piétinée. On n'avait eu aucun mal à connaître l'assassin. Il avait fait mieux que laisser sa carte de visite. Il avait écrit à madame Fould pour s'accuser. C'était le fils du concierge de l'hôtel, un mauvais drôle nommé Ducret, déjà plusieurs fois condamné.

L'assassin, pendant trois jours, resta introuvable, et M. Taylor fut encore pris à partie dans les journaux. Je dois à la vérité de déclarer que les railleries de la presse continuèrent même après l'arrestation de Ducret, ou plutôt après que ce gamin criminel vint se constituer prisonnier.

Ils ne savaient cependant qu'une partie de la vérité, les journalistes qui blaguaient la police ! S'ils l'avaient connue tout entière, ils auraient sans doute trouvé un stimulant tout nouveau à leur verve.

Voici en réalité ce qui s'était passé.

Ducret, après son crime, n'ayant pu voler qu'un porte-monnaie contenant six francs, erra dans Paris à l'aventure. Mourant de faim et de fatigue, las de coucher à la belle étoile, ce jeune misérable prit la résolution de se constituer prisonnier.

Avec le dernier sou qui lui restait, il acheta un journal, poussé par le besoin de savoir ce qu'on disait de son crime, comme tous les assassins ; il avait lu ainsi que, ce soir-là, les quatre-vingts commissaires de police offraient un banquet à leur préfet, M. Gragnon, dans les salons de Lemardelay, ceux-là mêmes où se trouvent maintenant les bureaux du Journal.

Avec ce côté de cabotinage qu'on retrouve chez l'immense majorité des criminels, il avait pensé d'abord à venir se constituer prisonnier chez Lemardelay.

— Je m'étais dit, raconta-t-il le lendemain, que mon apparition aurait été un agréable dessert pour M. le préfet de police. Mais je réfléchis que j'étais trop mal mis et que, sans doute, on me mettrait à la porte sans vouloir m'entendre.

Il avait raison, cet assassin de vingt ans ! S'il n'est pas toujours facile à la police d'arrêter un criminel qui prend bien ses précautions, il est parfois très difficile à un criminel qui désire se mettre à l'abri des intempéries des saisons dans une prison de se faire arrêter. Le jeune Ducret s'en aperçut de reste.

Il était venu jusqu'à la porte de Lemardelay ; réflexion faite, il avait rebroussé chemin et s'était mis à marcher au hasard, jusqu'à ce qu'il aperçût, devant lui, la lanterne rouge d'un poste… C'était du côté d'Auteuil, et il dit au gardien de la paix, en sentinelle à la porte :

— Je suis un assassin, voulez-vous m'arrêter ?

— Veux-tu me f… le camp, méchant gamin, fit l'agent en lui envoyant un coup de pied plus bas que les reins. Je t'apprendrai à te moquer de moi.

Mais Ducret était entêté, il voulait absolument aller en prison. De plus, il avait faim. Il pensa qu'un délit de plus ou de moins n'aggraverait pas sensiblement son cas, et il entra chez un marchand de vins, où il se fit servir un copieux repas. Quand on lui présenta la note, il dit au patron :

— Je n'ai pas d'argent, je suis un assassin, faites-moi arrêter.

— En voilà une crapule, qui vient faire du scandale dans ma maison ! s'écria le gargotier.

Et le prenant au collet, il jeta Ducret dehors, lui allongeant un coup de pied identique à celui de la sentinelle et ajoutant :

— Tiens, voyou ! voilà comment je me paye !

Cet assassin n'avait évidemment pas de chance. Pourtant, au coin de la rue de la Pompe, il rencontra deux agents auxquels il se mit à parler avec beaucoup de politesse, après avoir retiré son chapeau.

— Si c'était vrai ! dit l'un des agents.

— Conduisons-le toujours au poste, répondit l'autre.

C'est ainsi que l'assassin de la rue de Trévise parvint enfin à se faire arrêter.

Je commençais, comme on le voit, à bien faire mon éducation au point de vue criminel, et je dois dire que si M. Taylor manquait peut-être de cette brillante initiative qui fait les chefs de la Sûreté, heureux, il était un excellent professeur de police pour un débutant comme moi, — par sa connaissance approfondie des questions de droit et par la minutie patiente qu'il savait mettre dans ses recherches. Il m'était reconnaissant de l'extrême déférence que je lui témoignais et qui était due d'ailleurs à son caractère. Nous avons eu toujours, jusqu'à son départ, les relations les plus cordiales.

Il me faisait la confidence de ce qu'il appelait ses écœurements, qui d'ailleurs étaient justifiés. Car la place de chef de la Sûreté est la plus visée de toutes, et je m'aperçus, dès ce moment-là, que M. Macé n'avait pas une imagination de romancier comme je me l'étais figuré, et qu'en effet, la mutualité de l'espionnage est la maladie de la police.

J'avais alors une activité énorme, et un besoin de dépenser le trop-plein de vie qui bouillonnait dans mes veines. Je ne faisais que suivre les ordres de M. Taylor dans les instructions criminelles où j'étais encore novice.

Je retrouvai une plus grande liberté d'action, pour instruire deux affaires de bandes de voleurs.

J'avais une expérience suffisante, pour ces sortes d'instructions et, certes, les deux affaires dont je parle sont curieuses et

prouvent bien que, de nos jours, les vieilles traditions des Cartouche et des Mandrin se sont pieusement conservées.

Je veux parler d'abord de la fameuse bande de Lelong, dit Lafont, qui me demanda des recherches sans nombre et qui m'offrit l'occasion d'intéressantes observations psychologiques.

Un matin, on arrêtait Lafont en flagrant délit de vol à l'étalage de la librairie Flammarion, sous les galeries de l'Odéon. Le voleur, naturellement, chercha à dissimuler son nom et prétendit qu'il s'appelait Régnier ; mais j'appris très vite que sous le nom de Lafont, il tenait, rue d'Amsterdam, une petite librairie qu'il alimentait avec ses vols à l'étalage des librairies.

Bientôt un nouveau renseignement vint m'éclairer tout à fait sur la moralité de l'individu.

Sous un troisième nom, celui de Daniel, le même Lelong avait fait afficher à la mairie de la rue Drouot la publication de son mariage avec mademoiselle X... de Z..., une jeune fille d'une excellente famille que l'escroc avait habilement trompée, et sur son état civil, et sur sa moralité.

Ces publications n'avaient pu se faire que grâce à un certificat de complaisance délivré par le propriétaire de la maison habitée par Lelong, et à la production de tout un état civil au nom de Daniel que le gaillard avait dérobé.

Un semblable chevalier d'industrie ne devait pas seulement avoir sur la conscience le vol de quelques bouquins.

Sa boutique fut mise en observation et nous sûmes qu'il était le chef et l'organisateur d'une bande de voleurs jusque-là introu-

vable et qui dévalisait tous les grands magasins de mercerie de la capitale.

Lelong, avec un machiavélisme extraordinaire, attirait chez lui des employés de toutes les grandes maisons du quartier Saint-Denis, la maison Grellou, la maison Cahagne et Favrot, la maison Aubinet et Boudin, etc. Il s'attachait ces jeunes gens par quelques légers prêts d'argent, et les incitait ensuite à voler des marchandises à leur patron pour le rembourser.

Dès que ces malheureux avaient volé une première fois, ils étaient à la merci de Lelong. Ce misérable les obligeait à continuer en les menaçant de les dénoncer… Des marchandises avaient été volées pour des sommes considérables et je saisis, salle Graffard, pour 30,000 fr. de rubans… Mais l'incident le plus curieux de toute cette affaire fut celui qui se passa à la cour d'assises.

J'avais été appelé, par l'avocat de l'un des prévenus, comme témoin à décharge, et malgré moi, simplement parce qu'il me semblait que cela était juste, j'appelai l'indulgence du jury sur les malheureux jeunes gens qui avaient été les victimes du chantage particulier de Lelong et qui avaient été obligés, en quelque sorte, par lui, à devenir des professionnels du vol.

L'avocat général me fit appeler au moment de la suspension d'audience, et nous eûmes une explication aigre-douce.

Comme il s'étonnait de voir un magistrat « témoin à décharge », je lui répondis que je croyais que le premier devoir d'un magistrat était de dire la vérité, de témoigner suivant sa conscience, et non de faire condamner sévèrement de pauvres

diables déjà bien suffisamment punis par huit mois de prévention.

Cet incident m'attrista, car j'ai toujours estimé que les individus arrêtés sont des vaincus, pour lesquels on doit avoir de l'indulgence ; mais il m'apprit aussi quelque chose que j'ignorais encore, et qui fit évanouir mon dernier enthousiasme social.

Il n'est que trop vrai que beaucoup de magistrats considèrent comme un échec personnel l'acquittement ou même la diminution de la peine…

On doit saluer ceux qui, comme M. l'avocat général Blondel, dans un procès récent, ont le courage d'abandonner franchement et loyalement l'accusation dès qu'elle apparaît insuffisamment justifiée. J'ai toujours considéré que ce faux point d'honneur des magistrats était certainement ce qu'il y avait de plus urgent à réformer dans notre système judiciaire.

La vérité, du reste, c'est que les magistrats ne sont point, en quelque sorte, responsables de cet état d'âme particulier. Ce sont les habitudes, les préjugés de la société actuelle qui l'ont créé. Dans tout le monde du Palais, y compris les avocats, on blague le magistrat faisant fonctions de ministère public qui n'obtient pas une condamnation. Et, cependant, que de progrès accomplis déjà, depuis la suppression du résumé du président !

Je vois d'ici beaucoup qui diront : « En voilà une étrange sensiblerie, chez un policier, dont le métier fut d'arrêter les gens ! »

Ils ne connaissent point, ceux-là, l'état d'esprit du chasseur, passionné pour la chasse, qui ne mange point de son gibier.

Le policier, qui a passé des nuits sans sommeil, quand l'assassin ou le voleur se dérobait à toutes ses recherches, pousse un : Ouf ! de satisfaction quand il a pris son gibier, et cette satisfaction lui donne tout de suite beaucoup d'indulgence pour le pauvre diable désarmé qu'il tient en son pouvoir. Son amour-propre est satisfait.

Celui du magistrat se met seulement en jeu en ce moment, et il consiste à obtenir la tête du coupable.

Quand il l'a obtenue, c'est souvent lui qui en demande la grâce !

Il n'y a que le bourreau qui, lui, ne tient qu'à faire de la « belle ouvrage », et demande seulement qu'on n'abîme pas son « instrument ».

L'amour-propre, voyez-vous, c'est le péché des fonctionnaires !

Ah ! l'on apprend vite ce qu'on ignorait des petits mystères sociaux, des faiblesses de l'humanité et aussi des injustices commises, dans ce service de la Sûreté auquel aboutissent, sans qu'on s'en doute, presque tous les rouages de la vie parisienne.

Et certes, ces bandes organisées, continuant jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle les traditions de la pègre du moyen âge, sont une des questions les plus intéressantes de la morale et de la police.

Après la bande des voleurs de magasins, j'eus la bande de la « Volige », qui avait la spécialité de dévaliser les villas de Paris.

Ce fut le hasard, comme toujours, qui mit la police sur les traces de ces bandits.

Un matin du mois de janvier, au petit jour, trois individus entraient dans la gare de Bel-Air-Ceinture, porteurs d'énormes paquets. Un gardien de la paix, intrigué par les dimensions de ces paquets, voulut leur poser quelques questions. Aussitôt, deux prirent la fuite, et le troisième, saisi au bras par le gardien de la paix, tira un revolver pour se défendre.

L'agent, aidé du chef de gare et de deux employés, le ficela comme un saucisson, et on me l'amena. C'était un individu déjà condamné plusieurs fois et qui ne chercha pas à nier longtemps. Il raconta qu'avec deux de ses complices il avait dévalisé une maison de Saint-Mandé et qu'il faisait partie d'une bande qui avait la spécialité de ce genre de vol…

J'en fis passer dix-huit en cour d'assises : le chef, Guillaumat, dit la « Volige », parce que son profil avait assez l'aspect d'une planche mal rabotée ; ses deux lieutenants, Boutonné dit le « Ronfleur », et Poussin dit le « Zouave », étaient des types vraiment étranges. Tous jeunes (le chef n'avait pas vingt ans), ils s'étaient mis en marge de la société et se donnaient pour voler plus de mal, certes, qu'il ne leur en eût fallu pour travailler. Les anecdotes amusantes ne manquèrent point aux débats.

Ces voleurs ne dédaignaient pas la fumisterie. Ils laissaient volontiers des lettres facétieuses chez les personnes qu'ils avaient dévalisées. Celle-ci, par exemple :

« Cher monsieur, nous n'avons pas voulu prendre aujourd'hui les poussins, qui sont trop petits et trop maigres. Nous reviendrons dans un mois. Quant aux lapins, soyez tranquille, nous

vous enverrons les peaux sitôt qu'ils seront dépouillés. Excellent, votre vin, mais il n'y en a plus. Vous ferez bien d'écrire au fournisseur. »

Le plus drôle, c'est que les voleurs envoyèrent les peaux de lapins, et, environ un mois après, égorgèrent le restant de la volaille.

La bande se subdivisait en plusieurs troupes qui parfois se rencontraient la nuit sans s'être donné rendez-vous dans les maisons qu'ils dévalisaient. C'est ainsi qu'on s'égaya à la cour d'assises au récit de quiproquos plus amusants que des vaudevilles.

Un soir, Poussin et Boutonné s'étaient introduits dans une maison, rue des Abondances. N'y trouvant personne, comme ces deux messieurs aimaient à prendre leurs aises, ils s'installèrent confortablement pour passer la nuit, après avoir exploré la maison en tous sens et fait quelques petits paquets. La bande, en effet, pratiquait religieusement le principe anarchiste de la prise au tas, et chacun travaillait pour son propre compte ; cela empêchait les difficultés du partage.

Boutonné, entrant dans la chambre à coucher, et trouvant le lit fait, s'y était couché sans le moindre embarras et, pour ne pas manquer d'avoir l'heure à son réveil, il avait remonté la pendule. Il dormait les poings fermés, quand survint Poussin, qui, en amateur de la dive bouteille, remontait de la cave où il avait fait une longue station. Poussin fut d'abord effrayé d'entendre des ronflements, puis il s'approcha et reconnut son copain.

— Ah ! fit-il, ce farceur de Boutonné ! je vais lui jouer le tour de me coucher à ses côtés. Quelle tête il fera en s'éveillant !

Àl'aube, ce furent tous deux qui firent une tête en voyant que les paquets qu'ils avaient préparés n'étaient plus là ; jusqu'à la pendule laissée sur la cheminée, tout avait disparu.

Le chef de la bande, Guillaumat, dit la Volige, était venu pendant la nuit avec quelques autres affiliés, et, trouvant ses deux lieutenants endormis, plus sérieux qu'eux en affaires, il avait déguerpi lestement en enlevant les paquets, la pendule et tout ce qui lui était tombé dans la main… Le lendemain, le chef s'était fort amusé à blaguer ses subordonnés devant toute la bande réunie.

Cette bande avait commis un nombre de vols vraiment extraordinaire. Elle était parvenue, notamment, à dévaliser entièrement, à Buzenval, la villa du commandant Henry. Ils avaient pris pour quinze mille francs de bijoux et d'argenterie.

Dans la maison du commandant Henry, il se passa encore une scène vraiment épique.

Boutonné et ses hommes avaient envahi la villa dans la nuit du 21 janvier. Ne pouvant tout emporter dans un seul voyage, les malfaiteurs revinrent le lendemain. On peut juger de leur stupéfaction, quand ils virent les lustres de la salle à manger éclairés et, autour de la table, Poussin et quelques camarades en train de souper copieusement et de vider les meilleures bouteilles du commandant.

Boutonné, furieux, en vertu du droit du premier occupant, ordonna à son camarade de lui céder la place. Poussin répondit par le mot de Cambronne à la bataille de Waterloo.

Alors, les deux bandes sautèrent sur les armes accrochées aux murailles, les sabres, les épées, les vieilles colichemardes, et pendant quelques minutes s'engagea un combat digne des chevaliers de la Table-Ronde.

Déjà, le sang coulait des deux côtés, quand Poussin demanda à parlementer. Il fit observer que le butin était assez riche pour qu'on se le partageât. Sa proposition fut acceptée d'enthousiasme ; tout le monde s'embrassa ; les blessés se pansèrent mutuellement et l'on trinqua fraternellement.

Tous ces misérables, réunis à des filles publiques de la plus vile catégorie, faisaient de larges bombances, car ils savaient prendre, partout, volailles, lapins et vins fins. Ce qui m'intéressa le plus, dans l'instruction de cette affaire, ce fut de pouvoir étudier de près le recrutement d'une association criminelle de ce genre, et cette étude, sur laquelle je reviendrai dans la troisième partie de cet ouvrage, est d'autant plus curieuse qu'elle explique comment il peut exister un monde spécial de criminels, et comment ceux qui y entrent une fois ne peuvent plus jamais en sortir.

L'année précédente, Poussin, qui avait été condamné une première fois pour vol avec effraction et portait déjà parmi ses codétenus le surnom du Zouave, sans doute parce qu'il était resté longtemps maréchal des logis de spahis, se trouvait à la prison de la Santé dans l'atelier où l'on fabriquait les lanternes en papier. À côté de lui était un jeune détenu blond nommé Boutonné, avec lequel il se lia. Boutonné était un ancien élève de l'École centrale, qui, au sortir même de l'École, n'ayant pas de fortune, mais, en revanche, une fringale de plaisirs, s'était mis à vivre d'expédients

et d'escroqueries. Il finit par échouer sur les bancs de la police correctionnelle.

Tout près d'eux, était un troisième condamné pour qui la prison n'avait plus de secrets, car, recéleur de profession, il avait subi déjà plusieurs condamnations.

Cet individu, nommé M....., trouva le moyen d'engager, avec Poussin et Boutonné, une de ces conversations à voix sourde que les prisonniers savent avoir, sans donner l'éveil aux gardiens. Leurs peines finissaient presque à la même époque ; ils firent des projets d'avenir... et l'avenir, pour eux, ne pouvait être que le vol.

Car voici le plus terrible danger de la société moderne, peut-être. La prison, maintenant, retranche un homme de la vie ordinaire, plus encore, s'il est possible, qu'autrefois. Elles sont rares les maisons où l'on peut entrer sans montrer son casier judiciaire. Plus rares encore, celles qui acceptent le travail d'un malheureux flétri par une condamnation.

On a tenté de faire quelque chose dans cet ordre d'idées, mais on n'a rien fait de bien sérieux. Et cependant, la situation est grave, quand on songe qu'il passe chaque année près de 200,000 individus dans les prisons de France. L'armée du crime, dont il est si souvent question dans les livres, il n'est pas difficile de voir comment s'en fait le recrutement obligatoire !

M....., le vieux récidiviste, n'eut pas grand'peine à s'entendre avec Poussin et Boutonné, et quand il leur proposa d'organiser une bande pour dévaliser la banlieue de Paris, ils acceptèrent avec joie... Une fois sortis de prison, tous trois se retrouvèrent, et le recrutement de la bande se fit à peu près de la même façon que, jadis celui des sergents recruteurs.

Ce fut dans les cabarets des environs de la place Maubert que M..... enrôla quelques vieux complices, jadis condamnés avec lui, puis des maçons qu'une grève mettait sans ouvrage.

Je n'avais pas encore été à même de m'occuper d'anarchie ; néanmoins, je fus surpris du caractère particulier des réponses de certains affiliés de cette bande, et de la façon dont un des principaux, nommé Gallicher, recrutait des camarades.

— Ce sont les riches qui sont les voleurs, disait-il, et nous ne faisons qu'user de notre droit en leur reprenant ce qu'ils ont pris.

Tels étaient à peu près les arguments dont Gallicher se servait pour décider des ouvriers exaltés par des prédications révolutionnaires à s'associer pour voler.

N'est-il pas étrange que les philosophes, les sociologues qui se passionnent pour des problèmes qu'il est bien plus difficile de résoudre, ne comprennent pas que là est le danger le plus immédiat ?

Combien de volontés fermes, de courages indomptables, d'intelligences alertes sont perdus pour la société par ce recrutement incessant de l'association criminelle ! Et combien, sans doute, reviendraient facilement au bien et rendraient d'immenses services, s'il était possible de leur permettre de s'évader du vice !

Il y avait plusieurs années que j'étais chef de la Sûreté, quand on m'amena un individu pris en flagrant délit de vol au Louvre. Il avait le visage hâlé, fatigué, et une allure étrange qui me frappa tout de suite.

Cependant l'homme, qui avait été pris en flagrant délit au moment où il glissait des dentelles dans sa poche, niait contre toute

évidence. Enfin, il donnait un faux état civil, refusant même d'indiquer son domicile.

Ce qui me frappait en lui, c'était sa tournure quasi-élégante, et en même temps des formules de langage tout à fait prétentieuses qui indiquaient bien en lui un voleur de profession… À mesure qu'il parlait, je réfléchissais, et peu à peu la mémoire me revenait.

— Allons, interrompis-je au moment où il racontait sur sa famille je ne sais plus quel boniment, c'est inutile, mon garçon, de continuer vos histoires ; je vous connais, puisque c'est moi qui vous ai fait condamner. Vous êtes Lafont dit Lelong.

En effet c'était bien le chef de la bande des voleurs de mercerie.

Le malheureux, alors, s'écroula sur une chaise, en disant :

— Je suis perdu.

Il n'essaya plus de nier, et alors il me raconta comment il s'était évadé de Cayenne, et les souffrances sans nombre qu'il avait endurées pour… en arriver à se faire prendre de nouveau au magasin du Louvre.

Ce récit était effroyable. Lafont, après s'être échappé du bagne, était tombé entre les mains des Indiens Gallibis qui voulaient le ramener au pénitencier, afin de toucher la prime. Il lui avait fallu, pour les en empêcher, se faire leur esclave. Puis, il s'était encore échappé de ce nouveau bagne, plus effroyable s'il est possible que l'autre. Alors, il s'était jeté presque nu, sans autre arme qu'un couteau, dans la forêt vierge.

Quelle torture que ce voyage sans fin où il ne fallait point dormir pour ne pas être mangé par les crabes, où c'était la lutte incessante contre les fauves, les reptiles, les éléments, la lutte pour la vie… enfin, et la lutte sans trêve ni merci. Cette fois, le mot avait une justesse absolue, car il fallait qu'un être humain eût une énergie dépassant les forces ordinaires pour ne s'être pas laissé tomber épuisé, sous les lianes, en attendant la mort.

— Maintenant, je suis tout à fait perdu, reprit Lafont, quand il eut achevé son récit. Je vais retourner là-bas. J'y mourrai. On ne recommence pas deux fois ce que j'ai fait.

Je lui demandai pourquoi il était venu ainsi se faire prendre bêtement en flagrant délit de vol, dans un magasin.

— Que voulez-vous, dit-il, il fallait bien vivre ; je n'avais pas d'autre ressource que le vol.

Et ils sont tous comme cela !

Il faut que toutes les histoires de bandes aient des côtés particulièrement romanesques. L'histoire de Poussin et Boutonné, qui fourmillait d'incidents curieux, eut un épilogue théâtral.

Ils furent arrêtés sur les dénonciations de leurs camarades, dans les environs du Mans, au moment où tous deux, à l'aide de faux papiers, se préparaient à se marier pour faire une fin et devenir des bourgeois cossus.

L'un allait épouser une fermière fort à son aise ; l'autre, une maîtresse d'hôtel fort jolie, et très riche. Il y eut même une scène de larmes et d'évanouissement, dans laquelle les deux fiancées voulurent arracher les yeux aux gendarmes.

Mais je veux passer rapidement sur toutes les affaires que je commençai à instruire pendant que je n'étais que sous-chef de la Sûreté, et sur lesquelles je reviendrai quand je raconterai ce que je fis lorsque j'assumai, entière, la responsabilité du service. Ici, je ne veux montrer que les enseignements de choses que je recevais chaque jour.

Àcôté de cette étude du monde criminel, j'apprenais, ainsi, tout ce qu'il était nécessaire de connaître du monde parisien, de ses petits mystères, de ses hypocrisies, de ses faux enthousiasmes et de sa fausse moralité.

Je me souviens que je fus fort embarrassé quand M. Taylor me chargea de faire une enquête sur le prétendu enlèvement d'une jeune femme de la colonie espagnole qui, en plein jour, disait-on, avait été jetée dans une voiture, place de l'Arc-de-Triomphe, et entraînée vers une destination inconnue.

Tout Paris se passionna pendant des semaines pour ce roman, qui, comme tous les romans, mettait en jeu autre chose que des questions de sentiment.

Il y avait une grosse dot qu'un tuteur ne voulait point abandonner, et que le ravisseur ne voulait point lui laisser.

Au fond, c'était le ravisseur qui avait la meilleure situation, car la jeune femme était jolie, et il était incontestable qu'elle l'aimait. Ce fut lui, du reste, qui finit par gagner la partie, et avec justice, car je ne pouvais m'empêcher de trouver étrange l'attitude de ce tuteur qui, au lieu de forcer le ravisseur à rendre l'honneur à sa pupille, en l'épousant, ne songeait, tout au contraire, qu'à empêcher le mariage. Ce fut pourtant l'épilogue obligatoire.

Rosine épousa Almaviva et Bartholo en fut pour sa courte honte.

Ainsi finit l'affaire dite du Club des Pannés, qui me donna l'occasion d'apprendre la toute-puissance de l'argent.

Tant que le résultat resta indécis, que le mariage, quoique consommé, ne fut point officiel, le tuteur trouva une foule de gens pour flétrir le ravisseur.

Quand le mariage fut un fait accompli, le ravisseur, devenu l'époux, trouva chez les mêmes individus un zèle égal pour célébrer ses mérites. Il est, depuis, devenu un personnage important, et l'on m'a affirmé que la jeune Espagnole est la plus heureuse des femmes.

J'eus bientôt une autre occasion d'observer la psychologie féminine dans un drame bien parisien, comme disent les chroniqueurs.

Un jeune homme qui occupait une grande situation dans une usine des environs de Paris fut trouvé sur une route, le crâne fracassé. Quelques pas plus loin, des paysans arrêtèrent le cheval qu'il montait et qui s'était emballé.

On crut tout d'abord à un accident, mais à la suite d'une dénonciation, une perquisition fut opérée au domicile du mort, où l'on trouva une lettre dans laquelle il s'accusait d'avoir commis des détournements importants au préjudice de ses patrons et déclarait que, ne voulant pas survivre à son déshonneur, il allait se tuer.

« Mais, ajoutait-il, je ne veux pas compromettre le nom de ma famille dans le scandale d'un suicide, et je donnerai à ma mort

l'apparence d'un accident… »

Il avait fallu une énergie singulière à ce malheureux, pour accomplir jusqu'au bout sa terrible résolution.

Il possédait un cheval qu'il savait avoir peur du chemin de fer. Il l'amena jusqu'à un pont, à l'heure où passait un train… L'animal, affolé, s'emballa et vint le jeter contre un mur où le désespéré vint se briser la tête… Mais une enquête judiciaire avait été ouverte à la suite de la découverte du détournement.

Ce jeune homme avait pris 40,000 francs dans la caisse de ceux qui l'employaient.

Comment les avait-il dépensés !

On savait qu'il avait une maîtresse très élégante et qui lui coûtait beaucoup d'argent. Je fus chargé, par le juge d'instruction, d'arrêter cette jeune femme qui appartenait au monde des théâtres, et avait joué avec succès dans une ville du Midi.

C'était une superbe créature, grande, bien faite, dont le sourire avait un charme infini… Je la reconnus tout de suite pour l'avoir déjà vue chez M. Clément, alors que j'étais secrétaire du commissaire aux délégations judiciaires. Elle avait été alors l'héroïne d'une comédie dont j'avais gardé le souvenir bien précis, car cette histoire avait été pour moi comme la première révélation des mystères de la vie parisienne.

Cette jolie fille n'était alors qu'élève au Conservatoire, et un personnage occupant une situation politique s'était épris follement de ses charmes. Le pauvre garçon, qui d'ailleurs était fort riche, s'entêta d'autant plus que la résistance était plus énergique. Enfin, un jour, ou plutôt un soir, il crut être parvenu au

comble de ses vœux. On lui fit signer des billets pour une somme considérable, et la jeune ingénue lui promit solennellement de venir dîner avec lui dans un restaurant de la rive gauche.

Elle tint parole, et fut charmante pendant tout le repas ; mais, au dessert, quand l'homme, très énamouré, réclama… la valeur de ses billets, l'apprentie comédienne s'esquiva adroitement, et ce fut sa mère qui, tout à coup, vint s'offrir en holocauste…

La dame, paraît-il, avait de beaux restes, et l'amoureux de sa fille une fringale telle que, faute d'une jeune grive, il prit la vieille poule…

Seulement, quand il s'était agi de payer les billets, son ardeur s'étant calmée, il avait sollicité de la préfecture de police une intervention… et M. Clément avait été chargé de mener à bien une transaction… basée sans doute sur une tromperie évidente sur la qualité de la marchandise livrée.

Comédienne dans la vie comme au théâtre, l'ancienne élève du Conservatoire avait montré toujours le même appétit, et non seulement elle avait mangé au malheureux suicidé toutes les sommes qu'il avait détournées, mais encore elle l'avait beaucoup trompé, et c'était à la suite d'une scène terrible que le jeune homme avait résolu de se tuer.

En effet, une observation un peu longue des suicides donne cette conviction, qu'il est bien rare qu'un malheureux se décide à quitter la vie pour une seule raison… Les désespoirs tragiques sont presque toujours faits d'une réunion de causes différentes… Ce malheureux se serait tué peut-être quelques jours plus tard, pour échapper à la honte d'une arrestation, mais il ne se serait pas tué ce jour-là si la femme qu'il aimait, pour l'amour de la-

quelle il était devenu criminel, ne lui avait avoué cyniquement, dans une querelle, qu'elle le trompait ; c'était la dernière, goutte qui avait fait déborder le vase d'amertume…

Alors, la nécessité d'une fin immédiate était apparue au jeune homme ; il avait fait seller son cheval et il était parti pour la mort…

Cette scène qui avait précédé le suicide avait dû être d'une violence inouïe, et la jeune actrice avait elle-même compris qu'elle était allée trop loin. Je saisis chez le suicidé une lettre qu'elle avait envoyée quand le pauvre garçon était déjà parti, une lettre qu'il n'a jamais lue et que voici :

« Mon Édouard adoré, viens. J'ai été méchante. Je me repens. Pardon.

» Signé : Marie. »

(Vendredi.)

Le repentir était tardif, car ce ne fut qu'un cadavre qu'on ramena.

L'arrestation de la jeune femme ne fut d'ailleurs que de pure forme. Il était évident qu'elle avait profité des sommes détournées, mais il était certain aussi que le malheureux garçon, qui en était arrivé à ce point de folie par amour d'elle, s'était bien gardé de lui dire comment il se procurait l'argent qu'il lui donnait. Elle fut remise en liberté, et depuis, je ne l'ai jamais revue.

Mais cette femme était en quelque sorte une entité : celle de la corruption féminine. Il se dégageait d'elle je ne sais quel charme troublant qui faisait comprendre son pouvoir de sirène.

C'était encore un des côtés de la vie parisienne nécessaire à connaître, que j'étais appelé à pénétrer. Je compris la vérité de cette formule, tant de fois raillée, « la femme fatale », la femme qui semble avoir la spécialité de conduire jusqu'au crime ou jusqu'à la mort les malheureux qui, comme des alouettes, viennent se faire prendre dans le miroir de ses yeux.

Mais une affaire d'un genre tout nouveau, l'affaire Duval, me ramena à d'autres observations et me révéla l'existence d'un mouvement révolutionnaire particulier et que, certes, jusqu'alors, j'étais bien loin de soupçonner.

Partie 1 · L'anarchiste Duval

La veille même de mon entrée à la Sûreté comme sous-chef, une balayeuse, rue de Monceau, avait aperçu, vers cinq heures du matin, une fumée intense qui s'échappait d'une des fenêtres d'un hôtel particulier. Elle sonna et avertit le concierge, qui éteignit un commencement d'incendie et trouva des bidons d'essence répandus sur le parquet. Une lanterne sourde avait été oubliée et tous les meubles avaient été fracturés. Il n'était pas douteux que la maison avait été mise au pillage par des malfaiteurs, dont on retrouva, d'ailleurs, les traces sur le mur de clôture qu'ils avaient escaladé.

Cet hôtel appartenait à madame Herbelin, la tante d'une artiste célèbre, madame Madeleine Lemaire, qui y demeurait avec elle. Toutes deux avaient été volées d'environ 15,000 francs de bijoux, mais les dévaliseurs n'avaient trouvé que peu ou point d'argent. Ce fut une des premières affaires dont j'entendis parler

à mon entrée dans le service, et je me souviens que le voleur fut trouvé grâce à l'Office Azur, qui, comme on sait, publie la description minutieuse des bijoux perdus ou volés et fait parvenir cette description à tous les bijoutiers.

Un beau soir, un bijoutier de la rue Tronchet arrivait à la Sûreté nous prévenir qu'on était venu lui offrir des bijoux correspondant à la description faite par l'Agence Azur des bijoux volés à madame Madeleine Lemaire.

On arrêta l'individu, qui avait essayé de vendre un médaillon en forme de croissant et des débris d'épingles. On retrouva la trace des deux autres individus qui lui avaient remis les bijoux. Ceux-ci furent arrêtés à leur tour. Ils racontèrent que c'était un nommé Duval, qu'ils avaient connu dans une espèce de club socialiste portant ce nom de vaudeville : « La Panthère des Batignolles », qui les avait priés de vendre ces bijoux, prétendant les avoir trouvés dans la rue.

On recherchait en vain Duval, quand, le 17 octobre, M. Taylor, accompagné de plusieurs agents, parmi lesquels étaient Rossignol et Pelletier, vint faire une perquisition, rue Legendre, au domicile d'un des individus arrêtés.

M. Taylor était en train de procéder à cette perquisition, lorsqu'un gamin vint frapper à la porte et demander à la maîtresse de l'individu chez lequel on perquisitionnait de vouloir bien descendre un instant, attendu qu'on la demandait.

M. Taylor fit un signe à Rossignol qui descendit avec Pelletier derrière la femme. Ils aperçurent un homme qui, en les voyant, se hâta de s'en aller en pressant le pas, sans pourtant courir.

— Mais, c'est Duval ! dit la femme.

Sur ce mot, les deux agents s'élancèrent à la poursuite de l'individu.

Rossignol rejoignit Duval le premier et lui dit : « Le chef de la Sûreté vous demande ; venez donc lui parler. »

Sans répondre, l'homme leva brusquement le bras et frappa Rossignol de deux coups de poignard.

Rossignol blessé, perdant son sang, tomba, mais il avait saisi Duval par le bras et l'entraîna dans sa chute. Duval, pour se dégager, porta à l'agent plusieurs autres coups de poignard et Rossignol ne put désarmer le forcené qu'en lui mordant violemment la main. Au même instant, Pelletier arrivait et saisit Duval à bras le corps ; le meurtrier fut maintenu jusqu'à l'arrivée de deux gardiens de la paix qui se saisirent de lui pendant qu'on emportait évanoui, chez un pharmacien, le malheureux Rossignol. Là, des soins empressés lui furent prodigués. Le médecin constata que le courageux agent avait reçu huit coups de poignard, dont un, porté au côté gauche du cou, aurait pu occasionner la mort, s'il n'avait été amorti par l'épaisseur de quatre vêtements superposés.

Comme il était naturel, cet évènement causa une certaine émotion au service, mais on n'avait considéré le meurtrier que comme un malfaiteur très vulgaire, quand, trois jours après, M. Taylor me montra une lettre que Duval avait écrite de Mazas à M. Atthalin, le juge d'instruction chargé de son affaire. Voici ce curieux document :

« Mazas, ce 21 octobre 86.

» Sur ma feuille d'écrou à Mazas, je vois écrit : tentative de meurtre ; moi, au contraire, je crois que j'étais en état de légitime défense. Il est vrai que nous n'envisageons pas cela, vous et moi, de la même manière, étant donné que je suis anarchiste ou plutôt, partisan de l'anarchie, car je ne puis être anarchiste dans la société actuelle ; de ce fait, je ne reconnais donc pas la loi, sachant par l'expérience que la loi est une prostituée que l'on manie, comme bon semble, à l'avantage ou au détriment de tel ou tel, de telle ou telle classe. Donc, si j'ai frappé le brigadier Rossignol, c'est qu'il s'est jeté sur moi au nom de la loi. Au nom de la liberté, je l'ai frappé. Je suis donc logique avec mes principes : loin de là à une tentative de meurtre. Il est temps aussi que les agents changent de rôle. Plutôt que d'arrêter les volés, qu'ils arrêtent les voleurs.

» Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments révolutionnaires.

» Clément Duval.

On ne s'occupait pas encore beaucoup d'anarchie à la préfecture de police ; on y croyait peu, surtout, sachant le rôle équivoque de certains soi-disant révolutionnaires comme ceux, par exemple, qui avaient essayé de faire sauter la statue de M. Thiers à Saint-Germain.

— L'anarchie, c'est une nouvelle pose chez les bandits, entendais-je dire autour de moi ; ce Duval est un vulgaire voleur et un vulgaire assassin.

Cependant, je ne jugeai pas tout à fait les choses de la même façon ; j'avais eu bien souvent d'ardentes discussions avec des camarades de jeunesse qui, dans l'ardeur de leurs esprits enthou-

siastes, s'étaient jetés au plus fort du mouvement révolutionnaire. Je fus frappé de retrouver dans cette lettre écrite à Mazas, par un cambrioleur, comme un écho vague des théories folles que j'avais entendues formuler par des fous, sans doute, mais des fous d'une loyauté et d'une honnêteté incontestables.

J'eus la curiosité de voir Duval, et je me le fis mener dans mon bureau un jour qu'on l'avait conduit à la Sûreté, avant que M. Athalin l'interrogeât.

Je fus frappé de la physionomie étrange de cet homme.

Bien qu'il eût à peine trente-six ans, Duval, avec sa figure fatiguée, ses yeux hagards, sa moustache tombante, en paraissait bien davantage. On voyait qu'il avait éprouvé de grandes souffrances physiques.

J'avais entendu parler de l'anarchiste Gallo, qui avait injurié le président à la cour d'assises si violemment qu'il avait fallu renvoyer l'affaire à une autre session.

Je m'imaginais que Duval devait être, comme lui, une espèce d'énergumène avec lequel il serait difficile de parler.

Il s'assit tranquillement en face de moi et me dit : « Je hais vos agents, ce sont eux qui ont causé tous mes malheurs. Ils savaient que je faisais partie de la « Panthère », ils allaient demander des renseignements sur moi partout… Ils m'ont fait mettre à la porte par tous mes patrons. »

Je le fixai comme j'avais l'habitude de fixer tous les prévenus que j'interrogeais, et je vis le regard de Duval s'arrêter sur moi, avec une persistance étrange.

— Vous ne me ferez pas baisser les yeux, continua-t-il ; un anarchiste ne baisse pas les yeux devant un commissaire de police !

» Car je ne suis pas un voleur — les voleurs, ce sont les riches. La nature, en créant l'homme, lui donne le droit à l'existence. Si donc la société ne lui fournit pas de quoi subsister, l'être humain peut légitimement prendre son nécessaire là où il y a du superflu. C'est ce que j'ai fait. Quand je passerai devant les jurés, ils s'apercevront bien vite qu'ils ont devant eux non pas un malfaiteur, mais bien un anarchiste convaincu ayant commis par principe les prétendus crimes qu'on lui reproche. »

Duval parlait avec une sorte d'âpreté, mais sans violence. Il parlait aussi avec un choix curieux des mots, et une facilité d'élocution qui lui venait sans doute de l'habitude qu'il avait de prendre la parole aux réunions de la « Panthère des Batignolles » et des « Déshérités de Clichy », les deux groupes anarchistes qu'il fréquentait particulièrement.

Ce fut avec une certaine emphase, ayant l'air de réciter des phrases apprises par cœur, qu'il me dit avec force gestes :

— Je sais bien que vous me ferez condamner. Vous êtes la force, profitez-en. S'il vous faut une tête d'anarchiste, prenez la mienne. Le jour de la grande liquidation est proche, et j'espère que ce jour-là les anarchistes seront à la hauteur de leur mission. Ils vous feront sauter. Vous sauterez aussi, reprit-il, voyant que je souriais.

— Voyons, mon ami, lui répondis-je avec une bonne humeur qui l'arrêta, tout cela est du verbiage, et n'empêche que vous ne

vous soyez introduit, la nuit, dans une maison habitée, pour voler.

— Le vol, me répondit Duval avec mépris, n'existe que dans l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce n'est pas un vol que j'ai commis, c'est une légère restitution que je me suis accordée au nom de l'humanité…

— Cependant, que vouliez-vous donc faire du produit de votre vol ?

— Je voulais aider les compagnons à délivrer l'humanité. Je voulais restituer au peuple l'argent des exploiteurs, pour lui permettre de faire sauter ses maîtres. Oui, vous verrez cela bientôt… vous en avez entendu déjà parler… la propagande par le fait…

— Allons, fis-je goguenard, racontez cela aux jurés si vous voulez, mais à moi ?…

Duval regimba sous l'injure.

— Apprenez, me dit-il, que je ne suis pas un voleur, mais un justicier… Je n'ai qu'un regret, c'est d'être tombé ainsi entre vos mains et de ne pouvoir assouvir la haine implacable que j'ai vouée à votre infâme société. Mais après moi, il en reste d'autres qui feront tout sauter. Ce qu'il faut donner au peuple, c'est des livres de chimie !

Un magistrat qui instruit minutieusement une affaire doit laisser le prévenu divaguer à son aise ; mais il vient un moment où il faut le rappeler à la réalité des choses.

— Voyons, Duval, lui dis-je, maintenant que je vous ai donné occasion d'exercer un peu vos talents oratoires, rendez-moi le

service de me raconter par le détail le vol de la rue de Monceau.

— J'avais combiné ce coup avec Turquais…

— Qu'est-ce que Turquais ? fis-je.

— Turquais, reprit imperturbablement Duval, c'est un anarchiste comme moi. Nous nous sommes connus dans les réunions ; un soir, en sortant d'un club, nous nous sommes mis à causer. Il était comme moi d'avis qu'on doit s'attaquer aux coffres-forts des parasites qui possèdent. C'est un pur hasard qui nous a fait choisir l'hôtel de madame Lemaire… Nous avions vu un hôtel somptueux, nous pensions que nous y trouverions beaucoup d'argent… Turquais a grimpé au bec de gaz, il est entré dans la maison, et il m'a ouvert une fenêtre du rez-de-chaussée. Après avoir tout fracturé, nous n'avons trouvé que soixante-deux francs d'argent et des bijoux… C'est Turquais qui, au moment où nous sortions, apercevant un bidon plein d'essence, s'écria : « Si nous mettions le feu avant de partir ? » Je n'étais pas de cet avis, parce que je craignais que cela compromît notre retraite ; mais Turquais me dit : « Tu n'es donc pas un véritable anarchiste ? — Si, répondis-je, j'en suis un et convaincu ; mais à quoi bon brûler ces hôtels qui, au jour de la grande révolution, serviront à abriter le peuple des travailleurs ? »

Ce fut la seule entrevue que j'eus avec Duval.

Mais si je m'abstins de suivre l'enquête judiciaire, je ne cessai de m'intéresser à cette affaire ; et le 12 janvier, lorsque son procès vint devant la cour d'assises, j'y assistai. M. Onfroy de Bréville, le président, qui était un magistrat fort aimable, m'avait fait donner une place derrière son siège.

Ce que fut cette audience, combien s'en souviennent aujourd'hui ?

Pourtant il s'y produisit la première affirmation audacieuse et publique de la théorie de la propagande par le fait, et il est permis de dire que ce fut le point initial de tout ce mouvement violent dont l'assassinat de M. Carnot a été, à la fois, le point culminant et la fin.

Duval avait une aisance d'orateur sur le banc des accusés, entre les deux gardes de Paris qui l'écoutaient avec stupéfaction. L'interrogatoire fut épique.

— Pourquoi avez-vous mis le feu ? demande le président.

Duval répond :

— Je ne sais pas ; peut-être Turquais en voulait-il à quelqu'un de la maison. Peut-être a-t-il cru, et je ne l'en blâme pas, faire acte de justice sociale. C'est le forçat du travail qui incendie son bagne ; c'est le soldat qui brûle sa caserne, parce que c'est un asile de fainéantise. Je voudrais, à la lueur des torches, voir les palais des capitalistes, les casernes, les couvents former un immense autodafé :

Et le dialogue continue pendant toute l'audience à peu près sur ce ton.

Duval. — J'ai frappé Rossignol, il est tombé, et je ne regrette qu'une chose, c'est que la bordure du trottoir m'ait fait tomber. Sans cela, jamais on ne m'aurait arrêté vivant. Jamais vos mercenaires n'auraient mis la main sur moi. Je suis un révolté. J'ai le droit de l'être ! J'ai le devoir de l'être !

Le président. — Tout cela, ce sont des phrases. M. l'avocat général vous dira que vous êtes un vulgaire voleur.

Duval. — Un voleur, je vais vous dire ce que c'est ! C'est celui qui vit de l'exploitation des autres. Ce que j'ai fait, je ne l'appelle pas un vol, mais une restitution.

Le président. — On vous signale comme un paresseux, ne travaillant jamais ?

Duval. — Travailler ? Ah ! j'en ai assez de travailler pour des bandits !

Le président. — Comme soldat, votre conduite n'a pas été meilleure. Vous avez été cassé de votre grade de caporal !

Duval. — Parce que, pas plus à cette époque qu'aujourd'hui, je ne me reconnaissais d'autorité. J'ai été puni parce que je ne me reconnaissais pas le droit de punir les autres.

Le président. — Vous avez été condamné pour vol ?

Duval. — Je vous défends…

M. Onfroy de Bréville se fâche. Duval se tait un instant, mais bientôt il recommence.

Le président — Vous occupez vos loisirs à fabriquer des poignards pour tuer les agents.

Duval. — Oui, et je m'en vante. Il est temps que cela finisse. L'heure de la révolution a sonné. Ce sont les petits joujoux avec lesquels nous vous ferons danser la Carmagnole.

Je sortis de cette audience stupéfait de l'audace de Duval et profondément troublé de voir de semblables théories s'affirmer

ainsi publiquement. Une seule chose m'avait fait plaisir, la déposition simple et modeste de Rossignol, qui, avec cette générosité qu'on retrouve chez presque tous les agents de la Sûreté, évitait avec soin de charger l'homme qu'il avait arrêté, le vaincu.

La voici, du reste, empruntée à la Gazette des Tribunaux.

— Gustave Rossignol, quarante ans, brigadier à la Sûreté :

Le 17 octobre, j'assistais M. Taylor dans une perquisition faite chez Didier, quand un gamin de douze ans est venu dire qu'on demandait Didier en bas. J'ai tout de suite pensé que ce pouvait être Duval, j'ai suivi l'enfant avec la femme Didier. Nous avons vu deux individus, et la femme Didier m'a dit que l'un d'eux était Duval. Je me suis avancé vers lui et je lui ai dit : « Vous êtes Duval ? » Il m'a répondu : « Oui. » J'ai alors simplement ajouté : « Le chef de la Sûreté désirerait vous parler. » Je n'en ai pas dit davantage ; il s'est jeté sur moi et m'a porté plusieurs coups de poignard. Je l'ai mordu au pouce pour faire tomber l'arme, pas fort, de crainte de lui faire mal. À ce moment, il m'a porté la main sur la figure, m'a mis son doigt dans l'œil, ce qui m'a occasionné une vive douleur. Il m'a encore porté plusieurs coups de poignard.

L'accusé Duval. — Je demanderai au brigadier Rossignol s'il croit, comme le dit l'instruction, que je lui mis volontairement mon doigt dans l'œil.

Le témoin. — Je ne le crois pas. Il m'a mis la main sur la figure pour m'empêcher de le désarmer, mais je ne crois pas qu'il voulût me faire mal.

Et pour la première fois je fis une remarque que j'ai dû refaire depuis bien souvent. Ce Duval, qui regardait Rossignol avec des yeux farouches, des yeux de fauve, qui ne parlait des « mouchards » qu'avec une haine implacable, disant qu'ils venaient à chaque instant chez ses patrons et qu'ils l'avaient empêché de trouver du travail, Duval, comme beaucoup d'autres, confondait les agents politiques qui surveillent les anarchistes et tous les partis d'opposition avec l'agent de la Sûreté qui n'a pas d'autre mission que celle d'arrêter les voleurs et les assassins.

Duval, d'ailleurs, confondait les agents de la Sûreté non seulement avec ceux des brigades politiques, mais encore avec les indicateurs ou auxiliaires qui s'introduisent dans les réunions et dans les comités pour savoir ce qui s'y passe.

Il n'ignorait pas, ainsi que je l'avais compris quand je l'avais interrogé dans mon cabinet, que parfois ces indicateurs sont aussi des provocateurs… afin de justifier les gratifications et les émoluments qu'ils touchent. Je l'ai déjà dit et je l'expliquerai plus complètement dans la dernière partie de cet ouvrage, l'indicateur, à un moment déterminé, devient presque fatalement un provocateur. — En matière d'anarchie, le provocateur est particulièrement dangereux ; c'est lui qui toujours crie plus fort que les autres et a les motions les plus sanguinaires à proposer à la réunion publique… Je ne veux ici citer qu'un souvenir :

Un matin, j'allai, sur les hauteurs de Mont-martre, arrêter un sieur L…, qui avait commis un vol quelconque. J'entre dans le galetas qu'il habitait et suis accueilli par un cri formidable de :

— Vive l'anarchie !

Un instant, je reste stupéfait, car le vol très vulgaire commis par L… n'avait rien à faire avec l'anarchie, même celle de Duval… Je commence sans répondre ma perquisition…

— Vive l'anarchie n… d. D… ! reprend le gaillard avec une belle voix de baryton.

Cela commençait à m'agacer. Je m'avançai vers lui brusquement et, le regardant bien dans les yeux, lui dis avec brutalité :

— Allons ! assez d'anarchie comme cela ! À quelle brigade émargez-vous ?

L'homme me regarda, et après une seconde d'hésitation :

— À la X, parbleu ! fit-il avec un geste rassuré.

Il s'imaginait sans doute qu'il avait bien joué son rôle, et que peut-être j'allais lui faire donner une gratification ! Sa seule récompense fut le Dépôt. J'ai toujours été sans pitié pour les agents provocateurs.

Tous mes prédécesseurs, M. Macé notamment, ont eu le souci de ne point laisser confondre leurs agents avec les agents politiques : Tant que je suis resté à la Sûreté, j'ai toujours eu de la répugnance à laisser mon service s'occuper d'une affaire touchant à la politique. J'estime que le service de la Sûreté n'est pas fait pour surveiller et filer des députés ou des journalistes.

Je ne veux point, d'ailleurs, faire le moins du monde un réquisitoire contre la police politique. On m'a dit qu'elle était nécessaire autant que la police criminelle ; mais les aptitudes ne sont pas les mêmes.

L'agent de la Sûreté qui doit recueillir des preuves contre un voleur ou un assassin, ne doit pas se préoccuper de savoir s'il est conservateur ou révolutionnaire.

L'agent politique, au contraire, se préoccupe, avant tout, de savoir si l'homme qu'il surveille est l'ennemi ou l'ami du gouvernement.

Et cela est si vrai, que tout récemment, dans un voyage que j'ai fait dans une monarchie voisine, le gouverneur d'une province auquel j'avais demandé des renseignements sur la moralité d'un de ses administrés, me répondit :

— Je ne sais trop ce qu'il vaut.

Puis il ajouta avec un geste de souverain mépris :

— Tout ce que je sais, c'est que c'est un républicain.

L'audience du lendemain fut encore plus extraordinaire ; des témoins vinrent affirmer audacieusement que si Duval avait tenté de voler, c'était pour la Révolution. Duval voulut lire la défense qu'il avait écrite, le président s'y opposa ; il s'ensuivit un tumulte indescriptible, rappelant un peu les séances du tribunal révolutionnaire.

— Faites ce que vous voudrez, s'écria l'anarchiste, vous devez tous trembler sur vos tibias à la pensée de la révolution qui vous menace.

Puis, quand l'avocat général eut requis l'expulsion de l'accusé, cet entêté s'écria encore :

— Vive l'anarchie ! Vive la Révolution sociale ! Ah ! si jamais je redevenais libre, je vous ferais sauter ! Et c'était à vous faire sau-

ter qu'il était destiné, cet argent-là !

Une quinzaine d'hommes et de femmes se levèrent alors dans le fond de la salle, et crièrent, à leur tour : Vive l'anarchie ! Il fallut, pour rétablir l'ordre, que des gardes de Paris entrassent, la baïonnette au canon, et l'on avait dû faire évacuer la salle, quand, en l'absence de Duval, la cour prononça la condamnation à mort de l'anarchiste cambrioleur.

Il ne fut pas exécuté. M. Grévy et la commission des grâces comprirent que, comme il n'y avait pas eu mort d'homme, que Rossignol était bien vivant, malgré le coup de poignard qu'il avait reçu, il serait mauvais de se départir de l'usage, et de laisser exécuter un homme qui n'avait pas tué.

Peut-être a-t-on eu tort de ne pas toujours imiter cette sagesse ?

Je me suis longuement arrêté sur cette affaire, beaucoup plus longuement, certes, que je ne m'arrêterai sur aucune autre affaire anarchiste, parce qu'elle frappa vivement mon imagination, qu'elle est aujourd'hui très oubliée et qu'elle fut la première affirmation audacieuse mais raisonnée d'une nouvelle doctrine politique, doctrine que le soir même je résumais ainsi :

« Enrégimenter dans un parti les milliers et les milliers d'individus qui, tous les ans, sortent de prison. » Je ne veux point me donner les gants d'avoir été bon prophète et d'avoir prévu toutes les conséquences du mouvement anarchiste. Je me vanterais bien à tort d'une prescience que je n'eus point.

Mais j'eus comme le pressentiment du danger. Je compris qu'une force destructive se révélait et je me demandai quelle se-

rait la meilleure barrière à lui opposer ?

Cependant, alors, j'avais une foi inébranlable en la solidité de la société…

Il ne me restait plus à apprendre, pour achever mon éducation de policier, que la façon dont une autre anarchie, plus dangereuse que celle de Duval, se montrait tout à coup, dans le gouvernement lui-même.

Partie 1 · L'affaire dite des décorations

Le 29 septembre 1887, M. Taylor étant malade, j'avais la direction de toute la Sûreté.

J'allai, comme tous les matins, au rapport chez le préfet. M. Gragnon me dit :

— J'ai une mission importante à vous confier.

Hier soir, continua-t-il, un peu avant minuit, je travaillais dans mon cabinet, quand on vint m'avertir qu'une personne désirait me voir pour une affaire d'une extrême importance. En même temps, on me passait la carte que voici : M. X…, directeur de l'agence de publicité…, rue… J'ordonnai d'introduire ce Monsieur, qui, s'excusant de venir me déranger aussi tard, me déclara qu'il croyait de son devoir de faire une dénonciation intéressant la sûreté de l'État. Il affirme qu'une dame Limouzin, demeurant 32, avenue de Wagram, se livre au trafic des décorations et, ce qui est bien plus grave, détient une partie des plans de mobilisation. D'après ce monsieur, qui prétend avoir vu ces documents

intéressant la défense nationale, il suffira d'une perquisition pour les retrouver. Le dénonciateur, pour faire la preuve de ce qu'il avance, offre de présenter à madame Limouzin l'agent que nous lui enverrons et qui se dira un industriel désirant la croix de la Légion d'honneur. M. X... affirme que cette femme lui promettra de le faire décorer moyennant le payement d'une somme de 25,000 francs. Il faut savoir ce qu'il peut y avoir d'exact dans cette dénonciation. Nous n'avons pas le droit de négliger une indication aussi précise, surtout quand il s'agit de la défense nationale.

Je n'avais qu'à m'incliner devant un ordre aussi clair et je demandai au préfet de me donner des instructions détaillées sur la façon dont je devais procéder.

Il fut convenu que je me tiendrais dans les environs de la maison et que, selon ce que me dirait l'agent qui accompagnerait M. X..., je ferais ou ne ferais pas une perquisition.

J'avoue que je trouvai la conduite du préfet toute simple et d'une correction absolue. Que n'aurait-on pas dit de lui le lendemain dans les journaux si le dénonciateur éconduit avait fait imprimer que le préfet de police avait refusé l'occasion de mettre la main sur une espionne ?

Ni M. Gragnon, ni moi, d'ailleurs, ne croyions beaucoup à la possibilité de la vente des décorations, mais il nous apparaissait, si la dénonciation était vraie, que cette femme était une intrigante dangereuse, se vantant faussement d'avoir des relations avec des personnages importants et sur laquelle il serait bon de mettre la main.

M. Gragnon me remit un mandat de perquisition, en vertu de l'article 10 du Code d'instruction criminelle. Au moment où je le quittai, le préfet me rappela à quel point il avait été attaqué injustement au sujet de l'affaire Aubanel. — Cet employé, moyennant 250 francs, avait donné au Figaro la primeur du plan de mobilisation du 17 corps. La police, n'ayant reçu aucune plainte du ministre de la guerre, n'avait pas eu à rechercher M. Aubanel et les journaux d'opposition l'accusaient de l'avoir laissé partir pour la Belgique.

Comme je sortais de son cabinet, M. Gragnon me dit encore : « N'hésitez pas à faire la perquisition, si votre agent a vu quelque chose de louche. Je ne veux pas d'une autre affaire Aubanel. »

J'exécutai minutieusement le mandat que j'avais reçu.

Je choisis parmi mes hommes un agent intelligent, ayant à peu près la tournure d'un commerçant de province, et lui donnai l'ordre de se rendre chez madame Limouzin, en compagnie de M. X..., le dénonciateur. Il devait prendre le nom de Langlois, négociant à Roanne.

En même temps, j'allai me placer avec deux autres agents à la terrasse d'un café de l'avenue de Wagram, d'où il m'était possible de voir le numéro 32 de cette avenue.

Il était une heure et demie environ quand mon agent sortit seul de la maison de madame Limouzin et vint me retrouver.

Il me raconta en détail sa conversation.

Madame Limouzin lui avait répondu qu'elle était parfaitement à même de lui faire avoir la croix de la Légion d'honneur.

— Mon cher monsieur Langlois, lui avait-elle dit, ce sera tout simple. Il ne vous en coûtera que 25,000 francs. Du reste, pour vous couvrir, je vous donnerai, en garantie de la bonne exécution de mes engagements, des valeurs signées par le général A..., sénateur. Venez donc demain à midi, je vous mettrai en relation avec deux généraux qui vous confirmeront ce que je vous dis et qui, tous deux, ont leur part de la commission.

Mon agent ajouta qu'il avait vu avec stupéfaction, dans les mains de madame Limouzin, des lettres portant l'en-tête du ministère de la guerre.

Dans ces conditions, je n'avais pas à hésiter ; je n'avais qu'à exécuter les ordres de mon chef.

Je pénétrai dans l'appartement de madame Limouzin, accompagné de mes agents, à l'exception bien entendu du prétendu Langlois que je ne devais pas brûler.

Je me trouvai en présence d'une petite femme maigre, fardée, portant une perruque blonde et dont les yeux avaient une vivacité étrange.

Elle me reçut d'abord avec une politesse maniérée, souriant avec coquetterie, et, avec une volubilité extraordinaire, elle fit l'étalage des hautes relations qu'elle possédait.

J'entendis successivement les noms du général Thibaudin, du général Boulanger, du général C..., du général A..., de députés, de sénateurs.

En même temps, elle me présenta son mari, M. Limouzin, le type même du père noble, solennel dans sa cravate blanche et sa

redingote noire, qui semblait tout ahuri, et ne pas savoir un mot des affaires de sa femme.

Mais, quand madame Limouzin vit que ses beaux discours ne produisaient, sur moi, aucune émotion, elle changea d'attitude et devint ironique et insolente.

— Je vous ferai casser, monsieur, me dit-elle avec un toupet extraordinaire.

Je haussai les épaules et me contentai de faire ouvrir tous les tiroirs, notamment ceux d'une table placée au milieu du salon.

Je trouvai des lettres qui, pour la plupart, me semblèrent banales malgré les noms qui les avaient signées, car je savais par expérience que l'on trouvait partout, — chez les voleurs de profession aussi bien que chez les gardiens de la paix — des cartes et des lettres de députés.

Quel est le gendarme qui n'obtient pas l'apostille de son député pour sa demande d'entrée dans la gendarmerie ? Quel est le voleur de marque qui ne sollicite pas la même apostille pour obtenir sa libération conditionnelle ?

J'affirme, dût la réputation qu'on m'a faite de policier avisé en être compromise, que je ne fus frappé par le contenu d'aucune de ces lettres, même de celles du général Thibaudin, qui n'excédaient pas la naïveté de bien des missives trouvées par moi chez d'autres intrigantes que madame Limouzin…

Je laissai celle-ci se répandre en menaces et même en injures, et ne pensai nullement à l'arrêter pour outrages à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

Je n'ai jamais eu l'habitude d'aggraver le cas des malheureux que j'arrêtais, ou chez lesquels je perquisitionnais, par une accusation nouvelle.

Je trouvais qu'il était suffisant de leur répondre aussi vertement qu'ils parlaient. Je n'ai jamais fait poursuivre pour ce délit que les inculpés qui avaient la sottise de me menacer d'un revolver ; j'y étais alors obligé pour ne pas compromettre le prestige du chef sur ses agents.

Néanmoins, j'avais un peu hâte d'échapper à ce torrent boueux.

Je mis dans ma serviette tous les papiers saisis et les portai à M. Gragnon. Il est certain que, dans cette précipitation, j'avais manqué à une prescription du Code d'instruction criminelle, laquelle, il est vrai, est rarement appliquée.

Le Code prescrit de coter et de parapher tous les papiers saisis, en présence des inculpés et même de toute personne chez qui la saisie a été opérée, et d'en faire immédiatement les scellés.

Dans la pratique, il est presque impossible au magistrat d'obéir à la loi. On peut faire encore aujourd'hui une visite au greffe criminel et l'on ne trouvera pas 10 pour 100 des dossiers dont les pièces aient été cotées et paraphées au moment de la saisie.

Il faudrait pour cela, non pas un, mais vingt ou trente chefs de la Sûreté. Encore ils n'y suffiraient pas.

Moi-même, malgré tous les ennuis que me causa cette fameuse perquisition Limouzin, il m'a été impossible dans la suite

de coter et de parapher tous les papiers que j'ai saisis dans les différentes affaires criminelles que j'ai conduites.

Un chef de la Sûreté fait quelquefois jusqu'à vingt perquisitions par jour.

En sortant de chez madame Limouzin, je me hâtai d'aller porter tous les papiers que contenait ma serviette à M. le préfet de police et lui amenai l'agent qui avait joué le rôle du fameux Langlois.

M. Gragnon et moi, nous fûmes d'avis que cette audacieuse aventurière ne pouvait avoir des généraux véritables mêlés à ses louches négociations, et qu'elle mettrait simplement en relation avec le faux Langlois, qui disait arriver de Roanne et ne connaître personne à Paris, deux chevaliers d'industrie quelconques, qui ne pouvaient être tout au plus que des majors de table d'hôte.

Mon agent reçut donc l'ordre de se rendre chez madame Limouzin, mais seul, et de refuser au dénonciateur de se laisser cette fois accompagner par lui.

En même temps j'organisai une filature. pour bien m'assurer que les prétendus généraux n'étaient que d'audacieux escrocs. Et, comme en réalité j'étais chargé par mon chef de mener à bien une affaire délicate, je retournai à mon café de l'avenue de Wagram, pour veiller sur les différentes opérations que j'avais organisées.

J'avoue que je fus stupéfait et que mon vieil esprit militaire fut soudain attristé quand je vis sortir de chez la Limouzin non pas un aventurier plus ou moins exotique, mais un homme droit et ferme que je n'avais jamais vu, mais qu'à son allure, à sa mous-

tache, à sa barbiche grisonnante, à la rosette de la Légion d'honneur qu'il portait à la boutonnière, il était impossible de ne pas reconnaître pour un véritable officier.

Mon agent avait été aussi étonné que moi quand, mis en face non de deux généraux, mais d'un seul, madame Limouzin l'avait présenté au général C..., sous-chef d'état-major au ministère de la guerre !

Les deux agents qui avaient cette mission suivirent le général jusqu'à la porte du ministère de la guerre.

L'un d'eux demanda au concierge quel était le monsieur qui venait d'entrer.

— M. le général C..., lui fut-il répondu, sous-chef d'état-major.

J'étais atterré en recevant ainsi une confirmation indéniable des premières constatations.

C'était un général français qui avait déclaré au faux Langlois qu'il se portait garant des promesses de madame Limouzin !

Je vins, comme c'était mon devoir, rendre compte à M. Gragnon de ce qui avait été fait.

Le préfet ne voulut pas croire que la personne suivie fût réellement le général C...

Il me fit observer qu'il était possible qu'un faux général, se sentant filé, eût été assez hardi pour pénétrer dans le ministère et que le concierge, répondant sans attention, eût été trompé par une ressemblance.

Néanmoins, M. Gragnon estima que nous étions en présence d'une affaire d'autant plus grave que (il ne faut pas l'oublier), dans la première dénonciation, madame Limouzin avait été accusée de s'être procuré des secrets militaires pour les vendre à l'Allemagne.

On sait, d'ailleurs, qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans cette accusation.

Le préfet jugea qu'il devait, avant tout, prévenir le gouvernement. Son chef, le ministre de l'intérieur, étant absent, il s'en fut trouver M. Rouvier, alors président du conseil, et lui demanda des instructions.

M. Rouvier fut d'avis qu'il était nécessaire de renvoyer le faux Langlois au ministère de la guerre, afin d'avoir une certitude.

Sur l'ordre que je lui transmis de la part de M. Gragnon, mon agent écrivit au général C... pour lui dire qu'obligé de quitter Paris le jour même, il lui demandait un rendez-vous au ministère de la guerre, quoiqu'il fût dimanche.

Ce jour-là, 1 septembre, à dix heures du matin, le faux Langlois trouva dans son cabinet, au ministère de la guerre, le général C..., sous-chef d'état-major, et il reconnut en lui la personne que lui avait présentée madame Limouzin.

J'avais, de plus, fait accompagner mon agent par un de mes secrétaires, afin d'avoir un contrôle de plus. Aucun doute cette fois n'était possible.

Le général C... était le complice ou la dupe d'une intrigante, dans des conditions dangereuses pour la sécurité nationale. Mais il n'avait commis aucun délit caractérisé.

Sinon, on aurait eu le droit de dire que l'agent qui lui avait été envoyé était un agent provocateur.

Pour constituer un fait passible des peines édictées par le Code pénal contre la tentative d'escroquerie — en admettant toutefois qu'il y eût promesse fallacieuse et que le général ne fût pas à même de faire donner la Légion d'honneur à un de ses protégés, il aurait fallu que les promesses de madame Limouzin et du général eussent été faites à un contractant de bonne foi, et susceptible d'être trompé.

Car il n'existait dans le Code aucun article punissant le fait d'avoir vendu la décoration de la Légion d'honneur.

Il fallait, en quelque sorte, tourner la loi, admettre que le vendeur de décorations se parait d'un crédit imaginaire et l'accuser d'escroquerie.

M. Gragnon a expliqué très nettement qu'il n'avait alors aucune raison pour prévenir le Parquet, le saisir d'une information qui, dans sa pensée, devait rester d'ordre purement administratif et que certainement il aurait conduite de toute autre façon s'il avait pensé, qu'à un moment donné, elle pût devenir d'ordre judiciaire.

Moi-même je lui aurais fait observer, dans ce cas, à quel point il était grave d'employer un agent provocateur, et j'aurais décliné toute responsabilité dans un fait de ce genre. J'ai toujours été implacable pour l'indicateur qui me semblait avoir eu dans un crime ou un délit un rôle provocateur.

Àplus forte raison, dans une affaire d'une espèce aussi délicate, je n'aurais pu admettre qu'un de mes agents remplît ce rôle.

M. Gragnon porta les rapports de mon service et peut-être le dossier au président du conseil et au général Ferron, ministre de la guerre. Je ne sais rien à cet égard. Je sais seulement que mon chef, devant la commission d'enquête, ne voulut rien dire et demanda à être relevé par le ministre du secret professionnel.

M. Gragnon exposa au président du conseil et au ministre de la guerre que les faits constatés ne pouvaient servir de base à une poursuite judiciaire et émit l'avis que, pour l'honneur du pays, pour la dignité de l'armée, pour ne pas affaiblir la confiance du soldat dans son chef, pour ne pas laisser dire dans le pays que celui qui offre de livrer une décoration à prix d'argent est capable de faire pis encore, il ne fallait donner à cette affaire d'autre suite qu'une expulsion de l'armée.

M. Rouvier se rangea à cette opinion, mais demanda qu'une seconde perquisition fût faite chez madame Limouzin.

Je retournai avenue de Wagram et ne trouvai, s'il m'en souvient bien, aucun papier important.

Le 5 octobre, M. Gragnon fut appelé au ministère de la guerre. Là, le général Ferron, après lui avoir demandé quelques détails complémentaires, le fit passer dans une pièce voisine, pendant qu'il interrogeait le général C…

— Monsieur le préfet, dit le ministre quand il vint retrouver mon chef, la chose n'est pas douteuse. Il n'est plus besoin d'enquête supplémentaire. Vous pouvez partir ce soir pour Turin, où vous devez visiter l'exposition internationale du matériel contre l'incendie. Dans les vingt-quatre heures, le général C… sera frappé administrativement, comme il doit l'être…

Le lendemain, le général C… n'était pas encore frappé. Le surlendemain parut le fameux article du XIX Siècle qui mit le feu aux poudres.

On s'est livré à bien des fantaisies sur cet article, et M. Portalis lui-même, le directeur dudit journal, en donna une explication peut-être plus fantaisiste que les autres.

Qui était coupable de l'indiscrétion ? Je crois qu'il est bien difficile de le dire, comme il est impossible, maintenant, avec la presse et l'organisation de renseignements des grands journaux parisiens, de se livrer à une opération de police importante et suivie, sans qu'une feuille, au moins par hasard, soit prévenue.

Le dénonciateur, après avoir déclaré qu'il ne faisait sa dénonciation que dans l'intérêt du pays, en avait réclamé le prix et était allé le manger ou le boire dans les brasseries, disant qu'il était « dépositaire d'un secret d'État ».

Tous les ministres connaissaient l'affaire.

Plusieurs de mes agents y avaient été mêlés, ainsi que l'état-major du ministère de la guerre.

Dans ces conditions, il est impossible à Paris qu'un mot n'échappe pas, mettant un journaliste sur la piste de la grosse affaire.

C'est d'autant plus vrai que je reçus la visite de plusieurs reporters, cherchant à savoir de moi quel était le scandale dont on parlait déjà dans le monde politique.

J'avoue que je n'ai jamais voulu mentir en donnant ou en refusant un renseignement.

Ai-je moi-même laissé échapper une dénégation maladroite ?

Ai-je moi-même ainsi, sans le vouloir, mis un journaliste sur la piste ?

Les voisins de madame Limouzin l'ont-ils ensuite complétement éclairé ?

Toutes les hypothèses sont possibles.

Ce qui est certain, c'est que voici cet article, qui mit, comme on le dit alors, le feu aux poudres :

« La Légion d'honneur à l'encan.

» Voici ce dont il s'agit :

» Un des plus gros bonnets du ministère de la guerre, un officier général porteur d'un nom historique, tiendrait boutique de décorations de la Légion d'honneur dans les bureaux mêmes de la rue Saint-Dominique.

» Il y aurait une cote de rubans rouges, comme pour les valeurs de la Bourse, les laines ensuite, ou les pétroles de Chicago, variant suivant les saisons, les demandes et surtout les ressources des récipiendaires, de 25,000 à 50,000 francs.

» Toute une bande

» Le général, dont on m'a dit le nom, n'agirait pas seul, naturellement. Il aurait de nombreux complices, des rabatteurs chargés de lui amener des clients… On cite notamment un baron prussien et une dame qui habite non loin de l'Arc de Triomphe.

» Il y aurait au surplus un certain nombre de gens compromis dans ces tripotages : officiers, sénateurs, aventuriers cosmopolites, etc.

» On frémit quand on songe que les plans de mobilisation sont dans de pareilles mains. Qui trafique des décorations peut aussi bien trafiquer des secrets de la défense nationale… Peut-être, hélas ! le forfait suprême est-il déjà accompli.

» Il faut que justice soit faite.

» Nous le répétons, le sang-froid et la véracité du signataire de cette lettre offrent toutes sortes de garanties.

» Mais n'est-il pas étonnant que pour une affaire aussi grave, qui intéresse l'honneur de l'armée et la sécurité nationale, le ministère de la guerre et la préfecture de police se laissent ainsi devancer ?

» Voudrait-on faire encore le silence et l'oubli sur ce nouveau scandale ?

» Mais l'opinion publique est désormais saisie ; elle exigera que la lumière soit faite, jusqu'au bout, pleine et entière.

» Parce qu'il y aurait un sénateur dans l'affaire, ce n'est pas une raison pour la laisser tomber dans de l'eau ! »

Le soir même, à quatre heures et demie, le commandant Delanne, attaché à l'état-major général, se présentait à la préfecture de police et transmettait verbalement à M. Lépine alors secrétaire général, et remplaçant momentanément M. Gragnon, alors à Turin, l'ordre du général Ferron d'arrêter le général Caffarel.

Malgré la demande instante de M. Lépine, le commandant ne put lui laisser aucun ordre écrit, aucun mandat, aucune pièce officielle.

Le commandant se contenta d'affirmer que l'ordre d'écrou avait été signé par le gouverneur général de Paris.

M. Lépine voulut se couvrir, naturellement, et, en l'absence de son chef, il téléphona au ministère de l'intérieur.

Il était surtout préoccupé de la difficulté matérielle d'arrêter le général Caffarel, craignant que l'article du XIX Siècle ne l'eût averti et qu'il eût déjà quitté Paris.

Il demanda l'autorisation d'envoyer une dépêche circulaire aux préfets, en vue de l'arrestation du général soit dans un département, soit à la frontière.

En même temps, il faisait appeler M. Taylor, qui venait de reprendre son service, et lui ordonnait de mettre ses hommes en campagne, afin de procéder à l'arrestation du général, s'ils le trouvaient à Paris.

M. Lépine enjoignit dans ce cas de conduire M. C… à la Place et de le remettre entre les mains de l'officier commandant le poste.

Le secrétaire général, si mes souvenirs sont bien exacts, envoya vainement chercher au ministère de la guerre le mandat d'arrestation. Tout ce qu'on lui remit fut un signalement du général C… à l'âge de vingt-quatre ans, pris sur son livret militaire.

Le général C… fut donc arrêté sans mandat.

J'étais absent de la Sûreté au moment où M. Taylor exécuta l'ordre qu'il avait reçu.

En rentrant, lorsque j'appris ce qui se passait, je fus terrifié des conséquences que pouvait avoir une semblable arrestation opérée par de simples agents, auxquels il est impossible de demander le tact que doit avoir un commissaire de police.

Mon respect de tout ce qui touche à l'armée s'était réveillé ; je pensais qu'il suffisait de la maladresse d'un agent pour permettre au général de se suicider.

Je sautai dans un fiacre et me fis conduire rue de La Trémoïlle, à l'appartement qu'occupait M. C....

Je ne respirai que lorsque je sus que le général était parti pour la Place avec les deux agents qui l'avaient arrêté, sans qu'aucun incident se fût produit.

Le lendemain j'accompagnai M. Atthalin, juge d'instruction, dans la perquisition qui fut faite au domicile de M. C... Nous saisîmes un gros ballot de papiers. Il n'y en avait pas un seul qui fût compromettant.

Il ressortait clairement et nettement que ce malheureux général était avant tout la victime d'audacieux aventuriers.

Comment s'était-on résolu à l'arrêter brusquement, à perdre sa vie, avant d'avoir contre lui la preuve d'un délit véritable, d'un délit caractérisé par la loi ?

J'ai encore dans la mémoire les accents émus de son défenseur, M Demange, quand, devant la Cour d'appel, il rappela le

passé d'honneur et de bravoure de cet homme devenu victime expiatoire des vengeances et des ambitions politiques.

En réalité, il ne me déplaît pas d'avoir à faire cette constatation dans ces pages : le général C... fut une victime du hasard et de la politique.

Son seul crime avait été d'avoir des besoins d'argent, et d'être tombé dans les mains d'escrocs qui l'avaient dévalisé, au lieu de lui fournir les sommes qu'ils lui avaient promises.

Il avait fait des billets à la Limouzin, le malheureux !

Et dans sa naïveté de soldat, ignorant des canailleries parisiennes, il se considérait comme lié à cette femme parce qu'elle avait fait semblant de vouloir l'obliger !

M. le général C..., à qui on est venu enlever la croix de la Légion d'honneur dans une cellule de la Conciergerie, est certainement celui qui, dans cette triste affaire, fut le plus cruellement frappé.

Ce qui est certain, c'est que noblement, silencieusement, il a su refaire sa vie par le travail...

Je ne veux point m'attarder à raconter par le détail ce premier scandale qui eut pour l'avenir de si tristes conséquences et qui fut pour moi l'époque la plus écœurante de mon passage à l'administration.

Du reste, cette histoire est demeurée dans toutes les mémoires, et je ne noterai que les petits incidents personnels dont le souvenir m'est resté.

Ainsi, ce ne fut pas moi qui arrêtai madame Limouzin.

J'avais convoqué cette femme à deux heures, dans mon cabinet, lorsque M. Atthalin, juge d'instruction, me pria de venir avec lui, avenue de Wagram, procéder à l'arrestation de l'inculpée et à une dernière perquisition.

Comme nous entrions dans l'appartement, la bonne nous dit :

— Madame vient d'être arrêtée par trois agents de la Sûreté.

Je fus fort étonné de cet incident inattendu, et j'envoyai immédiatement un agent chercher madame Limouzin, quai de l'Horloge.

Quand elle revint avenue de Wagram, elle me raconta qu'en effet, trois messieurs étaient entrés chez elle et lui avaient dit :

— Vous savez, madame, que vous êtes attendue au service de la Sûreté ?

— Laissez-moi, messieurs, avait-elle répondu, je me rends de bonne volonté chez M. Goron !

— Justement, madame, avaient repris les trois personnages mystérieux, la voiture est en bas.

Madame Limouzin avait été ainsi arrêtée par trois journalistes !

Il paraît qu'en route, leur fiacre croisa celui dans lequel je venais avenue de Wagram avec M. Atthalin.

Ils se nommèrent alors, dirent qu'ils étaient journalistes et l'un d'eux, M. Éric Besnard, déjà nommé, offrit à madame Limouzin de la cacher dans une maison de campagne qu'il possédait. Il voulait ainsi obtenir d'elle, petit à petit, jour par jour, tous

les détails de l'affaire qu'il aurait servie aux lecteurs de son journal, par feuilletons, avec la suite au lendemain, comme une œuvre de Ponson du Terrail ou de Gaboriau.

Il est facile de comprendre que madame Limouzin, qui était extraordinairement bavarde, tout en refusant cette offre alléchante, se laissa aller à raconter une foule de choses sensationnelles.

— On a saisi chez moi, dit-elle, des lettres de MM. Wilson, Boulanger, Thibaudin.

Elle donna ensuite complaisamment la liste des personnes qui avaient été en relations d'affaires avec elle.

Le soir même, tous ceux qui furent mêlés au procès qui suivit étaient interviewés.

Dans cette affaire et pour la première fois, je fus en lutte constante avec les journalistes. À la fin, cela devenait agaçant de ne pouvoir faire un pas sans rencontrer un reporter !

Quand j'arrivais chez madame X... ou M. Z... pour faire une perquisition, j'en trouvais une demi-douzaine, le crayon à la main, en train d'interroger « mes clients ».

Quand je dus procéder à une perquisition au domicile du général A..., j'aperçus des fenêtres une bande de journalistes attablés à un café voisin.

C'est dans cette perquisition qu'au milieu de papiers sans grande importance, établissant pourtant que le général avait des besoins d'argent et qu'il se livrait à toutes les opérations les plus

bizarres pour s'en procurer, je découvris tout à coup un très joli coffret, fermé à clef.

Un de mes agents, Herbain, parvint à l'ouvrir, et voyant réunies toutes les croix, tous les cordons de M. A..., s'écria avec son accent de gavroche parisien :

— Patron ! la boîte aux échantillons !

Un autre détail amusant.

Déjà, à cette époque, on se préoccupait, quand les gens appartenaient à une certaine classe de la société, de savoir si leur état de santé les rendait transportables ou non au Dépôt !

On disait que M. A... était très malade. Le Parquet se fit accompagner du docteur Brouardel ; le célèbre praticien ne put constater qu'une chose, c'est que le malade avait eu la force de prendre la poudre d'escampette ! Cornélius Herz a donné, depuis, beaucoup plus de mal à M. Brouardel !

Je n'ai point ce qu'on appelle une mauvaise tête. Tout au contraire, dans ma carrière administrative, j'ai accepté avec philosophie les leçons de mes supérieurs, et me suis toujours appliqué à obéir.

Dans cette affaire A..., je fus appelé à faire une perquisition, rue du Cirque, chez une demoiselle de l'Hippodrome qui passait pour être l'amie intime du général en fuite. Je saisis tout un ballot de lettres et de papiers et, cette fois, je n'oubliai pas les scellés ! Je poussai le scrupule si loin que j'exigeai que la dame apposât elle-même son cachet sur les paquets.

Or, quelques jours après, elle partait pour l'Amérique. Comme on ne pouvait briser les scellés hors de sa présence, il fallut bien les laisser fermés : le procès eut lieu sans qu'on pût les ouvrir, et ils doivent dormir encore, ensevelis sous la poussière, dans quelque coin du greffe.

Ce qui suffit à démontrer que, en matière de police, il n'est pas toujours facile de mettre d'accord la loi et le bon sens.

Chaque journée apportait alors pour moi la charge nouvelle d'une arrestation ou d'une perquisition, et j'avoue que je ne comprenais pas grand'chose à la façon dont était dirigée cette affaire. Je voyais, sans bien me rendre compte des raisons qui les poussaient, des gens envenimer secrètement un procès dont publiquement ils déploraient les conséquences.

Enfin, le 23 octobre, il me tomba une véritable tuile sur la tête. J'assistais au dépouillement des scellés fait chez madame Limouzin, quand je l'entendis s'écrier :

— Il me manque toutes les lettres du général Thibaudin et deux lettres signées Wilson !

M. Gragnon avait reçu de moi tout le dossier ; j'allai le trouver pour lui faire part des réclamations de madame Limouzin.

Le lendemain, je me retrouvai chez M. Atthalin avec la même madame Limouzin, et encore une fois elle réclama ses lettres avec acrimonie. Nouvelle démarche de ma part chez M. Gragnon, qui alla porter lui-même les lettres réclamées à M. Bouchez, procureur général, Bernard, procureur de la République, et Atthalin, juge d'instruction.

Hélas ! ce n'était point fini !

Àl'audience du procès C..., il fut découvert que les lettres rendues par M. Gragnon avaient été récrites par M. Wilson... par conséquent, soustraites du dossier, détruites et reconstituées seulement le jour où madame Limouzin les avait réclamées.

Aucun doute n'était possible. En 1884, date des lettres, le papier de la Chambre portait, à droite et en haut de la feuille, la marque des fabricants ainsi disposée :

B. F. K. — Rives.

Tandis que l'année suivante, la marque avait été changée, placée au milieu de la feuille avec cette disposition :

Rives. B. F. K.

Les lettres de M. Wilson, soi-disant écrites en 1884, l'avaient été sur du papier qui n'avait été fabriqué qu'en 1885.

Personne n'a oublié le scandale qui suivit cette révélation, bien que dix années soient déjà passées depuis tous ces événements.

Mais ce que je n'ai pas oublié, moi, c'est l'ennui que j'éprouvai lorsque j'appris que j'étais convoqué devant la commission d'enquête nommée par la Chambre. Je me tirai tant bien que mal des entrevues successives que j'eus avec MM. les députés.

Les événements se succédèrent avec une rapidité telle qu'elle dépassait toutes les prévisions.

M. Gragnon, appelé devant la commission d'enquête, se renferma dans le secret professionnel. Il raconta qu'il avait communiqué au ministre de la guerre deux lettres, l'une signée Alexis et l'autre Berger, deux employés qui avaient été immédiatement ré-

voqués. Les lettres de Thibaudin avaient été retrouvées dans un scellé oublié. Il ne restait donc en jeu que les lettres signées Wilson. Voici la déposition que fit M. Gragnon devant la commission :

— Je ne puis vous donner une explication ; quand je fais une déclaration au président du conseil, je ne dois pas la répéter ; il faut que je sois dégagé du secret professionnel qui me lie. J'ai parlé des deux lettres remises au ministre de la guerre parce que le général Ferron m'y avait autorisé. Si le gouvernement m'y autorise, je parlerai pour le reste.

L'attitude de mon chef avait été loyale et digne. Le gouvernement, au lieu de donner au préfet de police l'autorisation de parler, lui demanda sa démission. M. Gragnon refusa de la donner, et il fallut que M. Fallières le révoquât.

Mais, avant de quitter la préfecture, M. Gragnon accomplit un acte de crânerie dont… je lui garde encore une grande reconnaissance. Les journaux du soir publièrent la petite note suivante :

« Par arrêté du préfet de police, M. Goron, sous-chef de la Sûreté, est nommé chef de la Sûreté, en remplacement de M. Taylor. »

Le lendemain, les journaux du matin enregistraient la révocation du préfet de police.

Quand il remit le service à son successeur, M. Bourgeois, M. Gragnon lui dit :

« En confiant à Goron ce poste, qu'il a si bien mérité, je le couvre entièrement. »

Les journaux reproduisirent ce mot trop flatteur pour moi, mais qui précisait bien tout ce que M. Gragnon voulait dire.

Dans toute cette affaire des décorations, depuis le premier jour, je n'avais fait qu'obéir scrupuleusement à mon chef, comme je le devais. J'avais fait mon devoir ; il faisait noblement et loyalement le sien en me couvrant, et il donnait, en même temps, une sanglante leçon à ses chefs à lui, à ceux qui l'avaient révoqué.

Il y avait entre l'attitude du préfet et celle du gouvernement un contraste si frappant, que l'opinion publique fut émue.

On ne peut attendre de moi, au sujet de la disparition et de la réapparition des lettres Wilson, aucune révélation nouvelle, attendu que je n'ai jamais su exactement ce qui s'est passé, et que M. Gragnon, gardant jusqu'au bout le secret professionnel, ne m'a fait aucune confidence.

Tout ce que je puis dire, par exemple, parce que je le sais et parce que cela résulte du témoignage même de madame Limouzin, c'est que les lettres refaites étaient absolument semblables aux lettres supprimées.

Ce qui prouve qu'il eût été plus simple de les laisser dans le dossier, d'autant plus qu'elles n'avaient en réalité aucune importance.

Il est certain que celui qui les a supprimées a eu un trac tel, qu'il en a fait une sottise.

On a dit, dans un grand nombre de journaux, que le préfet de police, sur l'ordre de son ministre, avait communiqué le dossier à M. Grévy, Président de la République. Je ne sais pas du tout si le

fait est vrai, mais s'il l'est, M. Gragnon, en obéissant à son chef, a fait simplement ce qu'il devait faire.

Le Président a toujours le droit de connaître tous les détails d'une enquête administrative.

Et, s'il est une chose véritablement monstrueuse, c'est de penser que ce fonctionnaire modèle attend toujours, depuis 1887, la réparation qui lui est due.

D'une grande fermeté, mais aussi d'une grande bienveillance qui lui assurait l'affection et le dévouement de tous ceux qui servaient sous ses ordres, M. Gragnon était un esprit très fin et en même temps très droit, qui avait donné à la préfecture de police une direction très correcte. Nul, peut-être, ne fut meilleur administrateur. Pourtant il fut le premier sacrifié dans cette débâcle de l'affaire Wilson, et depuis, on n'a pas su lui trouver la compensation à laquelle il a droit.

Mauvaise leçon pour les fonctionnaires dévoués !

En m'annonçant ma nomination, et pendant que je le remerciais, mon préfet ne voulut pas me laisser une illusion que, d'ailleurs, je n'avais point.

— Je crains bien, mon cher Goron, que votre dignité ne dure ce que durent les roses…

Elle ne dura même pas un matin, elle ne dura qu'une nuit !

Le lendemain, M. Bourgeois m'avertissait qu'il était obligé de me mettre en disponibilité, attendu que j'étais compris dans les poursuites dirigées par le parquet contre M. Wilson et M. Gragnon, sous l'inculpation de détournement de pièces. M. Bour-

geois, que je voyais pour la première fois, fut avec moi d'une courtoisie parfaite.

— Comme je n'ai aucun doute sur votre innocence, me dit-il, je tiens à ce que vous conserviez vos appointements pendant votre suspension et je vous autorise à désigner vous-même votre successeur intérimaire !

M. Bourgeois, qui passe pour radical, avait pris à mon sujet une décision qui ne l'était point, et dont je lui devais d'autant plus de reconnaissance, que beaucoup d'appétits étaient éveillés autour de cette place de chef de la Sûreté. Les candidats ne manquaient pas.

Comme, après tout, charité bien ordonnée commence par soi-même, je ne choisis pas parmi mes collègues celui qui me semblait le plus apte à remplir les fonctions de chef de la Sûreté !

Le diable d'homme, pourtant ! Il s'y trouvait si bien que, lorsqu'un mois après, son intérim prit fin, on aurait dit qu'il ne voulait pas quitter la place !

J'eus tout de suite un désagrément plus grand encore, s'il est possible, que ma mise en disponibilité.

Je fus appelé chez M. Horteloup, conseiller à la cour, chargé d'instruire notre affaire.

Il est une chose assez curieuse, mais absolument vraie ceux : qui rendent la justice, ou ceux qui en sont les auxiliaires, sont certainement ceux qui en ont le plus peur !

On dit que les augures ne peuvent se regarder sans rire. Quand deux augures de la justice ou de la police se regardent

dans un cabinet de juge d'instruction, il y en a toujours un qui fait la grimace !

Est-ce parce que la longue habitude des choses judiciaires vous permet de savoir qu'il ne suffit pas quelquefois d'être innocent pour être acquitté ? Est-ce parce que l'abus qu'on a vu faire ou qu'on a fait soi-même de l'autorité dans l'entraînement forcé des choses, vous fait craindre de voir cet abus se retourner contre vous-même ?

Toujours est-il que moi, qui étais aussi innocent du détournement des pièces que M. Horteloup lui-même, je faisais une assez vilaine figure dans le cabinet de ce conseiller.

M. Horteloup employa, vis-à-vis de moi, un procédé assez fréquemment en usage chez les juges d'instruction, et que je trouve, quant à moi... fort regrettable... Je n'hésite pas à le dénoncer au moment où il est question de la réforme du Code d'instruction criminelle.

M. Horteloup me fit comparaître comme témoin, puis, quand j'eus déposé, il me dit :

Maintenant, ce n'est plus au témoin que je m'adresse, c'est à l'inculpé.

Il est évident que pour moi, qui n'avais rien à avouer, ni même rien à révéler, cela ne changeait pas grand'chose à mon cas. Mais combien de fois en est-il autrement, quand il s'agit de pauvres diables, qui se laissent intimider et qui, tout en étant innocents, arrivent à dire des sottises qui peuvent les faire prendre pour des coupables ?

Et, si calme que fût ma conscience, j'éprouvai un certain malaise quand cet excellent M. Horteloup me lut l'article du Code pénal me concernant, lequel dit : « Tout juge, administrateur, fonctionnaire ou officier public qui aura détruit, supprimé, soustrait ou détourné les actes et les titres dont il était dépositaire, en cette qualité, ou qui lui auront été remis en communiqué en raison de ses fonctions, sera puni des travaux forcés à temps. »

— On verra bien, monsieur Goron, ajouta M. Horteloup d'une voix très douce, si les autres se décideront à tout dire quand ils verront qu'on peut vous envoyer pour vingt ans au bagne !

Je ne pus m'empêcher de lui répondre en souriant :

— Vous oubliez, monsieur le conseiller, que le minimum est de cinq ans.

M. Horteloup me convoquait assez fréquemment dans son cabinet et ce fut dans son antichambre que je fis la connaissance de M. Wilson. Car, chose assez curieuse, il ne m'avait jamais été donné de voir cet homme au profit duquel j'étais accusé d'avoir détourné des pièces judiciaires.

Donc, une après-midi, j'attendais mon tour, pour pénétrer dans le cabinet de M. le conseiller. J'étais d'assez mauvaise humeur et battais la charge avec mes doigts sur les vitres de la fenêtre quand un léger bruit me fit tourner la et j'aperçus, venant d'entrer, et en contemplation très attentive devant le tableau des conseillers à la cour, un homme un peu voûté.

Je reconnus facilement M. Wilson à sa longue barbe blonde, car, à ce moment, son portrait était à la devanture de tous les libraires et dans tous les journaux.

Il semblait étudier ce tableau des conseillers avec beaucoup d'attention et faire un effort de mémoire pour bien se rappeler ceux auxquels il avait rendu service.

Étrange aberration, d'ailleurs ! car les magistrats sont des hommes comme les autres, plus inflexibles, même, que les autres, et la tradition ne veut pas qu'ils tirent leurs amis du pétrin.

M. Wilson se retourna et tout à coup vint à moi, souriant.

— C'est vous, sans doute, M. Goron ? me dit-il.

— Parfaitement, répondis-je, et j'admire votre calme.

— Bast ! fit-il souriant toujours. Voulez-vous accepter un cigare ?

Et il tirait de sa poche un porte-cigares plein de havanes.

— Pardon, repris-je d'un ton un peu bourru. Si vous la trouvez drôle, moi, je la trouve mauvaise !

M. Gragnon entra à ce moment et il se mit à rire en voyant M. Wilson me tendre avec obstination son porte-cigares, sans que je parusse m'en apercevoir.

— Allons, Goron, me dit-il, vous pouvez accepter un cigare, vous ne serez point corrompu pour cela !

Je pris le havane… et au même moment je fus appelé au cabinet de M. Horteloup qui voulait gentiment me rappeler encore que le maximum de la peine était vingt ans de travaux forcés !

C'est la seule fois de ma vie que j'ai parlé à M. Wilson, cet homme étrange qui a su triompher, par son calme et son silence,

de toutes les attaques dont il fut l'objet.

Dans les dispositions d'esprit où je me trouvais, j'assistai, spectateur presque indifférent, à toute la tourmente politique d'alors, à la chute de M. Grévy, aux émeutes place de la Concorde, à l'élection de M. Carnot.

Les émeutes seulement m'ennuyaient quand j'étais appelé à la Chambre, devant cette commission d'enquête où l'on faisait régulièrement un nouveau feuilleton du roman chez la portière…

Malgré tout le respect que j'ai de la magistrature et le sincère désir que j'ai toujours eu de croire en l'infaillibilité des magistrats, je ne respirai bien que le 13 décembre, quand la chambre des mises en accusation me mit absolument hors de cause.

En terminant le résumé de cette triste affaire, je veux rappeler la dernière confrontation qui eut lieu entre mon chef et moi dans le cabinet de M. Horteloup, et ce n'est pas sans une certaine émotion et sans un sentiment de reconnaissance qu'il m'est permis de dire avec quelle loyauté et quelle franchise M. Gragnon tint à me dégager complètement.

— M. Goron, dit-il, n'a fait absolument que son devoir et n'a agi qu'en vertu des instructions que je lui ai données ; il ne peut avoir aucune responsabilité de ce qui s'est passé… responsabilité, du reste, que je revendique tout entière, n'ayant agi moi-même que d'après les ordres de mes supérieurs. En ce qui concerne les lettres, j'affirme sur l'honneur n'avoir ni brûlé, ni détruit d'aucune façon une seule pièce du dossier. Je n'ai pas à dire autre chose.

Le lendemain matin, je fus appelé par M. Bourgeois, préfet de police.

— L'enquête, qui a été faite par la Justice, me dit-il, vient d'établir que vous n'aviez fait que votre devoir. Je considère donc que le mien est de maintenir la nomination faite par mon prédécesseur. Reprenez votre service comme chef de la Sûreté.

C'est ici que finit mon rôle dans l'affaire dite des décorations qui fut la porte ouverte sur tous les scandales… porte qu'on n'est point parvenu encore à fermer !

Les petites causes engendrent de grands effets. Parce que madame Limouzin avait refusé de rendre une robe qu'elle avait empruntée à la maîtresse de M. X…, celui-ci était venu la dénoncer à M. Gragnon !

Le fait fut établi par les déclarations des deux femmes.

Mais le hasard ne suffit point pour amener les grands événements qui modifient parfois le sort des nations ; il faut la complicité des passions humaines.

Combien, et des plus vilaines, se sont heurtées dans le premier drame politique qui ait inauguré la Terreur moderne, celle où l'on se contente de déshonorer ses adversaires au lieu de les guillotiner, comme jadis.

Ils furent nombreux, les complices de ce scandale !

Il y avait ceux qui voulaient, à tout prix, flétrir le général C….., parce qu'ils espéraient frapper ainsi le général Boulanger qui l'avait choisi comme sous-chef d'état-major.

Il y avait ceux qui voulaient perdre M. Wilson, parce qu'ils voulaient que la place de M. Grévy fût libre.

Il y avait ceux qui avaient à troubler l'eau de leur mieux pour pouvoir y pêcher plus à leur aise…

Ah ! certes oui, cette anarchie-là est plus dangereuse que celle de Duval !

C'est l'anarchie dans le gouvernement et aussi l'anarchie dans les consciences !

N'est-ce pas elle qui, depuis dix ans, a paralysé tous les efforts de relèvement moral de ce pays ? Qui oserait dire, aujourd'hui, qu'on retrouverait l'enthousiasme, l'héroïsme qui firent la France si belle au moment de l'affaire Schnœbelé ?

Et, ce qui est curieux, c'est d'examiner, après dix ans, ce que sont devenus les principaux acteurs de ce drame.

Morts : Grévy, Ferry, Boulanger, Ferron, Thibaudin.

Mort : le conseiller Horteloup.

M. Rouvier, lui aussi, a connu, depuis, d'autres campagnes scandaleuses ; M. Gragnon attend toujours la réparation qu'on lui doit.

Moi, j'écris mes Mémoires.

Seul, M. Wilson semble bien tranquille dans son siège de député, dont personne ne parviendra à le déloger, attendu que — simple retour des choses d'ici-bas — il n'y a pas un député de France qui soit plus populaire dans son arrondissement.

Que de scandales depuis cette époque ! Et que de boue on a remuée !

De « l'invasion à l'anarchie », quel beau sujet pour un philosophe qui saurait faire la psychologie des hommes, et tirer des événements les leçons qu'ils comportent !...

Mais je ne suis point un politicien et n'ai jamais eu la patience d'étudier la philosophie. Je ne suis qu'un homme d'action qui peut raconter avec simplicité ce qu'il a fait et ce qu'il a vu faire.

Partie 2 · Trois cadavres

Le 17 mars 1887, vers sept heures du matin, la concierge de la maison portant le numéro 17, rue Montaigne, vit tout à coup apparaître, effarée, dans sa loge, la mère Antoine, la vieille cuisinière d'une femme élégante, madame de Montille, qui habitait dans la maison un assez vaste appartement au deuxième étage.

— C'est étrange, s'écria la mère Antoine, j'ai frappé trois fois à la porte de la cuisine et Annette n'a pas répondu.

— Il y avait du monde hier soir, fit la concierge ; quelqu'un est venu très tard. Annette dort encore comme sa maîtresse ; resonnez, elle finira bien par vous entendre.

La mère Antoine remonta par l'escalier de service et sonna encore.

Après avoir longtemps attendu, n'entendant aucun bruit dans l'appartement, elle redescendit affolée et dit :

— Bien sûr qu'il y a un malheur ! Jamais Annette n'a dormi aussi longtemps, et mes coups de sonnette auraient dû réveiller au moins la petite Marie.

Madame Lacarrière, la concierge, qui tenait avant tout au bon renom de sa maison, répondit au moment où le facteur arrivait :

— Allons, vous êtes une enfant ! il ne peut rien s'être passé ; nous allons prendre par le grand escalier et c'est madame de Montille elle-même qui viendra nous ouvrir.

Les deux femmes montèrent vivement. au deuxième étage et sonnèrent si fort qu'elles cassèrent la sonnette.

Personne ne répondit ; mais les deux chiens de madame de Montille hurlèrent lugubrement. Ce fut au tour de la concierge d'être terrifiée.

— Gardez la loge, dit-elle à la mère Antoine, je vais chercher le commissaire de police.

Madame Lacarrière courut au commissariat du Roule qui se trouvait alors rue Berryer. M. Créneau venait d'arriver à son bureau. Il envoya chercher en hâte un médecin, le docteur Piétri, et un serrurier ; puis il suivit la concierge, 17, rue Montaigne, après s'être fait accompagner de son secrétaire et d'un inspecteur.

Dès que la porte eut cédé, dans l'antichambre violemment éclairée par la baie grande ouverte du salon, de larges taches rouges apparurent sur le tapis.

Le serrurier, qui marchait en avant, pénétra dans la salle à manger. Aussitôt, il recula épouvanté :

— Un cadavre ! fit-il d'une voix étranglée. En effet, il venait d'apercevoir, dans le couloir, le corps d'Annette Grémeret, la femme de chambre, étendu sur le ventre, en travers de la porte, au milieu d'une mare de sang.

La malheureuse était en chemise de nuit et en jupon ; son bonnet et son peigne avaient roulé à terre. Une plaie béante longue de plus de vingt centimètres coupait la gorge, une autre blessure de même longueur apparaissait à la partie postérieure du cou. L'arme avait entamé les vertèbres.

D'autres plaies d'où le sang avait coulé se remarquaient sur l'épaule droite.

La malheureuse femme avait été frappée, au moment où elle s'y attendait le moins. Il n'y avait sur ses traits aucune expression de terreur. Elle était tombée comme une masse, comme le taureau frappé par le couteau du sacrificateur.

M. Créneau traversa le couloir, entra dans la chambre d'Annette Grémeret. Sur le lit, des flaques de sang apparaissaient.

La petite Marie, la fille de la bonne, qui couchait dans le même lit que sa mère, avait été assassinée comme elle.

Le corps de l'enfant, comme replié sur lui-même, semblait enfoui dans les couvertures. La pauvre créature avait été presque décapitée. Sa tête, dont les cheveux étaient rouges de sang, ne tenait plus au corps que par quelques vertèbres.

Le bras droit avec lequel l'enfant avait instinctivement essayé de se protéger, était labouré de blessures profondes.

La concierge s'était évanouie ; la vieille cuisinière, la mère Antoine, sanglotait désespérément sur une chaise. Le commissaire de police, ses agents, regardaient cette scène, muets d'horreur.

— Mais madame ? qu'est devenue madame ? s'écria tout à coup la mère Antoine.

M. Créneau se fit indiquer la chambre de madame de Montille et y pénétra le premier.

Madame de Montille, presque nue, sa chemise de fine batiste déchirée, gisait sur le tapis, au pied du lit, les bras étendus vers le mur. Le visage baignait dans une large mare de sang.

Les traits contractés de la victime, la saisissante expression de terreur de ses yeux grands ouverts prouvaient qu'elle, du moins, avait vu venir le coup qui l'avait frappée.

Ce coup avait été terrible. Madame de Montille avait été égorgée comme on égorge les moutons à l'abattoir, et la violence de l'assassin avait été telle qu'il avait en même temps presque désarticulé l'épaule droite.

Un petit bracelet bosselé était resté attaché au bras gauche, et une chaînette d'or retenant une croix de diamant était enfoncée profondément dans la blessure de la gorge.

La position du corps, ainsi qu'une petite tache de sang sur le bord du matelas, indiquaient que la victime avait été frappée au moment où elle descendait de son lit.

Au-dessus de ce lit, une tache de sang apparaissait noire sur la tenture rouge. La victime avait tiré le cordon de sonnette si vivement qu'elle l'avait arraché à moitié… Alors, sans doute, Annette

Grémeret réveillée était accourue, et c'était pendant qu'elle venait que l'assassin l'avait frappée dans le couloir à la porte de la salle à manger…

M. Créneau défendit qu'on dérangeât les corps, qu'on touchât à quoi que ce fût dans l'appartement, et quand le docteur Piétri eut fini les constatations médicales, il télégraphia à la Préfecture pour que le service de la Sûreté fût prévenu.

Les constatations ne furent un instant interrompues que par les hurlements plaintifs des deux chiens de madame de Montille. Ils s'étaient cachés sous le canapé, et il était impossible de les en faire sortir.

— Dick ! Lili ! appela la cuisinière.

Les deux carlins, cessant alors de gémir, obéirent à cette voix connue et quittèrent leur cachette.

Ce fut la concierge qui, la première, fit cette réflexion :

— Eux qui, au moindre coup de sonnette, aboient si fort qu'ils assourdissaient toute la maison, comment se fait-il qu'on ne les ait point entendus cette nuit ?

C'était le jour de la Mi-Carême et quand, boulevard du Palais, M. Taylor et moi nous montâmes dans un fiacre pour nous rendre rue Montaigne, des chars-à-bancs remplis de masques passaient au son d'une musique enrouée.

Des femmes, qui frissonnaient les épaules nues sous la bise, nous jetèrent des fleurs fanées, et j'avais encore machinalement gardé un petit bouquet dans la main en montant l'escalier de la maison de la rue Montaigne.

Je le jetai sournoisement dans l'antichambre, un peu honteux de ma distraction, et les fleurs allèrent s'étaler dans une flaque de sang à la porte de la salle à manger.

J'étais violemment ému. Dans l'escalier, où nous avions attendu quelques instants l'arrivée de M. Bernard, procureur de la République, et de M. Guillot, juge d'instruction, M. Créneau nous avait avertis de l'épouvantable spectacle que nous allions avoir sous les yeux.

Il m'avait été donné de constater déjà quelques crimes, mais je n'avais jamais vu une boucherie semblable.

Quand nous entrâmes, M. Bernard fit la remarque que nous marchions littéralement dans le sang. Et le soir, en me déshabillant, je trouvai mon pantalon étoilé de petites taches rouges.

M. Créneau, à ce moment, fut légèrement pris à partie par le procureur de la République. L'assassinat avait été découvert vers sept heures du matin et la justice avait été si tardivement prévenue que M. Bernard tira sa montre et fit remarquer qu'il était midi. Alors, moitié dans l'antichambre, moitié sur le palier de l'escalier, de rapides explications s'échangèrent entre le commissaire de police, le magistrat, M. Taylor et bientôt M. Gragnon, préfet de police qui, averti de cet épouvantable crime, s'était hâté d'accourir.

Tout s'expliqua. Il n'y avait vraiment pas de la faute de M. Créneau ; aussitôt ses premières constatations faites, il avait donné l'ordre à l'officier de paix de télégraphier à la préfecture et celui-ci avait obéi.

La faute était à un télégraphiste maladroit, car il faut même dans les drames les plus sinistres qu'il y ait quelques scènes de comédie. Ne sachant pas bien se servir de son appareil, il avait télégraphié : « Trois femmes assaillies, rue Montaigne », au lieu de trois femmes assassinées, et personne ne s'était préoccupé de ce banal fait divers. Ne voyant arriver aucun magistrat, M, Créneau avait dû envoyer un agent à la Préfecture.

Je compris, ce jour-là, à quel point il est ridicule, dans une ville comme Paris, que la police en soit encore aux vieilles routines et que le chef de la Sûreté n'ait pas même le téléphone !

Il ne l'a pas encore, d'ailleurs. À propos d'un détournement commis à l'Association des Journalistes républicains, M. Alphonse Humbert vint un jour me trouver (il y a déjà longtemps). Au cours de notre conversation, il s'aperçut que la Sûreté n'avait point le téléphone.

— C'est absurde, me dit-il. Je vous promets de demander au Conseil municipal de faire cette dépense.

Les années ont passé, j'ai quitté la Sûreté, Cochefert m'y a succédé et, pas plus que moi, il n'a le téléphone.

De telle façon que les malfaiteurs peuvent téléphoner entre eux, s'avertir rapidement d'un bon coup à faire, ou de l'arrivée prochaine de la police, tandis qu'il faut une kyrielle de formalités administratives pour que le chef de la Sûreté et le parquet soient avertis d'un assassinat commis à Paris.

M. Guillot, qui était un juge d'instruction passionné pour son métier, et auquel rien ne répugnait quand il s'agissait de la dé-

couverte de la vérité, se faisait expliquer par le docteur tous les détails techniques dont il avait besoin.

Les trois infortunées avaient été frappées de la même façon, évidemment par la même main. L'arme semblait être un couteau de boucher. L'assassin avait fait ce qu'on appelle en argot « le coup du cornet ». Il avait égorgé les trois femmes avec une véritable science de boucher : un coup violent pour enfoncer l'arme ramenée ensuite vers celui qui frappe pour agrandir la plaie.

Les trois victimes avaient été saisies brutalement par les cheveux, renversées en arrière et massacrées ainsi.

Il apparut dès le premier examen que le vol avait été le mobile du crime. Nous retrouvâmes à terre un portefeuille déchiré tant il avait été brutalement ouvert et sur lequel on voyait les traces des doigts ensanglantés de l'assassin. Une tirelire avait été brisée. Le trousseau de clefs était resté sur le coffre-fort que le misérable n'était point parvenu à ouvrir, sans doute en ignorant le secret. Près de la serrure, se voyaient encore les empreintes rouges de ses doigts.

Pour commettre son crime, l'assassin avait pris la précaution de se dévêtir complètement. Sur le tapis du salon, apparaissait la trace à peine formée, mais certaine, d'un pied d'homme. L'orteil était visible.

Le boucher avait évidemment passé plusieurs heures à piétiner littéralement dans le sang ; à chaque instant, nous retrouvions des flaques qui n'étaient point encore sèches. Il était allé ensuite se laver dans le cabinet de toilette. L'eau du seau était rouge de sang, et les taches de plusieurs serviettes attestaient le lavage récent.

Un agent, Jaume je crois, qui était venu nous rejoindre, retrouva une manchette d'homme tachée de sang sous le bras de madame de Montille ; le docteur Pietri, au même instant, en apportait une autre qu'il avait prise dans le cou d'Annette Gremeret.

Je venais d'apercevoir sur le tapis de la chambre une longue traînée de bougie allant en tous sens d'un meuble à l'autre. En la suivant, j'arrivai à une fenêtre ! Machinalement, je soulevai le rideau et je vis une ceinture de cuir jaune, une ceinture d'homme à l'intérieur de laquelle était très visiblement écrit à l'encre de Chine le nom de : Gaston Geissler.

Déjà les journalistes emplissaient l'escalier ; il y avait foule dans la rue et un brouhaha assourdissant dans l'appartement, envahi par les concierges, les domestiques, les locataires de la maison.

C'est à peine si nous pouvions maintenir ces curieux dans l'antichambre. Nous fûmes obligés de fermer la porte pour nous entendre.

M. Taylor, dans le tiroir entr'ouvert d'un petit chiffonnier du cabinet de toilette, venait de trouver placée bien en vue une lettre écrite sur une feuille de papier à lettres ordinaire ; elle était du 14 mars et à côté se trouvait l'enveloppe timbrée de la poste de Paris, le même jour. M. Taylor nous lut cette étrange missive :

» J'arrive à la minute de Nancy ; si tu vas au théâtre, je viendrai te saluer demain. Dans tous les cas, si Paul n'est pas disposé à t'emmener, je serai chez toi à onze heures du matin. Le portrait est presque fini, grâce au temps qui m'a permis d'achever les retouchements de ta robe.

» J'ai payé les cinq cents francs que tu m'as prêtés. Il m'agaçait, cet animal de marchand, et merci encore de ton empressement.

» Gustave m'a dit que Marie est à son dernier moment ; j'ai été la voir. Pauvre enfant, dans quel état pitoyable ! Tu tâcheras de ne rien dire à qui que ce soit de l'affaire que j'ai eue à Nancy ; du reste, tu ne connais pas la vérité. Dans tout cela je suis absolument innocent. À demain donc, mon seul espoir. Je t'embrasse là où mes lèvres brûlantes font ton unique bonheur.

» Gaston.

» P.-S. — De te dire de déchirer, pour Paul, comme toujours ce chiffon. »

— Diable, dit quelqu'un d'entre nous, deux manchettes, une ceinture, une lettre, autant dire quatre cartes de visite laissées imprudemment ! C'est trop pour un assassin aussi avisé que semble l'être celui-là.

En effet, il ne fallait pas beaucoup d'imagination pour comprendre que l'assassin avait dû préparer savamment la mise en scène à laquelle nous assistions. Je fis même observer que ces taches de bougie sur le tapis avaient dû être faites volontairement, comme pour prouver qu'il avait dans son trouble cherché sa ceinture sous tous les meubles, sans pouvoir la trouver.

Dans les manchettes, en essuyant légèrement le sang qui les couvrait, nous vîmes la marque d'un chemisier de Nancy et écrit à l'encre encore : Gaston Geissler.

Il était bien improbable que l'assassin eût laissé des traces si certaines de son passage. Pourtant, il arrive souvent que les cri-

minels qui ont préparé leur coup avec le plus d'habileté commettent des impairs. Les assassins, la plupart du temps, sont beaucoup moins forts qu'on ne le croit.

Nous doutions tous de la valeur de ces étranges pièces à conviction, et nous nous disions malgré cela :

— Si pourtant c'était vrai ?

L'assassin était indiscutablement l'amant de la victime ; dans le lit, on voyait encore l'empreinte de deux corps, et nous savions déjà que madame de Montille était une « cocotte. »

Nous passâmes dans la salle à manger ; M. Guillot s'assit devant la grande table avec son greffier, prenant quelques notes rapides et procédant à des interrogatoires préliminaires.

Moi, je me mis à examiner avec soin l'appartement.

Madame de Montille était une femme qui ne manquait pas de goût. La salle à manger était tendue d'étoffes sombres sur lesquelles se détachaient les formes élégantes et gracieuses d'un mobilier Louis XV. Le salon contenait, lui, des meubles Louis XVI assez beaux, puis des bahuts d'ébène, des bibelots japonais, des tableaux signés de noms connus et même célèbres. Le cabinet de toilette attenant au salon était capitonné de satin noir, meublé de larges divans, d'une chaise longue et d'une grande table de toilette. La chambre à coucher était tendue de satin rouge… Au milieu, se dressait un grand lit d'ébène, surmonté d'un baldaquin aux initiales M. R. À côté, un petit chiffonnier supportait une lampe et plusieurs volumes. Il y en avait même un qui était resté ouvert : c'était un roman intitulé : le Joueur, un ré-

cit mélodramatique de l'assassinat d'une fille par son amant de cœur, qui l'avait tuée pour lui voler 2,500 francs !

La lecture était interrompue à l'avant-dernière page, folio 289.

Or, les dernières lignes du chapitre portaient ces mots :

« Et Jules, sortant du lit, regarda sa maîtresse à la lueur de la veilleuse et se dit :

» — Oui, elle dort…

» Et, s'emparant d'un poignard à manche d'ivoire, il l'assassina. »

Les coïncidences les plus bizarres qu'inventent les romanciers n'arriveront jamais à l'intensité dramatique du hasard lui-même.

Entre les deux fenêtres, était placé le coffre-fort, enfermé dans un meuble de poirier noirci dont la porte entr'ouverte portait, elle aussi, la trace des doigts de l'assassin.

Dans la chambre d'Annette Grémeret, sur le lit où était étendu le cadavre de la petite Marie, on ramassa tout ensanglantés des cahiers de catéchisme que la pauvre fillette avait relus avant de s'endormir, car elle était à la veille de faire sa première communion !

Cependant, M. Guillot, tenant en mains les interrogatoires que M. Créneau avait fait subir pendant la matinée aux concierges et aux domestiques, se trouvait déjà aux prises avec cette difficulté inextricable : l'établissement d'un signalement à peu près exact de l'assassin présumé !

Ah ! le roman chez la portière ! quelle terrible et dangereuse préface à toutes les instructions ! Et comme je compris bien alors ce que j'avais entrevu en m'amusant à étudier l'affaire Troppmann : les signalements n'ont aucune valeur au point de vue de la police, et les cancans des bonnes femmes du quartier ne servent d'ordinaire qu'à fournir de bons arguments aux avocats malins !

Cette fois surtout, ces cancans prirent tout à coup une grande importance, parce qu'ils avaient été notés dans les interrogatoires officiels du commissaire de police et qu'ils permirent ensuite la création d'une véritable légende… la légende du petit homme brun.

Le concierge Zacharie Lacarrière disait :

— Vers onze heures, on sonne ; un homme passe devant moi. Il avait le col de son pardessus relevé, un chapeau haut de forme. Il me faisait l'effet d'un homme très bien. Il cria : « Madame de Montille », sans demander l'étage.

Le gaz était déjà éteint dans l'escalier ; Zacharie Lacarrière affirmait n'avoir point aperçu la couleur du pardessus, mais il croyait se souvenir que l'homme portait un foulard ou un cache-nez gris.

— Il était de forte corpulence, ajoutait-il, et portait une moustache noire.

Mais la version de la concierge Élisabeth Poulain, femme Lacarrière, était quelque peu différente.

Celle-là, le 8 mars, avait remarqué un petit homme qui était venu voir madame de Montille.

— Il était châtain et petit, dit-elle. Pourtant, je suis persuadée que c'est le même !

Pourquoi ? c'est la cuisinière, la mère Antoine comme on l'appelait familièrement dans la maison, qui expliqua comment le gros homme brun et le petit homme châtain étaient le même personnage !

Cette bonne femme, toute à son émotion et à la douleur de perdre une excellente place, s'embrouilla dans ses explications.

— Oui, j'ai vu chez madame un petit homme brun ; je ne le reconnaîtrais pas. C'était pas du beau monde. Madame avait changé d'habitudes depuis quelque temps. Elle recevait un tas de monde. Annette disait : « Madame nous fera assassiner avec le monde qu'elle reçoit. »

La concierge et la cuisinière ne s'entendaient même pas sur la couleur des cheveux du petit homme. Cependant, toutes les deux affirmaient qu'on le surnommait le Gringalet. La concierge avait dit à M. Créneau qu'elle croyait bien que c'était le petit homme brun qui était monté la veille. Elle fut moins affirmative devant le juge ; elle dit d'abord oui, puis non.

Nous n'avions donc, comme indices, que ce signalement contradictoire et les objets suspects qu'avait laissés l'assassin. C'était peu. D'autant plus que la cuisinière était montée se coucher vers dix heures, pendant que Madame était encore avec un de ses amis, un de ses plus vieux amis, même, dont elle donna le nom, un ancien marchand de chevaux, M. X…

La concierge avait vu descendre M. X… vers dix heures et demie et ce ne pouvait être lui l'assassin ; il était connu dans le

quartier et d'une honorabilité qui ne permettait pas un soupçon semblable.

— Et puis, comme disait la vieille bonne, il en était passé beaucoup par la maison depuis que madame avait eu des peines de cœur !

Une note écrite de la main de madame de Montille nous confirma ce détail. Voici cette étrange confession, montrant l'état d'âme d'une demi-mondaine en mal d'amour :

« Ma sœur est morte le 28 février 1886.

» D... m'a brisé le cœur le 3 février 1887.

» Je voudrais mourir.

» Je vais tâcher d'oublier, sans cela je serais capable de me tuer.

» Moi, qui n'ai pleuré qu'à la mort de ma mère, de ma sœur, et trois fois de colère, je pleure tous les jours à présent.

» D... est parti ce matin à neuf heures ; j'ai eu une crise de larmes pendant une heure et demie après son départ.

» Je ne veux pas qu'il voie combien je souffre ; il ne m'aime pas assez, il ne comprendrait pas. Pour avoir le courage d'en aimer une autre, il faut qu'il ne m'aime pas.

» J'ai fait ce que j'ai pu pour en prendre un autre de suite, me venger, je n'ai pu.

» Que vais-je devenir le jour de son mariage ? Quelle nuit vais-je passer de le sentir dans les bras d'une autre ? Si je suis seule, que ferai-je ?

» Je me suis toujours moquée de l'amour des autres ; suis-je assez punie ? Je ne me croyais pas capable d'aimer à mon tour. »

Le roman chez la portière se continua par les témoignages des voisins. Il fallait d'abord fixer un point nécessaire : celui de savoir s'il n'était pas possible que, depuis le départ de M. X..., le vieux protecteur de madame de Montille, un autre individu que le petit ou le gros homme brun, blond ou châtain eût pénétré dans la maison ; ensuite, il fallait que les constatations médicales fussent complétées par des témoignages. Il était nécessaire d'établir à quelle heure exactement le crime avait dû être commis.

Pour le premier point, les témoignages furent très précis et très concordants.

La concierge, depuis le départ de l'ami de Marie Regnault, M. X..., n'avait tiré le cordon que deux fois : pour l'homme qui avait crié en passant devant sa loge : Madame de Montille, et pour un locataire de la maison. Il avait cru d'abord que ce locataire était M. de Lacretelle, un député bien connu, mort depuis ; mais celui-ci n'était pas sorti ce soir-là. Le locataire, qui était rentré vers deux heures du matin, était un cuisinier nommé Delhumeau, qui vint de lui-même le déclarer.

Enfin les dépositions du concierge et du cuisinier coïncidaient avec une telle précision qu'il était impossible de croire que cette nuit-là deux personnes fussent montées chez Marie Regnault...

C'était la confirmation précise des affirmations des médecins, qui déclaraient que toutes les blessures des victimes avaient été faites par la même main ; il en fut de même pour l'heure du crime.

Madame Jean, la concierge du 15 de la rue Montaigne, la maison voisine, déclara :

— Je me suis couchée à une heure dans la nuit du 16 au 17. J'ai dormi et j'ai été réveillée par deux cris épouvantables.

Cependant elle ne put préciser à quelle heure exactement elle s'était réveillée. Elle dit même qu'elle s'était rendormie de mauvaise humeur. Elle crut que ces cris avaient été poussés par des laitiers dont les voitures passaient dans la rue. Heureusement, un locataire de la maison, M. M..., employé au ministère de l'Intérieur, put nous apporter le renseignement exact qui nous manquait.

— Je loge, dit-il, au fond de la cour, et ma chambre est située juste en face de la chambre d'Anne Grémeret. Je me suis réveillé à cinq heures pour éteindre une veilleuse, puis je me suis recouché. Un instant après, j'ai entendu un cri prolongé, puis un cri strident, comme celui d'un enfant. J'ai cru que le premier cri provenait d'un malade qui habite la maison et le second, de mon enfant. J'ai été la voir, elle était très calme ; puis, je me suis recouché.

M. M... avait été malade toute la nuit et avait fort peu dormi ; il n'avait point entendu tirer le cordon de la porte...

Un autre locataire de la maison, M. L..., docteur en médecine, compléta la déposition de M. M...

— J'habite, dit-il, immédiatement au-dessous de l'appartement de madame Montille. Ma chambre à coucher est au-dessous de la sienne. Je n'ai rien entendu pendant la nuit. Vers six heures du matin, j'ai été réveillé par le bruit des pas d'une per-

sonne qui descendait l'escalier. Ma chambre n'en est séparée que par une simple porte.

M. L..., interrogé sur le point de savoir s'il avait entendu les pas de deux personnes ou d'une seule, répondit très nettement :

— Non, d'une seule personne ; et ce ne pouvait être un fournisseur, car ils passent tous par l'escalier de service !

La gouvernante de M. L..., madame Leblond, fut encore plus nette, s'il est possible.

— Ma chambre, dit-elle, est au-dessous de la chambre d'Annette. De cinq heures à cinq heures et demie du matin, j'ai entendu la chute d'un corps et les gémissements de la petite fille ; puis, des pas dans la chambre ; et vingt minutes après, j'ai entendu quelqu'un descendre l'escalier.

Il semblait donc certain que le crime avait été commis vers cinq heures du matin et que l'assassin était parti dès que la porte avait été ouverte.

— J'ouvre ma porte tous les matins, avait dit la concierge entre six heures moins dix et six heures, pour un fournisseur de M. de Lacretelle.

Nous étions certains de trois choses :

1 Il n'y avait qu'un assassin ;

2 Le crime avait été commis à la fin de la nuit ; l'autopsie l'établit ensuite d'une façon définitive ;

3 L'assassin était un amant de madame de Montille et certainement ce qu'on appelle en argot parisien « l'amant de cœur »,

puisqu'il était entré presque furtivement dans la maison après le départ de l'amant qui payait.

Mais c'était tout.

Dans le salon, sur la table, il y avait une grande coupe pleine de cartes de visite ; quelques-unes étaient jaunies par le temps ; d'autres semblaient toutes neuves. Nous parcourûmes, à la hâte, tout ce gros paquet sans être frappés par aucun nom. La cuisinière, la concierge, donnèrent des détails ; madame de Montille avait deux amants attitrés : un négociant, qui lui donnait mille francs par mois ; un vieux rentier, qui était un ami très ancien et ne donnait que quatre cents francs. En outre, il y avait le casuel, et dans le casuel, des habitués un capitaine très élégant et beaucoup d'autres !

Mais ce n'était point ce côté spécial, ce côté des recettes, qui nous intéressait le plus ; c'était le côté des dépenses !

Dans l'état d'âme où se trouvait madame de Montille et dont la curieuse confession que je viens de reproduire montrait toute la mélancolie, toute la tristesse, il était certain que la pauvre femme avait voulu connaître des amours désintéressées… qui, sans doute, comme toujours en pareille occasion, avaient dû lui coûter cher !

Mais qui ? La cuisinière n'était pas au courant des amours de sa maîtresse. C'était la femme de chambre, Annette Grémeret, qui recevait les confidences. Nous ne pouvions interroger le cadavre sanglant que nous avions là devant nous. Nous nous disions bien que le nom du coupable pouvait être dans cette coupe, parmi les centaines de cartes que nous remuions, cherchant vai-

nement, sur chacune d'elles, le signe particulier qui devait indiquer le criminel.

On commença par reconstituer la vie de madame de Montille, ce qui était la base de toute instruction de ce genre.

Régine de Montille n'était qu'un pseudonyme assez habilement choisi, puisque le nom véritable de la pauvre femme assassinée était Marie Regnault, et que, par conséquent, les initiales qui marquaient le linge et l'argenterie restaient les mêmes.

Fille d'un huissier de Chalon-sur-Saône tombé dans la misère après avoir vendu son étude, madame de Montille était venue à Paris, comme tant d'autres, chercher fortune.

Sa vie avait été le banal roman de toutes les jolies filles échouées dans la galanterie, un roman, même, dont il ne nous semblait pas utile, en ce moment, de connaître le prologue… Une seule chose nous intéressait : l'horrible épilogue, et peu nous importait quels avaient été les premiers amants de Marie Regnault. Ce que nous aurions voulu connaître, c'étaient les derniers, tous les derniers, parmi lesquels, évidemment, se trouvait l'assassin !

Mais qui ? Et nous remuions les centaines de cartes de visite sans trouver un indice.

Nous fîmes chercher le plus vite possible les entreteneurs officiels de Marie Regnault. Sur leurs indications, il nous fut permis de constater d'une façon certaine que le vol était bien le mobile du crime. Le cadavre n'avait pas été dépouillé des bijoux qu'il portait, mais d'autres avaient disparu, notamment une bague ornée d'un gros diamant, des solitaires montés en boucles

d'oreilles, une montre en forme de cœur, des bracelets, des boucles d'oreilles, etc.

Quand M. Taylor et moi nous revînmes à la Sûreté, mon chef était très perplexe ; il n'avait pas cette foi dans le succès qui donne les victoires et il se disait : « Encore une affaire qui n'aboutira pas et pour laquelle on me blaguera dans les journaux. »

Néanmoins, il se mit courageusement à l'œuvre, parce que c'était le devoir, et une note fut envoyée le soir même au service des garnis afin de retrouver tous les Geissler qui · pouvaient avoir passé par les hôtels de la capitale.

Ni M. Taylor, ni moi, n'avions une grande confiance en cette piste si débonnairement donnée par l'assassin lui-même ; mais il fallait la suivre, il fallait ne pas négliger cette possibilité de la faute d'un coupable, et nous n'avions pas autre chose à nous mettre sous la dent.

Geissler ! on ne s'imagine pas à quel point ce nom est répandu dans le monde ; et toutes les fois que mes yeux tombent sur l'affiche d'une représentation d'opéra annonçant Guillaume Tell, je me souviens que jadis j'ai maudit ce nom fatal au moins autant que les Suisses !

En même temps, on prit les cartes de la coupe qui paraissaient les plus récentes et des agents furent envoyés à tous les domiciles indiqués, dans l'espérance d'obtenir quelques renseignements de ces personnes, pouvant être au courant des habitudes de Marie Regnault. On en vit peut-être soixante dans la même journée.

C’est ainsi que Jaume se présenta boulevard Malesherbes, chez un nommé Pranzini.

— Il n’est pas là, fut-il répondu par madame D..., une marchande de tableaux très honnête qui sous-louait une chambre à cet inconnu et donna sur lui les meilleures références.

— Quand il rentrera, dit Jaume, priez-le donc de venir à la Sûreté ; on a quelques renseignements à lui demander.

Partie 2 · Les deux assassins

Le surlendemain du crime, une note du service des garnis nous avertit que, dans la nuit même de l’assassinat de la rue Montaigne, un individu, qui se faisait appeler Henri Geissler, avait disparu d’un hôtel où il habitait, l’hôtel Cailleux, dans les environs de la gare du Nord.

Henri Geissler ! Gaston Geissler ! L’assassin pouvait avoir facilement changé de prénom. Une heure à peine après la réception de la note du service des garnis, j’étais à l’hôtel Cailleux, et je saisissais, dans la chambre toute simple qu’occupait le voyageur disparu, une méchante valise, un sac en papier qui avait contenu des cigares, un portrait de femme dans un vieux médaillon et des chemises très simples qui, chose étrange, étaient marquées G. G.

— Gaston Geissler, s’écrièrent les agents qui m’accompagnaient.

En effet, le rapprochement était fatalement indiqué.

Cet individu s'était fait appeler Henri Geissler (et son linge était marqué G. G.). Gaston Geissler était entré à l'hôtel Cailleux le 5 mars et il en avait disparu dans la nuit du 16 au 17, dans la nuit du crime, à la suite d'une discussion avec l'hôtelier qui le menaçait de le mettre à la porte s'il ne payait pas sa chambre. Il semblait que la culpabilité de cet inconnu éclatait précise, lumineuse.

Pourtant, je n'avais pas le moins du monde l'enthousiasme de mes hommes. Était-ce le scepticisme de M. Taylor qui commençait à me gagner ? Il me semblait que la coïncidence, si étrange qu'elle fût, n'était pas une preuve décisive… Néanmoins, je saisis avec le plus grand soin, dans la chambre de l'hôtel Cailleux, tous les objets ayant appartenu à Geissler, y compris le fragment d'un manifeste électoral de Breslau qui avait servi à envelopper de la charcuterie.

Ce manifeste, qui était d'un socialiste allemand, me parut immédiatement avoir une importance. Ce pouvait être le hasard qui l'avait mis là, froissé, déchiré, dans cette chambre d'hôtel, mais il semblait au moins probable que le voyageur qui l'avait eu en sa possession était passé par Breslau.

L'émotion fut grande à Paris, quand on sut la découverte faite à l'hôtel Cailleux, et je crois qu'il est intéressant pour le lecteur de reproduire quelques extraits de journaux du temps. Il se rendra compte facilement de l'état de l'opinion publique à cette époque.

Déjà les reporters avaient commencé à filer le chef de la Sûreté… Quelques journalistes qui avaient appris que j'étais parti en expédition, mais qui ne savaient pas où, guettaient mon retour quai de l'Horloge. Ils montrèrent alors une très grande habileté,

me laissèrent monter à la Sûreté, et, interpellant le cocher que je venais de quitter, ils lui dirent d'un ton sévère :

— C'est vous qui venez de conduire Goron ?

— Parfaitement, répondit le cocher, quelque peu intimidé.

— C'est bien, nous allons vérifier.

Et ils montèrent dans la voiture. Le cocher, croyant avoir affaire à des employés supérieurs de la Préfecture de police, peut-être au préfet lui-même, il me le dit plus tard, du moins, car j'eus la curiosité de faire une enquête sur ce bizarre incident, — les conduisit à l'hôtel Cailleux, où le quiproquo continua.

Le patron de l'hôtel, lui aussi, crut recevoir la visite de hauts fonctionnaires, et, chapeau bas, bien bas, comme chantait Vautier dans le Petit Duc, leur fit visiter la chambre de Geissler et leur donna les renseignements les plus complets.

Allez donc, après cela, parler du secret de l'instruction et de la possibilité pour un chef de la Sûreté de garder soigneusement le mystère de ses opérations !

Parmi tous les récits de journaux, je cite celui de l'Intransigeant qui était un des plus précis :

« À son dernier voyage de Paris à Nancy, l'assassin présumé était descendu à l'hôtel Cailleux, situé à l'angle de la rue de Saint-Quentin et de la rue de Dunkerque. Il s'y est installé le 5 mars. On lui a présenté une chambre dont le loyer était de 5 francs par jour. La trouvant trop chère, il a demandé à être logé au sixième.

» Il ne sortait qu'à deux heures de l'après-midi de sa nouvelle demeure et rentrait fort tard dans la nuit, ne prenant pas ses re-

pas à l'hôtel.

» Le 16 mars au matin, on lui présenta la note montant à 30 francs. Il secoua la tête et répondit en allemand : Nicht.

» Le soir, quelques heures avant le crime, il disparaissait de la maison, ne laissant pour gage qu'une petite valise jaune qui a été saisie. Cette valise ne contenait que des objets insignifiants.

» Geissler était, à ce moment, à bout de ressources. Il n'avait sur lui que quelques francs.

» Il avait consommé une tasse de café dans l'établissement attenant à l'hôtel et avait ensuite déclaré n'avoir pas un sou en poche.

» Geissler parlait très mal le français ; aux phrases qu'il prononce dans cette langue, il mêle des mots allemands. »

En quittant l'hôtel Cailleux, mes agents étaient allés faire une enquête à la gare du Nord. Et le Gaulois affirmait que c'était à Bruxelles qu'on recherchait Geissler.

Àla dernière heure, en revanche, l'Agence Havas publiait la note suivante :

« L'assassin de la rue Montaigne n'est pas encore arrêté ; on a des raisons de croire qu'il n'a pas quitté Paris. »

Il y avait aussi les informations fantaisistes des reporters, destinés à devenir des romanciers. Voici un échantillon curieux de ce reportage romanesque :

« Nous disons qu'un lien secret unissait Geissler à sa victime ; la police s'occupe d'éclaircir ce mystère qui pourrait avoir une

très grande importance au point de vue de l'instruction.

» On est de plus en plus persuadé que la petite Marie était, non la fille d'Annette, mais de Marie Regnault, qui avait de sérieuses raisons pour cacher sa maternité.

» Si l'assassin est arrêté, cette affaire sera grosse de révélations.

» Un autre point embarrasse les magistrats instructeurs : Geissler est-il ou n'est-il pas le vrai nom de l'assassin ? C'est toujours tout au moins celui sous lequel il était connu à Paris des personnes qui le fréquentaient.

» Dans l'après-midi d'hier, M. Goron a reçu une importante déclaration, celle d'un négociant, M. X..., qui connaissait particulièrement l'assassin.

» Ce dernier lui avait, mercredi dernier, la veille du crime, donné rendez-vous pour le vendredi suivant, pour lui restituer une somme assez importante qu'il lui avait empruntée. »

Il n'y avait pas un mot de vrai dans tout cela.

Mais les autres récits étaient exacts. M. Guillot était furieux, le parquet aussi, et le lendemain soir, on pouvait lire dans le Temps :

« Au parquet, l'on se montre très irrité des indiscrétions commises au cours de l'enquête, et grâce auxquelles les journaux ont pu faire connaître au public la trouvaille des manchettes et de la ceinture de l'assassin.

» D'après les magistrats, le meurtrier, ayant tué les trois personnes qui, pensait-il, le connaissaient seules dans la maison, de-

vait se croire assuré de l'impunité, lorsque, au contraire, pour employer l'expression très caractéristique d'un juge d'instruction, il avait laissé sur le lieu du crime sa carte de visite. Dès le premier moment, il était connu, et l'on savait dans quel garni il était descendu, et on savait aussi qu'il y avait laissé sa valise de cuir jaune que M. Taylor a transportée à son cabinet ; des agents apostés aux abords de la maison guettaient le coupable qui, se croyant inconnu, aurait pu revenir, pensent les magistrats, chercher sa malle ou l'envoyer chercher par quelqu'un qui aurait été filé. L'assassin ayant appris, au contraire, que son identité était établie, toutes ces mesures ont échoué. »

M. Guillot me fit très grise mine ; peu s'en fallut qu'il ne m'accusât d'avoir livré moi-même mon cocher à l'indiscrétion des reporters.

Néanmoins, comme il était obligé de compter à ce moment avec la Presse, ainsi qu'un simple chef de la Sûreté, il fit insérer le lendemain, dans la Gazette des Tribunaux, organe officiel du Parquet, dans les grandes occasions, la note suivante :

« Le magistrat instructeur, muni dès la première heure, par suite de ses perquisitions, de renseignements de la plus haute importance, pensait que le plus sûr moyen d'arriver promptement à une arrestation était de recommander le secret le plus absolu sur certaines particularités dont la divulgation devait favoriser la fuite du meurtrier.

» D'imprudentes indiscrétions commises par la Presse imposent à l'instruction une marche différente de celle qu'elle comptait suivre.

» En présence de publications trop complètes pour laisser le coupable dans l'ignorance des moindres détails pouvant l'intéresser, et trop inexactes pour associer le public à sa recherche, il devient nécessaire de donner son signalement et celui des objets qui paraissent avoir été volés.

» L'auteur présumé du crime serait un nommé Henri-Gaston Geissler, trente-cinq ans environ, taille 1 m. 70, mince, moustaches noires, teint bistré, physionomie sournoise et mauvaise, ayant l'air d'un déclassé, assez bien habillé. On le croit originaire d'Autriche. Il parle plusieurs langues ; il paraît avoir été peintre ou photographe ; il aurait fréquenté les femmes galantes et servi d'entremetteur.

» Les objets suivants paraissent avoir été volés :

» Une bourse en or à petites mailles avec un écusson ;

» Une bourse semblable en argent sans écusson ;

» Une petite montre en forme de cœur ornée d'émail bleu avec brillants ;

» Une bague dite jonc, avec un très gros solitaire ;

» Deux gros solitaires montés en boucles d'oreilles ;

» Une petite croix de cou avec brillants ;

» Un bracelet à mailles d'or avec diamants formant fermoir ;

» Deux petites breloques formant polichinelle et poisson :

» Toute personne ayant des renseignements à donner sur la victime devra s'adresser à M. Guillot, juge d'instruction. »

L'émotion fut très grande. Pour tout le public, l'assassin fat incontestablement Gaston Geissler.

Et naturellement l'on commença à blaguer M. Taylor qui ne savait pas arrêter l'introuvable Geissler. Un député-avocat, M. Eugène Delattre, adressa au ministre de l'Intérieur la lettre suivante, qui fit le tour de la Presse :

» Lors de la discussion sur l'assassinat du préfet de l'Eure, je disais à la Chambre : « Que le préfet de police offre une prime de 20,000 francs à qui trouvera l'assassin et, sous peu de jours, le coupable sera entre ses mains. »

» Cette proposition, écrivait le Journal des Débats, est la plus sensée qui ait été produite.

» Aujourd'hui, si les renseignements fournis par la Presse sont exacts, l'État va hériter de l'enfant de la dame Regnault. Ne serait-il pas juste de prélever sur cet héritage une prime de 20,000 francs au profit de celui qui trouvera l'assassin ?

» Cette méthode réussit à l'étranger ; un grand établissement financier, en France, l'a suivie, il y a peu d'années, avec plein succès.

» Recevez, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

» Eugène Delattre. »

Cette proposition fut approuvée ou combattue par un grand nombre de journaux. Paris fut remué par le mystère de ce crime, plus qu'il ne le fut peut-être par les scandales politiques dont j'ai parlé dans la première partie de cet ouvrage.

Je rappelle tous ces souvenirs en détail, parce qu'ils sont aujourd'hui des documents historiques. C'est l'histoire des luttes du Parquet, de la Police et de la Presse. Et c'était encore la Presse qui avait le dessus, puisque, malgré tous les désagréments qu'elle nous causait, on était obligé, en désespoir de cause, de s'adresser à elle et de lui demander de publier un signalement.

Comment Geissler avait-il pu connaître madame de Montiile ? Ni la mère Antoine, ni la concierge ne se souvenaient d'avoir même aperçu un individu répondant au signalement de ce Geissler donné par le propriétaire de l'hôtel Cailleux. Il fallait chercher dans toute la vie de cette femme. J'ai retrouvé la note que je rédigeai alors sur les indications fournies par mes agents :

« Marie Régnault, née en 1847, Chalon-sur-Saône. Elle avait une sœur, nommée Louise, de deux ans plus jeune qu'elle. Son père était huissier.

» Pour des raisons que l'on n'a jamais bien connues, il laissait péricliter son étude ; aussi avait-il de continuels besoins d'argent et ne tenait-il pas le rang qu'il devait occuper.

» Madame Regnault, de son côté, d'une santé très délicate, négligeait son ménage et s'occupait très peu de l'éducation de ses filles. La maison allait donc à l'abandon et les fillettes s'élevaient sans surveillance.

» En grandissant, elles devenaient très jolies. Les jeunes gens de la ville, qui pouvaient les courtiser à leur aise, organisaient en leur honneur des bals et des fêtes. Leur chute était fatale. Elle ne se fit pas du reste longtemps attendre.

» À dix-sept ans, Marie devenait la maîtresse du fils d'un des plus grands négociants de Chalon-sur-Saône, et quelque temps après, Louise se laissa séduire par le fils du procureur impérial, magistrat qui a actuellement une réputation de jurisconsulte des plus méritées.

» Marie Regnault se montra dès ses débuts d'une nature extrêmement volage. De dix-sept à dix-neuf ans, elle eut plusieurs amants, entre autres le jeune comte de M… Le comte de M… habitait dans la Côte-d'Or le château de M…, près du village de ce nom, et venait fréquemment à Chalon pour surveiller des propriétés qu'il avait dans les environs.

» C'est pendant un de ces séjours qu'il fit la conquête de Marie Regnault.

» En 1868, la jeune fille jeta carrément son bonnet par-dessus les moulins. Elle se laissa enlever par son premier amant, Albert X…, qui la conduisit en Allemagne, où ils séjournèrent pendant deux ans, tantôt à Coblentz, tantôt à Leipzig.

» En 1870, au moment de la déclaration de guerre, Marie Regnault revint en France avec son amant, dont les ressources étaient épuisées. Elle était déjà trop pratique pour conserver plus longtemps des relations avec un homme sans fortune ; aussi abandonna-t-elle Albert X…, pour se mettre avec un de ses amis, qui l'installa rue de Rome, 48, dans un joli petit appartement.

» Cette liaison fut de courte durée.

» Marie Regnault eut ensuite une série de protecteurs, parmi lesquels des hommes politiques actuellement encore très en vue. En 1871, elle déménagea pour aller habiter rue Caumartin, n 11,

où elle resta deux ans. Puis, elle quitta cet appartement pour en prendre un beaucoup plus grand au n 66 de la même rue. Là, elle exigea un bail du propriétaire et y demeura pendant onze ans et demi. À la fin de l'année 1883, elle alla habiter rue Montaigne, dans l'appartement où elle a fini d'une façon si tragique.

» Madame de Montille menait une vie presque retirée. Elle sortait peu et restait des journées entières en robe de chambre. Elle se faisait faire, cependant, de très riches toilettes qu'elle mettait rarement et qui se trouvaient souvent démodées avant d'avoir été portées.

» Ses bijoux, dont on a tant parlé, étaient effectivement de toute beauté et représentaient une grande valeur. Elle avait, entre autres, un collier de perles, un diadème et une aigrette fort remarquables. Ce dernier bijou valait plus de 25,000 francs, affirmait-elle. À cette liste, il faut ajouter les deux solitaires qui ont été volés par l'assassin.

» Femme d'ordre par excellence, elle apportait un esprit de régularité étonnant dans tous les actes de sa vie. Ainsi, elle avait trois amants attitrés, et, chaque semaine, elle donnait un grand dîner au nom et aux frais d'un de ses protecteurs, qui amenait ses amis particuliers. De cette façon, il n'y avait jamais de rencontres fâcheuses. Pour chacun de ces dîners, elle mettait une robe différente et des bijoux spéciaux.

» Madame de Montille tenait jour par jour le compte de ses recettes et de ses dépenses. Elle détestait les dettes et les changements. Depuis vingt ans, elle avait la même couturière et la même modiste, et c'était la même blanchisseuse qui, depuis dix-huit ans, était chargée de son linge.

» Aucune trace n'a été trouvée d'un amant de cœur auquel elle aurait donné de l'argent.

» Elle était fort avare et n'était généreuse que pour la fille de sa bonne, Annette Grémeret, originaire du même pays qu'elle, qui ne l'avait jamais quittée, qui était son amie plutôt que sa domestique.

» Celle-là connaissait tous les secrets de sa maîtresse, mais était assez discrète pour ne jamais laisser échapper un mot devant la vieille cuisinière qui ne sait rien et ne peut rien dire. »

Je reproduis cette note pour les romanciers modernes qui comprendront que les hommes de police doivent faire quelques études psychologiques.

Telle était, en effet, l'histoire de cette femme, banale au fond, comme celle de la plupart des filles galantes, et lugubre, quand on la rapprochait de la page d'album que nous avions trouvée chez Marie Regnault, page qui disait si bien la tristesse, la lassitude qui accablaient la pauvre créature quelques heures avant que le couteau de l'assassin lui eût ouvert la gorge. Geissler, si Geissler il y avait (et à l'encontre de M. Guillot ni M. Taylor, ni moi n'étions bien enthousiastes de cette hypothèse), ne pouvait être qu'un de ces amants de passage avec lesquels Marie Regnault cherchait à s'étourdir, à oublier sa peine… Un amant de cœur peut-être mais bien récent.

Il ne devait point être bien séduisant pourtant, d'après les détails que m'avait donnés le propriétaire de l'hôtel Cailleux. L'inventaire des objets trouvés dans la chambre, d'un autre côté, n'indiquait point une grande élégance :

La valise était de fabrication très commune ; il y avait dedans deux chemises marquées G. G., quelques cols portant la marque d'un chemisier de Berlin : « Madge, Mohrenstrasse, 27 » ; un trousseau de clefs, deux porte-monnaie en cuir noir avec doublure jaune, dans lesquels se trouvaient une pièce allemande de 2 pfennigs et une pièce de monnaie autrichienne, ainsi qu'un tout petit médaillon, formé d'un cercle d'or entourant le portrait d'une femme d'environ 50 ans, habillée et coiffée à une mode ancienne ; un ticket de tramway viennois, deux paires de chaussettes usées et les fragments du manifeste électoral de Breslau dont j'ai déjà parlé.

Les perquisitions successives et minutieuses que nous avions fait faire chez Marie Regnault ne nous avaient rien fait découvrir.

Je me trompe pourtant : M. Créneau avait trouvé, dans le tiroir de la table de nuit, des objets dont la vente publique est défendue et qui ne servent qu'aux prêtresses de Sapho.

Dans un élan de vertueuse indignation, M. Créneau avait même allumé un grand feu dans la cheminée, et fait un solennel auto-da-fé de ces témoignages de l'immoralité du siècle en général et de celle de Marie Regnault en particulier.

C'était une indication, sans doute, et cela prouvait que, lasse de tout, madame de Montille avait voulu connaître les mystères des amours maudites. Mais cela n'avait qu'un intérêt médiocre, car il était certain que l'assassin ne pouvait être une femme.

Le 21 mars, j'étais en train d'examiner encore une fois la valise de Geissler, cherchant dans tous les coins un signe quelconque, un indice vague que l'on ne retrouve parfois qu'après plusieurs examens successifs, quand on vint m'annoncer qu'un rédacteur

du Journal des Débats voulait absolument me parler pour une affaire d'une extrême urgence.

On introduisit alors auprès de moi un jeune homme, M. Vandon, qui venait souvent à la Sûreté et qui me dit :

— Savez-vous que l'assassin de Marie Regnault est arrêté à Marseille ?

— Vous plaisantez, répondis-je.

— Tenez ! fit-il.

Et il me tendit une dépêche que son journal venait de recevoir de son correspondant de Marseille, dans laquelle celui-ci annonçait que, la veille, dimanche, dans la soirée, on avait arrêté, au Grand-Théâtre, pendant la représentation du Barbier de Séville, un individu nommé Pranzini, dont l'allure avait semblé louche, car il avait distribué des bijoux à des pensionnaires d'une maison de tolérance.

Il n'avait pu donner d'explications sur la provenance de ces bijoux ; on l'avait consigné, et au matin on l'avait trouvé évanoui dans sa prison. Il avait tenté de s'étrangler.

Alors, le commissaire central de Marseille avait eu l'idée de comparer les bijoux que l'homme avait distribués aux pensionnaires de la maison de tolérance avec le signalement des bijoux volés à madame de Montiile, signalement qu'il venait de recevoir.

J'étais stupéfait. Ainsi, c'était un journal qui nous apportait la nouvelle de l'arrestation de l'assassin de la rue Montaigne, ou tout au moins d'un complice, de celui qui recelait les bijoux volés ! Oh ! chinoiseries de l'organisation policière ! Sainte rou-

tine qui fait que la police ignore tous les progrès de la science et que le téléphone et le télégraphe ne profitent qu'aux voleurs, aux assassins… et aux journalistes… !

Je m'élançai chez M. Taylor qui fut aussi stupéfait et plus indigné que moi, s'il était possible. Nous courûmes au cabinet du préfet ; on n'avait reçu aucune dépêche.

Nous nous résignâmes à télégraphier nous-mêmes, non pas au commissariat central de Marseille, car nous n'en avions pas le droit, mais au préfet de Marseille, qui devait répondre au préfet de police lui-même.

Quelques heures après, une longue dépêche officielle nous donnait tous les détails de l'arrestation de Pranzini.

Le samedi soir, un individu assez bien mis était descendu du rapide de Paris, avait pris une voiture et s'était fait conduire à l'hôtel de Noailles où il était arrivé vers minuit et s'était fait inscrire sous le nom de Pranzini, docteur suédois, en partance pour Singapour. Puis il était sorti et avait essayé d'entrer aux Folies-Marseillaises, où une société artistique donnait un bal. Comme il n'avait point de carte d'invitation, on lui avait refusé l'entrée. Alors, il était allé au café de Monte-Carlo, qui est situé en face de l'hôtel de Noailles, et il était parti avec une femme qu'on recherchait.

Au matin, le voyageur était rentré à l'hôtel, s'était habillé, puis était allé entendre la messe dans une église !

Ensuite, il avait déjeuné au restaurant Pascal. Son repas fini, il avait fait demander une voiture ; on lui avait amené une calèche découverte, le n 112, que conduisait le cocher Berne. L'homme

s'était fait conduire à l'hôtel de Noailles, en était redescendu avec un petit paquet sous le bras, puis avait demandé « où allait de préférence le grand monde ».

— À Longchamps, avait répondu le cocher.

— Eh bien, allons à Longchamps, dit le voyageur.

Arrivé devant la porte monumentale, il descendit, revint au bout d'une demi-heure, remonta dans le fiacre et fit un tour de promenade dans le Prado.

Mais il semblait énervé, impatient ; il demanda au cocher Berne de le conduire dans une « maison fermée », ainsi qu'on appelle à Marseille ces sortes d'endroits.

— La plus chic, dit le cocher, c'est rue Ventomagy, chez Aline !

— Allons-y, répondit le voyageur ; je la connais.

Là, l'homme était entré ; il était resté longtemps, puis, en sortant, il s'était fait conduire au restaurant Isnard, puis au Grand-Théâtre,

Cependant, son passage dans la « maison fermée » de la rue Ventomagy n'était point resté inaperçu. Il avait offert des bijoux de prix aux filles ; entre autres, une petite montre, des boucles d'oreilles.

Il est probable que l'honnête matrone qui dirigeait cette maison d'amour, comme on disait au dix-septième siècle, n'aurait jamais songé à prévenir la police, si, depuis quelques semaines, elle n'avait eu maille à partir avec le commissaire de l'arrondissement, M. Court, un homme énergique, qui avait voulu mettre un

peu d'ordre dans ce quartier spécial de Marseille, où les prêtresses de Venus Meretrix ont élu domicile.

M. Court, ce soir-là, était par hasard de permanence. Car Marseille, alors, était en avance sur Paris et possédait une permanence où à toute heure du jour et de nuit on était certain de trouver un commissaire de police. M. Court fut frappé par la déposition de la matrone ; avec un flair policier auquel je suis heureux de rendre hommage, il estima qu'il fallait savoir quel était ce consommateur généreux qui donnait aux filles de maisons publiques des montres enrichies de brillants et des boucles d'oreilles.

— Où retrouver cet homme ? demanda-t-il à l'estimable industrielle de la rue Ventomagy.

— Oh ! ce n'est pas difficile, répondit-elle, c'est le cocher 112 qui nous l'a amené et nous lui avons remis une commission de 5 francs, comme c'est l'habitude de la maison quand on conduit chez nous un client qui paye bien.

Un agent retrouva le cocher Berne qui dormait sur son siège en attendant son voyageur devant le Grand-Théâtre.

— Je vais vous le montrer tout de suite, dit-il.

Et, entrant dans la salle, il désigna l'homme qui, étalé dans un fauteuil, semblait considérer le programme avec la plus grande attention. Un agent, très poliment, vint prier le spectateur de le suivre et le conduisit devant M. Court, sans qu'il fît l'ombre d'une résistance.

— D'où tenez-vous les bijoux que vous avez donnés aux filles d'une maison publique ? demanda le commissaire.

— Moi, répondit l'homme avec une tranquillité parfaite, je n'ai rien donné à personne.

Mis en présence des filles et du cocher qui l'avait conduit toute la journée, il déclara ne point les connaître.

M. Court, dans ces conditions, estima qu'il devait garder cet individu à sa disposition au moins jusqu'au lendemain.

Au matin, le chef de la Sûreté de Marseille, qui avait pris vacances toute la journée du dimanche, trouva sur son bureau, arrivé de la veille, le signalement complet des bijoux de Marie Regnault. Il fut frappé de la ressemblance de la montre et des boucles d'oreilles données aux filles de la rue Ventomagy avec les bijoux de la femme assassinée. En même temps, on lui apprenait qu'on avait trouvé l'homme évanoui dans le violon, où il avait passé la nuit.

Pranzini avait le visage congestionné ; il avait essayé de s'étrangler avec la doublure de son paletot, qu'il avait déchirée. Un médecin, appelé auprès de lui, avait même constaté une raie rouge autour de son cou.

— Où habitez-vous, à Paris ? lui avait demandé le commissaire.

— Chez ma maîtresse, madame S..., rue des Martyrs.

Tels étaient les premiers renseignements stupéfiants qui nous arrivaient de Marseille, quelques heures après que tous les journaux du pays les avaient publiés !

On cherchait Geissler et on trouvait Pranzini. Évidemment, c'était le même...

Non, c'était impossible. Le parquet de Marseille avait à la hâte envoyé un signalement de l'homme arrêté, et si peu exacts que soient les signalements, ce ne pouvait être celui du voyageur de l'hôtel Cailleux.

Avant tout, il fallait s'assurer de la maîtresse de Pranzini… M. Taylor et M. Guillot arrivèrent à une heure du matin au domicile de madame S…, et après une courte perquisition l'arrêtèrent.

Moi, pendant ce temps-là, je roulais avec Jaume dans le rapide de Marseille, M. Taylor m'ayant chargé de compléter l'enquête faite là-bas et de ramener Pranzini.

On était un peu ennuyé au service de la Sûreté que cet homme eût été se faire prendre Marseille, et l'on avait une vive curiosité de savoir si Geissler n'était pas un mythe. Celui-là, tout au moins, nous aurions bien désiré l'arrêter nous-mêmes !

Pendant le voyage, causant avec Jaume, j'émettais toutes les hypothèses les plus plausibles sur le crime. Il était impossible que deux hommes eussent commis cet assassinat ; un seul avait frappé… l'autre alors ne pouvait être que le recéleur des objets volés…

Partie 2 · La psychologie d'un assassin

Àpeine débarqué du chemin de fer, j'eus juste le temps de faire les visites officielles obligatoires avant d'aller au parquet, où devait avoir lieu la confrontation de Pranzini avec le cocher Berne, qu'il prétendait ne plus connaître et qu'il avait pris à la journée pour le promener dans Marseille.

Quand j'entrai dans le cabinet de M. Reverdin, juge d'instruction, je vis se lever devant moi un gaillard robuste au cou de taureau, le visage coupé par des favoris courts, ayant dans les yeux cette langueur orientale des Levantins. Il y avait en cet homme une sorte de sauvagerie dissimulée sous beaucoup de fourberie ; ses yeux se détournèrent de moi.

— Je ne suis pour rien dans cette affaire.

Telle fut la première parole que je lui entendis prononcer, parole qui, durant cette sinistre histoire, revient comme un refrain, ponctuant l'embarras de l'accusé devant une question qu'il sent dangereuse.

On venait d'apprendre que le dimanche, dans l'après-midi, un facteur lui avait apporté à l'hôtel de Noailles un chargement volumineux dont l'affranchissement seul coûtait 5 fr.

Ce paquet, Pranzini l'avait sous le bras au moment où il montait en voiture. Il ne l'avait plus en descendant. Il s'en était débarrassé pendant qu'il était à Longchamps.

Je n'avais aucun doute sur la culpabilité de cet homme cinq minutes après l'avoir vu pour la première fois.

Sur son front, il y avait encore une large raie noire, formée par du sang extravasé, trace visible de sa soi-disant congestion, et preuve certaine qu'il avait tenté de se suicider.

J'observais ce visage avec curiosité et, malgré l'apparente sécurité de cet homme, il me semblait voir une épouvante singulière au fond de ces yeux d'un bleu sombre, frangés de cils noirs, dont le regard coulé en dessous avait une sorte de féminité féline.

Quoique sa jaquette fût fripée, sa chemise salie, il avait trouvé le moyen, je ne sais devant quelle glace, de remettre un peu d'ordre dans sa toilette, et lisser les cheveux châtains assez rares qui coupaient son front large et un peu dégarni aux tempes.

Le visage était plein, mais sans empâtement de graisse.

Bien qu'il fût sans cravate et un peu affalé, il avait conservé cette allure de rastaquouère si facilement reconnaissable pour les hommes de police ou de justice, et quoiqu'il fût loin d'être mathématiquement beau, il était le type même de cet homme à femmes que je connaissais si bien, ce miroir à filles, où elles viennent toutes se faire prendre comme des alouettes, et qu'on retrouve aussi bien dans les affaires de bandes de voleurs que les grandes affaires d'assassinat.

Ce premier interrogatoire de Pranzini, auquel j'assistai, fut pour moi la preuve la plus claire de sa culpabilité. La seule chose qui restait incertaine, c'était la psychologie de cet homme, car il semblait intelligent et il s'entêtait contre toute évidence à nier les choses les plus simples.

Le cocher Berne, un type de Marseillais inénarrable que je vois encore, son feutre sur l'oreille, dans les couloirs du Palais de Justice, eut ce premier jour maille à partir avec son client qui niait avec énergie l'espèce d'abattement dans lequel il s'était trouvé durant deux longues heures, restant incapable même d'indiquer au cocher la route qu'il devait prendre.

Pranzini niait avec une obstination douce.

Tout à coup, Berne étend solennellement le bras et d'une voix de stentor, avec le plus pur accent marseillais :

— Ze zure que ze dis la vérité. Ze le zure, monsieur le zuze, sur l'honneur que ze porte, et sur les cendres de ma pauvre sœur qui est morte… du choléra.

Nous partîmes tous d'un éclat de rire tel que Pranzini lui-même s'y associa. Sa figure perdit un instant cette expression farouche qui m'avait frappé dès que je l'avais aperçu.

Mais son rire s'éteignit bientôt quand il vit paraître les deux filles de la « maison fermée » de la rue Ventomagy, avec lesquelles il était confronté pour la seconde fois. Ces deux pauvres créatures entrèrent dans le bureau du juge, fort intimidées par les gendarmes et tout l'appareil de la justice. Une des observations les plus intéressantes qu'il soit donné de faire dans l'étude de la police, est justement cette timidité extrême des filles, ces aboyeuses de rue qui, tout à coup, deviennent de pauvres moutons dociles dès qu'elles se trouvent en présence, d'une force matérielle ou morale. Elles tremblent de la même façon devant l'amant qui frappe et devant le gendarme qui peut mettre en prison.

Elles auraient été plutôt jolies toutes deux, si elles n'avaient été aussi fardées. La première qui prit la parole, Amélie Fabre, une grande fille-brune, reprit confiance très vite, et parla avec netteté :

— Le dimanche 20 mars, dit-elle, vers quatre heures et demie ou cinq heures, une voiture s'arrêta devant la porte. Nous descendîmes toutes, quand on nous dit qu'il y avait un monsieur au salon. C'était monsieur, ajouta-t-elle en désignant Pranzini.

Pranzini fit signe de la tête que c'était vrai.

— Monsieur, reprit-elle, fit son choix dans le salon ; il choisit mon amie, puis me fit signe de monter aussi. Quand nous fûmes dans la chambre, mon amie s'absenta quelques minutes. Alors monsieur me donna la montre. « C'est un objet de valeur », lui dis-je fort étonnée, car les clients n'ont pas l'habitude de faire des cadeaux semblables. « Non, me répondit-il, c'est du toc, ça vaut trente francs. Je te la donne, seulement tu me remettras cinq francs pour le cadeau de ton amie et dix francs pour payer la maison. » Quelques secondes après, il me demanda encore cinq francs. Je lui donnai deux pièces de dix francs. Il a remis dix francs à mon amie. Sa conversation était très drôle. Il nous a demandé si nous avions des bijoux et quand nous les mettions. Puis, il nous a dit qu'il avait quatre frères, qu'il venait d'Alexandrie, et qu'il avait eu une très grosse mer. Il avait du taffetas gommé aux mains et il disait que c'étaient des gerçures, attendu qu'il avait eu très froid sur le bateau. Quand il se fut rhabillé, au moment de sortir, il tira de sa poche des boucles d'oreilles en turquoise et voulut nous les vendre. Sur notre refus, il nous les donna.

— Cette femme ment, dit simplement Pranzini, mais sans regarder la fille Amélie Fabre.

— Vous n'êtes point monté avec elle ? demanda le juge.

— Si, reprit Pranzini, mais je ne lui ai rien donné ; je me suis contenté de payer réglementairement la maison.

— Pourquoi cette femme mentirait-elle ?

— Elle veut sans doute sauver un client ordinaire de la maison qui lui a remis ces bijoux, et qui est probablement le véritable auteur du crime.

Puis, il ajouta le refrain ordinaire de ses dénégations :

— Moi, je ne suis pour rien dans cette affaire.

Déjà, je n'avais aucun doute sur la culpabilité de Pranzini ; mais après cette confrontation, j'aurais été bien naïf s'il m'en était resté.

La fille Fabre donna encore quelques détails importants. Pranzini lui avait fait la réponse classique des assassins et des voleurs quand elle lui avait demandé d'où lui venaient ces bijoux :

— Je les ai trouvés rue de Noailles, lui avait-il dit.

Ensuite, il était venu comme un scrupule à cette fille.

— J'ai, dit-elle, montré les bijoux à la sous-maîtresse qui les a montrés à madame, je veux dire à la patronne, laquelle envoya prévenir monsieur Court.

Marie Doury, l'amie d'Amélie Fabre, confirma ce récit ; la patronne, la sous-maîtresse firent de même.

Il était évident que Pranzini avait reçu les bijoux dans le paquet qui lui avait été envoyé de Paris ; nous l'interrogeâmes à ce sujet.

— Que contenait le paquet qui vous a été adressé ? demanda M. Reverdin, le juge d'instruction.

— Des objets sans valeur, répondit Pranzini.

— Quels objets ?

— Des ressorts de montre.

— Des ressorts de montre pour lesquels on a payé 5 francs de port ?

— Je ne sais pas.

Pressé de questions, Pranzini finit par raconter que c'était un inconnu rencontré à la gare de Lyon avant son départ qui lui avait fait cet envoi ; puis il nomma un prétendu docteur Henry Forster, dont le nom revint plusieurs fois au cours de cette instruction.

— Qu'avez-vous fait de ces prétendus ressorts de montre ? interrogeai-je.

— Je les ai jetés au palais de Longchamps, dit Pranzini. Et puis, à quoi servent toutes ces questions ? je ne suis pour rien dans cette affaire.

Des fouilles avaient été ordonnées dans le palais. On n'avait rien trouvé. Nous résolûmes de mener Pranzini à Longchamps et de nous faire indiquer par lui le chemin qu'il avait parcouru. Il nous mena, comme il était naturel, aux endroits où il n'était pas allé. Mais cette promenade eut pourtant une importance décisive.

Une foule énorme maintenue par les gendarmes se pressait pour voir l'homme dont l'arrestation à cette heure, passionnait la France entière.

Tout à coup, on entendit une jeune femme s'écrier :

— Té, c'est lui, oui, c'est lui, je le reconnais.

Comme vous pensez, on nous amena cette jeune femme qui tenait, les water-closets du palais de Longchamps.

— Monsieur, dit-elle, est venu vers trois heures et demie, quatre heures, dans l'après-midi de dimanche ; il est entré dans une cabine et il y est resté près de vingt minutes.

— Je ne connais pas cette femme, répondit Pranzini.

Mais il devint très pâle.

— Comment, monsieur, vous niez être entré dans ma boutique ? N'importe, moi je vous reconnais bien et je vous reconnaîtrais entre dix mille. Vous êtes le seul client qui, de ma vie, m'ait donné dix sous de pourboire !

Il faut avoir entendu le ton de cette exclamation, lancée avec le plus pur accent provençal, pour comprendre ce qu'elle contenait de surprise admirative et aussi d'amour-propre froissé. Une fois dans sa vie, cette femme avait vu entrer dans son buen-retiro un homme qui lui avait donné une pièce de cinquante centimes, une pièce blanche qui marquait cette journée d'un rayon spécial, et cet homme ne la reconnaissait pas !

Elle voulut forcer Pranzini à avoir de la mémoire. Elle donna des détails techniques que je ne veux point reproduire, mais qui prouvaient bien que Pranzini était entré dans le buen-retiro sans autre but que de jeter des objets évidemment compromettants.

Je donnai l'ordre immédiatement de faire vider la fosse, mais on m'apprit qu'il n'y en avait point. Chaque matin, les tinettes étaient transportées au dépotoir de la Madrague. Un gendarme partit pour ordonner aux vidangeurs de faire des recherches immédiates.

En même temps, on avait trouvé la femme avec laquelle Pranzini avait passé la nuit du samedi au dimanche. Je la vis au Palais

de Justice ; c'était une assez belle fille, ayant le type des Arlésiennes. Elle répondait au surnom d'Argentine, et se disait artiste lyrique.

Voici la déposition qu'elle me fit :

« J'étais au café de Monte-Carlo ; il était environ une heure et demie du matin. Je vis un assez beau garçon me regarder, me sourire, puis venir s'asseoir à ma table. La conversation s'engagea ; il fut fort galant, et comme il me semblait gentil, j'acceptai qu'il m'accompagnât. Il paya les consommations, et nous rentrâmes chez moi, rue de la République. Il était très pressé de se coucher ; néanmoins, je lui demandai de me faire mon petit cadeau, et il me remit une pièce de 20 francs, que je plaçai sous le chandelier qui était sur ma table de nuit. Au matin, il se leva brusquement, et quand il fut habillé et qu'il eut son chapeau sur la tête, il me dit avec brutalité :

» — Tu vas me rendre le louis que je t'ai donné hier.

» Je protestai violemment ; alors il sortit de sa poche un petit revolver à crosse d'ivoire, et il me dit d'une voix qui me donna la chair de poule :

» — Si tu ne me rends pas mon louis, je te tue.

» Plus morte que vive, je me cachai la tête sous les couvertures ; je l'entendis soulever le chandelier et prendre la pièce de 20 francs. Je ne me décidai à regarder que lorsqu'il fut parti, faisant claquer la porte derrière lui. »

On confronta Pranzini avec Argentine. L'homme, cette fois, avait repris tout son sang-froid ; il ne nia plus avec un entêtement bête ; il répondit très simplement :

— Le récit de cette femme est exact, sauf sur un point ; je ne l'ai pas menacée ; c'est de bonne volonté qu'elle m'a rendu le louis que je lui avais donné.

Faut-il le dire ? pour la première fois je crus que Pranzini avait dit la vérité, et tout ce que j'appris de cette affaire par la suite me confirma dans cette opinion.

Pranzini était si bien l'homme à femmes, ou plutôt l'homme à filles, qu'il est probable que l'artiste lyrique de la rue de la République s'était laissé prendre, elle aussi, à la caresse des yeux noirs du Levantin.

Le lendemain, on découvrit au dépotoir de la Madrague ce que Pranzini avait jeté dans les water-closets du palais de Longchamps ; on retrouva un bracelet garni de turquoises qui avait appartenu à Marie Regnault ; des fragments de bijoux, une petite glace ornée d'un cadre doré, une boîte d'allumettes en aluminium, etc.

En même temps, je recevais de Paris la nouvelle que la petite montre et les boucles d'oreilles données aux filles de la rue de Ventomagy avaient été reconnues formellement pour appartenir à madame de Montille.

Ma conviction était faite : cet homme incontestablement était un complice du crime de la rue Montaigne. Le rapport que me fit M. Balata, médecin à Marseille, me détermina à croire qu'il devait être l'assassin, celui qui avait frappé.

« Le 20 mars, dit M. Balata, me trouvant à la Permanence à minuit, M. Court, commissaire de police, est arrivé et m'a dit :

» — Je suis heureux que vous soyez là ; j'allais vous faire appeler pour examiner un homme qu'on vient d'arrêter.

» On le fait monter ; c'était l'accusé ; je remarquai qu'il était très pâle et qu'il avait le teint mat. Je l'examinai et lui dis :

» — Faites voir vos mains.

» Il me présenta d'abord la main gauche. Il y avait une petite coupure. Je lui demandai d'où elle provenait. Il me répondit qu'il l'avait faite avec un canif en coupant du pain. Il y avait un commencement de cicatrisation. Je regarde la main droite : près de l'annulaire, il y avait une petite plaie. Ce n'était pas une coupure, c'était plutôt une contusion. Je lui demandai également d'où elle provenait ; il me répondit qu'il se l'était faite en descendant de wagon. Je constatai qu'elle avait la même teinte que l'autre. Je le fis déshabiller et je trouvai un homme bien bâti, robuste… surtout des bras.

» En l'examinant plus minutieusement, j'aperçus à la partie antérieure de la cuisse une petite éraflure ; il me dit qu'il se l'était faite en se grattant avec la main droite, ce qui est impossible ; le lendemain, je revins le voir, sa figure était toute congestionnée. Je lui demandai ce qu'il avait eu ; il me répondit : « Un coup de sang. » Je l'examinai. Il avait le nez et les yeux très boursouflés, et, autour du cou, des stries sanguinolentes comme le sillon d'une strangulation. Et, là-dessus, je serai très affirmatif : ma conviction profonde, c'est qu'il a voulu s'étouffer. »

L'interrogatoire que je fis subir à Pranzini devant le juge d'instruction, M. Reverdin, et devant le procureur de la République, M. Dormant, fut saisissant.

— Pranzini, lui dis-je, le paquet que vous avez reçu de Paris contenait les bijoux de madame de Montille, la pauvre femme que vous avez assassinée.

Un tremblement nerveux agita les mains de l'homme, ses traits se contractèrent, ses yeux se fermèrent ; je crus qu'il allait avouer.

Mais il fit un effort sur lui-même et répondit d'une voix calme :

— Non, je ne suis pas l'assassin de Marie Regnault ; je l'aimais et je la respectais. Pauvre victime !

Puis, il sembla s'attendrir.

— Moi, tuer une femme que j'aimais ! Je suis incapable d'un acte aussi abominable.

Le procureur de la République, M. Dormant, lui parla alors du fameux Geissler, dont Pranzini, d'ailleurs, avait lu le nom dans les journaux.

— Jusqu'ici la justice pense que c'est vous seul qui avez tué trois femmes, dit le procureur, avec force ; vous allégeriez les charges terribles qui pèsent sur vous si vous disiez quel est ce Geissler qui vous a aidé dans l'accomplissement de votre crime.

J'intervins alors et brusquement lui demandai :

— N'est-ce pas ce Geissler qui, dans la nuit de la Mi-Carême, vous a fait pénétrer chez madame de Montille ?

Très calme, Pranzini répondit :

— J'ai passé avec ma maîtresse, madame S..., la nuit de la Mi-Carême ; elle a dû le déclarer.

Le fait était vrai, je le savais.

— Madame S..., sans doute, est votre complice, repris-je ; d'ailleurs, elle est arrêtée.

Les yeux de Pranzini eurent un léger papillotement.

— Je n'ai pas de complice, fit-il, attendu que je n'ai jamais commis de crime.

Je venais de recevoir télégraphiquement la nouvelle qu'un homme très honorable, M. P..., qui connaissait fort peu Pranzini, avait communiqué à la Sûreté une lettre étrange que celui-ci lui avait adressée et qu'il avait reçue le dimanche soir, à l'heure même où celui qui l'avait écrite était arrêté au grand théâtre de Marseille ; voici cette lettre que je lus à Pranzini, car on m'en avait envoyé le contenu par dépêche :

« Paris, le 20 mars 1887.

» Si vous saviez dans quel état d'âme je me trouve, vous me plaindriez sûrement.

» L'affaire dont vous savez déjà par la presse tous les détails m'a jeté au lit.

» C'est à vous que je m'adresse au nom de votre honneur et loyauté, à vous, aussi bien qu'à madame D..., seules et uniques personnes dont je puisse compter pour vous prier chaleureusement, jusqu'à ce que l'affaire vienne au jour, à exécuter scrupuleusement ceci :

» Je ne puis exposer le nom d'une personne avec laquelle je vis presque maritalement : son avenir, sa personne y seraient en jeu. En conséquence, veuillez, je vous en supplie, dire à qui que ce soit que mon départ d'affaires pour Londres s'est effectué depuis le 16 ou le 17 passé et que, comme d'habitude, je n'ai pas mon jour d'arrivée fixé.

» Ce soir même, je quitte Paris pour Londres où vous m'adresserez toute correspondance ou autre communication importante, à savoir : pour revenir à Paris où l'honneur m'y imposerait. Vous adresserez donc At the general post office, London. J'irai en personne les prendre.

» Que Dieu aide la justice à lui donner le jour nécessaire afin de retrouver l'infâme et revenir plus sérieusement à Paris, mener mon tranquille séjour qui est en ce moment entravé.

» Je m'exagère peut-être ; mais c'est pour éviter bien d'ennuis que facilement vous comprenez, monsieur P…

» Au nom de votre mère et de vos sentiments intègres, obligez-moi, sincèrement, loyalement, comme vos principes vous l'imposeront.

» Donc, c'est entendu ; au revoir, le plus tôt qu'il nous soit permis.

» Donnez nécessairement les instructions à Pierre et à Louise.

» Madame, écrivez-moi, et n'oubliez pas votre toujours sincère.

» Au revoir, mes bons amis ; à bientôt.

» Peut-être n'approuverez-vous pas ce que je fais, mais il est indispensable à ne pas compromettre la personne que j'estime et respecte, leur faisant part que je vis avec elle.

» De tout cœur, et le plus vivement possible, je vous étreins la main.

» Henri. »

— Cette lettre, dit Pranzini, je l'ai écrite et l'ai mise moi-même à la poste.

— Ce n'est pas vrai, repris-je ; elle a été jetée à la boîte le dimanche, c'est-à-dire après votre départ.

Ici, Pranzini hésita un instant et il finit par dire :

— Je ne sais plus. La mémoire me fait défaut depuis ma congestion.

Nous avions toutes les preuves du mensonge, et la culpabilité de l'homme qui était venu par un coup si étrange du hasard se faire prendre lui-même apparaissait clairement à ma conscience. Cependant, un point restait terriblement obscur.

— Je ne suis pour rien dans cette affaire, répétait Pranzini avec obstination, et la preuve la plus certaine, c'est que la nuit du crime, je l'ai passée auprès de madame S..., ma maîtresse.

Je savais, en effet, que la femme arrêtée avait formellement déclaré que Pranzini était resté près d'elle durant toute la nuit du 16 au 17.

Néanmoins, ce n'était pas du tout une preuve pour moi.

— Cela prouve simplement, dis-je à Pranzini, que votre maîtresse est votre complice. C'est elle, sans doute, qui a mis à la poste la lettre à M. P…

— Je n'ai pas de complice, répondait Pranzini, car je ne suis pour rien dans cette affaire.

Je m'irritais malgré moi contre cet entêtement dans la négation et le mensonge. Toutes les preuves s'accumulaient. Le concierge de l'hôtel de Noailles, un Alsacien nommé Kremps, était venu déposer qu'il avait vu Pranzini saisir avec un empressement fébrile le paquet que lui apportait le facteur. Une demoiselle Salmon, fille d'un horloger de la rue de Rome, elle, aussi avait reconnu Pranzini et avait raconté de quelle façon étrange il était entré dans son magasin, sans doute avec l'intention de vendre des bijoux, et que, n'osant pas, il avait acheté une montre en se faisant faire une facture au nom de Jouffroy.

Je n'avais plus rien à faire à Marseille, je n'avais plus qu'à ramener Pranzini à Paris.

Àdix heures du soir, il fut extrait de la prison et on le fit monter dans un fiacre entre deux gendarmes, le brigadier Souchière, blanchi sous le harnais, et le gendarme Pietrini, un jeune Corsé énergique, qui surveillait les menottes de son prisonnier avec un souci extrême de la discipline. À onze heures, on le fit monter dans un wagon de première classe, — je retrouve dans mes notes qu'il portait le numéro 11503, ce qui est un détail intéressant, à cette époque de reportage à outrance.

Jaume et moi, nous prîmes les deux coins du wagon, en face de Pranzini ; lui fut placé entre les deux gendarmes.

Il se plaignait vivement qu'on lui eût mis non seulement les menottes, mais encore les poucettes. Comme à son accent il s'était aperçu que le gendarme Pietrini était Corse, il lui dit en italien : « Le mie mane sono mortificate », mes mains sont meurtries. Sur mon ordre, on lui enleva les poucettes, ce qui, du reste, nous obligea à une surveillance plus grande pendant toute la nuit. Car ce que nous avions à craindre, c'était une nouvelle tentative de suicide.

Et, je ne sais par quelle chinoiserie administrative, il nous avait été impossible de prendre le rapide de Nice, ce qui augmentait de beaucoup la longueur du voyage.

J'allais oublier que c'est à la gare de Marseille que je fis la connaissance d'un homme qui n'était alors qu'un modeste fonctionnaire du ministère de l'intérieur, chargé de contrôler les commissaires de police de province et qui, plus tard, devint un de mes chefs. Je veux parler de M. Puybaraud dont le nom est devenu célèbre. Il me témoigna, ce jour-là, une extrême sympathie dont j'ai d'ailleurs, depuis, éprouvé tous les effets… Je serai probablement amené à reparler de lui, car il a tenu une certaine place dans mon existence, surtout à la fin de ma carrière administrative. Chacun sait cela à la Préfecture.

Pranzini, débarrassé des poucettes, avait pris une singulière position. Il avait gardé d'abord son chapeau à la main, puis l'avait placé sur le bras de fauteuil qui sépare les places. Enfin il avait appuyé son coude sur le rebord du chapeau, le tenant en équilibre.

Il semblait dormir, et c'était une comédie de plus. J'observais le chapeau qui aurait dû vaciller et tomber si le sommeil réelle-

ment s'était emparé du prisonnier. Le chapeau restait immobile, et bientôt je m'aperçus que Pranzini entr'ouvrait la paupière pour voir si nous dormions tous. Jaume, qui était un agent excellent, n'avait qu'un défaut : il lui était impossible de résister au sommeil. Bientôt, son ronflement sonore avait fait chorus avec celui du brigadier de gendarmerie. Il n'y avait que le petit Corse et moi qui ne dormions point.

Je lisais un livre quelconque que j'avais pris à la gare de Marseille ; mais mon regard, à chaque instant, allait chercher les yeux de Pranzini, dont les paupières se rabaissaient brusquement.

Àun moment, Pranzini se leva vivement. Je m'élançai, réveillant tout le monde.

Il était certain que cet homme, depuis le départ de Marseille et surtout depuis le moment où on lui avait retiré les poucettes, avait eu une pensée unique : se précipiter par la fenêtre du wagon… Le suicide ou la délivrance, au hasard de la chute !

Jaume lui-même se réveilla.

Pranzini, très calme, nous expliqua qu'un besoin…

Il descendit à la station suivante, à Lyon, au moment où le jour commençait à poindre. Une foule énorme attendait son arrivée. Les deux gendarmes le suivaient pas à pas et un piquet d'autres gendarmes maintenait les curieux. Quand il remonta en wagon, des cris de « À mort ! l'assassin ! » retentirent ; lui, très calme, jetant sur les curieux un regard méprisant, vint s'asseoir à sa place, et demanda à fumer une cigarette, que lui fit Jaume…

Cette longue insomnie de la nuit m'avait énervé et, avec une sorte de fièvre, je cherchais à deviner ce que pensait l'homme assis en face de moi, cet assassin énigmatique qui jouait la comédie du sommeil comme celle de l'innocence.

Et je m'efforçais à trouver la psychologie réelle de cet homme étrange, afin de pénétrer les derniers côtés mystérieux de cette horrible affaire. Pranzini et Geissler ne faisaient-ils qu'un même personnage ? ou bien n'y avait-il que Pranzini, un faux Geissler, laissant sur le lieu du crime de fausses cartes de visite ?

C'était l'hypothèse qui s'imposait en quelque sorte à mon esprit ; mais une énigme restait à déchiffrer, une énigme si obscure, qu'elle m'empêchait de m'arrêter tout à fait à ce qui me semblait pourtant la vérité.

Nous avions retrouvé les traces d'un Geissler disparu la nuit même du crime. La simple logique voulait que cet inconnu eût joué un rôle dans l'horrible massacre. Mais comme j'en ai fait souvent l'expérience, la logique est bien peu de chose, dans les affaires criminelles. Dans tous les cas, il fallait retrouver ce Geissler, et, s'il était innocent, c'était le seul moyen de pouvoir dire en toute sécurité : « Pranzini ! vous êtes le seul assassin. »

Et ce qui m'étonnait, ce qui me stupéfiait même, c'était le mélange d'imbécillité et de roublardise qui apparaissait chez cet homme. Évoquant devant mes yeux le crime lui-même, je cherchais à m'expliquer comment, après avoir tout combiné avec une infernale audace, il avait été assez maladroit pour venir se faire prendre dans une souricière.

C'était toute la psychologie de l'assassin que j'essayais de saisir.

Rastaquouère de la dernière des catégories, sans ressources autres que l'attraction animale qu'il exerçait sur certaines femmes, Pranzini était un de ces hommes qui semblent faits pour le crime.

Avec une audace de conquérant, une habileté de dramaturge, il avait préparé sa sanglante tragédie. Il avait tout prévu, sauf le secret du coffre-fort, et tout à coup il s'était trouvé dans la rue, n'ayant d'autre bénéfice de l'hécatombe sanglante qu'il avait faite que quelques bijoux qu'il ne pouvait vendre sans se faire arrêter…

Il ne pouvait se résigner à avoir tué trois créatures humaines pour rien.

Il se rendait bien compte que ces bijoux qu'il avait pris étaient la preuve certaine de son crime ; ils lui brûlaient la main, comme la tache de lady Macbeth, mais il n'avait pas le courage de s'en dessaisir !

Il était assez intelligent pour comprendre qu'il lui suffirait de les jeter dans la Seine du haut d'un pont pour qu'il fût impossible de trouver aucune preuve du forfait qu'il avait commis.

Mais non, il fallait qu'il les gardât !

Tout à coup, il avait appris que la police était venue au domicile qu'il s'était donné lui-même sur les cartes laissées chez madame de Montille. Alors, une folie l'avait pris, la folie de la peur : il avait voulu fuir à tout prix Paris, la police, le remords peut-être… mais il n'avait pas eu le courage de jeter à l'égout ces bijoux qui, pourtant, devaient l'accuser.

Quand il parcourait les rues de Paris, il entendait les crieurs de journaux hurler : « Les derniers détails du crime de la rue Montaigne. Le signalement de l'assassin présumé. » Et il se disait : « Dans quelques jours ils crieront : l'arrestation de Pranzini. » Il jetait autour de lui des regards effarés, s'imaginant que des gens le suivaient. Machinalement, il se regardait dans les glaces des devantures des magasins, croyant voir sur son front la tache rouge qui le désignait à la foule ! Il aurait couru, au hasard, devant lui, pour fuir, s'il avait osé.

Il était parti, comment ? Je n'en savais rien encore, mais il me semblait qu'il avait dû à tout prix obtenir de sa vieille maîtresse, la dame S..., l'argent qui lui était nécessaire pour le voyage.

À Marseille, incohérence fatale, une autre folie lui était venue. Ces bijoux qu'à tout prix il avait voulu garder, qu'il s'était fait envoyer par un complice, ou qu'il s'était adressés lui-même à l'hôtel de Noailles, ces bijoux sur lesquels il devait voir comme des taches de sang, lui avaient tout à coup fait horreur. Il n'avait plus eu qu'une pensée : s'en défaire ! Il les avait semés au hasard, dans les maisons de tolérance et dans les water-closets...

Ce n'était rien : s'il eût retrouvé la présence d'esprit qu'il avait eue pour commettre le crime, il aurait encore bien embarrassé la justice.

S'il avait dit très simplement à M. Court, à la permanence : « Oui, j'ai donné ces bijoux à ces filles, parce que cela m'a plu ; à la veille d'un grand voyage, je me suis payé cette fantaisie », on aurait envoyé savoir s'il demeurait réellement à l'hôtel de Noailles, le plus chic de Marseille, et comme, en définitive, on a toujours peur d'entendre le public et la presse crier à l'arrestation

arbitraire, il n'est pas impossible qu'on l'eût tout au moins laissé en liberté provisoire, et qu'on lui eût donné ainsi le temps de s'enfuir plus loin.

Une fatalité pesait sur cet homme.

Il avait commis un crime affreux avec un sang-froid de sauvage. Il avait gardé ce sang-froid au sortir de la maison du crime, et presque dans la désillusion terrible de n'avoir rien trouvé de ce qu'il espérait, de n'avoir pu prendre que quelques bijoux, au lieu des titres de rente et des billets de banque qu'il convoitait, et brusquement la simple visite d'un agent lui avait fait perdre la raison !

Je songeais que si Pranzini n'avait pas eu une hallucination, s'il avait pu, par un grand effort de volonté, rester maître de lui, s'il avait eu l'énergie de dompter sa peur, l'audace de venir jusqu'à la Sûreté où on le demandait, très probablement M. Taylor ou moi l'aurions reçu avec beaucoup de politesse et aurions écouté avec intérêt les renseignements qu'il nous aurait donnés sur les habitudes de madame de Montille. Peut-être même lui aurions-nous demandé s'il ne connaissait pas ce fameux Geissler… Ce qui tendrait à prouver que si l'audace est nécessaire aux criminels pour commettre leurs forfaits, elle leur serait encore plus indispensable pour échapper au châtiment.

En arrivant à Melun, à la fin de l'après-midi, je fis un dernier effort :

— Voyons, Pranzini, lui dis-je, votre attitude est absurde. Vous niez tout contre l'évidence même, et vous dites que bientôt votre innocence sera reconnue parce que l'assassin sera arrêté ; alors, vous le connaissez ? nommez-le donc !

Pranzini laissa tomber sur moi un regard morne.

— Je ne suis pour rien dans cette affaire, répondit-il.

Et jusqu'à Paris il continua à faire semblant de dormir.

Espérant dépister les journalistes, M. Taylor était venu nous attendre à la gare de Charenton. Nous montâmes dans un petit omnibus avec Jaume et les gendarmes.

— Eh bien ! avez-vous pu apprendre quelque chose sur Geissler ? me dit M. Taylor.

— Geissler n'existe pas, lui répondis-je, il n'y a que Pranzini ; c'est lui, le seul, le véritable assassin.

— Il faudra tout de même trouver Geissler, répondit mon chef.

Partie 2 · L'amour d'une femme

Pranzini me l'avait répété souvent à Marseille : « Vous savez bien, monsieur, que je ne puis être l'assassin, puisque j'ai passé la nuit du crime rue des Martyrs, près de ma maîtresse, madame S… »

— Cet alibi n'existe plus, m'avait dit M. Taylor ; madame S… a avoué la vérité. Mais il ne faut pas que Pranzini s'en doute ; demain, nous le confronterons avec sa maîtresse.

Nous arrivâmes au Dépôt comme la nuit tombait. M. Guillot et M. Bouchez, procureur général, attendaient dans le cabinet de M. Taylor. Pourtant, avant d'interroger l'inculpé, ils le laissèrent dîner dans une chambre de la Sûreté.

Àhuit heures du soir, Pranzini, harassé de fatigue, fut introduit devant le juge. Cet interrogatoire fut celui où il s'enferra le plus, allant jusqu'à dire qu'il avait été à la Morgue voir les corps des trois victimes, alors qu'ils n'y avaient point été exposés.

M. Guillot le laissa jusqu'à minuit s'embourber dans ses mensonges. Le magistrat savait bien que le lendemain tout cet échafaudage s'écroulerait misérablement quand madame S… paraîtrait et dirait la vérité.

Je n'ai jamais vu, pendant ma longue carrière, plus dramatique confrontation.

Dans ce décor froid et banal qu'est le cabinet d'un juge d'instruction, Pranzini, très calme, était assis devant le bureau de M. Guillot. Il répétait, pour la centième fois : « Je ne suis pour rien dans cette affaire », quand tout à coup la porte s'ouvre et madame S… paraît.

Je la voyais pour la première fois et je fus violemment ému devant l'élan de tendresse presque maternelle qui l'entraîna vers cet homme dont l'amour lui coûtait si cher… mais le procès-verbal si sec, d'ordinaire, du greffier, atteint cette fois une intensité tragique telle que je ne saurais mieux dire, et que je crois devoir, le reproduire comme le dicta M. Guillot, — un savant metteur en scène, qui préparait à merveille les effets de cour d'assises :

« Au moment où madame S… entre, elle paraît très émue ; elle jette un regard sur Pranzini et lui dit d'une voix suppliante :

» — Tu sais bien, Henri, que tu n'as pas couché chez moi la nuit du mercredi au jeudi de la Mi-Carême. Je ne voulais pas te croire coupable ; c'est pour cela que je n'ai pas dit la vérité tout

de suite. Je t'en conjure, si tu es innocent, dis où tu as couché, puisque cela pourrait te justifier.

» Pranzini. — Que veux-tu que je dise, puisque c'est avec toi que j'ai passé la nuit ? Pourquoi veux-tu me faire mentir ?

» Madame S... — Je veux au contraire que tu dises la vérité. Voyons, Henri, regarde-moi bien en face, ne te détourne pas ; tu sais bien que tu as découché.

» Pranzini. — Non.

» Madame S... — Peux-tu dire cela ?

» Pranzini. — Non.

» Madame S... — Il est impossible que tu soutiennes cela devant moi ; sois donc sincère, je le veux ; songe donc que mon honneur est en jeu !

» Pranzini. — J'ai dit la vérité.

» Madame S... — Rappelle-toi donc ! Il n'est pas possible que tu persistes. Encore une fois, regarde-moi.

» Des larmes coulent sur les joues de l'inculpé.

» Madame S... — Pourquoi ne me regardes-tu pas ? Il est certain que tu as découché. Pourquoi le cacher ? Tu me ferais croire que tu es coupable ; je voudrais pourtant que ton innocence soit prouvée !

» Pranzini. — Alors, je ne discute plus, si c'est comme cela.

» Madame S... — Il vaudrait bien mieux dire la vérité. Songe donc au mal que tu m'as fait ! Rappelle-toi tout ce que tu m'as

dit !

» Pranzini. — Je n'ai rien fait, je ne suis pour rien dans toute cette affaire.

» Madame S... — Je ne puis te croire coupable : tu étais bon, tu étais doux, tu n'aurais pas fait de mal à une mouche ; tu aimais à embrasser les enfants, et tu aurais assassiné cette petite fille ? Non, voyons, cela n'est pas vrai. Mais, alors, il faut prouver ton innocence ; il faut parler ; il faut dire où tu étais pendant cette nuit ; il faut dire ce que tu sais. Je t'en prie, je t'en conjure, il le faut absolument !

» Pranzini. — Je n'en sais rien : je suis venu chez toi, coucher sur le canapé.

» Madame S... — Le soir, en revenant du cirque, souviens-toi de la confidence que tu m'as faite ; elle était terrible et, cependant, je ne pouvais te croire coupable !

» Pranzini. — Je ne t'ai rien dit.

» Madame S... — Comment ? je te vois encore sur la chaise-longue ! Tu t'es mis à pleurer. Tu m'as parlé pour la première fois de madame de Montille ; tu m'as dit que tu l'avais rencontrée un jour dans sa voiture aux Champs-Élysées, que c'était une bonne fille et qu'elle ressemblait à une personne que tu avais beaucoup aimée. Tu m'as dit que tu avais été passer la nuit du 16 chez elle ; que, vers trois heures, on avait frappé trois coups, et que la femme t'avait dit : « J'ai peur ; cache-toi pour qu'on ne te voie pas ; c'est un misérable qui vient pour de l'argent. Tu m'as raconté ensuite qu'elle t'avait jeté tes effets et que tu avais été te mettre dans une armoire, juste en face de sa chambre ; que tu avais en-

tendu les pas de deux hommes ; que tu avais entendu même les cris de la femme et que tu étais resté dans l'armoire jusqu'à six heures du matin ! Je t'ai demandé pourquoi tu n'avais pas porté secours à cette femme ; tu m'as répondu qu'elle t'avait dit : « Cache-toi et ne bouge pas. »

» Pranzini. — Je n'ai rien raconté de tout cela.

» Madame S... — Alors, j'invente ; laisse-moi donc croire à ton innocence au lieu de contredire tout ce que je suis obligée de déclarer, et ce qui me cause une immense douleur ! Au lieu de chercher à me faire passer pour une menteuse, moi qui ai été si bonne, si dévouée pour toi, reviens donc à la vérité !

» Je vous ai aimé pendant sept mois sans intérêt ; j'ai eu foi en vous ; je me suis imposé des sacrifices pour vous ! Vous me parliez de votre vieille mère ; du désir que vous aviez de la rendre heureuse... Tenez, vous pleurez en ce moment.

» Elle s'approche de lui et, pleurant elle-même, elle se met à genoux et ajoute : Henri, je vous en supplie à genoux, dites la vérité ; je ne puis croire que vous soyez coupable ; si vous savez quelque chose, parlez ; justifiez-vous, et si vraiment vous êtes innocent, dites où vous avez passé la nuit, dites ce que vous avez vu dans la chambre, dites comment vous avez eu les bijoux de la femme ; par grâce pour moi, pour votre mère, parlez donc !

» Pranzini, après avoir versé quelques larmes, jette un regard irrité sur madame S... et répond d'un ton sec :

» — Je ne suis pour rien dans cette affaire. »

Pourtant, une crise de sanglots s'empara de Pranzini et, pendant qu'on entraînait madame S..., éperdue, il s'affaissa sur sa

chaise. Il fallut le reconduire dans sa cellule.

Je causai longuement avec madame S…

Grande, mince, et d'une tournure élégante, elle était le type même de la première des grands magasins de mode. Son histoire était simple ; elle touchait à la cinquantaine et, un soir, rue de la Paix, en quittant son travail, elle avait rencontré Pranzini qui lui avait parlé de cette voix caressante qu'il savait prendre avec les femmes. Elle avait oublié que ses cheveux grisonnaient aux tempes ; toutes les ardeurs endormies chez cette femme dont la vie n'avait point été heureuse s'étaient réveillées : elle avait été fascinée par le regard du Levantin et s'était donnée toute.

Ce que fut cette liaison ? Il ne fallait pas avoir une grande expérience de la vie parisienne pour le comprendre.

Madame S… s'était raccrochée à ce dernier amour comme à une dernière épave. Elle avait nourri Pranzini, trop heureuse de travailler pour lui faire la vie douce, — un peu de tendresse maternelle se mêlant, sans qu'elle s'en doutât, à l'ardeur de sa suprême passion.

Un soir, son amant n'était pas rentré. Toute la nuit elle l'avait attendu, tourmentée sans doute par la jalousie si terrible chez les femmes de cet âge. Néanmoins, quand il était venu le soir la prendre à son magasin, elle avait pardonné ; ils étaient allés au cirque ensemble.

Puis, dans la nuit, une hallucination avait saisi l'assassin ; il n'avait pas avoué son crime, il avait inventé un roman bien sombre, quelque chose comme une réminiscence d'Edgar Poë.

Elle avait certainement alors deviné tout. La tendresse maternelle avait dominé jusqu'à l'horreur du crime et du criminel.

C'était avec son argent que Pranzini était parti pour Marseille. Elle, qui était honnête et droite, n'avait pas hésité à mentir. Elle avait dit que son amant était resté auprès d'elle la nuit du crime, et qu'il était parti pour Londres, sachant qu'il était à Marseille.

M. Guillot l'avait arrêtée ; il comprit que la prison ne ferait point parler cette malheureuse, qui certainement n'était pas complice ; il la remit en liberté, lui disant simplement : « Vous êtes libre : quand vous serez revenue à vous, vous direz la vérité. »

Le juge avait montré là une science profonde du cœur féminin. Le lendemain, madame S... venait frapper à la porte de son cabinet et lui faisait passer cette lettre :

» Après avoir réfléchi profondément, je me suis rappelée que la nuit du mercredi au jeudi M. Pranzini n'avait pas passé la nuit chez moi.

» Veuillez, monsieur le juge d'instruction, m'excuser de ne vous avoir pas mieux renseigné. J'ai été si affolée dans votre interrogatoire que j'ignore complètement ce que j'ai pu vous répondre.

» Veuillez agréer, etc... »

Une fois de plus, la femme avait livré celui qu'elle aimait, et cette femme était une dévouée qui aurait donné sa vie pour sauver son amant ! Le vieil axiome de police, que lorsqu'on tient la femme on est tout près d'avoir l'homme, restera éternellement vrai.

Madame S… devint, pendant quelques jours, la lionne de Paris, bien sans le vouloir. Caliban, dans le Figaro, organisa un plébiscite de femmes pour décider si la malheureuse avait eu raison de dire la vérité. Il se trouva beaucoup de femmes qui, dans un accès de romantisme, déclarèrent qu'une amante véritable aurait dû se faire condamner plutôt que de livrer l'homme qu'elle aimait. Ces déclarations héroïques sont fort belles, sans doute, mais très éloignées de l'égoïsme de la nature humaine.

La jalousie, la peur et aussi l'honnêteté, il faut le dire, dans un cas comme celui-là, sont les mobiles qui font agir les femmes. Elles sont rares, celles dont la volonté échappe à l'attraction puissante d'un de ces sentiments.

Aussi peut-on dire que l'affaire Pranzini est le drame judiciaire le plus passionnant qui soit. Je l'ai choisi, comme le type du roman vrai dans lequel la réalité, à chaque instant, touche à l'invraisemblance.

Dans sa cellule, où des agents de mon service ne le quittaient ni jour, ni nuit, Pranzini s'était repris tout à fait. Et c'était dans le mutisme le plus absolu qu'il recevait avec un fatalisme d'Oriental les coups nouveaux qui, chaque jour, l'accablaient.

Sa dernière faiblesse fut bien curieuse. Nous étions certains que c'était lui qui avait été, au bureau de poste de la place du Théâtre-Français, expédier le paquet qu'il avait reçu à Marseille. J'eus l'idée de le faire chercher un matin pour le mener à ce bureau, sous bonne garde, afin que l'employé pût le reconnaître. Il blêmit et répondit :

— C'est inutile : j'avoue que je suis allé au bureau de poste de la place du Théâtre-Français.

Plus tard, quand nous mîmes l'employé en présence de Pranzini, ce brave homme déclara qu'il lui était impossible de reconnaître son expéditeur !

Pranzini, qui niait avec obstination les choses les plus évidentes, avait avoué spontanément un fait grave dont il ne nous eût peut-être pas été possible d'établir la matérialité.

Tout naturellement, M. Guillot avait remis à M. Gobert, l'expert de la Banque de France, la fameuse lettre adressée à M. P… L'expert n'avait pu affirmer que les lettres étaient de la même main ! Il en avait été de même pour l'écriture des manchettes.

Et M. Gobert concluait : « Pranzini est un calligraphe de premier ordre ; il varie à l'infini son écriture. Il est très probable que les deux lettres sont écrites par lui, mais je n'oserais l'affirmer. »

Ne fit-il pas mieux, d'ailleurs, de dire loyalement la vérité et d'avouer son impuissance, que d'affirmer audacieusement, comme certains experts, la version de l'accusation, quitte à s'apercevoir ensuite, quand les gens sont morts au bagne, qu'ils se sont trompés ? — Je ne nomme personne.

La culpabilité de Pranzini ne pouvait faire aucun doute ; nous avions tous la conviction intime qu'il était le seul assassin. Mais du moment où on avait trouvé la piste du Geissler de l'hôtel Cailleux, il fallait la suivre. Comme dit un vieux proverbe, quand le lièvre est levé, il faut le chasser.

D'un autre côté, nous estimions que la disparition inexpliquée du Geissler de l'hôtel Cailleux était une arme dangereuse dans les mains de la défense de Pranzini. Il fut décidé qu'à tout prix on retrouverait l'homme disparu le jour du crime.

— Voulez-vous vous charger de cette besogne ingrate et difficile ? me dit M. Taylor.

J'avais l'audace et la confiance de la jeunesse. Je répondis oui ! sans hésiter.

Le soir, M. Taylor m'envoyait ce petit mot au crayon que je retrouve dans mes vieux papiers :

» Préparez-vous à partir le plus tôt possible pour Nancy, Cologne, Vienne, etc., etc. Demain matin, si c'est possible. Le secret sur votre mission.

» À vous,

» Taylor. »

Partie 2 · La chasse à l'homme

Le lendemain, les journaux de Bruxelles apportèrent un récit romanesque fait par une dame américaine appelée Mac Donald. Voici en résumé ce que cette femme, qui affirmait avoir quitté Paris la veille du crime, avait raconté aux journalistes belges :

« J'accompagnais une Américaine à Anvers. Mon amie partait pour l'Amérique, et moi je restai dans cette ville quelques jours.

» Je fis la rencontre de Geissler place Verte, à Anvers. Il s'était approché de moi, me demandant où se trouvaient les bureaux de la Compagnie du « Red Star Line ».

» Mon interlocuteur, s'apercevant que je parlais difficilement le français, me parla en allemand.

» Voici comment j'ai été appelée à croire que mon compagnon de voyage s'appelait Geissler.

» Dans un café où nous prîmes une consommation, je l'observai et je remarquai que ses cheveux étaient teints. Il semblait soucieux et dévoré de remords ; il ne but pas la bière du pays qu'on lui servait, mais avala une carafe d'eau.

» Il me demanda alors de lui panser une blessure qu'il avait à la main et qui paraissait le faire beaucoup souffrir. Il me raconta qu'il avait déserté de France et qu'il avait été blessé dans une lutte terrible avec ses supérieurs.

» La blessure ressemblait à une profonde morsure ; je la pansai.

» Il me donna un mouchoir pour étancher le sang ; pendant ce temps, il me parlait de ses voyages dans le monde entier, puis il me quitta.

» Je gardai le mouchoir ; je ne m'aperçus que plus tard qu'il portait les initiales G. G. ».

Cette femme, sur l'instigation de journalistes, était allée faire sa déclaration à la police ; elle avait été reçue par le commissaire de la rue Frère-Orban et, tout en lui remettant le mouchoir marqué G G qu'elle possédait, avait ajouté ce détail important que l'inconnu d'Anvers avait voulu lui faire cadeau de bijoux de prix.

Il fut décidé que mon voyage commencerait par Bruxelles et non par Nancy et, le soir, je prenais l'express de 6 heures 30.

En arrivant, à minuit, à l'hôtel Mangelle, je me faisais cette réflexion que s'il est difficile de trouver une aiguille dans une botte

de foin, il est plus difficile encore de trouver un homme dans l'Europe, quand on n'a pour indices qu'un nom probablement faux et une vieille valise contenant de vieilles chaussettes et de vieilles chemises. Je me rappelais la scie connue : « Étant données la longueur du bateau et la hauteur du grand mât, trouver l'âge du capitaine ! » L'énigme que j'avais à déchiffrer n'était pas plus simple !

J'avais emporté la valise de l'hôtel Cailleux, et, quand je la plaçai sur la table de ma chambre, je ne pus m'empêcher de faire cette remarque que, dans tous les bazars du monde, on devait, chaque jour, en vendre des centaines de semblables. Quant aux chemises, aux cols… je me rendais bien compte que c'était folie d'espérer trouver dans toute l'Europe leur propriétaire. Il y avait bien le médaillon renfermant la petite photographie sans aucune marque d'une femme coiffée à la mode de 1830… mais pouvais-je espérer reconnaître cette femme, si je la rencontrais par hasard, dans la rue ?

Cependant, ce n'était que dans le hasard que j'espérais, dans le hasard, le meilleur collaborateur de la police… car c'est lui seul qui a permis les coups de maître…

J'avais aussi cette belle confiance dans le succès qui, dit-on, fait gagner les batailles.

Àmon réveil à Bruxelles, j'eus ma première désillusion. Lorsque je me présentai au commissariat de la rue Frère-Orban, j'appris que mon Américaine, madame Mac Donald, avait disparu, ennuyée d'être en butte aux indiscrétions des journaux. Elle avait même négligé de payer son logeur. Mais elle avait remis au commissaire le fameux mouchoir G G que lui avait donné un in-

connu. Il ne ressemblait nullement aux mouchoirs trouvés dans la malle du Geissler de l'hôtel Cailleux et la marque était toute différente.

Il me suffit, en effet, d'un examen un peu attentif pour m'apercevoir que le mouchoir était marqué C C et non G G.

J'avais fait le voyage de Bruxelles pour arriver à cette constatation ! On s'était trompé simplement parce que les initiales du mouchoir remis par madame Mac Donald étaient des lettres gothiques.

Pour me consoler, sans doute, un journaliste belge rappela que sept ans auparavant un nommé Geissler avait été soupçonné d'avoir tué une servante près de la porte de Hall. On l'avait arrêté puis relaxé.

Le lendemain matin, je pouvais interroger cet homme dans le cabinet de M. Rossel, le commissaire de la division centrale mort depuis et remplacé par M. Bourgeois, magistrat de police aussi intelligent que sympathique.

En quelques minutes, le pauvre garçon nous eut tous convaincus qu'il ne pouvait être l'homme de l'hôtel Cailleux, attendu qu'il y avait plusieurs mois qu'il n'avait quitté Bruxelles. Tout son quartier s'offrit pour lui donner un alibi.

J'étais furieux ; je secouai sur la capitale de la Belgique, où l'on m'avait fait pourtant un si charmant accueil, la poussière de mes souliers. et pris le train de Cologne.

Àla frontière allemande, j'eus le désagrément de revoir, pour la première fois depuis la guerre, des casques pointus ; mais mon chauvinisme farouche de jadis s'était un peu calmé avec le temps,

et je savais que, pour mener à bien la mission qui m'était confiée, il fallait que j'eusse recours à l'aide bienveillante des policiers allemands. Et puis, à ce moment, je revis par la pensée mon retour d'Amérique, sur le steamer « le Strasbourg », et l'inoubliable refus du capitaine de pavoiser le jour de l'anniversaire de Sedan, à cause de ma présence à bord. C'est ainsi que, sans s'en douter, on devient assez raisonnable dans la vie, parce qu'il le faut, parce que les événements sont plus forts que la volonté.

Au moment où le douanier pénétra dans le wagon, il se passa un petit incident assez amusant. Ce brave homme ne savait pas un mot de français ; moi, pas un mot d'allemand. Néanmoins, je compris d'instinct la phrase sacramentelle : Haben Sie nichts zu declarieren ? Je fis de la tête un signe négatif ; mais le bon douanier voulait sans doute accomplir consciencieusement sa besogne, et la petite valise de Geissler, la petite valise de l'hôtel Cailleux, que j'avais placée dans le filet, attira ses regards.

— Machen sie mir das auf bitte ? me dit-il.

Je ne comprenais pas cette fois et ne voulais pas comprendre. Il me répugnait d'ouvrir cette vieille valise d'une propreté douteuse. Je crois que j'aurais fini par être arrêté comme un simple contrebandier si un fort aimable officier qui se trouvait dans le compartiment ne m'avait averti que j'étais obligé d'obéir. Alors, à la stupéfaction de mes voisins, j'ouvris la valise de Geissler, et étalai son linge sale !

L'extrême amabilité avec laquelle me reçut M. Von Koning, Polizei Präsident, c'est-à-dire préfet de police, à Cologne, me consola bien vite de mon petit différend avec la douane.

En quittant la gare, je m'étais rendu au domicile du consul de France, M. Brande, qui était absent ; mais son beau-frère, M. Hellmers, se mit aussitôt à ma disposition et me conduisit chez le préfet de police.

M. Von Koning mit en campagne tous ses agents.

Au bout de cinq minutes de conversation, j'avais compris que l'arrestation de Geissler. était, pour un policier allemand, une question. d'amour-propre, uniquement parce qu'il semblait prouvé que Geissler avait pris part au crime de la rue Montaigne et était un complice. de Pranzini. Si je m'étais laissé aller à dire ce que je croyais réellement, personne ne se serait occupé « d'une recherche sans intérêt ».

Je donnai au préfet de police de Cologne une photographie sensationnelle des victimes et un portrait de Pranzini, ce qui parut l'enchanter, et, pendant qu'il faisait faire des recherches dans tous les hôtels de la ville pour savoir si Geissler n'y avait point habité, il me confia à un commissaire de police, M. Blum, qui parlait fort bien français et m'accompagna chez les principaux marchands de tabac de la ville.

J'étais venu à Cologne uniquement parce que j'avais trouvé dans la valise de l'hôtel Cailleux plusieurs de ces sacs en parchemin portant l'adresse de différents marchands de tabac de Cologne, tels qu'en Allemagne on en donne à quiconque achète quatre ou cinq cigares à la fois.

L'homme qui avait dans sa valise cinq ou six sacs de ce genre, portant tous l'adresse d'un marchand de tabac de Cologne, avait fait évidemment un séjour dans cette ville.

Me voilà donc allant chez tous les marchands, et faisant traduire par le commissaire Blum le signalement de Geissler, à toutes les blondes Fraulen qui débitent du tabac dans la vieille ville allemande.

Dans la plupart des boutiques, on me fit des réponses évasives. Les jeunes filles avaient tant vu de fumeurs qu'elles ne se souvenaient pas… Mais chez M. Camille Rube, Hohertdgasse, 102, une fillette brune et fort intelligente me dit qu'elle connaissait très bien mon homme. Malheureusement, elle ne l'avait plus revu depuis cinq semaines. C'était un pauvre diable, dont le linge et les habits étaient râpés. La dernière fois qu'il était venu, il avait dit en souriant tristement :

— Je vais fumer mon dernier sou.

Ce n'était pas grand'chose, mais cela était quelque chose ; et, un instant, j'eus un vif mouvement de joie quand, en rentrant à la Préfecture de police, je vis M. Von Koning s'avancer vers moi tout joyeux, et me dire :

— Eh bien ! nous le tenons, votre Geissler !

Les agents avaient découvert, en effet, qu'un individu de ce nom avait logé à l'hôtel de l'Europe du 29 janvier au 2 février. Je courus. à cet hôtel et j'appris qu'un homme d'une trentaine d'années, portant des moustaches châtain, répondant absolument au premier signalement donné à l'hôtel Cailleux, était parti sans payer sa note, soit 24 marks 55 pfennigs. Les détails furent encore pour moi plus significatifs. Ce Geissler était toujours préoccupé et sombre comme le mien. Allais-je donc avoir la chance inespérée de trouver mon gibier presque au début de la chasse ?

Un autre agent venait bientôt encore nous donner des nouvelles de notre Geissler. Ce diable d'homme avait décidément la manie de s'en aller des hôtels sans payer ce qu'il devait. On venait de retrouver sa trace à l'hôtel Tills. Là, il avait laissé une ardoise de 41 marks 90 pfennigs, et sa valise était restée engagée.

Je saisis ladite valise avec une impatience extrême, et j'y trouvai une profonde déception. Dans celle-là aussi, il y avait du linge. Mais, hélas ! il ne portait point les mêmes marques que celui de l'hôtel Cailleux. Le mirage s'évanouissait ; il eut bientôt tout à fait disparu. Un des hôteliers avait gardé l'adresse de son locataire fugitif et avait écrit au père, qui habitait la Bavière. La carte postale par laquelle celui-ci avait répondu indiquait que ce Geissler ne pouvait avoir été à Paris le 16 mars.

Ma conviction était faite, d'autant plus que dans la valise de l'hôtel Tills, j'avais trouvé une photographie de Geissler, un Geissler imberbe et portant monocle : ce ne pouvait être mon Geissler de l'hôtel Cailleux !

Àla hâte, le lendemain, j'écrivis à M. Taylor :

» Je suis en chemin de fer entre Cologne et Berlin, en pleine course de train rapide, et j'ai beaucoup de peine à tracer quelques lignes à cause de la trépidation. Je vous envoie la photographie de Geissler, celui qui, comme notre individu de l'hôtel Cailleux, pose des lapins aux hôteliers. Je suis certain que ce n'est pas notre homme… Comme je l'ai toujours dit, le Geissler de l'hôtel Cailleux ne doit pas être revenu en Allemagne : tout ce qu'on peut espérer, c'est trouver des traces de son passage et peut-être son identité. C'est en tout cas une mission bien difficile…… »

Il fallait que je fusse bien désespéré pour écrire ces choses ! Mais ma ténacité reprit bien vite le dessus, et j'arrivai à Berlin décidé à remuer toute l'Allemagne pour retrouver l'homme qui avait acheté la valise et les vieux faux-cols que je trimballais avec moi.

M. Taylor était aussi très sceptique. Il m'écrivait chaque jour pour me mettre au courant de ce qui se passait à Paris. Je trouvai à l'hôtel Continental, à Berlin, où j'avais annoncé que je descendrais, ses premières lettres.

Les nouvelles qu'il me donnait de Paris étaient accablantes pour Pranzini. Celui-ci avait été reconnu par le coutelier qui avait vendu le couteau.

Il avait été reconnu non seulement par l'employé coutelier, mais aussi par la patronne de ce dernier.

Il n'y avait pas à douter de la sincérité de leur déclaration. Mais l'inculpé continuait à ne pas avouer.

Enfin Pranzini avait été conduit rue Montaigne, depuis 10 heures du soir, jusqu'à 2 heures du matin. La mise en scène n'avait rien produit ; il était resté impassible et toujours maître de lui. Il avait inventé cependant une allégation nouvelle. Il avait prétendu qu'il avait couché sur le canapé sans que la femme le sût. C'était pour des raisons particulières, disait-il, raisons qu'il ne voulait pas faire connaître, qu'il avait agi ainsi, semblant insinuer qu'il voulait éveiller la jalousie de sa maîtresse.

Le rapport qui m'était envoyé par mon secrétaire sur cette reconstitution du crime me donnait des détails encore plus dramatiques d'il est possible. Pranzini avait été d'un calme qui avait

stupéfié les magistrats ; il s'était prêté avec une extrême complaisance à tout ce qu'on avait voulu, regardant avec une extrême tranquillité les horribles photographies de ses victimes.

M. Guillot avait même préparé une confrontation avec madame S..., qui n'avait pas mieux réussi.

— Je vous adjure, Pranzini, de dire la vérité, s'était écriée madame S...

— C'est vous qui ne la dites pas, avait répondu l'homme.

Enfin, M. Guillot avait fait coiffer Pranzini d'un chapeau haut de forme ; il l'avait fait passer devant le concierge, le collet de son pardessus relevé, et le concierge n'avait pu dire s'il le reconnaissait pour l'homme qui était passé devant sa loge à onze heures du soir, la nuit du crime !

Je comprenais que si la culpabilité de Pranzini était désormais aussi claire que le jour, il n'en était pas moins certain que tant que nous n'aurions pas trouvé le Geissler de l'hôtel Cailleux, la défense aurait une arme terrible entre les mains ; elle pourrait dire : « Vous n'avez pas la preuve matérielle que Pranzini a tué ; c'est peut-être un voleur, c'est peut-être un complice, mais l'assassin c'est le Geissler de l'hôtel Cailleux, c'est l'homme qui a laissé sa carte de visite sur le lieu du crime, c'est l'homme qui a disparu le 16 mars et que vous n'avez pas su retrouver ! »

Àtout prix, je voulais avoir Geissler.

Je trouvai Berlin couvert de neige, quoiqu'on fût au 15 avril. Et ce fut par un froid sibérien que je me rendis à l'ambassade de France, où M. Herbette me reçut avec d'autant plus d'empressement qu'il était curieux de connaître tous les détails de l'affaire

Pranzini, et qu'il frissonna quand je lui exhibai les photographies des victimes égorgées.

Ces photographies, d'ailleurs, étaient mon meilleur passeport ; tout le monde frissonnait en les regardant, et tout le monde m'en demandait ! Je fus obligé d'écrire à Paris à plusieurs reprises pour en avoir de nouveaux exemplaires. Il frissonna, lui aussi, M. le préfet de police, M. Von Richtofen ! Il frissonna, M. le conseiller d'État Buchler, chef de la Sûreté, quand le chancelier de l'ambassade, M. de Chappedelaine, me conduisit à la présidence de la police.

Mais, ce qui parut intéresser ces messieurs presque autant que les photographies, ce fut le manifeste socialiste de Breslau dont je portais précieusement les fragments avec moi. Je fus enchanté de voir que ce détail allait augmenter beaucoup l'intérêt que la police allemande portait au crime de la rue Montaigne. C'était, du reste, le moment où le socialisme préoccupait le plus nos voisins.

Ce manifeste avait été imprimé à l'occasion des élections du mois de février précédent, et la pensée vint, sans doute, à mes collègues allemands que le Geissler recherché par moi pouvait bien être un socialiste.

Est-ce pour cela ? Est-ce pour m'être simplement agréable ? Toujours est-il que le chef mit à mes ordres ses meilleurs agents pour me guider à travers Berlin et m'aider dans mes recherches.

J'allai visiter tous les grands chemisiers de la ville en compagnie d'un agent d'origine polonaise nommé Czerwonsky, qui parlait très bien le français et qui était très obligeant. Nous emportions, dans le fiacre, la petite valise de l'hôtel Cailleux et Czer-

wonski me mena d'abord chez le chemisier dont le nom était marqué dans les faux-cols de Geissler.

La maison Nadge est une énorme fabrique de chemises et de faux-cols, qui en débite chaque mois des milliers et des milliers. Il était impossible aux vendeurs de dire qui avait acheté les faux-cols de ma valise.

Ensuite, nous nous occupâmes des chemises. Partout les fabricants se mirent à notre disposition avec un empressement qu'on ne trouve point toujours à Paris quand il s'agit de recherches de police.

J'appris que les chemises ne pouvaient avoir été achetées à Berlin. M. Nadge et plusieurs autres établirent que la fabrication était provinciale. « On ne fabrique pas aussi mal ici », me dirent-ils avec un certain orgueil.

Trois chemisiers qui passaient pour des experts déclarèrent, après un minutieux examen, que ces chemises ne pouvaient avoir été faites que dans des villes comme Leipzig, Dresde, Breslau, etc., etc.

Breslau ! la ville du manifeste électoral. Le préfet de police fut encore plus joyeux que moi quand nous lui apprîmes cette nouvelle. Décidément, les Allemands n'étaient pas fâchés de pincer un socialiste assassin ! Moi, cela m'était tout à fait indifférent, mais je profitais de cet état d'esprit particulier qui me donnait des concours fort utiles.

— Votre homme doit être compromis comme socialiste, me disait-on ; c'est pour cela qu'il a fui en France.

Je n'en savais absolument rien, mais je m'inclinais d'un air entendu, enchanté d'avoir à mon service toute la police de l'empire allemand.

Tous les journaux d'Allemagne, sur un ordre de la police, publièrent le signalement de la valise et de ce qu'elle contenait !

En même temps, tous les employés du préfet me donnèrent peu à peu les renseignements qui pouvaient m'être utiles.

Ainsi j'appris que Gaston est un prénom inconnu en Allemagne. Et, partant, de là, on me signala comme une piste très sérieuse celle d'un nommé Gaston Mortier qui venait de s'enfuir de New-York et qui était un socialiste dangereux !

On me parla aussi d'un Geissler, condamné à mort jadis, puis gracié, puis remis en liberté… Nous prîmes dans le Bottin de Berlin les noms de tous les Geissler ; des enquêtes furent faites sur eux sans donner de résultat.

Je partis pour Breslau, n'étant pas plus avancé que le jour de mon arrivée à Berlin, et ayant eu le désagrément d'apprendre par une dépêche que M. le conseiller Buchler avait bien voulu me communiquer que Geissler était inconnu comme socialiste.

Je dois avouer que je n'allais guère à Breslau que par acquit de conscience. Le Geissler de l'hôtel Cailleux avait dit à son hôtelier qu'il était né à Vienne, que ses parents y habitaient. J'avais dans ma poche un ticket d'abonnement à une compagnie de tramways trouvé dans la valise. Il me semblait que c'était à Vienne seulement que j'avais une chance toute mince, il est vrai, mais une chance de trouver mon gibier.

En arrivant le soir à Breslau, j'étais allé m'entendre avec les autorités pour le lendemain.

La nuit venue, j'avais parcouru la ville à la hâte, et comme je passais devant un bazar dont on éteignait les becs de gaz, j'aperçus à la devanture une valise qui, sans être tout à fait semblable à celle du Geissler de l'hôtel Cailleux, avait avec elle une vague ressemblance. Le marchand ne savait point un mot de français, moi pas un mot d'allemand ; il eût été bien difficile de nous entendre. Mais toute la nuit, je fus tenu en éveil par cette découverte due au hasard.

C'était la première fois depuis mon arrivée. en Allemagne que je trouvais une valise se rapprochant à ce point de celle que je traînais avec moi comme un boulet.

Le lendemain matin, le consul me mit en rapport avec M. Sohcooh, chef de police, qui me confia à son chef de cabinet, M. Henrich Hoffmann, un policier très avisé, et un homme d'une extrême amabilité. Je lui racontai la découverte que j'avais faite la veille, et il envoya aussitôt un de ses agents au bazar dont j'avais eu soin de prendre l'adresse.

M. Hoffmann m'invita à déjeuner avec un commissaire de police de la ville, M. Fœder.

Comme nous sortions de table, l'agent revint, disant que toutes les valises du genre de celle de Geissler se faisaient à Breslau, chez un grand fabricant de malles, M. M…

Je lui confiai alors ma valise, et il revint bientôt avec le fabricant, porteur d'une planche sur laquelle était collé un morceau de

papier rayé rouge et gris, la même doublure que la valise de Geissler !

M. M… reconnut parfaitement celle-ci pour être sortie de ses ateliers. Mais il lui était impossible de savoir qui l'avait achetée ; il vendait tous les ans des milliers de ces valises grossières dont le prix, je m'en souviens, était de trois marks.

C'était un maigre succès, mais c'était déjà un pas de fait. M. Hoffmann, qui s'était mis à ma disposition avec un zèle dont je ne saurais encore assez le remercier, avait envoyé ses agents faire une enquête chez tous les Geissler de Breslau, et Dieu sait s'il y en avait. Ils revinrent bredouille. Je crois même que pas un des Geissler de Breslau ne s'était absenté de la ville durant le mois de mars !

Cependant, je ne sais pourquoi, tout à coup une espérance m'était venue !

Vers la fin de l'après-midi, je vis arriver à la présidence de la police un agent amenant un chemisier de la ville, M. Monitz, qui avait reconnu les chemises pour avoir été vendues par lui à une madame Guttentag, dont il ne savait pas l'adresse.

C'était encore une déception ; je cherchais Geissler et je trouvais Guttentag.

Je saisis le Bottin de Breslau ; il y a trente-six Guttentag dans la ville ; j'allais être obligé de les voir, tous les uns après les autres ! Je pris le premier sur la liste et arrivai avec M. Hoffmann chez M. Isaac Guttentag, courtier assermenté.

Une bonne vint nous ouvrir ; elle nous déclara que son maître était sorti et qu'il était impossible de voir sa maîtresse, attendu

qu'elle était en voyage.

— Mais où est M. Guttentag fils ? demanda M. Hoffmann.

— Nous n'en savons rien, répondit la bonne.

L'agent qui nous accompagnait montra alors la fameuse valise. La vieille Allemande fit signe qu'elle ne la reconnaissait point. Je tirai de ma poche le petit médaillon avec portrait de femme et le mis sous les yeux de la servante.

— Tiens ! fit-elle, le portrait de madame !

J'avoue que le cœur me battait fort et que j'éprouvai une satisfaction infinie quand la servante reconnut également les chemises, les mouchoirs, les chaussettes et les cols pour les avoir lavés plusieurs fois.

On peut deviner avec quelle impatience j'attendais le retour de M. Isaac Guttentag.

Ce vieillard, le type même de l'Allemand classique, me découragea par ses premières paroles.

« J'ai maudit mon fils, dit-il ; il est mort pour moi ; je ne sais rien de lui ; il est parti d'ici au commencement de mars sans me dire adieu ; je ne lui ai pas donné d'argent et je sais pas comment il a pu aller à Paris, ainsi que me l'a dit un de mes cousins. Je n'ai reçu aucune nouvelle de mon fils Georges et ne veux pas en recevoir ! »

Inutile de dire, n'est-ce pas, que nous nous étions bien gardé de raconter à ce brave homme que nous recherchions Gaston Guttentag, comme soupçonné d'avoir pris part au crime de la rue Montaigne.

Le vieillard reconnut le trousseau de clefs parmi lesquelles se trouvait celle de sa maison, puis le portrait de sa femme.

Enfin, chose terrible, quand je lui montrai les manchettes trouvées chez Marie Regnault, il ajouta avec le flegme dont il ne se départissait pas :

— C'est mon fils qui a dû écrire Gaston Geissler : je reconnais son écriture.

Ce que le vieillard n'avait pu me dire, le cousin qui avait correspondu avec Georges Guttentag devait le savoir. Il n'y avait pas une minute à perdre. La vieille bonne nous donna l'adresse de ce cousin, M. Georges Guttentag, qui portait le même prénom que le disparu.

J'arrivai chez lui avec M. Hoffmann, qui voulait bien ne pas me quitter et continuer à me servir d'interprète.

Encore plus froid que son oncle, M. Georges Guttentag parlait avec une lenteur qui me désespérait d'autant plus qu'il me fallait attendre que M. Hoffmann me traduisît ses paroles. L'aimable conseiller, en souriant, me faisait signe de calmer mon impatience :

— Vous autres Français, me dit-il, vous êtes d'une pétulance !

— Il est parfaitement exact, dit le banquier Georges Guttentag, que mon cousin a quitté Breslau à la suite d'erreurs de jeunesse, sans gravité, d'ailleurs. Il est encore en ce moment à Paris, je crois, à moins qu'il ne soit déjà parti pour Brême ou Hambourg… Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre de lui, dans laquelle il me fait part de la situation terrible dans laquelle il se trouve ; voici cette lettre.

Et il tendit le papier à M. Hoffmann, qui me traduisit aussitôt ce qu'il contenait.

« Georges Guttentag avait été arrêté par des gardiens de la paix dans la nuit du 16 au 17 mars — la nuit du crime — à la suite d'une tentative de suicide et sous la simple inculpation de vagabondage, attendu qu'il avait déclaré n'avoir pas de domicile. Le tribunal correctionnel, qui avait à le juger, avait renvoyé son jugement à huitaine, Guttentag ayant dit qu'il recevrait de l'argent de sa famille pour retourner en Allemagne… »

Ici, M. Hoffmann s'arrêta, comme un peu confus.

— Je n'ose vous lire la fin, me dit-il ; c'est tellement extraordinaire ! Voyez plutôt vous-même.

Je me saisis avidement du papier et lus au-dessous de la signature Guttentag, écrit en français :

« Mazas, 1 division, cellule n 85. »

Le moment n'était guère propice aux réflexions philosophiques… Je pressai de questions le banquier Guttentag qui continua :

« Je lui ai envoyé avant-hier 250 francs pour lui permettre de gagner Hambourg ou Brême et s'embarquer pour l'Amérique… Il est possible que mon cousin ait déjà reçu cet argent et soit en route… »

Il n'y avait pas une minute à perdre. M. Hoffmann et moi, nous courûmes au télégraphe où je lançai la dépêche suivante :

« 20 avril 1887,7 h. 50 soir.

» Paris de Breslau.

» Préfet de police, Sûreté, Paris.

» Homme Cailleux, pas Geissler, se nomme Georges Guttentag, détenu à Paris, Mazas, 1 division, n 85.

» Il attend argent par consul ou ambassadeur et va être relaxé ; doit partir de Paris pour Brême et Amérique après réception argent.

» Aviser de suite.

» Goron.

» Polizei præsidium. »

Puis, je revins à la Préfecture de police, où le préfet, à ma prière, télégraphia immédiatement à Hambourg et à Brême le signalement de Georges Guttentag, avec l'ordre de le garder s'il s'embarquait sur un navire en partance.

Il me semblait que je vivais un rêve depuis quelques heures ; les événements s'étaient succédé avec une telle rapidité qu'il m'était, presque impossible de les fixer dans mon esprit.

J'étais harassé de fatigue, — je rentrai dans mon hôtel de l'Aigle-Blanc pour me coucher. Cependant, avant de m'endormir, j'écrivis brièvement à M. Taylor pour lui donner le détail de mes recherches ; ma lettre finie, je me mis à songer à la fantastique aventure que je venais de vivre…

Ainsi, j'avais couru toute l'Allemagne à la recherche d'un homme que j'avais sous ma main, à Mazas, qu'il me suffisait

d'envoyer chercher par deux agents pour le mettre à la disposition de M. Guillot !

Et machinalement, je me rappelai un article de Capus que j'avais lu le matin dans un journal de Paris qu'on m'avait envoyé, article où, blaguant mon voyage, l'auteur me représentait cherchant Geissler au Kamtchatka. Là, je consultais une vieille femme qui avait reçu les confidences du fuyard et elle me répondait : « Il m'a nommé la ville où il doit aller, mais le nom est très dur à prononcer : Asn… Asn…

» — Asnières ? m'écriais-je.

» — Asnières, oui, c'est cela », répondait la vieille femme.

Àpeu de chose près, le journaliste avait dit la vérité.

Àla joie immense que j'éprouvais d'être parvenu, grâce au hasard, à m'acquitter de la mission difficile et presque impossible dont j'avais été chargé, se mêlait un peu de confusion. N'y avait-il pas, en effet, un côté burlesque dans cette histoire ?

Pourtant, en réfléchissant, je comprenais que ce qui s'était passé se passerait encore bien des fois tant que la police parisienne aurait l'organisation rudimentaire qu'elle possède, tant que le chef de la Sûreté ne serait pas averti, au moins par un rapport succinct, de toutes les arrestations faites à Paris, et des circonstances dans lesquelles elles ont été opérées.

Un brigadier de gardiens de la paix avait ramassé sur la berge de la Seine un individu baragouinant de l'allemand ; le lendemain, un secrétaire de commissaire avait su de lui qu'il s'appelait Guttentag et l'avait envoyé au Dépôt. Ni le brigadier, ni le secrétaire, qui ne voyaient pas l'affaire Pranzini avec la même fièvre

que nous, n'avaient pu se douter que Guttentag, qui se disait sans adresse, était l'homme mystérieux inscrit à l'hôtel Cailleux sous le nom de Geissler.

Tandis que M. Taylor ou moi, si nous avions connu cette arrestation et ses détails, nous qui ne cessions de penser au crime de la rue Montaigne, nous aurions été certainement frappés par la coïncidence des dates et nous n'aurions pas tardé à être fixés, surtout si l'individu, par le moyen d'un interprète, avait déclaré qu'il avait laissé ses bagages dans un hôtel.

Encore une réforme nécessaire, cette communication au chef de la Sûreté des arrestations opérées.

Mais il faudrait rompre des lances contre la bureaucratie, car, alors que le chef du service criminel ne sait rien, c'est un chef de bureau qui centralise tout…

Tout à coup, mes réflexions furent interrompues par un bruit léger que j'entendais dans les deux chambres contiguës à la mienne.

Elles étaient occupées par deux journalistes français, un reporter du Temps, et Félix Dubois, alors au Soleil, et qui, depuis, est devenu un célèbre explorateur, car il a rempli au Pays noir des missions autrement difficiles et périlleuses que celle de filer un chef de la Sûreté, qui ne se cachait pas.

Tous deux ne m'avaient pas lâché depuis Cologne.

Au moment où j'étais entré à l'hôtel, ils s'étaient bien aperçus, à ma mine satisfaite, que quelque chose de nouveau s'était passé.

J'avais absolument refusé de leur répondre, disant qu'il était impossible d'informer les journaux de ce que j'avais fait avant que mes chefs fussent avertis.

J'entr'ouvris légèrement la porte et vis mes compatriotes qui descendaient sur la pointe du pied ; je me dis avec un peu de malice :

« Mes bons amis, vous allez à la chasse aux nouvelles, vous reviendrez bredouilles. »

Hélas ! même à Breslau, les reporters français furent, cette nuit-là, plus malins que la police. Parvinrent-ils à soudoyer un employé du télégraphe ou bien un agent leur communiqua-t-il la nouvelle ? Toujours est-il que le lendemain matin, à Paris, le Soleil paraissait avec le récit complet de l'arrestation de Geissler, l'homme mystérieux de l'hôtel Cailleux. Félix Dubois était parvenu à télégraphier à son journal vers deux heures du matin.

Il se produisit même un incident fâcheux. M. Bernard et M. Guillot, vers 11 heures, en arrivant au Palais de Justice, achetèrent le journal à un crieur, et quand ils l'eurent lu, envoyèrent chercher M. Taylor auquel ils reprochèrent amèrement de ne pas les avoir avertis la veille au soir.

Mon chef dut avouer alors qu'il avait reçu ma dépêche vers neuf heures, mais que ne croyant point aux fantaisies du hasard, il s'était dit simplement : « Goron est fou ! » Il avait gardé le télégramme dans son buvard : et il avait trouvé inutile d'aller à Mazas. Il y alla avec M. Guillot.

Partie 2 · Les maîtresses de Pranzini

Le père Guttentag, qui ne se rendait pas compte le moins du monde de la gravité de son affirmation, attendu qu'il ne savait pas un mot de l'affaire de la rue Montaigne, le père Guttentag m'avait dit formellement : « Je reconnais l'écriture de mon fils, ce doit être lui qui a écrit sur ces manchettes : Gaston Geissler. »

Quelle terrible accusation ! pourtant je ne m'emballai pas sur cette piste. Depuis que j'avais été le chercher à Marseille, je croyais Pranzini seul coupable. Néanmoins, je cherchais vainement à m'expliquer cette série de coïncidences étranges :

Cet Allemand se faisant inscrire sous le nom de Henri Geissler à l'hôtel Cailleux et disparaissant la nuit du crime, alors que l'assassin de Marie Regnault laissait la carte de visite de Gaston Geissler !

Ce linge du prétendu Henri Geissler, marqué G G, ce qui semblait indiquer tout naturellement que le prénom d'Henri avait été pris faussement et que le véritable nom du disparu était bien Gaston Geissler.

Ce n'était rien encore : après une course fantastique à travers l'Allemagne, je retrouvais les traces du disparu.

Geissler était un faux nom ; il s'appelait Georges Guttentag !

Autant de charges contre lui. Un homme prend un faux nom, ou pour faire un mauvais coup, ou pour se cacher quand il est fait.

Si la justice n'avait eu que ce coupable présumé, il est probable que le juge aurait aussi déclaré qu'une preuve certaine de

sa culpabilité était cette similitude d'initiales voulue.

Et pour comble de malchance, ce pauvre diable, qui semblait accablé par une sorte de fatalité, était condamné involontairement par son père qui reconnaissait son écriture dans les manchettes trouvées sous les cadavres des femmes assassinées !

Certes, jadis, bien des condamnations capitales ont été obtenues avec des preuves moins décisives.

Eh bien ! malgré tout, je n'étais pas le moins du monde convaincu de la culpabilité de Guttentag.

Et, dans la lettre que, le soir de ma découverte, j'avais adressée à M. Taylor, je disais : « J'attends un télégramme pour savoir si j'ai découvert un innocent ou un coupable. »

Le télégramme, d'ailleurs, ne vint point, et je rentrai à Paris sans être fixé d'une façon définitive.

Mais il me suffit d'une heure de conversation avec le prisonnier de Mazas pour être aussi persuadé de son innocence que l'étaient d'ailleurs M. Taylor et M. Guillot.

C'était le type de l'errant qui, n'ayant réussi à rien, un beau jour, las de rouler sa bosse par le monde, avait résolu d'en finir avec la vie. Mais il n'avait point voulu mourir sous son nom. Il avait voulu épargner cette honte à sa famille.

« J'ai pris, me dit-il, le nom de Geissler, qui est aussi commun en Allemagne qu'en France celui de Dubois ou celui de Durand. Quant au prénom d'Henri, je l'ai pris également par hasard, parce que c'est encore un de ceux que dans mon pays et surtout

dans ma religion — il était juif — on donne le plus facilement aux enfants. »

C'était si extraordinaire que Guttentag, en descendant de l'hôtel Cailleux, eût donné non seulement le nom de Geissler, mais celui d'Henri, le prénom de Pranzini, que l'imagination des journalistes travailla, comme c'était fatal, et qu'on publia des romans sensationnels, racontant que les deux hommes étaient étroitement liés et que, par conséquent, ils étaient les deux complices.

La confrontation ne donna aucun résultat, bien entendu, et nous parvînmes à reconstituer, heure par heure, l'emploi du temps de Guttentag, depuis le moment où il avait quitté l'hôtel Cailleux jusqu'à celui où deux agents l'avaient retiré de la Seine, c'est-à-dire cinq heures du matin.

Et cela était d'autant plus difficile que le pauvre diable ne connaissait pas du tout Paris, qu'il avait marché au hasard et qu'il eut le plus grand mal à nous indiquer les endroits où il était passé, notamment une brasserie du faubourg Poissonnière où il était resté plusieurs heures devant l'unique bock qu'il s'était payé en guise de dîner, avec les derniers sous qui lui restaient.

Quelle terrible leçon, pourtant, que cette fantastique aventure ! Je n'ai jamais pu y songer sans frémir à la pensée qu'il eût suffi peut-être d'un hasard de plus pour que la conviction de tous fût faite et que le malheureux Guttentag fût considéré comme le seul et le véritable assassin. Supposez, en effet, Pranzini gardant son sang-froid, jetant les bijoux à la Seine et venant tranquillement faire sa déposition à la Sûreté, supposez en même temps Guttentag ayant connu Marie Regnault, supposez que le

concierge qui ne reconnaissait pas Pranzini l'eût seulement à peu près reconnu, lui ! Sa culpabilité éclatait à tous les yeux.

Et on ne peut pas dire que je commets là une hérésie policière, car plusieurs fois, au cours de ce livre, je montrerai des témoins de la meilleure foi du monde, reconnaissant des innocents et ne pouvant reconnaître des coupables.

Nous eûmes tant de difficultés à retrouver la simple brasserie où il était resté fort tard, qu'il est probable qu'on ne l'eût jamais découverte si l'on avait été persuadé de sa culpabilité !

Les plus petits détails l'auraient accusé et ce n'eût pas été un alibi que d'avoir été repêché dans la Seine à cinq heures du matin, à l'heure où, d'après les experts, le crime avait été commis, au contraire, c'eût été une preuve de plus et les magistrats auraient mis certainement sur le compte du remords ou du dépit de n'avoir pas trouvé assez d'argent, cette tentative de suicide, si la justice n'avait eu que Guttentag à se mettre sous la dent. Et puis qui sait si, par une sorte d'auto-suggestion, les experts n'en seraient pas arrivés à se persuader que le crime avait eu lieu plus tôt.

Ces simples notes pourront, je crois, fournir des données précieuses aux romanciers qui auraient la fantaisie d'exploiter le riche filon des erreurs judiciaires.

Tout cela prouve qu'en matière de police il faut croire à tout, s'attendre à tout et que l'invraisemblable est souvent la vérité.

Cette affaire Pranzini, du reste, est en quelque sorte le spécimen du drame judiciaire le plus fantastique et le plus empoignant ; on y trouve à la fois toute l'horreur des récits d'Edgar Poë,

le tableau cynique. d'une fin de siècle corrompu, et l'exposé de ce que peut et ne peut pas la police ; enfin, le triomphe du hasard nouant et dénouant l'intrigue, la dirigeant et l'expliquant comme le chœur de la tragédie antique ! Avec cela, des silhouettes pittoresques d'hommes et de femmes exotiques font comme un cadre bizarre à cet étrange tableau.

Chaque jour amenait la découverte d'un détail nouveau, démontrant, d'une façon plus claire, la culpabilité de Pranzini.

Un Monsieur Arthur Geissler s'était spontanément présenté au bureau de M. Guillot et avait raconté qu'il connaissait Pranzini depuis longtemps ; il l'avait trouvé comme interprète à l'hôtel royal de Naples, alors que, lui-même, en était secrétaire. À cette époque Pranzini avait commis un vol ; il en avait toujours voulu à M. Geissler de l'avoir indiqué comme étant le voleur.

Cette déposition apportait une lumière singulière et l'on comprenait comment Pranzini avait imaginé de laisser le nom de son ennemi Geissler à côté du cadavre de ses victimes.

En même temps, on reconstituait peu à peu la vie étrange de cet aventurier cosmopolite.

Fils de parents italiens, Pranzini était né en Égypte, à Alexandrie. Doué d'une facilité extraordinaire pour apprendre les langues, il avait fait des études rudimentaires dans une pension anglaise, études qui lui avaient permis d'entrer comme employé à l'administration des postes. C'est là qu'il commit son premier vol ; condamné à six mois de prison, sa peine finie, il était parti pour Constantinople où il s'était fait engager comme interprète à l'hôtel d'Angleterre.

Renvoyé encore de cette place, il s'était associé avec un Allemand et un Américain pour acheter une petite pacotille ; tous trois avaient parcouru les Indes et la Perse. Puis Pranzini était revenu à Alexandrie avec un peu d'argent ; il s'était mis à jouer et, en quelques semaines, avait perdu tout son petit pécule. Il était entré comme interprète dans l'armée anglaise qui faisait l'expédition du Soudan. Après la campagne, il était revenu au Caire, possesseur, encore une fois, de quelques billets de mille francs.

Quand il avait eu tout mangé, il était parti pour la France.

Ce n'était pas tout ; il avait été encore employé en Italie à la Compagnie des Pulmann-car, où il avait commis d'autres vols.

L'avant-veille du crime, il s'était présenté chez une personne qui l'avait connu à Alexandrie et lui avait demandé à emprunter une petite somme d'argent.

On retrouva le chapelier chez lequel, le lendemain du crime, il était allé acheter un chapeau rond et auquel il avait donné l'adresse du docteur Forster, au Grand-Hôtel, — le docteur Forster dont Pranzini avait pris le nom pour s'envoyer à Marseille les bijoux de Marie Regnault !

Les preuves de la culpabilité de l'homme que j'avais ramené de Marseille étaient certaines. Il n'avait pu dire où il avait passé la nuit du crime ; il avait semé à Marseille les bijoux de Marie Regnault ; il portait sur la cuisse et aux mains des cicatrices provenant évidemment de blessures qu'il s'était faites à lui-même, en luttant contre ses victimes. Tout l'accusait, tout le condamnait ; on n'avait point retrouvé le couteau qui avait servi à commettre le crime, mais on avait découvert le coutelier chez qui il était allé

l'acheter. Sa fuite de Paris, son trouble, sa tentative de suicide convaincraient certainement les jurés.

Tout à coup, Pranzini trouva une explication nouvelle de l'emploi de son temps dans la nuit du crime.

— Je l'ai passée, dit-il, chez une dame du monde que je ne puis nommer et que je ne nommerai pas, même le cou sous la guillotine.

C'était bête ; c'était le vieux procédé romantique. Pranzini, qui était un grand liseur, évidemment avait lu Gaboriau. Pourtant, ce fut la seule arme de la défense et c'est avec elle qu'on est parvenu à créer une sorte de légende sur ce sinistre assassin.

En imaginant ce suprême argument, Pranzini savait bien qu'on avait découvert les paquets soigneusement entourés de faveurs roses ou bleues des lettres de ses maîtresses.

Oui, ce rastaquouère étrange, qui n'avait même pas de linge, qui n'était pas beau, quoi qu'on ait dit, et qui n'avait pas l'ombre de distinction, avait pris au passage les cœurs de femmes qui n'étaient point, comme madame de Montille, de simples filles entretenues. J'avoue que nous eûmes bien des surprises, quand nous fûmes contraints de faire une enquête sur les maîtresses de Pranzini, et que les lettres que nous lûmes nous donnèrent d'étranges aperçus sur la perversité du cœur féminin.

Le sujet est délicat et certes je n'oublierai pour rien au monde qu'ici le secret professionnel est le strict devoir d'un honnête homme. Mais j'estime que sans nommer aucune des pauvres filles qui se laissèrent prendre à la vigueur athlétique du rastaquouère, et à la caresse de ses yeux, je dois détruire les légendes

absurdes qui ont couru et courent sur des femmes très honorables qui ont été accusées d'avoir été les maîtresses de Pranzini, et qui ne l'ont même jamais connu.

Pranzini avait été l'amant d'une jeune fille américaine, qu'il avait rencontrée dans la cour d'un hôtel. Et, si invraisemblable que la chose puisse sembler, cette jeune fille était d'une excellente famille… Après avoir quitté Paris, elle lui écrivait d'Amérique. Voici ces lettres curieuses, dont je respecte le style exotique et bizarre.

» Nous sommes arrivés, hier, ici, et je m'empresse de vous dire que je soupire après vous et désire ardemment vous revoir.

» Ma famille, — mes frères, ma sœur et mon père — est heureuse de nous voir de retour ; elle avait toujours peur que quelque mal nous arrivât dans ce méchant Paris.

» Quelque chose, il est vrai, a eu lieu et je m'en réjouis, car mon désir le plus ardent est de vous revoir.

» Nous sommes arrivés hier matin au port et il est aussi beau que celui de Naples ; tous, Français et Italiens, étaient enchantés de la ville. Pour moi, en voyant tout cela, je n'ai eu qu'un regret, c'est de ne pas vous avoir là à mes côtés.

» Si vous voulez venir bientôt, vous éviterez les tempêtes et la mauvaise mer de l'hiver, et exaucerez aussi le plus ardent de mes vœux. Vous êtes le seul homme que je voulusse posséder. Peut-être ne voulez-vous pas entendre parler de votre arrivée ici, car vous m'aviez dit que vous alliez venir si vous pouviez ; mais je voudrais vous voir, car je vous aime comme à Paris. Votre figure

est toujours devant moi lorsque je vous ai quitté, et lorsque vous avez regardé dans la voiture, en quittant ce soir-là pour le Havre.

» Ma mère me charge de vous dire qu'elle a une bonne impression de vous, qu'elle vous tient dans ses affections, et, comme elle a des préjugés très prononcés, ce n'est pas souvent qu'elle prend quelqu'un en affection à la première vue comme elle l'a fait pour vous. »

Non-seulement Pranzini avait conquis la fille, mais aussi la mère ! Quant à la fille, elle s'était donnée toute ! Elle écrivait :

« Grand Dieu ! quand je pense que je me suis donnée à vous immédiatement, ce jour fatal, et que je me suis mise entièrement à votre merci, cela me fait trembler, car vous ne voudrez jamais croire que c'était uniquement parce que j'aimais pour la première fois de ma vie et que j'étais tellement aveuglée par mon amour que je ne pouvais vous refuser quelque chose. J'aurais dû attendre jusqu'à ce que vous m'eussiez promis de m'épouser et tenir on corps loin de vous jusqu'après le mariage... J'ai commis une faute terrible, à moins que vous ne veniez ici et ne me prouviez que ce n'est pas si terrible après !...

» Si je pouvais seulement avoir vos bras autour de moi de nouveau et si je pouvais vous dire combien je vous suis fidèle !

» Ma mère est surprise de la profondeur de mon amour pour vous ; mais elle croit à la fatalité et pense que je fais bien en suivant les impulsions de mon cœur. »

Et puis la petite Américaine explique pourquoi son amour lui est venu.

» J'étais bien aise de voir que vous êtes d'une grande force, ce soir-là où j'ai touché vos muscles de fer dans vos bras et où vous m'avez longtemps parlé des adversaires que vous aviez terrassés.

» Je n'aime pas les hommes qui sont tout gras et qui n'ont pas de muscles, vous comprenez ce que je veux dire : un bras mou qui est faible et tout à fait gras, et qui ressemble à celui d'une femme. Mais vous avez ce que j'aime, la force virile et du bon sens…

» Je vis dans la douce espérance que vous viendrez. Rappelez-vous que je suis toujours. votre confiante affectionnée et fidèle. »

Ainsi, ce rastaquouère avait trouvé le moyen de se faire présenter aux parents de sa · maîtresse, qui l'avaient accueilli comme un gendre possible… Et il avait laissé de chauds souvenirs à l'Américaine… cet homme dont M. Brouardel, à la cour d'assises, affirma la force physique d'une façon si saisissante !

Pranzini avait voulu affoler encore plus son amoureuse. Il lui avait écrit sous le nom d'un ami, M. Z…, pour lui annoncer « qu'il avait été grièvement blessé en duel ». La petite Américaine avait riposté par la lettre enfiévrée que voici :

« 7 mars 1887, 11 heures 15 soir.

» Cette nuit sont arrivées les terribles nouvelles de votre duel. Quand j'ai lu ces mots : « Ce pauvre Henri, dans quel état est-il depuis bientôt deux mois », je tremblais de tous mes membres et mon cœur a commencé à battre si fort que j'ai pu presque l'entendre. Je n'ai jamais lu le français aussi vite de ma vie et j'ai dévoré chaque mot, jusqu'à ce que je fusse arrivée à ce passage : « Il est hors de danger », et alors j'ai cessé de trembler ; mon cœur a

sauté de joie et j'ai remercié Dieu de vous avoir sauvé la vie ; mon pauvre précieux chéri, combien vous avez dû souffrir. Combien je vous aime et vous plains de tout cela !

» Quelle horrible affaire, nous n'avons pas de duel chez nous : nous nous servons de nos langues au lieu d'épées… Mais tant de questions assiègent mon esprit. Je veux connaître tous les détails, où vous avez été blessé, si vous vous portez parfaitement bien de nouveau, et maintenant ma grande crainte est que vous ne receviez quelque nouvelle insulte et que vous vous battiez encore en duel. Ô mon chéri, je vous en prie, je vous en supplie à genoux de ne plus risquer votre vie. Souvenez-vous combien je vous aime. Que puis-je vous dire pour vous faire sentir mon énergie, ma confiance, ma détermination et ma fidélité, ainsi que ma confiance dans l'avenir et le bonheur pour vous, et si c'est pour vous, c'est naturellement pour moi, n'est-ce pas ?

» Ma figure était complètement blanche après avoir lu ma lettre à votre sujet aujourd'hui, et je tremble encore à l'idée de votre danger et je vous souhaite de tout mon cœur que j'eusse pu être avec vous pour vous veiller et vous soigner pendant cette longue et ennuyeuse maladie sur un lit de douleur. Et la seule consolation est que vous aviez votre mère. Combien j'ai souffert mentalement, malheureux ! parce que je ne recevais un mot de mon amour. Je n'ai pas voulu vous montrer combien j'étais attristée.

» Mais n'est-ce pas étrange ? j'ai toujours pensé : il est malade, trop faible pour écrire, et j'avais raison. Si la lettre de ce soir ne m'avait pas apporté des nouvelles, je ne sais comment je pourrais vivre.

» Veuillez assurer monsieur votre ami de ma gratitude et de mon profond respect pour sa longue lettre, dans laquelle il me dit tout.

» Je suis de nouveau heureuse, Dieu merci.

» J'ai été profondément touchée que vous m'aviez appelée par mon nom dans le délire de votre fièvre.

» La vie ne vous a pas été sauvée pour rien. »

Et c'était l'explication même du véritable mobile de cette horrible boucherie, cette intrigue étrange avec la jeune Américaine romanesque qui avait voulu unir ses jours à la destinée de Pranzini. Lui aussi était un imaginatif, et, comme il n'avait jamais rêvé d'autre bonne fortune que celle que pourrait lui donner une femme, il est probable que cette lettre reçue la veille du crime l'y avait sans doute décidé. À tout prix, il fallait qu'il partît en Amérique, parce que là-bas il pourrait épouser celle qui l'aimait. Il fallait de l'argent pour faire ce voyage, il tua pour s'en procurer.

Et cela est si vrai, que le lendemain du crime qu'il a peut-être commis pour elle, son premier soin, au lieu de songer à sa sécurité, est d'expédier à son Américaine sous le nom d'Henry Forster, la dépêche suivante :

« Complètement hors de danger.

» Vais à Nice avec ma mère.

» Écrivez là, restante.

» Henry. »

Mais ce roman n'était pas le seul de ce casseur de cœurs ; il y avait encore deux autres petits paquets de lettres particulièrement suggestives, qui ouvrent des horizons inattendus sur les passions féminines à cette fin de siècle.

Notez que parmi les maîtresses de Pranzini, je ne m'occupe que de celles qui furent réellement des femmes du monde.

Il y avait, notamment, une dame anglaise qui était la preuve vivante que, dans les brouillards de la Tamise, il y a des passions. tropicales ; elle lui écrivait :

(L'Américaine et l'Anglaise avaient la même formule épistolaire.)

» Où êtes-vous ? Endormi, maintenant ? Ce matin, je n'ai pu rester couchée à cause de vous. »

Elle en avait un tempérament, celle-là ! Elle écrivait encore :

« Mon amour magnifique, vos deux lettres me sont bien parvenues ici… c'est étrange, chéri, la force dont nous avons été entraînés l'un vers l'autre. Les attractions et les répulsions que nous ressentons en rencontrant des étrangers sont toujours instinctives et généralement vraies. Qui n'a pas dû reconnaître dix-neuf fois sur vingt la vérité de nos premières impressions d'accointance ? Nous n'aimons pas une personne ou nous la haïssons, pas la moitié aussi souvent pour de bonnes raisons morales ou intellectuelles que nous le faisons d'instinct. Parfois je rêve que vous êtes celui que j'ai cherché et que j'ai vécu une vie de joie avec vous. La nuit, lorsque tout est tranquille, sauf le chant des grillons, — les entendez-vous jamais ? — j'essaye de m'imaginer que celui que j'aime le plus dort à côté de moi sous la même cou-

verture, dans la nuit fraîche, dans la tranquillité de la nuit d'août ; que sa face repose vers la mienne ; que son bras repose légèrement sur moi. Alors, je m'endors heureuse. »

Pranzini avait-il peur d'être mangé tout entier par cette affamée d'amour qui lui disait encore :

« Avec des océans d'amour, mon magnifique, et des baisers, je suis à vous. »

Ou bien, séparée de lui, la brûlante Anglaise avait-elle trouvé un autre pompier pour éteindre la flamme qui la dévorait ?

Toujours est-il que cette liaison avait été courte et qu'un beau matin Pranzini n'avait plus reçu de lettres enfiévrées.

La troisième amoureuse était une Parisienne, la grande dame qui a tant excité l'imagination des journalistes et, pour dire la vérité, celle de quelques maîtres-chanteurs.

Celle-là ne fut pas la maîtresse de Pranzini, heureusement pour elle, car il semble, au désir qu'avait Pranzini d'être reçu dans son appartement, qu'il avait un instant jeté son dévolu sur elle pour lui faire subir le sort de Marie Regnault.

Celle-là, c'est le type de la Parisienne tourmentée par une imagination trop vive, endolorie par les meurtrissures du monde et cherchant avec une dépravation instinctive un idéal bizarre. La pauvre femme croyait l'avoir trouvé dans Pranzini.

Quand on songe que celle-là était une femme occupant à Paris une situation, portant un nom connu, et qu'on voit dans ses lettres de quelle façon elle est entrée en relations avec Pranzini, cela ouvre de singuliers horizons aux audacieux qui veulent

conquérir des femmes du monde : c'est dans un passage que Pranzini avait essayé d'aborder la jeune femme quinze jours avant le crime. Il lui avait glissé sa carte, et elle l'avait prise. Lisez : plutôt la première lettre :

« 1 mars 1887.

» Votre lettre ne laisse que de m'étonner beaucoup.

» Bien que vous soyez étranger, — ce que m'indiquent votre nom et votre style — il me paraît singulier que vous ignoriez qu'une femme du monde, de quelque nationalité qu'elle soit, n'accepte pas d'un inconnu une… causerie dans un passage.

» Vous ne connaissez, il est vrai, rien de ma position sociale, mais il eût été prudent, à tout hasard, d'user de plus de réserves et de forme. Je ne crois pas que ma première lettre ait autorisé une allure aussi cavalière.

» Je me demande, monsieur, ce qui a pu vous faire supposer que je cherche un idéal, et aussi que des déceptions ont établi mon jugement sur la valeur des sentiments masculins. L'allusion que j'y ai faite n'a rien qui me soit personnel : mon opinion est basée sur les observations journalières de la vie et ce ne sont pas les exceptions, rares du reste, qui pourraient la modifier.

» Ignorant mon nom, que le bizarre début de nos relations ne me permet pas de vous faire connaître, vous n'avez pas la facilité de vous faire présenter. Je vous fournirai l'occasion de le faire vous-même. Je passerai une heure au cercle, place Vendôme, vendredi à trois heures ; j'irai m'asseoir dans le salon de conversation ; venez à moi, je vous accueillerai comme une ancienne

connaissance, malgré le très vague de nos souvenirs, et cette situation sera maintenue ou non, selon notre entretien.

» À vendredi donc. »

Pranzini va au rendez-vous. Et par sa conversation de rastaquouère, sans doute, par la caresse de ses yeux d'almée, comme disait M Demange, il prend la pauvre femme dans ses filets.

La conversation continue ainsi cinq jours après, le 5 mars :

» Les heures agréables et douces de la journée d'hier m'ont pourtant laissé une tristesse ; en vous quittant, j'ai eu comme une prescience d'adieu et senti planer dans l'air comme un désenchantement. Est-ce qu'il vous a atteint ?

» Cette entrevue, qui devait fixer nos appréciations respectives, qu'a-t-elle eu dans votre esprit ? J'ai besoin que vous le disiez pour que mes hésitations cèdent le pas à l'élan qu'elles paralysent. J'ai besoin de vous croire pour que mes lèvres ne disent pas non, si mon cœur voulait dire oui… »

.

Il y a comme une teinte de mélancolie dans cette lettre et aussi un besoin de confidence naïf ; la dame continue :

« Plus tard, peut-être vous ouvrirai-je mon âme, et vous y lirez tout ce j'ai souffert ; jusque-là, ne parlons que du présent et laissons dans l'ombre tout ce qui pourrait l'assombrir. »

Pranzini est pressé, il veut emporter d'assaut ses conquêtes. Et il a communiqué son ardeur à sa correspondante :

« Pas plus que vous, je ne désire renouveler notre promenade errante avec abandon ; je me fie à vous ; décidez de l'emploi de la journée de lundi, puisque je vous l'ai promise tendrement. »

Mais les femmes de cette catégorie trouvent pour la résistance des points d'appui inattendus dans leur éducation, dans les préjugés de leur enfance, dans leur orgueil, enfin.

La pauvre femme a compris qu'elle est allée trop vite et trop loin. Elle a peur de se laisser conduire par Pranzini dans un endroit indéterminé. Elle revient sur sa promesse et elle écrit :

« Quelque galant homme vous soyez, cela pourrait vous induire dans une erreur. »

Et elle laisse échapper cet aveu :

« Un auteur a dit : « Toute femme a dans sa vie une heure de faiblesse. » La mienne sonnait peut-être lorsque je vous ai rencontré, et voilà pourquoi, sans doute, votre recherche n'a pas eu le même sort que beaucoup d'autres qui l'ont précédée.

» Je vous verrai lundi dans la galerie de la Madeleine, quelques instants seulement pour vous serrer la main et vous dire les conditions que je mets à votre visite, que vous pourrez alors me faire quand il vous fera plaisir.

» À demain donc.

» X... »

C'était bien de filer le parfait amour que s'occupait Pranzini ! C'était une affaire qu'il menait et c'était une affaire sinistre sans doute.

Cette inconnue, dont le nom n'a jamais été connu que des magistrats, de M. Taylor et de moi, a failli payer cher sa fantaisie. Ce n'était point chez lui qu'il voulait emmener sa conquête : c'était chez elle qu'il voulait pénétrer, comme il pénétra chez Marie Regnault. Il l'a écrit avec sa lourde écriture de rastaquouère. La dame lui répond :

» Votre façon d'agir fort incorrecte est une énigme dont je renonce à chercher le mot.

Vous paraissez, malgré vos assertions tendres, peu désireux de me rencontrer, — si ce n'est chez moi, — pourquoi ? Cette insistance est si importune et si singulière que je ne sais à quelle supposition m'arrêter. Les lettres que vous m'adressez ressemblent plus à des lettres d'affaires qu'à… toute autre chose. Vous n'y répondez à rien de ce que je vous demande et semblez assez indifférent à ce que vous me donnez l'occasion de penser de votre courtoisie. »

Et elle termine :

« Mais voyons, ne nous fâchons pas. Je rentre mes griffes. Rendez-moi mes lettres et je vous recevrai. »

Plus rien, Pranzini ne répond pas. Il a rencontré Marie Regnault. Il est tout entier à la nouvelle affaire qu'il traite. La dame attend jusqu'au 16 le jour du crime — et elle lui écrit éperdue :

« Il m'est désagréable d'aller poste restante ; j'irai pourtant encore une fois, rue des Batignolles, vendredi et samedi.

» Je serais très désireuse de savoir si vous m'avez écrit à la Madeleine ou si vous y avez déposé mes lettres. La personne qui

retire ses lettres aux mêmes initiales pourrait les avoir involontairement prises.

» Si vous ne les avez pas renvoyées, c'est que votre cœur, pas plus que le mien, n'a dit son dernier mot, et que, nos mutuels ressentiments calmés, nous nous reverrons, dites, « mio caro », le voulez-vous ? »

Et la malheureuse perdait la tête, elle ne pouvait croire que Pranzini l'eût trompée. Elle se demandait si lui et elle n'étaient pas les jouets de quelque méchante machination.

« Je suis si étonnée, disait-elle, de votre abstention, de votre silence, que je me demande si mes lettres ne sont pas interceptées, ce qui concorderait avec la demande de mes initiales à la poste. Peut-être, pour ce motif, cette lettre-ci vous parviendra-t-elle par une autre voie que la poste, ou bien la chargerai-je pour être sûre que vous l'avez reçue.

» Si vous connaissiez bien Paris, vous ne vous seriez pas formalisé de mes défiances : il s'y passe de si laides turpitudes, et tant d'hommes sont indignes de la confiance d'un femme qui ne veut jeter au vent ni sa réputation.

ni son cœur. » Il me paraît impossible que votre susceptibilité ne tombe pas devant mes explications et que vous vouliez me faire croire que rien de ce que vous avez exprimé n'était vrai.

» J'attends et serai heureuse de vous lire. »

Elle ne recevra plus de réponse, la malheureuse ! Aussi, elle s'irrite. Et le jour même où Pranzini est arrêté à Marseille, le 20 mars, elle écrit, affolée :

» Les jours se succèdent et vous ne donnez pas signe de vie. Je me dis que je ne dois plus, ne veux plus vous écrire, et me voilà encore la plume à la main. C'est que vraiment je ne puis accepter avec indifférence ce qui se passe entre nous. Plus je relis votre dernière lettre, qui a huit jours de date, moins je comprends. Ce que vous dites est en opposition formelle avec vos actes. De nouveau, vous sollicitez l'autorisation d'une visite qui doit, ajoutez-vous, vous combler de vive émotion. J'accède, j'accepte le jour choisi par vous et vous ne paraissez pas ; de lettres, pas davantage. Dois-je me croire la dupe d'une mystification ?… »

Mais le sentiment qui s'est emparé de cette femme est plus profond qu'elle ne veut se l'avouer à elle-même. Elle s'était fait un petit roman, il lui est bien dur d'y renoncer. Elle voudrait le revoir, elle voudrait pardonner, et elle termine ainsi :

« Le chagrin n'a pas tardé à prendre un corps : il s'appelle le regret… le regret de cette heure rapide de douce causerie, pleine de promesses heureuses, de bonheurs entrevus, qu'une sorte d'oubli emporte, de cette heure qui restera un rayonnement dans la nuit profonde de mon âme.

» Je vous en supplie, mes lettres, ou faites un mea culpa et venez chercher l'absolution…

» Vous voyez que je ne suis pas courroucée, mais très triste. »

Cette lettre, M. Taylor l'a trouvée quand il vint faire sa première perquisition boulevard Malesherbes.

Deux jours après, en arrivait une autre. Elle voulait absolument le revoir, la pauvre femme, et elle le disait avec une naïveté touchante :

« Vous pouvez sans inconvénients ni crainte m'écrire chez moi.

» Soyez sérieux et franc, dites-moi ce que je dois faire et pourquoi vous gardez le silence. Je vous promets d'accepter votre explication avec confiance et sans restriction ; ce que vous me direz, je le croirai.

» Vous le voyez, vous tenez en main le dernier fil bien fragile qui nous lie.

» Je vous dis à bientôt… ou à jamais.

» Vous me dites de laisser parler mon cœur, et le vôtre se tait… C'est imposer silence au mien.

» Vous ne pouvez comprendre, ne me connaissant que si peu, l'énormité qu'il y a pour moi à vous écrire dans les termes où je le fais.

» Si ce qui se passe est un jeu, je vous en prie, mettez-y fin.

» J'aurai une lettre dimanche, n'est-ce pas ? des lignes nettes et précises. »

Au lieu d'une lettre de Pranzini, ce fut une convocation de M. Guillot, juge d'instruction, qu'elle reçut.

La scène qui se passa dans le cabinet du juge fut terrible.

La malheureuse femme, quand elle vit ses lettres sur le bureau, fut prise d'un accès de désespoir tel, que peu s'en fallut qu'elle ne se servît d'un petit revolver qu'elle avait dans la poche.

« Je suis perdue, je suis déshonorée, disait-elle au milieu de ses sanglots ; je n'ai plus qu'à mourir. »

Son mari allait revenir d'un long voyage ; quand il débarquerait sur la terre de France, la première chose qu'il allait voir dans un journal, c'était le nom de sa femme accolé à celui d'un assassin.

Je n'ai pas assisté à cette scène, mais j'ai entendu M. Guillot la raconter avec une émotion sincère.

Le juge sut concilier son devoir de magistrat avec son devoir de galant homme. Il fit copier les lettres et rendit les originaux à la désespérée… Sur les copies, son nom avait été supprimé et jamais personne ne l'a prononcé, pas même Pranzini qui, du reste, se servit de sa discrétion pour influencer les jurés. Il prétendait ne pouvoir dire où il avait passé la nuit du 16 de peur de déshonorer une femme du monde. Et la preuve, disait-il, que cela était possible, c'est qu'il taisait le nom d'une femme du monde, d'une femme portant un nom très connu.

M. Guillot, plutôt que de perdre une malheureuse coupable d'imprudence, préféra sacrifier un argument décisif pour l'accusation. Car la ténacité qu'avait mise Pranzini à être reçu chez son inconnue, prouvait bien qu'alors il avait prémédité son crime, qu'il avait rêvé de dévaliser une femme. Avant même de savoir quelle serait sa victime, il parcourait Paris, faisant les yeux langoureux à toutes les femmes « quærens quem devoret ».

Non seulement le nom de l'imprudente ne fut jamais révélé, mais avec l'imagination qui les caractérise, des journalistes supposèrent que l'inconnue était une grande dame dont le nom se remarquait dans les comptes rendus. des fêtes mondaines.

C'est ainsi que parfois les innocents payent pour les coupables.

Le plus curieux, c'est que des misérables parvinrent à faire chanter l'innocente. Le syndicat de la presse s'émut et délibéra sur le cas d'un pauvre diable, mort depuis, qui avait écrit des lettres compromettantes.

J'estime, moi, que, sans manquer au secret. qu'il est de mon devoir de garder, je dois profiter de l'occasion qui m'est donnée de réparer une injustice.

Je sais qu'aujourd'hui encore les légendes ne sont pas mortes et que parfois l'on chuchote le nom de Pranzini quand, dans une fête, apparaît la très noble dame dont il s'agit.

Or, je puis affirmer, sur l'honneur, qu'elle n'a jamais connu Pranzini ; qu'elle n'a jamais été appelée chez le juge d'instruction, et que le rôle qu'on lui a prêté a été inventé de toute pièce par des hommes dont l'imagination était trop ardente.

Quant à celle qui se jeta aux pieds de M. Guillot, elle a été oubliée par tous ceux qui ont su son nom…

Je ne veux pas clore cette désolante histoire des maîtresses de Pranzini sans raconter l'aventure de sa dernière conquête, une petite actrice des Folies-Dramatiques qu'il avait connue au Bon-Marché : la comédie après le drame. Ils étaient aussi riches l'un que l'autre, et n'avaient même pas de quoi changer de linge ; mais elle portait une robe de soie, et lui une jaquette sortie de chez un bon faiseur. Ils s'étaient trompés tous les deux. La petite femme réclama, et sa missive très prosaïque est le complément nécessaire du portrait de l'aventurier.

» Vous voyez que vous avez agi très mal avec une femme honnête.

» Pas même l'honneur d'une réponse.

» Je vous dis que je suis dans la gêne. Vous me promettez 100 ou 150 francs pour le 15. Et je ne vois rien venir.

» De sorte que moi, pas riche, j'ai dépensé cinq ou six omnibus et ports de lettres pour vous relancer et vous rappeler votre promesse.

» Si vous trouvez cela délicat et digne d'un jeune homme qui me disait de si jolies choses !

» Eh bien, envoyez-moi cinquante francs, et j'oublierai ce vilain procédé. »

Pranzini ne répondit pas ; quand, ennuyée d'attendre, la pauvre femme vint jusqu'au boulevard Malesherbes, elle trouva M. Taylor.

Ce qui est utile à dire, c'est que ce type d'homme à femmes est très fréquent à Paris. Le rastaquouère de ce genre a été admirablement défini par Aurélien Scholl qui, au lendemain du procès de Pranzini, disait :

« On compte à Paris 40,000 individus qui ne dînent pas tous les jours ; mais même quand ils ne dînent pas, ils prennent tous leur café : c'est ce qui fait leur force.

» D'une tenue irréprochable, col droit, cravate de soie blanche à nœud marin, le coin d'un mouchoir brodé sortant de la poche, une fleur à la boutonnière, un éternel sourire aux lèvres, ces éperviers à moustaches prennent place sur la terrasse des grands restaurants au boulevard.

» Ils ont l'air de regarder les passants ; ils les guettent ; si la fascination pouvait quelque chose sur les porte-monnaie, si le fluide avait le pouvoir d'attirer les bijoux, on verrait les poches se vider, les broches et les boucles d'oreilles s'envoler pour se réunir dans le gousset du magnétiseur comme les molécules s'agglomèrent pour former une planète. Les hôtels, les garnis de tout ordre regorgent de Pranzinis. Une malle, un sac de nuit volé dans le filet d'un wagon, trois chemises, quelques mouchoirs marqués à des initiales différentes et un vieux gilet de flanelle, sale et déchiré, composent tout leur bagage.

» Sur la cheminée du rastaquouère, dans une coupe en porcelaine du Japon, coût : 1 fr. 80, une magnifique épingle de cravate, perle ou brillant, souvenir d'une nuit d'amour, et deux ou trois bagues de femmes où s'enchâssent des turquoises, petites fleurs bleues de l'idéal rêvé.

» L'homme de proie parle trois ou quatre langues, cinq ou six s'il est d'origine slave. Il a fait une saison à Marienbad ; il a sondé toutes les villes d'eaux d'Allemagne ; puis, on l'a vu à Dieppe, à Trouville, à Vichy, à Luchon, à Biarritz. Partout où il arrive il trouve un compatriote, cherchant comme lui à se mettre quelque chose sous la dent, une côtelette, un billet de banque, une femme. Ils se servent de maintien l'un à l'autre. Dès que celui-ci est parvenu à engager une conversation avec un baigneur, il lui présente son ami qui, lui, devient comte ou baron suivant les cas. En Allemagne, en Belgique, « chevalier » est une enseigne suffisante. Les plus grandes dames s'en contentent. En France, baron est un minimum. »

Aurélien Scholl avait raison.

Moi, j'ai connu, dans un des premiers hôtels de Nice, un de ces rastaquouères que Scholl a dépeints si bien. Celui-là, tous les soirs, était en smoking ou en habit, mais il ne portait qu'un plastron, un col et des manchettes ! Il n'avait même plus de chemise !

Ce qui ne l'empêchait pas d'être de toutes les fêtes, et de troubler la tête de jeunes filles du monde dont je connais encore les familles.

Je l'ai retrouvé, depuis, dans une maison centrale.

Aujourd'hui, la veste de bure a remplacé le smoking, mais il a du moins une bonne chemise de grosse toile !

Partie 2 · Les dernières victimes de Pranzini

Comme pour mieux prouver que Pranzini exerçait réellement une attraction bizarre, étrange, magnétique, sur les femmes, les plus jolies des Parisiennes se disputèrent une place à la cour d'assises pour le voir juger, et aux suspensions d'audience, les jupes se pressaient autour du banc des accusés ; le président, M. Onfroy de Bréville, dut faire venir un piquet de gardes républicains. Un chroniqueur écrivait le lendemain de la première audience :

« Une femme du monde, mère de trois enfants, me disait hier : « Ah ! cet homme, vingt-cinq louis pour pénétrer dans sa cellule et causer une heure avec lui ! »

Et le journaliste ajoutait :

« Les indiscrétions du docteur Brouardel ont divinisé Pranzini ; son auréole suggestionne tous les cerveaux féminins de

Paris. »

Et c'était vrai, dans une certaine mesure ; jamais on ne vit, à la cour d'assises, tant de falbalas et de bijoux. Il faisait très chaud et, dans les silences qui suivaient les questions précises du président, le bruit des éventails fiévreusement agités emplissait l'immense. salle comme un vol de grosses mouches.

Dès que Pranzini se levait, on voyait une foule de jolies mains braquant sur lui, des lorgnettes mignonnes, comme à l'Opéra quand paraît le ténor favori.

M. Onfroy de Bréville, à un moment donné, s'interrompit pour adresser une verte semonce à une jolie blonde qui, prenant le prétoire pour son boudoir, avait sorti de sa poche une petite glace à main, une boîte d'or et, le plus tranquillement du monde, se poudrait les joues, se pomponnait, s'arrangeait les frisons…

Il y eut encore d'autres scènes typiques qui faillirent amener le président à ordonner l'évacuation de la salle.

Beaucoup de dames avaient apporté, dans de petits paniers, des collations peu frugales, certaines avaient même des demi-bouteilles de champagne, et comme tout le monde n'a pas l'adresse des maîtres d'hôtel qui savent déboucher silencieusement le Champagne, à un moment très pathétique on entendit une joyeuse pétarade…

Je ne dirai rien de ce que furent les débats. Aucun fait nouveau n'y fut révélé, et Pranzini, se cramponnant à ses mensonges, continua à nier avec un entêtement imbécile. Cette fois, M Demange, malgré son grand talent et la science de ses attitudes, ne

put sauver cette tête sur laquelle étaient hypnotisés tant de regards de femmes.

« Un jury de femmes l'eût acquitté, disait Albert Wolff ; un jury d'eunuques l'eût condamné à être brûlé à petit feu. »

Le jury de la Seine, qui était composé de braves gens, jugeant simplement avec leurs consciences, le condamna à mort.

Avec cette sorte de fatalisme qui était la caractéristique de sa nature, Pranzini accepta philosophiquement sa condamnation. C'est à peine s'il avait pâli quand le président avait lu l'arrêt le condamnant à avoir la tête tranchée.

M. Onfroy de Bréville ajouta la formule ordinaire : « Pranzini, vous avez trois jours francs pour vous pourvoir en cassation. »

Lui, très calme, ayant gardé tout son sang-froid, répondit d'une voix claire :

— Et je maintiens à déclarer que je suis innocent.

Transporté à la Roquette, il resta ainsi maître de lui jusqu'au dernier moment ; il s'imaginait que les agents chargés de le surveiller rédigeaient des rapports sur son attitude et ses moindres gestes, rapports qui pouvaient influer sur la décision de M. Grévy.

Il avait été condamné le 13 juillet. C'était un superstitieux : il prétendait que la date lui avait porté malheur, et il avait refusé de signer son pourvoi un vendredi. Je reçus de lui un jour cette lettre curieuse qui montre bien le caractère étrange de l'homme :

« G. R., 27 juillet 1887,3 heures.

» Veuillez me permettre de vous demander une faveur que j'espère vous ne voudrez point me refuser. L'inspecteur Latrille, chargé de la surveillance ici, est un très brave homme, tout dévoué à son devoir ; mais il a une manie de trop longuement causer et à haute voix avec les gardiens compagnons des surveillances, soit de nuit comme de jour, sans se gêner si je dors ou si le tapage qu'il fait parfois est insupportable. Les deux autres sont très convenables, point causeurs du tout et tranquilles ; aussi je n'ai qu'à vous prier de vouloir, si cela était possible, car je désire ma tranquillité et repos, remplacer Latrille par un autre que vous croirez. Je vous prie, monsieur, de croire que la raison exposée en est la seule et que Latrille, sauf cette différence qui n'a aucune importance sur l'ordre de service, n'a manqué jamais, je vous le répète, à remplir ses devoirs à la mission qui lui a été confiée. Je vous serai bien reconnaissant si cette demande que je sollicite serait maintenue dans toute la réserve possible.

» Henri Pranzini. »

Tout le caractère, à la fois orgueilleux et servile, de ce rastaquouère se révèle dans cette lettre en même temps qu'une force de volonté extraordinaire. Cet homme, que l'échafaud attendait, qui savait que la mort était tout près de lui, se trouvait incommodé du bavardage d'un agent !

En outre, il est intéressant de rapprocher cette lettre de celle signée Gaston, trouvée chez Marie Regnault ; on y voit des incorrections du même genre et l'esprit hautain de l'homme apparaît, d'une façon identique, dans les deux missives.

Il est certain que si Pranzini avait écrit cette lettre avant le jugement, c'eût été un argument nouveau pour l'accusation.

Pranzini portait malheur à tous les agents qui le gardaient. Il en est un autre nommé F… qui paya d'une longue mise à pied une mauvaise plaisanterie dont il s'était rendu coupable. Celui-là avait écrit au crayon, sournoisement, dans un coin de la cellule, sur le mur :

Mon vieux Pranzini,
Tu ne mangeras plus de macaroni.

On fit une enquête. F… s'accusa lui-même et, comme il est nécessaire et juste que les gardiens d'un condamné à mort le respectent, le pauvre agent fut frappé sévèrement.

Àla Roquette, Pranzini continua à être le point de mire de la curiosité publique. On polémiquait dans les journaux sur la nécessité de son exécution ou de sa grâce. Des femmes écrivirent des lettres anonymes au Président de la République pour demander que l'assassin de la rue Montaigne ne fût pas guillotiné.

Enfin, M S… rentra en scène. Elle, qui avait contribué si incontestablement à le faire condamner en disant la vérité, considéra qu'il était de son devoir de sauver sa tête. Elle vint trouver M Wilson à l'Élysée et par son intermédiaire obtint d'être introduite auprès de M. Grévy.

Elle se jeta aux pieds du Président et, le soir, tous les journaux publiaient des interviews de la pauvre modiste !

Mais rien ne pouvait sauver Pranzini ; l'horreur de son crime était telle que, puisque la peine de mort existait, il était impossible de soustraire ce grand coupable au suprême châtiment.

L'exécution fut fixée au lundi 31 août.

Ah le cabotinage de la guillotine !

Jamais peut-être il ne s'affirma d'une façon plus audacieuse ; jamais peut-être, il ne se passa, place de la Roquette, de scènes plus ignobles.

Plusieurs nuits durant, tout ce que Paris, compte de névrosées s'y firent conduire pour ne pas manquer la dernière de l'homme qui les intéressait toutes.

Des files d'équipages s'allongeaient sur le boulevard Voltaire. Tous les cabarets étaient envahis par une foule de filles et par cette popúlation particulière, rôdeurs, souteneurs, qui ne manquent point une exécution, se disant sans doute qu'il est des choses auxquelles faut s'habituer !

Je n'entrai pas dans la cellule de Pranzini, par une sorte de scrupule. Quand je l'avais arrêté, à Marseille, je m'étais laissé emporter par mon ardeur de néophyte, qu'irritait l'entêtement absurde d'un accusé obstiné à nier ce qui était l'évidence même. À Longchamps, quand Pranzini, reconnu par la jeune fille qui tenait les water-closets, avait déclaré qu'elle mentait, je n'avais pu m'empêcher de lui dire : « Vous, mon garçon, vous vous y prenez d'une telle façon qu'on vous coupera le cou. »

Je sentais bien que Pranzini, depuis ce jour, avait une dent contre moi. Aussi, voulant éviter une scène pénible, je me tins à l'écart pendant toute l'exécution. D'ailleurs, faut-il l'avouer ? était-ce une dernière superstition de Breton ? il m'eût été désagréable de recevoir la malédiction d'un mourant, ce mourant fût-il un assassin.

Aussi me semble-t-il intéressant de donner ici le rapport textuel qu'adressa au procureur général mon collègue et ami Baron, rapport qui était d'une exactitude scrupuleuse et d'une simplicité émouvante.

« L'an 1887, le mercredi 31 août, à cinq heures du matin, nous, commissaire de police du quartier de la Roquette, agissant en vertu et pour l'exécution des œuvres de M. le procureur général près la Cour d'appel de Paris, en date d'hier, nous avisant que l'arrêt de la Cour d'assises du 31 juillet dernier, qui a condamné le nommé Pranzini à la peine de mort pour crime d'assassinat, recevrait son exécution à cinq heures du matin ;

» Nous nous sommes transporté, accompagné de M. Allier, notre secrétaire, au dépôt des condamnés, rue de la Roquette, 168, où étant nous avons trouvé :

» MM. Bernard, procureur de la République ;

» Atthalin, juge d'instruction ;

» Marmagne, greffier de la Cour d'appel chargé spécialement de la rédaction de l'acte de décès à la mairie du XI arrondissement ;

» L'abbé Faure, aumônier ;

» Taylor, chef de la Sûreté ;

» Goron, chef-adjoint ;

» Papillon, greffier de la Roquette, et enfin Beauquesne, directeur de la prison, qui, après avoir fait signer à l'exécuteur Deibler la levée d'écrou de Pranzini qu'il allait lui remettre, s'est avec les

personnes soussignées, dirigé, à cinq heures moins un quart, vers la cellule n 2, occupée par Pranzini.

» Ce dernier, qui dormait profondément, a été réveillé par le brigadier de la prison.

» Puis, M. Beauquesne, après lui avoir annoncé le rejet de son pourvoi en cassation et aussi le rejet de son pourvoi en grâce par M. le Président de la République, lui a dit :

« Pranzini, vous avez eu du courage ; c'est le moment de continuer à en montrer. »

» Il a répondu :

« Oui, monsieur, » ajoutant :

« On ne m'a même pas accordé la grâce de voir ma mère ; c'est la seule grâce que je demandais ; je sais que je mourrai innocent. »

» Et comme on l'habillait, en même temps il a dit :

« Bien, merci », au gardien qui lui donnait ses chaussures.

» Interpellé par M. Beauquesne s'il voulait rester seul avec l'aumônier, il a répondu : Non, merci ; que l'aumônier fasse son devoir, moi je ferai le mien.

» On lui dit alors : « Pranzini, levez-vous » ; et au même moment, comme les gardiens l'aidaient à se lever, il a fait comprendre qu'il n'essaierait pas de se sauver en disant : « Oh ! soyez tranquilles. »

» Arrivé à la salle de la toilette, où il s'est rendu d'un pas précipité et assuré, et pendant que Deibler et ses aides lui liaient les

bras et les jambes, il a dit :

« Je désirais une seule chose : c'est un sursis de trente jours que j'avais demandé dans une lettre adressée au Président de la République. Il me l'a refusé ! Dieu est grand ! a-t-il ajouté. Je suis heureux de mourir plutôt que d'obtenir une grâce et d'aller au bagne. »

« Alors, cherchant des yeux M. Taylor, qui était devant lui, il l'a interpellé en ces termes :

« Allons, monsieur Taylor, ne vous cachez pas. Vous avez mis des témoins qui n'étaient pas vrais dans ma cause. Malheur à celui qui… »

» Et n'a pas achevé sa phrase.

« Je meurs avec mon innocence. Soyez maudit. »

Vraiment M. Taylor n'avait pas de chance. Lui seul aurait pu répéter la fameuse phrase. de Pranzini : « Je ne suis pour rien dans cette affaire ! »

Et c'était à lui que Pranzini adressait sa dernière imprécation !

Comme beaucoup de criminels, à la dernière seconde, pour mieux garder son personnage, pour ne pas faiblir dans le rôle qu'il voulait tenir jusqu'au bout, il s'était raccroché au seul reproche réel qu'il pouvait faire à la justice. Il était incontestablement coupable et, malgré cette forfanterie de la dernière heure, il ne viendra à personne la pensée que Pranzini fût innocent.

Et cependant il disait vrai en affirmant ainsi au pied de l'échafaud qu'on avait mis dans son affaire des « témoins qui n'étaient pas vrais ».

Seulement, il se trompait encore d'adresse en s'en prenant à M. Taylor. Voici réellement ce qui s'était passé.

Au cours de l'instruction, nous avions appris que Pranzini, le jour même du crime, était entré dans un café du faubourg Saint-Honoré et avait longuement parlé du triple assassinat de la rue Montaigne. Nous n'avions pas pensé que le témoignage du patron et du garçon qui avait servi Pranzini fût utile. Le président de la Cour d'assises en décida autrement, et en vertu de son pouvoir discrétionnaire, il les fit entendre. Malgré les protestations enragées de Pranzini, ils racontèrent qu'il avait donné au café tous les détails du crime avant que les journaux en eussent parlé.

Cette double déposition fit une profonde. impression. Moi, qui savais à quoi m'en tenir, j'étais dans la salle au moment où le patron du café et son garçon furent entendus. Je courus prévenir M. Taylor, et tous deux nous fîmes venir l'agent qui avait fait l'enquête. Nous lui fîmes préciser tous les détails, et, dûment convaincus que ces témoignages étaient inexacts, qu'à l'heure précise où Pranzini était entré dans le café de nombreux journaux du soir avaient déjà paru, donnant tous les détails du crime, nous courûmes chez l'avocat général pour le prévenir.

Le lendemain, dans son réquisitoire, il reconnut que ces témoignages, d'apparence si concluants, ne l'étaient point, puisque l'heure où Pranzini avait parlé était inexacte.

Mais cette rectification n'avait point frappé l'oreille de Pranzini. Son esprit était resté sur l'accusation.

Cet homme mourut avec courage, comme la plupart de ceux qui sont guillotinés. Mais tout ne fut pas fini place de la Roquette.

On s'occupa encore de lui quand il fut mort. Les journaux, donnant d'une façon aussi complète qu'indiscrète tous les détails de l'autopsie, furent lus avidement par une grosse moitié du sexe faible.

Cela ne suffit-il pas à expliquer comment et pourquoi des tziganes ont de si étranges succès, tandis que tant de grands hommes furent cocus, comme disait Molière ?

On aurait cru que Pranzini avait jeté un mauvais sort sur tous ceux qui, de par leurs fonctions, avaient été obligés de s'occuper de lui.

Il s'en fallut de peu qu'il ne fît encore des victimes après sa mort, et, parmi ces victimes, je faillis être au premier rang.

Le lendemain de l'exécution de Pranzini, je causais avec Rossignol qui était un de nos meilleurs agents, et en même temps un fouineur, un brocanteur, qui avait aidé M. Macé à réunir son musée criminel.

— Je voudrais bien avoir un souvenir de Pranzini, lui dis-je.

— Soyez tranquille, chef, me répondit-il ; j'aurai quelque chose de tout à fait extraordinaire.

Rossignol, qui n'avait peut-être pas une compréhension très complète de la piété qu'on doit avoir envers les morts, fussent-ils des décapités, et qui savait, d'ailleurs, qu'on avait relié un livre avec la peau de Campi, se dit que le souvenir qui pouvait m'être le plus agréable était évidemment ce à quoi l'assassin tenait le plus au monde quand il était vivant… c'est-à-dire sa peau.

Il s'entendit avec un garçon d'amphithéâtre nommé G... et se procura un morceau de la poitrine.

Il était temps, d'ailleurs, il n'en restait plus ; ce qui tendrait à prouver que le pauvre Rossignol n'était pas le seul à avoir eu cette idée macabre.

Quelques jours après, il rapportait trois porte-cartes, en cuir blanc, doublés de satin bleu.

Certes, personne n'aurait pu se douter qu'ils étaient faits avec de la peau humaine ; on aurait dit de la peau de mouton. J'avoue très simplement que je trouvai la chose très originale quoique un peu funèbre ; je mis un des porte-cartes dans mon tiroir et j'engageai Rossignol à donner à M. Taylor un de deux qui restaient.

M. Taylor reçut Rossignol sans enthousiasme, mais sans crier à l'abomination, et accepta le porte-cartes, tout en faisant une petite grimace, je le confesse, car, le soir, il me disait avec un peu de dégoût :

— Un drôle de cadeau qu'il nous a fait là, Rossignol !

— En effet, lui dis-je, vous avez raison.

Puis, la chose en resta là.

J'avais oublié le carnet au fond de mon tiroir quand, tout à coup, éclata un scandale épouvantable.

Àla suite de la rivalité de deux médecins, un agrégé et un interne, ce dernier fit paraître dans la Lanterne un article à sensation, racontant avec force détails qu'on spéculait sur la peau de Pranzini et accusant l'agrégé d'avoir permis cette spéculation.

L'agrégé riposta… ; une enquête fut solennellement ouverte par M. Brouardel, doyen de la Faculté.

Nous n'avions qu'à avouer notre faute. M. Taylor, Rossignol et moi, nous allâmes porter nos trois porte-cartes à M. Bouchez, procureur général.

Alors se révéla dans le Presse parisienne un respect pour les cadavres d'assassins que j'étais loin de soupçonner. De tous côtés, on exigea notre révocation.

C'était aller un peu loin, et des gens d'esprit, comme Aurélien Scholl, se mirent en travers, réclamant, si l'on devait nous frapper, qu'on poursuivît également tous les évêques qui détenaient des fémurs ou des tibias de saints ou saintes.

Et, pendant une grande semaine, on polémiqua sur la peau de Pranzini !

Il paraît que notre histoire avait surtout beaucoup indigné M. Spuller, qui était alors ministre de l'instruction publique.

Au conseil des ministres, il demanda formellement notre révocation et des poursuites judiciaires… pour violation de sépulture ! M. Fallières, qui avait de l'esprit et qui se doutait bien que le ridicule de cette vertueuse indignation finirait bientôt par apparaître, décida que nous serions d'abord simplement poursuivis. On verrait ensuite à nous révoquer si nous étions condamnés.

Donc, un juge d'instruction fut nommé ; c'était M. Levasseur, un excellent homme, un peu solennel, mais d'une grande droiture d'esprit.

J'estimai alors que je devais écrire au juge et j'adressai à M. Levasseur une lettre qui commençait ainsi :

» Mon devoir d'honnête homme m'oblige à vous faire savoir tout d'abord que si, dans cette malheureuse affaire, il y a un coupable, ce coupable, c'est moi. C'est moi qui dois en endosser toute la responsabilité. »

J'expliquai ensuite que si j'avais repoussé avec indignation l'offre de Rossignol, celui-ci certainement n'y aurait pas donné suite, et que M. Taylor n'avait accepté le porte-cartes que son agent lui avait donné qu'uniquement pour faire comme moi, pour ne pas avoir l'air de me désapprouver.

Mes complices, y compris G..., ce garçon d'amphithéâtre, ne voulant pas plus que moi jouer les Avinain, avouaient avec une égale ingénuité ; l'instruction fut rapidement close... par une ordonnance de non-lieu.

M. Gragnon, en même temps, était allé trouver le ministre et lui avait démontré à quel point il serait odieux de sacrifier aux mânes d'un assassin ceux-là mêmes qui l'avaient fait condamner.

« Pranzini a fait trois victimes pendant sa vie, dit le préfet à M. Fallières ; n'estimez-vous pas qu'il est inutile qu'il en fasse d'autres après sa mort ? »

Mais on voulait donner une satisfaction à l'opinion publique.

La clôture de cette émouvante affaire se fit avec une solennité bien propre à nous émouvoir.

Les coupables furent convoqués dans le cabinet de M. Levasseur.

Là, le juge alluma dans sa cheminée un grand feu, quoiqu'on fût au mois de septembre, et, prenant avec des pincettes les porte-cartes, il les jeta dans la flamme.

Quand ils furent complètement brûlés, avec ses pincettes, M. Levasseur remua la cendre... afin qu'il ne restât rien des macabres porte-cartes !

En même temps, il rédigeait un procès-verbal que tous nous signâmes et qui, si ma mémoire me sert bien, était à peu près conçu en ces termes :

« Nous, Levasseur, juge près du tribunal de la Seine, constatons qu'en présence de MM. Taylor, chef de la Sûreté, Goron, sous-chef, Rossignol, brigadier de ce service, G..., garçon d'amphithéâtre, avons incinéré trois portefeuilles confectionnés avec la peau d'un nommé Pranzini, exécuté le 31 août dernier, place de la Roquette. »

Et ce fut tout.

Le Tintamarre se chargea de tirer la moralité de cette affaire :

Si vous t'nez à vot' squelette,
Ne fait' pas comme Pranzini.
Mourez plutôt dans vot' lit
Que d' claquer à la Roquette.
Vot' corps n' s'ra pas découpé
En morceaux pour la Sûreté.

Il y eut pourtant un autre épilogue, plus. triste, à cette affaire. Comme toujours, hélas ! ce fut le plus faible, le plus humble qui paya pour les autres. Malgré nos efforts, à M. Taylor et à moi,

G…, le pauvre diable de garçon d'amphithéâtre, fut révoqué par la Faculté.

Le malheureux fut le bouc émissaire de tous les chefs de la Sûreté passés, présents et futurs, qui avaient, ont ou auront la manie de la collection, et de tous les étudiants en médecine qui, par tradition, se faisaient jadis faire des blagues à tabac avec des seins de femmes, ou dressaient sur leur cheminée des trophées de tibias encadrant des crânes.

G…, peut-être du chagrin que lui causa sa révocation, mourut quelque temps après.

Celui-là fut vraiment la victime posthume du rastaquouère assassin.

L'éminent doyen de la Faculté n'aurait-il pas mieux fait de montrer la même indulgence que le préfet de police ? Il doit savoir aujourd'hui qu'il est une heure pour tous, où le besoin de cette indulgence se fait sentir.

Il est vrai que Cornélius Herz, plus vivant que jamais, n'en veut point à l'honorable doyen de l'avoir condamné à mort.

Partie 2 · La « Crevette » et l'« Américain »

Au mois de janvier 1886, alors que les restaurants de nuit étaient encore à la mode, une femme se signalait parmi les habituées du Café Américain par l'étalage de ses bijoux et même par le luxe de ses toilettes.

On l'appelait la « Crevette », un peu par jalousie, car elle avait de gros succès à l'Éden, où elle était une des familières du promenoir, et des succès non moins sérieux dans la grande salle du Café Américain.

Marie Aguétant, ainsi se nommait cette soupeuse, occupait au 52 de la rue Caumartin un petit appartement situé sur la cour.

C'était une femme dite « sérieuse » ; elle possédait de fort beaux bijoux dont elle aimait à se parer, et ses amies savaient qu'elle avait de grosses économies cachées dans son armoire à glace.

Elle avait pour amant régulier M. X..., caissier d'un cercle, ce qui ne l'empêchait pas, quand l'occasion s'en présentait, d'introduire chez elle des individus rencontrés à l'Éden ou au Café Américain.

Le 14 janvier, on la vit à l'Éden ; elle sortit vers dix heures du soir, en compagnie d'un homme vêtu d'un pardessus clair et coiffé d'un chapeau en feutre de forme basse et carrée comme on les portait alors ; quoique cet individu ne parlât à aucune autre femme, on le connaissait à l'Éden comme un « babitué » de Marie Aguétant. Celle-ci, d'ailleurs, avait parlé plusieurs fois de lui en l'appelant son « Américain » ; il n'était connu à l'Éden que sous ce nom.

La « Crevette » et son compagnon gagnèrent très vite la rue Caumartin, voisine de l'Éden ; la bonne attendait sa maîtresse. Elle entra dans la chambre, alluma la lampe et prépara le lit.

C'était une Alsacienne portant le nom de Barbe Burg, qui n'était que depuis quelques jours au service de Marie Aguétant.

Elle n'avait jamais vu l'homme qu'amenait sa maîtresse ; elle remarqua qu'il tournait obstinément le dos à la lumière, comme pour l'empêcher de regarder les traits de son visage et d'en garder le souvenir.

Pendant ce temps, Marie Aguétant se déshabillait ; elle était déjà presque dévêtue quand la domestique se retira dans la cuisine. Là, sans doute, Barbe Burg s'assoupit sur une chaise, car l'homme put sortir sans être entendu.

La bonne, vers deux heures, se réveilla en sursaut et se dit :

« Mon Dieu, que va-t-il arriver ? Voilà le moment où va rentrer Monsieur ! »

En effet, M. X..., l'amant en titre, rentrait toutes les nuits vers trois heures.

Elle alla frapper à la porte de la chambre et n'obtint pas de réponse ; terrifiée, elle descendit jusqu'à la loge de la concierge pour « demander un conseil ».

— Restez tranquille, lui dit celle-ci, vous verrez que tout s'arrangera ; il ne faut pas se mêler de ce qui ne vous regarde pas.

M. X..., l'amant officiel, n'arriva que vers quatre heures du matin et fut tout étonné de trouver ouverte la porte de la rue ; il pénétra dans l'appartement à l'aide de sa clef et traversa la cuisine où la femme Burg lui déclara avec embarras que « Madame était avec un Monsieur ».

Rendu furieux par cet aveu, il se dirigea en toute hâte vers la chambre à coucher, mais il eut quelque peine à ouvrir la porte qui avait été pour ainsi dire barricadée au moyen du lit déplacé.

En entrant, il aperçut sa maîtresse étendue sans mouvement sur le tapis. Il la crut évanouie et s'approcha pour la secourir. Mais en essayant de la soulever, il vit qu'elle portait à la gorge une affreuse blessure ; la tête presque détachée du tronc retomba en arrière. Le tapis était inondé de sang. La chambre ne présentait aucun désordre : le lit n'était pas défait ; sur une chaise, étaient jetés pêle-mêle les vêtements de la victime ; un jupon était à terre non loin du corps.

La fille Aguétant avait été assaillie à l'improviste, au moment où elle procédait aux soins de sa toilette. L'autopsie permit de constater que le meurtrier, placé derrière elle, avait dû renverser la tête et « avait frappé au cou à l'aide d'un instrument très coupant ». L'artère carotide et l'artère jugulaire avaient été tranchées et l'hémorragie avait causé la mort si rapidement que la victime n'avait pu proférer un seul cri.

Le corps, par ailleurs, ne portait aucune trace de violence. C'était la preuve qu'il n'y avait pas eu lutte avant le coup mortel.

Puis, le meurtrier, sans se livrer à d'inutiles recherches, avait été droit au but, en homme bien renseigné.

L'armoire à glace seule avait été ouverte.

On y retrouva sur une tablette et vide l'écrin du collier que possédait Marie Aguétant ; dans le tiroir entr'ouvert, un sac également vide coupé par une lame tranchante et arraché sur les côtés.

Dans ce tiroir, d'après les déclarations de X..., devaient être renfermés les écrins, et le sac devait contenir des bijoux, des

titres de rente nominatifs et une somme d'argent évaluée à trois ou quatre mille francs.

L'assassin, après avoir fait main basse sur tout l'argent et tous les objets précieux de sa victime, après avoir poussé le lit de façon à obstruer l'une des portes de la chambre, était sorti par une autre, ouvrant sur le salon, qu'il avait pris soin de fermer à clef derrière lui.

Il avait réussi à quitter l'appartement sans être entendu de la bonne, et la maison sans être remarqué par les concierges qui, appelés dans leur premier sommeil par un coup frappé au carreau de la loge, avaient tiré machinalement le cordon.

L'examen le plus minutieux ne révéla aucun indice de nature à trahir le coupable, et les recherches de la justice pour le découvrir demeurèrent longtemps inutiles.

J'ai emprunté tous les détails de ce récit au résumé si clair, si précis de l'affaire Prado que fit M. l'avocat général Sarrut. Je n'étais pas à la Sûreté au moment où le crime fut commis. Et quand le hasard permit d'arrêter l'assassin, je m'occupai fort peu de cette affaire, que M. Guillot dirigea tout seul, le service de la Sûreté n'ayant pas été mêlé à cette arrestation. Néanmoins, il m'est impossible de la laisser passer sous silence, car elle est en quelque sorte le complément de l'affaire Pranzini au point de vue de la psychologie du tueur de filles et de l'exposé des difficultés sans nombre que rencontre la police quand elle doit rechercher et trouver un assassin inconnu.

M. Taylor était encore chef de la Sûreté quand Marie Aguétant fut assassinée.

Au moment du crime, c'était l'époque du grand surmenage. Il cherchait déjà vainement l'assassin de M. le préfet Barrême, l'auteur du dépeçage de la femme de Montrouge, etc., etc., et l'agent Prince, chargé spécialement de chercher l'assassin de Marie Aguétánt, n'eut pas la chance de le retrouver.

On fit défiler, à la Sûreté, toutes les habibituées des restaurants de nuit ; toutes donnèrent un signalement assez complet de l'« Américain » mystérieux, mais aucune ne savait son nom ou son domicile.

L'Américain, bien entendu, ne reparut pas dans les restaurants de nuit, ni à l'Éden ; les meilleurs limiers de la Sûreté, comme disaient alors les reporters, passèrent des nuits nombreuses à souper au Café Américain ; on ne découvrit aucune piste… Tous les bijoux de Marie Aguétant avaient été volés ; on en avait un signalement exact qui fut envoyé partout. Cela ne servit à rien.

L'Américain resta aussi mystérieux que le fameux Jud, l'assassin du président Parisot, et l'on ne parla guère de l'affaire de la rue Caumartin qu'au moment de l'arrestation de Pranzini.

Il y eut alors un bijoutier qui crut reconnaître en Pranzini un homme qui était venu lui proposer des bijoux qu'il pensait avoir appartenu à Marie Aguétant… Il fut prouvé que Pranzini n'était pas à Paris au moment du crime et qu'il n'avait jamais connu Marie Aguétant.

Quoique l'affaire ne fût pas définitivement classée, comme disent improprement les journalistes, on ne s'en occupait guère au service de la Sûreté. J'avais une lourde tâche quotidienne qui

ne me permettait pas d'aller rechercher les vieilles affaires oubliées…

Cinq mois environ après l'exécution de Pranzini, un soir d'hiver, le 28 novembre, vers dix heures, les gardiens de la paix qui faisaient leur ronde sur le Cours la Reine entendirent tout à coup des cris de : « Au voleur ! Arrêtez-le ! » En même temps, un homme s'élançait hors de l'hôtel du Palais, laissait tomber une cassette, et s'enfuyait poursuivi par les domestiques.

Comme le fuyard se voyait serré de trop près, il braqua sur eux un revolver. Les deux domestiques eurent une seconde d'hésitation ; l'homme en profita pour gagner la berge de la Seine, et il allait disparaître dans le brouillard, quand il se sentit saisi à bras-le-corps par le gardien de la paix Moumont qui était accouru avec un de ses collègues pour barrer le chemin au voleur.

Mais celui-ci, sans dire un mot, fit feu ; la balle traversa la joue droite du gardien de la paix Moumont et sortit derrière l'oreille.

Moumont était de ces obscurs héros du devoir qui savent mourir pour respecter la consigne ; c'était de ces braves gardiens de la paix qui, soit qu'il s'agisse d'une personne à sauver, soit qu'il s'agisse d'un criminel à arrêter, ne songent jamais au danger, et risquent leur vie pour moins de deux mille francs par an.

Quoique perdant son sang à flots, il ne lâcha pas l'homme jusqu'à ce que son camarade l'eût désarmé et l'eût ficelé.

Alors il tomba sans connaissance.

L'individu ainsi arrêté déclara simplement se nommer Prado y Ribo et refusa de faire connaître son adresse et ses antécédents.

L'enquête commencée apprit tout à coup des choses étranges.

Ce Prado était venu loger à l'hôtel du Palais dans des conditions bizarres. Il était arrivé avec une malle vide et presque aussitôt s'était lié avec un personnage aussi mystérieux que lui, un certain L... qui disparut quelques heures après cette aventure et qu'on ne revit pas tant que durèrent l'instruction et le procès.

Prado s'était présenté à l'hôtel du Palais comme courtier en bijouterie, et s'était placé à table à côté du vieux L... qu'il avait rencontré à Genève et dont il connaissait la situation sans que l'autre s'en doutât.

Il savait que cet homme avait quitté l'Espagne sans esprit de retour, qu'il traînait avec lui un petit trésor, une petite cassette pleine de pierres précieuses.

Prado se mit à parler espagnol, et charma la femme et la fille de son voisin. Le 28 novembre, se disant très lancé dans le journalisme parisien, il leur offrit un soi-disant billet de faveur, une loge pour le Châtelet qu'il avait bien et dûment payée 45 francs au bureau de location.

C'était le moyen le plus simple et le plus ingénieux de se débarrasser des gardiens du coffret qu'il convoitait.

Vers neuf heures du soir, pendant que toute la famille était au théâtre, il s'introduisit dans la chambre de L..., mais il eut une surprise désagréable. Le matin même, celui-ci avait acheté un petit coffre-fort. Avec une pince-monseigneur, ce coffre-fort fut forcé. Prado s'aperçut alors que la cassette y était vissée, et il lui fallut dévisser les écrous.

Cette opération fut longue et bruyante. Prado attira ainsi l'attention des domestiques de l'hôtel.

Un valet de chambre nommé Zambeau avait été très étonné de voir le nouveau locataire pénétrer chez M. L... Il resta en observation.

— Envoyez-moi chercher une voiture, lui demanda Prado quelques instants après, et priez le chasseur de monter chercher cette cassette très lourde, pour la descendre.

— Pardon, fit Zambeau, vous n'aviez pas de cassette quand vous êtes entré dans la maison ?

— Est-ce que cela vous regarde ? répondit l'homme avec insolence. Faites avancer la voiture, je vous répondrai en bas...

Au moment où il allait franchir le seuil de l'hôtel, portant lui-même la cassette, Zambeau se mit encore en travers et lui dit :

— Vous ne sortirez pas avant de m'avoir expliqué...

Prado perdit la tête, il lâcha la cassette et se sauva.

Je viens de raconter comment il fut arrêté.

On l'écroua à Mazas. Il était inculpé d'une façon mal définie de vol avec effraction, car L..., apprenant ce qui s'était passé en revenant du Châtelet, s'était hâté de rentrer en possession de sa cassette, avait demandé son addition, puis était parti le lendemain matin dès l'aube, sans laisser sa nouvelle adresse. Or, il faut, en matière de vol, sinon avoir une plainte du volé, au moins bien connaître son identité, et savoir ce que le voleur a tenté de prendre.

Mais en dehors de cette tentative de vol avec effraction, il y avait contre Prado une accusation très précise et très grave, car elle pouvait entraîner la peine de mort : celle de tentative de meurtre contre un agent de l'autorité, dans l'exercice de ses fonctions.

M. Anquetil était le juge chargé d'instruire cette affaire, et bien entendu son instruction n'avançait pas beaucoup, le volé persistant à ne pas venir témoigner et le voleur continuant à se taire sur son identité.

Mais le hasard, je l'ai déjà dit bien souvent, est le meilleur des agents de la police.

Deux jeunes femmes, Mauricette C... et Mathilde D..., se présentèrent, un beau matin, chez M. B..., bijoutier, rue des Filles-Saint-Thomas, à Paris, et lui offrirent des bijoux à acheter.

M. B... était très prudent ; d'un autre côté, l'attitude des deux femmes lui avait donné quelques soupçons. Il remarqua sur une des montres qu'on lui avait offertes le nom de son confrère Forgerit, bijoutier à Royan ; il lui écrivit. M. Forgerit lui répondit par dépêche : « J'ai été dévalisé ! »

Mathilde D... fut arrêtée au moment où elle venait toucher le prix des bijoux qu'elle avait vendus ; elle conduisit le commissaire de police dans une maison meublée de la rue de Richelieu, où l'on arrêta son amant, un sieur José Garcia, ancien préfet espagnol, et toute une bande aussi espagnole que le préfet : un sieur Roberto Andrès, ancien négociant, qui s'était ruiné pour sa maîtresse, la femme Encarnacion Pablo ; un aventurier étrange nommé Ybanes, et une fille Eugénie F..., sur la déclaration de la-

quelle fut arrêtée Mauricette C..., qui s'était présentée avec Mathilde D..., chez le bijoutier de la rue des Filles-Saint-Thomas.

Comme le vol avait été commis à Royan, toute la bande fut expédiée à Marennes, siège du parquet de l'arrondissement, et livrée à un juge d'instruction, qui, naturellement, avait beaucoup de peine à démêler cette affaire très embrouillée.

Il semblait établi qu'aucun des accusés n'avait été à Royan et tous affirmaient que les bijoux qu'ils avaient essayé de vendre leur avaient été remis par un comte de Linska, amant de Mauricette C..., dont l'existence était certaine, — car il avait habité avec sa maîtresse la maison meublée de la rue de Richelieu, siège de l'association. — Depuis, il avait disparu, et l'on ne pouvait le retrouver.

Il y avait du reste une bonne raison pour cela. Linska était à ce moment à Mazas sous le nom de Prado et personne n'aurait eu l'idée de l'y venir chercher.

Il est même probable que le bon juge d'instruction de Marennes ne serait jamais arrivé à débrouiller cet écheveau, si un incident nouveau et inattendu ne s'était passé à la prison de Marennes.

Eugénie F... et Mauricette C... étaient toutes deux les maîtresses du comte de Linska et n'avaient pas la passivité des femmes d'Orient, qui acceptent si bien la polygamie.

Eugénie F..., d'une bonne famille de Boulogne, avait été mariée puis avait abandonné son mari pour suivre ce prétendu comte de Linska, qui l'avait jetée dans la prostitution.

Mauricette C..., une jeune brunette, fine, idéale, aux allures de vierge, était la fille d'une commerçante de Bordeaux ; elle avait été séduite par le même Linska et avait de lui un enfant.

Le juge de Marennes ne pouvait parvenir à s'expliquer comment ce Linska, personnage qui lui apparaissait presque légendaire, avait pu entraîner en même temps ses deux maîtresses dans une affaire de vol !

D'ailleurs, il se passait d'étranges choses à la prison de Marennes et la tâche du juge ne devait pas être facile.

Le gardien-chef était au plus mal avec le juge d'instruction. Il avertissait, paraît-il, les accusés de tout ce que le magistrat devait faire contre eux. De son côté, le juge faisait, a-t-on dit, espionner le gardien par des détenus et tout le monde se trahissait... On se passait des lettres et on les escamotait.

Les deux maîtresses se disputaient et se réconciliaient. Les femmes trouvaient que la détention préventive était trop longue et que Linska, qui aurait pu d'un mot les disculper (elles se l'imaginaient), en faisant connaître sa personnalité et son rôle dans le vol de Royan, ne se conduisait pas bien envers elles.

Un jour, Mauricette C... dit à sa rivale avec effusion :

— C'est tout de même malheureux d'avoir un enfant de ce misérable !

— Je crois bien, répliqua Eugénie F..., dont la jalousie se trouvait surexcitée au suprême degré par cette pensée de l'enfant de l'autre, je crois bien que c'est malheureux pour votre enfant d'avoir pour père un assassin !

— Que dites-vous ! s'écria la petite Mauricette, un assassin ?

— Je n'ai rien dit… ne me demandez rien…

On la pressa, on fit venir la gardien-chef qui insista, et Eugénie F… déclara qu'elle avait juré sur la tombe de sa mère de ne pas révéler un secret terrible.

— Il faudrait, ajouta-t-elle, que je sois dégagée de mon serment.

On fit alors appeler le pasteur protestant, car elle était de la religion réformée. On soumit au ministre évangélique ce cas de conscience délicat.

La sœur supérieure fut consultée.

Le pasteur protestant et la religieuse catholique, réunis dans une sorte de tribunal de conscience, dont faisait partie un gardien-chef de prison, furent d'avis qu'Eugénie F… devait parler, que son serment ne comptait pas et qu'elle engagerait sa responsabilité en se taisant. Eugénie fit alors appeler le juge et se décida à faire des révélations.

Sinistrement dramatiques ces révélations d'une maîtresse jalouse qui, pour se venger, condamne à mort son amant. Elles laissent bien loin les tergiversations de madame S…, la maîtresse de Pranzini. Madame S… n'était qu'une pauvre femme dont un juge d'instruction avait su toucher le cœur, une malheureuse qui avait eu peur de la prison. Eugénie F… était l'amoureuse tragique qui se venge.

Dans son récit, elle commença par raconter comment elle s'était laissé séduire par la figure de Linska, par la caresse de son

regard… un regard de rastaquouère comme celui de Pranzini… Puis elle en vint à ce qui s'était passé le jour du crime.

« Le 14 janvier 1887, dit-elle, j'étais dans une très grande misère ; j'avais dû demander à mon propriétaire vingt francs pour dégager un manteau dont j'avais besoin. J'ai donné douze francs pour dégager le manteau, et j'ai remis le reste à Prado. Ce jour-là, nous avons dîné chez Ybanez. Lui est parti : nous ne l'avons pas revu de la soirée. Je suis rentrée me coucher. Il était onze heures et demie ou minuit moins un quart quand il est arrivé. J'étais étonnée, car, tous les autres jours, il rentrait à deux ou trois heures du matin. Il m'a dit en arrivant : « Tu ne sais pas, on vient d'assassiner une femme. » Je lui ai demandé comment il le savait. Il m'a répondu : « Par tout le monde ; cela se connaît déjà sur le boulevard. » Toute la nuit, il a été couvert de sueur ; il me repoussait quand je m'approchais de lui ; je remarquai qu'il avait un coup d'ongle sur la main ; je lui demandai : « Qu'est-ce que cela ? » Il me raconta qu'il l'avait attrapé en jouant avec un enfant. À diverses reprises, il s'est levé et a été laver ses mains ; il me disait : « Je ne sais pas ce que j'ai aux mains, mais je sens une odeur très drôle. » Le lendemain matin, il m'a donné de l'argent ; je lui ai demandé comment il avait pu s'en procurer. Il m'a répondu qu'il avait rencontré, la veille au soir, au Grand-Hôtel, un ami qui lui avait donné deux cents francs. Il y avait sur le billet une ou deux coupures très nettes : je le lui ai fait remarquer.

— Le choléra est en Espagne, me dit-il, et on coupe les lettres à la frontière pour les désinfecter. C'est sans doute pour cela que le billet a été coupé.

Il m'en a donné ensuite un autre et je suis sortie pour faire mes commissions. Le même matin, il a brûlé sa chemise dans le

fourneau ; elle avait une goutte de sang, j'ai cru qu'elle provenait de l'égratignure. Dans l'après-midi, j'ai senti une odeur très mauvaise. C'était lui, qui brûlait ses bottines. Je lui ai demandé pourquoi. Il m'a répondu : « Parce que ça me plaît. » Je n'ai pas insisté ; avec lui, c'était inutile. Le même soir, j'ai été au restaurant en sa compagnie. On vendait des journaux qui parlaient de l'assassinat de Marie Aguétant ; il en a acheté plusieurs, et a dit qu'après tout, il n'y avait qu'une femme de moins ; qu'il les tuerait bien toutes pour en débarrasser l'univers ! Il est rentré ce soir-là, très tranquille, et la nuit s'est passée comme toujours. Le lendemain, il devait dîner à la maison, mais il est rentré le soir et m'a dit : « Vite, accompagne-moi chez Ybanez. Je pars pour l'Espagne ; je vais vendre mes propriétés. »

» Il a quitté ses vêtements clairs pour en prendre des foncés ; nous sommes partis ; en route, il a encore acheté un pantalon ; nous avons dîné chez Ybanez, puis nous sommes partis pour la gare. Prado, seul dans une voiture, moi et Ybanez dans une autre voiture.

» Au bout de quelques jours, j'ai reçu des lettres de Saragosse. C'est Ybanez qui me les apportait ; il m'a apporté aussi un jour 400 francs, avec lesquels j'ai payé quelques dettes, puis je suis partie chez maman. »

Elle se doutait alors que son amant était un criminel, mais elle n'en avait pas la certitude. Bientôt, elle l'eut tout entière. Elle était venue rejoindre Linska à Bordeaux, et, là, elle l'avait trouvé l'amant de la jeune Mauricette C… Alors, des scènes sans fin, des scènes terribles avaient éclaté. Un jour, Linska s'était jeté sur elle, un couteau à la main, lui disant :

— Il faut que je te tue !

— Oui, comme tu as tué l'autre, avait répondu Eugénie F… L'homme était resté terrifié et, apprenant bientôt que sa maîtresse avait un autre amant, il perdit littéralement la tête, craignant sans doute qu'elle ne fît à son nouvel amoureux une révélation dangereuse.

« Prado, qui soupçonnait quelque chose, me suivait, a dit Eugénie F… ; il a vu que j'avais des rendez-vous. Un jour il est rentré derrière moi et m'a mis son couteau sur la gorge. J'ai pu le lui arracher et je l'ai mis entre les persiennes et la fenêtre ; je me suis retournée ; il avait son revolver braqué. Effrayée, je me suis précipitée sur la sonnette. Les domestiques sont arrivés ; mais la porte était fermée. Je leur ai crié de l'enfoncer. Mais lui-même a ouvert. La bonne est restée quelques instants, puis elle est partie et je me suis couchée. C'est alors qu'il s'est approché et m'a dit : « Misérable, tu es la maîtresse d'un bandit et d'un assassin ; c'est moi qui ai tué Marie Aguétant. » Épouvantée, je lui ai répondu que je ne voulais pas être la maîtresse d'un bandit ; mais il m'a dit que malgré moi je serais toujours à lui, et il m'a fait de telles protestations d'amour que je me demandais si tout ce qu'il avait dit était vrai.

» Quelques jours après, il m'a fait le récit du crime. Il avait eu une première entrevue avec Marie Aguétant, mais il n'avait pu faire le coup ce jour-là, parce que la bonne avait emporté ses bottines. Le 14 janvier, il avait été la chercher à l'Éden ; ils étaient rentrés ensemble ; elle était à sa toilette, quand elle lui a dit : « Combien me donnes-tu, cette nuit ? » Alors, il l'a frappée. Je l'entends encore. Il m'a dit : « Elle s'est vidée en un instant. » Et

il a ajouté : « Si tu savais comme ça sent mauvais du sang de femme… Pouah ! »

Le juge d'instruction de Marennes n'avait plus rien à faire des deux femmes ; il les renvoya à Paris et M. Guillot, qui avait commencé l'instruction de l'assassinat de Marie Aguétant, reçut à son tour les déclarations d'Eugénie F… et celles de Mauricette C…, les deux maîtresses ; car si Pranzini n'avait eu à lutter que contre une femme, madame S… Prado, lui, dut tenir tête à deux d'abord, et à trois ensuite, quand sa femme légitime, oubliée par lui en Espagne, vint se mettre de la partie.

M. Guillot, toujours habile metteur en scène, imagina la plus dramatique qui soit.

Après avoir interrogé longuement Prado, qui ne se croyait connu que sous ce nom, il l'appela tout à coup M. le comte Linska.

Puis, profitant de l'effarement de son inculpé, il donna l'ordre d'introduire Eugénie F…

Soutenue par le regard du juge, cette femme refit son récit. Prado en vain protesta, injuria sa maîtresse, chercha à la terroriser… M. Guillot lui avait ménagé encore une autre surprise. La porte se rouvrit et Prado vit paraître à son tour Mauricette C…

Cet homme, qui était un acteur incomparable, bien digne de jouer sur le théâtre de M. Guillot, joua la scène du sentiment avec une audace extraordinaire.

« Comment, s'écria-t-il, Mauri, c'est toi qui m'accuses, toi que j'ai tant aimée, toi la mère de mon enfant ?… Mais ce n'est pas

possible, tu parles par jalousie, tu es poussée par cette femme qui veut me perdre, par Eugénie ?

» Eh bien, cette femme qui m'accuse d'assassinat, tu vas voir comme je la traite. Elle croit me faire trembler. Eh bien, c'est devant elle que je le déclare, je ne l'ai jamais aimée. Oui, cette femme si belle, qui parfois s'admirait dans la glace comme une statue, eh bien, c'était une femme dont on se sert, mais à qui l'on ne s'attache pas… Qu'elle le sache : je n'ai jamais aimé que toi, toi que j'ai connue vierge et qui es la mère de mon enfant… » Mais il ne pouvait plus émouvoir le cœur de Mauricette. Les deux femmes s'étaient réconciliées dans une haine commune contre lui.

Quand il rentra à Mazas, Prado comprit qu'il était perdu. Mais c'était un audacieux qui s'avouait jamais vaincu. Il voulut lutter jusqu'au bout, et il faut avouer qu'il fit une belle résistance.

M. Guillot s'était passionné pour cette affaire, comme magistrat, comme philosophe et comme romancier.

Un homme livré ainsi par ses deux maîtresses lui semblait une proie qu'il ne pouvait laisser échapper…

Il avait retrouvé dans les premières enquêtes qu'une femme, nommée Renée Meyer, était à l'Éden avec Marie Aguétant, le soir du crime… La malheureuse, atteinte de phtisie, était mourante ; elle ne pouvait venir au Palais de Justice, il alla à elle…

Il amena Prado devant son lit.

Mais celui-ci avait une présence d'esprit extraordinaire ; il regarda la mourante avec une ténacité de magnétiseur ; puis, adoucissant le mieux qu'il put le timbre de sa voix, il dit :

— Madame, il paraît que vous étiez avec Marie Aguétant le soir où elle fut assassinée, et que vous l'avez vue partir avec celui qu'elle appelait son « Américain ». On m'accuse d'un crime que je n'ai point commis ; il y va de ma tête…

Puis il ajouta, après une pause savante :

— Me reconnaissez-vous ?

Un tremblement convulsif agita les lèvres de la mourante, puis elle fit de la tête un signe négatif.

Hors de la présence de Prado, M. Guillot l'interrogea ensuite. Elle répondit, lassée :

— Il y a bien quelque chose dans le visage ; néanmoins, je ne saurais dire que c'est lui…

Puis elle supplia qu'on la laissât tranquille. Peu de temps après, elle mourait.

Mais la bonne et une couturière qui allait souvent chez Marie Aguétant, et qui avaient aperçu plusieurs fois « l'Américain », s'écrièrent rien qu'en voyant la photographie de Prado :

— Oui, c'est bien lui.

C'était un indice ; mais ce n'était pas une preuve suffisante pour faire tomber la tête d'un homme.

Eugénie F… vint au secours du juge. Pressée de questions, elle dit enfin :

« Un jour, il avait menacé de me tuer ; je me dis que je devrais peut-être bien prendre des armes contre lui, pour pouvoir le tenir, et comme il venait de déchirer une lettre arrivée d'Espagne,

je me baissai et en ramassai un morceau ; c'était l'en-tête de cette lettre, en tête imprimé, et quelques lignes manuscrites ; je les plaçai soigneusement dans ma malle entre les plis d'un drap. Faites chercher ma malle, et dans tel endroit vous trouverez ce papier. »

Immédiatement on fit venir la malle, on l'ouvrit, on déplia le drap et on trouva un chiffon de papier qui, à lui seul, devait perdre Prado :

Puis le commencement de quelques lignes d'écriture.

C'étaient les premiers mots d'une lettre écrite par un revendeur de bijoux de Madrid…

Cette fois, le juge s'écria : « Je le tiens. »

M. Guillot n'hésita pas ; il alla trouver le ministre de la justice, lui exposa qu'il estimait ne pas devoir demander des recherches par voie diplomatique et obtint l'autorisation de partir lui-même pour l'Espagne.

Dernièrement, un autre juge d'instruction, M. Le Poittevin, a fait de même pour l'affaire du Panama.

À Madrid, le juge trouva la police espagnole empressée, comme toujours, à servir les magistrats français. Un des principaux chefs de la police, mon excellent ami, el señor Pita, apporta son concours le plus actif à M. Guillot. M. Pita mena le juge à la ciudad Rodrigo, sous des arcades sombres et basses, dans une boutique rappelant celles des usuriers du moyen âge, où l'on trouva une horrible vieille qui, interrogée par le magistrat espagnol, déclara que la lettre dont on lui représentait des fragments avait été écrite par son mari… un digne homme qui, ayant des dé-

mêlés avec la justice, avait jugé bon de partir pour un pays qu'elle ne connaissait pas.

Quand on lui montra le dessin des bijoux, elle les reconnut ! On lui fit chercher sur ses livres ; elle trouva trace de l'achat de plusieurs bijoux à la date même de janvier 1886, correspondant à celle de l'assassinat.

— Du reste, ajouta-t-elle, je me souviens parfaitement de la personne qui nous les a vendus, car ce gentilhomme, qui venait souvent chez nous, faisait la cour à ma fille Purita et lui avait même donné sa photographie. Tenez, je vais la chercher.

Et passant dans l'arrière-boutique, la vieille revint quelques instants après avec une carte photographique dans la main.

C'était la photographie de Prado !

De retour à Paris, M. Guillot fit venir Prado dans son cabinet et lui posa cette question :

— Vous affirmez toujours que vous n'avez jamais connu Marie Aguétant ?

— Jamais !

— Alors, comment avez-vous eu entre les mains les bijoux volés chez elle ?

— Je ne les ai jamais eus.

— Si, car je reviens de Madrid ; j'ai été à la ciudad Rodrigo…

Prado pâlit et faillit s'évanouir.

Le juge continua :

— Vous savez bien, chez le vieil Antonio qui vous a écrit cette lettre…

Et il lui montra le fragment déchiré.

Puis il termina, en disant :

— Et sa femme m'a remis la photographie que vous aviez donnée à la belle Purita.

Prado était comme frappé d'un coup de foudre ; il se remit pourtant et reprenant un peu d'aplomb, il répondit :

— Je suis bien obligé de reconnaître que j'ai vendu quelques-uns des bijoux dont vous me représentez les dessins ; mais je ne savais pas que c'étaient ceux de Marie Aguétant : ce sont des bijoux que j'avais trouvés dans le train en allant à Madrid.

— C'est la seule explication que vous ayez à donner sur la détention de ces bijoux et leur vente après le crime ? dit le juge. Eh bien ! votre interrogatoire est terminé. Vous êtes inculpé d'assassinat.

Enfin, comme pour mieux accabler Prado, — car cette réponse était sa condamnation même, puisque ce n'était qu'une réminiscence de l'affaire Pranzini, — une troisième femme entra en scène.

Trois femmes ! Il fallait qu'il succombât !

M. Guillot reçu une lettre de la malheureuse que Prado avait, quelques années auparavant, épousée à Madrid, lettre qui donnait d'étranges renseignements sur la moralité de l'individu.

La femme de Prado écrivait :

« Aujourd'hui que la Providence a mis mon mari dans les mains de la justice, je dois l'aider, car c'est un devoir de conscience.

» Ainsi, monsieur le juge, je vous dis :

» Mon mari est un infâme qui m'a maltraitée atrocement jusqu'au point de vouloir m'étrangler plusieurs fois, et une fois il y serait arrivé si un voisin n'était heureusement entré ; il me tenait le genou sur la poitrine et, avec les deux mains, il me serrait la gorge.

» Il me fit ce supplice, en une occasion, pour me faire donner ma signature au sujet de mes intérêts. Une autre fois, il m'a donné un narcotique, il y a de cela environ huit ans.

» Je vous envoie un reçu de la chambre des agents de change et de Bourse, qui représente la somme de 41,300 fr. que mon mari m'a soustraite.

» J'en avais d'autres qui ont disparu : toute ma fortune.

» Je crains, monsieur le juge, d'être importune avec ma longue lettre ; cependant je ne puis laisser sans vous les dire d'autres faits pareils.

» Je venais d'accoucher d'une fille, et n'ayant pas d'argent pour me nourrir, je priai mon mari, par l'intermédiaire de la personne qui me servait, de me donner de quoi acheter du bouillon. Il répondit à la domestique : « Laissez-la, qu'elle meure », et il appela un ami. Ils prirent du café, ce qu'il fallait pour faire un bon déjeuner et, pendant que je mourais d'inanition, il prenait toute l'argenterie qui restait pour le service de table et alla l'engager.

» La domestique vint me le dire immédiatement, car il était si mauvais qu'il aurait dit que les domestiques l'avaient volée.

» Dans une autre occasion où je venais d'accoucher aussi, il voulait me donner un verre de glace qui sûrement m'aurait tuée ; mais je refusai de le prendre et cela d'accord avec le médecin. Enfin, son but était de me tuer depuis que je lui avais livré tous mes biens.

» Si bien que je l'ai entendu dire à ses amis que le jour où il tomberait entre les mains de la justice, j'étais perdue, ce qui me faisait grand'peur.

» Il a aussi falsifié des lettres, prenant le nom d'un de mes oncles. En dernier lieu, il écrivit une lettre anonyme, m'excitant à me rendre dans une maison de prostitution, dans le but, si j'acceptais, de pouvoir m'accuser d'adultère.

» J'ai eu le malheur de m'énamourer de lui, à cause de sa jolie figure et de son élégance. Qui aurait cru que sous ce masque charmant se cachait un cœur de tigre ? »

Prado avait laissé de terribles cicatrices au cœur de son ancienne femme ; non seulement elle écrivit à M. Guillot la lettre dont je viens de donner le passage le plus saisissant, mais elle envoya à son mari lui-même une autre missive d'une violence extrême, dans laquelle elle lui faisait comprendre qu'elle serait heureuse de lui voir couper le cou. Il y avait, entre autres aménités, celles-ci :

« Si ton âme se voit retirée, j'irai à Dieu, en qui je crois chaque jour de plus en plus ; mais il m'a laissée en vie pour ton châtiment, n'en doute pas. »

Puis cette vindicative Espagnole, qui signait Dolorès Garciès de Marcilla de Linska, rappelait à Prado qu'il lui avait donné en 1886 une épingle et une bague qui devaient venir fatalement de Marie Aguétant, et elle terminait en le suppliant de donner au juge d'instruction des renseignements précis qui lui permettraient de faire annuler son mariage. Car Prado, en l'épousant, avait donné un faux état civil, et sa femme elle-même était incapable de pénétrer le mystère de son origine.

Quand cet aventurier reçut cette lettre, il réfléchit un instant, comprit qu'avant qu'elle lui eût été remise, elle avait été lue par M. Guillot, et écrivit aussitôt au juge :

« Mazas, 20 août 1888.

» Je vous remets la traduction littérale et textuelle de la gracieuse lettre de ma tendre ex-épouse, qui, tout en m'appelant son cher Louis, me prouve ingénument qu'elle éprouve pour moi de la rage. Je m'en aperçois.

» Je ne me donne pas la peine de commenter et de réfuter ce qu'elle dit.

» Elle était folle avant d'être malheureuse ; à plus forte raison aujourd'hui.

» La preuve est dans l'incohérence de ce qu'elle écrit.

» Je ne lui en veux pas ; au contraire, je la plains sincèrement.

» Pour les démarches à faire au sujet de l'annulation de mon mariage, je verrai avec le notaire.

» Veuillez agréer, monsieur, mes respectueuses salutations.

» Signé : Prado. »

Le caractère de cet homme étrange s'accusa bientôt d'une autre façon : il chercha à faire passer à Garcia, qui avait été remis en liberté, une lettre dans laquelle était tracé le plan d'évasion le plus ingénieux qu'un prisonnier ait inventé.

Prado, quand il s'était vu perdu par les deux femmes qui avaient été ses maîtresses, n'avait plus eu qu'une pensée : reconquérir Mauricette C..., et il avait fini par obtenir du juge de le laisser causer en tête-à-tête avec elle, sous prétexte de lui faire des révélations sur sa naissance, « pour que son enfant eût un nom ».

C'est donc à Mauricette C... qu'il avait remis cette lettre. Mais celle-ci la donna à la justice et non au destinataire. Cette lettre est peut-être le document le plus étrange de ce procès étrange. Elle montre quel flibustier résolu était cet homme, dont la plus grande faute évidemment fut d'abandonner un jour les pampas de l'Amérique du Sud pour l'asphalte des boulevards.

« J'ai trouvé, disait-il, un moyen qui, celui-là, ne demande de votre part ni courage, ni exposition. Aussi, je compte sur vous comme sur le Messie.

» Vous savez que Mauri parle avec moi, quand nous voulons, dans le petit cabinet du juge. Or, celui-ci aussi m'écoute en particulier quand je le lui demande.

» C'est grâce à ces circonstances que j'ai imaginé l'évasion la plus hardie qu'on puisse imaginer, sans risques et sûre.

» Je vais lui demander une entrevue ; je m'enferme avec lui ; je lui fais un préambule pour savoir ce que vaut une parole

d'honneur, et puis, brusquement, je lui braque un revolver sous le nez, en lui disant : « Monsieur, je crois que vous êtes incapable de manquer à votre parole, — et c'est vrai. Vous allez me la donner que vous me laissez cinq minutes pour partir, sans bouger ni pousser un cri. Si vous ne voulez pas, — vous savez de quoi je suis capable ? eh bien ! foi de Prado, je vous brûle la cervelle et moi après ! La liberté ou la mort ! »

» C'est sûr qu'il y consentira.

» Il ne peut pas moins faire. Il sait que je suis capable de faire bien plus.

» Alors, je sors par la petite porte que je ferme au dehors et j'emporte la clef en cas qu'il manquerait à sa parole — ce que je ne crois pas — et j'ai de toute manière le temps de gagner la salle des Pas-Perdus.

» L'autre porte qui donne dans son bureau, je l'aurais fermée dès le début.

» Quand lui vient me parler, les gardes restent toujours dans son bureau.

» Vous voyez que, pour moi, c'est une évasion qui devient un amusement et qui fera rudement parler.

» Il ne s'agit que d'avoir le revolver, et comme une femme ne peut l'acheter, il faut que ça soit vous ; je crois que le rôle que je vous donne n'est pas au-dessus de vos forces, puisqu'il n'y a aucun danger.

» Quoi que ce soit qu'il arrive, ce revolver m'aura été donné par un surveillant de Mazas que je ne veux pas nommer pour ne

pas le compromettre, etc.

» Enfin, vous savez l'homme que je suis : donc, de mon côté, il n'y a aucune crainte.

» D'autant plus que la chose est aussi sûre que de boire un verre d'eau, et le juge sera le premier à dire tout au moins que je l'ai intimidé avec une arme ; j'arrangerai cela avec lui.

» Il me semble voir la figure qu'il va faire devant mon revolver. Il ne demandera pas mieux de me voir loin à ce moment-là, surtout d'après l'idée qu'il a de moi. Aussi, est-ce sûr.

» Donc, aussitôt que vous aurez ma lettre, sans perdre un instant, vous irez m'acheter un revolver, de ceux qu'on appelle bulldog (bouledogue). Ce sont des revolvers dont le canon est très court, mais d'un calibre fort, de 9 à 12 millimètres.

» Vous comprenez que pour intimider un homme, il faut une grosse balle, et si je me faire sauter la cervelle, je ne veux pas me rater et souffrir.

» Donc, de préférence, 12 millimètres.

» Vous verrez, quoique d'un si fort calibre, il rentre presque dans la poche d'un gilet.

» Je sais comment m'arranger pour le rentrer à Mazas et l'en sortir sur moi.

» En cas que vous n'auriez pas d'argent, trouvez-en, coûte que coûte, à tout prix.

» À la dernière extrémité, vous irez chez Eugénie F..., rue Saint-Georges, 46 ; vous lui direz que vous en avez besoin pour

moi ; que c'est de ma vie qu'il s'agit, et surtout, vous lui direz qu'elle n'a pas à craindre, que je ne lui en veux pas comme elle pourrait le croire. Elle vous donnera de l'argent, quand même elle devrait l'emprunter. D'ailleurs, ce revolver ne peut coûter que de 20 à 30 francs.

» S'il y a quelque argent de reste, vous l'enverrez aussi pour que je prenne une voiture.

» Vous enverrez aussi un col de chemise.

» Il faut que tout soit fait à la minute, de manière que Mauri me l'apporte demain jeudi.

» Mon instruction n'a que deux ou trois jours à durer.

» Je ferai aussitôt le malade pour n'être appelé que la semaine prochaine, afin que je sois resté quelques jours incommuniqué.

» Voyez si vous savez où je pourrais me cacher. Vous le direz à Mauri pour qu'elle me le dise.

» Moi, je sais bien où aller ; mais ce n'est pas sûr, parce que vous savez qu'on ne peut se fier à personne. D'autant plus que je voudrais rester à Paris pour gagner quelques milliers de francs que me donnera un journal pour publier ma vie, mon procès, etc…

» On m'en a déjà parlé.

» Vous voyez que, cette fois, je ne vous demande pas grand'-chose pour me sauver la vie en compagnie de ma Mauri que j'aime tant, comme vous le savez.

» Si vous pouvez, passez-vous d'Eugénie ; mais, surtout, ne lui faites pas voir de lettres, que vous déchirerez d'ailleurs aussitôt.

» Si j'avais eu cette idée d'évasion plus tôt, je ne serais plus à Mazas, où vous savez ce que je souffre. Je compte sur vous. Il faut que sans faute elle puisse m'apporter ça demain jeudi. Un jour de retard me perdrait. D'autant plus que si je ne voyais pas qu'elle me l'apporte, je pourrais croire que réellement vous désirez ma mort et changer en fiel et en colère tous les bons sentiments de mon cœur et faire germer en moi des idées que je veux jusqu'alors tenir éloignées du genre de conduite que je m'étais imposé.

» Pensez un peu à tout ce que je ferais plutôt que de savoir que ma Mauri peut être à un autre. Je la perdrais elle-même.

» J'aimerais mieux la savoir en prison que possédée par un autre qui, je le sais, l'a demandée en mariage. Au moins, j'aurais le temps de revenir de la Nouvelle-Calédonie pour empêcher une telle monstruosité.

» Je la tuerais plutôt. Je l'aime tant, vous le savez bien.

» Mais, point de tristesse, soyons unis, aimons-nous. Prado vaut la peine d'être adoré, croyez-moi tous. Personne ne sait le cœur que j'ai. Au revoir, sauvez-moi. »

Mais cela ne suffit pas pour montrer ce que fut ce mystérieux Rocambole qui se laissa guillotiner sous un faux nom et dont l'acte de décès a été fait au nom de X…

Il avait une morgue très espagnole et une volonté de briller qui lui coûta cher. Profitant de l'auréole particulière que donne à Paris le mystère, il écrivit pour M. Guillot un long mémoire, où il avait la prétention de raconter sa vie, tout en laissant dans

l'ombre son véritable nom, et taisant celui de l'illustre famille dont il prétendait descendre.

C'était un véritable roman écrit, faut-il le dire ? avec un sentiment profond de drame. Il racontait qu'il avait été élevé à Gigon par une femme en deuil qui souvent le menait prier sur une tombe qu'elle disait être celle de sa mère.

Il atteignait sa treizième année lorsque mourut, en 1868, la personne qui avait pris soin de son enfance. Il commit alors sa première effraction : il força une malle pour y chercher un volumineux paquet que sa mère adoptive semblait conserver précieusement ; il y trouva un album et des papiers qui lui apprirent le secret de sa naissance, secret tragique, affirmait-il, qu'il se refusait à révéler. « Quand j'ai été instruit par l'album, disait-il, j'ai pris l'équivalent de ce qu'on avait pu voler à ma mère : c'était le premier vol de ma vie et celui-là était un vol honnête. » Après un voyage en France dont il parle en termes énigmatiques, il aurait quitté l'Europe à quatorze ans pour voyager au Mozambique, à Calcutta, à Hong-Kong, à Haïti, à San-Francisco et New-York.

En 1872, il aurait été admis dans les bandes carlistes avec le brevet de sous-lieutenant. Là, il vécut d'expédients au jour le jour : une fois, il passa la frontière française et vola des bijoux pour une valeur de 8,000 fr., puis il rejoignit l'armée. Arrêté comme espion au siège de Saint-Sébastien, au cours d'une expédition galante, il fut délivré par la fille du gouverneur de la ville qu'il avait séduite.

Blessé par un éclat d'obus à la bataille de Somnosio et transporté dans une ambulance, il enleva la sœur de Saint-Vincent-de-Paul qui le soignait et qui appartenait, dit-il, à l'une des plus

nobles familles d'Angleterre. Il l'épousa, et visita avec elle les lieux saints ; puis la ramena mourante en Italie ; elle expira en débarquant dans l'île d'Ischia.

Il aurait alors gagné la Havane, où il aurait volé en plein jour, dans une maison de prêts sur gage située au milieu d'une rue populeuse, pour 30,000 francs de bijoux sous les yeux de deux femmes terrorisées par ses menaces. « Deux heures après, dit-il, je me débarrassais des bijoux et je repartais en Europe. »

Après avoir assisté aux derniers combats de l'insurrection carliste, il se serait embarqué à destination du Pérou, et, à Lima, il se serait marié avec une femme qui lui aurait apporté une dot de 1,200,000 francs. De ce mariage serait né un enfant bientôt décédé. Sa femme elle-même n'aurait pas tardé à mourir de mort subite. Mais, déjà, il avait perdu au jeu 400,000 francs. Chassé par les héritiers, il serait revenu à Lisbonne, puis à Porto. Là, il aurait gagné la confiance d'un Italien auquel il aurait soustrait 5,000 francs seulement, par un sentiment de délicatesse, alors qu'il aurait pu lui dérober une somme bien plus importante. Puis, à l'aide de fausses clefs, il se serait introduit la nuit dans un magasin de bijouterie, où il aurait enlevé pour 40,000 francs d'objets précieux. Peu de temps après, il aurait de nouveau pénétré dans le même magasin, sans rien prendre, mais en déposant sur le comptoir un papier invitant le marchand à faire meilleure garde autour de ses bijoux.

Après une dernière expédition lointaine au Mozambique et à Madagascar, en 1878, de retour à Madrid, il ouvrit une maison de jeu où il attira des grecs auxquels il gagna 200,000 francs, à l'aide d'une roulette fausse : « C'est le seul argent, déclare-t-il, que j'aie pris avec satisfaction ; c'était voler des voleurs. » Cet ar-

gent fut perdu promptement par lui dans les cercles. Il raconte qu'il extorqua ensuite à une vieille femme une somme de 30,000 francs en jouant près d'elle la comédie de l'amour.

Enfin, en 1879, il fit à Saint-Sébastien la connaissance de Dolorès Garcès y Marcilla qui descendait, assure-t-il, des rois d'Aragon, et, le 1 novembre, il l'épousait à Madrid ; elle lui apportait une dot de 34,000 douros, soit 170,000 francs.

Tel est le résumé du gros roman que Prado s'était complu à écrire dans les longs loisirs qu'il avait à Mazas. Qu'y avait-il de vrai dans ce fantastique récit ? J'avoue sincèrement que je ne le sais pas d'une façon certaine. Prado, à la cour d'assises, déclara qu'il avait voulu se moquer de M. Guillot et montrer « qu'il avait encore plus d'imagination que son juge d'instruction ».

Il avait sans doute menti au juge, mais il devait y avoir cependant beaucoup de vrai dans la confession que Prado avait écrite.

C'était incontestablement un bandit de grande race, ayant l'audace et l'orgueil des grands flibustiers d'Amérique, dont peut-être il descendait. C'était un pirate des pampas égaré dans Paris, où il avait, malheureusement pour lui, continué les habitudes de violence des voleurs de grand chemin.

Mais s'il avait un orgueil immodéré qui le poussait de temps en temps à des vantardises dangereuses, il avait aussi la ruse des tziganes et des Slaves. Dans les rares confidences qu'il a faites, il a dit qu'il était à demi Espagnol et à demi Polonais.

Il ne mentait peut-être pas ce jour-là, et s'il ensorcelait les femmes d'une si étrange façon, c'était peut-être grâce au mélange

cosmopolite de sa nature, qui lui donnait un charme indéfinissable capable de toucher le cœur des femmes.

Je ne l'ai vu que deux fois chez M. Guillot : un jour que le juge m'avait appelé pour contrôler je ne sais plus quelle affirmation de son inculpé, puis un matin dans sa cellule à la Roquette, quelques instants avant que sa tête ne tombât dans le panier de Monsieur de Paris.

Ce fut même dans cette seconde et dernière entrevue qu'il me parla le plus longuement, comme on le verra plus loin.

Il m'est resté le souvenir de la caresse de sa voix qui avait une chaleur extraordinaire et en même temps un timbre musical très doux.

En voyant ce petit homme, nerveux et sec, aux cheveux de corbeau, au teint olivâtre, on se demandait quel talisman il possédait pour séduire les femmes. En l'écoutant, on comprenait comment un si grand nombre d'entre elles étaient venues se faire prendre au piège de sa parole.

Quelques jours à peine avant sa comparution en cour d'assises, son audace s'affirma par un coup extravagant et que je crois unique dans les fastes judiciaires. Un journal, le Matin, ayant publié l'acte d'accusation rédigé par M. Sarrut, au mépris de la loi qui interdit avant l'audience la publication des pièces judiciaires, Prado traduisit le gérant devant la neuvième chambre, demandant 100,000 francs de dommages-intérêts « pour le préjudice qui lui avait été causé. »

Il fut, bien entendu, débouté de sa demande, bien que le journal fût condamné à l'amende, comme le voulait la loi ; mais la cu-

riosité de cette audience fut le petit discours que Prado prononça pour défendre sa prétention.

« Ce n'est pas ici, messieurs, dit-il, que j'ai à répondre de l'accusation qui pèse sur moi. Dans quelques jours, je comparaîtrai dans une autre enceinte, et après le débat qui m'y attend, on verra ce qu'il reste des charges accumulées contre un innocent.

» Je ne viens donc pas aujourd'hui vous entretenir de mes infortunes. Je viens vous dire quels étaient mes sentiments le jour où le Matin a publié l'acte d'accusation au bas duquel je cherche vaguement la signature de Ponson du Terrail !

» Avec un intérêt dont je le remercie, mon avocat, M Comby, imbu des devoirs de sa noble mission, m'avait signalé la publication dont je me plains à votre justice, la publication de ce roman revêtu de la griffe officielle. Je m'en plains, messieurs ; je me plains de ce que l'on a publié, parce qu'on ne l'imprimait que dans un intérêt de spéculation privée.

» C'est pour emplir la caisse, c'est pour gagner à mes dépens des pièces de cent sous que l'on n'a pas craint de m'accabler d'avance sous le coup d'un jugement qui préjuge ma culpabilité, qui peut influencer un jury, qui me représente, avant toute sentence, comme le fameux Américain que l'opinion a stigmatisé de l'épithète d'assassin de Marie Aguétant. (Sensation.)

» Messieurs, j'ai le respect des journalistes. Je m'incrimine pas une profession que j'honore. Ceux que j'attaque, ce sont ces reporters sans vergogne qui ne craignent pas d'aller parmi les casseroles recueillir les cancans de cuisine pour s'en faire les éditeurs.

» Voilà pourquoi je réclame des dommages et intérêts. Je subis un préjudice qu'il n'est pas exagéré de chiffrer par une centaine de mille francs. Ma tête est en jeu. Vous ne me refuserez pas l'indemnité dont je n'entends, d'ailleurs, moi, tirer aucun profit, car je déclare, dès à présent, que je l'abandonnerai à la Ville de Paris pour ses pauvres. »

Prado, ce jour-là, eut un grand succès parmi les avocats, et tous les journaux déclarèrent que c'était un orateur.

Orateur, en effet, il le fut le surlendemain à la cour d'assises, où il lutta pied à pied contre l'accusation avec une présence d'esprit, un à-propos vraiment merveilleux, ironique devant le président, qui parfois resta embarrassé devant l'imprévu de ses réponses, d'une violence insolente envers Eugénie F..., qui l'avait vendu, d'une pitié hautaine envers Mauricette C..., la seule femme qu'il avait aimée, disait-il.

J'assistais à l'audience, et je le vois encore, disant : « Malheureuse, c'est la tête de son père que vous voulez jeter dans le berceau de votre enfant ! »

Mais il voulut être trop habile, il voulut faire croire que M. Guillot avait transformé son cabinet en boudoir, le laissant seul en tête-à-tête avec Mauricette pour le décider à faire des aveux.

Le seul incident que je veux rappeler, ce fut celui qui fut soulevé alors que les débats allaient être clos.

Pendant toute la durée de ces débats, Prado avait eu une attitude énigmatique qui avait beaucoup intrigué l'auditoire. À

toutes les déclarations accablantes des témoins, il répondait, en haussant les épaules :

— Attendez, nous avons là, dans notre poche, de quoi confondre l'accusation.

Et il frappait sur sa jaquette avec une conviction très communicative.

On se demandait avec curiosité et anxiété ce qu'il allait sortir.

Il avait préparé un effet de mélodrame ; le président le lui coupa.

M. Horteloup, avant de donner la parole à Prado, qui avait réclamé l'autorisation de dire quelques mots pour sa défense, annonça que la justice voulait éclaircir un fait grave qui venait de lui être révélé.

En décembre 1885, un mois à peine avant le crime, Eugénie était allée habiter dans un hôtel de la rue Richer sous le nom de Marie Aguétant.

Il y avait là une coïncidence étrange et qu'il fallait élucider.

Prado fit une scène tragique.

Eugénie déclara que c'était vrai et expliqua que c'était son amant qui l'avait envoyée à l'hôtel de la rue Richer, et lui avait donné l'ordre de prendre le nom de Marie Aguétant, ce qui semblait assez vraisemblable, puisqu'il était établi que le fameux « Américain », à ce moment, était déjà l'amant de la « Crevette ».

Le président ayant alors dit :

— Linska, avez-vous quelque chose à répondre ?

Prado se leva, et s'écria avec indignation :

— Comment, si j'ai quelque chose à dire ? Mais, messieurs, ce que vous venez d'entendre, c'est la meilleure preuve de notre innocence. Car cette femme a menti. Ainsi, pendant que nous la croyions à Boulogne (Prado, durant tout le procès, employait ce pluriel pour parler de lui-même) en train d'aller chercher de l'argent, elle était tranquillement à Paris, dans un hôtel quelconque et sous quel nom ? celui de madame Aguétant ! Voilà cette preuve que nous avions déjà depuis plusieurs jours dans notre poche et que nous nous réservions de produire quand il le faudrait. Oui, cette femme a menti dans cette circonstance ; vous pouvez, aujourd'hui, juger de sa sincérité !

Eugénie riposta avec violence et dit que si elle n'avait point parlé de cela à l'instruction, c'était pour ne point l'accabler tout à fait. Immédiatement, Prado dévoila son plan de défense et montra qu'il était furieux de voir le coup de théâtre qu'il avait préparé échouer misérablement.

— Ainsi, dit-il, cette femme, qui m'accuse et demande ma tête, ne se souvient pas d'avoir porté le nom de la femme assassinée. C'est un détail sans doute qu'elle a oublié comme étant sans importance, puisqu'elle ne l'avait jamais dit jusqu'ici. Eh bien ! qui nous empêche de penser qu'elle le connaît, elle, l'assassin, et qu'elle est une complice, qu'elle a été à une époque l'amie de la victime, une lesbienne ? Mais pourquoi enfin n'a-t-elle pas donné ce détail à l'instruction ? pourquoi ne l'a-t-elle pas dit ? Cela me suffit ; cette femme est payée et par sa sincérité on voit ce qu'elle vaut.

M. Guillot m'avait chargé, la veille, de faire, à l'hôtel de la rue Richer, une enquête complète, et j'avais retrouvé le livre des voyageurs de 1883. J'avais apporté la page du mois de septembre, où on lisait : N 38. Haro de Mendoza, Luis de Linska, négociant à Montevideo, venant de Bordeaux. — Entré le 7 septembre et sorti le 4 octobre.

Linska avait donc habité cet hôtel, et c'était bien lui qui avait envoyé Eugénie F... L'arme de Prado était émoussée. L'incident n'eut d'autre effet que de convaincre davantage les jurés de la culpabilité de l'accusé.

Mais le lutteur ne s'avoua pas vaincu, et quand le président lui demanda :

— Avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

— J'ai à la refaire, répondit-il.

Et il parla deux heures avec une véritable éloquence.

« Si je reprends la parole, dit-il en commençant, c'est qu'après le réquisitoire de M. l'avocat général j'en ai entendu cinq ou six autres dans lesquels on a montré un véritable acharnement contre moi. Je regrette que l'incident qui vient de se produire soit venu avant l'heure que j'avais résolue. Je voulais combattre l'accusation sur son propre terrain en montrant le peu de sincérité de la femme F..., sur les révélations de laquelle tout repose. Je voudrais aussi faire comprendre aux jurés tout ce que j'ai souffert pendant ma longue détention.

» Si j'ai commis quelques fautes vénielles, je crois avoir le droit de réclamer leur clémence pour ces erreurs.

» L'on m'a dépeint sous les couleurs les plus brillantes ; on a fait de moi un charmeur. Que ne suis-je un charmeur de vipères ! Elles ne m'auraient pas piqué ! Que ne puis-je vous charmer au point que vous me disiez : « Va-t'en chez toi ; va embrasser ton enfant. »

Ensuite, il recommença sa confession, et il expliqua son mariage avec une habileté consommée.

« Très jeune, j'ai été lancé sur cette vaste scène humaine où je me croyais appelé à jouer un rôle, car je sentais bouillonner quelque chose sous mon crâne. J'ai couru à la recherche d'aventures qui n'ont pas été heureuses, mais pas malhonnêtes. Le hasard m'a marié avec une femme un peu plus âgée que moi. Elle m'a apporté une dot et deux enfants qui sont morts en naissant ; j'en ai eu tant de chagrin que je me suis mis à jouer et que j'ai perdu. Ma conduite n'a pas été exemplaire, mais elle n'a pas été coupable. Je n'avais pas d'amour pour ma femme ; j'aurais eu de la tendresse pour la mère de mes enfants… »

Il en vint au rôle qu'Eugénie F… avait joué dans la vie, et il montra en elle la femme fatale qui doit être la perte de l'homme :

« Un soir, soir néfaste, Eugénie F… vint s'échouer à l'hôtel où je vivais ; je ne sais quel vent poussait vers moi cette vendeuse de faciles plaisirs. Elle partit, puis revint ; il m'arriva de la reconduire. Un matin, elle se réveilla ma maîtresse ; ses baisers semblaient des morsures ; j'avais je ne sais quel pressentiment que cette femme, la première courtisane que je connaissais, m'entraînerait à des conséquences que je ne pouvais pas prévoir.

» Elle me fit connaître les raffinements de la passion ; elle surexcita mes sens. J'ai pu lui dire que je l'aimais parce que j'éprou-

vais de la volupté, et si c'était l'amour, c'était l'amour qui s'envole au vent des passions, celui qui emporte la feuille sèche, qui enlève l'exubérance au parfum de la fleur, mais qui laisse intacte la sève du tronc. »

Ainsi, ce cabotin merveilleux savait augmenter par des oppositions l'intensité de ses effets. Après avoir parlé avec mépris de sa dénonciatrice, il s'attendrit tout à coup :

« Mauri, nature ardente, primesautière, mais tête de linotte, m'aimait bientôt autant que le lui permettaient son cœur et ses sens. Elle se suspendait à mes lèvres pour y entendre l'écho de la voix de mon âme, qui lui parlait non en ce langage borné qui n'est qu'un leurre, mais en cet autre langage enflammé, mystique, qui ne se parle qu'aux cieux, qu'on ne comprend qu'avec l'amour.

» La poésie n'exclut pas la possession du corps. Si j'ai été charmeur, c'est que mon âme s'élevait vers le firmament, cherchant à dérober un morceau de ciel bleu, afin de faire un tapis pour nous rouler dessus.

» Vierge, un jour elle sortit de mes bras femme. »

Puis, il en vint au coup de théâtre de l'accusation, à la nouvelle inattendue qu'Eugénie F… s'était fait inscrire à l'hôtel de la rue Richer sous le nom de Marie Aguétant.

« Ou elle est allée à cet hôtel à ma connaissance, sur mon indication, et alors je n'avais pas d'aveux à lui faire ; car si elle a porté ce nom de Marie Aguétant, c'est qu'elle a connu son meurtrier.

» Ou je n'ai pas su qu'elle y allait, et alors qu'a-t-elle fait, à mon insu, sous ce faux nom ? qui recevait-elle ? pourquoi ce mys-

tère ? pourquoi, lorsqu'elle a donné les plus minutieux détails pour me faire condamner, n'a-t-elle pas donné celui-là ?

» Cette réticence la condamne : elle prouve tout au moins qu'elle n'est pas sincère, si elle ne prouve pas davantage encore contre elle ! »

Enfin, il finit par une péroraison vibrante dans laquelle il mit une apparence de sincérité :

« Il y a désormais entre le mal et moi une barrière infranchissable : c'est le berceau de mon enfant.

» Après avoir pris une mauvaise voie, je puis en prendre une autre et donner essor à ce qu'il y a de bon en moi.

» Vous connaissez les sentiments de mon cœur, que j'ai souvent épanché ; ne l'étreignez pas dans un cachot, écoutez ce dernier cri de mon âme qui fait appel à vous. »

Mais le siège des jurés était fait. L'éloquence de Prado ne pouvait le sauver. En supposant que, dans toute cette procédure, on n'ait pas trouvé la preuve matérielle absolue de la culpabilité de Prado dans l'assassinat de Marie Aguétant, la vie de cet homme, avouée par lui-même, était telle, qu'il était impossible que des magistrats populaires comme les jurés ne subissent pas l'impression de ces preuves à côté, de ces preuves morales, décisives dans les procès d'assises. Toutes les présomptions étaient qu'il avait accompli ce crime, et il en avait incontestablement commis un autre, également passible de la peine capitale, en tirant un coup de revolver sur un agent dans l'exercice de ses fonctions.

Prado fut condamné à mort, malgré son éloquence personnelle et celle de M Comby, son habile défenseur, et les deux dé-

nonciatrices, Eugénie et Mauricette, furent acquittées.

Bien des gens, depuis le procès de Prado, ont dit qu'il n'existait aucune preuve matérielle de sa culpabilité. Il ne faut pas oublier que dans ce procès il y avait deux crimes entraînant la peine capitale : l'assassinat de la Crevette, et la tentative de meurtre sur un gardien de la paix dans l'exercice de ses fonctions. Donc, le jury ayant répondu « oui » sur les deux questions, Prado ne pouvait échapper à la guillotine.

M. Carnot avait succédé à M. Grévy. Il n'était pas, comme son prédécesseur, partisan de l'abolition de la peine de mort. J'ai déjà dit ce que je pensais de la peine capitale au point de vue de l'exemplarité. J'ajoute qu'après l'affaire Dreyfus, il ne me paraît pas possible de livrer personne au bourreau.

Du moment où un traître, un homme qui a vendu sa patrie, sa mère, échappe au châtiment suprême, comment peut-on envoyer à la guillotine l'assassin d'une fille publique ?

Prado ne se fit aucune illusion sur le sort qui l'attendait.

Le brouillon de lettre qu'on va lire, écrit trois jours avant son exécution et qu'on ramassa froissé et à moitié déchiré dans sa cellule, montre d'une façon saisissante l'énergie morale de cet homme, qui eût peut-être été un héros dans les guerres d'indépendance de l'Amérique du Sud et qui, prisonnier de notre civilisation, est devenu un vulgaire assassin.

Voici cette lettre qu'il adressait à la mère de Mauricette, celle qu'il appelait sa femme, la malheureuse qui, bien innocemment, par une sorte de fatalité, s'était trouvée jetée dans cette aventure,

et qui, après sa condamnation, s'était sentie prise d'une pitié extrême pour l'homme qu'elle avait aimé :

« Paris, 24/14 88.

» On vient de me donner une enveloppe dans laquelle j'ai trouvé une fleur et un bout de papier de ma pauvre enfant.

» Je suppose qu'il y avait une lettre de vous et quelques mots de plus de ma Marie-Louise.

» On me les a pris.

» Non content de m'assassiner, ils me torturent en me privant de vos nouvelles quand probablement mes heures sont comptées.

» C'est la justice, mère.

» Veuillez donc, je vous prie, récrire ; mais, cette fois, faites-le à mon avocat : M Comby, rue du Four-Saint-Germain, 54 bis.

» Avant-hier, je vous ai écrit une longue lettre de huit pages. Ce n'était qu'une suite de cris d'indignation et de douleur arrachés à mon âme. Dites-moi si vous l'avez reçue telle quelle.

» Je vous confonds avec ma fille dans un seul baiser qui emporte tout ce que ressent mon cœur meurtri et affectueux.

» Frédéric. »

La mort d'un tel homme fut simple, et comme dans ces mémoires j'ai le souci de ne rien dire qui ne soit l'expression simple et claire de la vérité, je veux me contenter de reproduire le récit que, le soir même, j'adressai au préfet de police.

Je ne suis pas un faiseur de phrases ; je n'ai aucune prétention littéraire, et j'estime que ce rapport de police, dans sa netteté froide et sèche, est aussi dramatique que le récit d'un romancier :

« Le nommé X..., dit Prado, dit Linska de Castillon, sans profession, ni identité connues, condamné, le 14 novembre dernier, à la peine capitale, pour assassinat et vol au préjudice de la fille Marie Aguétant, crime commis dans la nuit du 14 au 15 janvier 1886, a expié son forfait ce matin, à sept heures et demie, sur la place de la Roquette.

» Jusqu'au dernier moment, on avait laissé ignorer au condamné le rejet de son pourvoi en cassation, mais il paraissait s'en douter, à en juger par les propos qu'il tenait à ses gardiens. Hier soir, à la réception d'une lettre de son avocat, M Comby, qui l'exhortait à rendre patience, il disait aux agents qu'il comprenait ce que signifiaient les encouragements de son défenseur, et qu'il s'attendait d'un matin à l'autre à recevoir la visite de M. Deibler. « Pourvu que ça ne soit pas pour demain matin », ajoutait-il.

» Cette pensée paraissait l'obséder, car après avoir écrit une lettre à M Comby, et avoir lu jusqu'à 3 heures et demie, heure à laquelle il s'est couché, il s'est endormi seulement à 4 heures et demie et il dormait encore à 7 h. 15 quand MM. Beauquesne, directeur de la prison, Caubet, chef de la police municipale, Horoch, greffier de la Cour d'appel, Baron, commissaire de police du quartier, l'abbé Faure, aumônier, et moi avons pénétré dans sa cellule.

» M. Beauquesne l'a réveillé et lui a annoncé que son pourvoi en cassation était rejeté et qu'il devait se préparer à mourir.

» — Tant pis, a-t-il dit en se levant et en commençant à s'habiller.

» Comme le directeur lui demandait s'il désirait s'entretenir un instant avec l'aumônier, il a répondu : « Pas du tout… À quoi bon ? »

» Puis il a ajouté :

» — J'ai écrit à mon avocat… je ne savais pas que c'était pour aujourd'hui… C'est fort ennuyeux ! Cet avocat qui ne me prévient pas ! Il savait cependant que j'avais des dispo sitions à prendre… Il a attendu qu'on me conduise à la boucherie… Je vais aller là-bas faire la culbute sans avoir pris mes dispositions dernières.

» S'adressant ensuite à ses gardiens :

» — Je garde cette chemise, n'est-ce pas ?

» Et comme le directeur lui faisait signe d'enlever un tricot de coton, il l'ôta en disant :

» — Oui, il ne faut pas cela.

» Il a ensuite demandé à examiner quelques papiers lui appartenant qui se trouvaient dans un tiroir de sa petite table, les a tirés, en a déchiré une grande partie et, mettant la main sur un petit portrait d'enfant, il l'a tendu à l'aumônier en disant :

» — Tenez, monsieur l'abbé, c'est le portrait de ma petite fille : cela vous portera bonheur.

» Très à l'aise, et sans manifester la moindre émotion, il souriait même en tenant ce propos, de même qu'en tirant et déchirant ses papiers.

» Se tournant ensuite vers les assistants, il a dit d'un ton délibéré, mais sans forfanterie :

» — J'y suis, messieurs !

» Les gardiens lui ont donné le bras et l'ont conduit à l'avant-greffe. Pendant le trajet, il marchait vivement et d'un pas ferme.

» Quand l'exécuteur l'a fait asseoir sur un escabeau pour procéder à la toilette, il a tendu les jambes en disant :

» — Laissez-moi l'entrave assez longue, n'est-ce pas ?

» M'apercevant, il m'a dit avec une légère ironie : « Monsieur Goron, vous donnerez mes salutations à monsieur Guillot qui m'a fait condamner innocent ! »

» Puis, s'adressant à l'aumônier :

» — Si la mère de ma petite fille vous écrivait quelque chose, dites-lui bien qu'elle est encore plus misérable qu'Eugénie ; elle viendra ramasser ma tête pour son cadeau de noces ; elle pourra la jeter dans le berceau de son enfant ».

» L'aumônier lui demandant s'il voulait baiser le crucifix, il a mal compris et a répondu :

» Si vous voulez m'embrasser, je veux bien ; et il a tendu sa joue au prêtre qui l'a embrassé longuement.

» S'adressant toujours à l'aumônier, il lui a encore dit :

» — Je n'ai qu'une faveur à demander, c'est de me faire enterrer… c'est mon vœu le plus cher… Il me répugne d'être porté à l'amphithéâtre… Surtout, laissez-moi mourir tranquille… Ne me cassez pas la tête avec le bon Dieu ; nous savons tous ce que c'est,

n'est-ce pas ?... Et ne vous tenez pas trop près de moi... on pourrait croire des choses...

» S'adressant encore à moi :

» — Monsieur Goron, je vous souhaite beaucoup de chance dans votre carrière... je vous jure, sur la tête de mon enfant, que je suis innocent !

» La toilette étant terminée, il s'est levé, soutenu par deux aides de l'exécuteur ; il a marché d'un pas ferme jusqu'au pied de la guillotine sans proférer une parole.

» À 7 h. 30, justice était faite.

» Placé dans le fourgon de l'exécuteur, le corps a été transporté au cimetière d'Ivry nouveau, l'ancien où étaient conduits jusqu'ici les suppliciés étant fermé aux inhumations depuis peu.

» Un délégué de la Faculté de médecine se trouvait là pour recevoir le corps et le faire transporter en vue d'expériences scientifiques.

» J'ai fait connaître à ce délégué les dernières volontés de Prado en ce qui concernait ses restes, lui disant que, dans ces conditions, je croyais devoir faire procéder à l'inhumation.

» Le délégué m'a répondu qu'il voulait bien déférer au désir manifesté par le supplicié, mais qu'il n'aurait pas obéi à un ordre de M. Prado qui n'était pas un sujet intéressant.

» Mon collègue de la circonscription de Gentilly, qui était présent et avait fait creuser la fosse, a exprimé le même avis que moi et les restes mortels du supplicié ont été placés dans une bière et enterrés dans un quartier inoccupé bordant l'avenue Sud.

» Prado est le premier, je crois, depuis plusieurs années, qui ait manifesté ses dernières volontés au sujet de l'usage à faire de son corps.

» Le commissaire de police, chef du service de la Sûreté,

» Goron. »

Quand tout fut fini, on dressa à la mairie du XI arrondissement l'acte de décès que voici :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt-huit décembre, à midi. Acte de décès de Louis-Frédéric de Linska de Castillon, dit Prado, dit Haro, dit Mendoza, dit Frédéric-Louis-Stanislas Grasset, âgé de trente-quatre ans environ, se disant né à Monterey (province de Léon-Mexique). Dernier domicile connu, Cours la Reine, 28, à Paris, décédé rue de la Roquette, 168, ce matin, à 7 h. 1/2. Supposé fils de Louis de Linska de Castillon et de Esperanza Haro de Mendoza, sur lesquels nous n'avons pas de renseignements. Marié à Dolorès Garcès y Marcilla, âgée de trente-neuf ans, sans profession, domiciliée à Madrid (Espagne).

» Dressé par nous, Léon Champenault, adjoint au maire, officier d'état civil du XI arrondissement de Paris, sur la déclaration de Édouard Horoch, âgé, de cinquante ans, demeurant boulevard Edgar-Quinet, 77, et de Louis-Gustave Salmon, âgé de quarante-six ans, demeurant avenue du Maine, 69, tous deux greffiers à la Cour d'appel, qui ont signé avec nous après lecture.

» Signé : Horoch, Salmon, Champenault ».

Tout comme Pranzini, Prado ne mourut pas tout entier. Il laissa un ferment de discorde et l'on polémiqua sur son cadavre. On m'avait attaqué violemment pour avoir accepté de Rossignol un

porte-cartes taillé dans la peau de Pranzini. On m'attaqua non moins violemment pour avoir exigé que la dernière volonté du mort fût respectée et empêché les médecins de tailler encore des lanières de cuir dans la peau de cet autre supplicié. Ainsi le veut la logique du monde.

Pendant toute une semaine, les journaux furent remplis d'interviews de médecins protestant contre la prétention d'un condamné à mort de disposer de son corps.

Le plus amusant, c'est que c'étaient les mêmes qui m'avaient attaqué pour l'affaire Pranzini !

Un célèbre professeur, notamment, qui s'était si fort indigné de la profanation des restes de Pranzini, et qui avait provoqué ou accepté la révocation du malheureux garçon d'amphithéâtre, exhala violemment la mauvaise humeur qu'il éprouvait en voyant un cadavre lui échapper.

Je me souviens même que, dans une conversation que publia le Matin, ce très distingué savant regretta de n'avoir pu étudier sur Prado le problème de la survie de la conscience après la décapitation…

Il me semblait pourtant que, même avant l'exécution de Prado, l'on savait à n'en pouvoir douter qu'un homme dont la tête est violemment séparée du tronc perd, momentanément du moins, l'usage de ses facultés, et qu'il est incapable d'exprimer son opinion sur les événements du jour !…

Mais, il est dans les destinées des chefs de la Sûreté d'avoir des difficultés avec les médecins.

Cette fois, pourtant, je ne fus pas traduit devant un juge d'instruction. L'on finit par trouver que ma théorie était la bonne, et que le dépeçage obligatoire était une aggravation à la peine de mort que la loi n'avait pas prévue…

Avec la loyauté que j'ai toujours apportée dans les discussions de ce genre, je dois avouer qu'après tout, les médecins n'avaient pas absolument tort. Je fis une enquête à ce sujet et me convainquis qu'il était exact que l'enseignement médical manquait de cadavres — et surtout de cadavres sains, de corps d'hommes surpris par la mort en pleine santé, et c'était même la seule raison pour laquelle on faisait fabriquer à grands frais des pièces anatomiques de cire, donnant l'illusion de la nature. — Une fois de plus, c'était la loi qui était la coupable, la loi qui aurait dû dire ce qui serait fait du cadavre du supplicié, et qui, dans ce cas comme dans tant d'autres, n'avait pas su prévoir…

Depuis, on a toujours fait droit aux dernières volontés des suppliciés, et la Faculté, qui continue à envoyer sa voiture funèbre à toutes les exécutions, ne réclame pas quand elle revient à vide du Champ de Navets.

Tel fut l'épilogue de la mort de Prado, ce tueur de filles, ce rastaquouère, comme l'assassin de Marie Régnault, mais un bandit d'une plus grande allure, quelque chose comme un pirate de la Savane égaré sur le boulevard.

Pranzini n'était qu'un spéculateur de l'assassinat, Prado était un gredin qui avait des passions suffisamment violentes pour intéresser la foule blasée.

C'était un amoureux presque sincère quand il parlait de Mauricette C…

Esprit bizarre, il écrivait à son ami Garcia :

À Mazas, 6 division.

» En cas où vous voudriez un souvenir de carcere duro, comme disent les Italiens, je vous fais cadeau de ce quatrain :

Dans tes rudes entrailles de granit et de fer,
Mazas, j'ai vu faiblir les esprits les plus fermes.
Le Dante a pu rêver les horreurs de l'Enfer ;
Toi, tu les fais sentir à ceux que tu renfermes.
» Frédéric. »

Prado, lui, était un fantaisiste de l'assassinat.

Au fond, tous deux rentraient purement et simplement dans cette catégorie : les assassins de filles, catégorie beaucoup moins nombreuse qu'on ne s'imagine et qu'elle ne pourrait l'être. Car, quand on songe aux conditions de vie spéciales des malheureuses créatures « folles de leur corps », comme on disait jadis, on se demande comment, chaque matin, on n'en trouve pas une assassinée par quelque client de hasard…

Depuis dix-huit ans, mes prédécesseurs, MM. Macé, Khun, Taylor, mon successeur M. Cochefert et moi, n'avons eu à rechercher que les assassins de huit ou neuf femmes vivant de la galanterie : Marie Fellerat, Marie Alliaume, Hélène Stein, Marie Aguétant, Marie Régnault, Marie Gagnol, Louise Lamier, la fille Jouin, etc., etc.

Je dois dire que ces sortes d'affaires sont les plus difficiles de toutes, justement à cause du grand nombre de clients et de l'ignorance du concierge, et des locataires de la maison, du dernier amant de passage.

C’est pour cela, sans doute, que mes prédécesseurs et moi n’avons pu livrer à la justice que Maisonneuve, l’assassin de Marie Alliaume, Pranzini, Prado.

Alors, qu’en définitive, dans ces mêmes dix-huit dernières années, une quantité d’autres assassins ont été arrêtés.

Tout comme Campi, Prado emporta dans la tombe le secret de sa naissance. Cependant j’ai tout lieu de croire que la déclaration que fit à un rédacteur du Voltaire le docteur Bétancès, quelques jours après l’exécution, est exacte. Tous les Parisiens connaissent le docteur Bétancès, délégué des insurgés cubains, un vétéran des luttes pour l’indépendance. J’estime que l’article publié alors par le Voltaire est la conclusion la plus inattendue au récit fantastique des crimes de Prado. Je ne crois pas que l’Europe ait frémi en apprenant qui était Prado, comme le prétendait son avocat, M Comby, mais cette révélation complète fort bien la silhouette de ce bandit exotique.

« J’ai été reçu, disait le rédacteur du Voltaire, par un homme distingué, à la figure énergique et intelligente, entourée d’une crinière grisonnante. Ce chevalier de la Légion d’honneur parle la langue française comme un Parisien.

» Je commence par lui demander si c’est bien à l’insurgé condamné à mort de Costa-Rica que j’avais l’avantage de m’adresser.

» — À lui-même, monsieur.

» — Le Figaro dit que vous savez le nom du père de Prado ?

» — C’est exact.

» — Qui était-ce ?

» — Prado est le fils de Prado, l'ancien président de la République du Pérou. Et sa mère est inconnue : il était fils naturel.

» — Comment le savez-vous ?

» — Par des amis que nous avions en commun.

» Lorsque l'insurrection de Cuba éclata, le père fut le seul chef d'État qui reconnut aux insurgés le droit de belligérant. Son fils crut devoir aller plus loin ; il prit une part active à l'insurrection.

» Vous savez que le gouvernement espagnol a des bateaux à vapeur qui font le service des passagers et le commerce entre les îles Antilles.

» Douze jeunes gens résolurent de s'emparer d'un des vapeurs du gouvernement espagnol et d'aller ravitailler les insurgés en pénétrant dans l'île par le port de la Havane. Ces insurgés choisirent Prado pour leur chef. Ils s'embarquèrent avec soixante passagers. Une fois au large, Prado descendit seul dans le salon où le capitaine présidait à la table du dîner.

» — Au nom de la liberté, que personne ne bouge ! s'écria-t-il. Nous ne voulons faire de mal à personne, mais nous nous emparons du bateau.

» Personne ne bougea ; seul, le capitaine, qui se trouvait là dans une fâcheuse situation en sa qualité de chef responsable du vapeur, s'élança à la gorge de Prado. Mais celui-ci l'étendit raide mort d'un coup de revolver.

» L'arme à la main, Prado remonta sur le pont et commanda la manœuvre. L'équipage lui obéit. Il débarqua les passagers sur

la côte et reprit le large. Après avoir tenté vainement d'entrer à la Havane, le vapeur fut obligé de fuir devant deux vaisseaux de guerre envoyés à sa poursuite par le gouverneur espagnol.

» Prado voulut gagner l'Amérique du Sud ; mais il se trompa de route et après bien des aventures finit par échouer sur les côtes de la Chine. Peu de temps après, il débarqua à San-Francisco, à bord d'un bateau marchand ; c'est là qu'il rencontra un mien ami, le docteur Bassan, lequel est actuellement de passage à Paris.

» Le docteur s'intéressa à ce jeune audacieux et le rapatria. »

Ne vous semble-t-il pas que ces révélations complètent assez bien la physionomie de ce Fra Diavolo américain ?

Tout comme Pranzini, Prado excita la verve des poètes, et je retrouve dans mes papiers des vers que m'envoya M. Georges Docquois, un écrivain que connaissent bien les lecteurs du Journal.

BALLADE DE PRADO FICHU

À Eugénie Forestier.

Gibier des suprêmes bastilles ;
Bouture de vagues Linskas

Éteints au pays des mantilles,
Des bonbons fins et des polkas ;
Élégant croqueur de pastilles ;
Pâle suiveur de Pranzini ;
Castillon, des fausses Castilles,
Qui qui s'fiche de toi ?... C'est Nini.

Ah ! certes, d'esprit tu pétilles,
Tes mots sont des plus délicats.
Paris mettra ses apostilles,
Si tu veux des certificats
De diseur d'exquises broutilles.
Mais, de ton bagoin si verni,
Malgré que tu nous émoustilles,
Qui qui s'fiche de toi ?... C'est Nini.
On n'en trouve pas par flottilles,
De ta valeur, des avocats.
Oui, mais voilà, tu t'entortilles...
Hélas ! tu n'es plus dans le cas
De séduire les plus gentilles !
Et maintenant que c'est fini,
De manger au plat de lentilles,
Qui qui s'fiche de toi ?... C'est Nini.
envoi

Prince noir des rouges courtilles,
Prado narquois, triste puni
Qu'on supprime pour des vétilles,
Qui qui s'fiche de toi ?... C'est Nini.

Georges Docquois.

Partie 2 · Les soldats assassins

Je viens de montrer, dans deux affaires sensationnelles dont il m'a été donné de m'occuper, une catégorie spéciale de criminels, les rastaquouères assassins de femmes galantes ; je veux parler

d'une autre catégorie, les soldats assassins. J'en ai arrêté trois : le soldat Schumacher, le caporal Géomay et le sous-lieutenant Anastay.

J'avoue que ces trois affaires ont été celles qu'il me fut le plus pénible d'instruire. Je suis toujours resté cocardier au fond du cœur, et rien ne m'a été plus douloureux que d'arrêter des hommes portant l'uniforme de l'armée française, convaincus tous trois d'avoir assassiné des vieilles femmes pour les voler, c'est-à-dire convaincus du plus lâche des crimes.

Pourtant, il ne faut point oublier que tout le monde maintenant est soldat, que, par conséquent, l'armée est la foule avec ses vertus et ses vices, et ne peut plus être comme jadis une élite où le sentiment de l'honneur parvient à dominer les plus mauvais instincts.

Le crime de Schumacher était simple, et ce misérable fut arrêté le soir même.

C'était le fils de braves artisans, que ses parents avaient forcé à s'engager à la suite de toutes les frasques qu'il avait faites. En garnison à Bastia, il avait obtenu un congé de deux mois qu'il était venu passer à Paris.

Manquant d'argent pour rejoindre son régiment, attendu qu'il avait mangé celui que lui avait donné son père, il était allé étrangler la mère d'un de ses anciens camarades d'apprentissage, madame Vinchon, qu'il savait à son aise.

Il vola une petite montre en or, 15 francs, une croix et des boutons. On le connaissait dans la maison. La concierge plusieurs fois avait vu venir chez sa locataire un soldat et, le jour du crime,

elle avait remarqué qu'il était passé devant sa loge en tenant son képi à la main, comme s'il avait voulu qu'on ne remarquât point le numéro de son régiment.

L'agent Girodot, un de mes meilleurs limiers, mis sur la piste de l'assassin, sut bien vite que le soldat qu'on avait vu plusieurs fois chez madame Vinchon était un nommé Schumacher. Le soir même, il l'arrêta et trouva sur lui la montre, la croix, les boutons qui avaient appartenu à la victime.

Schumacher ne nia pas son crime un seul instant ; il donna en pleurant tous les détails du crime, raconta dans un sanglot comment il avait étranglé la vieille, disant simplement pour son excuse qu'il lui fallait trouver de l'argent pour rejoindre son régiment et ne pas être porté déserteur !

J'avais un véritable dégoût pour lui, tant il me semblait lâche. À la cour d'assises, il tremblait si fort qu'il eut de la peine à répondre aux questions du président. Pendant le réquisitoire, affaissé sur son banc, il semblait une masse inerte dont la pensée était absente.

Mais il se redressa tout à coup en entendant la lecture du verdict du jury, et l'arrêt de la cour le condamnant à la peine de mort.

Quand cette lecture fut terminée, le président dit : « Schumacher. »

Aussitôt, celui-ci se leva dans l'attitude du soldat sous les armes, et répondit d'une voix forte :

— Présent.

— Vous avez trois jours francs pour vous pourvoir en cassation, continua le magistrat.

— Bien, monsieur le président, repartit Schumacher, avec un sang-froid extraordinaire.

Et il sortit la tête haute, d'une allure toute simple, mais toute vaillante… La perspective de la mort lui avait rendu son courage et il semblait heureux de pouvoir payer complètement sa dette.

Le soldat se retrouvait, et il conserva cette bravoure, sans forfanterie, jusqu'au pied de la guillotine.

Son exécution fut, certes, une des plus émouvantes auxquelles j'aie assisté ; jamais il ne m'a été donné de mieux comprendre la force énorme que le sentiment religieux donne à celui qui va mourir : Schumacher était protestant ; un pasteur, M. Arboux, l'avait assisté, exhorté au repentir, à Mazas, d'abord, à la Roquette, ensuite.

Comme il l'avait demandé, M. Arboux fut prévenu de l'exécution, et je le trouvai à la Roquette en arrivant.

Il entra avec moi dans la cellule des condamnés, derrière M. Beauquesne. Schumacher dormait profondément ; il avait été très calme les jours précédents, et ne s'attendant pas à mourir : son avocat lui avait fait espérer la grâce présidentielle.

Sa surprise fut donc terrible, quand, brusquement éveillé, il entendit M. Beauquesne répéter la formule ordinaire : « Votre pourvoi est rejeté ; tâchez d'avoir le courage de bien mourir. »

Schumacher nous regardait d'un œil effaré, il était devenu blanc comme un linge ; mais tout à coup son regard s'arrêta sur

le pasteur ; il parut reprendre possession de lui-même, et dit d'une voix très basse :

— J'en aurai, du courage !

Puis, sans protestation, ni faiblesse, il mit son pantalon et ses bottines, refusant l'aide des gardiens.

Àce moment, le pasteur demanda à rester seul quelques instants avec celui qui allait mourir.

Nous sortîmes tous, et attendîmes à la porte de la cellule. Au bout de cinq minutes, nous vîmes paraître Schumacher appuyé sur le bras de M. Arboux ; il ne voulut pas qu'un gardien le soutînt et, d'un pas ferme, il se dirigea vers l'avant-greffe où M. Deibler procéda à la toilette. Quand tout fut terminé, M. Arboux reprit son pénitent sous le bras, en priant les aides de le laisser faire, et Schumacher marcha jusqu'à la guillotine aussi vite que le lui permettaient les liens qui enserraient ses jambes.

Sa pâleur semblait encore avoir augmenté dans la blancheur de l'aube ; avec sa figure imberbe, son crâne rasé, sa chemise blanche, on aurait dit la macabre apparition d'un pierrot mené au supplice.

Alors, il se passa une scène que je revois encore, tant elle m'impressionna.

Le pasteur mit la main sur l'épaule de Schumacher, au moment où les aides allaient le saisir, et lui dit :

— Schumacher, vous vous repentez de votre crime ?

— Oui, répondit le condamné d'une voix claire.

— Vous demandez pardon à Dieu et aux hommes ?

— Oui.

— Que le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde.

Je croyais que c'était fini et déjà Deibler s'emparait de Schumacher et le plaçait contre la bascule.

Mais le pasteur, revenant tout à coup, saisit le malheureux par l'épaule et, lui faisant faire demi-tour, l'embrassa sur les deux joues en lui disant :

— Pour ton père… Pour ta mère…

Tout cela avait bien duré deux à trois minutes, — trois siècles en face de l'échafaud. Les spectateurs étaient aussi livides que celui qui allait piquer une tête dans l'éternité.

— Assez ! assez ! crièrent plusieurs voix.

Mais Schumacher était déjà basculé, et le corps avait roulé dans le panier, où l'aide jeta ensuite la tête qu'il avait saisie par les oreilles.

On cria à l'inhumanité, on accusa M. Arboux d'avoir prolongé l'agonie du malheureux par pur excès de zèle religieux.

Le pasteur se défendit, ma foi, fort bien.

— Si j'ai agi comme je l'ai fait, dit-il, c'est sur l'invitation expresse de Schumacher. Quand je suis entré dans sa cellule, je l'ai trouvé calme, réellement brave. Je l'ai embrassé pour moi-même, en l'exhortant à bien mourir. Alors il m'a demandé de lui donner le dernier baiser pour sa famille, au pied même de l'échafaud. J'ai

accompli jusqu'au bout ma mission, bien douloureuse, je vous le jure.

J'avoue que j'ai trouvé, dans cette mort si simple, et en même temps si courageuse, du petit soldat, une certaine grandeur qui m'émut profondément, et pendant un instant me fit oublier son crime.

Schumacher ne s'était occupé que de son âme ; il ne s'était pas intéressé à ce que deviendrait son corps ; mais c'était un criminel banal ; il n'avait pas, comme Pranzini ou Prado, surexcité les névroses féminines ; la Faculté oublia de réclamer son cadavre…

Le caporal Géomay, lui aussi, tua une autre vieille femme ; mais c'était pour offrir quelques petits cadeaux à une jeune fille qu'il aimait.

Un lundi matin du mois de janvier 1889, des voisins étaient étonnés de voir rester fermé un magasin de vins et liqueurs situé au n 134 du boulevard Saint-Germain. La propriétaire était fort connue dans le quartier, où l'on l'appelait la « Mère Gironde ». C'était une bonne femme assez bizarre, qui toujours se plaignait que les affaires allaient mal, et pourtant tout le monde savait qu' « elle avait le sac ».

On envoya chercher le commissaire de police du quartier, mon collègue M. Prélat, qui fit ouvrir la devanture, et pénétra dans le magasin.

La Mère Gironde était étendue près de la porte de la cave, dans une mare de sang ; elle portait à la tête deux effroyables blessures faites certainement par un instrument contondant. Le

cadavre avait été traîné par l'assassin jusqu'à la porte de la cave, et on voyait par terre des fragments de cervelle.

Aucun doute n'était possible, le vol était bien le mobile du crime : les tiroirs du comptoir avaient été ouverts ; les poches de la victime avaient été retournées ; par terre gisaient, décachetées, des lettres et des enveloppes que l'assassin avait trouvées dans les tiroirs et qu'il avait jetées au hasard sur le sol.

Quand nous arrivâmes, le juge d'instruction et moi, M. Prélat, mon collègue, nous remit une enveloppe qui lui avait semblé se détacher des autres papiers épars.

Je lus l'adresse :

Monsieur Fulgence Géomay,

Caporal au 87 de ligne,

Saint-Quentin.

C'était un indice bien vague, car il y avait là une foule d'autres lettres, la Mère Gironde ayant la manie de faire des mariages, et sa boutique étant une sorte de boîte aux lettres à l'usage des amoureux.

En outre, d'après les dépositions des voisins, l'assassin devait être « un des miséreux » que la Mère Gironde avait la manie d'employer pour nettoyer sa boutique et faire ses courses.

Il était certain, en effet, que la malheureuse femme assassinée, ne voulant pas payer un employé au mois, appelait le premier loqueteux qu'elle apercevait sur le boulevard et, pour quelques sous, lui faisait faire sa besogne.

« Sans doute, disait-on, c'était un de ces individus qui l'avait tuée. Elle avait l'habitude de montrer une petite sébile remplie d'or qui se trouvait dans le tiroir de son comptoir ; l'homme avait sans doute été tenté par ce trésor entrevu… »

On suivit cette piste ; on arrêta même deux ou trois pauvres diables qui, quelques heures après, furent remis en liberté.

Je ne sais pourquoi ce nom de Fulgence Géomay m'attirait, m'inquiétait. J'avais eu déjà un soldat assassin ; est-ce que j'allais trouver maintenant un caporal criminel ?

J'envoyai immédiatement à Saint-Quentin un de mes agents. Si le caporal Géomay se trouvait dans cette ville le dimanche soir, au moment même où le crime avait été commis, son innocence était certaine.

Mon agent me télégraphia que Géomay était à Paris avec une permission de quatre jours. On me donna en même temps l'adresse de sa mère, celle du moins qu'il avait fait inscrire en arrivant au régiment. On ajoutait qu'il devait rentrer à Saint-Quentin le lendemain soir.

J'ordonnai à l'inspecteur d'attendre Géomay et de me renseigner sur ce qu'il ferait en arrivant.

Puis je me mis à la recherche de la mère du caporal.

Àl'adresse qui m'avait été indiquée, j'appris qu'il y avait beau temps qu'elle avait déménagé.

Bref, de maison en maison, en faisant tout le quartier de Montrouge, j'arrivai à son dernier domicile. Là, le concierge me décla-

ra que cette femme était en prison pour vol depuis plusieurs semaines ; c'était une kleptomane des grands magasins.

Son fils était venu la demander le samedi ; on lui avait donné la même nouvelle qu'à moi et il était parti sans dire où il allait.

Il me semblait déjà que j'étais sur la bonne piste. Il me fallait Géomay. Il devait être couché dans quelque garni borgne ; je courus toute la nuit à sa recherche.

Sur l'indication d'un agent qui m'annonça qu'on avait vu un caporal du 87 de ligne du côté de Vanves, j'arrivai dans ce pays vers deux heures du matin, à la porte d'un hôtel bizarre.

Au moment où je frappais à cette porte, un gros chien s'élança sur moi. Pendant que les agents qui m'accompagnaient maintenaient l'animal, j'entrai dans l'hôtel après m'être nommé et j'appris qu'en effet, un caporal du 87 régiment de ligne couchait dans la maison. On m'indiqua sa chambre : je frappai, et un grand gaillard, nu comme Adam avant le premier péché, vint m'ouvrir.

Comme il s'excusait de me recevoir dans ce costume ou plutôt dans cette absence de costume, je lui répondis simplement :

— Est-ce vous Géomay ?

— Non, monsieur, répondit-il avec le plus grand calme, en passant sa chemise, mais Géomay est un de mes camarades ; nous sommes venus ensemble à Paris samedi…

En même temps, le pauvre garçon, que je venais ainsi de déranger, au moment où il était dans un doux tête à tête avec une dentellière, sa bonne amie, dont je n'aperçus, du reste, que les

cheveux blonds, prenait ses papiers dans la poche de sa tunique et me les montrait.

J'avais fait fausse route et rentrai un peu penaud à la Sûreté, où je trouvai une dépêche de mon agent de Saint-Quentin.

Géomay, n'attendant pas la fin de sa permission, était revenu à sa garnison vers dix heures du soir ; mais, au lieu de rentrer à la caserne, il était allé coucher chez sa bonne amie, une blanchisseuse du pays.

Sans hésitation, je pris, à six heures du matin, le premier train pour Saint-Quentin.

On ne se doute pas de la santé qu'il faut avoir pour être un bon chef de la Sûreté. On doit savoir se passer de sommeil.

Quand j'arrivai, mon agent et l'adjudant Anzeli, qui l'avait aidé dans ses investigations, vinrent au-devant de moi à la gare, et me racontèrent que Géomay, en rentrant le matin à la caserne, avait été arrêté et qu'on avait trouvé sur lui une somme de 62 fr. 10.

Le commissaire central de la ville avait fait en même temps une perquisition chez la blanchisseuse qu'aimait le caporal, où il avait trouvé quelques bijoux d'argent sans valeur, une montre et une chaîne en or, et une sacoche en lustrine.

Tous ces objets avaient été remis par Géomay à sa maîtresse, à son retour de Paris.

En arrivant à la caserne, je trouvai le colonel et quelques officiers qui m'attendaient, ainsi que M. Desrosiers, procureur de la République, et M. Guérard, juge d'instruction. Nous entrâmes

tous dans le cabinet de l'adjudant où l'on fit venir Géomay entre quatre soldats en armes.

C'était un petit blond, à la figure intelligente. Un très bon soldat, me dit le colonel. En effet, je remarquai qu'il était très soigné, très astiqué, et qu'il avait ce je ne sais quoi qui révèle le soldat discipliné à ceux qui, comme moi, ont aimé passionnément le métier militaire.

Il était très calme, répondait avec une grande simplicité et se montrait très respectueux envers ses chefs. Je lui demandai de qui il tenait la sacoche qu'il avait donnée à sa maîtresse.

— De ma mère, répondit-il nettement, de ma mère, qui me l'a remise pleine d'argent à mon départ de la gare du Nord.

— Vous mentez, mon ami, lui répondis-je ; je sais que vous n'avez pu voir votre mère à Paris et il y avait de bonnes raisons pour cela.

Géomay se troubla ; d'un geste fébrile, il se mit à tourmenter sa moustache blonde et demanda :

— Enfin, pourquoi m'interrogez-vous et pourquoi m'arrête-t-on ?

— Vous devez le savoir mieux que moi, répliquai-je.

— Alors, fit-il, faites sortir tout ce qui n'est pas officier : je ne veux pas parler devant mes camarades.

Je croyais qu'il allait me faire des révélations ; mais l'heure n'en était pas encore venue. Il voulait simplement me dire la vérité sur sa mère, et il ne voulait pas le faire devant d'autres soldats ; cela le vexait profondément.

Il m'avoua qu'en arrivant à Paris, il avait appris que sa mère était en prison pour un vol commis au Bon Marché. « Alors, me dit-il, je me suis rendu à Bois-Colombes, chez une dame du monde que je connais ; j'ai passé avec elle la soirée du dimanche au lundi — la soirée du crime — et c'est elle qui m'a donné le petit sac rempli d'argent et les bijoux que vous avez trouvés chez ma maîtresse.

Décidément, Pranzini faisait école et je devais retrouver dans bien des crimes la fameuse histoire de la femme du monde.

Tout comme Pranzini, Géomay ajouta à sa prétendue révélation :

— Pour rien au monde, je ne la nommerais ; je ne veux pas la compromettre !

Complaisamment, il me donna même des détails, racontant qu'après avoir passé toute la journée du dimanche à Bois-Colombes avec sa bonne amie, il l'avait emmenée au Théâtre-Lyrique et avait couché seul dans un hôtel de la rue Rambuteau.

Je lui montrai l'enveloppe trouvée dans la boutique de la Mère Gironde et lui demandai s'il la reconnaissait.

— Parfaitement, me dit-il ; c'est un de mes amis du Havre qui me l'a envoyée.

J'étais fixé sur sa culpabilité et lui présentai son interrogatoire à signer.

— Tiens, fit-il du ton le plus naturel du monde, on m'arrête sous l'inculpation d'assassinat ! Voilà qui est bien drôle !

Mais il pâlit et perdit son assurance quand les magistrats le remirent entre les mains des gendarmes pour être conduit à la gare.

— Je vous en supplie, me dit-il, en me regardant avec des yeux effarés, ne me faites pas passer les menottes aux mains dans cette ville où je suis connu ; envoyez chercher une voiture !

Les gendarmes, qui n'ont point par profession une extrême sensibilité, haussèrent les épaules et lui passèrent les menottes.

Mais j'intervins et ordonnai qu'on allât chercher un fiacre fermé. Le pauvre diable me remercia avec une effusion extrême.

J'avais acquis, d'instinct, sans le vouloir, un droit à sa reconnaissance, et il me le prouva le soir même.

J'ai du reste appris, dans ma longue carrière, que c'était par des petites douceurs, par des satisfactions d'amour-propre surtout, qu'on parvenait à conquérir la confiance des inculpés et à obtenir leurs aveux.

Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, je ne le faisais pas par calcul : j'ai toujours éprouvé un sentiment de pitié pour les pauvres diables que j'arrêtais. J'avais toujours le désir d'adoucir leurs dernières semaines d'existence.

En arrivant à Paris, M. Couturier, juge d'instruction, fit conduire Géomay à la Morgue pour la traditionnelle confrontation avec le cadavre de la victime, confrontation que j'ai vu bien rarement produire quelque effet.

Géomay considéra le cadavre de la Mère Gironde avec le plus grand calme et fit signe qu'il ne le reconnaissait pas. Cependant,

au moment où il allait quitter le funèbre établissement, il demanda à me parler en particulier, et m'avoua qu'il avait bien volé la femme assassinée ; mais que ce n'était pas lui qui l'avait tuée.

Il me raconta un roman absurde, prétendant qu'il se promenait dans les environs de l'Exposition quand un individu était venu lui demander s'il voulait gagner de l'argent. « Je crois bien, lui avait-il répondu, car j'en ai grand besoin. » Alors l'inconnu avait ajouté : « Je connais une vieille femme qui est riche ; venez avec moi, elle ne sera pas difficile à tuer ! »

Je consentis à la condition expresse que je n'aurais pas à mettre la main à l'œuvre. Nous partons, nous arrivons chez la marchande de vins. Le monsieur qui m'accompagnait se jeta sur la Mère Gironde et l'assomma. Moi, je regardais et j'étais très ému, comme vous pensez. Alors le monsieur s'enfuit et me laissa seul avec le cadavre. Je me suis remis peu à peu et j'ai fouillé dans les tiroirs…

— C'est bien, mon garçon, lui dis-je ; vous entrez dans la voie des aveux…

Quand un inculpé commence à avouer une partie de sa culpabilité, il est bien près d'avouer tout le reste… J'estimai qu'il ne fallait pas pousser plus loin l'interrogatoire de Géomay et le fis conduire à la Sûreté.

Comme il avait grand'faim, j'ordonnai qu'on fît venir d'un restaurant tout ce qu'il demanderait.

Il se gava tout à son aise ; quand il fut au dessert, les agents qui étaient restés près de lui et lui avaient fait comprendre que le

véritable intérêt d'un accusé est de dire la vérité, vinrent m'avertir que Géomay voulait me parler.

— Écoutez, monsieur, me dit-il, c'est à vous que je veux dire toute la vérité, à vous qui m'êtes sympathique parce que vous avez été bon pour moi.

Une des observations les plus curieuses, en effet, qu'il m'ait été donné de faire, c'est que les assassins choisissent les têtes des gens auxquels ils se décident à faire des aveux. Dostoïewsky, dans Crime et Châtiment, l'a dit avec une intensité dramatique puissante.

C'est rarement au juge d'instruction, dont la solennité souvent les effraie, que les accusés font leurs confidences ; mais en revanche c'est souvent au chef de la Sûreté, s'il est assez adroit pour gagner la confiance des gens qu'il arrête et même plus exactement leur sympathie, comme disait Géomay ; la plupart du temps à l'agent qui ne les quitte pas ; quelquefois au gardien de prison, quand il est bienveillant pour l'homme qui vient d'arriver à Mazas.

Géomay me fit alors le récit détaillé de son crime :

« — J'ai menti tout à l'heure, me dit-il ; je n'ai pas de complice. J'ai assassiné seul la Mère Gironde. Je la connaissais bien, car il y a trois ans j'avais été employé chez un épicier du voisinage. Je passais tous les jours devant sa boutique, et il m'arriva de faire des commissions pour elle. Je m'aperçus qu'elle était toujours seule, et je fis alors cette réflexion, qu'il serait bien facile de l'assassiner pour la voler. Comment cette idée finit-elle par s'emparer de mon esprit, par l'obséder ? Je n'en sais rien. Ce qui est certain, c'est que, l'autre jour, je suis venu à Paris dans le but

de demander un peu d'argent à ma mère. J'avais promis à ma maîtresse de lui acheter quelques menus objets. Je fus bien ennuyé quand j'appris que maman était en prison et je repensai à la Mère Gironde. J'allai voir un brocanteur de la rue du Château, qui est le frère d'un marchand de vins de Saint-Quentin que je connais ; je pris dans sa boutique, sans qu'il s'en aperçût, un marteau qui me parut une arme excellente. Je le mis dans ma poche et allai coucher chez un marchand de vins de la rue Mouton-Duvernet.

» Le lendemain, dimanche, je me promenai toute la journée, attendant avec impatience la fin du jour. Enfin, quand la nuit fut venue, je me rendis du côté de l'église Saint-Germain-des-Prés et j'attendis le moment où la bonne femme avait l'habitude de fermer sa boutique.

» Alors, j'entrai brusquement en disant :

» Hé, bonsoir, madame ; comment cela va-t-il ?

» Je ne lui donnai pas le temps de me répondre ; je la frappai violemment à la tête avec le marteau que j'avais tenu caché derrière mon dos. Elle tourna sur elle-même et tomba comme une masse. Je me hâtai de baisser tout à fait la devanture ; mais, comme la vieille râlait bruyamment, je la traînai jusqu'à la porte de la cave et l'achevai avec mon marteau. »

Ici, le récit de l'assassin avait un côté particulièrement saisissant :

« Quand j'eus retourné les tiroirs et mis dans ma poche tout l'argent que je trouvai, la montre et les bijoux que j'ai donnés à ma maîtresse, je me sentis pris d'une faiblesse et je me laissai

tomber dans un fauteuil. Je restai ainsi près de trois heures ; je n'osais plus sortir de la boutique et je tremblais en entendant les passants frôler la devanture. »

Je demandai à Géomay si ce long tête-à-tête avec le cadavre sanglant de la femme qu'il venait de tuer ne l'avait pas vivement impressionné.

— Oh ! ce n'est pas le cadavre qui me faisait peur, me répondit-il tranquillement, c'étaient les passants !

Enfin, vers minuit et demi, il s'était décidé à sortir et était allé souper aux Halles, « attendu qu'il avait très faim ». En traversant la Seine, il avait jeté dans le fleuve le marteau qui lui avait servi à commettre le crime. Puis, il avait bien couché à l'hôtel Steiner, comme il l'avait déclaré, avait dormi toute la nuit d'un excellent sommeil et était parti le lendemain pour Saint-Quentin, après avoir fait un très copieux déjeuner.

Telle était dans toute sa banalité, mais aussi dans toute sa férocité, la psychologie de cet assassin de vingt ans, qui avait grandi dans la fange des trottoirs, élevé par une mère habituée de la correctionnelle. Qui donc lui avait jamais expliqué la différence qu'il y a entre le bien et le mal ?

Ce n'était point un paresseux. À l'école primaire, il avait appris tout ce qu'on lui avait enseigné ; mais il n'y a que la morale qu'on n'apprend pas dans les écoles, et seule l'éducation de la famille peut l'enseigner.

Cette éducation-là avait manqué au pauvre diable. Au régiment, il n'avait pu comprendre les leçons d'honneur et de droi-

ture qu'on lui donnait, mais, d'instinct, il avait été un bon soldat, se pliant avec facilité à toutes les exigences de la discipline.

N'est-ce pas la preuve des grands services que l'Œuvre des enfants moralement abandonnés peut rendre à la société ?

Ce fut avec un cynisme naïf que Géomay me dit : « C'est mon émotion qui est cause qu'on m'a pris. Quand tout fut fini et que je m'assis dans le fauteuil, j'avais si chaud que je tirai mon mouchoir de ma poche et fis tomber la lettre que vous avez trouvée ; j'étais trop troublé pour m'en apercevoir. Et puis, il y avait par terre une foule d'autres papiers que j'avais jetés en retournant les tiroirs ! Ce que c'est tout de même que la déveine, ajouta-t-il en haussant philosophiquement les épaules ; si je n'avais pas pris mon mouchoir, vous ne m'auriez jamais arrêté. »

Et cette réflexion d'un assassin est juste ; sans le hasard ou la Providence qui, tantôt, sème des petits bouts de papier ou des cartes de visite aux pieds des victimes, tantôt trouble l'esprit d'un coupable au point de lui faire distribuer, comme Pranzini, les bijoux de sa victime aux filles d'une maison de tolérance, il serait bien difficile aux meilleurs limiers de trouver la piste des assassins. Tout le talent du policier c'est d'aider le hasard, et de profiter des maladresses du gibier qu'il chasse. C'est d'ailleurs beaucoup plus difficile qu'on ne se l'imagine.

Géomay, lui, « avait son affaire », comme il me dit quand je le fis transporter au Dépôt. Son procès dura à peine une audience et, comme il ne discutait rien, son avocat, M Henri Robert, qui plaidait une de ses premières affaires, ne put que demander des circonstances atténuantes, expliquant que l'atavisme, l'éducation mauvaise, les exemples funestes que depuis sa plus tendre en-

fance ce gamin assassin avait eus devant les yeux, diminuaient singulièrement sa responsabilité. Il le fit, du reste, avec beaucoup de talent, quoique inutilement.

Géomay eut la malchance de tomber sur un jury impitoyable. Son attitude simple, mais gauche, parut peut-être cynique aux yeux des jurés. Peut-être aussi voulurent-ils le frapper plus durement parce qu'il portait l'uniforme de l'armée française. Géomay fut condamné à mort. Dans ces conditions, son exécution était certaine.

Au nom de ce fameux exemple qui n'existe pas dans la peine de mort, les autorités militaires insistèrent, dit-on, pour que la justice suivît son cours.

Géomay mourut en soldat, avec un courage calme et tranquille, comme il serait resté sans doute l'arme au bras sous une pluie de mitraille.

Il dormait quand nous entrâmes dans sa cellule.

M. Beauquesne, après l'avoir réveillé, l'ayant exhorté à avoir du courage, il répondit en souriant :

— J'en aurai !

Puis il s'habilla sans avoir besoin du secours de personne ; il resta ensuite avec l'abbé Faure pendant quelques secondes, causa avec lui à voix basse de sa mère, pendant que M. Deibler lui faisait la suprême toilette, et demanda simplement à l'abbé Faure et à moi, comme dernière faveur, que son corps ne fût pas livré à la Faculté.

L'abbé Faure, qui se rappelait l'aventure de Prado, commença par répondre évasivement ; mais, devant l'insistance du condamné, nous lui fîmes cette promesse.

— C'est bien, merci, répondit Géomay.

Il s'en alla vers la guillotine, parlant à l'aumônier, avec une tranquillité effrayante ; ses joues étaient roses, ses yeux brillaient ; l'approche de la mort ne lui donnait aucune émotion visible.

De tous les nombreux condamnés qui ont été exécutés devant moi, c'est le seul que je n'ai point vu blême.

Déjà les aides l'avaient saisi et le poussaient sur la bascule.

D'un brusque mouvement en arrière, il se dégagea pendant une seconde et ses yeux cherchèrent autour de lui :

— J'ai oublié, fit-il, de dire adieu à mes gardiens.

Enfin, apercevant le brigadier et le surveillant de la prison qui avaient été bons pour lui, un sourire vint sur ses lèvres, et il reprit d'une voix claire :

— Merci, messieurs.

Puis, de lui-même, il se jeta en quelque sorte sur la bascule, le couperet tomba ; c'était fini.

Géomay était mort, sans terreur, comme un homme qui sait qu'il a contracté une dette, et qui veut la payer le plus vite possible. Il n'avait pas eu une seconde de récrimination contre la société qui le frappait cruellement.

Schumacher ne s'était pas occupé de ce que deviendrait sa dépouille ; aussi personne ne l'avait réclamée.

Géomay s'étant opposé à ce qu'on livrât son corps aux expériences médicales, je trouvai en arrivant au cimetière d'Ivry un délégué de la Faculté qui demanda à prendre livraison du corps du décapité.

Cette fois, la Faculté s'inclina sans résistance, et nous fîmes enterrer Géomay à côté de Prado.

Bruant seul a su tirer de cet horrible drame l'unique moralité qu'il comporte, une moralité fataliste, attristante, mais vraie :

Malgré qu'il n'avait pas d'état,
Ça fit tout d'suite un bon soldat,
Et pis mince
Qu'i' mangeait à gueul' que veux-tu,
Il' tait nourri, logé, vêtu
Comme un prince.
Ça f'sait son blot, malheureus'ment
On la r'lèv' pas au régiment :
Nib de braise !

Mais, à Paris, i' fréquentait
Eun' vieill' marchand' de vins qu'était
À son aise.
Eun' nuit qu'il 'tait en permission,
V'là qu'i' tu' la vieill' d'un coup d'scion…
C'est-i' bête !
L'aut' matin, Deibler, d'un seul coup
Place d'la Roquette y a coupé la tête.

S'i' s'rait parti pour el' Tonkin,
I' s' s'rait fait crever l'casaquin
Comme Rivière.
Un jour on aurait p't'êtr' gravé,
Sur un marbre ou sur un pavé,
L'nom d' sa mère.

J'ai encore un détail assez bizarre à donner : d'ordinaire, on condamne les gens sur une pièce à conviction. Géomay en avait une terrible contre lui : l'enveloppe de la lettre trouvée chez la Mère Gironde.

Or, cette pièce si importante, le surlendemain de l'arrestation de Géomay, se trouva perdue, on n'a jamais su comment.

Si Géomay avait nié jusqu'au bout, nous aurions peut-être été bien embarrassés !

Un peu plus d'un an après l'exécution du caporal Géomay, c'était un sous-lieutenant de l'armée française que j'arrêtai pour assassinat. La gradation était bien douloureuse et rarement j'eus, dans l'exercice de mes fonctions, un plus affreux serrement de cœur.

Le 4 décembre 1891, j'allais me mettre à table, quand un agent vint m'avertir qu'un double crime venait d'être commis boulevard du Temple.

Madame la baronne Dellard, veuve du sous-intendant Dellard et mère de M. le baron Dellard, chef de bureau au ministère de la guerre, venait d'être assassinée.

Un individu, profitant d'un moment où la domestique était sortie, s'était introduit chez madame Dellard à la tombée de la

nuit et avait ouvert la gorge à la pauvre femme d'un furieux coup de couteau. Quelques minutes plus tard, la bonne, Delphine Houbre, était rentrée au moment où l'assassin faisait un paquet de tous les objets précieux qu'il avait trouvés dans l'appartement.

Il s'était alors jeté sur elle et l'avait frappée, elle aussi, avec son arme… Puis, il s'était enfui.

La pauvre fille n'était pas morte ; mais elle était grièvement blessée et on l'avait transportée à l'hôpital Saint-Louis.

Inutile de dire que je laissai là mon dîner et sautai dans une voiture pour me rendre boulevard du Temple.

J'engage vivement les personnes qui aiment à avoir une vie régulière, à manger et à dormir à des heures fixes, à ne point ambitionner la place de chef de la Sûreté.

J'avais emmené avec moi trois agents ; je fus bientôt rejoint par M. Poncet, juge d'instruction.

L'assassin n'avait pas laissé une carte de visite comme Pranzini, mais, dans sa précipitation à s'enfuir, il avait abandonné son arme. C'était le seul indice que nous avions au premier abord.

Avec les dépositions des témoins, je parvins à reconstituer tant bien que mal ce qui s'était passé.

Vers quatre heures et demie de l'après-midi, un jeune homme de vingt-cinq à vingt-huit ans, assez élégamment mis, portant un pardessus bleu-marine très élégant, et un chapeau haut de forme, s'était présenté chez la concierge, 42, boulevard du Temple. Celle-ci déposa :

« Ce monsieur qui était plutôt petit, et dont j'ai bien vu la fine moustache brune, portait sous le bras une serviette d'avocat. Il me demanda : « Madame la baronne Dellard, s'il vous plaît ? » Je répondis : « Au premier, au fond de la cour. » Quelques minutes après, j'entendis des cris ; je m'élançai hors de ma loge et je retrouvai, dans le vestibule, ce jeune homme qui me dit avec tranquillité : « Fermez donc la porte ! vous voyez bien qu'on appelle. »

» Puis il sortit tranquillement. Et, derrière lui, je fermai machinalement la porte. À ce moment, la bonne de madame Dellard, Delphine Houbre, descendit couverte de sang ; elle tomba évanouie dans mes bras, ayant à peine la force de crier encore : « À l'assassin ! »

Les locataires de la maison me précisèrent tous ces détails. L'assassin s'était d'abord trompé d'étage, et était monté à l'appartement au-dessus, appartement habité par M. H… Une bonne était venue lui ouvrir ; il avait demandé la baronne Dellard.

— Ce n'est pas ici et je ne la connais pas, avait répondu cette fille.

— Mais c'est bien ici, pourtant, le premier étage ?

— Non, c'est le second.

L'homme était alors descendu et la bonne l'avait entendu sonner à l'étage au-dessous.

Au bout de quelques minutes, Delphine Houbre ouvrait la fenêtre de la salle à manger et criait d'une voix étranglée :

« À l'assassin, arrêtez-le ! »

La malheureuse portait à la gorge une énorme blessure dont le sang coulait avec une telle abondance, qu'une bonne, ayant ouvert une fenêtre du rez-de-chaussée, fut tout éclaboussée.

Alors, il s'était produit dans la maison un désordre épouvantable ; un brigadier de gardiens de la paix qui habitait au cinquième sur la rue était descendu en toute hâte ; mais il avait trouvé la porte fermée, et la concierge était montée par l'autre escalier chez la baronne Dellard.

Le temps que le brave agent mit à tirer lui-même le cordon permit à l'assassin de s'éloigner sans qu'aucun passant le remarquât.

Dans l'appartement où le crime avait été commis, il nous fut facile de reconstituer à peu près la scène. Il y avait un très grand désordre dans la salle à manger et la baronne Dellard, dont la gorge portait une affreuse blessure, était venue tomber dans la chambre de son fils, au pied du lit.

La malheureuse femme sans doute en l'absence de sa bonne, était venue ouvrir ; l'assassin l'avait suivie jusque dans la salle à manger. Là, une lutte affreuse s'était engagée, puisque le cadavre de la pauvre femme avait des coupures aux mains.

Madame Dellard s'était réfugiée dans la chambre à coucher de son fils, mais elle avait été aussitôt rejointe par l'assassin, qui violemment l'avait frappée.

La blessure était horrible : elle partait de l'oreille droite pour aller jusqu'au milieu du côté gauche du cou. La section était d'une netteté extraordinaire ; elle avait été faite d'un seul coup de couteau, et la tête était presque détachée du tronc.

Tous les meubles de l'appartement étaient ouverts. Dans une armoire à glace et dans un chiffonnier, l'assassin avait pris des bijoux, des valeurs, de l'argent ; mais tout cela était épars sur le tapis. L'homme, surpris par Delphine Houbre, s'était enfui sans rien pouvoir emporter.

Je me rendis à l'hôpital Saint-Louis et j'obtins des médecins l'autorisation d'interroger Delphine Houbre dont les blessures, si affreuses qu'elles fussent, n'étaient pas aussi graves qu'on l'avait cru tout d'abord. C'était une robuste femme, très courageuse, qui me fit un récit complet de ce qui s'était passé.

« Vers quatre heures, je suis sortie faire mes provisions, me dit-elle. Je rentrai environ une demi-heure après en passant par l'escalier de service ; dans la cuisine, j'allumai une petite lampe à pétrole et pénétrai dans la salle à manger. À ce moment, terrifiée, je vis un homme se dresser devant moi.

» D'un coup de poing il renversa la lampe et me frappa derrière la nuque. Je sentis le froid de l'acier ; il me sembla que l'on me sciait la tête. Mais je me débattis si fort que le couteau échappa des mains de l'assassin. Je l'entendis rouler à terre… L'homme se baissa, mais, dans l'obscurité, il ne put le retrouver… Alors il me lâcha et s'enfuit. Le sang coulait si fort de ma blessure que ma robe était toute trempée ; néanmoins je m'élançai vers la fenêtre, je l'ouvris et je criai : « Au secours ! à l'assassin ! fermez la porte ! »

» La concierge comprit mal ; elle ferma la porte quand l'assassin fut parti. C'est tout ce que je sais. »

Je revins boulevard du Temple où M. Vérillon, le commissaire de police du quartier, me montra une lettre qu'on venait d'appor-

ter pour madame la baronne Dellard.

C'était une lettre de son fils, le baron Dellard, qui, du ministère de la guerre, écrivait :

» Excuse-moi si je ne rentre pas dîner. Je passe la soirée avec des amis. Souhaite-moi bon amusement : je rentrerai vers minuit.

Nous ne savions pas où M. Dellard était allé dîner. Nous n'avions même personne pour nous dire quels étaient ses amis… J'envoyai pourtant au hasard quelques agents qui passèrent d'abord par le ministère de la guerre ; mais ils ne trouvèrent rien. Le malheureux rentra seulement à minuit et demi ; ce fut M. Vérillon, le commissaire de police du quartier, qui eut le douloureux courage de lui apprendre l'affreuse vérité.

M. le baron Dellard s'affaissa, sanglotant comme un enfant ; il fallut l'emmener chez des amis où il passa la nuit.

M. Poncet, suivant la tradition, dressa aussitôt le signalement de l'assassin, tel qu'il semblait être d'après les témoignages recueillis. Voici ce document :

« Trente ans environ, taille moyenne, corpulence mince, châtain, moustaches fines, teint mat, visage ovale, coiffé d'un chapeau haut de forme, pardessus foncé à côtes rayées du même ton, diagonales, pantalon gris ou fantaisie, porteur d'une serviette d'avocat. »

Cette fameuse serviette d'avocat, portée dans le signalement, passionna pendant quelques jours les journaux. Je dirai plus loin pourquoi.

Ce crime du reste fut peut-être un de ceux qui produisirent à Paris la plus douloureuse émotion, à cause de la situation sociale de la victime et de son fils et des souvenirs illustres que représentait le nom de Dellard.

Voici les renseignements que, dès le lendemain, je recueillis sur cette famille de soldats, mêlée aux plus glorieux souvenirs de l'armée française, renseignements que du reste je communiquai aux journalistes, ne pouvant encore leur donner de détails sur l'assassin :

Madame la baronne Dellard était la fille du général baron Boulard, commandant le régiment d'artillerie à pied de la vieille garde ; le frère de madame Dellard, commandeur de la Légion d'honneur, colonel d'artillerie en retraite, avait été sous-directeur des Poudres et Salpêtres. Il était le beau-père de M. Gévelot, député de l'Orne.

Le baron Dellard, mari de la victime, était mort sous-intendant de première classe. Il était le fils d'un des héros des guerres de la Révolution et de l'Empire : Jean-Pierre Dellard, né le 8 avril 1774, à Cahors, parti comme volontaire en 1792 dans une compagnie franche de son département, nommé ensuite lieutenant au 23 bataillon de volontaires.

Ce héros des guerres de la Révolution passa avec son corps, au moment de la fusion avec les troupes de ligne, à la 36 demi-brigade. Après avoir fait les campagnes de 1792 et de 1793, aux armées de Hollande et du Nord, il tomba au pouvoir des Autrichiens, le 3 prairial de l'an II, au combat de Templeuve, près Tournai. Après deux ans de captivité, il fut échangé et rejoignit l'armée de Sambre-et-Meuse, où il fut nommé adjudant-major.

Passé à l'armée d'Helvétie, il s'y fit remarquer par sa brillante valeur pendant l'héroïque défense des défilés du Saint-Gothard par Lecourbe contre le corps de Souvarof, notamment au combat d'Itielden et au Pont du Diable. La veille de la bataille de Zurich, il accomplit un de ces actes de bravoure qui semblent, à notre génération assagie, du domaine du roman plutôt que du domaine de l'histoire.

Il fut chargé par le général Soult de franchir à la nage la Limat dont les eaux profondes et torrentueuses couvraient les avant-postes de l'armée autrichienne.

Il choisit deux cents hommes d'élite, leur adressa une courte harangue qui peut passer pour un chef-d'œuvre du genre pratique : « Vous allez vous couvrir de gloire en portant dans un instant l'épouvante et la mort dans les rangs ennemis ; vous ne pouvez pas faire de prisonniers, égorgez donc tout ce que vous rencontrerez. Marchez réunis, suivez mes traces en silence. Vaincre ou mourir, tel est notre mot d'ordre. Je vous rallierai sur la rive droite par un coup de sifflet. »

Il dit, se mit à l'eau, suivi de deux cents gaillards qui nageaient d'une main, tenant de l'autre leurs armes à feu et leurs gibernes élevées hors de l'eau. La rivière fut franchie sous le feu de l'ennemi, les avant-postes autrichiens, massacrés littéralement, selon le programme tracé par lui. Dellard tua de sa main le général Hotze, et, repoussant tout retour offensif, assura, avec sa poignée de diable-à-quatre, le passage de l'armée française et la victoire qui allait sauver la République une et indivisible.

Au cours de la bataille du lendemain, Dellard, aidé de son seul soldat d'ordonnance, fit mettre bas les armes à cinquante Autri-

chiens terrifiés. Chose à peine croyable, le grade de chef de bataillon, qui lui avait été conféré par Masséna en récompense de ces actions d'éclat, ne lui fut pas confirmé. Il dut le gagner à nouveau sur le champ de bataille le 12 floréal suivant, par sa belle conduite à la prise du fort Hœntuvil.

Dellard continua sa carrière avec la même intrépidité à l'armée du Rhin. Nommé en 1807 colonel du 16 léger, il fit avec ce beau régiment les campagnes de 1806 et de 1807 en Prusse et en Pologne, 1808, 1809 et 1810 en Espagne. Surpris au cours d'une reconnaissance qu'il faisait avec quatre voltigeurs, sur les hauteurs de Ximena, par 200 Espagnols, il les mit en fuite. Après avoir pris part à la campagne de Russie, il fut nommé baron de l'Empire, général de brigade en 1813. Il conserva son grade sous la Restauration, bien qu'il eût défendu Valenciennes contre les alliés pendant les Cent-Jours ; il fut nommé chevalier de Saint-Louis et mourut le 7 juillet 1832 à Bourg, département de l'Ain, où il commandait la subdivision.

Le général Boulart, grand-père maternel de M. Paul Dellard, sorti de l'école d'artillerie de Châlons en 1793, servit d'abord dans l'armée du Rhin, puis à celle de Naples, où il eut deux chevaux tués sous lui. Il passa ensuite à l'armée d'Italie. Chef d'escadron le 10 juillet 1806, sa belle conduite à la bataille d'Iéna le fit passer dans l'artillerie de la garde. Il servit en Espagne en 1808 et assista, en 1809, aux batailles d'Essling et de Wagram. Un décret du 15 mars 1810 lui conféra le titre de baron de l'Empire. Il fit, avec la Grande-Armée, les campagnes de 1812, 1813, 1815. Colonel du régiment d'artillerie à pied de la vieille garde, il commandait, à Moscou, les batteries campées dans la cour de Kremlin pendant l'incendie.

Sous la restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et élevé le 25 septembre 1829 au grade de grand officier de la Légion d'honneur. Il commanda l'école d'artillerie de Strasbourg, puis celle de Besançon, où il mourut le 21 octobre 1842. Son nom est inscrit au milieu de ceux de ses compagnons d'armes sur l'Arc de Triomphe.

Le descendant de ces deux héros était entré au cabinet du ministre de la guerre en 1869. Il avait, sous le pseudonyme de Dorville, écrit plusieurs ouvrages dramatiques : un à-propos en un acte pour un anniversaire de Molière, joué à l'Odéon ; un drame, le Capitaine la Rapière, joué au théâtre Beaumarchais. Enfin, M. Paul Dellard était un des auteurs de la Conspiration du général Mallet, drame historique joué au Château-d'Eau, qu'il avait fait en collaboration avec M. Richard. C'était un homme d'une droiture extrême, et qu'il suffisait de voir un instant pour l'aimer.

L'émotion était si grande dans Paris que les renseignements les plus contradictoires affluèrent à mon bureau et au cabinet du juge d'instruction et que la foule elle-même, qui ne cessait de stationner devant la maison du crime, fit faire aux agents des arrestations dont aucune ne put être maintenue, les prétendus assassins justifiant d'alibis indiscutables.

L'assassin n'avait laissé que son couteau.

Le couteau portait la marque F. N., sans indication de nom de ville. On écrivit en province à toutes les principales fabriques de couteaux, mais les réponses tardèrent à arriver. Bientôt pourtant l'enquête établit un point important. Avant d'habiter boulevard du Temple, madame Dellard avait demeuré rue des Filles-du-

Calvaire, 65. Or, le concierge et un domestique de la maison firent une déposition aussi précise qu'intéressante.

Le domestique se trouvait dans la cour le jour du crime, à quatre heures de l'après-midi ; le concierge l'avait prié de surveiller sa loge pendant quelques instants. Tout à coup se présenta un jeune homme de vingt-cinq ans environ, dont le vague signalement répondait à peu près à celui de l'assassin tel qu'il nous avait été donné boulevard du Temple.

Il portait lui aussi une serviette d'avocat sous le bras et un parapluie à la main.

— Madame Dellard ? demanda-t-il.

— Je ne la connais pas, répondit le domestique ; mais attendez le concierge, il va rentrer.

L'homme se promena avec agitation pendant quelques minutes, jusqu'au moment où M. Willaume, le concierge de la maison, reparut.

« Il s'avança vers moi, nous dit ce brave concierge, et me demanda si madame Caboret était chez elle. Madame Caboret était l'ancienne domestique de madame Dellard ; elle avait été très longtemps au service de la malheureuse femme assassinée et ne l'avait quittée que pour vivre de ses modestes économies et de la retraite de son mari, garde d'artillerie, décoré de la Légion d'honneur.

» Je répondis que j'ignorais l'adresse des époux Caboret, mais que madame Dellard pourrait la lui donner.

» — Elle a déménagé, ajoutai-je, et habite 42, boulevard du Temple.

» L'inconnu partit presque sans me remercier et se dirigea à grands pas vers le boulevard. »

En même temps, un jeune homme de dix-huit ans, fort intelligent, M. M..., qui était employé chez un industriel de la rue des Filles-du-Calvaire, vint spontanément déclarer que l'inconnu qui était venu demander l'adresse de madame Caboretet de madame Dellard lui avait parlé également en attendant le concierge, qu'il le reconnaîtrait entre mille attendu qu'il avait gardé le souvenir même du timbre de sa voix :

— Il était, nous dit-il, très correctement mis et avait l'apparence d'un clerc ou d'un courtier ; sous le bras, il avait une serviette d'avocat et à la main un parapluie paraissant neuf et finement roulé ; je vois encore son pardessus de drap bleu foncé à raies mates et satinées, disposées en diagonales ; il avait un chapeau de soie haute forme à bords plats.

Je m'attachai plus à ces dernières dépositions qu'aux autres.

La baronne Dellard avait été tuée certainement par quelqu'un qui, non seulement la connaissait, mais encore connaissait madame Caboret, son ancienne domestique.

Les recherches faites pour retrouver le marchand de couteaux, d'un autre côté, finirent par aboutir.

Une maison de Thiers nous écrivit pour nous prévenir que c'était bien elle qui fabriquait cette marque spéciale. Elle en fournissait à différents pays d'Europe, ainsi qu'aux principales villes de France, et, un de ses principaux clients était le Grand Bazar,

rue de la République, à Lyon. Les journaux, d'après nos indications, du reste, et afin d'intéresser le public à ces recherches, publièrent ces détails ; bientôt une foule de lettres, qui n'avaient d'ailleurs aucun intérêt, arrivèrent chez M. Poncet et chez moi. Cependant il y en avait une qui, à première vue, nous parut des plus importantes. Un tailleur de Lyon, enchanté sans doute de se faire une bonne réclame, nous écrivait, et en même temps faisait dire dans les journaux, que c'était lui certainement qui avait vendu le pardessus à diagonales de l'assassin avec lequel il paraissait si bien mis, ajoutant que ce vêtement merveilleux ne coûtait chez lui que 50 francs !

Comme, en matière d'instruction judiciaire, on prend ce qu'on a sous la main, la réclame du brave tailleur lui rapporta toujours au moins cinquante francs, car nous fîmes venir de Lyon, comme pièce de comparaison possible, un pardessus bleu sortant de sa maison.

Autre déclaration importante : un employé du bazar de la République, à Lyon, raconta qu'il se souvenait fort bien d'avoir vendu, quelques jours avant le crime, un couteau tout à fait semblable à celui de l'assassin, et cela à un jeune homme qui avait une serviette sous le bras.

Il semblait donc que nous avions des indications sérieuses ; l'assassin devait être une personne au courant des habitudes de madame Dellard et connaissant la famille Caboret ; en outre, il avait dû passer par Lyon, avant de venir à Paris pour commettre son crime.

Car, en définitive, nous ne pouvions nous résoudre à chercher en Espagne ou en Pologne, dans les maisons fournies par le fabri-

cant de Thiers. Lyon était plus près. Il était naturel de penser à Lyon d'abord.

Rarement, je crois, un juge d'instruction et un chef de la Sûreté se donnèrent autant de mal pour rechercher un assassin ; d'autant plus qu'il s'était produit dans le public une sorte d'affolement, qu'un chroniqueur appela, je crois, « la fièvre du maroquin », et un affolement qui nous gêna !

Peu de temps auparavant, on avait assassiné à Neuilly un vieux banquier prêtant à la petite semaine, et les assassins en montant chez lui avaient tous deux une serviette d'avocat sous le bras.

Cette fois encore, comme je l'ai dit plus haut, il y avait une serviette d'avocat dans le signalement de l'assassin de la baronne Dellard.

Ce fut pendant quelques jours une véritable folie. Dès qu'un individu se présentait chez un concierge, avec une serviette, le préposé au cordon allait aussitôt chercher les gardiens de la paix. Bien entendu, dans ces conditions, beaucoup d'innocents furent arrêtés, ou tout au moins, comme on dit en style administratif, invités à faire une visite au service de la Sûreté ; on les remettait en liberté immédiatement, mais, incontestablement, ils passaient un vilain moment.

Tous mes chefs, y compris les ministres, m'avaient fait venir pour me dire qu'il fallait absolument que le crime du boulevard du Temple ne restât pas impuni.

Vingt jours s'étaient passés, et nous n'avions rien trouvé. Or, vingt jours, c'est long pour le public, qui voudrait toujours que

l'assassin fût arrêté au plus tard vingt-quatre heures après le crime.

Successivement, j'avais interrogé tous les concierges — il y en avait cinq, je crois — qui s'étaient succédé rue des Filles-du-Calvaire, depuis plusieurs années. Ils ne m'avaient donné aucun renseignement utile.

Enfin, un de mes agents trouva un sixième concierge, qui demeurait alors rue Saint-Louis-en-l'Île. Ce brave homme avait commencé par répondre à l'agent qui lui demandait quelles étaient les personnes qu'il voyait venir chez madame Dellard :

— Ma foi, je ne me souviens pas très bien ! Je n'ai rien remarqué d'extraordinaire.

Puis il ajouta, en faisant un effort de mémoire :

— Je me rappelle seulement qu'il venait parfois un petit soldat qui était le neveu de madame Caboret.

L'agent vint en hâte m'apporter ce renseignement, pendant que je me trouvais dans le cabinet de M. Poncet, et que nous nous lamentions tous deux sur le peu de résultats de nos recherches.

Je sautai dans un fiacre et courus aussitôt chez M. et madame Caboret, étonné qu'ils ne m'eussent pas parlé de ce neveu.

En route, je faisais cette réflexion triste que, jadis, je n'aurais jamais cru à la possibilité de la culpabilité d'un soldat, mais qu'involontairement, depuis Schumacher et Géomay, je m'intéressais à cette piste. Allais-je donc avoir encore la douleur de conduire un soldat à l'échafaud ?

— Je n'ai jamais eu de neveu, me dirent M. et madame Caboret.

Celui-ci ajouta même :

— Je n'ai jamais vu de petit soldat venir chez madame Dellard.

Puis, réfléchissant, elle s'écria :

— J'y suis ; le petit soldat dont le concierge veut parler était un saint-cyrien, ami de notre fils, notre pauvre enfant que nous avons perdu depuis quatre ans. M. Dellard l'a beaucoup protégé ; c'était un garçon très intelligent.

Aussitôt, je pensai que cette piste était aussi mauvaise que les autres, — un élève de Saint-Cyr, cette école de l'honneur, ne pouvait être un assassin.

Cependant, par acquit de conscience, je demandai encore à M. Caboret s'il savait ce qu'était devenu le saint-cyrien.

— Il s'appelait Anastay, me répondit-il.

Puis il ajouta, cherchant dans sa mémoire :

— Je crois bien qu'il était au 158 de ligne, en garnison à Modane, puis plus dernièrement à Lyon.

Lyon ! la ville où le couteau semblait certainement avoir été acheté, où un tailleur même disait vendre des paletots en tous points semblables à celui de l'assassin ! Lyon, où le juge venait d'envoyer une commission rogatoire afin de rechercher les traces de l'homme à la serviette du bazar de la République !

Cependant, je ne pouvais m'arrêter à cette idée : un officier français, assassin ! tombé au dernier degré du crime, puisqu'il

avait tué lâchement une vieille femme, comme Schumacher et comme Géomay, pour la voler !

Non, cela ne pouvait être !

Cependant, mon devoir était de prendre des renseignements ; je cherchai — avec le désir violent de ne pas trouver.

Afin d'avoir une base d'accusation sérieuse, il fallait s'assurer avant tout si Anastay était présent à Lyon au moment où madame la baronne Dellard avait été assassinée, c'est-à-dire le 4 décembre. Si Anastay n'avait pas quitté sa garnison, il n'y avait qu'à regretter d'avoir eu, même un instant, la pensée qu'un officier français fût capable d'être un assassin. Mais si, au contraire, j'apprenais qu'Anastay s'était absenté de Lyon et si, de plus, je constatais sa présence à Paris pendant les premiers jours de décembre, que de déductions à tirer de là, sans cependant avoir une certitude !

Comment faire pour connaître la vérité ? Télégraphier ? Mais l'affaire était brûlée d'avance ; la presse connaîtrait bien vite les détails, et le colonel ne manquerait pas de demander à Anastay pourquoi la police de Paris s'inquiétait de lui.

Alors, de deux choses l'une : ou le malheureux officier n'était absolument pour rien dans le crime, et dans ce cas cette suspicion était un outrage affreux, ou bien il était coupable… et alors c'était le suicide ou la fuite.

Le plus simple, à mon avis, était d'envoyer un agent, avec mission de ne se faire connaître de personne à Lyon, et de m'avoir le plus rapidement possible le renseignement dont j'avais besoin.

Néanmoins, par acquit de conscience, avant d'envoyer l'agent, je remplis une formalité qui me parut des plus banales et des plus inutiles, dans l'espèce, mais que la police parisienne ne néglige jamais, aussi bien par principe que par routine.

Je mis aux garnis le nom d'Anastay, comme on dit en argot policier, c'est-à-dire que je demandai au service des garnis si quelqu'un du nom d'Anastay était descendu dans un hôtel à Paris ; je n'avais pas la moindre espérance de trouver le nom de mon homme sur un registre d'hôtel, me disant que s'il était venu à Paris pour tuer madame Dellard, il avait eu certainement la précaution de s'inscrire sous un faux nom.

Dix minutes après, à ma grande stupéfaction, on m'apportait une fiche où je pouvais lire :

« Anastay, venant de Lyon, descendu à l'hôtel X***, rue Notre-Dame-des-Victoires, le 3 décembre. »

La veille du crime !

Je me rendis à l'instant même rue Notre-Dame-des-Victoires. Les propriétaires étaient de très braves gens ; mais ils étaient en pleine lune de miel et n'avaient rien remarqué de ce qui s'était passé à leur hôtel depuis le commencement du mois.

Un des garçons me répondit, lorsque je demandai s'il n'y avait pas parmi les locataires un officier :

« Parfaitement, un capitaine de cuirassiers ! » Ce n'était pas mon homme mais, en cherchant sur le livre, je vis qu'Anastay avait quitté l'hôtel depuis quelques jours et j'appris presque aussitôt qu'il était allé s'installer rue de Valois, 19, dans une chambre meublée.

Àce moment, comme malgré moi, la culpabilité de cet homme s'imposa à mon esprit avec une netteté absolue, uniquement, sans doute, parce que j'avais trop espéré à l'avance en un alibi établissant l'innocence d'un officier français.

La douleur du baron Dellard avait été si vive qu'il ne lui avait pas été possible de rester dans la maison où sa mère avait été assassinée. Aussi habitait-il chez son cousin, M. Gévelot, député de l'Orne. C'est là que j'allai le retrouver pour lui faire part de ce que nous venions de découvrir, et lui demander des renseignements sur Anastay.

M. Dellard sursauta quand je lui fis part de mes soupçons.

— Anastay, me dit-il, c'est impossible ! Un garçon dont je me suis occupé, qui me témoignait tant de reconnaissance !

— Anastay, demandai-je à M. Dellard, est-il venu vous voir pour vous apporter ses consolations et ses condoléances ?

— Ma foi, non, répondit le baron.

— Puisque Anastay est à Paris, répliquai-je très soutenu, du reste, dans cette observation par M. Gévelot, comment se fait-il que ce jeune homme à qui vous avez fait tant de bien ne soit pas venu vous rendre visite, ne pouvant ignorer par la lecture des journaux l'horrible malheur qui vous a frappé ?

Et je puis dire qu'en réalité, Anastay fut arrêté sur ce simple indice.

Dans une circonstance particulièrement douloureuse, il n'avait pas rempli une formule de politesse auprès de son protecteur.

Il était impossible qu'un officier eût manqué à cet élémentaire devoir sans une raison grave.

Le juge d'instruction, de son côté, frappé par toutes ces coïncidences, s'associa pleinement à mes déductions et me donna un mandat d'arrestation.

Des renseignements furent pris immédiatement avec la plus grande discrétion au ministère de la guerre, et nous apprîmes qu'Anastay avait été mis en disponibilité pour infirmités temporaires. Pendant ce temps, la nuit était venue. Il s'agissait, pour moi, de ne pas faire un gros scandale, tel que celui de l'arrestation dramatique d'un officier ; d'un autre côté, il fallait que, si l'officier était coupable, il ne pût fuir.

Vers dix heures du soir, nous allâmes, M. Poncet, Jaume et moi, 19, rue de Valois, où, après quelques pourparlers avec les concierges, nous apprîmes qu'en effet Anastay habitait bien là, mais qu'il était couché et devait dormir.

Nous nous gardâmes bien de dire au concierge que son locataire était accusé d'un crime épouvantable ; mais comme nous n'avions pas caché nos qualités, le juge et moi, ce brave homme, qui suivait avec tout Paris le drame du boulevard du Temple, qui chaque matin ouvrait son journal avec la curiosité de savoir si l'assassin était arrêté, s'écria :

— Vous ne voulez pas le dire, messieurs, mais je suis sûr que vous venez pour l'assassinat de madame Dellard !

Nous n'insistâmes pas bien entendu et, sur notre prière, le concierge nous conduisit jusqu'à la chambre d'Anastay, qui don-

nait sur le Palais-Royal — là nous regardâmes par le trou de la serrure.

Anastay très calme lisait dans son lit ; mais nous aperçûmes sur la table de nuit, à portée de sa main, un revolver d'ordonnance. Avec les idées un peu spéciales que je m'étais faites sur le cas de cet homme, je m'imaginai qu'il avait mis cette arme à sa portée pour se suicider et recommandai à Jaume, qui restait chargé de le surveiller, de ne commettre aucune imprudence.

Il s'agissait maintenant d'établir notre plan d'opérations : il ne fallait pas arrêter un officier sur de simples soupçons en définitive assez vagues, il fallait simplement le décider à venir le lendemain apporter volontairement au service de Sûreté « des renseignements utiles ».

Avant tout, il était nécessaire que quelqu'un reconnût en lui l'assassin. J'avais été très frappé de la déposition précise, claire, du jeune M..., l'employé de la rue des Filles-du-Calvaire. Je l'envoyai chercher et il fut convenu que le lendemain matin avec Jaume, que nous laissions dans la loge du concierge, il guetterait la sortie d'Anastay.

Jaume alors, si le témoin était affirmatif, devait remettre à l'officier une lettre l'invitant à se présenter à mon cabinet, et naturellement des instructions étaient données à l'agent pour que l'invité ne pût se soustraire à l'invitation.

Le hasard voulait que le lendemain, précisément, eussent lieu les obsèques de madame la baronne Dellard. On avait fini par se décider à enterrer la malheureuse femme, puisqu'on ne pouvait parvenir à arrêter l'assassin, et, en réalité, la confrontation de l'auteur d'un crime avec le cadavre de sa victime n'est qu'une

simple formalité qui n'a jamais servi à grand'chose ; je crois du reste l'avoir déjà dit.

J'avais prié M. Dellard et M. Gévelot de me garder le secret, ils n'y manquèrent pas.

De mon côté, pour détourner tout soupçon, je vins assister à l'enterrement de madame Dellard. Et, certes, quand je répondais aux questions des journalistes : « Je ne sais rien ; je crois qu'il n'y a rien de nouveau », je puis vous assurer que le cœur me battait très fort.

Je me disais : « En ce moment, on arrête, avec beaucoup de précautions, sans doute, mais on arrête un officier de l'armée française. Est-il bien le coupable ? Ne me suis-je pas trompé ? »

Je n'allai pas au cimetière et rentrai avec impatience à la Sûreté, où je dus attendre une grande demi-heure le retour de Jaume. Il avait la mine toute déconfite.

— Il est là, me dit-il, mais le petit M... n'est pas tout à fait sûr que ce soit lui. Seulement, il a consenti à nous suivre sans difficultés.

Le programme avait été suivi en tous points. Mais, Anastay avait dormi tard et n'était descendu que vers onze heures.

Alors, Jaume lui avait présenté ma lettre.

— Très bien ! avait répondu Anastay ; allons-y tout de suite.

Il était monté dans une voiture avec le plus grand calme, et maintenant il attendait dans la pièce voisine en fumant des cigarettes.

Je fis venir le jeune M… qui avait suivi Jaume et je lui demandai ce qu'il pensait.

— Mon Dieu ! monsieur, me répondit-il, il me semble bien que c'est la même silhouette, mais ce n'est pas le même visage. L'homme qui est venu demander l'adresse de madame Caboret n'avait pas de barbe ; celui-là en a.

Néanmoins, je fis contre fortune bon cœur, et je mis dans ma tête d'arriver à persuader à Anastay qu'il devait faire tomber cette barbe qui me gênait. Je dus certainement lui dire des choses absolument idiotes, lui parler de formalités, d'usages, que sais-je ? J'en suis encore à me demander comment, en présence d'arguments aussi piteux, cet officier put me répondre :

— Parfaitement, monsieur ; vous n'avez qu'à envoyer chercher le coiffeur.

J'avais oublié de dire que sur une question faite par moi à Anastay, sur la longueur de sa barbe, il me répondit :

— Mais cette barbe est de vingt jours. Vingt jours ! L'assassinat avait eu lieu le 4 décembre et nous étions le 24 !

Quand la barbe fut tombée, le jeune M…, qui regardait l'officier sans être vu de lui, s'écria :

— Cette fois, je le reconnais ! c'est bien lui ; cependant, il y a encore quelque chose qui me chiffonne ! La moustache de l'homme qui est venu rue des Filles-du-Calvaire était plus foncée !

Ce jeune homme était agaçant ! Il lui fallait toujours quelque chose de plus précis ! Et pourtant son témoignage avait été, dès

la première heure, le plus important, et la tâche de la justice serait bien simplifiée, si tous les témoins lui ressemblaient.

Je conduisis Anastay, toujours docile et semblant ne pas se douter de l'accusation qui pesait sur lui, chez le juge d'instruction, M. Poncet.

Nous demandâmes à Anastay l'emploi de son temps le jour du crime.

Alors, pour la première fois :

— Quoi ! dit-il, vous me soupçonneriez d'avoir assassiné la baronne Dellard ?

— Oui, lui répondis-je, c'est vous le coupable ?

— Moi ? fit-il avec terreur.

Mais il se reprit aussitôt et dit :

— Messieurs, je suis à votre disposition pour vous prouver à quel point votre accusation est fausse.

Nous décidâmes alors de faire une perquisition dans la chambre d'Anastay, rue de Valois.

Nous mîmes la main sur le pardessus bleu à diagonales, — le fameux pardessus dont tout le monde avait parlé, le pardessus de l'assassin ! De plus, dans la poche droite, il y avait une tache de sang. Elle était grosse à peine comme un petit pois, mais c'était incontestablement une tache de sang.

— Oh ! fit négligemment Anastay, je me suis coupé un peu le petit doigt.

Et il montrait sa main gauche, la main opposée à la poche du pardessus.

Je ramenai Anastay à la Sûreté et son arrestation fut maintenue.

Dans cette perquisition, je m'aperçus que le revolver, qui la veille m'avait fait craindre que le sous-lieutenant eût tout préparé pour un suicide dans le cas où on viendrait l'arrêter, n'était même pas chargé !

Vers quatre heures, je fis remonter mon homme en voiture et le conduisis boulevard du Temple où tout avait été préparé pour une reconstitution du crime et pour une confrontation solennelle avec les témoins qui pouvaient reconnaître l'assassin.

Delphine Houbre était sortie le matin de l'hôpital, voulant suivre quand même le corbillard de sa maîtresse.

Reconnaîtrait-elle dans Anastay l'assassin qui l'avait frappée ? D'un autre côté, M. Dellard m'avait promis d'être à quatre heures et demie dans l'appartement de sa mère.

Nous avions fait mettre à Anastay un chapeau haut de forme et son pardessus à diagonales bleues. Il se prêta à tout ce que nous lui demandâmes avec une complaisance parfaite.

Il commença donc par entrer dans la loge de la concierge, qui ne le reconnut pas, et déclara qu'elle croyait qu'Anastay « était plus mince que l'assassin qui lui avait parlé ».

Nous le fîmes monter ensuite au deuxième étage, sonner à la porte de M. H..., comme l'avait fait le meurtrier ; Lina Berl, la bonne, vint ouvrir, exactement comme le jour du crime.

Anastay, avec obligeance, répéta toutes les paroles que nous lui indiquâmes, le juge d'instruction et moi.

— Madame la baronne Dellard ? demanda-t-il à haute voix.

— Au-dessous, monsieur, répondit la femme de chambre.

« Il me semble bien que c'est la voix de l'assassin, nous dit-elle ensuite, mais je ne saurais le reconnaître absolument, car ce jour-là l'escalier était tout à fait noir ! Cependant, c'est bien sa silhouette et dans tous les cas ce pardessus est bien semblable… »

Anastay fut ensuite conduit à l'appartement de la baronne Dellard, où il fut stupéfait de trouver Delphine Houbre, qu'il croyait encore à l'hôpital.

Ici la reconnaissance fut trop complète, et trop rapide.

Delphine Houbre ne prit même pas le temps de le regarder ; un tremblement nerveux l'agita et elle se mit à crier :

— C'est lui l'assassin ! c'est lui le monstre ! Arrêtez-le ; il vient encore me scier le cou !

J'avais bien recommandé aux agents chargés d'aller chercher la brave fille de ne rien lui dire. Mais je connaissais mes « lascars ». Ils vivaient ce crime avec trop de passion, et je ne pourrais pas affirmer qu'ils n'aient pas dit à Delphine Houbre :

— Enfin, nous le tenons, l'assassin ! Nous allons vous le montrer.

La scène qui se passa dans la salle à manger eut une intensité dramatique extrême. Anastay, cependant, restait calme quoique très pâle.

— Vous vous trompez, madame, dit-il à Delphine, pendant que celle-ci, en proie à une exaltation extraordinaire, continuait à crier :

— Misérable ! vous avez tué ma pauvre maîtresse et vous avez voulu me tuer après !

Anastay haussait les épaules avec colère.

— Faites donc attention à ce que vous dites, madame, s'écria-t-il ; c'est ma tête que-vous voulez faire tomber !

Mais il eut un léger tremblement quand il vit le baron Dellard sortir de sa chambre.

— Vous devriez vous mettre à genoux à cette place où vous avez assassiné ma mère, dit M. Dellard qui ne pouvait maîtriser son émotion.

— Je vous assure, monsieur, que vous vous trompez, répondit Anastay sans perdre son sang-froid.

Dans la cour, le jeune M..., le témoin qui avait vu le mieux l'assassin, l'attendait. Dès qu'Anastay parut, il me dit :

— Ah ! je la retrouve, ma moustache, maintenant qu'il fait nuit ! C'est bien la même couleur !

Puis, marchant vers Anastay, il ajouta :

— Je vous reconnais ; c'est vous qui m'avez parlé le 4 décembre rue des Filles-du-Calvaire.

Cette fois, Anastay perdit tout à fait patience.

— Prenez garde, dit-il avec colère ; c'est un assassinat que vous commettez !

— L'assassin, c'est vous, répliqua crânement le jeune M… ; maintenant, je reconnais même votre voix !

Pour moi, cette reconnaissance était la seule qui eût une importance réelle. Delphine Houbre avait reconnu Anastay sans même le regarder ; on eût dit qu'elle obéissait à une suggestion. Son témoignage ne me paraissait pas décisif.

Celui du jeune M…, tout au contraire, avait une simplicité et une netteté qui m'avaient convaincu et qui certainement convaincraient les jurés.

Je rentrai à la Sûreté très calme, persuadé de la culpabilité d'Anastay. M. Poncet du reste l'était autant que moi.

En arrivant, nous demandâmes à celui qui était désormais un inculpé l'emploi de son temps pendant la journée du crime. Il nous avait dit, au juge d'instruction et à moi, qu'il avait été dîner dans une maison amie de sa famille ; il nous donna le nom et nous envoyâmes chercher madame L. D…, veuve d'un officier supérieur, femme d'une extrême honorabilité ; son fils, qui avait été l'ami de collège d'Anastay, l'accompagnait.

Cette dame demeurait boulevard Richard-Lenoir, à dix minutes à peine de la maison du crime. Il y avait donc une importance extrême à savoir l'heure exacte à laquelle Anastay s'était rendu chez elle.

M. Poncet et moi, nous dînâmes à la hâte dans mon bureau et ce fut là que le juge reçut la déposition de madame L. D… Mon secrétaire servait de greffier, car chacun sait que le Palais de Jus-

tice est fermé le soir, sauf de rares exceptions, et nous avions hâte d'en finir, ne voulant rien remettre au lendemain, ne voulant pas qu'Anastay eût une nuit pour se reconnaître et trouver des moyens de défense.

Nous nous gardâmes bien de dire à madame L. D… qu'Anastay était inculpé d'avoir assassiné la baronne Dellard ; nous nous contentâmes de lui demander si elle le connaissait.

— Parfaitement, répondit-elle ; c'est un ami de mon fils.

— Y a-t-il longtemps que vous l'avez vu ? interrogea M. Poncet.

— Pas très longtemps, fit madame L. D… ; une vingtaine de jours, il me semble ! Tenez, il est venu dîner à la maison juste le jour où l'on a assassiné une vieille dame, boulevard du Temple…

— Vous souvenez-vous, madame, de l'heure à laquelle Anastay est arrivé chez vous ?

— Oui, fit madame L. D…, semblant chercher dans sa mémoire, la nuit tombait ; je me souviens très bien, car j'ai regardé la pendule au moment où il a sonné ; il était juste quatre heures et j'allais allumer mon gaz.

M. Poncet et moi nous nous regardâmes. Quatre heures ! et le crime avait été commis vers cinq heures moins le quart !

— Et à quelle heure Anastay a-t-il quitté votre maison ? demanda le juge.

— À peu près à dix heures du soir ; il a dîné avec nous. Il était du reste très gai, et nous fit part de ses projets d'avenir.

On introduisit alors le fils de madame L. D..., qui déclara :

— Je suis rentré exactement à six heures ce jour-là, et ma mère me dit qu'Anastay m'attendait depuis deux heures.

Nous priâmes le fils et la mère de demeurer encore quelques minutes à notre disposition, nous les fîmes entrer dans le cabinet de mon secrétaire et nous demeurâmes seuls, M. Poncet et moi.

Nous faisions une vilaine grimace, surtout moi, qui avais incontestablement précipité les événements ; et, si Anastay était innocent, j'étais personnellement responsable de son arrestation.

— Cela va moins bien, dit le juge qui peut-être était un peu ébranlé. Voilà un alibi auquel nous ne nous attendions pas !

Àmoi, tout au contraire, la culpabilité d'Anastay apparut alors comme ne pouvant plus faire l'ombre d'aucun doute.

Avant ce témoignage, peut-être, j'eusse encore été indécis.

Mais à ce moment, je revis devant moi en une seconde :

Le couteau acheté à Lyon,

Le pardessus à diagonales bleu,

La reconnaissance d'Anastay par le jeune M... et mademoiselle Lina Berl...

Et aussi l'attitude étrange de cet officier de l'armée française, si docile, se faisant couper la barbe sur une simple demande de ma part, se prêtant à tout avec une abnégation impossible chez un homme qui porte l'uniforme. Non il n'était pas possible qu'Anastay fût innocent.

Cependant Jaume lui-même, qui avait assisté à la déposition de madame L..., faisait la grimace, et je vis sur la figure de tous ceux qui m'entouraient, sans qu'ils voulussent me le dire :

— Vous nous en avez collé une belle !

Moi, je savais ce que valent les témoignages, quand il est question d'heures ! Ce n'était pas la première fois que je trouvais de semblables différences.

— Attendez un peu, dis-je, et je m'élançai vers le petit bureau où Anastay avait dîné et attendait sous la garde de deux agents.

Mais dans le corridor je fus saisi au passage par des journalistes qui avaient envahi la Sûreté.

On n'avait pu garder absolument secret ce qui s'était passé boulevard du Temple. Ces journalistes savaient qu'un officier de l'armée française était arrêté.

— On nous cache une arrestation importante ! disaient-ils.

— Je vous assure qu'il n'y a rien de définitif, répondis-je impatienté.

Et, pour échapper aux démons du reportage, je dus ajouter :

— Eh bien ! attendez ! je verrai tout à l'heure si je puis vous donner quelque chose.

Et j'entrai dans la pièce où était Anastay.

— Écoutez, lui dis-je : jusqu'ici, vous n'avez jamais menti sur les questions de détail. Vous ne voulez pas avouer avoir tué madame Dellard ; c'est entendu. Mais nous sommes d'accord avec vous sur tous les autres points ; je ne vous tends pas de piège, je

vous déclare même que la réponse que j'attends a une importance capitale pour ou contre vous.

— Vous pouvez parler, monsieur, dit Anastay ; je vous répondrai avec franchise.

— Eh bien ! à quelle heure êtes-vous arrivé chez madame L. D..., où vous avez passé la soirée le jour du crime ?

— Cinq heures un quart, répondit Anastay, sans aucune hésitation.

Involontairement, je poussai un ouf de satisfaction.

— C'est entendu, lui dis-je, vous êtes bien arrivé à cinq heures un quart ? Vous êtes bien certain de cette heure, quelles que puissent être les conséquences de cette déclaration ?

— Oui, monsieur, dit Anastay.

— Voulez-vous signer vos « dires » ?

— Parfaitement.

J'appelai mon secrétaire.

Anastay dicta lui-même sa réponse et la signa.

Il paraît que j'avais une figure toute différente de la mine allongée que je faisais en sortant quand je rentrai dans mon cabinet et dis au juge :

— Tenez, voici la déclaration d'Anastay signée de sa main.

Nous fîmes revenir madame L. D..., et cette fois, nous la mîmes au courant de ce qui se passait ; elle n'insista pas en présence de la déclaration du seul intéressé, et nous avons su, de-

puis, que sans que cette dame ni son fils l'eussent remarqué, leur pendule retardait le jour du crime !

Quelques jours après, j'appris aussi que le fameux pardessus à diagonales bleu n'avait pas été acheté à Lyon, mais bien fait par le maître tailleur du régiment ; que l'employé du bazar qui prétendait avoir vendu le couteau s'était trompé et que ce n'était pas à lui qu'Anastay l'avait acheté ! J'appris enfin qu'Anastay n'avait jamais eu de serviette !

Si j'avais connu tout cela au moment de la déclaration de madame L. D..., si quelqu'un m'avait dit : « Tout ce que tu prends pour des preuves ne sont que des coïncidences », aurais-je eu une foi aussi inébranlable en la culpabilité d'Anastay ?

C'est peu probable.

Ce qui suffit à établir une fois de plus que le hasard est le plus habile des policiers.

Pour calmer les reporters affamés de nouvelles, je pus leur donner une courte information annonçant l'arrestation provisoire d'Anastay ; ils s'en contentèrent, car il était une heure du matin. Mais, en me quittant, M. Poncet m'avait dit :

— Malgré tout, croyez-moi, pour que l'affaire fût complète, il nous faudrait les aveux d'Anastay.

J'étais bien de cet avis, et tous les chefs de la Sûreté passés, présents ou futurs, n'ont jamais eu et n'auront jamais d'autre objectif, car c'est la seule façon de clore une instruction sans laisser un doute dans l'esprit du public.

Je mis alors l'agent Barbaste auprès d'Anastay. On sait que sa spécialité était et est encore de faire avouer les coupables. Comment s'y prit-il avec l'officier ? Je n'en sais rien et n'ai pas voulu le savoir. Ce qui est certain, c'est que, cette fois encore, il réussit merveilleusement.

M. Gévelot vint le lendemain matin voir Anastay qu'il connaissait pour l'avoir rencontré souvent chez madame Dellard, et l'engagea à pallier au moins l'horreur de son crime en l'avouant.

— Vous devez avoir des remords, s'écria-t-il ; soulagez-vous en disant la vérité !

Anastay l'écoutait avec déférence, sans indignation, se contentant de répondre :

— Je vous assure, monsieur, que je suis innocent.

Quand M. Gévelot fut parti, il me souvient que j'eus une impression particulièrement pénible.

Cet être presque inconscient qu'était Anastay se mit à me parler du fusil Lebel et des avantages qu'il avait pour l'armée française ! On aurait dit qu'il avait oublié et son crime et les conséquences de l'accusation épouvantable qui pesait sur lui.

Un peu découragé de me trouver en face d'une faiblesse d'esprit aussi grande, je livrai Anastay de nouveau à Barbaste.

Quelques heures après, mon agent rentra dans mon cabinet.

— Enfin, me dit-il, Anastay se décide à avouer et il demande à vous parler.

Je fit venir aussitôt l'ex-officier, qui me dit :

— Oui, je crois que le plus simple c'est encore de dire la vérité ; seulement, je désire ne faire cette confession qu'en présence de M. Gévelot.

On comprend avec quel empressement j'envoyai chercher le député de l'Orne.

Pendant que je l'attendais impatiemment, je gardai près de moi Anastay et il se mit encore à me parler de toute autre chose que de son crime ; il était bien calme, comme si rien d'extraordinaire ne s'était passé dans sa vie : il ne semblait pas réfléchir à la gravité de la confession qui allait faire tomber sa tête.

Enfin, M. Gévelot entra ; Anastay se leva aussitôt ; puis, comme s'il n'avait pas la force de se tenir debout, retomba dans le fauteuil, le corps secoué par des sanglots.

— Anastay, dit M. Gévelot, vous avez demandé à me parler, me voilà ; qu'avez-vous à me dire ?

— Oui, oui, c'est moi, misérable, misérable que je suis ! fit Anastay en sanglotant.

Puis, se relevant tout à coup avec un grand geste tragique, il reprit :

— Ah ! vous ne savez pas, vous autres, ce que c'est que d'assassiner quelqu'un…

Alors, il sembla reprendre possession de lui-même et ce fut d'une voix presque calme qu'il continua :

« — Je vous demande pardon, monsieur Gévelot, je demande pardon à M. Dellard du crime que j'ai commis…

Et cette fois, avec une tranquillité imperturbable, il raconta tous les détails de son forfait.

— Je suis un malheureux, dit-il ; j'ai été mis en réforme à cause de mes dettes ; personne ne pouvait venir à mon secours ; il me fallait pourtant de l'argent ; alors l'idée d'un vol d'abord, d'un crime ensuite, germa dans mon esprit.

» Je pensai à M, Dellard, qui avait déjà été si obligeant pour moi ; j'eus l'idée d'aller implorer encore sa protection, puis ma pensée se modifia. Je revis la maison de la rue des Filles-du-Calvaire, madame la baronne Dellard, la vieille maman Caboret. Je savais que madame Dellard était très à son aise, qu'il y avait chez elle des objets de prix, des bijoux, des valeurs, de l'argent.

» Demander secours à madame Dellard ?

» C'était impossible ; alors, je revis encore la bonne dame et sa bonne, toutes deux très âgées ; je pensai qu'on pourrait en avoir raison facilement.

» L'idée du crime grandit de plus en plus ; je me rappelai vaguement les drames racontés dans les journaux ou que j'avais lus dans les romans.

» Les maladresses des assassins, des gens sans aveu, sans situation, qui se trouvaient désignés de suite à la police… m'avaient beaucoup frappé. Je pensai qu'un homme résolu, agissant froidement, pouvait impunément tuer sans être découvert en prenant certaines précautions.

» Dès lors, ma résolution fut irrévocable ; je pensai à ce crime nuit et jour ; j'en arrêtai le plan, puis j'achetai non pas un, mais deux couteaux : un pour piquer, l'autre pour couper, — celui qui

a tué, puis un autre plus petit, qui devait servir si le premier me manquait.

» Je fis cet achat au grand bazar à Lyon ; mais, contrairement aux détails donnés par l'employé et que j'ai lus dans les journaux, je n'ai jamais eu de serviette !

» J'ai acheté le petit couteau le premier et l'autre le lendemain, et, chaque fois, je les mis dans ma poche devant l'employé.

» Puis je partis pour Paris, où j'arrivai le 2 décembre, au matin.

» Dans l'après-midi, j'allai inspecter les abords de la maison où je croyais que madame Dellard habitait ; j'y revins le lendemain, la veille du jour du crime. »

Ici, Anastay interrompit un instant son récit ; il était haletant et demanda à boire. On lui donna un verre d'eau qu'il avala d'un trait, puis il reprit :

« — Vers quatre heures, je me présentai rue des Filles-du-Calvaire, et je fus un instant troublé, en apprenant que madame Dellard venait de déménager. J'hésitai ; j'eus l'idée d'aller chez madame Caboret, mais on ne put me donner le numéro de sa maison, tandis qu'on m'indiqua l'adresse de madame Dellard. J'étais décidé.

» Je partis très vite ; je demandai l'étage à la concierge et je me trompai cependant, puisque j'allai sonner au-dessus.

» Je redescendis, je sonnai ; ce fut madame Dellard qui vint m'ouvrir.

» — C'est vous, Louis ? fit-elle. Quel bon vent vous amène ?

» Je répondis que j'étais venu de Lyon et que je venais lui présenter mes devoirs.

» Elle avait refermé la porte et me disait :

» — Mais entrez donc, mon cher enfant ; venez par ici.

« Je lui demandai si elle était seule.

» — Non, c'est-à-dire oui ; en ce moment, la bonne est sortie, mais elle va revenir.

» Nous étions dans la chambre ; j'aperçus au mur un grand portrait, celui de M. Dellard père.

» — C'est monsieur votre mari ? fis-je en désignant le tableau.

» — Oui, me dit-elle en levant la tête pour regarder l'image. N'est-ce pas que son fils lui ressemble ?

» À ce moment, elle était devant moi, la gorge tendue.

» Je pris mon couteau dans la poche intérieure de mon pardessus et je frappai la pauvre femme de toutes mes forces.

» Elle tomba sur le lit, à peine renversée, car elle n'était pas grande ; elle ne se défendait pas, mais l'expression suppliante de ses yeux me faisait horreur. J'étais fou ! Il me semble que j'aurais donné ma vie pour ne pas l'avoir frappée, et cependant, je sciais, je sciais toujours !

» C'est seulement après l'avoir vue immobile que j'ai ôté mon gant de la main droite pour fouiller dans les poches de ma victime et prendre ses clefs. J'ai commencé alors à bouleverser les armoires.

» Je forçai le pupitre avec les pincettes et je soulevai le couvercle ; il n'y avait que des papiers. Je courus au bout de l'appartement, dans la chambre de la bonne.

» J'ouvris les meubles : il y avait de l'or, des bijoux ; j'allais prendre tout cela lorsque je vis une lueur dans la pièce à côté.

» C'était la bonne qui était rentrée sans bruit et qui venait avec une lampe à la main.

» J'eus peur, je devins fou et tout mon sang-froid m'abandonna. Je me vis arrêté, perdu !

» — Que voulez-vous ? fit la bonne en me voyant.

» Je la terrassai d'un coup de poing, puis, à terre, je cherchai à lui couper la gorge.

» Elle se débattait et je ne savais trop comment je la frappais.

» Enfin, elle tomba ; j'abandonnai mon couteau et je partis.

» Dans l'escalier, je revins un peu à moi, je dis au concierge de fermer la porte.

» J'étais sauvé.

» Je jetai le petit couteau, celui qui ne m'avait pas servi, dans un égout, au coin de la rue de Crussol ; puis, un peu plus loin, j'entrai dans un chalet de nécessité situé devant le Cirque d'Hiver.

» Là, je me lavai les mains, j'enlevai quelques taches de sang sur la manche de mon pardessus et, après avoir jeté un coup d'œil sur ma toilette, je sortis et j'allai dîner chez madame L. D..., boulevard Beaumarchais ; il était cinq heures et quart. »

On aurait dit qu'il se plaisait à démontrer non seulement qu'il était un assassin, mais qu'il avait minutieusement prémédité son crime. Il nous raconta qu'il avait longuement hésité entre le revolver et le couteau, et qu'il s'était arrêté devant les boutiques d'armuriers avant d'entrer au grand bazar de la rue de la République.

Quand Anastay eut fini, il prit sa tête entre ses mains, et il dit : « Maintenant, je paierai bravement ma dette : je saurai mourir en soldat. »

Je crois bien qu'au fond c'était inexact, qu'il n'avait pas la pensée de mourir et qu'il avait fait venir M. Gévelot pour faire ses aveux devant lui, dans l'espérance surtout que la famille interviendrait à un moment donné et demanderait sa grâce.

Mais, en même temps, j'eus l'impression bien nette qu'Anastay était un déséquilibré.

Quand il eut fini ses aveux, il dit à M. Gévelot :

« Sans vous, j'aurais nié jusqu'au pied de l'échafaud et je n'aurais pas déshonoré l'épaulette. Vos paroles m'ont touché. »

Puis, dès que M. Gévelot fut parti, en proie à une émotion facile à comprendre, Anastay parut oublier ce qui venait de se passer.

Il se mit alors à me parler de l'épaulette et de la faute qu'avait commise le ministre de la guerre d'alors en la supprimant pour les officiers !!

Enfin, quand on le conduisit à l'anthropométrie, il plaisantait.

Pendant qu'on le photographiait, il bougea et on dut refaire une seconde épreuve.

— C'est six sous que vous allez coûter à l'État, dit M. Bertillon.

— Bast, répondit-il, il y a les fonds secrets !

Si je ne m'en rapportais qu'à tout ce que j'ai vu et entendu par moi-même d'Anastay, la psychologie de cet officier assassin pourrait se résumer ainsi : c'était un être qui n'avait peut-être pas la responsabilité entière de ses actions.

On a dit qu'il avait tué parce qu'il avait pour maîtresse une danseuse qui avait besoin d'argent et qu'il ne voulait pas quitter. C'était vrai et c'était faux.

Car, au même moment, il menait d'autres intrigues amoureuses et il songeait à se marier. En amour même, c'était un déséquilibré.

À Mazas, il fut un détenu modèle, passant ses journées à lire, à écrire, à fumer, et n'ayant jamais un mot de mauvaise humeur ou une réclamation à faire. Il s'amusait à apprendre par cœur des tirades entières de Corneille et de Racine et écrivait ses mémoires ou plutôt son autobiographie sous ce titre : « La Genèse d'un crime. »

Cette œuvre n'a jamais été publiée et ne le sera jamais. Une partie est restée entre les mains de M. Quesnay de Beaurepaire, l'autre entre les mains de la famille.

Mais rien ne peut mieux montrer l'incohérence et le cynisme inconscient de ce malheureux que les lettres qu'il adressa à son

frère, de la Conciergerie, à la veille de son procès, lettre où il mettait des vers !

« Lundi.

» Tu as été charmant en venant me voir hier. Ta visite m'a causé un plaisir si vif que je suis d'avance certain qu'il durera jusqu'à la fin de la semaine.

» Mais, à tout prix, ne manque pas de venir me voir dimanche prochain ; nous babillerons tous deux dans la « cage aux ours ». Surtout apporte-moi quelques renseignements que tu auras puisés par ci, par là.

» Si tes études te laissent un peu d'oisiveté, va voir mademoiselle X… Ce sera là une simple visite de politesse. Tu la remercieras sincèrement de ma part de ne pas m'avoir trop chargé dans ses dépositions auprès de M. Poncet et de s'être même portée témoin de ma conduite passée, de ma feue honorabilité.

» Je pense que le cousin X… ne s'est pas brouillé avec vous. S'il revient vous voir et si tu vas chez lui, plaide aussi quelque peu ma cause auprès de lui et fais ton possible pour me réhabiliter dans son estime.

» Papa est, je crois, encore fâché contre moi ?

» Tâche de ce côté d'atténuer les choses. Dis-lui que ce qui me désespère le plus, c'est d'avoir porté préjudice à ses affaires. Je pense, toutefois, qu'avec un peu de courage et quand le temps aura fait oublier cette horrible aventure, la prospérité reviendra.

» Je comptais voir mon avocat ce matin. Il n'est pas venu ; je pense que je ne tarderai pas à recevoir sa visite.

» Je continue à lui écrire mes Mémoires. J'en suis à la quatre-vingtième page. Ce sera, pour lui, un travail impossible que de lire tout ce fatras, surtout le début qui n'est qu'une suite d'événements incohérents. J'aborde à ce moment l'histoire de ma vie à Lyon. Je vais soigner davantage cette partie, parce qu'elle touche de plus près au dénouement, mais aussi parce que, les détails étant moins pressés, on peut mieux les coordonner et les raconter avec plus de netteté.

» Louis Anastay. »

» Je pense que tu viendras demain me voir. J'y compte même. Si tu y penses, songe à m'apporter un savon Hélicien. Regarde aussi parmi les vieux bouquins s'il ne s'y trouve pas un dictionnaire français, le Larousse, par exemple. J'entends un dictionnaire de poche, bien entendu.

» Je suis incarcéré en compagnie d'un type très bizarre ; il m'apprend, entre autres choses curieuses, à parler l'argot.

» Le père Richepin n'est qu'un ignorant ; celui que j'étudie — passe-moi le mot — est l'argot classique, l'argot de l'académie, de la Courtille ; je t'en donnerai un échantillon dans une prochaine lettre.

» Mon travail a subi provisoirement un temps d'arrêt complet. Je ne puis pas, en effet, écrire au milieu de tous ces lascars. Je viens d'envoyer au directeur de la Conciergerie une demande de changement de cellule. Je pense l'avoir sans difficulté.

» Adieu, mon gros bébé ; je t'embrasse tendrement.

» Louis. »

» Je t'envoie cette petite fantaisie dont tu feras ce qui te plaira ; tu la joindras aux autres sonnets que je t'ai envoyés.

DANSE DES PENSÉES

À Mademoiselle XXX.

le prisonnier

Où volez-vous, ô mes pensées !

Et dans cette ronde enlacées
Que chantez-vous ?
Quelles joyeuses ritournelles
Légères déploient vos ailes,
Que fêtez-vous ?

LES PENSÉES

Notre danse

Nous balance

Sous un rythme sans langueur.
Notre ivresse
Nous caresse
Et verse en nous sa langueur.
le prisonnier

Dites-moi quelle est la nouvelle

Qui peut causer tous ces transports
Qu'un chant révèle ?
Dites-moi pourquoi vos essors

Vous entraînent dans cette valse
Qui vous enlace ?

LES PENSÉES

Nous chantons,

Nous fêtons
Le gai retour d'un beau jour,
Et la bise
Nous défrise
Sous le souffle de l'amour.

LE PRISONNIER

Quelle est donc cette douce flamme

Qui vous enivre et vous enflamme,
Trouble vos yeux ?
Apprenez-moi pourquoi l'aurore
A sur vos têtes qu'elle dore
Jeté ses feux !

LES PENSÉES

C'est la fée

Dégrafée
Des baisers et des amours
Qui nous jure,
Nous assure
Que l'on vous aime toujours.

» Adieu, cher Léon ; je t'embrasse tendrement.

» À dimanche.

» Louis Anastay. »

Son défenseur, M Henry Robert, demanda que l'accusé fût soumis à un examen médical ; l'avocat général s'y opposa et la cour lui donna raison.

Anastay fut condamné à mort et, comme il était officier et que son crime, en raison même de sa situation sociale, était plus abominable, il était certain que la justice suivrait son cours.

Le condamné ne se faisait-il aucune illusion à cet égard ? ou bien jouait-il une comédie ? Ce qui est certain, c'est que peu de jours avant son exécution, il écrivit à son frère pour lui indiquer ses dernières volontés :

« La dislocation de ce qui constitue mon être pensant ne peut survenir aussitôt. Je crois à une survie d'une heure environ. Viens, Léon, assister à mon exécution ; demande, exige que ma tête te soit livrée, et à l'appel de ta voix mes yeux répondront. »

Jusqu'à l'avant-veille, il recevait avec politesse l'aumônier, l'abbé Valadier, mais refusait avec obstination de se confesser. Ce jour-là, il se jeta aux genoux du prêtre et, sanglotant, il confessa ses fautes.

Le surlendemain, quand nous vînmes l'éveiller à cinq heures du matin pour la suprême expiation, son premier mot à l'abbé Valadier fut :

— Eh bien ! monsieur l'abbé, j'ai été bien inspiré de me réconcilier avec Dieu avant-hier.

Mais la pensée qui lui avait dicté sa lettre à son frère ne l'avait point abandonné.

Pendant que M. Deibler procédait à la toilette, il demanda d'une voix claire :

— N'y a-t-il pas, parmi ces messieurs, un médecin légiste pour constater la survie après la mort ?

— Mon ami, ne pensez pas à cela, pensez à Dieu, répondit l'abbé Valadier.

Anastay mourut simplement et avec beaucoup de courage.

Sa famille réclama son corps, manifestant sa volonté de faire procéder à l'autopsie. On ne consentit à exhumer le cadavre que plusieurs jours après, et toute autopsie fut formellement interdite.

Partie 2 · Le rêve

Un ancien magistrat qui est aujourd'hui député, M. Bérard, a raconté, dans je ne sais plus quel journal, une fantastique aventure.

Au moment où il débutait dans la magistrature, il s'en alla faire une longue excursion dans les montagnes des Cévennes et coucha un soir dans une auberge perdue au milieu d'une gorge sauvage.

La nuit, la fatigue, sans doute, lui donna un cauchemar affreux. Il voyait l'aubergiste et sa femme s'approcher de son lit sans qu'il eût la force de se relever et de crier.

L'homme tenait un grand couteau de cuisine à la main et lui coupait la gorge pendant que la femme, cramponnée à ses bras, l'empêchait de se défendre.

Quand il ne remua plus, les deux assassins le prirent l'un par les pieds, l'autre par la tête, et le portèrent dans le trou à fumier.

Il ne se réveilla que sous l'impression douloureuse, plus douloureuse que celle du couteau, du fumier qui pesait sur sa poitrine et l'étouffait.

Le cauchemar avait été si horrible que le jeune magistrat s'éveilla baigné de sueur, en proie à un trouble nerveux indicible.

Il s'habilla à la hâte et partit.

Mais en quittant l'auberge où il avait passé une si mauvaise nuit, il regarda longuement l'hôte et sa femme. Et, sans doute sous l'impression du rêve affreux qui l'avait tourmenté, il lui parut que tous deux avaient des têtes de bandits.

Un an après, M. Bérard était nommé substitut justement au chef-lieu d'arrondissement de ce pays sauvage où il avait si mal dormi.

En arrivant au parquet, il fut mis au courant d'une instruction judiciaire qui depuis l'année précédente passionnait la contrée.

Un officier ministériel, notaire ou huissier, je ne me souviens plus exactement, avait disparu l'année précédente, un jour qu'il était allé toucher une grosse somme.

On était certain que le malheureux avait été assassiné et on ne parvenait pas à trouver les assassins.

Cependant, au moment où arriva M. Bérard, des dénonciations anonymes avaient prévenu le parquet que, le soir de sa disparition, l'huissier ou le notaire s'était attardé dans une auberge d'où on ne l'avait pas vu sortir.

Le juge d'instruction, sur cette simple indication, avait arrêté les aubergistes, l'homme et la femme, et conviait M. Bérard, pour ses débuts au parquet, à assister à leur interrogatoire.

Quel ne fut pas l'étonnement du substitut en reconnaissant, dans les deux personnes arrêtées, l'hôte et l'hôtesse de l'auberge du « mauvais rêve ! »

Il lui vint aussitôt comme une intuition et il demanda au juge d'instruction la permission d'interroger à son tour cet homme et cette femme qui niaient avec la dernière énergie.

— Vous êtes les coupables, leur dit-il, et je le sais d'autant mieux que je vous ai vus commettre votre crime. C'est vous, l'homme, qui avez coupé la gorge de la victime avec votre grand couteau, et tous deux vous avez porté le cadavre dans le trou à fumier où il doit être encore !

Les deux aubergistes furent pris d'un tremblement nerveux ; il leur semblait sans doute qu'ils voyaient apparaître devant eux le spectre de l'homme qu'ils avaient assassiné ; ils se jetèrent à genoux, éperdus, et avouèrent leur crime. On retrouva le cadavre de l'assassiné dans le trou à fumier indiqué.

Je ne me charge pas d'expliquer ce phénomène, pas plus du reste que M. Bérard ne s'en est chargé lui-même.

De tout temps, il semble que le rêve a été pour certains individus une sorte de prescience ou de divination. Les savants, du

reste, s'accordent maintenant pour reconnaître au sommeil magnétique, au somnambulisme, des facultés divinatoires particulières.

Je ne suis pas plus un savant qu'un homme de lettres, et je ne puis, quant à moi, constater qu'une chose, c'est qu'au cours de ma carrière, il m'est advenu une aventure qui rappelle par plus d'un côté celle de M. Bérard.

Au mois de janvier 1891, j'appris qu'on avait trouvé étranglée chez elle, dans le modeste appartement qu'elle habitait rue du Terrier, à Vincennes, une vieille femme nommée madame Bazire.

J'arrivai à Vincennes immédiatement avec M. Guillot, juge d'instruction, et M. Grimal, le commissaire de police, nous conduisit dans la maison où tout avait été laissé en place.

Dans une étrange chambre à coucher tapissée de bannières et ornée d'une foule d'objets religieux, le corps de la pauvre vieille femme était étendu sur le parquet, au pied du lit, la face contre terre.

L'assassin l'avait étranglée, puis sur le dos avait placé une lourde malle, une malle d'un très vieux modèle, aussi vieux sans doute que sa propriétaire, recouverte en peau de sanglier, et dont des nervures de chêne consolidaient le couvercle. De plus, elle était garnie de quatre roulettes.

Madame Bazire était une brave femme, vivant exclusivement d'une petite rente viagère de 800 francs. C'était le type même de la vieille dévote ; depuis plus de trente ans qu'elle habitait Vincennes, elle n'avait jamais manqué chaque matin d'assister à la

messe, et l'après-midi à tous les offices, vêpres, saluts, neuvaines et le reste.

La dernière fois qu'on l'avait vue, elle était sortie pour aller à la messe de neuf heures, disant qu'elle reviendrait bientôt sans doute, parce qu'elle voulait faire faire quelques réparations à son appartement, sinon qu'elle irait, dans la journée, toucher à la Nationale les arrérages de sa rente.

On ne s'occupa pas d'abord dans la maison de sa disparition. On crut qu'elle avait été faire une longue course dans Paris, et qu'elle était rentrée tard sans qu'on l'eût vue.

Cependant, le lendemain, les voisins commencèrent à s'inquiéter. Madame Bazire recevait, tous les matins, un petit journal religieux, le Messager de Sainte Philomène, qui indiquait aux personnes dévotes les prières qu'elles devaient dire dans la journée. Même quand elle était malade et alitée, la pauvre vieille, se traînant sur les mains, venait chercher son journal.

On remarqua que le Messager de Sainte Philomène était resté sous la porte. On frappa sans obtenir de réponse et on alla prévenir le commissaire de police, qui envoya chercher un serrurier et fit ouvrir.

Le vol paraissait être le mobile du crime ; toutes les armoires avaient été fouillées et par terre on voyait de petits paquets de linge et de vêtements que la mère Bazire avait la manie d'accumuler dans ses armoires et que l'assassin semblait ne pas avoir voulu emporter. Seule une grosse pendule qui ornait la cheminée, et qui, au dire des voisins, pesait plus de vingt kilos, avait disparu.

Sur le marbre de la cheminée, dans la poussière que la veuve Bazire ne semblait pas enlever trop souvent, on retrouvait, dessinée, la place qu'avait occupée cette pendule.

En revanche, la montre en or de madame Bazire était restée accrochée au-dessus de son lit. Comment l'assassin, s'il était venu réellement pour voler, avait-il négligé la montre et emporté la pendule qui avait une valeur bien moindre et était plus embarrassante ?

Il suffit d'aller à la Nationale pour savoir que madame Bazire n'avait pas touché les arrérages de sa rente. Une courte enquête dans le quartier nous apprit également que la pauvre vieille n'avait certainement pas d'argent dans ses tiroirs, car elle, qui était très ordonnée, avait renvoyé au lendemain le paiement de petites notes, disant qu'elle s'acquitterait dès qu'elle aurait touché sa rente.

M. Guillot et moi, nous étions très perplexes ; mais nous avions remarqué que, parmi les voisines, une vieille femme, madame X..., mettait un empressement extraordinaire à nous donner des renseignements... Avec la méfiance que donne une longue pratique de la police, je demandai à un employé du commissariat qui elle était.

— Oh ! me dit-il, c'est la plus brave femme du monde ; son mari, employé dans une grande administration, est très à son aise. D'ailleurs, monsieur le chef de la Sûreté, ajouta-t-il, M. et madame X... étaient les amis intimes du père Z..., votre ancien patron.

Malgré cette confiance que des relations avec un de mes anciens chefs inspiraient à la police de Vincennes, je restai taquiné

par une sorte d'obsession.

Je n'insistai pas, néanmoins, et écoutai avec toute l'attention nécessaire la déposition de madame X…

Elle signala d'abord à mon attention un personnage mystérieux qui venait souvent, disait-elle, voir madame Bazire, une sorte de récolteur d'aumônes, sordidement vêtu, et bien reconnaissable à la sacoche qu'il portait toujours en bandoulière.

Nous eûmes le plus grand mal à retrouver cet homme ; enfin, un beau soir, mes agents vinrent m'avertir qu'il était à Notre-Dame-des-Victoires, où il faisait une neuvaine. Je le pris par le bras à la sortie de l'église et le priai de me conduire chez lui. Très docile, il nous mena au fond des Batignolles, dans une chambre étrange qu'il habitait avec son frère, lequel nous trouvâmes en train de faire cuire, sur un petit poêle, un maigre fricot.

Je commençais pourtant à être blasé sur les surprises, mais je fus stupéfié du spectacle inoubliable que j'eus alors sous les yeux. Une odeur âcre et cependant écœurante en même temps m'avait saisi à la gorge, et le long des murailles, sous le lit, autour du poêle, j'apercevais des montagnes de vieilles chaussures sur lesquelles la moisissure faisait courir une horrible végétation.

Avec placidité, avec résignation, les deux pauvres vieux, sans protester contre la possibilité d'une accusation portée contre eux, sans grandes phrases ni grands gestes, me racontèrent qu'en effet, ils connaissaient madame Bazire, — une personne bien charitable — qui les aidait dans leurs bonnes œuvres ! Il était vrai que l'un d'eux était allé la voir, mais la veille du crime et non le jour, comme l'avait dit la voisine bavarde.

Simplement, comme s'il se fût agi de la chose la plus naturelle du monde, tous deux me racontèrent alors quelle étrange existence ils menaient, me mettant au courant de petits dessous de la vie parisienne que j'ignorais encore.

Tous deux étaient profondément religieux et s'étaient dévoués à une œuvre de charité et de propagande dont le nom est sorti de ma mémoire, quelque chose comme l'œuvre de la Sainte-Enfance. L'aîné était garçon de bureau dans un ministère, et les deux vieux non seulement vivaient sur ses modestes appointements, mais encore économisaient de quoi acheter de vieilles chaussures que le cadet allait vendre ensuite dans les foires au profit de la Sainte-Enfance ou de toute autre œuvre de charité.

Ils n'avaient d'autres joies sur la terre que d'aller s'agenouiller dans les églises et de soulager des misérables !

Ils communiaient tous les dimanches et, pendant que je faisais une perquisition dans leur taudis, ils égrenaient leur chapelet.

Une rapide enquête me convainquit de la vérité absolue de ce qu'ils m'avaient dit et de la droiture parfaite de ces âmes naïves. Tous deux, d'ailleurs, avaient un alibi complet, un alibi indiscutable.

Il nous fallut chercher d'un autre côté.

Nous apprîmes alors que la mère Bazire avait une nièce qu'elle ne voyait plus depuis longtemps, parce qu'elle trouvait qu'elle n'avait pas assez de religion.

Une dénonciation (c'était même peut-être encore la voisine qui l'avait faite) nous révéla que cette jeune fille était fiancée à une sorte de garçon boucher, qui vendait de la viande de cheval

dans les rues de Paris, mais travaillait rarement et avait une mauvaise réputation dans le quartier qu'il habitait.

Dans ces conditions, on arrête d'abord, quitte à s'apercevoir, après, qu'on s'est trompé. C'est une habitude, bonne ou mauvaise, dont je parlerai plus tard quand je m'occuperai de la réforme du code d'instruction criminelle, mais c'est une habitude qui remonte à la plus haute antiquité.

On m'amena donc le gaillard à mon bureau, et il se défendit avec la dernière des maladresses. Je dois même dire qu'il semblait en proie à ce trouble que magistrats et policiers appellent « l'indice d'une mauvaise conscience ».

Il avait, en outre, de terribles preuves à son passif.

Lui qui, la veille du crime, n'avait pas un sou, avait été trouvé ayant dans sa poche une pièce de vingt francs et portant un petit paquet de linge et d'étoffe en tous points semblables à ceux qu'on avait ramassés chez madame Bazire.

Il ne voulut pas s'expliquer d'abord sur la provenance de l'argent et du paquet ; puis il raconta « qu'il avait rencontré sur le tramway une ancienne maîtresse, laquelle était bonne dans une grande maison et lui avait fait ce double cadeau ».

L'explication était d'autant plus mauvaise qu'il prétendait ignorer le nom et l'adresse de cette ancienne maîtresse si généreuse.

— Tout ce que je sais, disait-il, c'est qu'elle s'appelle Adèle et qu'elle sert dans une maison du côté de l'Arc de Triomphe.

C'était la version enfantine et maladroite de tous les criminels.

L'homme coucha au Dépôt et l'agent qui l'avait arrêté était bien persuadé qu'il avait mis la main sur le véritable assassin. Moi, cependant, j'avais des doutes et le juge d'instruction aussi.

Le lendemain, nous fûmes obligés de remettre le pauvre diable en liberté ; lui aussi justifia d'un alibi éclatant. Dix témoins vinrent affirmer qu'il avait passé toute la journée, toute la soirée, toute la nuit, à Neuilly ou à Levallois, c'est-à-dire fort loin de Vincennes.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'on retrouva sa bonne amie, qu'il avait dit la vérité, et qu'elle lui avait donné un paquet de rideaux pour sa chambre, paquet presque identique à ceux que la mère Bazire avait la manie d'accumuler dans ses armoires !

Cette affaire commençait à me porter sur les nerfs et je revins à Vincennes pour compléter mon enquête.

On parle plus facilement le lendemain de la découverte d'un crime que le jour même. Des voisins se mirent à me raconter mille choses sur madame X... Elle ne pouvait souffrir la mère Bazire qu'elle accusait d'être trop bigote et d'avoir la déplorable habitude de rouler sur le parquet, matin et soir, la malle que l'assassin avait mise sur son dos. Madame Bazire serrait dans cette malle son livre de messe et madame X... avait manifesté à plusieurs reprises sa mauvaise humeur d'entendre ainsi « un tramway passer au-dessus de sa tête ».

On disait aussi que madame X... était un peu exaltée, qu'elle se querellait facilement avec les autres femmes habitant la maison.

Cependant je ne recueillis aucun mauvais renseignement sur elle.

— C'est une originale, me dit-on, mais nous la croyons incapable de faire du mal à une mouche.

Cependant le caractère de cette femme me semblait étrange et malgré moi un soupçon me venait. On m'avait raconté qu'un jour on l'avait vue prendre une poignée de cendres et la jeter à la tête de la mère Bazire, qu'à plusieurs reprises on l'avait entendue grommeler contre sa vieille voisine.

M. Guillot revint avec moi faire une perquisition chez elle, uniquement sous le prétexte qu'elle nous avait trompés, nous donnant deux fois de faux renseignements.

L'expédition ne fut pas brillante ; M. Guillot ni moi, qui savions l'honorabilité du mari, n'osions bouleverser de fond en comble l'appartement, d'autant plus que nous étions assourdis par les véhémentes objurgations de la dame qui criait :

— Eh bien ! je sais maintenant ce qu'il en coûte de vouloir rendre service à la justice ! Je puis en voir commettre, des crimes ! Je puis voir des assassins entrer dans la maison ! Si jamais je m'en mêle !...

Nous ne trouvâmes rien, et je rentrai à Paris aussi penaud que le soir même où madame B. D... me donna pour Anastay un alibi auquel j'étais bien loin de m'attendre.

Mais, alors, je suivais toutes les affaires criminelles dont j'avais à m'occuper avec une passion de chasseur.

Toute la soirée, je ruminai dans mon esprit les incidents de ce drame, et, quand j'allai me coucher, il me fut impossible de m'endormir. Je cherchais, sans le trouver, le mobile que madame X… aurait eu pour assassiner la veuve Bazire, et cependant j'étais persuadé que je ne me trompais pas. Plus je réfléchissais, plus je me disais que cette femme bavarde, qui successivement avait donné deux fausses pistes, devait avoir commis le crime !

Dans l'énervement où m'avait mis l'insomnie, j'eus comme une hallucination

Je revis la chambre de la mère Bazire, avec ses bannières accrochées au mur, ses vierges et ses saints Joseph… suspendus au-dessus de la commode.

La pauvre vieille rentrait de la messe, tenant sous le bras son gros livre… Elle était essoufflée d'avoir monté l'escalier ; un instant elle s'assit sur une chaise pour reprendre haleine, puis elle se releva, ouvrit sa porte et alla chercher sur le palier sa malle qu'elle roula au milieu de la chambre avec un grand bruit de roulettes.

Tout à coup, une vieille femme échevelée, une sorte de mégère, poussant la porte entr'ouverte, entra dans la chambre. Elle tenait une corde à la main et la brandissait comme une arme.

— J'en ai assez, j'en ai assez de tes bondieuseries, cria-t-elle. Ah ! tu ne me réveilleras plus avec ton tramway, sale bête !

Et se jetant sur la mère Bazire, qui tomba terrifiée, médusée, n'ayant plus la force de pousser un cri, elle lui passa la corde autour du cou et tira de toutes ses forces.

Un râle et tout fut fini. La mère Bazire ne remuait plus.

Alors, je reconnus la vieille femme échevelée qui riait d'un rire fou : c'était madame X…

— Tiens, cria-t-elle, la voilà ta satanée malle, vieille bigote ! Tu ne m'ennuieras plus avec !

Et j'entendis encore le bruit lugubre des roulettes, et je vis la mégère jeter la lourde malle sur le corps de la mère Bazire dont les jambes eurent un dernier tressaillement et se raidirent comme celles des lapins qui viennent de recevoir le coup mortel.

Pourquoi, dans la fantaisie du rêve, cette comparaison étrange me vint-elle alors à l'esprit ?

Madame X… regarda autour d'elle, effarée, s'en fut jusqu'au palier pour bien voir si personne ne montait l'escalier ; puis, brusquement, elle prit sur la cheminée la lourde pendule, la cacha sous son tablier et s'en alla en fermant la porte…

Je m'éveillai en sursaut, baigné de sueur.

Mon rêve, par exemple, était resté dans ma mémoire avec une netteté extraordinaire… Je n'hésitai pas une seconde. Oui, c'était bien cela. C'était ainsi que le crime avait été accompli ; il ne devait, il ne pouvait y avoir d'autre mobile à ce bizarre assassinat, et la coupable était certainement madame X…

Je pris à peine le temps de m'habiller, je me mis à mon bureau, et fiévreusement, comme j'aurais écrit la scénario d'un mélodrame, je griffonnai à la hâte mon rapport au juge d'instruction. Il faisait encore nuit, il était à peine six heures du matin quand j'arrivai chez M. Guillot qui, bien entendu, dormait encore, et fut un peu étonné de cette visite extra matinale.

— Monsieur le juge, lui dis-je avec une exaltation qui, je crois, le fit sourire, je sais maintenant comment madame Bazire a été assassinée. Écoutez plutôt.

Et je me mis à lire mon rapport ou plutôt le récit de mon rêve…

M. Guillot était, incontestablement, un des magistrats du Parquet de Paris les plus expérimentés et les plus habiles en matière criminelle. J'en ai rarement vu d'aussi capables que lui de définir la psychologie d'un criminel et de démêler très vite, dans les brouillards d'une instruction, les mobiles auxquels un assassin avait obéi.

Le juge m'avait écouté avec la plus grande attention et, à mesure que je lisais, il hochait la tête en signe d'approbation.

— Ce doit être cela, me dit-il. Vos conclusions sont d'une logique implacable. Oui, le crime, sans doute, a été commis dans les conditions mêmes que vous indiquez. Mais votre conviction et la mienne sont insuffisantes pour persuader les jurés. Je crois, comme vous, que madame X… est un peu folle et que c'est elle qui a assassiné madame Bazire ; mais la preuve ? Il faudrait retrouver la pendule et il nous est difficile de retourner perquisitionner dans ce ménage, dont la réputation d'honorabilité est parfaite. Cherchez le moyen de retrouver la pendule.

Je revins à la Sûreté très perplexe. Le juge avait raison. Madame X… devait être dans un état d'esprit tel que son aveu même serait insuffisant.

Si nous avions la chance de l'obtenir dans un moment d'exaltation, on nous dirait le lendemain que, pour dissimuler notre

impuissance à retrouver l'assassin, nous avions mis ce crime sur le compte d'une folle. Ce qu'il fallait avoir, en effet, c'était la pendule.

Je songeai encore à Barbaste. Sa spécialité pouvait, une fois de plus, nous servir.

Je le fis venir et, sans lui dire que c'était en rêve que j'avais trouvé la solution de cette affaire — je lui indiquai comment je pensais que l'assassinat avait été commis.

— Il faut, lui dis-je, que vous obteniez de madame X... des aveux et surtout l'indication de l'endroit où elle a placé sa pendule.

Comme tous les songes, le mien avait été incomplet sur ce point, du moins, et j'avoue qu'après avoir visité l'appartement de madame X... je cherchai vainement dans ma mémoire l'endroit où elle pouvait bien avoir caché la fameuse pendule.

Barbaste avait une grande confiance en lui-même ; il partit en me disant :

— Je réussirai.

Quand il arriva à Vincennes, il trouva madame X... encore couchée et malade. La pauvre créature était fort exaltée.

— Est-ce que vous venez encore m'ennuyer pour cette sale affaire ? dit-elle.

Et elle reprit son antienne de la veille :

— Je puis en voir, maintenant, des crimes !... Si jamais je m'en mêle !

— Mais non, ma bonne dame, répondit Barbaste, qui savait persuader aux assassins que les crimes qu'ils avaient commis étaient tout naturels.

Et sans façon, s'asseyant sur le bord du lit, il continua :

— Je viens seulement pour une petite formalité.

— Vraiment, fit madame X..., intéressée.

— Oui, répondit Barbaste, quoi de plus simple que ce que vous avez fait ! Ah ! si j'avais eu, moi, une bonne femme aussi ennuyeuse sur ma tête, roulant sans cesse sa malle avec un bruit de tonnerre, je vous affirme que je m'en serais débarrassé !

Les yeux de la pauvre folle étincelèrent.

— Mon petit ! s'écria-t-elle, ça n'a pas été long !

— Mais qu'avez-vous fait de la pendule ? reprit Barbaste imperturbable.

— La pendule ? dit madame X..., éclatant de rire ; mais elle est là, sous le lit !

La fameuse pendule était, en effet, dans cette cachette que nous n'avions pas soupçonnée lors de notre perquisition, car il avait fallu que madame X... soulevât le bois du lit pour l'y placer.

Barbaste me ramena à la Sûreté madame X..., qui, en proie à une exaltation grandissante, raconta avec une satisfaction extraordinaire tous les détails de son crime.

— Enfin ! dit-elle, je dors tranquille depuis que cette bigote est morte. Je l'entendais la nuit quand elle revenait du salut, le matin quand elle revenait de la messe, rouler son horrible malle à

roulettes. Il me fallait la tuer ! c'était plus fort que moi ! J'avais reçu la veille d'un magasin de nouveautés un paquet dont la ficelle était solide ; je me dis que ce serait très bon pour l'étrangler et je la mis de côté. Lundi matin, je dormais encore ; je fus réveillée par le bruit de la malle à roulettes : la vieille revenait de la messe. Alors je m'élançai hors du lit, je montai quatre à quatre ; la porte était ouverte, je sautai sur cette femme, je la renversai et lui passai la ficelle autour du cou.

» Cela s'est fait tout seul, ajoutait la malheureuse détraquée ; elle n'a pas dit ouf ; un enfant de six ans aurait pu la tuer.

» Alors, continua-t-elle avec un accent de rage, j'ai pris sa satanée malle et je la lui ai jetée sur le dos, en lui criant : « Tu ne me le feras plus rouler sur la tête, ton tombereau, vieille gueuse ! » Enfin, j'ai emporté la pendule qu'elle aimait tant, et, avant de sortir, je lui ai dit à cette vieille qui m'avait tant torturée : « Tu ne l'entendras plus sonner, ta pendule ! »

Je fus stupéfait, je l'avoue, en écoutant le récit de cette femme. Mon rêve presque entier repassait devant mes yeux !

Quant à madame X..., il lui fallait des médecins et non des juges ; on l'envoya à la Salpêtrière où elle entra dans le service du docteur Vigouroux. Les médecins s'accordèrent tous à la déclarer irresponsable.

Ainsi finit l'histoire de mon rêve.

Partie 2 · Les bandes d'assassins

Je vous ai montré, dans quelques affaires qui eurent à un moment donné un grand retentissement, des assassins qui opéraient seuls, — des solitaires, comme on dit en langage de police. Je voudrais parler maintenant des bandes d'assassins, opérant dans notre civilisation soi-disant perfectionnée avec presque autant de facilité que jadis, du temps où il y avait de grandes routes et une forêt à Bondy, à la place du dépotoir.

Cependant, la police, qui peut-être a fait quelques progrès depuis un siècle, préfère beaucoup avoir affaire à une bande qu'à un assassin isolé.

Il semblerait qu'il est plus facile d'arrêter un seul gredin que quatre, cinq, six, dix ; c'est tout le contraire.

Quand un seul individu, de sang-froid, a commis un crime, s'il n'a pas de maîtresse, et s'il est assez habile pour ne pas jouir trop vite du produit de son forfait, il a de grandes chances d'échapper assez longtemps à l'action de la justice.

Si, en revanche, trois ou quatre individus se sont associés pour commettre un mauvais coup, il y a gros à parier qu'un des quatre tout au moins sera bavard, éprouvera ce besoin de confidences qui est la perte des malfaiteurs et des conspirateurs.

Je vais donc faire passer devant les yeux des lecteurs, comme dans un rapide kaléidoscope, les associations criminelles les plus curieuses dont il m'a été donné de m'occuper, celles qui ont produit le plus de sensation et qui étaient en réalité les plus intéressantes, car avec une certaine audace elles affirmaient la sauvagerie à une époque qui a la prétention d'être tout à fait civilisée.

Vers le milieu du mois de mars 1889, par une belle nuit bien claire, une ronde de gardiens de la paix aperçut, à l'angle de la rue du Point-du-Jour et du boulevard Excelmans, quatre hommes qui cheminaient avec de lourds paquets ; les agents s'élancèrent sur eux, et aussitôt, lâchant leurs ballots, ils cherchèrent à fuir. Deux cependant restèrent entre les mains des gardiens de la paix, mais firent une résistance désespérée, et l'un, ayant saisi son revolver, en tira deux balles qui se perdirent dans la capote de l'agent Laplanche. Le brigand profita du moment de stupeur de l'agent pour disparaître. La bagarre finie, il ne resta qu'un bandit aux mains des gardiens de la paix. Solidement ficelé, celui-ci fut conduit au bureau de M. Nachon, commissaire de police.

Là, avec la plus grande tranquillité, il avoua qu'il était, en effet, un voleur, qu'il s'appelait Antoine Ravel, qu'il était ouvrier tourneur, et qu'il habitait à Belleville.

Comme il est d'usage, le commissaire, qui ne pouvait contrôler ces affirmations, consigna l'homme au poste et prévint le parquet.

On avait saisi les paquets abandonnés qui renfermaient du linge, une pendule, des bijoux ; le tout était marqué G C. En même temps, on avait pris dans la poche de l'homme arrêté un couteau à virole dont la lame semblait porter des taches de sang.

Vers quatre heures de l'après-midi, on vint prévenir M. Nachon qu'on venait de trouver, 10, rue Poussin, dans l'hôtel de M. Chabot, le cadavre d'un homme assassiné.

C'était un pauvre diable de jardinier nommé Jules Bourdon, qui gardait la maison pendant que les propriétaires étaient à

Nice.

Des voisins, étonnés de voir les volets rester fermés, avaient sonné en vain à la porte et, ne recevant pas de réponse, avaient escaladé les murs du jardin.

Un horrible spectacle les attendait dans le vestibule de la maison : sur un lit de fer, dont les draps étaient rouges de sang, gisait le cadavre de Bourdon ; le malheureux avait la gorge coupée et deux blessures affreuses apparaissaient, l'une au cœur, l'autre au bas-ventre. Le visage de la victime avait une expression de terreur indicible ; les yeux étaient dilatés, la face convulsée et, sur la joue du mort, trois doigts ensanglantés avaient laissé leur empreinte.

L'hôtel avait été mis au pillage ; les meubles fracturés, les tiroirs vidés ; sur la table de la salle à manger, une longue bougie achevait de se consumer au milieu de plusieurs bouteilles vides et de quatre verres sales.

L'hôtel appartenait à un très riche propriétaire, M. Chabot, alors en voyage à Nice avec toute sa famille ; le commissaire de police s'aperçut aussitôt que le linge trouvé le matin dans les paquets abandonnés par les voleurs portait les mêmes initiales que les serviettes rougies de sang auxquelles les assassins avaient essuyé leurs doigts.

Évidemment l'homme arrêté était un des coupables.

Quand, vers six heures du soir, j'arrivai avec M. Guillot, juge d'instruction, et quelques agents, parmi lesquels Rossignol, M. Nachon était en train d'interroger le prétendu Ravel.

On avait trouvé sur sa chemise des traces de sang ; le couteau rougi était sur la table du commissaire. Mais l'homme niait toujours.

— Moi, un assassin ? disait-il. Jamais de la vie. Je suis un voleur, c'est entendu, mais pas autre chose.

Malheureusement pour lui, le soi-disant Ravel n'avait pas de chance. Rossignol, qui le regardait avec une extrême attention, me dit tout à coup :

— Mais, chef ! c'est Joseph l'Italien !

Je me souvins bien vite. Peu de temps auparavant nous avions mis la main sur une bande de malfaiteurs qu'on avait appelée la bande de Pantin, parce qu'ils avaient eu la spécialité d'opérer dans le pays où j'avais été commissaire de police. Nous en avions ainsi expédié une quinzaine pour Cayenne ou pour la Nouvelle, mais il y en avait un porté manquant au départ, un gaillard qu'on avait vainement cherché de tous côtés et qui nous avait brûlé la politesse. Ce gaillard était justement Joseph l'Italien.

Mais Joseph l'Italien ne voulait rien savoir ; il prétendait que le couteau ensanglanté lui avait été donné par des « rigolos » qu'il avait rencontrés : « Si y l'ont trempé dans qué q'chose, c'est leur affaire, c'est pas la mienne. »

Quant à la reconnaissance de Rossignol, il se contenta de hausser les épaules en ricanant : « Les flics, ça reconnaît toujours le monde ; continue, chéri, à te mettre le doigt dans l'œil. »

Quand nous fûmes à la Sûreté, on l'envoya chez M. Bertillon, qui retrouva sa fiche avec une extrême facilité. Ou lui mit sous les yeux la photographie très ressemblante d'un nommé Joseph Al-

lorto, bandit très redoutable que Rossignol, jadis, avait arrêté à la Chapelle et qui avait subi plusieurs condamnations.

Il se reconnut et, devant l'évidence, ne chercha plus à nier.

— Bon, dit-il ; c'est ma gueule, et puis après ?

Nous le laissâmes « mariner » jusqu'au lendemain ; dès la première heure M. Guillot et moi le fîmes conduire à Auteuil, à l'hôtel de la rue Poussin, où le cadavre de la victime avait été laissé sur le lit où on l'avait trouvé.

Joseph Allorto subit cette confrontation avec assez de crânerie.

— Vrai, dit-il en regardant la cadavre, ils l'ont bien arrangé ; c'est pas de la belle ouvrage.

Et il nia avec une énergie sauvage « être pour quelque chose dans l'assassinat ». D'abord il prétendit qu'il passait dans la rue et que des individus, qu'il ne connaissait pas, lui avaient donné les paquets qu'on avait saisis et le couteau trouvé sur lui.

M. Guillot, avec le plus grand calme, lui fit remarquer l'invraisemblance d'un pareil récit ; alors il nous donna une seconde version qui, évidemment, n'était pas encore la vérité, mais qui s'en rapprochait un peu plus.

C'est toujours ainsi que procèdent les malfaiteurs de profession quand ils sont pris. Ils ne lâchent les aveux qu'un à un ; on dirait qu'ils considèrent comme un point d'honneur de lutter avec la justice. Ils n'abandonnent la lutte que quand ils ne peuvent plus espérer un instant tromper les magistrats.

— Eh bien, fit-il, je vais vous dire la vérité…

C’est la phrase ordinaire des voleurs et des assassins quand ils vont dire le gros mensonge traditionnel : « Je ne suis pour rien dans le crime, oh ! rien ; seulement, j’ai fait le guet. »

— Voilà comment les choses se sont passées, continua Joseph l’Italien ; l’autre jour, j’ai rencontré trois zigs, — j’connais pas leurs noms, parole d’honneur ! — qui m’ont dit :

— Y a un beau coup à faire, une maison inhabitée à dévaliser.

— Soit, j’en suis, que j’ai répondu.

Alors, ils sont entrés, et moi je suis resté à la porte pour faire le guet…

— Mais, votre couteau ensanglanté, les taches de sang sur vos vêtements ? interrompit M. Guillot.

— Mon couteau, répondit Allorto, je le leur ai prêté ; j’sais pas ce qu’ils en ont fait. Quant aux taches de sang, j’ai saigné du nez.

Il y a, dans tout ce monde de la pègre parisienne, un fonds de naïveté cynique, une maladresse enfantine, qui simplifie beaucoup la besogne des magistrats. Pour toutes les affaires de bandes, qu’il s’agisse de voleurs ou d’assassins, il existe au point de vue de l’instruction judiciaire une espèce de routine.

Nous savions bien tous qu’Allorto ne s’était pas contenté de faire le guet, qu’il avait au moins assisté à l’assassinat. M. Guillot, qui connaissait la cuisine de la Sûreté, n’ignorait pas que mes agents avaient une grande habitude des affaires de ce genre ; il m’abandonna Allorto.

Nous expliquâmes à celui-ci qu’il aggravait inutilement son cas en refusant de nommer ses complices, qu’il était impossible

qu'il ne les connût pas et que bientôt, évidemment, la police les connaîtrait à son tour. Il était certain que nous avions déjà les noms des gens qu'il fréquentait et que, par conséquent, le champ des recherches était limité.

— Non, finit par dire Joseph l'Italien, je ne parlerai pas. Je ne suis pas un dénonciateur !

Cependant, au cours de son interrogatoire, il laissa échapper que jamais il ne laisserait condamner un innocent.

L'aveu avait sa valeur. En quelques heures, j'avais pu juger du caractère du bandit arrêté. C'était incontestablement un misérable prêt à tous les mauvais coups, mais tout bon sentiment n'était pas mort en lui.

Je ne veux certes pas qu'on m'appelle le Saint-Vincent-de-Paul des assassins, et je n'ai aucun titre à cette légende ; mais j'avoue qu'il m'est venu bien souvent des pitiés dont je m'étonnais moi-même devant des hommes qui avaient volé et tué, et pourtant avaient gardé au fond de leur âme je ne sais quelle délicatesse parfois touchante.

Il faut le dire avec la même sincérité, le devoir d'un chef de la Sûreté qui veut mener à bien les affaires dont il a la charge est de se servir des bons comme des mauvais sentiments de ceux qu'il arrête.

Joseph l'Italien m'avait indiqué lui-même le moyen de découvrir ses complices.

En feuilletant le dossier de ce récidiviste, condamné déjà plusieurs fois, j'avais appris, en effet, qu'il avait des relations très étroites avec la famille d'un nommé Tony X..., dont il avait dû

épouser la sœur et qui lui avait rendu à plusieurs reprises de très grands services.

— Arrêter sciemment un innocent, allez-vous dire, même avec l'intention de le relâcher ensuite, et dans le but unique de trouver les vrais coupables ? Mais c'est fort mal, et la police ne devrait pas se livrer à des pratiques de ce genre !

Ce serait fort juste si l'absolu pouvait exister en ce monde et si les innocents qu'on arrête dans les affaires de ce genre étaient de braves gens vierges de toute flétrissure ; mais l'absolu n'existe pas et les gens qu'on se permet d'arrêter avec une pareille désinvolture ont d'ordinaire un casier judiciaire assez lourd.

Tony, dit le « Taureau », était avantageusement connu à la Villette comme souteneur ; il avait pour copains, chez les marchands de vins où il allait faire quotidiennement sa partie de manille, Cathelin dit « Fleur-de-Mai », Édouard de Montmartre et Thomas dit « Sans-Secousses ». Pour toute cette honorable société, un séjour de plus ou de moins au Dépôt n'avait point une grande importance.

Tony fut donc arrêté et confronté avec Allorto qui s'emporta en le voyant et cria bien haut que celui-ci n'avait pas trempé dans l'affaire !

— Tais-toi, lui dis-je, c'est ton copain !

Encore une tradition. Quand le chef de la Sûreté interroge une certain catégorie de voyous parisiens, il doit les tutoyer comme « les gamins de la rue » s'il veut conserver vis-à-vis d'eux toute son autorité. Cela paraît, à première vue, tout à fait paradoxal, et pourtant cela est vrai.

— Allons donc, fit Allorto, vous savez bien qu'il n'est pas coupable. D'ailleurs, il doit avoir un alibi !

Tony, de son côté, n'était pas content et, avec la méfiance qui semble être de règle dans le monde des escarpes et des souteneurs, il injuria violemment Allorto qu'il accusait de l'avoir fait arrêter.

Nous en restâmes là de cette discussion et nous fîmes parler Tony hors la présence d'Allorto.

Tony n'était pour rien dans le crime ni même dans le vol, comme je m'en étais bien douté, mais il le connaissait. Il avait même attendu dans un cabaret de la Villette le retour de l'expédition, et il n'était rentré chez lui que vers dix heures du matin, très inquiet de ne point voir revenir les camarades.

— Tant pis pour toi, mon garçon, lui dis-je ; c'est à toi de faire parler Joseph l'Italien. Qu'il nomme ses complices ou que tu les nommes, peu m'importe, mais il me les faut ; sinon, je te garde. Qui sait, après tout, si ce n'est pas toi qui as préparé le coup ?

La seconde entrevue entre les deux hommes fut particulièrement dramatique : Allorto s'obstinait dans son silence. Tony le suppliait et l'injuriait. Enfin, il finit par lui dire :

— Après les services que ma famille t'a rendus, ta conduite est infâme. Tu ne dois pas me laisser en prison quand tu sais bien que je ne suis pas coupable.

— Après tout, tu as raison, répondit Allorto. D'ailleurs, j'ai juré que je ne laisserais pas arrêter un innocent. Monsieur Goron, vous pouvez mettre Tony en liberté : il n'est pour rien dans l'affaire. En échange, je vais vous indiquer un de ceux qui en

étaient : le principal, c'est le « Manchot ». Seulement, ne m'en demandez pas plus.

Le Manchot ! Ce n'était qu'un surnom et Allorto prétendait ne pas connaître le nom de l'homme ; mais, avec un surnom, on trouve toujours dans le monde particulier où j'opérais. Il peut se faire, parfois, qu'on ait deux ou trois « Terreur-des-Batignolles » ou « Nib-de-Blair », mais alors l'élimination est facile.

Quel était ce Manchot ?

— Tiens ! dit un agent qui avait écouté les aveux d'Allorto, pendant que j'étais à la permanence, cette nuit, on a justement amené un manchot qui avait été arrêté dans une rafle à la Chapelle.

Je descendis en toute hâte mes deux étages, et courus au Dépôt, sachant bien qu'il n'y avait pas une minute à perdre, attendu que, la plupart du temps, les individus pris dans les rafles de ce genre ne restent pas longtemps en prison.

— Avez-vous, demandai-je au gardien-chef, un manchot, arrêté dans une rafle à la Villette ?

On chercha et presque aussitôt on me répondit :

— Nous n'avons plus votre homme, mais il était encore ici il y a quelques instants. On vient de le mettre en liberté.

J'allais me retirer en maugréant contre la malchance quand je m'entendis appeler par un gardien :

— Monsieur le chef de la Sûreté ! le Manchot n'est pas encore parti ! Tenez, le voilà qui sort seulement de chez le greffier.

Inutile de vous dire avec quelle rapidité je me précipitai au-devant du Manchot qui me connaissait sans doute, car il pâlit en m'apercevant :

— Voulez-vous vous donner la peine de monter à la Sûreté ? Nous avons besoin de vous parler.

Était-ce bien mon homme ? Je le fis passer devant Tony, qui me dit simplement :

— Oui, c'est lui.

Alors, je confrontai Allorto avec le Manchot dont le vrai nom était Sellier.

L'entrevue des deux hommes fut une scène d'une violence abjecte, mais nous y gagnâmes le récit du crime fait par Allorto.

— Nous étions quatre, dit-il, nous deux, Cathelin et Mécrant. C'est Cathelin qui nous a indiqué le coup à faire ; on croyait qu'il n'y avait personne dans la maison ; après avoir escaladé la grille du jardin, nous avons brisé une fenêtre et nous sommes entrés dans le bureau ; nous avions fracturé partout les meubles, dans le salon, dans la chambre à coucher, quand tout à coup, en descendant dans le vestibule, nous vîmes, à la lueur des bougies que nous tenions à la main, un lit dans lequel était Bourdon ; on l'a tué, parce que, sans cela, il nous aurait vendus ; c'est pas moi qui l'ai tué, ajouta-t-il désignant le Manchot, c'est lui !

Ayant mis la main sur Sellier et Allorto, les deux autres n'étaient qu'un jeu. L'un était connu sous le nom de « Fleur-de-Mai » ; il devait ce pseudonyme poétique à son goût pour la littérature. Il était le familier du théâtre de Montmartre. L'autre portait l'élégant sobriquet de « Gras-du-Nez ».

Nous avions, en outre, des détails particuliers sur « Fleur-de-Mai » qui, malgré son pseudonyme poétique et son goût pour la littérature, ne relevait que d'un esthétisme tout à fait spécial, rappelant les plus mauvais jours de Sodome. Il était entretenu par un vieux misérable, ce qui lui donnait une situation particulièrement distinguée dans son monde, car il était dans ses meubles. C'est lui qui répondit quand on lui demanda sa profession :

— Moi, je suis un homme de compagnie !

Un homme qui est dans ses meubles est cueilli tout de suite. Il suffit de quelques heures pour avoir au dépôt Cathelin dit « Fleur-de-Mai ». « Gras-du-Nez » nous donna un peu de mal.

Cathelin se débattait comme un beau diable ; mais on trouva chez lui, rue de Meaux, des objets volés dans l'hôtel de M. Chabot. Alors, il raconta qu'il n'était pour rien dans le crime. C'était par hasard qu'on avait tué ; l'on croyait la maison inhabitée ; et on avait été très étonné d'y trouver un gardien. On l'avait refroidi et cet on, c'était le manchot Sellier, ce brigand, doué d'une force herculéenne, qui, dans sa jeunesse, avait eu un bras pris dans un engrenage d'usine et qui s'était fait adapter à son moignon un crochet de fer dont il se servait comme d'une massue.

Le lendemain, M. Guillot, qui voulait absolument être fixé sur la part de responsabilité de chacun des quatre bandits, imagina à la Morgue une scène comme on en voit à l'Ambigu.

On avait arrêté dans la soirée le quatrième complice, Mécrant, dit Gras-du-Nez, un être particulièrement odieux, le type même du gamin vicieux ; il avait à peine vingt ans et avait déjà subi plusieurs condamnations, bien qu'il appartînt à une famille aisée, où il n'avait eu que de bons exemples. Ce misérable, ce fameux

« Gras-du-Nez » que nous recherchions, ne vivait pas des hommes comme Cathelin, mais il vivait des femmes ; il était alors le souteneur le plus en vogue à la Villette.

Pour donner plus de solennité à cette confrontation, M. Guillot avait prié madame Bourdon, la mère de la victime, qui venait d'arriver à Paris, de se rendre à la Morgue. Il voulait mettre les assassins non seulement en présence du cadavre de l'assassiné, mais encore en face de la malheureuse femme dont la douleur était navrante.

Quand nous entrâmes dans la salle des confrontations, cette étrange caverne où la lumière tombant sur les murs blancs se reflète sur les dalles blanches et donne aux cadavres exposés des formes de spectres, les quatre bandits restèrent impassibles.

Allorto lui-même haussait les épaules avec mauvaise humeur. Mais tout à coup l'on introduisit la mère du malheureux, dont le cadavre ensanglanté gisait sur la dalle.

C'était une brave paysanne des environs de Paris, toute petite, qui tremblait sous son châle noir, le corps secoué par des sanglots. Il m'était presque impossible de voir son visage qu'elle couvrait de son mouchoir ; elle vint se jeter à genoux devant le cadavre, répétant comme une litanie douloureuse :

— Ah ! mon fils, mon pauvre fils !

Allorto, quand il aperçut cette vieille affaissée devant le corps de son enfant, blêmit et s'arrêta en proie à une émotion qu'il lui fut impossible de dissimuler ; c'est peut-être la seule fois que dans la banalité des confrontations judiciaires, il m'a été possible

de voir un remords sincère, une créature vouée au crime retrouvant tout à coup, au fond de son âme, des délicatesses endormies.

M. Guillot, pour ces choses, était un admirable psychologue ; il comprit fort bien ce qui se passait dans l'esprit d'Allorto.

— Allons, lui dit-il doucement, un bon mouvement, Allorto, nommez l'assassin ; c'est une mère qui vous le demande ; regardez-la, à genoux devant vous : elle vous supplie de dire la vérité !

Allorto tremblait de tous ses membres ; il se cachait la tête entre les mains ; il me sembla, quoique je fusse un peu éloigné de lui, que deux grosses larmes coulaient sur ses joues.

— La vérité ? s'écria-t-il avec un accent de sincérité qui nous frappa tous, eh bien ! je vais vous la dire : l'assassin, c'est Sellier !

Le Manchot, qui regardait, impassible, se contenta de hausser les épaules. On n'entendait dans la sinistre salle que les sanglots de la mère de la victime et la respiration haletante d'Allorto, ressemblant à un hoquet.

— Ah ! vous me faites mal, fit brusquement l'Italien ; j'ai dit la vérité, je ne puis en dire davantage.

Mais Sellier lui-même semblait avoir été gagné par l'émotion de son complice.

— C'est moi qui ai mal, dit-il à son tour ; j'en ai assez de cette scène. Oui, c'est moi qui ai donné les coups de couteau ; j'ai frappé deux fois, à la gorge et au ventre ; mais, le troisième coup, c'est Allorto qui l'a donné en plein cœur !

Allorto protesta.

— Tu mens ! cria-t-il, c'est toi qui as frappé, c'est toi qui l'as arrangé comme cela. Moi, je n'ai fait que lui mettre la main sur la bouche.

Et les démentis se succédèrent brutaux, grossiers, ignobles, entre ces deux hommes que nous écoutions sans rien dire, espérant que, dans leur colère, ils laisseraient échapper la vérité.

— Sale mouchard ! sale vache ! tu voudrais me mettre tout sur le dos, s'écria Sellier ; c'était donc pas assez de nous avoir dénoncés tous ?

Alors brusquement, le Manchot releva le suaire qui couvrait le cadavre, et de son moignon de fer, désignant la blessure, continua :

— C'est avec ton couteau, que tu m'as dit de prendre dans ta poche, pendant que tu le tenais, que j'ai suriné ce pauvre type ; alors je t'ai rendu ton arme, et je t'ai dit : « Fais comme moi, frappe à ton tour. Et tu as frappé. Voilà mes trous, là, là ; celui-ci, c'est le tien ! Vois-tu bien, l'Italien, tu es un lâche ; du moment que tu étais pris, tu aurais dû payer pour tout le monde, sans dénoncer personne ; t'es un gredin d'avoir vendu les camarades ; je m'en fous, de monter à la butte, mais je n'aurais pas fait comme toi !

Allorto, furieux, riposta :

— Ah ! tu le veux ? eh bien, je vais tout raconter.

Et cette fois nous eûmes, devant le cadavre, le récit complet du crime, entrecoupé de protestations, de cris ; une véritable scène de mélodrame.

— Voilà comment la chose s'est faite, dit Allorto : quand nous sommes arrivés tous les quatre dans le vestibule, nous avons aperçu un corps dans le lit à la lumière des bougies que nous tenions à la main ; nous nous sommes approchés pour voir si le bonhomme dormait ; il en avait l'air, il ne bougeait pas. Mais Cathelin, qui s'était penché sur le lit, s'écria :

— Mais non, c'est de la frime. Oh ! la ! la ! ce qu'il a peur ! Regardez donc comme il tremble !

— Faut le suriner, dit Sellier ; sans ça, il nous vendra.

— Mais non, dis-je, bâillonnons-le, c'est suffisant.

— Nom de Dieu, jamais de la vie, reprit le Manchot ; il casserait du sucre ; j'aime mieux ma peau que la sienne. Et il prit mon couteau. À ce moment, l'homme fou de frayeur, se mit à crier ; je lui mis la main sur la bouche et c'est le Manchot qui l'a saigné !

Mécrant lui tenait les bras ; quant à Cathelin, il avait peur, il n'y a pas touché ! »

Le crime était reconstitué autant qu'il était nécessaire et la franchise d'Allorto avait fait assez justement, à mon avis, la part de toutes les responsabilités.

Ce qu'il y avait d'horrible dans ce récit, c'était l'agonie de ce malheureux qui, pendant quelques secondes, quelques minutes, peut-être, avait entendu ses assassins discuter autour de lui pour savoir s'ils le tueraient ou ne le tueraient point, et qui avait vu devant lui briller le couteau qui devait le frapper ! Détail typique et qui prouve que la plupart du temps les crimes sont d'un bien maigre rapport, les quatre bandits avaient emporté de lourds paquets qui valaient à peine cinq cents francs, et ils n'avaient point

aperçu, dans un des tiroirs ouverts, une somme de 10,000 francs en or, en pièces de cent francs !

La fin de l'instruction fut facile. Il fut établi que c'était Cathelin, en passant par hasard rue Poussin, qui avait eu l'idée de dévaliser cette maison dont les volets étaient fermés, et qui semblait inhabitée. Les quatre misérables s'étaient donné rendez-vous dans un cabaret de la rue Lamartine, puis s'étaient fait conduire en voiture à Passy « pour ne point trop se fatiguer à l'avance », dit Mécrant au juge d'instruction.

Àtout hasard, Allorto avait son couteau, Sellier son revolver, Mécrant une pince-monseigneur.

Comme disait ce farceur de Mécrant, quand on rentre tard chez soi, on fait souvent de mauvaises rencontres et il est utile de prendre des précautions !

Le plus ignoble de tous était évidemment ce Mécrant, dit « Gras-du-Nez », fils d'un petit bourgeois de la Villette, et tombé dans le crime par une sorte de vocation particulière.

Pendant que ses camarades saignaient le malheureux jardinier, il faisait des farces : c'était le bouffon de la troupe.

— Cré ! cré ! criait-il ! V'là les flics.

Et Sellier, effaré, essuyait le couteau d'Allorto aux draps du lit de l'assassiné, et l'on éteignait les chandelles !

Le procès de la bande d'Auteuil en cours d'assises fut comme une vision du Paris infâme de la pègre classique.

Sellier, surtout fit une impression étrange sur les jurés quand il apparut au banc des accusés dans sa longue blouse bleue, avec

sa moustache rousse en croc, sa tête brutale et pâle, son cou de taureau, ses épaules d'athlète, sa cravate flottante ; il agitait son moignon d'un geste nerveux qui faisait peur. Les débats ne furent qu'une longue discussion entre lui et Allorto, chacun accusant l'autre d'avoir suriné le malheureux Bourdon ; le jury les mit d'accord en les condamnant tous deux à mort, ainsi que Mécrant, le plus coupable à mon avis, comme je l'ai déjà dit, celui qui avait montré peut-être le plus de férocité, car, s'il n'avait pas frappé, il avait tenu la victime, pour que ses complices pussent la tuer.

Ce fut lui, pourtant, qui gagna à la loterie de la guillotine ; sa peine fut commuée et il alla retrouver à la Nouvelle son ami Cathelin, dit Fleur-de-Mai. Il me semblait, pourtant, à moi, que le seul, peut-être, qui méritât un peu d'indulgence était cet Allorto, espèce d'Italien bohème, qui avait roulé sa vie aux hasards des chemins, qui n'avait jamais pu apprendre dans une école ce qui était bien ou ce qui était mal et chez qui, pourtant, tout bon sentiment n'était pas mort.

Allorto mourut en jurant « devant Dieu, devant qui il allait paraître », qu'il avait seulement bâillonné Bourdon et qu'il ne l'avait point « suriné ». Il marcha jusqu'à la guillotine avec courage, ainsi que Sellier qui, au moment de franchir la porte de la Roquette, s'écria :

— On m'a trop serré les « haricots », — les pieds. — C'est embêtant de marcher ainsi à la douce. Enfin, nous v'là arrivés !

Depuis que l'imagination des journalistes transforme toutes les affaires judiciaires en véritables romans, bien des légendes ont été fabriquées sur tous les crimes sensationnels.

Il n'en est pas de plus curieuse pourtant que celle qui fut faite à l'occasion du crime d'Auteuil ; on raconta que l'assassinat commis, Cathelin, dit « Fleur-de-Mai », qui avait le goût du théâtre et se souvenait de la Tosca, avait placé des bougies autour du cadavre de Bourdon ; on ajoutait que toute la bande s'était mise à danser autour du lit sanglant en chantant le Père la Victoire. Il n'y avait pas un mot de vrai dans ce sensationnel récit. Les assassins s'étaient contentés, en s'en allant, de jeter leurs bougies éteintes sur le corps de leur victime, « comme on jette de l'eau bénite à l'église », avait dit Sellier.

Légende aussi les « poésies de Sellier », dues à la plume d'un reporter taquiné par la Muse et que plusieurs journaux publièrent ; voici, du reste, celle qui obtint le plus de succès et qui parut la veille de l'exécution :

Allorto, lui, c'est une canaille.
C'est vrai que j'suis canaille aussi ;
Mécrant n'est qu'un rien qui vaille,
On dit que j'l'suis autant que lui.
L' plus chouett' des quat' c'était Cathelin,
Qu'avait pas pour deux liards de vice,
Mais il n'a pas été malin
D's'êt' fait chopper par la police.
Il en a pour vingt ans de Nouvelle,
On n'en r'vient pas, de c'pat'lin-là,
Mais l'on part avec sa donzelle,
C'est tout ce qu'i'faut pour vivre là-bas.
Tandis que Bibi et Allorto,
Et Mécrant, quoi que ça le rebute,
Nous faudra aller sur la butte

Porter notre poire à Charlot.
Les aminches et leurs gigolettes,
Ceux de Belleville et de la Villette,
Viendront nous voir couper le sifflet
Si ça leur fait pas trop d'effet…
Aurait fallu crapser en chœur
Tous les quatre, en frères, en amis,
On se serait fait faucher en chœur,
On ne meurt qu'une fois dans la vie.

Je vais montrer maintenant à l'œuvre une autre bande de vauriens pires que les assassins d'Auteuil, puisque le plus âgé n'avait pas dix-neuf ans, bande qui, dans la même année, quelques mois à peine après le crime d'Auteuil, assassina une vieille concierge rue Bonaparte.

Le 15 juillet, le jour du terme, vers neuf heures du soir, rue Bonaparte, 86, on trouvait assassinée une vieille concierge nommée madame Kuhn, — homonyme de l'ancien chef de la Sûreté.

Une bonne de la maison, qui revenait de faire une commission, étonnée de voir que la porte de la concierge était fermée malgré la chaleur, s'approcha de la loge.

En même temps, elle aperçut deux individus imberbes qui tenaient cette porte. Effrayée, elle se mit à crier : « Au voleur ! » et les deux hommes s'enfuirent.

La bonne, alors, entrée dans la loge avait trouvé, accroupi dans un fauteuil, le cadavre de la pauvre vieille. Madame Kuhn avait un mouchoir dans la bouche, une espèce de bâillon que les assassins lui avaient mis pour l'empêcher de crier, et à la gorge,

une large blessure d'où le sang coulait à flots. L'artère carotide était coupée, et la mort avait été presque instantanée.

Tous les meubles étaient bouleversés ; il n'était pas douteux que le vol était le mobile du crime ; mais il était probable que les assassins avaient pris peu de chose. La concierge n'avait plus chez elle le montant des loyers et, comme elle était très pauvre, qu'un moment même, elle avait été inscrite au bureau de bienfaisance, les misérables avaient tué pour presque rien : une chaîne, une montre en or et quelques francs.

Quand j'arrivai avec le commissaire de police du quartier, M. Lagaillarde, nous cherchâmes vainement un indice qui pût nous mettre sur les traces des assassins.

Seule, la bonne qui les avait aperçus, dans la pénombre, et un négociant du voisinage qui affirmait les avoir vus s'enfuir du côté de Saint-Germain-des-Prés, pouvaient donner un vague signalement.

D'après la déposition du négociant, il semblait certain que les assassins étaient trois ; deux avaient fait le coup pendant que le troisième faisait le guet. Selon les indications des deux témoins, déclarations qui concordaient, c'étaient de tout jeunes gens, de ces petits voyous professionnels du vol, cyniques précoces, qui combinent parfois les plus audacieux des crimes.

Une rapide enquête suffit à établir qu'il était tout à fait improbable que l'assassinat eût été commis par des individus du quartier.

C'était dans la basse pègre qu'il fallait chercher, c'était dans les établissements classiques de la barrière d'Italie ou des envi-

rons de la place Maubert qu'on avait la chance de trouver ces gredins, et il était d'autant plus nécessaire d'arriver à les arrêter rapidement, qu'à leur audace on pouvait facilement comprendre que ces assassins-là continueraient à tuer s'ils restaient en liberté sur le pavé de Paris.

J'avais, à cette époque, chargé le brigadier Girodot, un de mes meilleurs agents, aussi modeste que dévoué, de la surveillance de cette bohème particulière, danger permanent pour la sécurité publique, qui perpétue dans Paris moderne les traditions de l'ancienne Cour des Miracles. Je lui demandai de choisir parmi les inspecteurs qu'il avait sous ses ordres deux des plus habiles pour suivre cette affaire.

Il me désigna deux types extraordinaires, Latrille et Toxé, qui avaient si bien pris l'habitude de vivre dans ce monde spécial de la pègre qu'il m'arrivait parfois de ne pas les reconnaître quand je les rencontrais dans les couloirs du quai des Orfèvres, déguisés en voyous. On aurait pu les appeler Cocardasse et Passepoil ; l'un, Toxé, un grand gaillard aux allures d'athlète ; l'autre, Latrille, mince, fluet comme Passepoil, et répondant toujours « amen » à ce que disait son inséparable Toxé-Cocardasse.

Ils partirent tous deux en expédition, ayant carte blanche. Et, durant quelques jours, je n'entendis plus parler d'eux.

Pendant ce temps, les autres agents de la même brigade avaient fait quelques chasses qui n'avaient pas été heureuses.

On m'avait amené un certain nombre de misérables ramassés au Bois de Boulogne, au Bois de Vincennes et sur les berges de la Seine, qui avaient presque tous certains méfaits sur la conscience et dont M. Bertillon retrouvait très vite les photographies, mais

qui, heureusement pour eux, possédaient des alibis indiscutables et n'étaient pas « les assassins de la rue Bonaparte », comme on disait alors dans les journaux.

Un beau soir, pourtant, on conduisit devant moi trois jeunes drôles dont le plus âgé répondait au nom expressif de « Tortillard », lesquels se défendirent si mal que je les gardai.

Le lendemain, je fis venir les deux seuls témoins que j'avais à ma disposition : la bonne et le négociant qui, tous deux, s'écrièrent mélodramatiquement en les voyant :

— Oui, ce sont eux, ce sont les assassins.

On sait que j'attachais peu d'importance en général aux reconnaissances de ce genre, connaissant par expérience l'impressionnabilité des témoins dont l'imagination a été frappée par l'apparition d'un assassin.

Ils l'ont vu une seconde à peine, dans la pénombre, de dos ou de profil, et ils croient si bien avoir sa physionomie gravée dans la mémoire qu'ils reconnaissent avec une égale facilité toutes les personnes qu'on leur présente.

Mais cette fois les trois gaillards avaient dans la société une situation telle que toutes les suppositions sur leur compte étaient possibles. On les avait arrêtés sur le port Saint-Nicolas, où, véritables hirondelles du quai de la Seine, ils avaient l'habitude de loger.

Je retrouve dans mes notes le singulier récit qu'on va lire et qui montre quelques dessous du nouveau Paris inconnu.

— Je n'ai jamais volé ni assassiné, me dit Tortillard ; je gagne honorablement ma vie en lavant les chiens au bord de la Seine ou en déchargeant des bateaux. Je me fais parfois des journées de trente sous.

Je lui demandai où se trouvait son domicile.

— À l'hôtel des Poutres, me répondit-il avec un certain orgueil.

— Mais dans quel quartier ?

— Sur le bord de la Seine, entre le pont des Arts et le pont des Saints-Pères, au bas du quai Voltaire, au lieu dit la « Décharge. »

Et il expliqua alors qu'à l'endroit indiqué, se trouvait un vaste plancher en bois surplombant la Seine de quelques mètres, sur lequel s'avançaient les tombereaux qui viennent déverser leurs matériaux dans les bateaux amarrés au quai.

Sous ce plancher, Tortillard et plusieurs de ses camarades avaient aménagé un certain nombre de petites cases clôturées avec des briques ramassées un peu partout. Dans ces « chambres », les jeunes vagabonds avaient entassé de vieux tapis ou des paillassons usés, trouvés sur la voie publique, et qui leur faisaient un lit relativement confortable.

Les locataires de ce singulier hôtel des Poutres donnaient parfois l'hospitalité à des camarades ; mais il fallait que ces derniers ne fussent pas trop loqueteux et pussent payer dix centimes au moins pour la nuit.

Avec ces deux sous, Tortillard envoyait un de ses compagnons acheter des rognures de jambon chez un charcutier du carrefour de la Croix Rouge. On se cotisait ensuite pour avoir un pain et,

avec de l'eau puisée à la Seine, on faisait bombance, ce soir-là, sous les planches en bois de la Décharge.

Tortillard avait été condamné déjà plusieurs fois pour vagabondage.

En regardant les figures hâves, amaigries du trio, les haillons qui lui servaient de vêtements, les passants devaient se dire : « Voilà des gaillards capables de tous les crimes ! »

Pourtant, ce n'étaient que de pauvres bougres, « trop feignants » pour se mettre à un travail quotidien, bohèmes, aimant à vivre au hasard de la cueillette ; ici, déchargeant un bateau, là, ouvrant des portières, mais incapables de « suriner un pante » au coin d'une rue.

Qui sait cependant ce qu'il serait advenu d'eux s'ils n'avaient pas eu le bon esprit, le jour du crime, de décharger un bateau de sable à Charenton et d'avoir un alibi aussi certain qu'il était possible ?

Il faut vraiment que la Providence s'en mêle pour qu'il n'y ait pas plus d'erreurs judiciaires…

J'étais donc fort ennuyé de la tournure que prenait cette affaire et je me demandais ce qu'étaient devenus mes agents Latrille et Toxé quand, un soir, on vint m'avertir que cinq individus étaient au poste de la place d'Italie et qu'ils avaient été arrêtés comme inculpés de l'assassinat de la rue Bonaparte.

Je trouvais que cinq c'était beaucoup, attendu que, très certainement, il n'y avait que trois assassins. Néanmoins, j'envoyai aussitôt des agents et des voitures chercher cette nouvelle cap-

ture. On verrait, après, à faire le tri et à garder ceux qui, réellement, étaient coupables.

Quand on m'amena tout ce joli monde, quel ne fut pas mon étonnement d'apercevoir au premier rang Toxé et Latrille, et dans quel état, bon Dieu ! Quiconque, le soir, les eût rencontrés au coin d'une rue, d'instinct, eût crié au voleur !

Bien entendu, je fis semblant de ne m'être aperçu de rien et ordonnai d'écrouer les cinq » y compris Toxé et Latrille, dans un des violons de la Sûreté. Là ne tarda pas à éclater la plus violente discussion.

Toxé et Latrille reprochaient aux autres, avec un naturel parfait, de les avoir embarqués dans une sale affaire.

En même temps, j'envoyai chercher mes deux témoins. Le négociant fut sur le point de reconnaître Toxé et Latrille, et quant aux trois autres, il affirma « que, sûrement, ceux-là n'en étaient pas ».

J'interrogeai successivement mes cinq voleurs de façon à permettre aux deux agents de me donner rapidement quelques renseignements utiles sans trahir, pour cela, leur incognito.

Je fis venir d'abord les trois inconnus qui déclarèrent se nommer Ribot, Jeantroux et Pilet.

Ils avaient 19,18 et 17 ans, et réalisaient dans toute sa laideur le type du sale voyou, du gamin vicieux qui pousse comme un champignon empoisonné sur l'asphalte parisien.

Ribot et Jeantroux me racontèrent qu'ils avaient rencontré dans un bouge, un bar de la rue Galande, je crois, les deux indivi-

dus qui étaient avec eux — mes deux agents — qu'ils ne les connaissaient pas davantage, mais que certainement c'étaient deux beaux pègres — deux voleurs de marque — fraîchement débarqués du Midi et qui devaient avoir de gros méfaits sur la conscience.

Mais avant même que j'eusse pu interroger ces « deux beaux pègres, » mes agents, avant qu'ils eussent pu me dire que les trois escarpes leur avaient raconté tous les détails du crime, avec cette vantardise et ce besoin de confidences particuliers aux voleurs, un des assassins, le nommé Pilet, m'ouvrit son cœur.

Chez celui-là, comme chez Allorto, tout bon sentiment n'était pas mort. Il finit par s'attendrir sur le sort des deux innocents, Toxé et Latrille, que ses camarades voulaient compromettre et qui n'avaient rien fait.

— C'est nous trois qui avons préparé le coup, me dit-il. Seulement, c'est Jeantroux et Ribot qui ont refroidi la vieille ; moi, je n'ai fait que le guet.

Ribot et Jeantroux introduits commencèrent par nier et par injurier Pilet, ainsi qu'on peut penser : mais leur résistance fut courte. Comme Sellier et Allorto, ils se disputèrent un peu, chacun ne voulant pas avoir tué.

— J'ai saisi la vieille à la gorge, dit Ribot, je l'ai assise dans Son fauteuil et, comme elle criait, j'ai appelé Jeantroux qui, déjà, retournait les tiroirs.

Il a pris un couteau et il l'a frappée avant que j'aie eu le temps de l'en empêcher.

Jeantroux dit à son tour :

— C'est pas vrai, j'ai pas voulu la frapper. Je lui ai mis simplement le couteau sous la gorge, comme tu me l'as dit, et c'est elle qui s'est enferrée d'elle-même… D'ailleurs, c'est Pilet qui nous a indiqué le coup. Il savait que la mère Kuhn avait des loyers à toucher…

— Oui, répondait Pilet ; je vous ai indiqué un vol, mais pas un assassinat ; jamais je n'ai voulu qu'on la tue, la pauvre vieille !

Pilet était le fils d'une marchande de lait dont la boutique était placée sous une porte cochère du quartier et qui, depuis bien des années, fournissait la mère Kuhn. Il venait souvent porter son lait à la concierge et il avait ainsi constaté qu'elle était seule.

Les responsabilités de chacun se trouvaient établies. Latrille et Toxé n'avaient plus besoin de rester au violon. Je les fis venir et après avoir pris mon air le plus sévère, je leur dis qu'ils avaient de la chance cette fois ; mais que j'espérais que la leçon leur profiterait et qu'ils abandonneraient un si dangereux métier pour revenir au bien.

Latrille et Toxé qui, au fond, avaient grand'peine à ne point rire, embrassèrent avec effusion les « aminches » Ribot, Jeantroux et Pilet qui avaient eu le cœur de dire la vérité pour qu'ils ne restassent pas plus longtemps en prison.

La scène était vraiment attendrissante !

Enfin, Latrille et Toxé passèrent dans la pièce voisine, où je vins les rejoindre ; ils me racontèrent tout ce qui leur était arrivé et je leur donnai une bonne gratification !

Ils avaient été vivre absolument « au pays des voleurs », si l'on peut ainsi parler, puisqu'il existe encore, à la fin du dix-neuvième

siècle, des quartiers spéciaux, des bouges spéciaux fréquentés par la pègre professionnelle, des rendez-vous où les chefs de bande, parfois, viennent recruter des voleurs comme Poussin et Boutonné, dont je me suis déjà occupé, de véritables Cours des Miracles où l'on ne parle qu'argot et où les brigands qui ont fait les plus beaux coups sont regardés avec admiration par les confrères quand ils racontent leurs exploits.

J'ai connu, il y a très peu de mois encore, une crémerie où l'on se partageait devant les patrons de l'établissement le butin volé.

C'est ainsi, du reste, que les deux agents connurent le crime de Ribot et de Jeantroux. Ils s'étaient donnés, vu leur accent méridional, pour deux voleurs émérites arrivés de Bordeaux tout exprès pour voir s'il n'y avait rien à faire à Paris pendant l'Exposition.

Ils avaient une science parfaite de l'argot et beaucoup de fanfaronnade. Pilet fut plein d'admiration pour ces deux beaux pègres du Midi ; l'on a vu qu'il alla dans son affection pour eux assez loin, puisqu'il avoua le crime de la rue Bonaparte, plutôt que de voir ses deux nouveaux copains compromis !

Latrille et Toxé, quand ils avaient connu tout ce qu'ils voulaient savoir, avaient fait prévenir, par un indicateur, le poste le plus voisin ; c'est comme cela qu'ils avaient été arrêtés en bloc avec les assassins par des gardiens de la paix qui, certes, ignoraient avoir affaire à des agents de l'autorité.

Ces deux braves, qui gagnaient chacun 2,100 francs par an, tranquillement, avaient vécu, pendant plus d'une semaine, au cœur même de la pègre, sans souci du danger, couchant dans des garnis infâmes, mangeant dans des bouges, et sachant bien qu'il

eût suffi de l'indiscrétion d'un indicateur pour que cent couteaux fussent tirés et qu'ils fussent massacrés, presque sans espoir de vengeance.

Ce sont là des dévouements obscurs, d'autant plus admirables que la société, qui ne se rend pas bien compte de leur importance, ne sait pas les récompenser.

J'avoue, quant à moi, que je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée pour rendre un hommage mérité à ces dévoués serviteurs qui n'avaient même pas le sentiment du danger parce qu'ils ne voyaient que le devoir.

La suite de l'enquête fut facile. Les assassins avaient avoué, il ne restait qu'à saisir ce qui avait été volé. Le recéleur qui, d'ailleurs, fut acquitté par la cour d'assises, indiqua le bijoutier auquel il avait vendu la montre et la chaîne de la victime. J'allai donc, un beau matin, saisir le tout dans une superbe boutique de la rive gauche.

Je fus reçu par un négociant très correct qui mit à ma disposition tous ses livres sans la moindre observation, de sorte qu'il me fut possible de retrouver exactement le jour où le recéleur lui avait vendu la montre et la chaîne de la mère Kuhn.

Quand tout fut fini, je lui dis très simplement :

— Maintenant, monsieur, veuillez avoir l'obligeance de me remettre les objets.

— Pardon, monsieur, veuillez à votre tour me remettre la somme que j'ai payée à l'individu qui m'a vendu la montre.

J'étais un peu stupéfait, je l'avoue, de cette demande à laquelle je n'étais pas accoutumé.

— Je vais vous donner un reçu, repris-je, et si vous avez acheté cette montre d'une façon absolument légale, elle vous sera restituée.

— Oh ! oh ! je ne veux point de ces difficultés, s'écria le bijoutier ; l'argent, ou je ne donne point la montre.

Je suis très patient, mais j'avoue que quand j'avais l'honneur de représenter la Justice, je n'aimais pas beaucoup qu'on fît à dame Thémis l'injure de se moquer d'elle et de moi.

Cependant, ce jour-là, j'étais d'excellente humeur, et j'insistai pour faire comprendre au négociant que son devoir était d'obéir à une réquisition parfaitement légale.

— Je me f... de toutes les réquisitions, me dit-il ; je ne donnerai un bijou que contre de l'argent.

Cette fois, je me vis dans l'obligation d'envoyer l'agent qui m'accompagnait chercher deux gardiens de la paix lesquels durent, d'ailleurs, porter jusqu'à mon fiacre le bijoutier récalcitrant. Il faisait une belle défense, que les agents appelaient « de la rouspétance » ; je saisis en même temps et la montre et la chaîne.

Mais, comme il fallait s'y attendre, sa femme et sa fille eurent une crise de larmes, et me supplièrent de ne pas arrêter ce négociant qui semblait ignorer les droits de la justice.

La foule s'était amassée devant la boutique ; comme le bijoutier était assez bien vu dans le quartier, tout le monde vint me

supplier de ne pas maintenir l'arrestation que j'avais faite pour outrage à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

N'étant pas très féroce, j'y consentis, à la condition que mon prisonnier viendrait le lendemain à mon bureau pour y être interrogé. Je n'ai raconté cette très simple anecdote que pour montrer quelles difficultés rencontre parfois un magistrat quand il veut accomplir sa mission jusqu'au bout, sans, cependant, se montrer trop inhumain. Il est incontestable que le droit absolu de la justice est de saisir partout où ils se trouvent les objets volés, et que, s'il fallait en payer le montant à ceux qui les détiennent, les appointements de tous les fonctionnaires de la Préfecture de police n'y suffiraient point.

Je ne fis pas, d'ailleurs, poursuivre le bijoutier en question ; je me contentai de ses excuses ; j'ai su, du reste, que c'était un brave homme et un très honnête négociant.

Le procès des assassins de la rue Bonaparte ne donna lieu à aucun incident ; Ribot et Jeantroux furent condamnés à mort, Pilet à vingt ans de travaux forcés.

Je n'assistai pas à l'exécution de Ribot et Jeantroux, attendu qu'à ce moment, j'étais à Toulon, où je faisais une enquête sur les livres explosibles reçus par MM. Constans, Étienne et Treille. C'était l'époque où l'anarchie battait son plein.

Ribot et Jeantroux moururent avec un courage inconscient.

Ribot, dit « Le Chétif », Jeantroux, dit « La Sardine », et Pilet, qui n'avait pas de surnom, parce qu'il débutait, en quelque sorte, dans la pègre, étaient trois types représentant à merveille cette gouape de la rue dans laquelle se recrutent les professionnels du

crime. Jeantroux, long, maigre, hâve, au regard sournois et faux, était évidemment le plus intelligent des trois. Ribot, tout petit, avec des cheveux coupés ras, une mâchoire proéminente d'animal, semblait l'incarnation même de la bestialité. Pilet, frais, rose, avec un air louche et des regards fuyants, était peut-être celui qui avait, par nature, l'instinct des plus mauvais sentiments. Pourtant, c'était aussi celui qui avait montré le plus de sensibilité et qui s'était ému tout à coup à la pensée que des innocents pourraient payer pour des coupables.

Et tous ces pauvres êtres, qui semblent, par des fatalités de naissance et d'éducation, prédestinés au crime, ont de ces inconséquences.

Ni Allorto, ni Sellier, ni Ribot, ni Jeantroux, n'avaient incontestablement prémédité l'assassinat. Ils avaient tué tous les quatre uniquement parce qu'il fallait empêcher leur victime de crier.

Jeunes fauves, jetés sans principes, sans éducation morale dans une société où la lutte pour la vie semble être la suprême loi, ils auraient bien voulu sans doute ne pas tuer, parce qu'alors le danger est plus grand ; mais ils n'avaient aucun scrupule de manier le couteau si cela était nécessaire.

Et qui est responsable de l'éclosion de ces fleurs du mal dans notre civilisation ? Je ne crois pas qu'on puisse dire que c'est l'absence d'éducation morale qui fait des jeunes gens criminels à vingt ans. Mécrant, par exemple, avait été élevé par de braves gens qui ne lui avaient inculqué que de bons principes. Comment, pourquoi était-il devenu un souteneur, puis un voleur, puis un assassin ? La nature fait donc des monstres au moral

comme au physique en vertu de lois mystérieuses que nous ne pouvons pénétrer ?

Néanmoins, parmi cette foule de jeunes criminels qui semblent aujourd'hui le plus grand danger pour la société, il en est certains qui ont grandi sur le pavé des vieilles rues comme des louveteaux auxquels leurs parents n'ont appris que la chasse.

Vous souvenez-vous de la famille Martial dans les Mystères de Paris ?

Le grand romancier a créé des types qui semblent vouloir être immortels.

J'ai connu une Chouette aussi horrible que l'héroïne du romancier.

Cinq jours à peine après le crime de la veuve Bazire à Vincennes, le 14 janvier 1891, on trouvait assassinée dans sa maison, à Courbevoie, une vieille femme, madame veuve Meunier-Dessaigne, qui habitait rue Saint-Denis une petite maisonnette très simple, comme on en voit beaucoup dans les environs de Paris.

Une voisine, madame Kapler, avait l'habitude, tous les matins, de venir réveiller madame Dessaigne ; en ouvrant la porte, elle fut terrifiée d'apercevoir tous les meubles de la salle à manger bouleversés ; les chaises, la table, les potiches, les gravures attachées aux murailles, tout avait été renversé, arraché, et gisait épars sur le plancher ; madame Kapler s'enfuit et appela au secours des voisins qui, eux, n'hésitèrent pas à entrer dans le petit pavillon. Là, un horrible spectacle s'offrit à leurs yeux : dans un coin de la salle à manger, près de la cheminée, était étendu le corps de madame veuve Dessaigne.

La pauvre vieille dame avait été assassinée de la façon la plus horrible ; son crâne, broyé, n'était plus qu'une large plaie autour de laquelle le sang s'était coagulé ; elle avait dû être surprise pendant qu'elle lisait, car un livre était resté entrouvert au pied du fauteuil. Pour se défendre, la malheureuse femme avait instinctivement porté ses mains devant son visage, et le cadavre gisait dans cette position, les membres raidis.

Il semblait bien que le vol fût le mobile du crime. Quand j'arrivai avec M. Atthalin, qui avait été chargé de l'instruction, nous hésitâmes devant la définition certaine du mobile du crime ; j'avais déjà tant de fois vu des meubles brisés et retournés pour tromper la justice ! j'hésitais avant de me prononcer.

On avait bien trouvé une tenaille qui avait servi à fracturer la petite grille de bois du jardin et peut-être aussi les meubles ; mais comme tout le monde savait que madame Dessaigne n'était pas riche — il pouvait à peine y avoir chez elle une centaine de francs, — on en venait à se demander quel avait été le véritable mobile des assassins.

Madame Dessaigne était une excellente femme, très honnête et très digne, dont le mari avait été déporté en 1851, et elle touchait de ce fait une pension comme veuve d'une victime du coup d'État ; ses deux filles, dont l'une avait épousé un pasteur protestant, lui faisaient une petite rente annuelle et tous ses voisins l'aimaient, car elle était très charitable : elle donnait même au delà de ses ressources.

Un seul point me semblait bien prouver que les auteurs du crime devaient être de vulgaires escarpes, des cambrioleurs de profession. Sur la table de la salle à manger, nous avions trouvé

un litre de vin vide, des verres, un pot de confiture dans lequel apparaissaient des traces de doigts, des morceaux de pain, les derniers débris d'un souper analogue à celui qu'Allorto et sa bande avaient fait, à Auteuil, devant le cadavre de leur victime.

Comme il arrive toujours en pareille matière, on arrêta des gens qui, selon l'expression de Pranzini, n'étaient pour rien dans l'affaire.

Le plus drôle, c'est que nous arrêtâmes deux individus qui avaient la plus déplorable réputation et qui, pour se disculper, durent avouer qu'à l'heure où le crime était commis, ils dévalisaient une maison inhabitée à quelques lieues de là !

Au même moment, je fus frappé d'un grand malheur ; le télégraphe m'apprit que mon père venait d'être atteint subitement d'une maladie très grave : je partis immédiatement pour Rennes où j'arrivai pour recevoir son dernier soupir.

Quand je revins, au bout de quelques jours, je trouvai que l'instruction de cette affaire n'était pas plus avancée, malgré la persévérance de M. Atthalin, qui, avec M. Guillot, était certainement le magistrat le plus habile aux enquêtes judiciaires. On avait seulement découvert que des bijoux avaient été volés, et la description en avait été faite et envoyée vainement à tous les bijoutiers, à tous les bureaux du Mont-de-Piété de Paris et des environs.

Le jour où j'arrivai, en déplaçant un meuble, on trouva une enveloppe décachetée au nom de madame Meunier-Dessaigne et, à côté, un papier blanc froissé que l'enveloppe avait dû contenir.

Il semblait donc que les assassins s'étaient introduits auprès de la pauvre femme en lui présentant une lettre.

Nous recueillîmes, le jour même ou le lendemain, une fort intéressante déposition d'un boucher de Courbevoie, dont on avait dévalisé le poulailler et qui accusait du vol un de ses anciens garçons.

M. Bernard, commissaire de police de Courbevoie, maintenant commissaire au contrôle général, qui déploya dans toute cette instruction beaucoup d'habileté et d'intelligence, m'avertit immédiatement que, dans sa plainte, le boucher avait dit de l'ancien garçon qu'il accusait :

— C'est peut-être lui, du reste, qui a tué madame Meunier-Dessaigne à qui, souvent, il allait porter de la viande.

Il fallait retrouver cet homme. J'en chargeai le brigadier Bleuse et, dans la nuit, on vint m'avertir qu'accompagné d'agents de mon ami Bernard, il avait mis la main sur une étrange tanière dont les fauves étaient aussi horribles que ceux de la Forêt Vierge.

Je n'oublierai jamais l'impression de dégoût et d'horreur que j'éprouvai en allant le lendemain matin perquisitionner boulevard Voltaire, à Asnières, dans le taudis infect où la bande fut prise au gîte.

M. Althalin et moi nous songeâmes au bouge de la famille Martial, d'Eugène Sue : l'analogie était frappante.

Il faut avoir vu l'étrange cité que ces misérables habitaient pour se rendre compte du degré d'infamie auquel peuvent descendre des créatures humaines.

Sur la neige apparaissait une étroite et basse boutique de marchand de vins, peinte en rouge ; à droite, un étroit sentier filait entre le mur et la palissade d'un jardinet voisin et aboutissait à un escalier extérieur, au-dessus duquel on pouvait lire : Chambres meublées depuis huit francs par mois ; derrière, apparaissait une cour sale d'où montait une odeur écœurante de moisi ; sur cette cour donnaient les fenêtres de petites chambres grandes tout au plus comme des cellules de prison.

C'est dans une de ces chambres qu'habitait la famille Berland ; le fils avait écrit sur la porte, en gros caractères : A. Berland.

L'hiver avait été dur ; depuis deux mois déjà, la neige couvrait les chemins ; jamais le plancher de cette chambre n'avait été lavé ni même balayé, une boue fangeuse y faisait comme un tapis d'ordures. Dans une vieille marmite en fer, j'aperçus les restes d'un poulet cuit, dont on avait négligé d'arracher une partie des plumes.

Sur le lit, grabat informe, je crus voir comme un linceul noir : c'étaient les draps, jadis blancs, qui, peu à peu, s'étaient ainsi endeuillés de crasse et de suie.

Par terre un fouillis d'objets de ménage, casseroles, assiettes, verres, tout cela volé à des étalages ; un petit poêle en fonte rougi chauffait la pièce. C'est là que vivait un étrange cercle formé par les bandits qui avaient assassiné madame Dessaigne, il ne fut pas permis d'en douter un instant, car il faut leur rendre cette justice, tous ces misérables n'essayèrent pas de nier.

En face de moi, dans une attitude à la fois apeurée et cynique, je vis quatre jeunes drôles déguenillés que je n'aurais point voulu rencontrer au coin d'un bois, et une vieille femme sordide qui

semblait avoir emprunté sa défroque à madame Honorine, quand elle jouait la Frochard des Deux Orphelines.

La perquisition fut courte et l'instruction facile. Nous trouvâmes les bijoux volés à madame Meunier-Dessaigne cachés dans un coin derrière le poêle, et toute la bande fit les aveux les plus complets.

C'était bien Doré, l'ancien garçon boucher, entré récemment dans l'association, qui avait indiqué pour victime madame Meunier-Dessaigne, uniquement parce qu'il la croyait riche, attendu que la pauvre femme, qui n'avait plus de dents, n'achetait que du filet chez le boucher son patron !

Cette jeune brute s'était dit qu'une femme qui ne mangeait que la viande la plus chère devait avoir beaucoup d'argent.

Mais s'il avait désigné la victime, l'idée même du crime ne lui était pas venue. Celle qui l'avait eue c'était l'horrible cheffesse de cette bande, la mère Berland, qui affectait de baisser devant moi ses yeux gris faux et méchants. Elle avait dit un beau jour : « Mes enfants, nous n'avons pas d'argent. Il s'agit de refroidir quelqu'un de riche. »

La mère Berland était une goule qui avait usé deux maris et un nombre infini d'amants, ramassés tous parmi les mendiants et les chemineaux ; puis elle était tombée dans la prostitution la plus basse, guettant, le soir, l'ivrogne dans les rues obscures, et transformant en alcôves les bancs des promenades ou l'embrasure des portes.

Son fils avait grandi près d'elle, dans cette éducation du vice, ne travaillant pas, dormant le jour, et rôdant la nuit pour voler

des poules qui faisaient le dîner du lendemain.

Pendant des mois, il avait dormi sur le même lit que sa mère et l'amant de celle-ci, un vieux mendiant, qui un beau jour était mort, et qu'on n'avait pas songé à enterrer, « parce que, disait la mère Berland, cela coûtait toujours quelques sous, et l'on n'avait pas d'argent ».

Il avait fallu que les voisins, incommodés par l'odeur du cadavre, se plaignissent à la municipalité pour qu'on vînt prendre l'horrible macchabée que les vers rongeaient déjà.

Comme il fallait un suaire, la mère Berland avait consenti à donner pour ensevelir son amant un vieux sac plein de plumes dans lequel on mettait les poules volées !

Pour la première fois de sa vie, le vieux chemineau avait dormi dans un lit de plumes !

Àcôté de cette mère infâme et de ce fils odieux, Doré, un gros garçon joufflu, n'était point déplacé dans cette société ; il avait été chassé par ses parents dès sa plus tendre enfance, car il avait montré, très jeune, de vilains instincts. Le curé du Bourget s'était, un moment, occupé de lui, mais il avait dû abandonner bien vite ce sacripant qui n'aimait qu'à aller jouer sur la route et dévaliser les cerisiers ou les pommiers.

Doré ne trouva qu'un métier qui lui allât, celui de garçon boucher. Cela l'amusait de voir tuer et cela devait l'amuser bien davantage de tuer lui-même.

Il y avait encore le jeune Chottin, dit « Cri-Cri », fils d'un employé d'une parfumerie d'Asnières, un très brave homme qui ne pouvant rien faire de lui, avait été contraint, en quelque sorte, à

le laisser dans la rue, hésitant à le mettre dans une maison de correction. Et Chottin était devenu un voleur émérite, dévalisant les magasins avec une habileté extraordinaire.

Il y avait enfin Deville, dit la Boule, un gamin de dix-huit ans ; placé comme domestique par ses parents, il avait été mis à la porte par tous ses patrons et était venu d'instinct chez la « Berland », comme attiré par le magnétisme spécial du vice.

La Berland réunissait ainsi chez elle cette association de précoces malfaiteurs. Tous se plaisaient par un goût naturel dans cette fange, et dans cette puanteur développée par la chaleur du poêle.

D'abord on combina des vols de poules, ou des coups habiles pour se procurer une grande boustifaille. Gourmande était la Berland, et « gueulards », comme elle disait, les gosses qui avaient accepté pour diriger leur apprentissage dans le crime cette vieille immonde, dont le jupon, point changé depuis une année, et jamais brossé, était crotté jusqu'à la ceinture.

Elle soignait cette couvée de vipères ; elle préparait des petits plats pour ces jeunes drôles, qui s'en léchaient les doigts, et elle avait des idées de génie pour leur procurer des « gueuletons chouettes ».

C'était elle qui, un beau soir, avait envoyé Doré chercher chez un pâtissier d'Asnières un grand vol-au-vent et un immense gâteau, donnant une adresse imaginaire.

Pendant que le pauvre patronnet prenait à travers champs, pour arriver plus vite, toute la bande se précipitait sur lui, le je-

tait dans un fossé, emportait la tourte et le gâteau ; Jusqu'au lendemain, on fit ripaille dans la petite chambre empuantée.

Mais tout cela n'était que jeux d'enfants. Bientôt, vint le moment où la Berland estima que, pour l'hiver, il fallait un peu d'argent.

Ancienne femme de ménage, renvoyée de partout pour ses vols et sa saleté, elle vendait des journaux par les rues d'Asnières, quand elle travaillait. Et les journaux lui rapportaient peu, en admettant qu'elle vendît tous les jours.

— Mes enfants, dit-elle un soir, si vous voulez aller au théâtre d'Asnières, il va falloir faire autre chose.

On devait jouer le Radeau de la Méduse. Cela alléchait ces fauves.

Autour du petit poêle bien rouge, pendant que la neige tombait au dehors et que le vent sifflait, on tint une sorte de conseil de guerre.

Deville proposait sa marraine, qui lui faisait des cadeaux quand il était petit, et qui devait avoir des économies. Mais elle habitait trop loin pour qu'on pût tenter cette aventure, par la neige et le froid.

Doré proposa le curé du Bourget ; ça, c'était tentant. Le vieux prêtre n'avait chez lui qu'une vieille servante, et il était riche, puisqu'il faisait beaucoup d'aumônes.

Cependant la Berland fit ajourner cette proposition.

— Mes enfants, dit-elle, nous nous occuperons de celui-là quand le printemps sera venu, et que nous aurons assez d'argent

pour nous payer le chemin de fer ! Pour l'instant, c'est à Asnières même qu'il nous faut travailler.

Elle proposa alors une vieille dame chez qui elle portait, chaque matin, un journal, et qui lui donnait ses vieilles robes. Elle devait avoir de la « galette », car c'était « chouette » chez elle.

Mais Deville, qui connaissait la maison, fit observer qu'il y avait deux chiens hargneux, qui hurlaient au moindre bruit. Cette proposition fut encore repoussée. C'est alors que Doré parla de madame Dessaigne, cette vieille femme de quatre-vingts ans, qui n'avait qu'un chat chez elle, et qui mangeait tout le temps du filet.

Ça, c'était facile, et on pouvait avoir les meilleures espérances. On fit une petite ovation à Doré — et on résolut de tenter le coup au plus vite, d'autant plus qu'on comptait sur le concours d'un « copain », un mauvais drôle qui jadis venait, lui aussi, souvent chez la Berland, et qui à ce moment faisait son service militaire dans l'artillerie, à Orléans.

Celui-là, sans doute, dut à un refus de permission de ne point comparaître en cour d'assises avec ses camarades Berland et Doré.

Une première fois, la bande vint à la nuit devant la maison de madame veuve Dessaigne. Mais il était trop tard ; la pauvre vieille était déjà montée au premier étage, dans sa chambre — on voyait la lumière briller à travers les persiennes.

— Elle a dû s'enfermer, dit Doré : c'est trop dangereux.

Les misérables étaient si furieux de n'avoir personne à tuer qu'ils arrachèrent des pieux à une haie, décidés à assommer le

premier passant qu'ils rencontreraient. Mais ils avaient « la guigne », comme disait la Berland ; ils ne virent personne et rentrèrent bredouille, souper d'une vieille poule que Deville avait choppée au passage et qui était « très dure ».

Le lendemain, on s'organisa pour que l'entreprise, cette fois, ne ratât pas.

Voici comment Doré nous raconta le crime :

— Nous avions passé toute la journée chez la mère Berland à jouer aux brèmes (cartes) et, tout en causant, nous avions arrêté notre plan. Berland devait entrer le premier sous le prétexte de remettre une lettre ; moi, je suivais : il était entendu que nous arrangerions la vieille. Chottin, qui savait très bien voler, devait fouiller les meubles et prendre la « galette » ; c'était Deville qui devait faire le guet. Nous nous déguisâmes. Je mis une vieille casquette noire et un gilet à manches ; Berland prit aussi une vieille casquette à carreaux, Deville un chapeau de Berland, et Chottin, quoiqu'il fît froid, laissa son pardessus.

» La mère Berland devait nous rapporter nos frusques pour changer dans une rue déserte près du théâtre, où il était convenu que nous irions ensuite pour avoir un alibi. Nous partîmes dès qu'il commença à faire nuit. Chottin, qui était le seul ayant de l'argent, me donna un sou et j'entrai chez un papetier où j'achetai une pochette contenant deux feuilles et deux enveloppes. Sur une enveloppe j'inscrivis le nom de madame Dessaigne, puis j'y glissai une feuille de papier, et je remis le tout à Berland.

» La mère Berland m'avait donné un grand poinçon, et Berland avait ses tenailles. Comme nous arrivions, Chottin eut le trac ; je décidai que ce serait lui qui ferait le guet, et que Deville le

remplacerait pour fouiller les meubles. D'un coup d'épaule on enfonça la porte de la haie, et, marchant sur la pointe du pied, nous fûmes bientôt devant la maison ; tout doucement, j'entr'ouvris les volets et nous vîmes madame Dessaigne assise sur le canapé, près du feu, qui lisait à haute voix le feuilleton d'un journal.

» — Allons-y, fit Berland.

» Et il entra, tenant sa lettre à la main ; la vieille dame se leva pour la prendre. Aussitôt, Berland, d'un coup de tête, la renversa entre le canapé et la cheminée, puis, lui mettant le genou sur la poitrine, il chercha à lui prendre la langue.

» Pour le reste, j'sais plus ; j'étais saoul, la mère Berland m'avait fait boire. La vieille dame n'a poussé qu'un cri : « À moi ! » Je n'ai pas entendu autre chose. »

La vérité était que le misérable avait bu tout seul, pour se donner du courage, et qu'avec son poinçon il avait frappé madame Dessaigne à la tempe. Ensuite, comme la malheureuse femme, sans crier, remuait encore les bras et les jambes, Berland s'était mis à la piétiner horriblement, lui fracassant le crâne à coups de talon de botte.

Deville, pendant ce temps-là, fracturait les meubles, cherchant vainement de l'argent. Ils ne purent prendre que des bijoux, des couverts et 24 fr. 65, qui se trouvaient dans le porte-monnaie de la pauvre vieille dame assassinée. Enfin, comme madame Dessaigne râlait toujours, Doré saisit un gros coquillage à pointe aiguë qui était sur la cheminée, et frappa tant qu'il put pendant que la victime achevait de râler. Alors Doré et Berland s'attablèrent à côté du corps, burent du vin et mangèrent des confitures.

Chottin, dont les dents claquaient de froid et d'épouvante, vint leur dire de s'en aller.

— J'ai une faim de loup, répondit Doré ; laisse-moi boulotter, il faut que je boulotte !

Enfin, ils s'en allèrent, emportant une bouteille de rhum qu'ils burent en route ; ils trouvèrent la Berland à l'endroit indiqué, changèrent leurs casquettes et donnèrent à l'horrible vieille les bijoux et les couverts qu'ils avaient volés.

— Ça, mes enfants, dit mère Berland en mettant le tout dans son tablier, c'est de la belle ouvrage !

Ils s'en allèrent alors au théâtre voir jouer le Radeau de la Méduse, et firent tellement de bruit qu'un sergent de ville fut forcé de venir s'asseoir au milieu d'eux, les menaçant de les mettre à la porte. Le cynisme de ces misérables était tel que le lendemain, pendant que la Berland lavait les bottines ensanglantées de son fils auxquelles adhéraient des mèches de cheveux, Doré s'amusait à jeter à la tête de la vieille l'eau sanguinolente !

Au réveil, on avait fait aussi le partage de l'argent, les 24 fr. 65, pris chez madame Dessaigne ; chacun reçut 6 francs, sauf Chottin « qui avait canné » et n'avait fait que le guet : on ne lui donna que treize sous !

Je me souviens de l'horrible vision que j'eus, quelques jours après, quand, avec M. Atthalin qui avait pris l'excellente habitude de faire l'instruction sur le lieu même du crime, nous retournâmes dans la maison de madame Dessaigne, emmenant Berland et Doré dont nous voulions obtenir quelques derniers renseignements. Le juge était monté au premier étage avec Berland et

j'étais resté au rez-de-chaussée, dans la pièce même où le crime avait été commis ; je regardais avec une certaine curiosité Doré, qui, assis devant la cheminée, se chauffait tranquillement en fumant des cigarettes que lui avaient données les agents. Le policier, je l'ai déjà dit, est toujours pris de compassion pour les misérables qu'il arrête, même quand ce sont des assassins. Il se dit : On peut bien donner quelques douceurs à des gens qui n'ont pas longtemps à vivre.

Tout à coup, la porte s'ouvrit et je vis paraître un homme grave, en grand deuil, qui, après m'avoir salué, me dit :

— Monsieur, cet homme est-il un de ces malheureux ?

— Oui, monsieur, répondis-je ; mais permettez-moi de vous demander à mon tour qui vous êtes ?

— Je suis le gendre de madame Meunier-Dessaigne.

C'était, en effet, M. X..., le pasteur protestant mari de la fille de la victime.

Il marcha vers Doré et lui dit brusquement :

— Avez-vous lu la Bible ?

— La Bibe, qu'est-ce que c'est que ça ? fit le garçon boucher en relevant curieusement la tête.

— Le malheureux ! s'écria le pasteur, il n'a pas lu la Bible, ni l'Évangile, sans doute ! Mais ma belle-mère avait ici ces livres.

Il alla à la bibliothèque, prit un volume et lut dans l'Évangile, au récit de la Passion du Christ, le verset connu : « Quiconque a frappé par l'épée périra par l'épée. »

Doré le regardait avec des yeux ahuris, ne comprenant pas.

— Vous avez, frappé, dit le pasteur, vous serez frappé !

— Mais c'est pas à coups d'épée, que j'ai frappé, murmura le voyou, c'est à coups de talon sur la gueule !

Puis, tournant vers moi un regard effaré, il me dit :

— Il est rien consolant, ce type-là !

Je crois bien que, dans son émotion, le gendre de madame Meunier-Dessaigne ne soupçonna pas cette horrible réponse, car il reprit de ce ton un peu emphatique que donne l'habitude de la chaire :

— Vous n'avez plus rien à espérer des hommes ; adressez-vous à la miséricorde de Dieu.

On aurait dit que Doré avait reçu un coup sur la tête ; ses yeux fixes regardaient dans l'âtre et il avait laissé s'éteindre sa cigarette.

Le pasteur monta rejoindre M. Atthalin au premier étage.

Alors l'ex-boucher, tournant brusquement la tête, me dit d'une voix que je n'oublierai jamais :

— Qu'est-ce que c'est que ce mecque-là ? On dirait un capucin maquillé !

— Tais-toi, répondis-je avec colère ; c'est le gendre de la malheureuse femme que vous avez tuée.

— De quoi donc qui s'plaint, riposta Doré, pisque c'est lui qu'hérite !

Le misérable riait de ce rire bestial du voyou qui a trouvé une cynique plaisanterie. C'est ce jour-là encore que Doré, interrogé par M. Atthalin et par moi sur son enfance, nous répondit une chose monstrueuse, qui peint bien la nature sauvage et méchante de ces êtres créés pour le mal.

— Tu avais onze ans quand tu as été baptisé, lui dis-je ; cela a dû te faire une impression ! Comment as-tu pu penser, après, à assassiner le vieux prêtre qui s'était occupé de toi ?

— Mon baptême ? dit Doré tournant sa casquette dans ses mains et semblant chercher dans sa mémoire : Y m'a foutu de l'eau sur la tête, du sel dans la gueule et 20 francs dans la main. Pis, y m'a dit : Va-t'en, t'es chrétien !

La Berland, son fils et Doré furent condamnés à mort par le jury à l'unanimité ; il eût été difficile au plus éloquent des orateurs d'éveiller un peu de pitié en faveur de ces misérables.

Àl'audience, on aurait cru une représentation des Mystères de Paris. La tête couverte d'un vieux fichu noir, d'où sortaient des mèches de cheveux blancs, se cachant le visage dans ses mains, et répondant simplement par un : « Non ! non ! » larmoyant aux questions du président, la Berland semblait la Chouette ressuscitée : Doré, dit Titi, et Berland, dit la Redingue, étaient, eux aussi, de sinistres évocations…

C'est peut-être l'unique fois où l'on vit des femmes quitter la salle d'audience avant la fin du procès. Elles étaient écœurées, elles ne pouvaient en entendre davantage.

Toutes les horreurs, toutes les infamies se trouvaient accumulées dans cette affaire, depuis la mère immonde, maîtresse de son

fils, jusqu'au gamin de dix-huit ans, qui reconnaissait lui-même que la vue du sang lui donnait une ivresse particulière, et qu'alors il ne pouvait s'arrêter de frapper…

Il y eut une seule révélation intéressante à l'audience. Il fut établi que c'était l'arrestation de toute la bande, y compris la sienne du reste, qui avait sauvé la vie à Chottin.

Doré et la mère Berland avaient été furieux de le voir « manquer de cœur » et refuser d'entrer chez madame Dessaigne pendant l'assassinat. Ils s'étaient dit : « C'est un traître qui nous vendra ! » Et sa mort avait été décidée.

Le soir même du jour où tous furent arrêtés, on avait comploté d'emmener Chottin sur le pont d'Asnières, vers trois heures du matin, sous prétexte d'une expédition à faire à Levallois, et de le « basculer » dans la Seine.

Étaient-ce bien des êtres humains, ces misérables, surtout la mère, l'horrible femme Berland, qui semblait avoir appris le crime à tous ces jeunes misérables, avec autant de soins que d'autres mères apprennent le devoir à leurs enfants ?

Quand les débats furent finis et qu'on ramena les accusés pour écouter la lecture du verdict du jury, on entendit au banc des avocats Berland qui disait à voix basse à Doré :

— Y a de la butte ! (guillotine en argot).

Et M Henri Robert s'étant penché pour rassurer la Berland, lui dire qu'on ne guillotinait plus les femmes et que, par conséquent, malgré le verdict, elle ne serait pas exécutée :

— Je m'en f… ! répondit simplement la mégère.

Je tiens ce récit d'un jeune avocat qui se trouvait tout près du défenseur et qui entendit distinctement les deux phrases.

Ce fut la Berland, l'éducatrice pourtant des assassins, qui échappa à la guillotine. Doré et Berland furent seuls exécutés. Du moment où le peine de mort existe et qu'on tient à l'appliquer, il n'y eut jamais créature humaine la méritant mieux que cette horrible Berland. Il est même impossible de dire qu'il y a une question de sexe pour des monstres semblables. La Berland n'était pas une femme… c'était le crime !

Mais, il y a des passe-droits, même pour la guillotine… la justice absolue n'est pas de ce monde.

Doré et Berland moururent sans forfanterie, mais avec assez de courage.

Seulement, un rictus affreux crispa le visage de Berland, à partir du moment où, au greffe de la Roquette, il sentit sur son cou les ciseaux de l'exécuteur. Et ce rictus, on le retrouve figé sur le moulage de la tête décapitée, tel qu'on le voit à l'École de médecine.

C'est peut-être, dans la collection de têtes coupées qui forment ce musée, l'expression la plus horrible qui soit. Le peintre, qui cherche à peindre « un rire de damné », doit aller voir la tête de Berland.

Partie 2 · Bêtes en rut

Dans cette revue rapide, je ne puis oublier certains assassinats qui dans la classification criminelle ordinaire passent pour des crimes passionnels, mais qui ne sont en réalité que la manifestation de la bestialité humaine dans ce qu'elle a de plus hideux.

Ce ne sont que des accès de folie sadique où l'homme se montre plus féroce que le tigre et plus lubrique que le singe.

Le dimanche 1 décembre 1889, un crime horrible était découvert rue Basfroi.

Dans une vieille maison de cette vieille rue, habitait une balayeuse de la ville de Paris, une de ces pauvres femmes qu'on aperçoit à l'aube, la tête couverte d'un mouchoir, les pieds dans de lourds sabots, la jupe retroussée, raclant le pavé de leurs longs balais de bois. C'était une femme de trente-sept ans qui, bien que n'étant pas mariée, avait une assez bonne réputation dans le quartier. Elle avait avec elle sa fille, une jolie blondinette de treize ans, intelligente, douce et studieuse, que tout le monde adorait dans la maison et que sa mère, du reste, soignait avec passion. On appelait la balayeuse madame L..., du nom de son premier amant, qui avait reconnu la petite fille ; mais son véritable nom était Malfilâtre. Je ne sais même si elle n'était pas une des dernières descendantes du pauvre poète mort de misère au siècle dernier.

La petite Alexandrine était une gentille fillette, toujours la première à l'école de la rue des Taillandiers, où elle venait d'obtenir son certificat d'études, et une bourse pour entrer à l'école secon-

daire. Elle avait même un goût particulier pour le dessin, et s'amusait à faire les portraits de tous les voisins.

La femme Malfilâtre, depuis longtemps déjà, avait rompu avec le père de son enfant, et, comme beaucoup de ces malheureuses femmes du peuple dont le labeur est dur et qui ne savent pas, la tâche finie, rentrer dans une chambre solitaire, elle avait pris un autre amant, un journalier nommé Vodable ; un petit homme à la figure passionnée et violente, dont la lourde moustache blonde semblait, par moments, se hérisser comme celle d'un chat. Paresseux, ivrogne, Vodable n'avait pas tardé à battre sa maîtresse, si bien que celle-ci l'avait mis à la porte.

Mais, ainsi que beaucoup de femmes, elle avait encore des faiblesses pour l'homme qui avait tenu un moment une si grande place dans son existence. Elle ne voulait plus de lui pour la vie commune ; mais elle consentait encore à le recevoir. C'étaient alors des querelles sans fin au milieu desquelles on entendait les sanglots de la petite Alexandrine.

Vodable, cependant, traitait l'enfant avec douceur.

Le samedi 30 novembre, la femme Malfilâlre se leva à quatre heures du matin comme elle en avait l'habitude et s'en alla à son travail ; elle revint vers sept heures « pour casser une croûte » et éveilla sa fille qui se mit aussitôt à faire ses devoirs pour l'école.

L'enfant avait un grand dessin à exécuter et, en lui arrangeant son petit matériel d'écolière sur la table, la maman lui donna un peu de mie de pain pour lui permettre d'effacer les mauvais traits. Vers huit heures, la balayeuse partit après avoir embrassé son Alexandrine, lui disant : « Travaille bien, surtout, chérie ; il faut encore que tu sois première. »

Àtrois heures de l'après-midi, la femme Malfilâtre, rentrant chez elle, trouva devant la porte Vodable qui l'attendait. Tous deux montèrent dans le logement et l'homme dit à sa maîtresse : « J'ai rencontré Alexandrine et je lui ai donné quelques sous pour déjeuner à la cantine de l'école. »

Jamais Vodable ne se montra plus passionné et sa maîtresse le laissa faire.

Mais, vers six heures, la mère commença à s'inquiéter. À cette heure-là, son enfant n'était toujours pas rentrée ; elle força Vodable à l'accompagner à l'école ; là on déclara qu'on n'avait pas vu la petite Alexandrine de la journée. Tous deux allèrent ensuite chez L..., l'ancien amant de la femme Malfilâtre. Celui-ci dit à son tour que lui non plus n'avait pas vu sa fille. Les deux hommes, l'ancien et le nouvel amant, accompagnèrent alors la mère de la petite Alexandrine chez le commissaire de police. Tout en pleurs, la femme Malfilâtre supplia le magistrat de rechercher son enfant.

Àla porte du commissariat, M. L... s'en alla de son côté et Vodable emmena sa maîtresse chez un marchand de vins où, sous prétexte de la consoler, il la grisa ; puis tous deux rentrèrent rue Basfroi, et quand, à quatre heures du matin, la femme se leva pour aller à son travail, Vodable, fatigué d'une nuit d'amour, dormait à poings fermés.

Vers sept heures, madame Malfilâtre rentra ; la chambre était vide, l'homme était parti ; la pauvre femme se mit alors à ranger hâtivement son petit intérieur.

Tout à coup, en faisant son lit, elle aperçut, cachés entre les matelas, les livres de sa fillette, le plumier, le dessin commencé et

jusqu'à la mie de pain que la veille elle avait donnée à son enfant.

Alors, saisie d'un horrible pressentiment, elle se mit à chercher partout…

En se baissant, elle aperçut sous le lit une jambe d'enfant chaussée d'un bas de laine bleue et d'un soulier lacé…

La malheureuse poussa alors un tel cri de douleur, que les voisins accoururent et retirèrent, de dessous le lit, le cadavre de la petite Alexandrine.

La pauvrette avait été étranglée avec une cordelette qui était entrée profondément dans les chairs ; la langue pendait, tuméfiée et bleuâtre, hors des lèvres violacées ; les grands yeux bleus de l'enfant, vitreux, injectés de sang, saillaient hors des orbites.

Enfin, détail horrible, la petite jupe était impudiquement relevée. Aucun doute n'était possible : l'enfant avait été victime du plus ignoble des attentats.

L'assassin était certainement Vodable. Je lançai immédiatement des agents à sa recherche, mais il avait disparu ; on ne le retrouva ni chez lui, ni chez sa mère, ni dans les cabarets qu'il avait l'habitude de fréquenter.

Le peuple de Paris se passionne parfois beaucoup plus qu'on ne le pense pour certaines affaires criminelles.

Quand, dans ce quartier si populaire, on connut la mort affreuse de la petite Alexandrine, il y eut comme une émeute, et une foule d'ouvriers, dans la nuit du dimanche au lundi, s'improvisant policiers volontaires, allèrent chercher l'assassin dans tous les hôtels borgnes, et jusque dans le bois de Vincennes.

Vodable en effet avait dit un jour qu'il en voulait à sa maîtresse et qu'après l'avoir tuée, il irait se pendre à un chêne.

Je crois bien que si ces braves gens avaient mis cette nuit-là la main sur l'assassin, on aurait vu pour la première fois à Paris une terrible application de la loi de Lynch.

J'avoue que moi-même, malgré l'accoutumance du crime que me donnaient mes fonctions, je partageais l'horreur de la foule. Bien qu'à ce moment j'eusse déjà l'opinion que j'ai dite sur la peine de mort, je pensais ce jour-là :

« Le misérable ! en voilà un au moins que je verrai guillotiner avec plaisir ! »

J'ordonnai à trois inspecteurs, le sous-brigadier Houllier et les agents Joubert et Robiquet, de se tenir toute la nuit cachés dans la cage de l'escalier de la maison de la rue Basfroi. On pensait que le misérable assassin pourrait avoir l'audace de revenir, voulant encore, sans doute, dans un accès de folie alcoolique, tuer la mère après l'enfant.

Il se passa même, durant cette nuit, un incident quasi burlesque.

Vers quatre heures du matin, une porte s'entr'ouvrit et on entendit un pas lourd dans l'escalier ; les trois agents s'élancèrent ; un cri de terreur leur répondit. Au hasard, dans l'obscurité, ils se saisirent d'un homme qui se débattait et leur distribuait force horions.

Je ne sais comment les choses auraient fini si le concierge n'était apparu, une lampe à la main. Alors, tout s'expliqua : l'homme que les agents avaient saisi était un brave locataire de la

maison qui, entendant du bruit, était sorti tout effaré de chez lui, croyant que Vodable rentrait !

Mais l'assassin ne revint pas rue Basfroi, pas plus du reste que chez sa mère où deux agents faisaient le guet. On ne trouva dans la battue du bois de Vincennes que de pauvres diables de vagabonds qui profitèrent de l'occasion pour aller se chauffer au poste.

Toute la journée du lundi se passa sans que je reçusse des nouvelles du misérable fugitif. Il était sans argent, il n'avait pu aller bien loin ; s'était-il suicidé ?

Paris s'était ému de ce crime ignoble, on se demandait déjà dans les journaux comment l'assassin n'était pas arrêté.

Le mardi matin, vers neuf heures, je venais d'arriver à mon bureau. Ma mauvaise humeur était, je l'avoue, très grande en apprenant qu'on n'avait trouvé dans la nuit aucune trace de celui qu'on cherchait, quand, tout à coup, un inspecteur effaré ouvrit la porte et me dit :

— Monsieur le chef, le voici !

Et il poussait devant lui un homme sale, les cheveux en désordre, hâve, semblant se soutenir à peine, qui tomba sur une chaise en disant :

— C'est moi qui suis Vodable ; j'ai faim !

En voyant devant moi cet être piteux harassé de fatigue et mourant de faim, cette bête fauve aux abois qui venait se livrer, toute mon indignation tomba, et avant même d'interroger Vo-

dable, j'envoyai lui chercher un ordinaire chez le marchand de vin.

L'homme mangeait avec voracité ; c'était une brute chez qui à ce moment-là, comme sans doute à celui où il avait tué l'enfant, aucun sentiment humain n'existait.

Lorsqu'il eut fini, je l'interrogeai ; je lui demandai ce qu'il avait fait depuis le dimanche matin.

Soudain, alors, il se reprit :

— J'suis allé à Villeneuve-Saint-Georges, dit-il ; ne trouvant pas d'ouvrage, j'suis revenu dans Paris. À la barrière de l'Étoile, je gagnai quelques sous en aidant à décharger une voiture de charbon ; j'ai alors acheté un peu de pain et de charcuterie et j'ai mangé. Puis, j'ai repris ma course dans Paris au hasard, n'ayant pas de quoi payer un gîte. Au matin, je me suis retrouvé devant la gare de Lyon ; harassé, je m'étais endormi sur un banc. Avec un sou qui me restait, j'ai acheté un journal et j'ai lu qu'on disait que j'avais violé la petite Alexandrine. C'est faux ! je n'ai fait que la tuer ! C'est ce que je suis venu vous dire. J'étais trop fatigué pour venir à pied jusqu'ici ; j'ai pris une voiture ; elle est en bas, faites-la payer !

Alors, il raconta son crime avec un cynisme affreux : s'entêtant seulement sur un point : l'affirmation qu'il n'avait point violé l'enfant.

— Quand je suis arrivé le matin, je n'ai trouvé que la petite Alexandrine ; je savais que sa mère me trompait, revoyait son ancien amant ; j'ai voulu la faire parler, lui demandant ce qui se passait quand je n'étais pas là ; la petite a refusé ; je lui ai mis les

mains autour du cou et j'ai serré. Bientôt elle ne remua plus. Alors voyant qu'elle ne donnait plus signe de vie et que je l'avais étranglée, je l'ai poussée sous le lit pour m'en débarrasser. Voilà tout !

Dans la journée, M. Anquetil, le juge qui avait été chargé de l'instruction de cette affaire, et moi, nous conduisîmes Vodable à la Morgue.

Le misérable regarda froidement le pauvre petit corps sans qu'il fût possible d'apercevoir sur son visage un seul tressaillement. Il nia encore le viol avec une grande énergie :

— C'est un autre qui a fait le coup quand elle était déjà morte, s'écria-t-il.

Et jusqu'au dernier moment, il n'est pas sorti de cette dénégation imbécile.

Le jury le condamna à la peine de mort à l'unanimité ; et le 2 juillet 1890, au lever du soleil, sa tête tombait place de la Roquette.

Le crime de Vaubourg, encore plus immonde s'il est possible que le crime de Vodable, ne peut être raconté qu'avec une extrême discrétion, car il montre, dans toute sa hideur, ce qu'on peut appeler la Sodome moderne.

Le 4 novembre 1891, un locataire, M. Vacheresse, emballeur, descendant à la cave d'une maison de la rue de Charonne, trouva, dissimulé derrière un couvercle de caisse, un cadavre décapité.

C'était celui d'un jeune homme de vingt-cinq ans à peine, petit, mince.

Un peu de sang seulement avait coulé sur le sol ; le corps ne portait aucune autre blessure que la section du cou qui était irrégulière, comme hachée avec un couteau.

On suivit des traces de sang qui se continuaient jusqu'à l'entrée des caves ; là, il y avait comme une mare de sang coagulé ; il était évident que c'était à cet endroit que le corps avait été décapité ; mais ce n'était pas là, certainement, qu'avait eu lieu le meurtre ; on ne trouvait aucune trace de lutte, aucun indice de ces jaillissements considérables de sang que produit, disent les médecins, le sectionnement de la gorge d'un être vivant.

Quand nous arrivâmes, M. Atthalin, le juge chargé de l'instruction, et moi, nous commençâmes par chercher si aucun locataire n'avait disparu.

— Non, répondit la concierge.

Elle donna la liste des personnes habitant l'immeuble.

Mais il y avait dans sa déposition une lacune volontaire ; elle ne voulait point avouer un de ses locataires : Joseph Vaubourg, qu'à l'insu du propriétaire elle avait autorisé à coucher dans une chambre en location.

C'était à la prière de la tante de Vaubourg, une très brave femme d'ailleurs, habitant la maison, que la concierge avait consenti cette location clandestine.

D'abord, tout naturellement, il fut impossible de nous rendre compte de l'inexactitude de la déposition de la concierge, et nous avions passé presque toute la première journée à écouter d'inutiles dépositions, quand tout à coup quelqu'un vint me rapporter un propos d'enfant qui éveilla mon attention.

La petite fille de madame H..., la tante de Vaubourg, avait dit à une de ses camarades :

— Maman a bien grondé mon oncle Joseph parce qu'il est rentré avec un homme saoul !

Je fis une enquête aussi rapide que possible et sus qu'en effet, Joseph Vaubourg habitait la maison dans les conditions que j'ai indiquées plus haut. Interrogée, madame H... nia énergiquement le propos qu'on lui prêtait ; mais l'enfant, questionnée hors la présence de sa mère, maintint absolument ce qu'elle avait dit.

M. Atthalin et moi, nous résolûmes de frapper un grand coup ; nous arrêtâmes Joseph Vaubourg, un ouvrier débardeur, à l'aspect sinistre, qui se troubla et avoua, au bout de quelques instants, avoir amené chez lui un individu, nous donnant d'ailleurs un faux nom et une fausse adresse.

Nous fîmes alors revenir madame H... devant nous ; il était près de minuit.

— Oh ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, quand elle sut que son neveu avait avoué ce qu'elle avait nié.

« Je descends du ciel ! continua-t-elle. Pardonnez-moi si j'ai menti pour ne pas faire avoir de désagrément à la concierge ! Oui, mon neveu est rentré, l'autre nuit, avec un de ses camarades nommé Boutry ; ils étaient gris tous les deux et ils ont fait de telles saletés dans les draps, que Joseph les a emportés et fait laver lui-même pour que je ne m'en aperçusse pas ! »

Cette fois, nous tenions une piste assez grave pour la suivre jusqu'au bout.

Dans la nuit, on trouva l'adresse de Boutry qui habitait l'hôtel de l'Époque, passage Raguinot ; là, on déclara que depuis quelques jours il avait disparu.

Un homme coiffé d'une casquette de loutre était venu le chercher et, depuis, on ne l'avait pas revu.

Or, Joseph Vaubourg portait ordinairement une casquette de loutre et il l'avait au moment de son arrestation.

Néanmoins, il niait avec énergie.

— Soyez tranquilles, disait-il, on retrouvera Boutry, car il est allé rejoindre son régiment.

Malheureusement pour lui, nous saisîmes dans sa chambre des bottines et un chapeau qui ne lui appartenaient pas et qui étaient les bottines et le chapeau de Boutry.

— Il me les a donnés avant de partir, finit par dire Vaubourg.

Et il fut impossible de le faire sortir de là.

En même temps j'avais reçu des renseignements assez curieux obtenus dans les cabarets des environs de la place Maubert que fréquentaient Boutry, Vaubourg et d'autres débardeurs.

— C'étaient deux intimes, avait-on dit aux agents ; si intimes même, qu'on les appelait « Paul et Virginie ».

Et les travailleurs des bords de la Seine qui avaient donné ces renseignements avaient ainsi conclu :

— Boutry était imberbe et Vaubourg revenait d'Afrique ! Tout est là !

D'un autre côté, on avait retrouvé la marchande de café qu'il avait chargée de laver les draps.

Mais tout cela n'était qu'un faisceau de présomptions ; il nous fallait une preuve certaine qui forçât Vaubourg à avouer.

Ce fut le service anthropométrique qui nous la donna.

On trouva une fiche au nom de Boutry, arrêté un jour pour outrages aux agents, fiche dont les mesures correspondaient absolument à celles du cadavre.

Ce qui prouve, quoi qu'on en ait dit, que le service anthropométrique peut être parfois très utile.

Enfin, Vaubourg avoua.

— Eh bien ! oui, s'écria-t-il, c'est moi qui ai tué Boutry !

Puis, il fit le récit de son crime ; il prétendit que, dans la nuit du 28 octobre, — quatre jours avant la découverte du cadavre, après avoir dîné et passé la soirée avec Boutry, celui-ci lui avait demandé à venir coucher chez lui et l'avait emmené rue de Charonne.

— Au milieu de la nuit, dit-il, je fus réveillé par un coup violent à la joue. Machinalement, et sommeillant encore, je me retournai et saisis Boutry au cou. Je dus serrer très fort, car, lorsque, complètement éveillé, je lui parlai, il ne répondit pas. Je le secouai, il ne bougea pas. J'eus peur alors, horriblement peur, et, pour ne point coucher à côté d'un cadavre, je pris le corps, et le mis sous mon lit.

On voit combien peu vraisemblable était ce récit.

Vaubourg poursuivit et raconta que le cadavre était resté ainsi jusqu'au dimanche caché sous le lit où dormait l'assassin. Dans la nuit du dimanche au lundi, il avait songé à s'en débarrasser.

Ce qu'il dit sur la façon dont il porta le corps dans la cave, et dont il coupa la tête, les détails qu'il donna sur les péripéties de ces opérations, tout cela était d'un cynisme effroyable.

Àdeux heures du matin, il avait sorti le corps de Boutry de dessous le lit et l'avait jeté sur ses épaules. Pieds nus, sans lumière, à tâtons, il avait descendu l'escalier, avait traversé la cour intérieure de la maison et gagné la cave. Toujours sans y voir clair, il s'était engagé dans l'escalier en colimaçon. Mais, à michemin, il avait trébuché et, le cadavre, lui échappant, avait roulé jusqu'au bas. Lui-même était tombé, et était venu s'affaler sur le corps déjà à moitié décomposé de l'ami qu'il avait tué.

Enfin, à l'entrée du caveau, Vaubourg avait allumé la bougie dont il était muni et l'avait collée sur une planchette. Rechargeant alors Boutry sur ses épaules, il l'avait porté dans la petite cave située sous l'escalier.

Une sueur froide perlait de son front. Il avait déposé le corps à terre, et s'était assis un instant à côté, soufflant comme après un grand effort ; mais sachant qu'on ne tarderait pas à découvrir l'assassin si l'on connaissait la victime, il avait voulu défigurer son cadavre !

Avec son couteau de poche, un très mauvais et peu solide couteau, il avait coupé d'abord le nez, puis l'oreille droite, qu'il était allé enterrer dans un coin de la cave. Cette horrible besogne finie, il était revenu juger de l'effet de cette mutilation.

Boutry n'était point encore méconnaissable ! Quelle mutilation pouvait-il lui faire encore subir ? N'en trouvant point, il avait jugé plus simple de trancher la tête !

Avec son couteau, ce n'était point chose facile. Il était parvenu, néanmoins, à couper les chairs et le larynx ; mais arrivé aux vertèbres il avait dû, pour séparer la tête du tronc, lui faire faire un tour entier. Une vertèbre, la septième, s'était détachée ; il avait pu alors couper les fibres. Cette horrible besogne achevée, il avait pris cette tête informe, l'avait enveloppée dans son mouchoir et était remonté chez lui.

Il allait se recoucher lorsque l'idée lui était venue que le corps, dans cette petite cave, « aurait froid ». Il était redescendu, et avait transporté le cadavre sans tête de Boutry dans une autre cave plus chaude, tout au fond !

— Le pauvre diable aurait eu trop froid tout nu dans cette cave abandonnée, nous dit-il avec une sentimentalité étrange.

Pendant ce second voyage, plus horrible que le premier, s'il est possible, il tomba avec le corps encore deux fois.

Quel affreux chemin de croix avait descendu cet assassin !

Le lendemain matin, lundi, il enveloppa la tête dans le gilet de flanelle de sa victime et alla la porter dans les latrines publiques situées sur la berge de la Seine, quai Henri IV.

Mais cette tête était trop grosse et ne pouvait entrer dans la lunette ; alors il la jeta dans un compartiment réservé, où les balayeurs du service sanitaire remisent leurs balais et leurs seaux.

Les agents l'y trouvèrent sur mon indication.

Il fallait entendre cet homme raconter sa funèbre promenade à la cave, ayant sur l'épaule ce cadavre qui lui échappait, tombait et roulait jusqu'au bas des escaliers !

J'avoue que, lorsque j'écoutai ce récit, je doutai que ce misérable eût toute sa raison.

On reconstitua le passé de cette brute dont le nom se retrouve maintenant dans tous les ouvrages de psychologie criminelle. Véritable satyre, Vaubourg avait débuté dans l'enfance par un inceste ; au régiment, mauvais soldat et déserteur, il avait été accusé d'avoir assassiné et violé une fillette dans un bois. Faute de preuves, on l'acquitta de ce crime ; mais on envoya le déserteur au pénitencier d'Oran ; là, il se signala par ses mœurs inavouables.

Remis en liberté et revenu à Paris, il s'était, un soir, jeté sur une fille qui ne lui avait échappé que grâce à une défense énergique, puis… il s'était lié tout à coup avec le jeune Boutry, un imberbe, efféminé, aux grâces louches de femmelette maigre…

Il est probable que Boutry avait voulu simplement résister aux tentatives de Vaubourg et c'était pour cela que le misérable l'avait tué.

Le procès de ce satyre fut un répugnant étalage de la perversité humaine, et le président fut à plusieurs reprises obligé d'ordonner le huis-clos.

Néanmoins, les jurés estimèrent que s'il était incontestable, puisqu'il l'avouait lui-même, qu'il avait tué son camarade Boutry, il était moins certain que Vaubourg eût essayé l'ignoble attentat dont il était accusé et surtout eût prémédité l'assassinat.

Le débardeur échappa à la guillotine et ne fut condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité.

Peut-être, après tout, les jurés hésitèrent-ils surtout sur le degré de responsabilité de ce fauve, dont certainement la raison n'était pas bien solide. D'ailleurs, je trouve que la théorie scientifique moderne, qui dit que tous ces monstres sont des fous, est consolante pour l'humanité.

Vaubourg, Antony de Sodome, avait tué sans doute celui qui lui résistait…

Je veux finir cette répugnante série par l'histoire d'un assassin qui prétendit un moment, pour excuser son crime, qu'il avait dû, lui, frapper sa victime afin d'échapper à de malhonnêtes tentatives.

C'était une odieuse calomnie à l'égard du mort, mais pendant quelque temps, beaucoup de criminels, ayant lu dans les journaux le récit des affaires dites passionnelles, trouvèrent adroit d'imaginer ce moyen de défense.

L'affaire en question, qui est antérieure à celles dont je viens de parler, — car je ne garde point l'ordre chronologique dans cette course rapide à travers le crime, — m'a laissé des souvenirs cruels.

Rarement un assassin me fit passer d'aussi mauvaises nuits que celui-là.

J'étais depuis peu de temps à la Sûreté et un ratage me semblait la chose la plus douloureuse qui fût.

Pendant quinze jours, je ne dormis guère, exaspéré de ne pouvoir mettre la main sur un criminel dont je connaissais pourtant le nom et l'adresse.

Dans une carrière de sable près de Joinville, un terrassier, nommé Puquet, qui se rendait à son travail, aperçut, un matin, un cadavre criblé de coups de couteau et le visage affreusement mutilé. Le commissaire de police de Joinville, M. Carpin, était parvenu à établir l'identité de la victime avant que M. Couturier, chargé de l'instruction, et moi, fussions arrivés.

L'homme assassiné était un marchand d'oiseaux ambulant, très connu dans le pays, où il passait pour un type bizarre, vivant de peu. On avait trouvé, au fond d'une tranchée, le chapeau de la victime et une manchette tachée de sang ; ses poches étaient retournées, on lui avait pris son porte-monnaie.

Partout, le sable détrempé portait l'empreinte des pas de deux individus ; à certains endroits, le talus de la carrière était piétiné : l'assassin avait dû lutter longuement avec sa victime. Je sus bientôt que Lefèvre avait été aperçu dans la soirée en compagnie d'un jeune homme qu'il disait être ouvrier fumiste ; tous deux avaient fait de fréquentes haltes chez les marchands de vins, puis on les avait vus s'éloigner dans la direction de Joinville. Lefèvre était gris et son compagnon, au contraire, paraissait avoir gardé tout son sang-froid.

Quelques heures après, le compagnon de Lefèvre était connu : nous savions que c'était un nommé Cornu, soldat au 51 régiment de ligne, venu en congé de convalescence chez ses parents, qui habitaient Saint-Maurice.

Cornu était en effet un ancien ouvrier fumiste ; Lefèvre l'avait emmené dans une petite maison qu'il possédait, pour lui proposer de réparer une cheminée. Les deux hommes étaient restés ensemble jusqu'à la nuit, et des dépositions des témoins il résultait que Cornu avait grisé sa victime, sans doute pour la tuer plus facilement. Quand j'arrivai chez les braves gens qu'étaient le père et la mère de l'assassin, je provoquai une scène de douleur navrante en leur apprenant l'accusation terrible qui pesait sur leur fils.

La pauvre mère surtout eut un accès de désespoir si profond que, perdant la tête, elle m'avoua tout ce qu'elle savait, et me dit que son fils était rentré à minuit dans un état pitoyable ; la veste qu'il portait avait été lavée, et, malgré cela, on pouvait encore voir aux manches de larges taches de sang.

Enfin, Cornu avait dit à sa mère une phrase qui était presque un aveu : « Je viens de voir Lefèvre ; il est tombé dans la carrière. »

Mais il fallait trouver Cornu et ce n'était pas chose facile.

Jamais, je le répète, aucun assassin ne me donna autant de mal que ce gaillard-là.

Pendant quinze jours ou trois semaines, je ne me souviens plus au juste, je cherchai dans tous les garnis de Paris tous les Cornu du monde, et Dieu sait s'il y en a !

Un jour, entre autres, on me signala la présence de Cornu dans un garni de Belleville ; j'y fis une descente au milieu de la nuit et j'y trouvai trois voleurs de profession qui avaient dans leurs chambres des couverts d'argent, des fragments de bijoux,

des revolvers chargés et tout le matériel du parfait cambrioleur ; mais de Cornu, point !

Comme le dit alors un journaliste qui blaguait les chasses de la Sûreté, faute de grives on mange des merles : les trois voleurs passèrent aux assises.

Un autre jour, on m'apporta les papiers militaires de Cornu qu'un directeur de théâtre avait trouvés boulevard Sébastopol, à l'angle de la rue de Rivoli, ce qui semblait nous indiquer qu'il était encore à Paris.

Le parquet avait lancé dans toutes les directions la note suivante :

» Cornu (Charles-Théodore), a assassiné, le 14 février courant, le nommé Lefèvre, marchand d'oiseaux à Joinville-le-Pont.

» Signalement :

» Âgé de 23 à 24 ans, taille l64 environ, trapu, forte corpulence, figure ronde et pleine, très bronzé, cheveux noirs, petite moustache noire, petits yeux ronds et noirs ; mauvaise figure ; habillé bourgeron bleu, comme en portent tous les couvreurs et les fumistes ; casquette plate marron avec bordure noire ou galon noir et visière en cuir verni ; souliers à lacets. »

Ce signalement fut envoyé à tous les hôtels meublés de Paris, à tous les parquets de province, et, chose assez curieuse, je dirai pourquoi tout à l'heure, à toutes les brigades de gendarmerie.

Malgré cela, nous ne retrouvions aucune trace du disparu.

Comme, toujours en pareil cas, les journaux enregistraient avec ironie le résultat négatif des recherches de la Sûreté, et

j'étais énervé d'être poursuivi par la formule gouailleuse : « L'attrapera, l'attrapera pas. »

J'en étais arrivé à perdre absolument le sommeil, cherchant toujours un moyen de mettre la main sur l'introuvable Cornu. Or, une nuit que, harassé de fatigue, je m'étais endormi seulement vers le matin, un inspecteur vint me réveiller, à cinq heures, en disant :

— Le chef peut descendre, il sera content.

En effet, quand j'entrai dans mon cabinet, je trouvai un pauvre diable, presque en haillons, qui me dit d'une voix piteuse :

— Vous me cherchez ! me voilà ! Je m'appelle Cornu !

Il me vint tout de suite une véritable reconnaissance pour ce malheureux, qui me rendait le sommeil.

— Qu'avez-vous fait, lui demandai-je, depuis le crime ?

— J'ai été en Belgique, répondit-il ; j'avais résolu de m'embarquer pour le Congo. On n'a pas voulu de moi parce que je n'avais pas de papiers. Quand il ne me resta plus rien des quelques francs que j'avais, je me décidai à revenir et je suis revenu à pied !

— Mais, où couchiez-vous, où mangiez-vous ?

— Chaque soir, je me présentais à la gendarmerie comme vagabond ; les gendarmes me donnaient une soupe et je couchais au violon.

Ainsi, cet homme, de Belgique à Paris, avait passé par toutes les brigades de gendarmerie où était affiché son signalement et personne ne l'avait reconnu !

Après cela, étonnez-vous qu'un individu dont le signalement se trouve dans toutes les mains se promène tranquillement sur le boulevard, sans que personne songe à l'arrêter !

— Je suis arrivé la nuit dernière, continua Cornu ; je suis allé aussitôt chez ma mère qui m'a dit : « J'ai vu le chef de la Sûreté ; il n'est pas sans pitié ; tout ce que tu as de mieux à faire, c'est de te rendre. » Me voilà !

Le procès de Cornu fut simple, et l'instruction facile. Il ne niait pas son crime. Le premier jour seulement, il essaya ! comme je l'ai déjà dit, de faire croire qu'il n'avait tué le vieux marchand d'oiseaux que pour se soustraire à de honteuses propositions ; mais il fut obligé bien vite d'avouer qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans cette horrible calomnie et qu'il avait assassiné Lefèvre uniquement pour lui voler son porte-monnaie, lequel contenait vingt-cinq ou trente francs !

On le condamna à mort ; mais, lui aussi fut un gagnant à la loterie de la guillotine, — je crois un peu à cause de moi.

Il me semblait que j'aurais une responsabilité particulière dans la mort de cet homme qui était venu bénévolement se livrer sur les conseils de sa mère, une pauvre femme qui m'inspirait une pitié profonde.

Il était exact aussi que j'avais dit à madame Cornu quand elle était venue me voir :

« Quelle vie aura donc votre fils désormais ? Il va être à travers le monde, jusqu'à l'heure où un hasard le livrera, une sorte de juif-errant du crime. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il se livrât et implorât la clémence des jurés ? »

Il y avait là, pour moi, comme un cas de conscience.

C'est la seule fois, s'il m'en souvient bien, que je demandai aux journalistes qui venaient chaque soir à la Sûreté chercher des nouvelles, une petite campagne en faveur du condamné à mort.

Enfin, j'avais des amis parmi les officiers de la maison du Président de la République et je parvins à les intéresser au sort de Cornu.

Fut-ce grâce aux efforts de son très remarquable défenseur, M Decori, qui se donna un mal énorme pour lui obtenir la vie sauve, fut-ce grâce à la petite influence dont je disposais ? Toujours est-il que Cornu vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Ce qui prouve une fois de plus que, même pour les assassins, il est utile d'avoir des protections.

Partie 2 · Une empoisonneuse

On a peut-être remarqué que je n'ai point, jusqu'ici, parlé des empoisonneurs ; il y a, pour cela, une raison toute simple : c'est que, pendant mon séjour à la Sûreté, je n'ai eu qu'une fois à m'occuper d'une affaire d'empoisonnement.

Est-ce à dire que ce crime, certainement le plus lâche de tous, ait absolument disparu, et que la morale publique ait fait suffisamment de progrès pour qu'il n'y ait plus d'empoisonneurs ?

Je dois à la vérité de déclarer que je pense, tout au contraire, que jamais les crimes de ce genre n'ont été plus nombreux et,

aussi, plus impunis, attendu que la science a fait de tels progrès qu'il est possible aujourd'hui d'empoisonner son semblable sans que la plus minutieuse des autopsies amène la découverte de la moindre trace de poison.

Donc, pour découvrir un crime d'empoisonnement, il est indispensable, si le coupable est au courant des progrès de la science, que le hasard mette entre les mains de la police une preuve inattendue.

C'est un hasard de ce genre qui me permit de trouver une « empoisonneuse ».

Un voyageur de commerce, M. X..., se faisait adresser ses lettres poste restante, au bureau du Théâtre-Français, à des initiales particulières ; mettons C. B...

Un matin, en allant retirer son courrier, il fut tout étonné d'apercevoir sur un petit-bleu une écriture qui lui était inconnue ; il décacheta la dépêche et lut à peu près ceci :

» J'ai vu ton mari et je me suis aperçu avec une certaine satisfaction que le mal a fait des progrès sérieux. Ses lèvres sont toutes blanches, ses yeux caves, son visage blême. Je crois que nous pouvons espérer avant un mois être débarrassés de lui. »

Il y avait un post-scriptum :

« Je t'apporterai demain encore un petit paquet. »

Le pauvre voyageur de commerce, stupéfait, se demanda d'abord s'il n'était pas le jouet d'un fumiste ; mais en réfléchissant, il se dit que le hasard lui mettait peut-être entre les mains la preuve d'un crime horrible, pas encore tout à fait consommé,

d'un drame de l'adultère dont il pouvait empêcher le sinistre dénouement.

Sans hésiter, il sauta dans une voiture et vint jusqu'aux bureaux de la Sûreté m'apporter le petit-bleu accusateur.

Je tournai et retournai dans mes mains la dépêche, intéressé sans doute, mais surpris que des criminels ayant l'infamie de commettre un empoisonnement oublient ainsi les plus élémentaires précautions.

Je me demandais, comme le voyageur de commerce, s'il ne s'agissait pas d'une simple fumisterie, car il y a beaucoup de Lemice-Terrieux dont le meilleur passe-temps est de faire marcher la police. Cependant, en réfléchissant, je me rappelai que la plupart des grands crimes ne furent découverts que grâce à une imprudence des criminels.

Mon devoir était de connaître le dernier mot de cette énigme. J'organisai une surveillance autour du bureau de poste du Théâtre-Français.

Le public qui fréquente les bureaux de poste ne sait pas combien sont fréquentes les surveillances de ce genre. Il ne se doute guère que les individus les plus empressés à rédiger les dépêches sur un coin de table sont parfois de simples agents attendant l'escroc ou même l'assassin, — comme dans le cas dont il s'agit, — qui vient très mystérieusement chercher au bureau restant une lettre accusatrice.

Le lendemain matin, de très bonne heure, une jeune femme élégante venait réclamer à la poste restante une lettre aux initiales C. B.

Elle faillit se trouver mal quand un agent, très poli, très respectueux, d'ailleurs, la prit par le bras et la fit monter en voiture.

La scène avait été si rapide que nul n'avait pu s'apercevoir de cette arrestation, ni au bureau de poste, ni sur le boulevard.

La voiture roulait déjà vers le quai des Orfèvres, quand la femme demanda à l'agent :

— Mais, monsieur, où me conduisez-vous ?

— Madame, répondit-il, chez M. le chef de la Sûreté, qui veut absolument vous voir.

La dame se renversa dans le fond de la voiture et ne dit plus un mot jusqu'à ce qu'on fût arrivé. Mais ses mains étaient agitées d'un tremblement nerveux et ses lèvres étaient toutes blêmes.

— Je serais bien étonné si elle n'avait rien à se reprocher, me dit l'agent qui l'amenait quand il vint m'avertir du résultat de sa surveillance.

Grande, svelte, jolie, jeune encore, cette femme s'habillait avec cette élégance un peu sévère des bourgeoises aisées. C'était une blonde, dont les yeux bleus, cerclés de bistre, avaient une fixité inquiétante, et dont le visage, d'une mobilité extrême, semblait refléter toutes les impressions, avec une acuité maladive.

Àla façon dont elle entra dans mon bureau, il me fut impossible de douter que ce fût une femme du monde. Je lui avançai un fauteuil, mais elle ne parut pas s'en apercevoir.

Elle resta debout, s'appuyant nerveusement à la table. Son geste était brusque, sa voix rauque, et je remarquai la flamme bizarre qui passait dans ses yeux.

— Que me voulez-vous, monsieur ? dit-elle. Je suis une honnête femme ; pourquoi m'a-t-on menée ici ?

J'essayai de la calmer, mais sa voix devint plus dure encore, son geste plus brusque, et elle s'écria :

— Mais c'est une infamie ! je n'ai même pas besoin de vous dire mon nom.

Alors, me servant de l'effet bien connu des dramaturges et des policiers, je tirai tranquillement le petit-bleu de ma poche et le lui mis sous les yeux.

Ce fut un écroulement.

La malheureuse femme tomba à genoux, s'écriant d'une voix entrecoupée par des sanglots :

— Grâce ! grâce ! Je suis une misérable ! je suis une empoisonneuse ! Oui, je voulais tuer mon mari ; mais c'est moi la seule coupable ! LUI n'a fait que m'obéir et il n'y a que moi qu'il faut punir !

Après une, pause, elle continua :

— Si vous saviez, monsieur, combien je le hais, cet homme, mon mari ! L'avoir là, toujours près de moi, est un supplice pire que la mort ! Car j'aime un jeune homme, celui qui m'a écrit ce mot. Je l'aime de toutes les forces de mon âme ! Il est mon amant, vous l'avez deviné, et toutes les fois que je puis être à lui, que je puis voler une heure à cette horrible vie conjugale, c'est le ciel qui s'entr'ouvre... Puis, il me faut revenir dans l'enfer de ma maison ! Mon mari m'embrasse ; chaque fois que ses lèvres touchent ma chair, il me semble que c'est un fer rouge qui me

brûle. À tout prix, il fallait que cette vie cessât ; j'ai préféré le crime à ce supplice de toutes les minutes, de toutes les secondes… Mais je vous jure que je suis la seule coupable ; mon amant n'a cédé que par amour pour moi ; frappez-moi, tant qu'il vous plaira ; j'ai mérité la mort ; mais lui, épargnez-le, je vous en supplie !

J'étais troublé, malgré mon expérience des affaires criminelles, par cette scène mélodramatique et je me demandais, étant donnée l'exaltation de cette femme, ce qui allait se passer.

En effet, presque au même moment, elle se saisit d'une paire de ciseaux qui était sur mon bureau et je n'eus que le temps de la lui arracher des mains avant qu'elle ne s'en frappât.

Alors, je la forçai à s'asseoir et essayai de la calmer en lui représentant qu'après tout, il valait mieux que le crime eût été découvert avant d'être consommé ; et doucement j'obtins d'elle, pendant qu'elle pleurait, son nom, son adresse, le nom et l'adresse de son amant.

Puis je priai l'empoisonneuse de vouloir bien m'attendre dans un cabinet voisin, et la laissant sous la garde de deux inspecteurs j'allai immédiatement prévenir le parquet.

L'émotion de M. le procureur de la République fut aussi grande que la mienne ; car le nom du mari de l'empoisonneuse, le mari qui devait se mourir, à ce moment-là, d'une mort lente, était un des négociants les plus estimés de la place de Paris. Nous convînmes d'agir avec la plus grande discrétion, et j'envoyai des agents faire une enquête, dans le quartier, sur madame X…, et son mari, pendant que d'autres agents se mettaient à la recherche

de l'amant, M. Léon Z..., le complice de l'empoisonnement, celui qui envoyait à madame X... la poudre mortelle.

— C'est à ma prière qu'il m'envoie le poison, m'avait dit la coupable ; je ne sais pas ce qu'est cette poudre ; mais je sais bien que son effet est lent et sûr !

Deux heures après, des agents ramenaient M. Léon Z... et me disaient avec un certain étonnement que jamais ils n'avaient arrêté un assassin aussi gai.

— Non, non, s'était-il écrié, en éclatant de rire, quand il avait vu les agents entrer chez lui, elle est bien bonne ! Jamais je n'aurais imaginé un dénouement aussi drôle !

Et pendant tout le trajet jusqu'à la Sûreté, cet affreux empoisonneur n'avait pu calmer son hilarité.

Il riait encore quand il entra dans mon bureau, et d'une façon si inconvenante, que je fus obligé de lui rappeler vertement la gravité de l'accusation qui pesait sur lui.

Mais l'homme, une espèce de bellâtre de vingt-cinq à vingt-six ans, à la moustache brune relevée, à l'œil conquérant, continuait à rire de plus belle, disant :

— Pardonnez-moi, monsieur ; c'est si drôle que je ne puis me retenir !

— Drôle ! répliquai-je, un empoisonnement !

— Un empoisonnement ! reprit-il. Hi, hi, hi, hi ! Ah ! si vous saviez, vous ririez avec moi.

— Allons, parlez, fis-je avec brusquerie.

— Eh bien, voilà, dit-il ; l'histoire est impayable ! Madame X... est une toquée. Elle est jolie, aimable et, ma foi, le jour où elle s'est jetée dans mes bras, vous devez comprendre facilement que je l'y ai reçue ; mais son imagination travaillait toujours. « Écoute, me dit-elle un soir, il faut qu'à tout prix cet homme disparaisse (et elle me montrait son mari, qui, tranquillement, dans un coin du salon, parcourait un journal illustré). C'est lui qui nous empêche d'être l'un à l'autre pour jamais, il faut qu'il meure ! » La chose me parut si drôle, car je ne comprends guère l'amour tragique, que d'une voix sourde, pour mieux jouer mon rôle, je lui répondis : « Tu veux du poison, eh bien, tu en auras ! » Depuis ce temps, trois fois par semaine, je lui envoie un petit paquet de bicarbonate de soude qu'elle fait prendre à son mari en le lui versant dans l'eau qu'il boit, et elle s'imagine que le pauvre homme dépérit lentement, alors qu'en réalité il engraisse. Si vous saviez, monsieur le chef de la Sûreté, continua-t-il avec son rire énervant, si vous saviez quels bons moments j'ai passés depuis qu'elle s'imagine que je suis son complice dans un empoisonnement ! Ah ! on peut dire qu'elle a mis les baisers doubles ! « Faut-il que tu m'aimes, s'écrie-t-elle parfois en me serrant dans ses bras ; faut-il que tu m'aimes, toi qui es si honnête et qui consens à commettre un crime pour moi ! » Eh bien, monsieur le chef de la Sûreté, vous me croirez si vous voulez, mais elle m'aime trop et je ne suis pas fâché de ce dénouement qui sans doute va me permettre de me reposer. »

Était-ce donc en vaudeville qu'allait se terminer cette bizarre aventure ?

Néanmoins il était possible que toute cette histoire ne fût qu'un habile moyen de défense, et nous allâmes chez le joyeux

Léon opérer une minutieuse perquisition.

Nous trouvâmes dans un tiroir, que d'ailleurs lui-même nous ouvrit, exposée bien en vue, toute une collection de petits paquets soigneusement pliés.

Je les saisis et les envoyai au laboratoire municipal qui, un quart d'heure après, me faisait prévenir que ces paquets contenaient le plus inoffensif des bicarbonates de soude.

En même temps, les agents chargés de faire une enquête sur le mari de madame X..., et sur son état de santé, étaient revenus me dire que l'honorable négociant se portait à merveille. Ils avaient pu déjeuner à côté de lui, dans un restaurant voisin de ses bureaux, où il avait l'habitude d'aller tous les matins, et ils avaient constaté que le pauvre homme empoisonné avait un teint frais et rose, en même temps qu'un appétit extraordinaire dû peut-être au bicarbonate de l'amant de sa femme, lequel bicarbonate précipitait ses digestions.

Avant de procéder à une confrontation des deux complices, nous commençâmes, le juge d'instruction et moi, par laver la tête du beau Léon comme il le fallait ; il y avait, dans son cas, une inconscience du mal qui méritait une verte réprimande.

Je dois dire que, quand nous eûmes fini, il n'avait plus envie de rire, se demandant avec inquiétude comment cela allait finir. Enfin, avant de le faire entrer dans la pièce où était sa maîtresse, je voulus avertir celle-ci de la supercherie, fort heureuse d'ailleurs, dont elle avait été victime. Elle m'écoutait d'abord en souriant sans prononcer un mot. Je comprenais à son attitude qu'elle devait se dire :

— Dieu ! que ces policiers sont naïfs et bêtes et que mon amant est un homme intelligent ! Il leur a monté un petit bateau très simple et nous allons être remis en liberté !

Mais la porte s'ouvrit tout à coup, le beau Léon parut et fit sa confession.

Àmesure que son amant parlait, madame X... changeait de visage ; sa lèvre se plissait dans un rictus méprisant, ses yeux lançaient des éclairs. Tout à coup, elle l'interrompit :

— Voyons, Léon, tu mens ; avoue plutôt ! J'aime mieux la prison que cette honte !

— Sois raisonnable, ma bonne amie, fit Léon conciliant. Tu penses bien que pour tes beaux yeux, je n'avais pas envie de risquer la guillotine !

D'un bond, la femme s'était dressée :

— Misérable ! lâche ! hurla-t-elle, marchant sur lui, le menaçant avec un geste d'une telle fureur qu'il recula jusqu'à la porte.

« Gredin ! continua-t-elle. Et moi qui croyais à ton amour ! Ah ! tu t'es bien moqué de moi ! lâche ! lâche ! mais j'espère bien que tu iras tout de même en prison. N'est-ce pas, monsieur ? dit-elle, se tournant vers moi. Vous allez le garder ! Ah ! s'il pouvait y avoir un cachot assez profond pour que jamais il n'en sortît ! »

Nous commençâmes par séparer les deux amoureux et nous ne gardâmes ni l'un ni l'autre, car ainsi le veut la loi. En matière criminelle, l'intention ne compte que s'il y a eu commencement d'exécution. Or, l'homme qu'on voulait empoisonner n'avait jamais absorbé qu'un remède donné aux gens qui ont mal à l'esto-

mac. Il n'y avait pas commencement d'empoisonnement, la loi ne pouvait punir.

Je me souviens même qu'un jour, une femme qui voulait tuer son amant était allée acheter un revolver chez un armurier. Celui-ci, se doutant, à son attitude exaltée, qu'il y avait peut-être un malheur à éviter, avait chargé le revolver de cartouches à blanc.

La femme, à bout portant, avait tiré les six coups de son arme sur son amant sans lui faire aucun mal, bien entendu.

Quand on sut les détails de cette aventure, on dut se contenter de poursuivre la meurtrière par intention, pour « scandale sur la voie publique ».

Nous n'avions même pas cette fois un petit délit accessoire de ce genre qui permît de ne pas laisser tout à fait impuni un empoisonnement par intention.

Le parquet consulté fut d'avis qu'il n'y avait qu'à remettre en liberté les deux amants après une dure semonce.

Le beau Léon quitta la Sûreté beaucoup moins joyeux qu'il n'y était entré ; quant à madame X..., ce qu'elle appelait la trahison de son amant eut pour elle le plus heureux résultat.

Je la retrouvai dans le petit cabinet où je l'avais laissée, pleurant comme une Madeleine et calmée.

— Madame, lui dis-je, vous avez désiré et préparé un crime monstrueux, et ce n'est pas de votre faute s'il n'a pas été commis. La loi ne nous permet pas de vous frapper comme vous le méritez ; mais prenez garde, nous avons l'œil sur vous, et si un

accident quelconque arrivait à votre mari, cette fois, votre affaire serait claire !

Madame X... partit, titubant comme une femme ivre dans les couloirs de la Sûreté ; un de mes agents la fit monter en voiture et elle put rentrer chez elle vers huit heures du soir, alors que son mari l'attendait déjà depuis longtemps pour dîner.

Durant la route, elle trouva sans doute un excellent prétexte pour excuser son retard.

Ce qui est certain, c'est qu'à partir de ce moment il n'y eut pas de meilleur ménage. Jamais madame X... ne revit le beau Léon et, neuf ou dix mois après, l'agent que j'avais chargé d'aller prendre de temps en temps des nouvelles du mari empoisonné, terminait ainsi son rapport : « Le ménage est plus uni que jamais, madame X... doit accoucher dans quelques semaines. »

Tout est bien qui finit bien. Le mari ne se douta jamais du danger auquel il avait échappé et madame X... devint une femme dévouée et une mère modèle.

Après tout, beaucoup d'assassins peut-être deviendraient d'honnêtes gens si, au moment où ils lèvent le couteau, une force inattendue arrêtait leur bras et s'ils savaient que dorénavant ils sont étroitement surveillés par la police.

J'ai voulu clore cette partie de mes mémoires, exclusivement consacrée aux crimes, par ce récit d'un faux empoisonnement qui, peut-être, apprendra aux psychologues que la perversité humaine, si grande qu'elle soit, a parfois d'étranges retours.

Cependant, il n'en faudrait pas conclure que, pour avoir une bonne femme, il est indispensable qu'elle ait d'abord pensé à

vous empoisonner.

Partie 3 · Escroquerie

Il y a une sorte de grammaire de l'escroquerie et du vol.

On peut dire que pour les bandits qui vivent en marge de la société, il est de grandes règles immuables auxquelles ils obéissent presque tous : cela pourrait s'appeler le code du parfait voleur : ce sont les moyens classiques et sûrs de mettre le bien d'autrui dans sa poche. Néanmoins, comme pour le dictionnaire de l'Académie, auquel on est obligé à tout instant d'ajouter des mots nouveaux, le dictionnaire de l'escroquerie a besoin, presque chaque année, de modifications et d'adjonctions.

Les escrocs ne sont point restés en dehors du grand mouvement scientifique du dix-neuvième siècle ; la pègre moderne a su profiter de toutes les découvertes de la science et se les assimiler parfois d'une façon fort ingénieuse. Le télégraphe, le téléphone et bientôt sans doute les rayons X..., tout sert et servira aux escrocs à perfectionner leurs moyens d'action.

Ce qu'il faut dire avant tout, c'est que l'escroc est un privilégié, car la loi pour lui est pleine d'indulgence.

Tandis que le dernier des cambrioleurs, qui a fracturé une porte pour voler dix francs, risque vingt ans de travaux forcés, l'escroc, qui a volé des millions, ne peut avoir que cinq ans de prison.

L'article 405 du Code pénal est ainsi conçu :

« Quiconque, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, se sera fait remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, promesses, quittances ou décharges, et aura, par un de ces moyens, escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 francs au moins et de 3,000 francs au plus. Le coupable pourra être, en outre, à compter du jour où il aura subi sa peine, interdit, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, des droits mentionnés en l'article 42 du précédent Code ; le tout sauf les peines plus graves s'il y a eu crime de faux. »

Grâce à cette excessive douceur de la loi on a vu des hommes qui avaient volé des milliers et des milliers de pauvres diables, causé des suicides innombrables et tué ainsi plus d'êtres humains que Troppmann lui-même, s'en aller passer deux années seulement en prison où grâce à leur argent ils ont bien des douceurs que le cambrioleur ou le voleur ne peuvent acheter, obtenir bien entendu le bénéfice de la libération conditionnelle, puis reparaître sur le boulevard et même sur les marches de la Bourse, presque en triomphateurs…

Quelques-uns, qui avaient su mettre des millions à l'abri, le lendemain de leur sortie de Mazas, ont retrouvé toute leur puissance.

Néanmoins il ne me sera pas possible de parler beaucoup de ces voleurs privilégiés.

Dans le récit très simple de ce que j'ai vu lorsque je dirigeais la police de Sûreté, je ne pourrai dire que ce que je sais. Or, la plupart du temps, les affaires, dites financières, se faisaient en dehors de mon service.

Ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'au fond, dans la plupart des escroqueries financières, l'escroqué ne mérite pas beaucoup plus de sympathie que l'escroc, comme le joueur de bonneteau volé par le bonneteur n'a pas, au sens absolu du mot, un degré de moralité bien supérieur à celui de son voleur.

Au fond, tous deux jouent avec l'espérance de tricher impunément. Le joueur de bonneteau croit avoir vu passer la carte sur laquelle il ponte, le spéculateur qui donnait son argent à Macé-Berneau voulait qu'il lui rapportât 120 pour cent.

Et cela est si vrai que la justice est en quelque sorte paralysée devant les escrocs, qui ont de vastes bureaux luxueusement meublés et qui pompeusement s'intitulent banquiers…

Quand la police, qui sait bien ce qui se passe dans ces officines, veut intervenir, ce sont les volés qui poussent des cris d'orfraie. Non seulement les escrocs de haut vol, qui ont la main toujours ouverte et savent distribuer habilement l'argent qui leur coûte si peu à gagner, trouvent dans tous les mondes des protecteurs puissants, mais leurs défenseurs les plus énergiques sont les pauvres diables qui ont été assez naïfs pour leur confier leur argent.

Ce sont ceux-là qui protestent avec le plus d'indignation quand on suspecte l'homme généreux qui leur donne tous les mois dix pour cent de leur argent… Jusqu'au jour pourtant où ce

bienfaiteur de l'humanité prend le bateau pour Douvres ou le train pour Bruxelles.

Alors, ce sont ceux qui ont touché le plus longtemps les plus beaux dividendes qui sont les plus indignés et qui flétrissent avec la colère la plus violente l'inaction de la police !

J'avoue qu'entre les voleurs de profession, entre la pègre née dans les bouges de la cité et la pègre du boulevard, entre les misérables qui n'ont eu depuis leur enfance que les exemples les plus mauvais sous les yeux, et les beaux fils qui deviennent des escrocs uniquement parce que la fortune de leurs parents ne leur permet pas d'avoir les plus jolies femmes et les plus beaux chevaux, je préfère de beaucoup, si répugnantes qu'elles soient, la casquette à trois ponts et la blouse, au claque élégant et au frac sorti de chez le dernier faiseur.

Il est même impossible de dire, que le second soit moins dangereux que le premier, sous prétexte qu'il ne tue jamais.

L'escroc, il est vrai, par précaution, évite le plus qu'il peut le crime qui doit le mener en cour d'assises ; mais comme chez lui tout bon sentiment est mort, qu'il n'a que l'instinct de se défendre contre le châtiment, il lui arrive de glisser au crime, tout comme le cambrioleur qui trouve habitée la chambre dont il vient de fracturer la porte.

Aussi estimé-je que l'article 405 montre vis-à-vis des escrocs (les plus dangereux et les plus nombreux des malfaiteurs) une mansuétude que je crois préjudiciable à la sécurité publique.

Je vais essayer d'exposer aux lecteurs, par des souvenirs, par des exemples, ce qu'est exactement la haute et la basse pègre, de-

puis le petit filou qui entre dans un restaurant et dîne à l'œil, jusqu'au grand voleur qui emporte des millions ; depuis le cambrioleur qui a la spécialité des chambres de bonnes, jusqu'au voleur de génie qui se grime en commissaire de police, se fait la tête de M. Clément et vient dévaliser des maisons sous prétexte d'y faire des perquisitions.

Je veux commencer par l'histoire romanesque d'Allmayer, celui qu'on appela « le Rocambole moderne », filou bizarre qui, en effet, semble avoir appris la vie dans les œuvres de Ponson du Terrail et que Balzac avait deviné, mais qu'il avait rêvé plus grand quand il a tracé la double silhouette de Vautrin.

Je ne connais dans les fastes judiciaires qu'un héros de cour d'assises dont il procède : ce Coignard, plus connu sous le nom de Pontis de Sainte-Hélène qui, échappé du bagne de Toulon, était parvenu à se fabriquer un faux état civil et à se faire nommer lieutenant-colonel des gardes nationales de la Seine.

On sait que le faux comte de Sainte-Hélène fut arrêté un jour qu'en grand uniforme il passait la revue des troupes ; un de ses anciens compagnons de chaîne l'avait reconnu et dénoncé. On le renvoya au bagne où il mourut.

C'est aussi au bagne que se trouve en ce moment Allmayer, son digne successeur, le roi des escrocs de ce temps, et il n'en reviendra pas, du moins légalement, attendu qu'il fut condamné à vingt ans. Or on sait que quiconque est condamné à plus de cinq ans ne doit jamais quitter après sa libération ou la Nouvelle-Calédonie ou la Guyane.

Allmayer, d'ailleurs, ne fut condamné aux travaux forcés que parce qu'il avait commis l'imprudence d'agrémenter ses escro-

queries de quelques faux.

Sans cela, il y a longtemps qu'on l'aurait revu aux premières représentations et sur le boulevard, le gardénia à la boutonnière.

Dans cette partie de mes Mémoires qui, je l'espère, pourra servir de guide utile aux honnêtes gens, en leur dénonçant tous les trucs qu'emploient les filous pour les dévaliser, celui-là mérite la première place.

Joli garçon aux joues pleines et roses, la lèvre ombragée d'une grande moustache blonde, les yeux très doux, les cheveux rares du viveur savamment ramenés sur les tempes, toujours d'une élégance irréprochable, même en prison, où il demandait comme une faveur spéciale de posséder une glace, Allmayer était le type du parfait escroc fin de siècle. D'une intelligence extraordinaire, d'une puissance d'assimilation que je n'ai vue chez aucun autre, appartenant à une excellente famille, ayant auprès des femmes un pouvoir de séduction plus grand encore que celui de Pranzini, il aurait pu se faire dans la société une place très large s'il n'avait été entraîné au mal par un instinct plus fort peut-être que son intelligence et sa volonté…

Je me suis occupé tout particulièrement de cet homme. J'avais engagé avec lui une partie intéressante, dans laquelle j'ai fini par triompher non sans peine. Je crois que le récit de cette lutte si longue contre l'intelligence d'un escroc est une des pages les plus curieuses de ma vie de fonctionnaire, et en même temps un document social du plus grand intérêt.

Partie 3 · La jeunesse de Rocambole

Le père d'Eugène Allmayer était un négociant occupant à Paris une situation importante ; lui-même avait reçu une excellente éducation, et était le préféré de la famille. On lui passa ses premières escapades, quand, à seize ans, il eut sa première maîtresse. Employé dans les bureaux de son père, il débuta par les carottes classiques pour lesquelles on ferma les yeux jusqu'au moment où disparut un carnet de chèques.

Deux jours après, le carnet fut retrouvé, mais un des chèques, revêtu de la signature fausse de M. Allmayer père, avait été payé à la maîtresse de son fils.

La bonne qui l'avait présenté à l'encaissement fut soupçonnée, presque arrêtée ; et puis le père, comprenant que son héritier était le seul coupable, retira sa plainte et se contenta d'administrer une verte correction au faussaire.

Mais le gaillard n'était point corrigé suffisamment. Peu de temps après, entrant dans le bureau de son père, il trouva un pli chargé qui venait d'arriver de Lyon.

Il s'en empara et prit le soir même le train pour Dijon d'où il écrivit à son père la missive suivante :

» Je suis un ancien militaire retraité et médaillé. Mon fils, commis des postes, a, pour payer une dette de jeu, soustrait dans le bureau ambulant une lettre à votre adresse venant de la maison X..., de Lyon. Saisi de remords, il m'a tout avoué. Je ne puis malheureusement pas vous rembourser tout de suite. Mais j'ai réuni la famille, et si vous vouliez bien ne pas porter plainte, d'ici quelques jours, nous pourrons parfaire la somme nécessaire au

remboursement ; vous êtes père de famille, ayez pitié d'un père comme vous. Ne brisez pas tout un passé d'honneur, etc… »

Tout d'abord, M. Allmayer père crut naïvement qu'il allait être remboursé et attendit avec patience ; mais bientôt le hasard lui fit apprendre que son fils avait fait de grosses dépenses et que c'était lui qui avait dérobé la lettre chargée !

Cette fois, il força le bel Eugène à s'engager. Notre héros choisit les dragons, où son intelligence, sa bonne humeur et sa générosité — car il jetait l'argent par les fenêtres — lui concilièrent les sympathies de tous. Cela marcha bien tant qu'il put faire des dupes parmi les fournisseurs de la garnison ; mais un beau matin, se voyant tout crédit coupé, le jeune dragon entra chez son capitaine et rafla quelques objets d'art, qu'il alla vendre à vil prix.

Le colonel, après une enquête, sut que le voleur était Allmayer et le fit arrêter. Avant que le coupable fût écroué à la prison militaire, on le confia à un adjudant, avec les recommandations les plus sévères.

C'est alors qu'Allmayer préluda à la série fantastique de ses évasions.

Il avait été mis à la boîte ; le soir, comme on lui apportait sa nourriture, il appela l'adjudant.

— Mon lieutenant, dit-il, j'ai absolument besoin de sortir.

— Impossible.

— Vous ne voulez pas, cependant, que je salisse mon cachot ?

— Soit, mais deux hommes vont vous accompagner ; et surtout, ne restez pas longtemps.

Voilà donc le détenu, escorté de deux plantons et de l'adjudant, entrant dans l'endroit que vous savez, et naturellement l'adjudant resta à la porte… D'autres cavaliers en sortaient ou y entraient. Dans sa cabine, Allmayer, en un tour de main, avec un rasoir qu'il avait dissimulé dans sa veste, enleva ses moustaches ; puis, mettant deux louis dans la main d'un gros soldat du Poitou, il lui enleva son képi, sa blouse et ses sabots. À la sortie, il était méconnaissable à ce point que ni les plantons, ni l'adjudant ne le reconnurent. Il s'en alla tranquillement vers la porte du quartier ; une fois dans la rue il avisa un fiacre et fouette cocher !

Dix minutes, un quart d'heure se passèrent ; l'adjudant commençait à jurer. De guerre lasse, il entra à son tour dans le local d'où était sorti Allmayer et il ne trouva plus que la veste et les souliers de celui-ci. Le malheureux adjudant fut cassé pour manque de surveillance et Allmayer fut arrêté à la gare.

Il fut condamné à cinq ans de prison pour vol.

Comme il était écroué à la prison du Cherche-Midi, il chercha encore à s'évader ; il parvint je ne sais comment à se cacher dans un sac de vieux papiers et à se faire porter dans une salle de débarras.

Malheureusement, on fit un contre-appel des détenus, il fut découvert dans sa cachette et dut faire sa peine jusqu'au bout ; il alla finir son temps de service au bataillon d'Afrique, à Tlemcen.

En 1886, il revint à Paris.

Avec cette habileté vraiment extraordinaire qu'il possédait de jouer la comédie et de faire étalage de bons sentiments qu'il n'avait pas, il se jeta aux genoux de son père, déclarant qu'il se

repentait de ses fautes et qu'il voulait devenir honnête homme. Il parvint à obtenir son pardon, et commença par mener une vie très régulière, dînant tous les soirs dans sa famille, ne sortant que rarement, et toujours en habit noir. Je crois même qu'on cherchait pour lui, étant donné qu'il était très intelligent, une bonne situation dans les affaires, où il pût refaire sa vie et gagner de l'argent.

Peu à peu, il était rentré en relations avec tous les amis de sa famille et sur la ligne de Chatou où il habitait chez son père, il s'était retrouvé avec un commissionnaire en marchandises, M. Edmond K..., qui l'avait connu au collège et, le voyant élégant, spirituel, homme du monde, gai compagnon, se prit pour lui d'une grande affection et lui ouvrit sa maison.

M. K..., qui était associé avec son frère, s'était aperçu plusieurs fois, après le départ d'Allmayer, que des lettres placées sur le bureau avaient disparu. Il se garda bien d'accuser son ami dans lequel il avait la plus entière confiance. Mais, un beau jour, se produisit un incident inattendu.

Le 6 septembre 1886, un mois juste avant mon entrée à la Sûreté, M. C..., banquier, boulevard Bonne-Nouvelle, recevait par téléphone une communication de M. K..., le négociant commissionnaire, ami d'Allmayer. On lui demandait à quel cours il prendrait une traite de 1,659 livres sterling tirée du Canada sur une maison de Londres et endossée par M. K... Le banquier ne pouvait être étonné de cette proposition, car peu de temps auparavant il avait demandé à M. K... de vouloir bien faire des affaires avec lui et il croyait avoir reconnu sa voix dans le téléphone. Il répondit en donnant ses conditions qui furent acceptées et la personne qui téléphonait dit simplement :

« C'est entendu, je vous envoie la traite et vous prie de remettre les fonds au porteur. »

Vingt minutes après, un individu se disant employé de M. K… se présentait chez le banquier, porteur de la traite, et le caissier lui en soldait le montant, escompte déduit, soit exactement 41,702 fr. 90 cent.

Le soir même, la valeur était expédiée au correspondant de la maison C…, à Londres, et celui-ci la retournait le lendemain à son patron pour faire approuver une surcharge figurant dans l'endos.

Un employé de la banque porta la traite chez M. K…, qui répondit que l'endos n'était pas de sa main et que les fonds ne lui avaient pas été versés.

M. K… ajouta que l'effet en question avait été envoyé par sa maison à Montréal pour l'acceptation deux mois auparavant. Le pli le contenant avait donc été détourné ; un faux endos y avait été apposé et la négociation en avait été frauduleusement faite.

Qui était le coupable ?

On soupçonna d'abord deux employés de M. K… Leur cas était grave ; ils avaient l'habitude, aux heures où il n'y avait pas grand'chose à faire dans la maison, de s'amuser à imiter la signature de leur patron. On retrouva de faux paraphes jusque sur leurs buvards.

Ils furent arrêtés, bien entendu, et passèrent même quelques nuits sur la paille humide des cachots.

Ce fut d'ailleurs Allmayer qui les fit remettre en liberté.

Comme il était l'intime des deux frères K..., il s'était mis à la disposition de M. Edmond K... qui suivait cette affaire ; il l'avait accompagné au Palais de Justice et à la Sûreté.

Allmayer fut donc cité devant M. Villers, le juge d'instruction, comme témoin.

— Monsieur le juge, dit notre escroc avec cette apparence de sincérité qu'il savait prendre d'une façon si convaincante, je vais vous dire toute la vérité ; c'est Edmond K..., mon ami, qui a pris lui-même la traite adressée à sa maison : il avait des besoins d'argent personnels et s'en est ainsi procuré.

Le juge, naturellement, fit venir M. Edmond K... le lendemain, et lui dit :

— Monsieur, vous pouvez avouer ; c'est votre ami, M. Allmayer, lui-même, qui vous accuse, et il donne les preuves les plus certaines de votre culpabilité.

En effet, comme il arrive toujours quand on est dans les mains de la Justice, les circonstances les plus anodines se retournent contre vous et deviennent tout-à-coup des charges terribles.

Il se passa alors dans le cabinet du juge une scène telle que jamais dramaturge n'en imagina de plus émouvante. Allmayer se jeta aux genoux de son ami ; il pleurait, il sanglotait avec une sincérité qui émut M. Villers.

— Je t'en supplie, dit-il, avoue ; à quoi sert de nier contre l'évidence ? et si tu n'avoues pas, qui sait si ce n'est pas moi, qui t'ai entendu donner le coup de téléphone, qu'on va soupçonner ? Hélas ! moi, j'ai des antécédents, j'ai été aux compagnies de discipline. J'ai beau être innocent, on me croira coupable. Tandis que

toi, tu ne peux même pas être poursuivi ; tu n'as qu'à rembourser et tout est fini. Si tu n'as pas d'argent momentanément, mon père t'en prêtera.

Allmayer était si pathétique qu'il émut jusqu'à son ami lui-même, son ami qu'il accusait et qui était absolument innocent !

Le malheureux M. K... balbutia, pleura à son tour et, ma foi, il s'en fallut de si peu qu'il n'avouât sa fausse culpabilité que le juge l'envoya coucher à Mazas. Seulement, il prit la précaution de l'y faire accompagner par Allmayer dont l'attitude lui semblait étrange et qui avait « des antécédents ».

Néanmoins, ce merveilleux metteur en scène ne devait pas rester longtemps sous les verrous ; la famille de M. K... fit des démarches et tous deux furent mis en liberté sous caution. Cela se passait le jour même où je débutais comme chef-adjoint de la Sûreté en assistant à l'exécution de Frey et de Rivière, et je n'ai connu tous ces détails que bien plus tard.

Àpeine remis en liberté, Allmayer partit en voyage, soi-disant pour terminer des affaires importantes dont l'avait chargé son père, et il mit prudemment la frontière entre lui et la justice.

Il avait raison, d'ailleurs, car, sur les révélations d'une femme, on découvrit bientôt que l'homme qui avait porté la traite chez M. C..., et qui avait touché l'argent, était un ancien disciplinaire nommé P..., qui avait fait, en Afrique, la connaissance d'Allmayer.

P... fut arrêté en Algérie, où il se cachait. On le trouva porteur d'une somme d'argent assez importante et d'une dépêche d'Allmayer qui était si compromettante que, quelques jours après,

quand l'audacieux escroc rentra à Paris, croyant n'avoir rien à craindre, il fut arrêté et conduit à Mazas — sans avoir, cette fois, aucune chance d'être remis en liberté provisoire.

L'affaire s'annonçait pour lui comme bien mauvaise ; P... avait tout avoué et donné des détails. Il avait raconté que son camarade Allmayer, que jadis il avait connu à Mascara, au 1 bataillon d'Afrique, était venu un matin le réveiller dans le méchant hôtel meublé où il habitait, et lui avait dit :

« Mon vieux, nous avons un beau coup à faire ; il ne s'agit que d'un peu d'audace ; voici une traite dont je me suis emparé chez les frères K..., mes amis. Rien n'est plus simple que de la négocier, si tu veux faire tout ce que je te dirai. Il n'y a d'ailleurs aucun danger, car je vais faire un beau mariage, et si, plus tard, on s'apercevait de quelque chose, je rembourserais. »

Allmayer l'avait alors emmené au bureau téléphonique de la rue des Vieilles-Haudriettes. Là, on avait demandé la communication avec M. G... et Allmayer, imitant la voix de M. K..., avait proposé la négociation de la traite, dans les conditions que l'on sait.

Rencontrant MM. K... tous les soirs, allant à chaque instant passer des heures entières dans leur maison, Allmayer était au courant des démarches qu'avait faites M. C..., le banquier, pour entrer en relations d'affaires avec ces messieurs.

Enfin pour plus de sûreté, en sortant du bureau de la rue des Vieilles-Haudriettes, il était allé chez MM. K..., et là, passant par un escalier intérieur, lui qui connaissait admirablement les êtres de la maison, il avait coupé vivement les fils du téléphone.

Ensuite, il était revenu trouver son complice P..., lui avait donné la traite et l'avait attendu à la porte de la maison de banque afin de toucher sa part, la part qu'il s'adjugeait, la part du lion.

P... n'avait eu, en effet, que 10,000 fr. et Allmayer avait gardé le reste.

Puis, comme pour consoler son complice de cette inégalité de partage, il l'avait fait monter dans un fiacre, l'avait emmené à la Belle Jardinière pour l'habiller de neuf des pieds à la tête. Enfin, on était allé dîner chez Foyot et, pour terminer la journée, Allmayer avait donné un caniche à son camarade des bataillons d'Af. Malgré ces charmantes attentions, il trouvait ce complice trop près de lui. Le surlendemain, il lui disait :

— Tout est découvert, il faut filer ; moi je vais à Strasbourg, tâche d'aller en Algérie.

P... partit. Allmayer le renseignait sur ce qui se passait en lui télégraphiant en style conventionnel.

« Joseph », par exemple, voulait dire la justice, et c'est ainsi qu'on trouva dans la poche de P... une dépêche ainsi conçue :

« Joseph connaît votre nom, est à Oran, sera Tlemcen demain. Partez pour New-York.

» Signé : Edmond. »

Quand Allmayer apprit du juge d'instruction, M. Villers, que la justice avait saisi cette dépêche, que P... l'avait vendu, il se dit que l'orage était sur sa tête et qu'il fallait trouver le moyen de s'y soustraire.

Partie 3 · L'évasion de Rocambole

Mais comment sortir de Mazas ? La vieille prison a des murs bien solides et les sentinelles qui veillent dans le chemin de ronde ont la consigne la plus sévère. Les évasions y sont extrêmement rares. Pourtant, Allmayer parvint à sortir de Mazas et son évasion est peut-être la plus fantastique qui soit.

Allmayer en prison écrivait beaucoup, et il arrivait chez le juge d'instruction M. Villers avec une serviette sous le bras remplie de paperasses.

Un jour, il étala sur la table tous les feuillets de sa soi-disant défense avec tant d'adresse, qu'il put dérober une feuille portant l'en-tête du parquet sans que le juge ou le greffier s'en aperçussent.

Il avait observé qu'il ne devait pas être très difficile de faire parvenir au directeur de Mazas une fausse lettre ordonnant la mise en liberté d'un prévenu. En effet, pendant qu'il était dans le cabinet du juge, un inspecteur étant venu demander à M. Villers l'ordre d'élargissement d'un détenu, le juge chercha pendant quelques instants l'imprimé et, ne le trouvant pas, prit simplement une feuille à en-tête du parquet, signa, apposa son cachet et remit la lettre à l'agent.

Ce jour-là, Allmayer avait eu une grande émotion ; c'était pour lui l'œuf de Christophe Colomb ; il se dit qu'il pouvait sortir désormais de Mazas.

La feuille de papier à lettres était encore insuffisante ; il trouva le moyen de chipper une enveloppe portant dans un angle : « Ordre de M. le procureur général. »

Quand il eut tout cela, Allmayer, rentré à Mazas, prit sa bonne plume de Tolède et écrivit la lettre qu'on va lire :

« Paris, le 30 novembre 1886.

» Je vous prie de vouloir bien mettre immédiatement en liberté le nommé Allmayer (Eugène), prévenu écroué à Mazas le 23 octobre.

» Cet homme bénéficie d'une ordonnance de non-lieu. M. le procureur général m'avise à l'instant seulement, et au moment de mon départ, de la promesse formelle qu'il a faite à un de ses amis de faire élargir ce soir le dénommé ci-dessus.

» Comme je suis pressé, je vous prie de faire mettre le dit Allmayer en liberté au reçu du présent, qui vous tient lieu de décharge.

» Ledit sera régularisé demain.

» Je compte sur votre obligeance, m'étant moi-même engagé vis-à-vis de M. le Procureur de la République.

» Mes remerciements et cordiales salutations.

» Le juge d'instruction,

» Signé : Villers. »

À Monsieur le Directeur de la Maison d'arrêt de Mazas.

En marge : « Comme c'est à mon domicile même que m'avise M. le Procureur, et ceci par un planton, je renvoie le même planton avec la présente à mon huissier pour qu'il vous la fasse parvenir.

» Ceci m'évite de retourner au Palais y remplir les formalités, car je n'ai aucune des pièces chez moi.

» Je compte sur vous pour m'obliger en cette circonstance. »

On pourra peut-être trouver étrange ce langage de bon bourgeois sous la plume d'un magistrat, mais M. Villers était un magistrat bonhomme, plein de rondeur et Allmayer avait eu l'adresse d'écrire cette lettre dans le style qui lui était familier.

Le plus difficile, c'était de se procurer le timbre du juge.

Voici ce qu'imagina pour cela notre escroc. Il revint chez M. Villers avec des paperasses encore plus nombreuses que d'ordinaire.

On sait comment sont installés les cabinets des juges d'instruction : un bureau à deux faces, très large, devant la fenêtre ; à droite, le juge ; en face de lui, son greffier ; le prévenu au coin du bureau, avec un garde de Paris à côté de lui.

Toutes ses notes de défense bien étalées sur la table, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire, Allmayer, comme machinalement, prit le timbre au moment où il discutait le plus violemment avec le juge, et dans son animation, envoya un coup de poing à l'encrier, qui alla rouler sur le pantalon du garde de Paris. Fureur bien naturelle du brave municipal, qui ne savait comment étancher l'encre, lorsque le prévenu, avec beaucoup de politesse, lui fit observer qu'il y avait sur la cheminée une carafe d'eau et une serviette. Le garde ne fit qu'un bond, et instinctivement, le juge et le greffier le suivirent des yeux. C'était pour l'escroc le moment psychologique ; sans que personne s'en aperçût, le timbre s'abattit sur la lettre dissimulée dans ses papiers, et quand

l' « inculpé » ramassa tout son dossier, il put, avant de sortir, glisser la lettre dans l'enveloppe préparée.

Ce n'était pas tout : il s'agissait, après cela, et c'était peut-être le plus difficile, de faire parvenir la lettre au directeur de Mazas.

Àpeine sorti dans le couloir avec le municipal, il s'écria :

— Tiens, j'ai encore oublié quelque chose !

Il rentra pour dire quelques mots au juge, puis il ressortit, au bout de quelques secondes, tenant à la main sa lettre cachetée. Comme on arrivait à la Souricière, le petit local où les détenus attendent le moment d'être ramenés à Mazas, il laissa tomber dédaigneusement cette enveloppe en s'écriant :

— C'est dégoûtant ! M. Villers me prend pour son domestique !

Les gardes, bien entendu, s'emparèrent du papier, avec tout le respect dû à la missive d'un juge d'instruction. La lettre fut soigneusement remise à un planton pour la porter à Mazas.

Celui-ci arriva quelques minutes après le panier à salade au moment où Allmayer, qui avait demandé à parler au greffier — le directeur étant absent, — faisait à ce fonctionnaire quelques réclamations, le suppliant de le changer de cellule et le priant de faire parvenir une lettre à sa famille pour demander du linge.

Tout en causant, le parfait comédien qu'était Allmayer trouva le moyen de se plaindre amèrement de M. Villers, « un juge grincheux », qui ne comprenait rien à son affaire et qui voulait le rendre responsable du faux commis par M. K... lui-même.

Le greffier, qu'intimidaient un peu les manières de grand seigneur d'Allmayer, promit de transmettre à son chef les demandes qu'il avait faites et le reconduisit jusqu'à sa cellule.

Le gardien avait à peine refermé sur Allmayer la porte de ladite cellule depuis quelques instants, qu'il vint la rouvrir brusquement en disant :

— Allons, monsieur Allmayer, une bonne nouvelle, faites vos paquets.

— Que se passe-t-il donc ? dit l'escroc du ton le plus naturel du monde ; on me fait déjà changer de cellule ?

— Non, fit le gardien, en souriant.

— Est-ce qu'on me ferait changer de prison ? dit Allmayer, qui sut mettre sur son visage un étonnement tout à fait naturel.

— Non, non, venez chez M. le greffier ; il va vous donner lui-même la bonne nouvelle.

Son petit balluchon à la main, Allmayer, affectant toujours une vague inquiétude, revint dans le cabinet du greffier.

— Eh bien ! monsieur Allmayer, s'écria celui-ci, vous voyez bien que vous avez tort de mal parler de M. Villers. Il vous fait remettre en liberté !

— Pas possible ! dit le prisonnier jouant à merveille l'étonnement. Quel singulier homme ! Jamais il n'avait été aussi dur pour moi qu'aujourd'hui !

— C'était sans doute pour que votre surprise fût plus grande, fit en riant le greffier ; toujours est-il que vous voilà libre. Signez

le reçu de l'argent qui vous appartient déposé au greffe et vous pouvez vous en aller.

Sans se presser, Allmayer demanda qu'on voulût bien aller lui chercher une voiture et y placer son balluchon ; puis il sortit après avoir serré la main du gardien-chef et l'avoir remercié de tous les bons soins qu'il avait eus pour lui.

Les journaux ont raconté que, le soir, on le vit assister à une première représentation à la Comédie-Française, en habit et le gardénia à la boutonnière. Le fait était vrai, sauf pour l'habit et le gardénia. Allmayer, qui ne possédait que quelques francs en quittant Mazas, s'était fait conduire directement chez mademoiselle B..., une de ses maîtresses, qui lui avait toujours témoigné une certaine affection ; il savait bien que chez elle il trouverait l'argent nécessaire pour mettre la frontière entre lui et les gendarmes.

— Madame est au Théâtre-Français, lui répondit la camériste un peu étonnée de le voir apparaître, car elle le savait en prison.

— C'est bien, répondit Allmayer, je vais la rejoindre.

Et il s'en fut au Théâtre-Français où plusieurs de ses amis le rencontrèrent dans les couloirs. Il leur annonça que son innocence étant reconnue il venait d'être remis en liberté.

Madame B... était généreuse ; elle donna à Allmayer tout l'argent qu'elle avait sur elle, quelques centaines de francs.

L'évadé, le lendemain matin, prenait le train pour Bruxelles.

Dès que je fus informé de cette évasion fantastique, je télégraphiai à Bruxelles et à Londres, pour qu'on arrêtât Allmayer, mais

cet étonnant Rocambole avait, à ce moment-là, une chance de… voleur.

Arrêté à Bruxelles et à peine conduit à la prison de Saint-Gilles, il demanda un avocat, s'enquit de toutes les formalités d'extradition, et sut bien vite qu'à ce point de vue, il avait été illégalement arrêté, la police de Bruxelles ayant reçu directement ma dépêche avant qu'aucune demande d'extradition ne fût légalement transmise par le gouvernement français au gouvernement belge.

Il gagna contre moi cette première manche ; pendant plusieurs jours, on négocia entre Paris et Bruxelles au sujet de cet escroc ; et comme, en réalité, une irrégularité grave avait été commise et donnait lieu forcément à des conflits, M. Flourens, alors ministre des affaires étrangères, ne put que renoncer à demander l'extradition.

Allmayer se fit alors conduire aux frais du gouvernement belge à la frontière hollandaise ou allemande, je ne sais plus au juste, gagna le port le plus proche et s'embarqua pour le Maroc.

Telle est la première partie de l'histoire fantastique de cet homme qui avait su réaliser les conceptions les plus extravagantes des romanciers.

Sans avoir l'expérience du bagne comme Vautrain, il fut plus habile que Rocambole.

Partie 3 · Une épopée

Àpartir de ce moment, l'histoire d'Allmayer devient une épopée. Véritable Protée, il passe d'Afrique en France, de Bruxelles à Paris, ramassant toujours, partout, dans des escroqueries innombrables, des billets de mille francs ; ici s'appelant le vicomte de Bonneville, Meyer avec un e, Mayer avec un a, le vicomte de Maistre, le comte de Maupas, le comte de Motteville, etc., etc. ; — je crois que tout l'armorial de France y passa.

Il ne se contentait même pas de faire des escroqueries, il faisait aussi des affaires, achetait des moutons, vendait des chameaux, et cet être étrange était si bien doué que, plus tard, quand il fut arrêté, j'entendis un des plus gros négociants de Paris déclarer qu'Allmayer était l'homme qui connaissait le mieux les laines du monde entier ; et notez qu'il avait été dupé par notre escroc !

— Quand il vint pour la première fois à mon bureau, disait ce négociant, qui passe, avec juste raison, pour l'un des hommes les plus éminents de la Bourse du Commerce, je fus stupéfait de voir un jeune homme connaître les laines du monde entier, et exposer avec une lucidité parfaite les modifications probables des cours.

Il est permis de se demander comment des êtres aussi bien organisés n'ont de goût que pour le mal et se donnent, en réalité, beaucoup plus de fatigue pour voler qu'il ne leur en faudrait pour gagner honnêtement une fortune, avec l'intelligence que la nature leur a donnée.

On aurait dit qu'Allmayer possédait l'anneau de Gygès. De temps en temps, sa présence était signalée à Paris. On avait beau se mettre à sa recherche, on ne trouvait rien ; puis, tout-à-coup

on apprenait qu'il était venu sous le nom de Meyer monter une affaire colossale d'escroquerie.

C'était toujours le bel Eugène aimé des femmes. Sans se confier à aucune, sans faire d'aucune sa complice, il savait se servir de toutes.

Un jour, chez une très jolie femme qui ne se doutait pas du rôle qu'il lui faisait jouer, le prétendu Eugène Meyer se fit présenter comme un gros brasseur d'affaires, faisant au Maroc des fournitures d'armes considérables. Négligemment, il raconta qu'à la suite de ses fournitures, il se trouvait créancier de M. A..., gendre de M. C..., un des plus gros banquiers de Paris, pour une somme de 760,000 francs. Il ajouta que, comme garantie de cette créance, il possédait une traite signée de M. A...

Il y avait là deux caissiers qui auraient voulu gagner une somme assez rondelette avec l'argent de leur patron et un négociant un peu gêné qui avait besoin d'une commandite.

Tout ce monde se mit au service du séduisant escroc et chercha à négocier cette traite de 760,000 francs. Mais ce n'était pas facile, la somme était trop grosse.

— Ce n'est que ça ? répondit Eugène Meyer. Eh bien ! je vais aller trouver mon ami A... et je vais lui faire faire plusieurs traites de 50,000 francs ; c'est l'homme le plus aimable du monde, et ce n'est vraiment pas sa faute si en ce moment son beau-père le tient d'une façon trop serrée parce qu'il a fait quelques grosses pertes à la Bourse. Du reste, je vais lui faire donner l'aval de garantie de sa femme.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait : de fausses traites de 50,000 francs furent apportées par Allmayer et escomptées par ses complices inconscients.

Les malheureux, pourtant, furent arrêtés pendant que le prétendu Eugène Meyer prenait, encore une fois, la poudre d'escampette.

Mais, je dois dire que cet étonnant Rocambole ne les laissa pas en prison sans prendre leur défense, du moins en apparence.

La veille du procès, un journal publiait la lettre suivante :

« Le 26 septembre 1887.

» J'ai l'honneur de porter, par la voie de votre estimable journal, à la connaissance de M. le procureur de la République à Paris, les faits suivants :

» Tous les journaux mènent grand bruit au sujet de prétendues tentatives d'escroqueries qui auraient été dirigées contre la famille A…

» Principal accusé dans cette affaire, je serais resté bien tranquillement à Paris pour prendre toute la responsabilité et donner toutes les explications. Je n'ai pu agir ainsi, étant poursuivi pour une affaire antérieure.

» Cette fuite, je le comprends, a été interprétée comme une preuve de culpabilité. On a mis en état d'arrestation six individus et on a incriminé doux personnes absentes de Paris en ce moment.

» Ces huit personnes sont absolument hors de cause, absolument innocentes, et n'ont jamais agi que de parfaite bonne foi,

ignorant même mes affaires dans les détails. C'est en présence de ces arrestations que j'ai cru de mon devoir de vous envoyer la présente.

» Mon nom Meyer n'est qu'un pseudonyme sous lequel me connaissent les personnes précitées.

» Si je ne puis aller par moi-même au parquet porter la présente déclaration, il se présente cependant un moyen, le plus sincère et le plus simple.

» Je vous l'expose. Pouvant faire la lumière, si le gouvernement français veut bien, par une note insérée dans les principaux journaux, me donner un sauf-conduit absolu, je m'engage, dès la publication de ce sauf-conduit, à me rendre directement à Paris, chez le procureur de la République.

» Il est bien entendu que je serai absolument libre et que, ni pour le passé, ni pour un fait quelconque, je ne pourrai être arrêté et que je pourrai librement regagner une frontière dès que j'aurai donné les explications et avant l'expiration du temps que me donnera le sauf-conduit.

» Ce sauf-conduit au nom de Meyer incriminé dans l'affaire A..., c'est-à-dire à mon nom d'emprunt, couvrira, bien entendu, ma personne, quel que soit mon nom véritable.

» Je crois vous avoir exposé la seule façon de faire cesser une détention qui atteint six personnes innocentes et laisse soupçonner deux personnes absentes.

» Si le gouvernement a le souci de faire bonne justice, et j'en suis convaincu, il ne refusera certes pas ma proposition. Je serai

à Paris dès la publication de ce sauf-conduit, dans les conditions précitées.

» Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

» E. Meyer. »

N. B. — Étant réfugié chez un ami à proximité de Paris, vous comprenez aisément que pour éviter que le timbre de la poste ne divulgue mon adresse, j'envoie la présente à l'étranger, chez un correspondant qui l'expédiera.

La justice ne donne pas facilement des sauf-conduits, et la bravade d'Allmayer n'était pas dangereuse pour lui, pas plus du reste qu'elle n'était profitable aux pauvres diables qu'il avait compromis et qui furent condamnés.

Peut-être, après tout, comme dans beaucoup d'affaires d'escroqueries, étaient-ils plus dupes que complices ; néanmoins, je dois dire qu'il fut établi d'une façon si certaine qu'Allmayer les avait éblouis, fascinés en faisant miroiter devant eux les affaires colossales qu'il voulait faire, — qu'ils obtinrent le minimum de la peine.

Le lecteur va certainement penser : il faut vraiment que la police et surtout M. Goron qui la dirigeait, aient montré une maladresse excessive pour qu'un filou comme Allmayer se soit permis pendant de si longs mois de faire un pied de nez aux gendarmes, voyageant impunément à travers l'Europe et la France et venant à Paris faire de bons dîners jusque dans les restaurants voisins du quai des Orfèvres !

Cette appréciation serait inexacte comme presque toutes celles que fait le public. Le chef de la police de Sûreté n'est point doué d'une seconde vue et n'a pas à son service une somnambule extra-lucide ; il faut donc qu'il se serve de son intelligence et aussi que le hasard le serve, lui donne au moment opportun le tuyau qui met sur la bonne route.

Or, pour retrouver Allmayer, je n'avais de lui qu'une mauvaise photographie, faite par le service anthropométrique quand il avait été arrêté, et ce merveilleux comédien, au moment où il s'était trouvé devant l'objectif, avait eu une telle crise de larmes qu'il était absolument méconnaissable.

Plus tard, quand il fut de nouveau pris, je comparai le portrait à l'original ; je ne pus m'empêcher de reconnaître qu'il aurait passé vingt fois à côté de moi sans que je le reconnaisse. Il était impossible de se douter que l'élégant viveur au chapeau bien ciré, à la moustache en croc, qui courait les endroits où l'on s'amuse, était le même personnage larmoyant dont l'appareil photographique de M. Bertillon avait gardé l'image.

Il m'est arrivé du reste à ce sujet une aventure assez plaisante.

Un soir, j'étais entré aux Montagnes Russes, boulevard des Capucines ; mes fonctions m'obligeaient alors à faire de fréquentes visites aux lieux de plaisir ; j'étais assis au café en train de prendre un bock, quand à deux pas de moi j'aperçus le secrétaire d'un commissaire de police que je connaissais beaucoup attablé avec un individu dont la physionomie me frappa.

— Sapristi ! pensai-je, mais c'est Allmayer !

Je tirai de ma poche la photographie du contumace, qui ne me quittait pas, et je fis signe à mon ami le secrétaire de venir me parler.

— Savez-vous, lui dis-je, avec qui vous vous trouvez ?

— Parfaitement, me répondit-il, c'est mon meilleur ami.

— Regardez, dis-je, en lui montrant la photographie.

— Tiens, s'écria le brave secrétaire, comment avez-vous son portrait ?

— Son portrait ? mais c'est Allmayer !

Mon ami eut un accès de douce hilarité et alla chercher son camarade.

C'était un bijoutier du boulevard, très honorablement connu. Il fut stupéfait en s'apercevant qu'il ressemblait à ce point à l'escroc recherché depuis tant de mois.

Étonnez-vous, après cela, que même avec une photographie du service anthropométrique, il ne soit pas facile aux agents de retrouver un voleur ou un assassin !

Enfin, dans tout le personnel de la Sûreté, un seul agent connaissait l'escroc, l'agent Soudais qui avait arrêté P… à Tlemcen, et ensuite Allmayer, quand celui-ci était revenu de Strasbourg à Paris.

Soudais s'était attaché à cette piste avec une grande patience.

Sur une dénonciation, il partit pour Belgrade où bien entendu il ne trouva plus son homme. Il fit encore le voyage de Gênes sans résultat.

Pendant ce temps, tous les trimestres, on signalait à Paris la présence de l'escroc, qui était allé dîner ou souper dans un grand restaurant, et qui disparaissait ensuite comme un météore.

— Pourquoi, dira-t-on, Soudais ne se trouvait-il pas là pour arrêter l'escroc quand il se montrait à la Maison Dorée ou au Café Anglais ?

D'abord, il aurait fallu que le hasard servît Soudais et qu'il ne fût point à la Maison Dorée quand Allmayer allait au Café Anglais, et vice-versa ; ensuite, il ne faut pas s'imaginer que les agents de police ont des crédits suffisants pour aller prendre leurs repas dans les grands restaurants, où ils seraient du reste de suite brûlés.

Quand ils suivent un monsieur de la haute qui entre dans un établissement très cher, ils sont obligés d'attendre sa sortie chez le mastroquet d'en face.

C'est un grand luxe pour eux, une dépense extraordinaire, quand ils dînent à la brasserie ; les grands restaurants leur sont absolument interdits.

Au moment de l'affaire Prado, ce fut sur un ordre spécial du juge d'instruction que les agents allèrent passer des nuits au Café Américain, et encore se contentèrent-ils de n'y prendre que quelques carafes de bière.

Ordinairement, pour les filous de l'espèce d'Allmayer, il se trouve une femme, une maîtresse de passage qui les vend et les fait arrêter ; mais l'extrême habileté de ce Rocambole était de conquérir les femmes sans se livrer à elles ; il apparaissait toujours dans le monde de la galanterie sous un aspect nouveau, et

celles qu'il honorait de son amour croyaient la plupart du temps que l'amant qu'elles avaient à leurs pieds était un vicomte très authentique et non le contumax dont le signalement avait été affiché sur tous les murs de Paris. Car en même temps que P... avait été condamné à cinq ans de réclusion, Allmayer, par contumace, avait été frappé de vingt ans de travaux forcés.

Or ce contumax insaisissable continuait à se signaler à nous par de nouveaux exploits.

Un des plus beaux coups qu'il ait faits est celui-ci :

Il était arrivé à persuader à un négociant de Marseille, M. R..., que lui seul pouvait faire aboutir une grosse spéculation sur les moutons, dont la base était une importante commande du gouvernement qu'il s'agissait d'obtenir.

Avec sa désinvolture convaincante, Allmayer avait expliqué qu'il possédait les plus hautes relations, mais il avait déclaré sans ambages à son nouvel associé que dans ce siècle tout s'achète, et qu'il faut payer tous les concours.

Il avait donc désigné un très haut fonctionnaire qui, en effet, était assez puissant pour faire réussir la combinaison.

— Je veux, dit-il, que vous lui envoyiez vous-même vingt mille francs sous pli chargé ; il sait ce qu'il doit faire et il le fera.

Le moyen de se défier d'un diable d'homme qui ne demandait même pas que l'argent lui passât par les mains !

M. R... consentit à envoyer les vingt mille francs.

Dans son cabinet, l'envoi fut préparé avec un soin extrême. Pendant que le négociant comptait les billets de banque, All-

mayer écrivait l'adresse sur une grande enveloppe. La lettre d'envoi et les billets de mille francs, introduits dans cette enveloppe, Allmayer, très naturellement, la cacheta, puis la mit dans le buvard qui était devant lui, et sur lequel il pressa, afin de sécher l'écriture de l'adresse et aussi diminuer un peu le volume apparent du pli, qui semblait trop gros.

Puis, il remit la précieuse lettre à M. R..., qui la fit porter à la poste par son caissier avec mission de la charger.

On devine qu'Allmayer avait mis à l'avance dans le buvard une enveloppe identiquement semblable, pleine de vieux morceaux de journaux. C'était celle-là que le caissier était allé charger à la poste...

Quant au pli qui contenait les 20, 000 francs, l'escroc l'avait escamoté dans son pantalon !

Le haut fonctionnaire dont nous parlons fut un peu stupéfait en recevant un pli chargé contenant un feuilleton du Petit Journal, mais le pot aux roses ne se découvrit que quelques mois plus tard, lorsque M. R... écrivit une lettre de sottises pour reprocher au pauvre homme de ne point avoir fait ce qu'il avait promis en échange des vingt mille francs touchés par lui.

Àce moment, Allmayer était bien loin de Marseille, de l'Algérie et du Maroc, — où devaient être achetés les moutons.

Il jouissait doucement de la vie sur une jolie plage normande, en compagnie d'une femme charmante et fort riche, qui s'imaginait très naïvement que l'homme qu'elle aimait appartenait à la plus vieille noblesse de France.

Le séjour d'Allmayer sur cette plage fut un pur vaudeville. Il avait loué un ravissant chalet et il menait avec son amie une vie de grand seigneur.

Tout le monde d'ailleurs s'y était laissé prendre ; même le brigadier de gendarmerie, qui était tout fier de serrer la main de M. le vicomte, un véritable noble, celui-là, qui aimait à causer avec les vieux soldats et leur raconter ses campagnes d'Afrique. Car Allmayer avait laissé échapper négligemment qu'il avait été officier aux spahis.

Comment, d'ailleurs, douter qu'un homme qui connaissait si bien les petites habitudes des garnisons d'Algérie n'eût pas fait campagne au désert ?

Comme par hasard, il avait raconté aux gendarmes comment il s'était signalé, n'étant encore que sous-officier, en faisant prisonnier tout un goum insurgé et comment on lui avait donné la médaille militaire.

— Mais, monsieur le vicomte, pourquoi ne portez-vous pas le ruban ? avait demandé Pandore.

— Oh ! s'était écrié négligemment Allmayer, c'est un peu de coquetterie : je suis encore trop jeune pour cela ; le ruban jaune, voyez-vous, cela vieillit !

Aussi n'y avait-il pas d'homme plus considéré dans le pays par les autorités, et on était heureux de lui accorder toutes les petites faveurs refusées au vulgaire.

Ainsi, un jour qu'il était monté dans le train avec un superbe caniche noir appartenant à son amie, le chef de gare voulut lui

faire remarquer qu'il était interdit aux voyageurs d'emmener avec eux des chiens.

— Quoi ! s'écria avec indignation le brigadier de gendarmerie qui se promenait sur le quai, y pensez-vous ! le chien de M. le vicomte !

Le chef de gare interdit, craignant de s'être mis une mauvaise affaire sur les bras, se recula, en soulevant respectueusement sa casquette.

Et Allmayer partit triomphalement avec son caniche.

On ne pouvait demander à la jolie femme qu'il entourait de soins et de prévenances d'être plus soupçonneuse que les gendarmes.

Un soir, qu'il s'était montré plus charmant que jamais, Allmayer lui dit :

« Ma chère amie, je crois que vous avez en ce moment de l'argent disponible ; or, j'ai un petit retard dans le paiement de cette propriété dont je vous ai souvent parlé et que j'ai vendue ; vous seriez fort aimable de me prêter trente mille francs que je vous rendrai dans huit jours. »

Il est toujours profitable d'obliger les gens riches ; la dame fut très heureuse de remettre trente billets de mille à son amant.

Quinze jours après, Allmayer prenait le train pour Paris afin d'aller toucher chez son notaire le prix de sa propriété, et la dame ne revit plus son vicomte qu'en cour d'assises.

On pourrait remplir un volume de toutes les histoires d'Allmayer. En Italie, au Maroc, en Algérie, il commit des escroque-

ries innombrables, dont le détail n'est pas resté dans ma mémoire.

À Paris, il trouva le moyen de s'installer, à deux reprises différentes, rue Monge et boulevard des Batignolles.

Rue Monge, il avait réalisé la fantaisie d'Eugène Chavette, Ami de son concierge. Son pipelet avait pour son locataire une véritable admiration et ne donnait sur lui que des renseignements dignes d'un richissime étranger ; le pauvre homme aimait tant Allmayer qu'il se compromit presque pour lui.

« Monsieur Eugène, disait-il, quel homme ! En voilà un qui est bon et pas fier. » Les mauvaises langues dans le quartier prétendaient que le pauvre concierge aurait été trop heureux de donner sa fille à Allmayer si elle avait eu l'âge de se marier.

Boulevard des Batignolles, ce fut une autre histoire. Là, il apparut comme un grand seigneur, attendant l'héritage d'un parent dix fois millionnaire qui lui avait fait fait don de sa fortune par un acte authentique, acte qu'Allmayer savait montrer à tous les gogos qu'il voulait fasciner et qui apparaissait sur grand papier avec cachets authentiques.

Une de ses dernières escroqueries à Paris fut l'achat d'un coffre-fort de plusieurs milliers de francs, qu'il se fit livrer par la maison Fichet, pour mettre en sûreté ce fameux héritage.

Inutile de dire que ni les mobiliers qu'il acheta pour s'installer dans ses différents logis, ni le coffre-fort ne furent jamais payés.

Ni les concierges, ni les coffres-forts ne virent jamais la couleur de l'argent d'Allmayer.

Cet homme avait le génie du vol, et, pour ne point être obligé de changer à chaque instant son linge, il choisissait des pseudonymes dont les initiales correspondaient à celles marquées sur ses chemises. Et puis, pas de faiblesses amoureuses. Quand il rencontrait une jolie femme et qu'il la désirait, il se jetait sur elle un peu comme le faucon sur sa proie ; mais, le caprice passé, il secouait derrière lui la poussière de ses souliers et s'en allait vers de nouvelles amours.

Ce n'est pas lui qui, comme Prado, aurait donné un peu de son cœur à une jolie Bordelaise !

Toutes les forces de son être semblaient converger vers un but unique : tromper, voler ses semblables ; il n'avait pas les petites faiblesses ordinaires de ses confrères, qui sont comme les défauts de cuirasse des criminels et qui permettent la plupart du temps à la police de les prendre.

Donc nous ne parvenions pas à mettre la main sur Allmayer et il y avait, je le reconnais, un côté prêtant à rire, dans ce rôle de carabinier arrivant toujours trop tard, quand l'escroc s'était envolé.

Nous finîmes pourtant par prendre le roi des escrocs.

Partie 3 · L'hallali

J'étais agacé d'avoir ainsi, de temps à autre, des nouvelles de mon insaisissable Rocambole, nouvelles que la presse agrémentait toujours d'une note aimable pour les « maladresses de la Sûreté. »

Je voulais, à tout prix, arrêter Allmayer, et me heurtais à des mauvaises volontés ou à des malchances qui paralysaient l'action de mes agents.

Bien des gens qui avaient connu l'escroc, qui avaient été ses compagnons de fête, le rencontraient sur le boulevard. Mais même ceux-là qui avaient été ses victimes se gardaient bien de le faire arrêter ou de dénoncer sa présence à la Sûreté : les uns afin d'éviter l'ennui de comparaître comme témoins en justice, les autres répugnant à une dénonciation.

C'est ainsi du reste que beaucoup d'escrocs peuvent rester longtemps sur le boulevard et jouir d'une impunité prolongée, grâce à cette complicité involontaire, inconsciente, de la foule qui confond souvent la dénonciation malhonnête et brutale avec l'aide nécessaire que tous les citoyens doivent donner à la justice pour défendre la société contre les bandits.

J'avais bien fait tirer à des centaines et des centaines d'exemplaires la photographie d'Allmayer que possédait le service anthropométrique. Malheureusement, je l'ai déjà dit, elle était peu ressemblante, et il eût été impossible de reconnaître le brillant gentilhomme de grand chemin qu'était devenu Allmayer dans le Jean qui pleure prisonnier qui avait posé devant l'objectif de M. Bertillon.

Cependant j'avais fini par intéresser à cette chasse jusqu'alors infructueuse tout le personnel de la Préfecture de police, et l'on me communiquait les renseignements de province qui d'ordinaire ne passent pas par le service de la Sûreté.

C'est ainsi que j'appris, trop tard malheureusement pour l'y faire arrêter, qu'Allmayer était passé par Lyon où tout le monde

l'avait pris pour un officier de cavalerie. Il avait même si bien joué son rôle qu'il avait donné dans un des plus beaux hôtels de la ville un grand dîner à ses soi-disant collègues et qu'un certain nombre d'officiers, trompés par ses allures de grand seigneur, n'avaient pas manqué d'assister à cette petite fête — laquelle du reste avait été charmante et ne s'était terminée qu'au petit jour !

Enfin, on me signala, au Casino d'Aix, le passage d'un pseudo-gentilhomme, le vicomte de Malville, qui avait commis en quelques jours d'innombrables escroqueries : il avait même triché au jeu.

Le gaillard avait opéré avec une telle maestria que le lendemain de sa fuite on s'était demandé s'il n'était pas Allmayer ; un peu tardivement, comme cela arrive souvent, le commissaire avait eu alors l'idée de regarder la photographie que je lui avais envoyée.

Si mauvaise qu'elle fût, en la comparant au sujet, il eût pu avoir une heureuse intuition ; mais le sujet était bien loin !

Cinq ou six jours après, mon ami Guérin, qui était secrétaire du préfet de police, un camarade excellent, dont j'ai bien regretté la mort, eut la bonne idée de me faire parvenir la copie d'une dépêche transmise par le commissaire de police de Biarritz à la Sûreté générale.

Cette dépêche était ainsi conçue :

« Commissaire spécial Biarritz,
Intérieur, Paris.

» Un individu vient de passer quelques jours à Biarritz, où il a commis diverses escroqueries et emprunté 20,000 francs au di-

recteur du Casino.

» Cet individu, qui a pris le nom de M. de Bonneville, a dû se diriger sur Bordeaux. Au moment de partir, il a changé de nom et a pris celui de Mario-Magnan.

Cet escroc se dit protégé par M. X..., député d'Algérie. »

J'avais la tête tellement pleine d'Allmayer à ce moment-là que l'idée me vint que c'était lui.

Bonneville, Malville, ces deux pseudonymes cachaient évidemment le même personnage ; l'escroc d'Aix était le même que celui de Biarritz, et cet escroc, je n'en pouvais douter, était Allmayer.

Il se disait protégé par un député d'Algérie, de ce pays qu'il connaissait pour y avoir été disciplinaire et surtout pour y avoir tenté des escroqueries.

L'Algérie, c'était le champ de bataille d'Allmayer.

Aussitôt, sans hésiter, je télégraphiai, au nom du préfet, au commissaire central de Bordeaux :

« L'homme qui vous est signalé par une dépêche de votre collègue de Biarritz est certainement Allmayer, dont vous avez du reste la photographie ; prenez toutes vos précautions. Je vous envoie l'agent Soudais qui connaît le personnage. »

Je fis venir Soudais et lui montrai la dépêche du commissaire de police de Biarritz.

— Vous avez raison, me dit-il ; ça, c'est la marque de fabrique d'Allmayer.

Le temps de mettre quelques chemises dans une valise et Soudais prenait le premier train pour Bordeaux.

En arrivant, il eut la bonne fortune de savoir tout de suite à quel hôtel était descendu Mario-Magnan ; mais là, une déception l'attendait ; le commissaire central de Bordeaux, sans doute, avait cru que le chef de la Sûreté de Paris avait beaucoup trop d'imagination et n'avait point jugé nécessaire de prendre les précautions recommandées. Quand Soudais eut décliné ses qualités au directeur de l'hôtel, celui-ci lui dit :

« En effet, nous avions encore ici, hier soir, M. et madame Mario-Magnan, un ménage charmant ! Le mari, un parfait homme du monde, et la femme jolie, élégante, distinguée ! Ils sont partis brusquement, dans la soirée ; voici comment :

» Un agent s'est présenté à l'hôtel, en l'absence de M. Magnan, et m'a prié de lui dire que le commissaire central désirait lui parler. Quand mon locataire rentra, je lui fis la commission.

» — Sacré nom d'un chien ! s'écria-t-il, le commissaire de Bordeaux est un ami de mon père, et je le connais bien, c'est un vieux raseur…! S'il croit que je fais mon voyage de noces pour m'ennuyer en sa compagnie, il se trompe ! Je vais partir tout de suite.

» Ils ont fait aussitôt leurs malles et se sont fait conduire au chemin de fer. »

Inutile de dire que, dans l'hôtel, tous les employés ne donnaient que les meilleurs renseignements sur ce couple généreux qui avait le pourboire extrêmement facile.

Sans perdre de temps, Soudais revint immédiatement à la gare et très difficilement parvint à connaître la route suivie par les

fugitifs.

Allmayer d'abord avait fait enregistrer ses bagages pour Paris ; puis, brusquement, au dernier moment, il les avait fait inscrire pour Coutras.

Naturellement, Soudais partit pour Coutras.

Là, un quart d'heure d'arrêt, une foule de voyageurs, la gare encombrée de bagages. Il fallait bien, cependant, savoir quel chemin avait pris le couple Mario-Magnan. Enfin, priant, menaçant, Soudais obtint la communication des livres et vit que les deux voyageurs partis de Bordeaux, avec des bagages enregistrés pour Coutras, avaient continué sur le Havre. Le train dans la direction de Rouen et du Havre était en gare. Soudais n'eut que le temps de me télégraphier :

« L'homme parti pour le Havre avec avance de plusieurs heures. Je file derrière lui »

En recevant cette dépêche, je fis cette réflexion : qu'il fallait beaucoup plus de temps pour aller de Coutras au Havre que de Paris au Havre ; immédiatement, j'envoyai dans cette ville l'agent Bleuze.

Dès que celui-ci fut arrivé, il chercha à savoir quelles étaient les personnes venues de Coutras ; cela ne pouvait être très difficile, les voyageurs pour ce long trajet n'étant pas très nombreux. Néanmoins, le chef de gare déclara qu'il n'avait aucun billet de Coutras au Havre ; heureusement, quelques heures après, arrivait Soudais qui, plus persuasif ou plus autoritaire, se fit donner le paquet des billets rendus à la gare depuis plusieurs jours et trouva deux billets de premières de Coutras au Havre.

— Cette fois, pensa l'agent, je crois que je le tiens.

Cependant il était impossible d'obtenir à la gare des renseignements complémentaires ; nul employé ne savait sur l'omnibus de quel hôtel avaient été transportés les bagages des deux voyageurs venus de Coutras.

Voilà donc mes inspecteurs se promenant dans le Havre, le nez au vent, l'œil au guet, espérant dans le hasard.

Ils s'en vont à Sainte-Adresse, se disant qu'Allmayer peut-être irait y respirer l'air pur de la mer ; ils y passent toute la journée, regardant vainement toutes les voitures qui arrivent. Rien !

Àla nuit tombante, ils rentraient au Havre un peu penauds, se demandant si leur gibier était encore au gîte, quand, en traversant le boulevard de Strasbourg, leurs regards furent attirés par la toilette élégante et la beauté d'une jeune femme passant en voiture découverte.

Mais en regardant cette jolie personne, leurs yeux tombèrent aussi sur son compagnon, un brillant jeune homme à la moustache relevée, mis à la dernière mode.

— C'est lui, s'écria Soudais.

Et d'un bond il s'élança à la tête des chevaux qu'il arrêta net. Bleuze, de son côté, avait sauté sur le marche-pied de la voiture et saisi le jeune homme au collet.

— Monsieur, vous vous trompez, s'écria le compagnon de la dame.

— Possible, répondit Soudais ; mais allons nous expliquer à la permanence, à l'Hôtel de Ville.

Pas une seconde, Àllmayer ne perdit son sang-froid, et pendant toute cette scène il souriait gentiment comme un homme du monde qu'amuse une absurde méprise.

Cependant, quand il fut en présence du commissaire central du Havre, il comprit que cette fois il était pris.

Il lui fut impossible d'éblouir le magistrat en parlant de ses belles relations et de ses nobles ancêtres. Et, comme naturellement, il ne pouvait produire des papiers en règle… M. Balmar, qui était alors commissaire central au Havre, vint immédiatement faire une perquisition à l'hôtel Frascati, où était descendu le couple élégant.

On ne trouva que des chemises de soie et des flacons de parfum, ce qui s'expliquait, Allmayer étant un élégant di primo cartello. Bien entendu, aucune trace de papiers compromettants. Néanmoins le gaillard, quand il se vit entre les mains de Soudais, qui n'avait point envie de le lâcher, comprit que, désormais, toute comédie était inutile.

— C'est bien, dit-il, je suis pris. Oui, c'est moi qui suis Allmayer.

Alors Rocambole reparut. Cet homme étrange, qui devait s'amuser beaucoup de ce que disaient de lui les journaux, voulut encore éblouir la foule par un acte de générosité inattendu qui devait entretenir la légende fantastique faite autour de son nom.

La perquisition finie, il s'approcha de M. Balmar et, avec le plus grand calme, il lui dit qu'il avait une déclaration de la plus haute importance à faire à M. le procureur de la République.

On ramena Allmayer au poste de l'Hôtel de Ville où le magistrat vint l'interroger.

— Voici, monsieur le procureur de la République, ce que j'ai à dire, fit notre homme avec des allures de prince donnant audience à un de ses sujets : « Je ne veux pas qu'un innocent paye pour un coupable. Vous avez fait arrêter, hier, quelqu'un pour un vol commis à l'administration des postes. C'est moi qui ai pris le pli chargé dont il s'agit. »

Comme on le voit, Allmayer, depuis deux jours au Havre, n'avait pas perdu son temps, ni ses bonnes habitudes.

Puis, se tournant vers Soudais qui ne le quittait pas des yeux :

— Allons, monsieur Soudais, dit-il en souriant, ne m'en veuillez pas trop des pas et démarches que je vous ai fait faire. Vous me connaissiez, mais je vous connaissais aussi. À cent mètres je vous dépistais et je prenais l'autre trottoir. Vous ne vous doutez pas combien de fois nous nous sommes rencontrés à Paris !

Il y avait dans tout cela beaucoup de fanfaronnade et la fanfaronnade était un des procédés ordinaires d'Allmayer.

Néanmoins, cet homme singulier dormit d'un excellent sommeil la nuit qu'il passa au Havre, dans une cellule de la maison d'arrêt, en compagnie des deux agents qui, trop heureux d'avoir mis la main sur un aussi gros gibier, ne voulaient pas le perdre de vue une seconde. Quant à la jolie femme qui accompagnait l'escroc, elle était simplement une de ses victimes, et non une de ses complices ; — c'était une pauvre créature naïve qui avait aban-

donné une superbe situation pour suivre le prétendu grand seigneur. Elle fut remise en liberté après une enquête rapide.

Le lendemain, en s'éveillant, Allmayer sourit en voyant la mine un peu jaune de Soudais et de Bleuze qui, eux, n'avaient dormi que d'un œil, en gendarmes.

— Ah ! messieurs, s'écria-t-il, je vois bien que je vous ai fait passer une nuit détestable. Vraiment, ce n'est pas de ma faute, et je vous en fais toutes mes excuses.

Puis, il se mit à sa toilette avec un soin minutieux, suppliant qu'on voulût bien lui donner une glace pour qu'il pût faire sa raie et arranger son nœud de cravate.

J'allai attendre le prisonnier à la gare Saint-Lazare, et, le bruit de l'arrestation du fantastique Rocambole s'étant répandu dans Paris, il y avait autant de monde pour l'attendre, que jadis lorsque le père Claude vint prendre livraison de Troppmann arrivant, lui aussi, du Havre.

Je me souviens qu'au moment où je partais pour la gare Saint-Lazare, un agent me fit remarquer que la dernière condamnation par contumace d'Allmayer était encore affichée au Palais de Justice :

« Allmayer Eugène, 29 ans, sans profession, né à Paris et ayant demeuré boulevard Haussmann, contumax.

» Taille 160, cheveux et sourcils bruns, front large, yeux gris, nez moyen, menton couvert, visage allongé, teint pâle.

» Vol et faux en écritures de commerce et usage, commis en 1886.

» A été condamné par les assises du 25 février à vingt ans de travaux forcés et 100 francs d'amende. »

En prenant livraison de mon prisonnier, je ne pus m'empêcher de faire la réflexion que l'agent qui l'eût reconnu à ce signalement eût été vraiment bien malin. D'ailleurs la photographie tirée à des centaines d'exemplaires que j'avais dans ma poche ne m'aurait pas permis davantage de dire : le voilà !

Pour le soustraire à la foule, nous fûmes obligés de le faire entrer dans le bureau du chef de gare.

Il avait un peu pâli quand il avait vu tant de monde sur le quai.

— Comme c'est agréable, dit-il en montrant ses menottes, de passer ainsi devant des gens qui vous ont connu ! Ne me faites pas voir ainsi qu'une bête curieuse !

Nous le fîmes monter dans un petit omnibus de la Compagnie, où je pris place avec Soudais et Bleuze, et l'on fila rapidement vers le quai des Orfèvres.

Après un rapide interrogatoire que lui fit subir M. Bernard, procureur de la République, on le ramena dans mon bureau où un copieux dîner lui fut servi. Il semblait avoir grand'faim, et il y fit honneur.

Quand il eut fini, pendant qu'il fumait une cigarette, je lui dis :

— Eh bien ! maintenant, causons.

— Volontiers, répondit-il.

Et avec un sang-froid qui ressemblait beaucoup à du cynisme, il se mit à me conter, avec complaisance, ses dernières aventures.

Mais autant il mettait de bonne humeur à parler de toutes ses escroqueries, autant il protestait avec indignation contre les faux qui lui étaient reprochés.

Le voleur avait fait déjà son plan de défense. Il savait que ses faux étaient passibles du bagne, et il ne voulait courir le risque que des cinq années de prison réservées à l'escroquerie.

Tout à coup, il me lança cette boutade :

— Vous me reprochez de m'être créé des ressources par le vol et l'escroquerie ? Quel si grand mal ai-je donc fait ? L'argent que j'ai pris n'a-t-il point profité à d'autres ? Ne l'ai-je pas jeté dans le commerce ? Je dépensais sans compter. J'ai toujours aimé vivre en grand seigneur.

Rien ne peint mieux l'inconscience de cet homme.

Jamais une seconde il ne lui vint l'ombre d'une pensée de repentir. Jamais il ne regretta un instant d'avoir perdu sa vie, lui qui aurait pu si facilement conquérir, en travaillant, une situation honorable. Il était né pour le mal et il n'y avait que le mal qui le tentait.

Partie 3 · Tentative de revanche

Ce qui perdait souvent Allmayer, c'était sa forfanterie ; je n'avais pas besoin d'être mis en garde contre lui, et cependant, il trouva le moyen de me décider à veiller encore avec plus de vigilance s'il était possible.

On l'avait mis à la Conciergerie où il occupait une cellule double en compagnie de deux agents de la Sûreté chargés de le garder.

Un soir, il leur dit :

« M. Goron a gagné la première manche, mais j'espère gagner la seconde. »

Bientôt, cependant, comme les agents de la Sûreté n'ont pas pour mission de passer leur vie en prison avec les inculpés, on retira de la Conciergerie ceux qui gardaient Allmayer et on lui donna pour compagnons deux bandits de grands chemins avec lesquels, du reste, il fut bientôt dans les meilleurs termes.

La caractéristique de cet homme singulier était un talent d'assimilation tout à fait extraordinaire. Il n'était déplacé nulle part ; ni dans la bonne ni dans la mauvaise fortune.

À Lyon, les officiers de la garnison l'avaient pris pour un des leurs ; dans toutes les villes d'eau, il s'était fait passer pour un grand seigneur sans que rien dans ses manières dénotât le vulgaire escroc. En prison, il n'était pas déplacé avec les pègres, ses compagnons, jouant avec eux, parlant argot et leur distribuant une partie des petites douceurs qu'il pouvait avoir.

Sa famille, cette fois, l'avait définitivement abandonné et ne voulait plus rien faire pour lui ; mais son avocat, M Eugène Crémieux, et moi, qui, de par mes fonctions, avais une pitié naturelle pour les gens dont la vie changeait ainsi du tout au tout en très peu de temps, nous lui donnions quelques adoucissements au régime de la prison.

Je dois dire qu'il m'en témoignait une extrême reconnaissance et que, sauf pour les faux contre lesquels il protestait avec une indignation extrême, il n'hésitait pas à me raconter dans les plus petits détails toutes ses escroqueries et tous ses vols.

Quelques semaines se passèrent ainsi ; il allait à l'instruction sous bonne garde ; nous n'avions eu jusque-là à lui reprocher aucune tentative d'évasion, quand un beau jour il désira me parler.

Je le fis venir, et, après m'avoir demandé la permission de rester avec moi seul en tête-à-tête dans mon cabinet, il commença :

« Monsieur Goron, je vous suis très reconnaissant de toutes les bontés que vous avez eues pour moi, et je vais vous en donner une preuve éclatante. Je puis vous rendre un très grand service. Voici ce dont il s'agit :

» J'ai dans ma cellule un nommé Bouteille et un autre gaillard qui ont commis un nombre de vols vraiment extraordinaire ; chose curieuse, vous n'avez pu mettre, jusqu'à présent, la main sur leur cachette : or, cette cachette, ils me l'ont indiquée, à moi, en même temps, d'ailleurs, qu'un mauvais coup que veulent tenter, dans quelques jours, leurs camarades restés en liberté. J'ai le plan de l'endroit où se trouve le magot, mais ce plan vous est absolument insuffisant pour que vous réussissiez non seulement à trouver les objets volés, mais encore à arrêter tous les voleurs ; il faut que mardi prochain, à neuf heures du soir, vous me meniez avec vous rue Saint-Maur, dans la maison que l'on veut dévaliser. Ne vous imaginez pas qu'il s'agisse pour moi d'une tentative d'évasion : ligottez-moi si vous voulez, et je crois que j'aurai rendu un gros service à la société ; car les types dont il s'agit sont capables de tuer peut-être le propriétaire de la maison, s'ils le ren-

contraient. Or, moi, je suis un escroc, c'est possible, mais j'ai horreur du sang et je ferais tout au monde pour empêcher un assassinat. »

J'avais écouté mon Allmayer tout en souriant.

— Mon garçon, lui dis-je, tout ce que vous voudrez, excepté une ballade.

— Comment ! fit-il avec indignation, au moment où je viens vous rendre service, vous vous imaginez que je vais vous tendre un piège ?

— Je vous connais trop, lui répondis-je, pour me figurer un instant que je puis avoir une garantie contre vous.

— Mais, monsieur Goron, je vous donne ma parole d'honneur !

— Non, mon ami, interrompis-je, toujours gouailleur, c'est encore une garantie insuffisante ; voyez-vous, j'ai trop peur que vous filiez.

— C'est bien, dit Allmayer en pinçant les lèvres ; je n'insiste même pas.

— Vous avez raison, répondis-je, car plutôt que de courir le risque de perdre un prisonnier aussi précieux que vous, j'aime mieux me passer d'une découverte, si importante fût-elle.

Allmayer avait dit qu'il n'insisterait pas ; bien entendu, il insista cinq minutes après, me disant : « Voyons, monsieur Goron, vous ne comprenez pas que dans une affaire de ce genre, votre responsabilité est engagée ?

» Si un homme est assassiné mardi prochain, vous aurez des remords de ne pas m'avoir écouté. Vous n'avez rien à craindre ; vous n'avez qu'à prendre vos précautions pour que je ne puisse me sauver.

— Turlututu, mon ami, répondis-je ; j'ai le droit d'être méfiant vis-à-vis de vous.

— Enfin, s'écria Allmayer, mettez quatre agents pour me garder.

— Qu'est-ce que c'est que quatre agents, pour garder un homme qui a monté le coup à la justice française et à la justice belge ? Vous m'avez donné trop de mal, je vous le répète ; je vous garde et vous garderai bien.

Mon prisonnier, d'un geste de mauvaise humeur, brisa en deux un porte-plume qu'il avait prise sur mon bureau, du même geste, sans doute, qu'il avait saisi, jadis, le timbre de M. le juge d'instruction Villers.

Je l'avais bien suivi des yeux et j'avais observé le bouleversement de sa physionomie.

— Mon garçon, pensai-je à part moi ; je ne sais pas encore le coup que tu as voulu me monter ; mais, certainement, tu m'as tendu un piège.

J'avais été, d'une perspicacité extraordinaire, comme on va pouvoir en juger.

Le lendemain, on vint m'avertir qu'un détenu, avant de partir pour la prison de la Santé, avait des révélations très importantes à me faire.

On introduisit l'individu dans mon cabinet.

Et il me dit à son tour :

— Monsieur le chef de la Sûreté, vous avez été bon pour moi quand vous m'avez arrêté ; je veux vous rendre un service.

J'avais encore l'esprit plein de la scène dramatique que m'avait faite la veille Allmayer et je ne pus m'empêcher de penser, avec un certain scepticisme, qu'il était bien extraordinaire que tous les prisonniers, en quittant la Conciergerie, eussent ainsi une tendresse particulière pour l'homme qui les avait fait arrêter.

— Écoutez, monsieur Goron, continua l'individu en question, dont je ne donne pas le nom, par un sentiment qu'on comprendra, le service que je désire vous rendre n'est pas ordinaire : je veux vous empêcher de vous faire casser la gueule !

Je continuais à sourire, intéressé sans doute, parce que, en matière de police, il faut tout entendre, mais très sceptique, et croyant encore que celui-là voulait me monter un autre bateau.

— Y a pas d'erreur, fit-il dans son jargon faubourien ; y a un type, un millionnaire, qu'est prisonnier, le millionnaire à Bouteille, qu'a monté un coup superbe dont vous devez être le dindon si vous n'y laissez pas votre peau.

J'avoue que, malgré tout mon sang-froid, l'affaire commençait à m'intéresser ; je comprenais qu'il devait y avoir de l'Allmayer là-dessous, puisque lui aussi m'avait parlé de Bouteille.

— Écoutez, continua l'homme ; voici ce dont il s'agit : le millionnaire dont je parle, un zigue épatant, a promis 50,000 balles, aux aminches si on faisait tout ce qu'il demandait. Y s'agit tout

simplement de réunir une quarantaine de compagnons qu'ont pas froid aux yeux et qui feront le coup. Y paraît que vous devez emmener notre homme du côté de Ménilmontant un soir de la semaine prochaine ; il a promis de vous montrer l'endroit où il y a de la camelote. Quand le bonhomme prendra son mouchoir à la main, tous les hommes vous tomberont dessus. Eh bien, moi, comme vous avez été bon pour moi, j'veux pas qu'vous ayez la gueule cassée.

Àce moment, mon interlocuteur, d'un geste qui n'était peut-être pas d'une élégance extrême, retira son soulier et y prit une lettre cachée délicatement entre le cuir et sa chair, car je dois dire qu'il ne portait pas de chaussettes.

— T'nez, fit-il en me tendant le billet, v'là la lettre que j'étais chargé de r'mettre à un copain, à la Santé ; comme dans deux jours y doit sortir, son temps étant fini, c'était lui qui d'vait s'charger de la faire parvenir à destination.

Sans mettre absolument le nez sur le papier, qui exhalait une odeur sui generis, je le dépliai soigneusement et je lus la missive suivante :

« Aux aminches. — Un type épatant nous a promis cinquante mille balles et la fille de l'air ; y s'agit seulement de faire tout c'qui r'commande. »

Ici était minutieusement indiqué le recrutement des hommes qui devaient faire la diversion attendue par Allmayer, le signal du mouchoir sur lequel seul on devait marcher, et, si je m'en souviens bien, l'étonnante lettre se terminait ainsi :

« Hein, quelle veine ! du pognon à la clef et des gonzesses. Tu penses, mon vieux, que si ça marche bien, on se paiera la bobine de ces vaches de la Sûreté : Seulement, faites attention, l'important n'est pas de leur détériorer la poire : c'est surtout de faire filer not' bienfaiteur, qu'a promis de nous faire filer ensuite, et c'est un homme de parole ; il est si intelligent qui fait tout ce qui veut. »

J'avoue que je pris ma revanche sur Allmayer deux jours après, quand il revint, sous prétexte de me parler et essayer de me persuader encore que mon devoir était de le faire conduire à Ménilmontant, afin d'éviter un assassinat.

— Mon garçon, lui répondis-je, assez de battage.

Et je lui mis sous les yeux la lettre « aux aminches ».

Je crois bien qu'à ce moment-là, Allmayer eut vraiment la tentation de m'étrangler ; ses yeux lançaient des éclairs et ses mains se crispaient de colère.

Mais c'était un homme qui savait raisonner le danger ; il parvint à dominer sa fureur et me dit seulement au moment de sortir :

— Ça n'est pas fini ; j'ai encore plus d'un tour dans mon sac.

Ce fut fini, pourtant ; il ne s'évada point et je ne le revis plus qu'en cour d'assises.

Le procès avait attiré une foule presque aussi grande que celle qui avait voulu voir Pranzini, mais ce fut un véritable désappointement pour le public.

Le héros qu'on s'imaginait superbe, audacieux, plein d'esprit et bravant la justice, apparut au contraire comme un escroc timide, très banal, n'ayant point du tout la tentation de se montrer le plus habile des voleurs du siècle. J'entendis autour de moi des gens dire : « Vraiment, cet Allmayer n'est pas aussi fort qu'on nous l'avait dit. »

Il l'était au contraire bien plus que ne se l'étaient imaginé ceux qui avaient créé une légende sur son compte, puisqu'il parvenait ainsi en cour d'assises à tromper encore le public et les jurés et à leur faire croire qu'il était un imbécile ; cette attitude devant la justice fut peut-être la plus grande fourberie d'Allmayer.

Il imagina je ne sais quelle version ridicule, prétendant qu'il n'avait commis aucun faux et que c'était un nommé Dormoy, un camarade disparu, envolé, le personnage mystérieux de tous les procès, qui était entré dans le cabinet de M. Villers, avait soustrait le papier et l'enveloppe, et fabriqué la fausse lettre. Ce roman n'eut aucun succès, mais amena un peu d'indulgence sur ce pauvre escroc, vraiment bien inférieur au rôle qu'on lui avait prêté. Le maximum était vingt ans de travaux forcés, on ne lui en donna que douze.

Il est, d'ailleurs, toujours aux îles du Salut, d'où il n'est pas parvenu à s'évader ; il est infirmier à l'hôpital et l'on m'a raconté que, continuant à employer tous les moyens de gagner la confiance des autorités, il fut un des dénonciateurs et peut-être aussi des organisateurs de la révolte des anarchistes qui aboutit à une si terrible fusillade. M. Mimande raconte, dans son livre Forçats et Proscrits, qu'il l'a rencontré à l'hôpital de l'île Royale, que c'est encore un assez beau garçon, à l'œil intelligent, mais à la physionomie remarquablement fausse. Il se plaint d'avoir été lâ-

ché par les hautes personnalités parlementaires qui étaient ses amis, et s'amuse, paraît-il, à montrer des lettres soi-disant signées de noms de députés très connus. Il paraît que les anarchistes ont fini par se méfier de lui. Il n'en continue pas moins à affirmer qu'il est une victime de la réaction. « Il affecte, dit M. Mimande, une grande courtoisie et une fière résignation qui conviennent à un homme politique dans le malheur ; il soigne ses frères avec la charité d'un apôtre et prépare, d'une main experte autant que dévouée, des cataplasmes émollients et des bandages antiseptiques.

» J'ai appris, à regret, que le lendemain de notre passage il avait volé à un médecin colonial, dont il possédait la confiance, toutes ses économies, à titre sans doute de reprise légitime. »

Ponson du Terrail a écrit jadis le retour de Rocambole ; aurons-nous le retour d'Allmayer ?

Tout est possible d'un aventurier de cette espèce, dont la peine expirera dans deux ans, et qui alors restera quand même à la Guyane sous la surveillance de la police, mais aura, à partir de ce moment, des facilités plus grandes pour regagner l'Europe.

J'ai déjà dit que les condamnés à plus de cinq ans de bagne, quoique libérés, restent toute leur vie dans la colonie où ils ont fait leur temps, sous la surveillance de la police pénitentiaire.

Allmayer qui, si nous en croyons M. Mimande, ne s'est pas tout à fait perdu la main au bagne, le jour de sa libération se signalera, sans doute, par un haut fait nouveau. Qui sait si, un beau matin, on n'apprendra pas qu'il a raflé une mine d'or !

Allmayer était incontestablement le plus intelligent et le plus habile des escrocs que j'aie connus ; mais il ne faudrait pas croire qu'il n'a pas eu de rivaux.

Dans la galerie des filous célèbres que je veux faire passer sous les yeux du lecteur, Allmayer incontestablement brille au premier rang, — mais d'autres derrière lui ont su réaliser, d'une façon suffisamment intéressante, les types les plus connus du roman ou du théâtre.

C'est ainsi que la bande Catusse, dont je vais raconter les hauts faits, fut une association internationale particulièrement curieuse.

Partie 3 · Catusse, Ménégant et Cie

On venait de commettre une série de vols extraordinaires chez M. Benoît-Barnet, rue Notre-Dame-de-Nazareth, et chez le comte de Cito, rue Montaigne.

Chez M. Benoît-Barnet, une bande de cambrioleurs avait éventré un coffre-fort et pris pour 300,000 francs de valeurs.

Rue Montaigne, l'appartement du comte de Cito avait été également dévalisé dans des conditions étranges.

Un beau matin, on me dit qu'un monsieur très élégamment mis demandait à me parler ; et je vis entrer un assez bel homme d'environ trente-cinq ans. Il m'avait fait passer sa carte, sur laquelle j'avais lu : « Catusse, ancien employé des postes. »

— Monsieur, me dit-il, j'ai, vis-à-vis de vous, une dette de reconnaissance à acquitter.

En le regardant, avec attention, peu à peu, je le reconnaissais.

— Mais j'y suis, interrompis-je ; c'est chez vous que j'ai été perquisitionner pour cette affaire de contrefaçon de parfumerie ?

— Parfaitement, me répondit-il, et je n'ai pas oublié l'extrême bienveillance que vous m'avez témoignée, la courtoisie parfaite avec laquelle vous vous êtes acquitté chez moi de vos fonctions.

Je me souvenais, en effet, que j'étais allé perquisitionner à Alfortville dans une jolie villa appartenant à un M. Catusse, placier en parfumerie et en cafés. Après tout, une contrefaçon n'est pas un grand crime et j'écoutais avec intérêt mon interlocuteur. Cependant il avait dans le regard quelque chose de faux et de louche qui me frappa ; il m'était impossible de rencontrer ses yeux.

— Monsieur Goron, continua l'homme, je sais qu'en ce moment l'une de vos préoccupations est de retrouver les auteurs du vol commis chez M. Benoît-Barnet, rue Notre-Dame-de-Nazareth, vol dont tous les journaux ont parlé ; or, je les connais.

Voyant sur ma physionomie des marques non équivoques de surprise, il continua :

— Vous vous étonnez, je le comprends, que je puisse savoir ce qui se passe dans ce monde de la pègre, moi qui suis un bon bourgeois bien à mon aise ; mais le métier même que j'exerce, ce métier de placier en cafés dont vous devez vous rappeler sans doute, m'a mis en relation avec un tas de gens qui peu à peu m'ont emmené dans les bas-fonds de Paris et dans tous les éta-

blissements interlopes ; j'y ai vu des choses si étranges que je me suis passionné pour l'étude des dessous de la grande ville.

Alors, M. Catusse m'expliqua qu'il était une sorte de prince Rodolphe des Mystères de Paris, cherchant des âmes égarées dans les bouges et étudiant avec une passion de romancier les mœurs et les habitudes des voleurs.

— Écoutez, me dit-il, vous n'avez qu'à arrêter un nommé Rateau, dit le « Frisé de Montmartre ». Par lui, vous tiendrez toute la bande.

On va dire sans doute que je manquais de reconnaissance pour les gens qui venaient me donner de si précieux renseignements, mais je n'ai jamais vu un honnête homme apporter une dénonciation, et Catusse, le nouveau prince Rodolphe, avait une physionomie qui, je ne sais pourquoi, ne m'inspirait pas confiance.

— C'est fort bien, répondis-je, et j'apprécie fort le concours désintéressé que vous apportez à la justice ; mais comme vous seul connaissez le « Frisé de Montmartre », il est nécessaire que vous assistiez à son arrestation ; en outre, je dois vous garder contre toute représaille de cet individu. Ne vous étonnez donc pas si je vous remets entre les mains de quatre agents qui auront la mission de ne pas vous quitter un instant.

M. Catusse pâlit et ne dit rien ; mais il était facile de voir qu'il n'était pas content et que, s'il avait prévu cette conclusion, il se serait certainement abstenu de me rendre visite.

Àpeine ce dénonciateur si mal reçu par moi sortait-il de mon cabinet, accompagné des quatre agents qui avaient la mission

d'arrêter le Frisé de Montmartre, sur ses indications, tout en le gardant lui-même prisonnier, qu'on introduisit un autre personnage dont je ne donnerai que l'initiale, le nommé S..., qui me dit à son tour :

— Monsieur le chef de la Sûreté, avec tout le respect que je vous dois, il me semble que vous venez de faire une gaffe. L'individu qui est entré avant moi est un nommé Catusse, lequel, sans doute, est venu vous monter le coup, car c'est lui qui a dévalisé M. de Cito, et il a voulu détourner les soupçons.

Je pris aussitôt mon plus gracieux sourire, et répondis au nouvel arrivant :

— Cher monsieur, donnez-vous donc la peine de vous asseoir et, pour vous prouver que je ne fais pas autant de gaffes que vous voulez bien le croire, je vous tiens à ma disposition comme je viens de le faire pour M. Catusse. Deux hommes aussi bien renseignés que lui et vous sont des gens qu'on a tout intérêt à garder.

Naturellement mon visiteur protesta, mais inutilement. Pour exhaler sa mauvaise humeur je le laissai même ajouter que ce n'était pas la peine de vouloir rendre service à la police.

Le soir, Rateau, dit le Frisé, était arrêté, et la confrontation entre lui, Catusse et S... fut particulièrement intéressante. J'appris d'abord comment le vol de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, chez M. Benoît-Barnet, avait été combiné et pourquoi Catusse était venu dénoncer un de ses complices.

Comme toujours en pareille aventure, les voleurs se vendirent les uns les autres, et le premier résultat fut l'adjonction de nouveaux inculpés.

C'est ainsi qu'on me signala un nommé Marie, dit la « Souris », qui avait joué un rôle très important dans le vol de la rue Notre-Dame-de-Nazareth. La « Souris » avait des dispositions particulières pour fabriquer des fausses clefs. Il en avait fait une ouvrant merveilleusement l'appartement de M. Benoît et y avait introduit plusieurs fois ses complices, à l'heure où le locataire était à la Bourse.

Alors, Catusse, qui avait la prétention d'être chef de bande, avait tracé un programme :

« Le coffre-fort n'étant pas à secret, avait-il dit, la clef suffit pour l'ouvrir.

» Deux des plus agiles d'entre nous s'introduiront le soir dans un cabinet ; puis, pendant que M. Benoît dormira, ils lui voleront sa clef. »

On avait trouvé le plan admirable, et on avait juré de le suivre point par point.

Seulement, quelques jours avant la date fixée pour l'exécution, deux lascars, la « Souris » justement et un nommé « Touche-à-Tout », avaient pénétré chez M. Benoît-Barnet. Puis faisant sauter la porte du coffre-fort avec une pince-monseigneur, ils avaient emporté tous les titres et sans doute avaient filé sur la Belgique ou l'Angleterre, afin de liquider plus facilement le magot.

Chez M. de Cito, Catusse avait été également la dupe de ses complices. Sous le faux nom d'El Señor Henrique Pinto, riche Espagnol, il avait loué une chambre juste au-dessus de l'appartement du voisin qu'il voulait dévaliser. Mais un beau jour, il avait

commis l'imprudence de vouloir prendre des vacances, et s'en était allé à Trouville. Ses associés avaient profité de ce petit déplacement pour déménager ce qu'il y avait d'objets de valeur chez M. de Ctto.

Catusse, ainsi trompé par ses complices, n'avait rien trouvé de mieux que de venir les dénoncer.

Cela ne lui avait pas mieux réussi qu'à S..., qui l'avait suivi jusqu'à la porte de la Sûreté, se doutant bien qu'il allait « casser du sucre », et voulant ainsi parer aux dangers de cette dénonciation, en en faisant une autre lui-même.

Je m'occupai immédiatement de « Touche-à-Tout » et de la « Souris ».

La « Souris » fut le premier qui nous tomba sous la main.

Je savais qu'il avait un frère pour le moment à Mazas. Or il est bien rare qu'entre escarpes le sentiment familial ne se réveille pas quand un membre de la famille est en prison. J'étais bien certain qu'on verrait poindre la « Souris » dans les environs de la grande maison du boulevard Diderot, et j'établis une surveillance. Ce que j'avais prévu ne tarda pas à arriver.

Un soir, l'agent de service, c'était, je crois, Barbaste, aperçut la « Souris » portant un panier de provisions pour son « frangin. »

La « Souris », quand il se vit arrêté, voulut tirer de sa poche un revolver ; mais Barbaste et deux gardiens de la paix, qu'il avait requis, ne lui en laissèrent pas le temps. On le ficela et on le porta au poste où j'allai l'interroger. Marie dit la « Souris » ne voulut rien savoir.

— Vous pouvez vous fouiller, me dit-il, je ne casserai pas de sucre ; je ne mange pas de ce pain-là ! Je ne suis pas une vache comme Catusse que je me charge de crever.

J'envoyai le bonhomme au Dépôt, et nous continuâmes à rechercher « Touche-à-Tout », qui était le véritable chef de la bande et pardessus le marché le directeur d'une franc-maçonnerie innombrable de voleurs, d'escrocs, de pickpockets et de faussaires.

Je sus que « Touche-à-Tout » qui se faisait appeler Ménégant, était allé porter à Londres les titres volés chez M. Benoît ; j'envoyai immédiatement Houillier dans la capitale des Îles Britanniques et il fut assez heureux pour mettre la main sur cet étonnant malfaiteur.

À Londres, Houillier, qui parlait l'anglais, se mit en rapport avec les individus qui exercent de l'autre côté de la Manche la lucrative industrie de « banquiers des voleurs ».

En Angleterre, en effet, la loi ne punit pas le receleur comme en France, et de là est née une industrie particulière qui s'exerce avec impunité, presque sous la surveillance de la police. Cette industrie consiste à offrir aux gens volés les titres qu'on leur a pris, moyennant une commission qui varie entre 25 et 40 pour 100. Au cours de cette histoire, j'aurai l'occasion d'en parler plus longuement.

Houillier apprit bientôt, par la dénonciation d'un des banquiers dont il s'agit, que Ménégant, dit « Touche-à-Tout », habitait Half Noon Hotel, où il vivait en grand seigneur.

Mon agent se fit accompagner d'un détective, M. Gresham, et pénétra dans le salon de l'hôtel au moment même où Ménégant, voluptueusement étendu sur un canapé, lisait les journaux français… dans lesquels on parlait de lui.

Ils se dirigèrent immédiatement vers le voleur et se firent connaître. Ménégant, les toisant du haut de sa grandeur, leur répondit avec aplomb :

— Messieurs, vous vous trompez, je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Je suis Hollandais et n'ai jamais habité la France : je ne vois pas bien comment j'aurais pu commettre les vols que vous me reprochez.

On ne s'inquiéta point de ses protestations ; l'inspecteur Houillier et son collègue anglais ficelèrent Ménégant, qui fut conduit au poste de King Street, où il fut fouillé. On retrouva, dans ses souliers et dans son chapeau, 10,000 francs en billets de banque. Une perquisition opérée dans le Half Noon Hotel fit découvrir pour 10,000 francs de titres en rentes françaises et italiennes, provenant du vol commis chez M. Benoît.

Ce ne fut pas une mince besogne que d'obtenir l'extradition de Ménégant.

Il était parvenu à persuader aux magistrats qu'il était réellement d'origine hollandaise ; et il fallut retrouver sa véritable identité ; c'est ainsi qu'on arriva à savoir que le vrai nom du soi-disant Ménégant était Quériaux ; on eut alors l'extrait de son casier judiciaire, et nous sûmes qu'il avait déjà subi cinq ou six condamnations, par conséquent qu'il était passible de la relégation. Enfin nous eûmes la chance d'obtenir son extradition ; mais

il nous arriva encore une aventure : Ménégant faillit ne pas arriver à Paris.

Débarqué à Calais, on l'avait écroué à la prison de cette ville où son premier souci fut de tenter de s'évader ; il était parvenu à percer le plafond de sa cellule et à se glisser jusqu'à mi-corps par cette ouverture improvisée, lorsque les gendarmes accoururent au bruit et mirent fin à son rêve d'évasion en le tirant par les pieds, pour le ramener sans doute à la réalité des choses d'ici-bas.

J'étais allé à Londres prendre livraison de Quériaux, que j'aurais bien voulu interroger aussitôt, afin de retrouver quelques-uns de ses complices, que je savais en Angleterre ; mais la chinoiserie de la loi anglaise ne me permit pas d'interroger mon prisonnier avant qu'il eût touché le territoire français.

Néanmoins, j'obtins de Ménégant des renseignements suffisamment importants, car je puis dire que pendant plus d'une semaine la police de Sûreté presque tout entière fut occupée à l'arrestation des affiliés de la bande Catusse.

On-en arrêta à Londres, à Marseille, à Bruxelles, à Paris surtout.

Il faudrait un gros volume pour raconter les romans personnels de tous ces malfaiteurs cosmopolites, dont faisait partie C..., l'homme d'affaires de la bande, que j'allai interroger à Marseille, où il avait été arrêté.

Ce jeune homme de vingt-deux ans, d'une intelligence remarquable, avait volé les papiers d'un grand seigneur russe et fut pris au moment où il s'embarquait pour la Russie.

Puis, on mit la main sur Goetz, célèbre à Montmartre sous le sobriquet significatif de « la Gousse ».

Nous arrêtâmes aussi un grand nombre de femmes, qui, presque toutes, d'ailleurs, dans cette affaire, se montrèrent au-dessus de leurs amants et ne trahirent personne.

L'arrestation de l'une d'entre elles, Louise R..., fut assez dramatique. Un de mes agents, nommé Garnier, était allé, avec un de ses collègues, prendre cette femme chez elle, rue Vicq-d'Azir ; elle avait obéi avec une soumission apparente à l'ordre des agents, et ceux-ci l'emmenaient au poste le plus voisin, en la faisant marcher entre eux, quand, tout à coup, un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans, qui les suivait, s'approcha, à l'angle de la rue Grange-aux-Belles et du quai Jemmapes, et dit brusquement :

— De quel droit emmenez-vous cette femme ?

Pour toute réponse, l'agent Garnier remit sa prisonnière entre les mains de son collègue et saisit l'individu par le bras.

— C'est bien, fit celui-ci, on vous suivra, mais il est inutile de me faire remarquer en me tenant ainsi ; allons au poste.

Pendant quelques pas, le jeune homme sembla suivre docilement les deux agents, mais tout à coup, faisant un bond de côté, il sortit un couteau et fondit sur Garnier qu'il frappa en pleine poitrine.

Heureusement pour lui, l'agent avait dans sa poche un grand nombre de papiers ; la lame ne fit que les traverser et effleura à peine la peau.

Voyant que, malgré la violence du coup qu'il avait porté, l'agent était resté debout, le jeune homme tira vivement un revolver et fit feu sur lui ; mais sans doute, ce jour-là, la mort ne voulait pas de Garnier : la balle ne fit que traverser le portefeuille placé dans la poche droite de son pardessus ; l'homme n'eut pas le temps de tirer un second coup : Garnier se jeta résolument sur lui et, avec l'aide de quelques passants, parvint à lui arracher son arme.

C'était encore un des affiliés de la bande Catusse ; naturellement, il refusa de donner son état civil, mais nous retrouvâmes la fiche anthropométrique et son casier judiciaire ; ce voleur de profession alla à Mazas rejoindre ses complices.

Quant à la femme, on l'écroua à Saint-Lazare.

Partie 3 · Le perroquet de Totor et l'oie de Gâtine

Les arrestations continuèrent pendant des mois ; tous les jours on trouvait une ramification nouvelle. On avait réellement mis la main sur une franc-maçonnerie de filous.

Il y avait surtout parmi eux un individu qui me donna un certain mal ; son vrai nom était Chambon, je l'appris plus tard, mais il était connu dans le monde de la pègre sous le pseudonyme de Victor Chevalier. On me l'avait signalé comme le véritable receleur de la bande Catusse, et je ne pouvais parvenir à retrouver ses traces.

Enfin, un jour, j'appris qu'il demeurait rue du Poteau avec une fille Marie B... Je parvins à avoir des détails très complets sur la façon dont vivait le couple, dans un petit pavillon isolé loin des regards indiscrets de la police.

Victor Chevalier était un ancien marchand de chevaux qui, pour avoir un métier apparent, possédait quelques vieilles carrioles et quelques haridelles qu'il louait à ses voisins, surtout aux bonneteurs fréquentant les courses.

Le ménage était très heureux dans cette retraite, possédant un petit jardin, des poules, des oiseaux et un perroquet, m'avait-on dit, « qui parlait comme un homme ».

Victor Chevalier avait la réputation d'être un receleur aimable qui, d'ordinaire, retenait à dîner ses camarades, les voleurs, et l'on faisait alors ripaille chez lui jusqu'au lendemain.

Le matin où j'arrivai rue du Poteau, je ne trouvai que la fille B..., qui me reçut avec un air narquois et refusa absolument de me donner le moindre renseignement sur son amant. Je crois même qu'une de ses réponses à mes questions fut le mot que Cambronne a rendu célèbre.

Je ne trouvai pas grand'chose dans la maison ; toutes les malles de Victor Chevalier qui m'avaient été signalées avaient disparu ; le perroquet lui-même, le fameux perroquet qui parlait si bien, n'était plus là.

Néanmoins, cette visite matinale et domiciliaire ne fut pas inutile.

J'étais en train d'interroger la fille B..., laquelle pour me répondre effeuillait devant moi toutes les roses de son répertoire

des Faubourgs, quand tout à coup on frappa à la porte.

— Ah ! dit la femme, c'est mon blanchisseur ! Permettez-moi de lui parler.

Malgré toute ma galanterie, je ne crus pas devoir lui donner cette autorisation et je criai d'une voix forte :

— Entrez.

La porte s'ouvrit et je vis apparaître deux types étranges courbés sous le poids de sacs énormes : naturellement, en me voyant, ils firent un mouvement de recul.

— Entrez donc, messieurs, repris-je, je vous en prie ; c'est moi qui suis le nouveau locataire : « Ancienne maison Chevalier, Goron successeur. »

Les deux gaillards, dont l'un portait le surnom de Marque-Mal, et l'autre celui de l'Acrobate, auraient bien voulu reprendre le chemin par lequel ils étaient venus ; mais mes agents ne leur en avaient pas laissé le temps.

Il fallut vider les sacs qui contenaient toute la boutique d'un coiffeur que ces honorables clients de Victor Chevalier avaient dévalisée pendant la nuit.

La prise était bonne ; je les envoyai tous les deux au Dépôt, ainsi que la fille P...

Mais je n'avais toujours aucune trace de Victor Chevalier, dont l'instruction, faite par M. Poncet, révélait chaque jour le rôle important dans les affaires de la bande Catusse.

Encore une fois, le hasard vint à mon aide.

Un matin, au petit jour, j'étais allé perquisitionner dans une rue de la butte Montmartre dont le nom m'échappe, chez un individu pris en flagrant délit de vol à la tire. Comme nous entrions chez lui, j'aperçus, sur un perchoir, un magnifique perroquet vert-jaune et rouge, qui nous salua de ce cri :

« Totor ! Totor ! il est beau, Totor ! Riri ! Riri ! »

Je n'avais pas besoin d'un grand effort cérébral pour me rappeler que Victor Chevalier possédait un perroquet. Totor ! Totor ! mais ce devait être le petit nom familier du propriétaire de l'oiseau 1

Et comme la fille B..., que j'avais arrêtée, s'appelait Marie, Riri devait être de même le nom de sa maîtresse que l'oiseau avait retenu.

— Mon garçon, dis-je à l'individu que je venais d'arrêter, c'est le perroquet de Victor Chevalier, et sans doute ses malles et son mobilier que vous avez ici.

D'abord, l'homme protesta avec indignation ; puis, comme cela arrive la plupart du temps, il entra dans la voie des aveux et convint que c'était lui qui avait déménagé Victor Chevalier pour que la police ne trouvât rien de compromettant quand elle viendrait, rue du Poteau, faire la descente attendue.

Ce complice ne voulut pas en dire davantage : prières, menaces, rien n'y fit. Il me fut impossible d'obtenir de lui l'endroit où se cachait Victor Chevalier.

Seulement, dans son portefeuille, dont je m'étais immédiatement emparé, je trouvai une petite note laconique ainsi conçue :

A. B. C., bureau restant, Asnières.

Évidemment, cet homme recevait une correspondance clandestine que la justice avait intérêt à connaître ; je fis donc prendre à Asnières toutes les lettres qui arrivaient bureau restant aux initiales A. B. C.

La première lettre saisie fut une véritable révélation. C'était Victor Chevalier lui-même, qui écrivait à son compère X..., en bon camarade ; il lui livrait le fond de son cœur, sans se douter que la police mettrait la main sur une missive aussi édifiante.

Chevalier travaillait en province et racontait avec une ingénuité parfaite une dizaine de vols importants qu'il avait commis dans différentes villes. La lettre était datée de Bordeaux, où opérait en ce moment le collègue de Catusse et de Ménégant. Il donnait rendez-vous à son ami à Angers, lui disant :

« J'arriverai le premier jour de la grande foire, car c'est certainement un des endroits où l'on peut le mieux travailler ; ne manque pas d'y venir, il y a de la besogne pour deux. »

En post-scriptum, il ajoutait qu'il avait pris le pseudonyme de Félix Crouzet, et qu'il avait des papiers en règle, ce qui voulait dire que le véritable Félix Crouzet, avait été dévalisé.

Dans cette lettre, Chevalier avait pris soin de donner tous les renseignements que la police-pouvait utiliser ; il indiquait jusqu'à l'heure du train qui devait l'amener à Angers.

Rien n'était plus simple, allez-vous penser, que d'aller à Angers cueillir notre voleur au jour et à l'heure indiqués !

Eh non ! cela n'était pas aussi commode qu'on pourrait le croire. Je n'avais même pas une photographie de Chevalier et, sous la main, aucun agent qui le connût.

Alors je cherchai et j'appris, dans le cours de mon enquête, qu'un charbonnier, quelques années auparavant, avait eu sa sœur enlevée par un des principaux membres de la bande Catusse.

Ce brave homme, dont je ne donne pas le nom, on comprend facilement pourquoi, avait juré une haine à mort à tous ces misérables et surtout à celui qui avait déshonoré sa famille, — lequel se trouvait être, par surcroît de chance — Victor Chevalier, celui que je cherchais.

J'allai donc trouver mon charbonnier, qui s'écria :

— Fouchtra, si je reconnaîtrais le misérable ! Mais je le reconnaîtrais entre dix mille.

Seulement, quand je lui parlai de faire le voyage avec moi, il m'objecta les nécessités de son commerce et il me dit tout de suite que sa fortune ne lui permettait pas de faire à ses frais une excursion aussi coûteuse.

Je fis comprendre à l'Auvergnat que, dans ces conditions, nous pouvions nous entendre ; je lui offris un petit dédommagement pécuniaire qu'il accepta et nous prîmes rendez-vous pour le soir à la gare d'Orléans.

Un chef de la Sûreté, s'il doit réprimer les écarts des passions humaines, comme dirait M. Prud'homme, doit aussi savoir se servir desdites passions quand… elles sont utiles à la société. La jalousie et la vengeance sont les meilleurs auxiliaires de la police.

L'expédition était des plus délicates. Je voulus m'en charger moi-même et partis avec un agent en compagnie de mon vindicatif charbonnier.

Le voyage ne fut pas des plus gais. Le charbonnier portait d'énormes souliers ferrés dont il s'empressa de se débarrasser aussitôt installé dans le wagon de 1 classe que l'on m'avait réservé. Or, le cuir de ces diables de chaussures auvergnates avait une odeur si particulière qu'il me fut impossible de dormir de la nuit.

Quand nous arrivâmes à Angers, la police de la ville se mit à mon entière disposition avec le plus grand empressement, et le chef de gare voulut bien, par exception, ne laisser ouverte qu'une seule porte pour la sortie des voyageurs. Je plaçai mon charbonnier bien commodément dans un coin où, assis sur un chariot à bagages, il pouvait dévisager un à un tous les voyageurs descendant du train sans être vu d'aucun d'eux.

Enfin, le colonel du régiment de cuirassiers en garnison à Angers, qui avait, ce matin-là, un piquet à la gare, pour l'arrivée des recrues, voulut, lui aussi, me faciliter ma tâche et disposa ses hommes des deux côtés de la voie, de telle façon que s'il eût pris fantaisie à mon voleur de descendre à contre-voie, il eût été pincé.

Toutes mes précautions étant ainsi bien prises, le train fut signalé.

Je me tenais, avec l'agent qui m'avait accompagné, près du commissaire central d'Angers et de quelques-uns de ses hommes, dans le grand vestibule par lequel tous les voyageurs étaient forcés de passer. Juste derrière moi, était assis le charbonnier, mon

Auvergnat, qui pouvait tout voir, et devait simplement me prévenir lorsqu'il reconnaîtrait le fameux Chevalier.

Le train venant de Bordeaux est comble toujours pour la foire d'Angers qui a une grande réputation dans l'Ouest. Des centaines et des centaines de voyageurs avaient défilé devant nous sans que mon Auvergnat fît le moindre geste. Àplusieurs reprises, je m'étais retourné vers lui.

— Rien, avait-il simplement répondu.

Enfin, assez éloigné des autres voyageurs, apparut un groupe de trois individus ayant l'allure de marchands de chevaux et portant des couvertures sur le bras. Ils regardaient de tous les côtés comme des gens qui cherchent quelqu'un.

— Eh bien ? demandai-je au Fouchtra.

Alors je vis ses yeux lancer des éclairs et, la voix lui manquant, tant était grande son émotion, il ne put que me faire de la tête un signe affirmatif.

J'étais venu pour arrêter un homme, j'en avais trois devant moi ! Mais tant pis, au petit bonheur, le bon Dieu reconnaîtrait les siens ! Je n'avais pas le temps de demander des explications plus précises.

Sur un signe de moi, les agents de police d'Angers se jetèrent sur les trois arrivants qui en un instant furent ficelés. Il y eut cependant une résistance désespérée de la part de deux d'entre eux, résistance qui me fit comprendre tout de suite que, pour ceux-là, du moins, la prise était bonne.

Je fus obligé de faire déshabiller ces deux récalcitrants afin d'essayer de trouver leurs bulletins de bagages ; mais tous deux l'avaient avalé.

Quant au troisième, qui s'était laissé arrêter avec placidité, c'était un homme de quarante-cinq ans environ, la figure rougeaude, l'aspect débonnaire ; il se gardait bien de protester, et il me dit tranquillement :

— Monsieur Goron, je vous connais de réputation ; je sais que vous tenez à protéger les honnêtes gens contre les malfaiteurs ; mais aujourd'hui, vous vous trompez et vous avez trop bon cœur pour ne pas regretter bientôt votre erreur. Je vous jure que je ne connais pas ces messieurs et que je les ai rencontrés dans le train pour la première fois de ma vie.

Mais je n'avais guère le temps de l'écouter.

Victor Chevalier, lui, lorsqu'il s'était vu pris, avait retrouvé soudain son sang-froid. Il s'était excusé d'avoir distribué des horions, sur sa surprise ; puis, sortant un portefeuille de sa poche, il m'avait dit :

— Tenez, monsieur, vous faites erreur ! En voici la preuve !

Et il m'avait tendu des papiers très en règle au nom de Félix Crouzet.

Cette fois, aucun doute n'était possible, l'identité était suffisamment reconnue.

— Mon pauvre garçon, lui dis-je, vous venez de vous faire prendre vous-même ; ces papiers ont été volés par vous à Félix

Crouzet, et j'en ai une preuve certaine, écrite de votre main… Tenez… lisez plutôt.

Victor Chevalier baissa la tête, stupéfait, se demandant si son complice l'avait trahi.

Son compagnon qui avait tenté de s'enfuir en même temps que lui refusait de donner son identité, et niait connaître ses compagnons de voyage, mais il était certain que j'avais affaire à deux compères.

Malgré ses protestations, quelque chose me disait que le troisième voyageur si placide devait être de la même société. Il avait beau protester avec indignation qu'il n'avait aucune relation avec ces messieurs, qu'il les avait rencontrés dans le train, qu'il ne savait d'eux rien autre chose, il ne parvenait pas à me convaincre.

En même temps, plus je regardais attentivement cette bonne tête rougeaude, plus je me disais : « Voilà un gaillard que j'ai vu, jadis, ailleurs qu'à la messe. »

Cependant, malgré la faculté de mémoire toute particulière que je possédais alors, je ne parvenais pas à fixer mes souvenirs.

Quand les bagages de tous les autres voyageurs furent retirés, grâce à la complaisance du chef de gare, nous ouvrîmes trois valises que personne n'était venu chercher, ainsi qu'un carton à chapeau où il y avait un tube tout neuf, marqué aux initiales F. C. — Félix Crouzet, — le nouveau pseudonyme de Victor Chevalier. Dans chacune de ces valises on trouva un indicateur des chemins de fer, des papiers à différents noms, enfin un indicateur de toutes les foires de France.

Dans la valise du prétendu Crouzet, il y avait, en outre, un portefeuille et des papiers volés, la veille, à un marchand de grains d'une ville de Bretagne.

Celui-là était un collectionneur, et il s'arrangeait toujours pour avoir de nouveaux états civils sur la planche.

Pendant que j'en finissais avec Victor Chevalier, je regardais du coin de l'œil mon troisième prisonnier, tranquillement assis dans le bureau du commissaire de la gare, où se passait la scène.

Celui-là jetait sur Chevalier des regards d'un tel mépris, qu'un homme moins habitué que moi aux petites comédies humaines y eût été pris.

— Notez bien, m'avait-il dit quand je l'avais interrogé, je ne vous en veux pas le moins du monde de me conserver à votre disposition, je sais trop, hélas ! combien sont faciles les erreurs judiciaires. Du reste, il ne s'agit pour moi que d'un peu de patience ; vous verrez, monsieur Goron, que vous me ferez des excuses. Je m'appelle Gâtine, répétait-il avec un accent de sincérité tout à fait touchant. Je suis venu à Angers uniquement pour acheter une maison dont j'ai vu annoncer la vente dans les journaux.

Moi, pendant qu'il parlait, je continuais à le regarder avec une attention extrême, me disant toujours :

— Où diantre ai-je vu cette tête-là ?

J'étais certain de ne pas l'avoir arrêté et pourtant j'aurais juré l'avoir trouvé un jour quelconque dans une société peu catholique. Quand j'en eus fini avec Totor, l'homme au perroquet, mon homme revint encore me parler.

— Monsieur Goron, me dit-il avec une tristesse dans la voix, comme les circonstances sont graves, que vous me soupçonnez d'être le complice de gens que j'ai vus pour la première fois de ma vie dans le train de Bordeaux à Angers, que je sais que la police va rechercher mon passé, j'ai à vous faire un aveu qui me coûte.

— Ah ! ah ! fis-je, vous avez été condamné ?

— Oui, monsieur, hélas ! il y a bien longtemps, mais ce souvenir que j'avais oublié vient de me revenir et je me demande si ce péché de jeunesse ne va pas m'être reproché.

— Qu'avez-vous donc fait ?

— Je vais vous le dire. J'étais encore presque un enfant ; j'avais seize ans, j'habitais une villa que mon père possédait en Normandie, et je jouais dans les champs avec des camarades. Un jour, un troupeau d'oies vint à passer. Nous étions des gamins ; nous courûmes après ces volatiles et l'une d'entre elles me resta dans les mains. Je l'étranglai et nous trouvâmes très drôle de la manger le soir. Nous étions des enfants, quoi ! Je fus poursuivi pour ce fait et condamné à une forte amende que mon père paya.

— Enfin, dis-je, quelle ville habitez-vous et quelles références pouvez-vous donner ?

— J'habite Rennes, dit-il, et vous pouvez avoir des références très complètes auprès de madame Blanche D..., ma propriétaire.

Rennes... Blanche D... ! Ce fut pour moi un trait de lumière et je revis le bonhomme qui était là devant moi, dix-huit ans en arrière, un cor de chasse en bandoulière, une casquette de velours sur la tête, parcourant les rues de Rennes, ma bonne ville natale,

dans un élégant tilbury, où se serrait près de lui une grosse femme blonde !

Et cette grosse femme blonde, toute la jeunesse de Rennes, dont j'étais alors, la connaissait, c'était Blanche D..., la directrice d'une maison hospitalière célèbre dans la capitale de la Bretagne !

Je partis d'un éclat de rire et remerciai l'homme à la figure rougeaude d'avoir ainsi tout à coup fixé mes souvenirs.

— Vous étiez, lui dis-je, et vous êtes sans doute encore, un souteneur ; de toute façon, vous êtes un homme peu recommandable, et je ne vous remettrai pas en liberté avant d'être fixé sur votre compte.

Gâtine baissa la tête et ne protesta plus contre son arrestation ; il partit pour Paris avec Victor Chevalier et le nommé D..., celui qui avait refusé de donner son identité.

Nous apprîmes que D... était réclamé par un parquet de province pour une série de méfaits ; quant à Gâtine, il avait plusieurs condamnations, dont une à dix années de réclusion, qu'il se trouvait dans l'obligation de purger. Ce fut à Cherbourg, je crois, qu'on dut le renvoyer. Je le revis avant sa sortie du Dépôt.

— Eh bien, lui dis-je, depuis votre départ de Normandie, l'oie a fait des petits ! vous avez quelques condamnations supplémentaires. Allons ! voyons ! comment avez-vous eu le toupet de vous payer ainsi ma téte à Angers ?

— Que voulez-vous, monsieur Goron, me répondit-il, on fait ce qu'on peut ; on espère toujours que ça pourra prendre. D'ailleurs,

vous n'aviez rien contre moi à Angers et c'est bien par hasard que vous m'avez arrêté ! Ah ! vous êtes un veinard !

L'amant de Blanche D... avait raison ; la veine, le hasard, je suis encore cette fois obligé de l'avouer sont pour un policier les deux plus précieux auxiliaires.

Gâtine, D... et beaucoup d'autres n'étaient point les complices habituels de Victor Chevalier et de la bande Catusse ; tous trois s'étaient connus à Bordeaux et, se devinant voleurs, s'étaient associés pour venir opérer à Angers.

La bande Catusse, c'était pour cela qu'elle était si curieuse à étudier, n'était pas, à proprement parler, la classique bande de brigands avec un chef et des lieutenants qui se partagent la direction des soldats ; c'était la franc-maçonnerie même qui unit la pègre haute et basse.

Il y a là un des phénomènes les plus curieux, et un phénomène bien ancien, car il est signalé dans les plus vieilles histoires de police connues.

Tous les filous, tous les voleurs, dans toutes les agglomérations, trouvent des camarades qui les aident et des receleurs qui les débarrassent du produit de leurs vols.

Le procès de la bande Catusse, à ce point de vue, est un de ceux où l'organisation de la pègre moderne apparut de la façon la plus saisissante.

Les magistrats français y dénoncèrent notamment de la façon la plus nette et la plus précise les agences internationales pour la vente des titres volés dont le siège est à Londres.

C’est, en effet, une des questions de police les plus intéressantes et une de celles dont je me suis le plus occupé, cette impunité assurée à Londres aux receleurs des objets volés ailleurs qu’en Angleterre.

Partie 3 · Les banquiers des voleurs

Je me souviens que, dans un des nombreux rapports que j’ai été appelé à faire sur le recel à Londres des titres volés, je disais :

« Depuis quelques années, le nombre de vols de titres de rentes au porteur — actions et obligations de toute nature — a subi une progression inquiétante.

» Cette augmentation de vols de valeurs est due en grande partie à la facilité avec laquelle les malfaiteurs peuvent écouler en Angleterre le produit de leurs méfaits. En France, toute personne qui achète des actions ou obligations est tenue d’en justifier la provenance ; mais il n’en est point ainsi en Angleterre, où l’axiome « possession vaut titre » est de règle en matière de valeurs de cette nature.

» Cet état de choses permet à des agences véreuses londoniennes et même à des solicitors de tenir boutique ouverte de recels publics et d’acheter impunément toutes les valeurs volées en France pour les revendre ensuite à leurs légitimes propriétaires. »

Hélas ! comme beaucoup d’autres, ce rapport-là est resté lettre morte et je ne sache pas que des négociations aient été entamées

avec le gouvernement anglais, pour réformer, sur ce point si intéressant, les lois d'extradition.

D'après la loi anglaise, 1 un sujet anglais peut commettre impunément tous les vols qu'il veut en France s'il est assez adroit pour se réfugier à temps dans son pays ; là, il est inviolable, et c'est lui qui ferait arrêter le policier qui aurait le toupet de franchir le seuil de sa porte ; 2 il est impossible d'arrêter un individu parce qu'il recèle des objets ou des valeurs volés en France ; à cet égard, la loi est formelle et c'est elle seule du reste qu'il faut rendre responsable.

J'ai toujours, je tiens à le proclamer, trouvé le concours le plus loyal chez les fonctionnaires de la police et chez les magistrats anglais.

Tous m'aidaient le plus qu'ils pouvaient dans les recherches que je faisais à Londres ; mais ils n'allaient que jusqu'où la loi le leur permettait, et la loi favorise singulièrement le développement des agences louches dont je parlais tout à l'heure.

Par les bulletins des oppositions, ces intermédiaires étranges apprennent les noms et les adresses des personnes volées. Quelques jours à peine après avoir été dévalisé, on reçoit de Londres une lettre à peu près ainsi conçue :

« Monsieur, j'ai appris que vous aviez constaté la disparition d'un certain nombre de valeurs ; je me tiens à votre disposition pour vous mettre en possession de ces titres, moyennant une commission de trente pour cent.

» Post-Scriptum. — Inutile de mettre la police dans vos affaires, sans quoi je serai obligé, à mon grand regret, de renoncer

à l'opération. »

Parfois même la lettre est signée d'un soi-disant solicitor.

La personne volée va trouver la police française, montre la lettre, et le chef de la Sûreté n'a d'autre conseil à lui donner que de l'engager, si elle veut rentrer en possession de ses titres, à répondre au solicitor et à prendre avec lui rendez-vous à Londres.

Là, au bout de quelques jours de démarches, contre le paiement de commissions de 30 à 35 pour 100, on rentre parfois en possession des valeurs volées.

Seulement, si le volé, ignorant des lois anglaises, dès qu'il arrive à Londres s'en va à New Scotland Yard trouver le chef des investigations criminelles, le soir même il reçoit à son hôtel la lettre suivante :

« Monsieur, nous savons maintenant que vous n'avez pas confiance en nous : vous avez été filé ; nous vous prévenons en conséquence que nous portons notre commission de 30 à 50 pour 100. »

Et malgré toute sa bonne volonté, la police anglaise ne peut empêcher ce trafic ; elle est même obligée en quelque sorte d'y aider, puisque c'est le seul moyen pour les gens volés de retrouver en partie ce qu'on leur a pris. J'ai fait sur ce point particulier une étude complète de cette industrie anglaise toute spéciale et je puis dire que je connais toutes les boutiques de la Cité où l'on fait le trafic des titres volés.

Je me trouvai un jour en présence de quelques gentlemen fondateurs d'une grande Compagnie d'assurance qui allait commencer à fonctionner et aurait surtout servi de couverture au trafic

des titres volés ; le président avait été condamné au bagne et la plupart des membres du conseil d'administration avaient eu des démêlés avec la justice des divers pays d'Europe.

L'affaire sans mon intervention allait se lancer, le président était parvenu à intéresser des membres du clergé influents, un évêque et jusqu'à un cardinal. Je ne sais même pas si je suis arrivé à temps pour empêcher ces drôles d'escroquer au pape sa bénédiction !

Les organisateurs de cette Société étaient deux Français, fieffés coquins, qui avaient la spécialité de servir d'intermédiaires aux banquiers des voleurs. La divulgation de leurs antécédents suffit à faire tomber la nouvelle escroquerie qu'ils voulaient monter.

Les difficultés d'extradition avec l'Angleterre sont très grandes ; ainsi il y a quelques années on arrêta à Londres, sur la demande du gouvernement français, un certain Eddy Guérin qui avait volé 200,000 francs à un garçon de recettes de la succursale lyonnaise de la Banque de France.

Le lendemain de son arrestation, Eddy protesta, disant qu'il était Anglais et produisant de prétendus papiers qui paraissaient établir qu'il était né à Londres ; on allait le remettre en liberté quand le solicitor du gouvernement français reçut une lettre anonyme lui donnant des preuves de la nationalité américaine du voleur.

Eddy Guérin resta alors en prison ; mais je ne sais s'il n'en coûta pas à la Banque aussi cher pour obtenir l'extradition de son voleur que le vol lui-même.

Il fallut qu'elle fît venir d'Amérique une vingtaine de témoins qui déclarèrent qu'Eddy Guérin était né à Chicago ; ce fut seulement devant un témoignage aussi clair et aussi précis que le tribunal se décida à accorder l'extradition.

Quant à moi, il m'est arrivé une aventure vraiment curieuse avec un des banquiers des voleurs.

J'étais allé à Londres à la fin de 1888 pour rechercher des individus qui avaient volé 400,000 francs de valeurs dans un fourgon de la Compagnie P.-L.-M.

J'appris qu'un des titres de rente volés avait été vendu dans un des établissements de crédit de la Cité. Le vendeur avait donné carrément son nom et son adresse ; si ce nom était réel, ce devait être un brave homme ignorant la provenance du titre, mais pouvant certainement indiquer de qui il le tenait ; on m'avait remis copie du bordereau de vente et j'y lus : M. Beauchamp, à Richemond.

Me voilà donc parti pour Richemond en compagnie du sergent Love de New Scotland Yard, qui m'avait déjà aidé dans maintes expéditions.

Nous arrivons devant la porte d'un ravissant cottage perdu dans la verdure.

Je sonne ; une gentille petite femme de chambre, un semblant de bonnet blanc coquettement posé sur des cheveux blonds frisés, la robe de percale claire et le petit tablier à bavette classique, — vient m'ouvrir.

— C'est bien ici que demeure M. Beauchamp ?

— Oui, messieurs, répond-elle en très bon français ; mais il n'est pas à la maison en ce moment : il promène ses chiens, et si ces messieurs veulent bien attendre, je vais les conduire au salon.

Et la pimpante camériste, après nous avoir fait traverser des allées finement sablées, nous introduit dans une pièce assez spacieuse, très luxueusement meublée, où j'aperçois, accrochés au mur, des tableaux de Diaz, de Lewis Brown, et même un Corot. J'avais l'impression d'être chez une personne possédant incontestablement une très belle aisance.

Tout à coup, la porte du salon s'ouvre et nous voyons paraître un homme d'une soixantaine d'années, portant une belle barbe grise, très élégant et d'une allure absolument respectable ; c'était tout à fait un gentleman.

D'un geste gracieux, il nous invite à nous asseoir ; alors je me nommai.

Je ne perdais pas des yeux le visage de mon hôte et je vis aussitôt se crisper la physionomie placide de M. Beauchamp en même temps que ses mains serraient nerveusement le bras du fauteuil où il était assis.

Évidemment, ma visite ne lui était pas agréable ; mais un sourire reparut presque aussitôt sur ses lèvres et il me dit, en excellent français :

— Monsieur, que désirez-vous de moi ?

— Est-ce bien vous, monsieur Beauchamp, demandai-je, qui avez négocié dans une banque de la Cité un titre de rente française ?

— Parfaitement, c'est bien moi, répondit-il ; je n'ai aucune raison de le cacher.

— Fort bien ; mais moi, j'en aurais une très sérieuse pour désirer savoir de qui vous teniez cette valeur.

— Ah ! voilà, je ne me souviens plus !

Et un sourire énigmatique se dessinait sur le visage rose de M. Beauchamp.

Cet homme savait fort bien que le titre avait été volé et il était clair comme le jour qu'il ne voulait pas nommer le voleur.

J'essayai pourtant encore une fois de la conciliation.

— Allons, monsieur, lui dis-je, il n'est pas possible que vous ayez la mémoire aussi courte. Faites un petit effort.

M. Beauchamp eut alors un mouvement d'épaules indéfinissable, comme s'il avait pitié de moi.

— Allons, dit-il, puisque cela vous fait tant plaisir, eh bien ! la personne qui m'a vendu ce titre est un nommé White.

En anglais, white veut dire blanc, et je compris très bien que mon interlocuteur se moquait de moi.

— Voyons, lui dis-je, c'est une mauvaise plaisanterie.

— White vous déplaît ? continua-t-il ; eh bien, mettons Black (noir), si vous voulez ; des goûts et des couleurs, je ne veux point discuter.

Dame, cette fois, la moutarde me monta au nez et, me levant brusquement, je dis à ce gentleman si distingué :

— Beauchamp, vous êtes un voleur ; c'est vous qui avez les 400,000 francs de titres dérobés dans le fourgon de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Mais lui, très calme, me fit signe de me rasseoir et répondit sans ambages :

— Certainement, oui, monsieur Goron, je suis un voleur ; c'est mon métier et c'est en effet moi qui possède les 400,000 francs de titres dont vous parlez ; seulement, retenez bien ceci, ce n'est pas moi qui les ai volés ; j'ai un alibi indiscutable : le jour du vol, je me promenais ici très paisiblement et tous les habitants de Richemond ont pu me voir.

— Mais vous avez les titres, fis-je emporté par une colère assez naturelle ; il ne me reste donc plus qu'à vous faire arrêter par le sergent Love que voici.

Je restai un peu interloqué envoyant Beauchamp partir d'un grand éclat de rire.

— Ah ! ah ! monsieur Goron, comme on voit bien que vous êtes Français ! Moi, je suis Anglais. Nous sommes à Londres ; je connais la loi ; mon métier est aussi légalement reconnu que le vôtre. Vous êtes chef de la Sûreté et je suis voleur ; à deux de jeu ; je vous défie de me faire arrêter ; demandez plutôt à M. Love.

Le pauvre sergent me fit alors un signe non équivoque pour me dire à quel point il était impuissant contre cet éhonté filou.

Beauchamp reprit, conciliant :

— Je ne vous en veux pas, monsieur Goron ; je vous savais d'un tempérament très audacieux et j'ai été désagréablement sur-

pris par votre visite ; seulement, en réfléchissant, j'ai compris que je n'avais rien à craindre de vous, puisqu'ici la loi ne punit pas le recel des objets volés sur le continent… Vous feriez bien mieux, dans l'intérêt des personnes dont vous vous occupez, de me faire des propositions acceptables ; je ferais des concessions pour vous être agréable.

Je me levai avec un geste d'indignation sans doute très éloquent, car Beauchamp reprit, goguenard :

— Voyons, monsieur Goron ; prenez-en votre parti ; je suis dans mon droit ; avec vous, je ne ferai pas l'hypocrite. Du reste, je vois bien que M. Love commence à me naître. Mon Dieu, oui. J'étais un voleur de profession ; j'ai fait sept années de hard-labour dans ce pays. M. le juge Levasseur, à Paris, m'a fait donner sept ans de réclusion. J'ai villégiaturé dans beaucoup de pays, notamment en Suisse ; maintenant, j'ai l'expérience et je ne veux rien risquer ; je compte finir mes jours en bon rentier que tout le monde respecte. Je ne vole plus ; je me contente de profiter des vols des autres, à la condition, bien entendu, qu'ils ne soient pas commis en Angleterre. Personne n'est plus respectueux de la loi anglaise que moi ; aussi je ne crains rien et mes affaires sont prospères. Regardez autour de vous ; je jouis d'un luxe gagné par mon travail, et personne ne peut m'inquiéter, pas même vous qui êtes un si bon policier !

N'étant pas d'un naturel très patient, je manifestai assez violemment ma mauvaise humeur.

— Prenez garde, dit Beauchamp, avec beaucoup de sang-froid ; nous sommes en Angleterre et c'est moi qui pourrais… comment dirais-je ?… Oh ! yes ! vous faire « emballer ».

Furieux, je sortis, suivi du sergent Love qui n'y pouvait rien, et courtoisement Beauchamp nous reconduisit jusqu'à la grille en disant :

— Vous ne désirez pas voir mes collections ? je vous assure qu'elles sont très belles !

Je me contentai d'enfoncer mon chapeau sur la tête, faisant la triste réflexion qu'une fois de plus polichinelle rossait le commissaire, et, au moment où je franchissais la grille de son jardin, le banquier des voleurs eut le toupet de me tendre la main, que je ne pris pas, bien entendu.

Cette histoire invraisemblable et pourtant vraie prouve mieux que tout ce que je pourrais dire la situation privilégiée faite en Angleterre aux receleurs. Aussi, le Beauchamp dont il s'agit, quelques jours après, entrait-il en pourparlers avec les volés et, moyennant une grosse commission, leur rendait les titres dérobés.

Cependant, comme il faut toujours que les policiers aient leur revanche, j'appris un jour que Beauchamp, dont le vrai nom était Baker, avait été assez imprudent pour quitter la terre hospitalière d'Angleterre, et son joli cottage de Richmond. Il s'était fait pincer à Madrid en flagrant délit d'achat de titres volés.

Je le recommandai à mon ami Pitta, chef de la police de Madrid. Backer, dit Beauchamp, fut condamné aux travaux forcés et mourut au bagne.

Encore un que l'ambition perdit ! S'il n'était point sorti d'Angleterre, il cultiverait encore les roses de son jardin de Richmond.

Je retrouve dans mes papiers une liste dressée par moi des principales négociations de ce genre que j'ai connues :

1 En mars 1877 — je remonte à cette date parce que l'affaire est une des plus importantes — M. Burat, agent de change à Paris, a été victime d'un vol de titres d'une valeur de 750,000 francs. Quelque temps après, il était avisé que la plus grande partie de ses valeurs étaient entre les mains d'une agence à Londres qui les tenait à sa disposition s'il voulait les racheter. L'administration intervint, mais ne put rien obtenir des autorités anglaises ; et M. Burat fut contraint de racheter ses titres.

2 Le 29 avril 1882, Mallard, banquier, place de la Bourse, à Paris, fut victime d'un vol de 100,000 francs ; avisé par la suite de la présence de ses titres dans une agence de Londres, il dut également les racheter.

3 En mars 1883, vol de 300,000 francs de titres chez MM. Mayer et Asser, banquiers, 235, rue Saint-Honoré, et offerts en vente à leurs légitimes propriétaires.

4 En novembre 1884, vol de 350,000 francs chez Rodrigue, changeur, rue de la Paix. Titres retrouvés et rachetés à Londres.

5 En septembre 1886, vol de 150,000 francs au préjudice de M. Henoble, changeur, rue du 4-Septembre, pendant le trajet de Paris à Londres. Même résultat que pour les précédents.

6 Novembre 1886, vol de 67,000 francs de titres sur un fourgon du chemin de fer du Nord. Titres retrouvés à Londres.

7 Juillet 1888, autre vol de 200,000 francs de titres, également sur un fourgon du chemin de fer du Nord et même destination donnée aux titres.

8 22 août 1888, vol de 200,000 francs de titres et de nombreux bijoux chez Benoît, négociant, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 22 ; titres retrouvés à Londres ; une partie a pu être récupérée sans achat par le service de la Sûreté. Affaire de la bande Catusse et autres.

9 Octobre 1888, vol de 62,000 francs de valeurs sur un fourgon de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest ; titres également retrouvés à Londres.

10 Novembre 1888, vol de 150,000 francs chez MM. Reverchon et Bathelier, changeurs, 26, rue Coquillière ; titres rachetés à Londres.

Jadis les malfaiteurs de profession laissaient toutes les valeurs au porteur qu'ils trouvaient dans les maisons qu'ils dévalisaient ; aujourd'hui, au contraire, ils les emportent soigneusement, sachant bien qu'ils en trouveront sur le marché de Londres le facile écoulement.

Aujourd'hui, les titres volés partent tous pour Londres ; ils sont remis aux receleurs habituels souvent même quelques heures avant que le vol ne soit découvert.

Ces receleurs, la police anglaise les connaît et déplore, comme on l'a vu plus haut, que l'état de la législation ne lui permette de rien faire contre eux.

Ne se trouvera-t-il pas un gouvernement sur le continent pour faire comprendre aux Anglais à quel point une semblable situation est immorale à la fin du dix-neuvième siècle ?

Il ne faudrait pas croire cependant que c'est à Londres seulement qu'on écoule les titres volés, et que les « banquiers des vo-

leurs » ont une spécialité exclusive. Tout le monde d'ailleurs n'a pas le moyen de racheter les actions et les obligations volées, et l'ingéniosité des voleurs a trouvé autre chose.

Il y a des faussaires qui font concurrence aux banques à l'usage des voleurs installées à Londres, et qui, eux aussi, savent payer un bon prix les titres dérobés.

Ces titres étant presque toujours frappés d'opposition, car il est rare que la personne volée ne possède pas les numéros de ses valeurs, il s'agit malgré cela de trouver le moyen de les rendre négociables.

Ce moyen est simple : il suffit de changer un chiffre ou deux sur chaque titre, qui se trouve ainsi complètement dénaturé. Il y a des faussaires qui ont acquis dans ce genre de travail une extraordinaire habileté. Ils ont trouvé des procédés chimiques merveilleux pour faire disparaître les chiffres anciens, et ils possèdent des composteurs exactement semblables à ceux dont se servent les Sociétés financières.

La plupart du temps, cependant, les faussaires se contentent de changer un chiffre ou deux. Ils s'attaquent de préférence aux 6, aux 9 et aux 0. Le travail est dans ce cas beaucoup plus facile, attendu qu'avec un 6 ou un 9 on peut, sans beaucoup de peine, faire un zéro, et réciproquement.

Néanmoins, il faut un véritable talent pour exécuter les faux de ce genre, et les faussaires ayant cette spécialité sont dans leur genre de véritables artistes.

J'en ai connu un surtout qui m'a donné assez de mal à arrêter, un sieur B..., qui était d'une adresse surprenante et qui avait ga-

gné une jolie petite fortune à cet exercice. À plusieurs reprises, on l'avait coffré sans pouvoir parvenir à prouver d'une façon certaine qu'il était l'auteur des falsifications de titres relevées.

On était toujours obligé de finir par le remettre en liberté.

Enfin, après des enquêtes interminables, je parvins à le prendre en flagrant délit.

Un soir, nous arrivâmes dans une petite villa qu'il avait louée sous un faux nom près de Colombes. Nous envahîmes la maison sans que le faussaire eût le temps de s'apercevoir de notre présence, et nous le trouvâmes dans la cave, en train de travailler. Il avait autour de lui tout son matériel, ses petites fioles, ses composteurs. Quand je pénétrai dans cette cave qu'éclairait seule une mauvaise lampe, j'eus comme la vision d'un atelier d'alchimiste au moyen âge…

Un autre faussaire, dont la spécialité était également de dénaturer les titres volés, me donna encore plus de mal que B… Celui-là, opérant sous différents noms, à Lisbonne, à Berlin, à Bruxelles, à Bordeaux, était d'une habileté telle, qu'on l'avait surnommé « l'insaisissable. »

Il procédait avec une adresse extrême ; il commençait par entrer en relations avec une grosse maison de banque, et, à diverses reprises, lui remettait à négocier des titres excellents, représentant des valeurs importantes. C'était la mise de fonds de la spéculation particulière qu'il voulait faire.

Tout naturellement, il parvenait ainsi à gagner la confiance du banquier, qui ne pouvait se méfier en aucune façon le jour où le faussaire lui apportait un gros paquet de titres dénaturés, un pa-

quet de 80 ou 100,000 francs. Mon filou passait à la caisse, le tour était joué, et plus jamais on ne le revoyait. En examinant de près les titres, on s'apercevait qu'ils étaient falsifiés ; il venait se plaindre à moi, et… je ne trouvais rien.

Il y avait du reste pour cela une excellente raison : à chaque plainte nouvelle on m'apportait un nouveau signalement tout à fait différent du premier. Le coupable ne pouvait être évidemment que le même individu, car les procédés étaient identiques, et cependant les faussaires ne se ressemblaient pas ; les uns avaient les cheveux noirs, les autres les cheveux blonds, les uns de fines moustaches, les autres une barbe vénérable. On me signalait des vieillards courbés sur leur bâton et portant des lunettes bleues. D'autres fois, il s'agissait d'élégants jeunes gens ayant le monocle vissé dans l'œil.

Cependant, un jour, j'appris par mes agents qu'un individu tout à fait étrange habitait rue Secrétan, derrière les Buttes-Chaumont, une petite maison mystérieuse.

Des renseignements recueillis, il résulta pour moi que l'hôte de la maison mystérieuse devait être le faussaire vainement recherché depuis longtemps.

Cependant, je n'avais aucune preuve certaine, je n'avais que des inductions ; et je ne voulais pas arrêter un innocent. Je fis donc rechercher un certain nombre de personnes ayant été victimes de mon faussaire et m'arrangeai de façon à les placer sur le chemin de l'hôte de la maison mystérieuse quand il sortait de chez lui, ce qui n'arrivait pas tous les jours.

Tous protestèrent.

— Mais ce n'est pas lui, dirent-ils ; notre voleur n'était point voûté comme cet homme, il avait une autre coupe de barbe, une autre coupe de cheveux ; vraiment, monsieur Goron, ce n'était pas la peine de nous déranger pour cela.

Il en fut même qui maugréèrent, se plaignant que la police, non seulement ne sût pas arrêter les voleurs mais fît encore perdre leur temps aux volés.

Je n'avais donc qu'à laisser bien tranquille l'homme de la rue Secrétan ; mais quelque chose me disait que c'était moi qui avais raison, car une longue habitude m'avait appris déjà à me défier autant des dépositions des témoins que des réponses des inculpés.

Il n'y a guère que cette différence : les inculpés mentent sciemment, les témoins se trompent involontairement.

Je laissai donc quand même mon individu en observation.

Un mois après, j'appris que, plus mystérieusement que jamais, l'homme avait déménagé ; il était allé habiter boulevard de Port-Royal un petit pavillon caché au fond d'un jardin et possédant plusieurs entrées, qui semblait fait tout exprès pour les aventuriers, ayant tout à cacher de leur existence. Je fis une enquête personnelle, et le hasard, me servant encore, me fournit les renseignements d'un indicateur qui, cette fois, ne me laissèrent plus aucun doute sur l'identité de l'individu observé. Je me décidai donc à l'arrestation.

Mais, j'avais vu tant d'arrestations de ce genre, que par une sorte de pressentiment, il me vint la pensée que cet homme qui avait manié beaucoup d'argent et mené la vie à grandes guides,

quand il se verrait arrêté, quand tout s'écroulerait autour de lui, n'aurait qu'une idée : trouver le moyen d'en finir avec l'existence. Je cherchai donc le meilleur moyen d'éviter toute tentative de suicide.

J'aurais voulu l'arrêter dans la rue ; mais tout à coup il ne sortit plus, et la surveillance des issues de sa maison étant extrêmement difficile, je dus me résigner à le faire arrêter chez lui pour éviter qu'il ne s'enfuît. Je ne pouvais l'arrêter moi-même, car alors il eût fallu me faire annoncer sous mon nom et, sans doute, mon apparition seule eût décidé ce désillusionné à se tuer. Il fut donc convenu que des agents, profitant des réparations prochaines que le propriétaire avait annoncées, s'introduiraient dans le pavillon, se donnant pour des architectes et des entrepreneurs. Une personne qui connaissait fort bien le faussaire les accompagnerait et on ne devait procéder à l'arrestation que sur son indication formelle.

Ainsi fut fait : l'homme dûment reconnu fut arrêté et ne fit aucune résistance.

— Oui, c'est moi, dit-il ; je suis perdu.

Il demanda seulement à embrasser la femme avec laquelle il vivait et à déjeuner, ce qu'on lui accorda. Il était calme : il mangea de si bon appétit que les agents se départirent un peu de leur surveillance, et n'eurent pas l'idée de fouiller les poches du pardessus accroché dans l'antichambre, qu'ils l'aidèrent même à passer au moment de partir !

Tout à coup, sans que l'homme arrêté fît un geste apparent, ils entendirent une détonation et le virent tomber raide mort.

Le malheureux avait pris un revolver caché dans la poche de son pardessus, et s'était tiré une balle dans le cœur, sans que personne pût apercevoir même un geste…

Comme il se fit justice lui-même, je ne veux point donner son nom. M… était le spécialiste en titres faux le plus extraordinaire qui fût. Quand je vins faire une perquisition dans le petit pavillon, je trouvai un matériel bien plus complet encore que celui que j'avais saisi à Bois-Colombes chez B…

Il y avait, en outre, une collection de titres de tous genres, si complète qu'il fallut plusieurs mois à M. Espinas, juge d'instruction, pour les rendre à leurs légitimes propriétaires. Nous trouvâmes aussi l'explication de la multiplicité et de la diversité des signalements qui m'avaient été donnés.

M… avait une garde-robe telle que n'en eut jamais l'acteur le plus habile aux travestissements. Nous aperçûmes, rangés sur des tablettes avec le plus grand ordre, des barbes, des perruques, des lorgnons, des lunettes… jusqu'à des bosses artificielles.

Eu même temps, était accroché au mur un assortiment de vêtements complets qui lui permettaient tous les rôles, depuis celui de gentleman jusqu'à celui d'usurier.

Je fis étendre le suicidé sur son lit, et on convoqua, pour le reconnaître, les personnes qu'il avait volées. Toutes celles qui ne l'avaient point reconnu vivant le reconnurent mort ! Et voici pourquoi.

Dès qu'un plaignant nouveau arrivait, on faisait une toilette nouvelle du cadavre, on lui mettait la perruque et la barbe corres-

pondant au signalement donné par le volé, et celui-ci reconnaissait son voleur.

Il y avait quelque chose de macabre dans ce maquillage d'un mort, mais il était nécessaire que nous reconstituions les multiples états civils du suicidé.

Partie 3 · Des différentes façons de voler

Dans mes recherches sur la bande Catusse, je dus passer la revue de tous les genres de filouterie connus. Jamais affaire judiciaire ne présenta, pour un policier, une étude aussi complète des divers moyens employés par les hommes pour dévaliser leur prochain : j'y trouvai tout, depuis les banques internationales à l'usage des voleurs, siégeant à Londres, jusqu'aux misérables maîtres chanteurs qui exploitent les passions contre nature de quelques vieillards.

Dans cette dernière catégorie, j'arrêtai notamment un individu qui répondait au sobriquet de « Leblanc », sans doute parce qu'il en mangeait, comme on disait dans son monde, et dont la spécialité était de faire l'agent des mœurs.

Il connaissait les misérables de mœurs inavouables qui rôdent le soir aux Champs-Élysées ou sur les boulevards, ces prostitués mâles parmi lesquels se recrutent les plus dangereux bandits.

Leblanc les suivait avec patience, et, dès qu'il les voyait en conversation avec de vieux messieurs bien mis, il intervenait, se disant « agent des mœurs », arrêtait les prétendus délinquants et

ne les relâchait que contre des sommes plus ou moins fortes qu'on lui remettait toujours pour éviter le scandale…

Je retrouvai, parmi les affiliés de la bande Catusse, des voleurs cambrioleurs, des bonneteurs et enfin des spécialistes du vol à l'américaine, ce vol dont parlent si souvent les journaux et qui réussit toujours malgré l'extraordinaire publicité qui lui est faite. Il y a malheureusement pour cela une raison, c'est que les praticiens du vol à l'américaine exploitent surtout les sentiments malhonnêtes de la foule, de même que les bonneteurs exploitent la passion du joueur prêt à profiter d'une tricherie pour gagner.

En effet, au jeu des trois cartes dit « bonneteau », celui qui risque son argent croit tricher, puisqu'il a vu passer devant ses yeux, pendant la manipulation des cartes, celle qui doit le faire gagner à coup sûr, et qu'il s'imagine ponter sur elle.

Dans ce cas, le volé n'est pas plus honnête que le voleur, et l'extrême habileté des bonneteurs, il faut le dire, est leur parfaite connaissance des vices de l'humanité.

Il en est de même pour le vol dit « à l'américaine ».

La victime (la poire, le pante, comme disent les voleurs dans leur argot), se dit qu'après tout, si l'homme qui lui a confié sa cassette ou sa valise ne revient pas la chercher, ce sera toujours une bonne affaire pour lui de la garder.

Parmi les documents, parfois curieux, que m'ont adressés des prisonniers, je retrouve une notice très complète du vol à l'américaine que m'envoya un jour, du fond d'une maison centrale, un malheureux que j'avais arrêté pourtant et qui allait partir pour la relégation, mais qui sans doute m'était reconnaissant des

quelques douceurs qu'on lui avait données à la Sûreté. Rien ne peut être plus exact, comme explication du vol à l'américaine et de la psychologie des voleurs et des volés, que cette confession d'un praticien ; je me suis contenté de remettre à peu près en français la littérature particulière de mon relégué tout en essayant de lui conserver sa saveur particulière.

« Le vol à l'américaine.

» Nous sommes deux compères au moins qui nous rendons aux abords d'une gare, la gare Saint-Lazare ou la gare du Nord, par exemple.

» L'un de nous doit être vêtu proprement, mais sans luxe, tandis que l'autre doit avoir une mise recherchée mais portant le cachet d'un tailleur étranger, anglais ou allemand. Supposons que l'individu mis simplement soit moi par exemple ; j'entre dans la gare et me dirige du côté des guichets où l'on délivre des tickets pour les grands parcours ; tout en ayant l'air d'examiner soigneusement l'heure des trains, je regarde « les têtes » de ceux qui viennent prendre des billets.

» Dès que j'aperçois une bonne proie, un individu qui m'a l'air d'être un gogo, j'écoute soigneusement la destination pour laquelle il prend son billet, je vois sur l'indicateur l'heure du premier train qu'il doit prendre et aussitôt je le mets en « firme », c'est-à-dire je lie conversation avec lui.

» Je lui demande d'une façon très polie :

» — Monsieur, seriez-vous assez aimable pour me dire à quelle heure part le train pour X… ? — X…, bien entendu, c'est l'endroit pour lequel le bonhomme a pris son billet.

» La plupart du temps, il répond avec une égale amabilité et l'on cause.

» Je tire ma montre tout à coup et m'écrie :

» — Ah ! quel ennui de rester ici dans cette salle d'attente encore une demi-heure ! Si nous allions prendre quelque chose ?

» Si l'homme accepte, l'affaire est dans le sac.

» Pendant que nous nous dirigeons vers le premier café venu, je trouve moyen de glisser dans l'oreille de mon nouveau compagnon quelques délicates flatteries.

» — Vraiment, monsieur, je suis bien heureux d'être tombé sur un compagnon de route tel que vous. Si vous saviez comme il est désagréable, parfois, de faire un long voyage avec des gens qui ne desserrent pas les dents !

» Ici, intervient mon compère dont le costume élégant doit avoir une coupe allemande ou anglaise, selon la langue qu'il parle.

» Il ne m'a point perdu des yeux, bien entendu.

» Et au moment où nous nous dirigeons vers un café, mon compagnon et moi, nous voyons tout à coup surgir une espèce d'étranger qui nous dit dans un mauvais français mélangé d'allemand ou d'anglais, la plupart du temps de cette dernière langue :

» — Vô pouvoir indiquer à moa monumentes, vous connaître ? Vous savoir ?

» Le plus naturellement du monde, je me tourne vers le brave homme qui m'accompagne et lui dis :

» — Qu'est-ce donc que cet escogriffe-là ? Je n'ai pas compris un mot à ce qu'il disait.

» — Vous voyez bien que c'est un étranger, un Anglais, me répond d'un air entendu mon compagnon.

» Alors, mon complice riposte :

» — Yes, English, yes, sir ; moa, offrir rafraîchissement à vô, moa, bien payer vô, si vô voulez bien montrer monument à moa ; moa donner banknotes à vô si moa content de vô.

» Et en même temps mon complice tire de sa poche un gros portefeuille dans lequel apparaissent de ces billets étrangers aperçus par les plus vulgaires aux devantures des changeurs.

» J'ai observé que l'œil de ma future victime s'est allumé quand il a vu les banknotes.

» — Quels types que ces Anglais, lui glissé-je dans l'oreille, tandis que nous nous dirigeons tous les trois vers le café. Ainsi, celui-là ne nous connaît pas, il nous montre ses banknotes. Avouez que c'est d'une grande imprudence ; si nous étions de malhonnêtes gens, nous pourrions trouver le moyen de nous emparer de son portefeuille…

» Mais l'Anglais a encore un service à nous demander :

» — Vô connaître bon coiffeur pour moa ?

» Je dis à mon compagnon : « Emmenez-le chez un coiffeur à la mode. »

» L'Anglais riposte aussitôt :

» — Vô, brave garçon ; moa, laisser valise à vô et donner récompense.

» Naturellement, le brave garçon se laisse entraîner à emmener l'Anglais chez un coiffeur, pendant que moi je reste à la porte du café avec la valise sous les pieds.

» Chez le coiffeur, toute l'habileté de mon complice est de rester longtemps, de façon à ce que le pante rate son train ; dès que l'Anglais est bien rasé, bien bichonné, il revient avec ledit pante au café où je les attends.

» Là, il sort majestueusement de sa poche un billet de cent francs pour payer les consommations, remet vingt sous de pourboire au garçon et me donne un louis pour me remercier d'avoir gardé sa valise. Machinalement, je tire alors ma montre :

» — Sapristi, nous avons manqué le train. Bast ! c'est un petit malheur ; nous avons gagné vingt francs, ça nous fait chacun dix francs.

» Et faisant de la monnaie, je donne une pièce de dix francs au brave homme qui commence à être intéressé par cette bonne aubaine.

» L'Anglais, qui semble ne rien comprendre à notre conversation, nous demande à le piloter dans Paris, nous promettant de nous récompenser largement et, avant tout, de payer toutes les dépenses. Puis il s'en va vers la caisse choisir des cigares ; je profite du tête-à-tête dans lequel il nous laisse pour glisser dans l'oreille du pante :

» — Ne trouvez-vous pas que c'est une aubaine inespérée ? Cet Anglais nous a donné vingt francs pour garder sa valise quelques

minutes ; il nous en donnera bien davantage pour le balader dans Paris ; c'est-y convenu ? nous partagerons loyalement tout ce qu'il donnera.

» Sur cent individus, il y en a quatre-vingt-dix qui me prennent la main en me disant : « Tope, c'est convenu. »

» L'idée de gain s'est éveillée dans le cerveau du brave homme qui doit être notre victime, et il commence à être aussi malhonnête que moi. Nous sortons du café et, sur la demande de l'Anglais, je le mène dans un restaurant convenable où nous prenons un cabinet.

» Bien entendu, on déjeune copieusement ; au dessert, les coudes sur la table, l'Anglais nous raconte qu'il a été volé une fois en débarquant à Anvers ou Hambourg ; il avait chargé un individu de porter ses bagages à l'hôtel et il ne l'a plus revu jamais ; je me penche alors vers notre future victime et je lui dis tout bas :

» — Vraiment, ces Anglais sont bien naïfs.

» Nous prenons le café, le pousse-café et, comme de juste, je fais absorber le plus de petits verres possible au brave homme qui a raté son train et qui commence à entrevoir avec délices une journée de plaisir passée à l'œil à Paris.

» Au moment de sortir du restaurant, l'Anglais me demande si je connais bien mon compagnon ; si c'est un honnête garçon et si on peut lui donner une mission de confiance : celle de porter la valise à l'hôtel où il doit descendre. Puis sous le prétexte de parler à la caissière ou au maître d'hôtel, il s'éloigne quelques instants.

» Je dis au « pante » :

» — C'est égal, ces Anglais sont impayables. En voilà un qui ne se souvient pas de la leçon qu'il a reçue à Anvers. Hein ! si nous voulions cependant, croyez-vous que nous pourrions lui jouer un drôle de tour ?

» C'est le moment psychologique. D'après la réponse de mon individu, je sais tout de suite si j'ai affaire à un honnête homme ou à un « bon vivant » d'une conscience facile.

» Si mon compagnon se récrie avec indignation, je me reprends aussitôt :

» — Vous avez bien raison. Il faudrait être bien canaille pour flibuster un homme aussi confiant et aussi généreux.

» Mais si un geste, un clignement des yeux m'a révélé l'état d'âme de « ma victime », très disposée à une bonne affaire, malgré toutes les protestations de sa conscience, la « muette » comme nous disons en argot, je fais signe à mon compère l'Anglais qui sous prétexte de demander le lavabo au garçon, me laisse seul encore avec le pante.

» C'est alors que je dois déployer toute mon habileté. C'est le moment difficile, le moment où l'on peut faire un beau travail.

» Je prends aussitôt un air mystérieux et je dis à mon compagnon que je suis très alléché par la perspective d'un gain facile.

» Vraiment, lui dis-je, nous serions de simples niais si nous ne profitions d'une occasion semblable. Du reste, si nous ne savions pas saisir cette aubaine, d'autres moins scrupuleux en profiteront.

» Voyons, il va charger l'un de nous de porter sa valise ; nous serions bien sots de la porter à son hôtel, puisqu'elle contient des valeurs sans doute pour une somme importante. Nous pouvons ramasser ainsi de quoi vivre largement jusqu'à la fin de nos jours… et ce richard ne sera pas ruiné pour cela. Est-ce convenu ? Que ce soit vous, que ce soit moi qu'il charge de porter la valise : part à deux ; nous n'allons pas essayer de nous manger la laine sur le dos, n'est-ce pas ? Le magot est assez gros pour que nous trouvions chacun notre compte. Nous allons nous donner rendez-vous au café X…, sur le boulevard ; là, nous ferons un partage équitable, et puis, nous prendrons le premier train.

» Après cela, notre Anglais verra à nous retrouver s'il le peut.

» Tout en parlant, je ne perds pas des yeux la physionomie de mon compagnon et quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, je puis y lire la réflexion qu'il fait :

» — Sois tranquille, mon garçon, si c'est moi qui suis chargé de porter la valise le partage sera vite fait.

» N'allez pas croire, monsieur Goron, que je juge les autres d'après moi-même. Certes, ce ne sont pas les honnêtes gens qui manquent ; mais ce ne sont pas eux qui sont choppés dans le vol à l'américaine.

» Alors, ou je m'entends avec celui qui doit être ma victime, et qui s'imagine être mon complice, ou il a tout à coup un brusque retour de vertu ; dans ce cas, très rare, d'ailleurs, il n'y a rien à faire et nous le quittons bien vite, sous un prétexte ou sous un autre, y étant de notre déjeuner. Mais la plupart du temps, mon nouveau complice et moi nous sommes tout à fait d'accord et je

fais un signe à mon vrai complice l'Anglais quand il rentre du lavabo.

» Alors, avec un grand renfort de tours de clef et de cadenas, il ouvre sa valise et nous montre de gros rouleaux d'or et une liasse de titres, puis il la referme brusquement ; je pousse du pied mon nouveau complice comme pour lui dire :

» — Hein ! en voilà une aubaine !

» Sa figure s'épanouit et, à ce moment, cet honnête homme, qui, dans quelques heures peut-être, ira se plaindre au commissaire de police, considère déjà la valise de l'Anglais comme lui appartenant.

» Allons, dit le riche étranger que nous devons dévaliser, qui de vô va porter valise à moa (hôtel Continental, Grand-Hôtel ou hôtel Terminus : c'est toujours un de ces caravansérails qu'indique le prétendu Anglais).

» — Vô, monsieur, dit-il en désignant mon nouveau complice, car vô avoir bonne figure.

» À ce moment le pante rougit de plaisir et très certainement il se dit en pensant à moi :

» — Si tu crois que j'irai au rendez-vous, mon vieux, tu peux te fouiller !

» Mais l'Anglais continue, s'adressant toujours à lui :

— Moa payer voiture à vô, pour vô aller plus vite. Moa donner à vô bonne récompense.

Déjà le gaillard a saisi la valise et s'élance vers la porte ; mais l'Anglais, tout à coup, le prend par le bras et, s'adressant à moi, dit :

» — Moa, tout de même ne pas connaître assez lui ; dites à lui laisser gage à moa.

» Je me tourne vers la pante et je m'écrie :

» — C'est bien simple, donnez à monsieur tout ce que vous avez sur vous ; moi aussi, je vais en faire autant.

» Je tire mon porte-monnaie dans lequel il y a de l'or, les billets de banque qui se trouvent dans mon portefeuille, ma chaîne, ma montre, et je remets le tout à l'Anglais.

» Toujours, oui, toujours, monsieur Goron, entendez bien, l'homme m'imite et vide ses poches ; mais, allez-vous dire : que faites-vous quand vous tombez sur un individu qui n'a pas d'argent ?

» Cela peut arriver, mais bien rarement, car j'ai toujours pris mes précautions ; j'ai su me rendre compte de la valeur de l'homme que j'ai sous la main en lui demandant la monnaie de 100 francs ou même de 500 francs : ou l'homme me dit qu'il n'a pas d'argent sur lui, et alors, je suis fixé, ou il tire un porte-feuille rempli de billets de banque, pour me montrer qu'il n'a pas de monnaie ; ou enfin, il prend cinq pièces d'or dans sa bourse.

» Si, par hasard, je me suis trompé, ce qui est bien rare, car un homme partant faire un voyage assez long a toujours une somme d'argent sur lui, mon compère l'Anglais se ravise et dit en me désignant :

» — Moâ réfléchi ; vô, porter valise à moâ.

» Quelques minutes après, mon ami l'Anglais, sous un prétexte ou sous un autre, lâche l'homme sans le sou au coin d'une rue et vient me retrouver.

» Maintenant je n'ai pas besoin de vous dire que si le coup a réussi, que si le pante avait de l'argent, j'ai soin d'oublier le rendez-vous que je lui avais donné. »

Il m'a semblé que cette confession d'un voleur avait un caractère de sincérité particulièrement curieux.

Il est certain que la victime d'un vol accompli dans ces conditions est si peu sympathique qu'il est bien rare qu'une suite judiciaire soit donnée aux plaintes des filous par occasion qui, rentrant chez eux persuadés qu'ils possèdent un trésor, fracturent fiévreusement la valise et y trouvent des rouleaux de jetons de cuivre et des liasses d'actions et d'obligations de sociétés en faillite qu'on achète couramment de 10 à 20 centimes pièce au marché des pieds humides, sous le péristyle de la Bourse.

Dans cette bande Catusse ou plutôt dans ce nombre vraiment extraordinaire de bandits de tous genres et de toute espèce qui, à un moment donné, avaient recours à Victor Chevalier ou à Ménégant pour liquider les objets volés, je trouvai, comme je l'ai déjà dit, des hommes qui avaient employé tous les moyens connus pour prendre l'argent dans la poche d'autrui ; c'était une sorte de kaléidoscope de toutes les escroqueries et de tous les genres de vols.

Il y en avait qui pratiquaient le vol au cautionnement ; le plus vulgaire, le plus répandu de tous, qui consiste à faire verser à un

naïf quelques centaines de francs pour une soi-disant place qu'on doit lui procurer.

D'autres vendaient de faux titres aux domestiques d'une intelligence bornée.

D'autres avaient la spécialité du vol au rendez-moi.

D'autres étaient des pickpockets de profession.

D'autres, enfin, avaient la spécialité du vol au trésor caché, cette escroquerie classique qui date du commencement de ce siècle, que des centaines d'articles de journaux ont dénoncée et qui réussit toujours attendu que, comme le vol à l'américaine, elle est basée sur l'exploitation malhonnête, la volonté de gagner beaucoup en risquant peu, sans scrupule de s'associer à des voleurs, bref, sur le désir de toucher une grosse part d'un argent mal acquis.

Les premières escroqueries au trésor caché furent commises sous Napoléon I et sous la Restauration, pendant les guerres d'Espagne ; c'était déjà l'histoire connue du prisonnier gémissant sur la paille humide des cachots de Madrid, de Barcelone ou de Valence, et qui, sachant par des amis que la personne à qui il s'adresse est honnête et compatissante, désire partager avec elle le trésor enfoui dont il ne peut profiter.

La lettre se termine toujours par une demande de quelques centaines de francs pour les premiers frais.

Depuis, cette escroquerie a suivi toutes les fluctuations de l'actualité.

Après la guerre, il s'agissait de bijoux de l'impératrice enterrés en Espagne et valant trois à quatre millions. L'escroc qui écrivait disait alors qu'il était un domestique du marquis de Bassano chargé par son maître d'emporter ces bijoux précieux au moment où l'impératrice avait dû quitter les Tuileries, et qu'au lieu de remplir la mission qui lui avait été confiée, il s'était enfui après avoir enterré le fruit de son larcin.

Plus tard, ce fut l'histoire d'une jeune orpheline confiée avec une somme considérable à un individu qui avait trahi la famille.

Enfin, il y a quelque temps, c'était le banquier Macé-Berneau, qui racontait avoir caché, avant de s'enfuir, deux ou trois millions…

Le possesseur du trésor ou plutôt celui qui avoue avoir volé raconte qu'il est en prison en Espagne et il compte sur le bienveillant concours du naïf auquel il s'adresse pour découvrir la cachette… Il ne s'agit que d'une faible dépense à faire… »

Le plus curieux, c'est que ces lettres de demandes d'argent sont envoyées au hasard et que les noms des destinataires sont simplement pris sur le Bottin.

Pour ces sortes d'opérations il faut donc encore une mise de fonds assez considérable comme pour le vol à l'américaine, car il arrive parfois que plusieurs milliers de lettres restent sans résultat. Néanmoins ces déveines sont rares pour les voleurs, le nombre des gogos étant immense.

Le premier devoir en effet de toute personne sensée qui reçoit une missive de ce genre est d'aller la remettre au commissaire de

police de son quartier, au chef de la Sûreté ou bien encore à un magistrat du parquet.

Ceux qui ne veulent pas se déranger n'auraient, tout au moins, qu'à jeter au panier la lettre qui porte le timbre de Séville ou de Barcelone. Pourtant, il se trouve toujours une moyenne de deux à trois pour cent de naïfs malhonnêtes qui, flairant une bonne aubaine, envoient les quatre ou cinq cents francs demandés à l'adresse indiquée.

J'en ai même connu qui se sont laissé prendre à cette escroquerie classique après être venus me demander conseil.

J'avais du reste une telle habitude de ces sortes de consultations, que, dès qu'une personne entrait dans mon bureau ayant à la main une lettre portant un timbre espagnol, je m'écriais :

« Je vois ce que c'est, vous venez pour une affaire d'Espagne, le vol à l'enterrement ». (C'est ainsi que les voleurs appellent, dans leur argot, l'escroquerie du trésor enterré en Espagne.)

« Pour vous éviter la peine de lire votre lettre, disais-je ensuite à mon visiteur, je vais vous dire, textuellement, ce qu'il y a dedans. » Puis je sonnais et demandais : « Le dossier enterrement espagnol. » On ne pouvait même me l'apporter tout entier ; il eût fallu plusieurs hommes pour cela, tant il était volumineux.

La plupart du temps, le visiteur me laissait sa lettre en me remerciant de l'avoir ainsi éclairé sur l'escroquerie dont il aurait pu être victime ; mais l'espoir du gain a de telles séductions sur une foule d'âmes qu'il y avait des gens qui remportaient leurs lettres tout en me remerciant ; ceux-là, invariablement, devenaient les victimes du vol au trésor caché.

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce genre d'escroquerie, c'est que les voleurs qui l'organisent ne se contentent pas, quand ils trouvent une bonne tête, des 4 ou 500 francs demandés dans la lettre.

Ils répondent après ce premier envoi, des pourparlers s'engagent, une correspondance suivie est échangée, on fait comprendre à la victime qu'il faut encore un peu d'argent.

Enfin, on annonce au bon gogo que le grand jour est arrivé ; il part pour l'Espagne, où il doit recevoir le plan détaillé du terrain, et le décamètre qui servira à le mesurer, afin de retrouver exactement la place où il faut faire les fouilles pour retrouver le trésor.

Un complice vient mystérieusement au-devant du voyageur et le conduit jusqu'à la porte de la prison où le naïf attend le cœur plein d'espoir.

Une heure se passe, le complice sort en tenant à la main une liasse de papiers.

Il est tout simplement entré dans la prison pour la visiter, pour parler au directeur ou à un gardien, et, naturellement, il avait dans sa poche, en venant, les fameux plans qu'il tient à la main en sortant.

Ces plans, bien entendu, le complice ne les livre que contre le versement d'une somme importante qui va quelquefois jusqu'à 10,000 francs.

Notre homme revient en France, gagne l'endroit indiqué, et la nuit venue se met au travail, fouillant avec courage la plaine ou le ravin marqué sur le plan.

Inutile de dire qu'il ne trouve rien ; et quand il veut faire rechercher par la police espagnole le complice qui l'a mené à la prison, celui-ci a pris la poudre d'escampette et est allé manger bien loin l'argent de sa victime. Celle-ci n'a plus qu'à revenir bredouille à Paris raconter sa mésaventure au chef de la Sûreté.

Justement à cause de la multiplicité des méfaits qu'elle avait commis, la bande Catusse tout entière ne fut pas jugée en même temps.

Beaucoup furent envoyés devant des cours d'assises de province.

M. Poncet, l'honorable juge qui poursuivit cette laborieuse instruction avec un zèle infatigable, et dont on peut dire que les cheveux blanchirent à la tâche, en fit asseoir dix-huit pourtant sur les bancs de la cour d'assises de la Seine, sans compter ceux qui furent jugés par contumace.

Partie 3 · L'évasion de Ménégant

La besogne accomplie par M. Poncet avait été particulièrement ardue, car comme à l'ordinaire tous les accusés mentaient à qui mieux mieux. En outre les faits qui leur étaient reprochés avaient été commis un peu partout et à l'aide de complices disséminés dans le monde entier. Il y en avait en Italie, en Angleterre, en Suisse, en Amérique. J'en connais un qui, actuellement, est au Chili et un autre à Java.

Il fut donc extrêmement difficile de fixer d'une façon bien exacte la part de chacun.

Moi seul, peut-être, j'aurais pu, devant le jury, délimiter les responsabilités de chacun, grâce aux voyages que j'avais dû faire et aux enquêtes minutieuses de mes agents. Malheureusement, dans un court séjour à Londres, j'avais contracté une maladie d'yeux si grave que les médecins m'obligèrent, pendant plusieurs semaines, à rester dans une chambre noire. Il me fut donc impossible de me rendre au désir du président et venir témoigner en cour d'assises. Le président dut se contenter de lire mes rapports et ceux de mes agents.

Mais il faillit y avoir encore un accident plus grave que mon absence ; il s'en fallut de bien peu que le principal rôle manquât à cette représentation judiciaire d'un intérêt particulier. Queriaux, dit Ménégant, était en réalité le véritable chef, la cheville ouvrière de cette association de filous, bien que ce fût Catusse qui eût l'honneur de lui donner son nom.

Ainsi, l'Amérique découverte par Christophe Colomb ne s'appelle pas la Colombie, et ce fut Americ Vespuce dont le nom fut immortalisé.

Queriaux, dit Ménégant, qui avait été arrêté en Angleterre par Houillier bien secondé par la police anglaise, et notamment par MM. Melville et Sexton, Queriaux dont l'extradition avait soulevé d'extrêmes difficultés, attendu que l'accusé se prétendait Hollandais, Queriaux, dis-je, tenait absolument à ne pas faire connaissance avec les jurés et à être porté manquant devant la cour d'assises.

C'était un de ces bandits énergiques et adroits pour lesquels les prisons n'ont pas de secret ; il savait tous les petits moyens employés par les détenus pour communiquer entre eux.

Or, les prisons modernes, comme Mazas, si bien aménagées soient-elles, ont un petit inconvénient ; les water-closets établis dans chaque cellule servent, à tous ceux qui n'ont pas l'odorat trop délicat, de cornet acoustique.

C'est ainsi que Queriaux était parvenu à communiquer avec un nommé Marius Prévôt, qu'il connaissait, et qui devait, sans doute, être transféré de Mazas à la Conciergerie le même jour, puisque tous deux devaient comparaître en même temps devant les jurés.

Àdix heures du matin, le panier à salade entra dans la prison de Mazas, et un garde municipal, muni des ordres d'extraction nécessaires, prenait livraison de Ménégant, du nommé Prévôt, dont je viens de parler, et d'autres prisonniers de moindre importance.

On sait comment sont faits les paniers à salade : chaque homme est enfermé dans une étroite logette et un corridor s'étend entre les deux rangées de cellules que contient la voiture.

Tout au bout du corridor se tient le garde qui a la responsabilité des prisonniers.

Ménégant et Prévôt occupaient des logettes contiguës. Les cellules ne sont séparées que par une mince cloison de bois et les inculpés, en élevant un peu la voix, peuvent se faire toutes les confidences possibles sans crainte que leur conversation soit surprise par le garde républicain chargé de les surveiller.

Ménégant avait sans doute réglé, depuis longtemps, tous les détails de son plan d'évasion, de complicité avec Prévôt. Il s'était

muni de tabac à priser et était arrivé à se procurer, on n'a jamais su comment, un couteau à lame longue et solide.

Il était un peu plus de dix heures et demie ; la voiture cellulaire tournait au grand trot de ses chevaux l'angle de la rue de Bercy et de la rue Traversière, à quelques mètres de la prison, quand, d'une violente poussée, Ménégant et Prévôt enfoncèrent simultanément la porte fragile de leur cellule, et firent irruption dans le couloir de la voiture.

Le garde Lucionni n'avait pas eu le temps de se remettre de sa surprise, qu'il recevait dans les yeux une poignée de tabac qui l'aveuglait. Pendant qu'il cherchait, d'une main tâtonnante, le cordon d'appel qui met en communication le gardien de la voiture avec le conducteur, comme dans les omnibus, Ménégant réussit à ouvrir, avec son couteau, la porte du véhicule.

D'un bond, les deux inculpés furent sur la chaussée et, tandis que la voiture restait en panne, que le garde municipal se frottait les yeux et que le cocher perdait un temps précieux à descendre lourdement de son siège, Ménégant et son compagnon s'enfuirent par la rue Traversière, dans la direction de la Seine.

Cependant l'alarme avait été assez rapidement donnée ; des gardiens de la paix et des passants s'étaient mis à la poursuite des fugitifs qui avaient pris une grande avance sur les poursuivants, surtout Ménégant qu'on perdit bientôt de vue.

Mais Prévôt, qui était moins bon coureur, fut rejoint après une course de plus d'un quart d'heure, et réintégré à Mazas.

Je n'étais point encore tout à fait malade et je descendais encore à mon cabinet, quoique souffrant cruellement des yeux, le

jour où j'appris l'évasion du complice de Catusse.

Ma première pensée fut que Ménégant allait filer sur Ostende ou Londres, car je savais qu'il avait dans ces deux villes des complices et probablement de l'argent caché. Je me mis donc en devoir de faire partir, le soir même, des agents, voulant, à tout prix, que le plus bel ornement de la bande Catusse ne manquât pas à la collection qui allait figurer aux assises.

J'avais déjà donné à Houillier l'ordre de partir pour Londres, quand un de mes agents entra dans mon bureau et me dit :

— Chef, qu'est-ce que vous donneriez à celui qui vous apporterait un bon tuyau ?

Quoique les ressources de la Sûreté ne soient pas considérables, j'étais aussi large que je le pouvais, en pareille occasion. Je fixai un chiffre, et l'agent m'amena un indicateur qui me dit savoir, d'une source absolument sûre, que le lendemain matin, à onze heures, Ménégant se présenterait chez un marchand de vins d'une rue du quartier Saint-Georges « pour y chercher un pantalon. »

J'avais peine à croire, je l'avoue, qu'un homme qui se savait traqué de tous côtés, qui n'avait qu'à acheter le premier journal venu pour se rendre compte du bruit énorme fait par son évasion, s'attardât ainsi pour un malheureux pantalon, au lieu de fuir une ville où tant d'agents le connaissaient.

Mais comme, la plupart du temps, les plans des malfaiteurs sont le contraire de la logique, je pris les précautions nécessaires. Sur mon ordre, le lendemain matin, Jaume, Herbain et un troi-

sième agent nommé Baube, arrivaient à l'endroit indiqué par l'indicateur.

Mais la rue était peu passants et Jaume fit cette judicieuse réflexion : « Nous ne pouvons rester là tous les trois à faire les cent pas sans être remarqués ; si Ménégant arrive par un bout, il va éclairer la rue ; s'il nous aperçoit, nous sommes brûlés. »

D'ordinaire, dans les expéditions de ce genre, les agents ont la ressource du classique chand de vins. Malheureusement, dans cette rue, il n'y avait exactement que celui où devait aller Ménégant. Fort heureusement, Jaume, en regardant de tous côtés, aperçut la boutique d'un coiffeur.

— Entrons là, dit-il ; nous nous ferons raser en attendant.

Un des agents s'abandonna aux mains du Figaro. Pendant ce temps Jaume et l'autre ne perdaient pas des yeux la boutique du mastroquet, et naturellement inventaient une foule de prétextes pour ne passe faire raser et céder leur tour aux pratiques du coiffeur. Celui-ci enfin, trouvant tout cela suspect, dit deux mots à l'oreille de son commis et l'envoya chercher deux sergents de ville.

Au moment même où les braves gardiens de la paix entraient dans la boutique du coiffeur, Jaume aperçut Ménégant qui marchait prudemment en regardant sans cesse derrière lui. Il fallait même l'œil exercé de Jaume pour le reconnaître aussi vite, car il s'était fait complètement raser, et il avait le visage à demi caché par le col relevé de son pardessus.

D'un bond, Jaume, bousculant les gardiens de la paix, s'élança sur le filou évadé. Herbain et Baube le suivirent.

De leur côté, les gardiens de la paix, bousculés et furieux, sautèrent à leur tour sur mes agents.

Il y eut un moment de bousculade indéfinissable, dont Ménégant aurait profité, pour s'enfuir, si Jaume, qui ne manquait pas de présence d'esprit, n'avait eu l'inspiration originale d'arracher d'un geste brusque la ceinture du pantalon du fugitif.

Ménégant dut rester sur place, faisant tous ses efforts pour arrêter, dans sa chute, le plus indispensable des vêtements.

Enfin, on s'expliqua. Jaume se fit reconnaître des gardiens de la paix ; et l'on se serra la main. Il n'y avait que le malheureux Ménégant qui ne fût pas à la fête. Tout le monde s'empila dans un fiacre et arriva à la Sûreté pour recevoir mes félicitations, Ménégant compris. Seulement, celui-là était assez penaud et il me déclara qu'après tout, il n'avait que ce qu'il méritait, car vraiment il avait été bien maladroit de s'attarder à Paris pour prendre un pantalon qui ne valait pas 15 francs, alors qu'il avait dans sa poche 50 ou 60 francs, c'est-à-dire de quoi gagner Londres.

Il fut incarcéré à la Conciergerie et ne manqua pas la cour d'assises.

Quant à Jaume, il alla, à ma prière, porter un bon pourboire au garçon du coiffeur qui ne l'avait pas rasé.

Par suite du nombre énorme d'accusés, on avait été obligé de supprimer le banc de la presse pour les loger tous. Le procès fut, au fond, banal.

Les accusés nièrent avec unanimité les faits qui leur étaient reprochés ; tous voulurent jouer le rôle de petits saints, ce qui leur

était difficile, vu leurs antécédents ; mais il ne se produisit aucun incident d'audience intéressant.

Tout le succès fut pour Marque-Mal.

Figurez-vous une tête de pain d'épices au front bas, au nez écrasé, au menton en casse-noisettes, au crâne pointu sur lequel des cheveux crépus mettaient comme un bonnet de coton noir.

Il y eut cependant un moment où la salle s'amusa fort : ce fut quand on raconta qu'un des accusés, — qui avait la spécialité de vivre de l'argent de vieilles amoureuses, — avait inventé une eau merveilleuse, l'eau de « Jeanne d'Arc », laquelle avait le don de rendre la virginité aux infortunées qui l'avaient perdue !

Le jury rit beaucoup, mais ne fut pas désarmé : et un nombre énorme d'années de travaux forcés et de réclusion s'abattit sur le banc des accusés.

Catusse et Queriaux dit Ménégant furent condamnés à vingt ans de travaux forcés.

Chambon, dit Victor Chevalier, et Prévôt, le complice de Ménégant dans sa tentative d'évasion, en eurent également pour dix ans.

Pour un philosophe qui aurait eu le temps et la patience nécessaires à une étude de ce genre, les antécédents de la plupart des accusés étaient particulièrement curieux.

Catusse était issu d'une bonne famille bourgeoise qui lui avait laissé quelque fortune.

Ménégant était le type extraordinaire de l'aventurier international.

Partie 3 · La bande des Habits Noirs

Balzac, qui a deviné tant de personnages contemporains et qui a tracé leurs silhouettes dans des ouvrages immortels, Balzac semble avoir pressenti dans les Treize la bande des Habits Noirs et même Jeanolle de Valneuse, mon client, l'homme qui sut le mieux s'évader après Allmayer.

Celui-là se rattachait encore par des liens étroits à la bande Catusse. C'était toujours cette franc-maçonnerie de la pègre dont j'ai parlé. Seulement Jeanolle appartenait à une catégorie toute spéciale.

C'était un grand et mince jeune homme, à l'air langoureux, aux traits fins, le visage encadré d'un léger collier de favoris noirs.

Quand je fis, plus tard, une perquisition dans un des appartements qu'il occupait, avenue Bugeaud, je crois, je trouvai une garde-robe extraordinaire, quelque chose comme 25 gilets, 23 paires de bottines et 5 ou 6 de ces chapeaux gris haute-forme, qui commençaient à être à la mode.

Jeanolle fréquentait le faubourg Saint-Honoré et s'était même glissé, faufilé plutôt dans certains salons du faubourg Saint-Germain. Il s'était improvisé homme du monde, et, comme il était assez bien de sa personne, fort aimable, toujours tiré à quatre épingles, il était parvenu à inspirer confiance et à faire considérer comme authentiques les faux noms qu'il prenait suivant les cas : comte de Marsan, vicomte de Valneuse, etc., etc.

Il ne faudrait pourtant pas exagérer et s'imaginer qu'il était devenu un commensal des plus nobles familles. Du reste, ses pro-

cédés ne lui permettaient guère de revenir plusieurs fois dans la même maison, car, à chacune des soirées ou des réunions auxquelles il assista, on s'aperçut de la disparition de quelque bibelot de valeur. Quelquefois même, on constata l'effraction, habilement faite, d'une vitrine.

Ce malfaiteur explorait adroitement les appartements, et quand il pouvait se trouver seul dans une pièce, il se servait à la hâte de la pince-monseigneur démontable — nickelée, s'il vous plaît ! — véritable bijou criminel qu'il avait toujours dans la poche de son frac.

Ce fut Jeanolle de Valneuse qui inaugura le vol à la « Corbeille de Mariage », c'est-à-dire la soustraction de bijoux dans les expositions qu'il est maintenant d'usage de faire les jours de signature des contrats. Il a eu, du reste, des imitateurs, si bien qu'aujourd'hui, presque à chaque mariage riche, un agent de la Sûreté, prêté par la Préfecture de police, habillé comme un invité, surveille minutieusement les objets exposés.

Autre détail sur l'élégant filou : jamais on ne le rencontrait sans qu'il fût soigneusement ganté, et c'est très souvent en gants blancs qu'il fit manœuvrer la pince-monseigneur.

L'histoire de ce voleur homme du monde est très simple.

Pendant qu'il était au régiment, il se faisait condamner, par le conseil de guerre de Besançon, à une année de prison, puis, à peine libéré, s'en allait à Rouen se faire prendre comme escroc.

Le 20 novembre 1885, la cour de Rouen le condamnait à dix-huit mois de prison. Son temps fini, il arrivait à Paris et trouvait moyen d'entrer dans une banque comme employé, dans la pen-

sée non pas de gagner honorablement sa vie, mais de trouver l'écoulement facile des titres qu'il volerait.

Il ne connaissait pas encore Ménégant ni les banques de voleurs de Londres.

La méthode qu'il employait pour tromper la vigilance de son patron était assez curieuse. Pour lui glisser un titre volé, il choisissait toujours le moment où le banquier lisait le journal des oppositions.

Naturellement, le patron, ne se méfiant point de son employé, interrompait sa lecture au lieu de la continuer avec plus d'attention. Il prenait le titre, le payait, et le mettait dans sa caisse.

Cependant, ce truc ne pouvait durer bien longtemps, et Jeanolle disparut de la maison de banque le jour où le premier titre vendu par lui, fut porté à la Bourse, et reconnu frappé d'opposition.

Il travaillait aussi dans le cambriolage. Or, le métier de cambrioleur a bien des dangers, et ceux qui le pratiquent sont souvent exposés à la curiosité indiscrète de la police.

Une certaine nuit, notre ami Jeanolle fut cueilli par des gardiens de la paix, porteur d'un paquet aussi volumineux crue suspect. Cette fois, ce n'était pas en gants blancs qu'il avait cambriolé et il ne s'était pas contenté de mettre dans sa poche quelques bijoux précieux.

Les explications qu'il donna le firent conduire au Dépôt, et, bientôt, devant M. Doppfer, juge d'instruction, qu'il stupéfia par le sang-froid avec lequel il essaya de prouver qu'il n'avait pas de paquet quand on l'avait arrêté. Puis il rajeunit une vieille tradi-

tion des malfaiteurs, ce qui prouve que les plus habiles coquins, quand ils sont pris, ne sont pas toujours bien brillants. Il dit :

« C'est un nommé Paul, dont je ne connais ni le nom de famille ni l'adresse, qui m'a confié ce paquet en me disant de le garder pendant quelques instants et qu'il allait venir le reprendre. »

Mais si ce sous-Cartouche ne fut pas très éloquent dans ses moyens de défense, il sut se signaler à l'admiration de ses confrères de la haute et basse pègre par une des plus audacieuses évasions que j'aie connues.

Amené un jour chez M. Doppfer par le traditionnel garde de Paris préposé à la conduite des inculpés mandés par le juge, il prétexta une indisposition, un subit mal d'entrailles et sollicita du brave municipal l'autorisation de s'isoler un instant dans le « buen-retiro ».

M. Doppfer avait, à cette époque, son cabinet sous les combles du palais de Justice.

Il attendait patiemment son inculpé, lorsque, sans trop y faire attention, il aperçut deux jambes humaines qui passaient sur le chéneau, devant sa fenêtre.

— Sapristi ! dit-il à son greffier, ces couvreurs sont d'une audace extraordinaire !

Mais l'aiguille de la pendule tournait et M. Doppfer se demandait pourquoi Jeanolle n'était pas encore là. Le greffier, allant aux renseignements, aperçut le garde qui faisait mélancoliquement sentinelle devant la porte du petit local.

— Eh bien, et Jeanolle ? demanda le greffier.

— Il est là, fit le garde.

Et, du poing, frappant la porte à plusieurs reprises :

— Allons, mon garçon ! cria-t-il, il faudrait voir à vous dépêcher un peu. M. le juge vous attend !

Personne ne répondit.

Pris de soupçon, après avoir vainement essayé d'ouvrir la porte dont le verrou était poussé à l'intérieur, le soldat, de sa robuste épaule, fit sauter l'huis du water-closet.

Naturellement, l'endroit était vide. Le vasistas était ouvert en grand. Par cette ouverture, depuis longtemps déjà, Jeanolle avait gagné les toits du Palais de Justice, et c'était les deux jambes agiles du cambrioleur que le juge avait aperçues !

M. Doppfer n'eut de nouvelles de son prisonnier que le lendemain, en arrivant au Palais. Sur son bureau, il trouva la lettre suivante :

« À Monsieur Doppfer, juge d'instruction.

» Je viens de passer la nuit bien tranquillement dans un des premiers hôtels de Paris. Je quitte cette ville qui pourrait m'être funeste et je remets cette lettre à un ami qui ne la jettera à la poste que quand je serai en sûreté. Quand vous recevrez ces lignes, je n'aurai plus rien à craindre de vos plus fins limiers. Je ne vous en remercie pas moins par anticipation des égards que vous n'auriez certainement pas manqué de me témoigner.

» Cependant, avant de quitter la France pour longtemps peut-être, permettez-moi de vous renseigner exactement comme si

j'avais l'honneur d'être dans votre cabinet, escorté de l'infortuné Pandore qui m'a jeté par la fenêtre. Je vous dirai d'abord à ce sujet que, sorti par la fenêtre du buen-retiro, j'ai suivi la corniche extérieure sur un parcours de 50 mètres environ.

» De là je suis descendu dans l'appartement du chef des gardes dont la femme se trouvait dans une pièce à côté de celle où je me trouvais moi-même, et avec laquelle j'ai fait une partie de cache-cache. J'ai réussi à ouvrir la porte du palier et à gagner l'escalier le plus tranquillement du monde, après m'être trompé de côté et avoir demandé la sortie à un garde. De là, je me suis jeté dans un fiacre à cinq francs la course, ne vous en déplaise, quoique n'ayant que quarante centimes sur moi, et quinze minutes après mon équipée, j'étais en sûreté.

» Je suis bien fâché de vous avoir enlevé le plaisir de vous occuper de mes affaires privées ; mais que voulez-vous : chacun pour soi et Dieu pour moi.

» J'espère ne plus avoir le plaisir de signer vos grimoires, qui sentent le moisi…

» Avec l'espoir de ne jamais vous revoir dans l'exercice de vos fonctions,

» Je vous prie d'agréer mes salutations plus qu'empressées.

Naturellement, la police de Sûreté fut chargée de retrouver le fugitif, mais elle fut moins heureuse avec lui qu'avec Ménégant, et Jeanolle de Valneuse ne donna de ses nouvelles qu'un an après, en envoyant au Figaro un étui à chapeau en cuir, qui contenait quelques vieilles pièces de monnaie, un porte-cigares et des fragments de bijoux brisés et sans valeur ; au fond, se trou-

vait un papier sur lequel étaient écrits au crayon et en lettres romaines les mots suivants :

« Prière de remettre ces objets sans valeur à leurs propriétaires respectifs : comtesse de B..., rue de... ; comte de L..., boulevard... ; vicomte de F..., rue... ; M. C..., avenue... ; etc. »

Or, des vols avaient, en réalité, été commis chez toutes ces personnes.

Les recherches faites pour retrouver l'auteur de cette note n'amenèrent que la condamnation par contumace d'un pauvre diable qui fut soupçonné parce qu'il avait déjà à son actif des faits analogues pour lesquels il avait été condamné.

Il fut reconnu plus tard, quand il s'agit pour lui de purger sa contumace, qu'au moment même où avaient été commis les vols qu'on lui avait reprochés, il était détenu en Autriche pour d'autres méfaits.

Quelques semaines plus tard, M. Magnard, directeur du Figaro, recevait encore de la même écriture une lettre renfermant un testament volé chez la comtesse de P..., à qui, du reste, on avait pris en même temps des bijoux représentant une cinquantaine de mille francs. Voici cette étrange missive :

» Il y a environ un mois, vous avez eu l'obligeance de faire remettre à leurs propriétaires des objets contenus dans ce fameux carton à chapeau que vous reçûtes des mains d'un digne Auvergnat.

» Aujourd'hui j'ai encore recours à vous pour vous prier de remettre, avec mes sincères salutations, à madame la comtesse de P..., le testament ci-joint dont j'ai voulu me déclarer exécuteur.

Les légataires dépossédés ne devant pas connaître le montant de la succession, il est inutile de rentrer dans aucun détail.

» La bande des Habits Noirs existera toujours ; le milieu que fréquentent ses membres est interdit aux gros souliers ferrés des policiers ineptes et grossiers, et tant qu'ils seront recrutés comme ils le sont dans une secte aussi mal élevée que sans courage, ils devront se borner à arrêter ceux qui, plus bêtes qu'eux, leur auront paru plus lâches.

» Si ces choses vous intéressent, je me ferai un plaisir de vous informer de mes autres aventures. »

Quoiqu'elle ne fût pas signée, cette lettre me permit d'établir facilement l'identité de celui qui l'avait écrite. Ces mots « bande des Habits Noirs » me rappelèrent tout de suite Jeanolle le Fugitif, et j'en comparai l'écriture à celle de la lettre adressée à M. Doppfer ; elles étaient identiques. C'était Jeanolle qui avait commis tous les vols dont il s'était vanté avec tant d'impudence dans sa correspondance avec le directeur du Figaro.

Mais le diable était de retrouver Jeanolle. Nous le cherchâmes vainement dans Paris ; il y avait pour cela une excellente raison : à ce moment même, comme Allmayer, dont il était l'émule, il parcourait les plages normandes en compagnie d'une jolie femme qu'il avait éblouie par ses manières de grand seigneur, son titre de comte de Marsan, et qui n'aurait jamais cru que l'amant généreux qui lui donnait de si jolies bagues les avait volées chez la comtesse de P…

L'odyssée de Jeanolle, de Trouville à Caen, serait un sujet inépuisable pour les vaudevillistes modernes s'ils voulaient se donner la peine de l'étudier un peu.

Ce seigneur magnifique qui, de même qu'Allmayer, distribuait des pourboires royaux dans toutes les villes qu'il traversait, se fit un jour bêtement prendre sur un toit de la bonne ville de Caen. Il avait vraiment d'étonnants points de ressemblance avec son aïeul Cartouche, ce malfaiteur ganté de blanc qui restituait aux marquises et aux duchesses, par la voie du Figaro, les bijoux et les testaments de famille et qui savait courir sur les toits comme un acrobate.

Jeanolle était plein de condescendance pour le faubourg Saint-Germain, quand il opérait dans les familles nobles ; il prenait l'argent et restituait le parchemin. Cartouche, lui aussi, avait eu des respects analogues pour les classes dirigeantes. Tout en dévalisant le cardinal de Gesvres, il rossait d'importance un de ses affiliés qui avait eu l'air de croire que l'abbé Cerutti, le secrétaire du cardinal, pouvait bien être une demoiselle en soutane.

— C'est pour t'apprendre à manquer de respect à nos seigneurs du clergé, disait-il en appliquant à son complice un furieux coup de poing sur la tête.

Jeanolle était de cette école de bandits hommes du monde, et s'il ne montra pas pour les évêques un respect égal à celui de Cartouche, c'est que le hasard ne lui mit sous la main aucun homme d'Église.

Voici la façon maladroite dont il se fit prendre quand nous le cherchions vainement.

Dans un des derniers jours du mois d'août 1888, une dame très riche de Caen, en rentrant chez elle, aperçut un individu qui tenait à la main une pince-monseigneur.

Elle cria au voleur ; l'homme s'enfuit ; des agents de police accoururent et après bien des recherches, aperçurent le fugitif caché derrière une cheminée sur le toit d'une maison voisine.

Alors, on envoya chercher les pompiers et ce fut pendant plusieurs heures une chasse épique sur les toits de la bonne ville de Caen. Jeanolle, car c'était lui, courait sur les gouttières avec une agilité d'écureuil, sautant d'un toit à un autre, avec une adresse à rendre jaloux les Hanlon-Lee, et tout en se livrant à ses exercices de gymnastique périlleux, il semait au hasard de sa course sa fameuse pince-monseigneur, un trousseau de fausses clefs, un petit ciseau… un revolver et un couteau ouvert.

Ce qui suffit à prouver qu'entre le cambrioleur homme du monde et le cambrioleur assassin, il n'y a souvent que la différence du hasard ou d'un coup de colère.

Si Jeanolle, au lieu de dépenser toute son énergie dans cette course fantaisiste sur les toits, s'était trouvé acculé dans une chambre par des agents et des gendarmes, il est probable qu'il n'aurait point jeté son revolver et son couteau par la fenêtre et qu'il s'en serait servi. C'est ainsi que les voleurs deviennent assassins avec une facilité qui parfois étonne le public.

Enfin Jeanolle, en voulant sauter d'un toit sur un autre, manqua du pied et fit un saut périlleux de douze mètres sur le pavé. Un honnête homme se serait rompu les os ; on le trouva un peu étourdi, mais n'ayant même pas une contusion.

Écroué à la prison de Caen, il se remit très vite de cette émotion violente. Quand il fut interrogé par le procureur de la République, il répondit simplement qu'il s'appelait Joly et qu'il était victime de la plus odieuse des erreurs judiciaires.

— J'étais entré chez cette dame pour lui demander à louer son appartement ; elle s'est mise à crier : Au voleur ! J'ai eu peur et je me suis enfui sur les toits.

Telle fut l'étonnante explication que donna ce fantaisiste.

— Pardon, lui répondit le magistrat, on ne s'enfuit que lorsqu'on a une mauvaise conscience.

— Oh ! fit mon gaillard avec désinvolture, un magistrat peut-il ignorer la vérité du proverbe connu :

« Quand on vous accuse d'avoir volé les tours de Notre-Dame, le meilleur, c'est de prendre la fuite ? »

Enfin, il prétendait avec un entêtement extraordinaire que tout le matériel semé par lui sur les toits ne lui avait jamais appartenu.

On retrouva dans sa malle un acte de naissance au nom de Joly ; mais, les journaux du pays ayant donné quelque publicité à cette arrestation sensationnelle, un M. Joly, de Lisieux, avertit le parquet de Caen qu'on avait dévalisé sa maison et qu'on lui avait pris non seulement de l'argent et des bijoux, mais encore son acte de naissance.

Le cambrioleur arrêté commit alors l'imprudence de déclarer qu'il s'appelait en réalité le comte Rodolphe de Marsan. Un nombre considérable de plaintes avaient été déposées au parquet de Caen contre un soi-disant comte de Marsan. On tenait donc le coupable des escroqueries multiples et des cambriolages audacieux commis dans les hôtels du littoral.

Mais le prisonnier qui gémissait sur la paille humide des cachots de la bonne ville de Caen n'était pas un vulgaire malfaiteur s'inclinant devant la destinée et acceptant le sort tel qu'il vient. Celui qui avait imaginé l'audacieuse évasion par la corniche du Palais de Justice devait en essayer une autre.

Comme la prison de Caen était très bien gardée et que les magistrats venaient l'interroger dans sa cellule, car on s'était méfié de lui les premiers jours en voyant sa force en gymnastique, Jeanolle chercha un autre moyen.

Parmi les gardiens qui tour à tour surveillaient sa cellule, se trouvait un très brave homme, d'apparence un peu naïve, sur lequel il jeta son dévolu.

— Voilà un homme, se dit-il, qu'il ne sera pas difficile de gagner.

Après avoir trouvé cent prétextes pour lui parler, il finit par lui demander s'il voulait toucher une grosse somme en favorisant son évasion.

On ne sait pas assez, dans le public, ce qu'il y a d'honnêteté professionnelle, de droiture, chez ces modestes serviteurs du pays, les gardiens de prison, qui gagnent, en province, huit à neuf cents francs par an et qui sont incapables de céder à n'importe quelle séduction d'argent.

On parle trop de la corruption contemporaine pour qu'il ne soit pas nécessaire de signaler cette loyauté professionnelle des petits. La France est le pays du monde où il est le plus difficile de corrompre les hommes qui appartiennent à cette administration,

tant bafouée par les journaux et que l'Europe nous envie, puisqu'elle essaye toujours de la copier.

Donc le brave gardien repoussa avec indignation les propositions de Jeanolle et avertit immédiatement le juge d'instruction et le directeur de la prison.

On estima qu'il était nécessaire de profiter de l'occasion pour essayer de connaître la véritable identité du prisonnier et en même temps ses complices. Un piège fut tendu. Le lendemain, Jeanolle, quand il revit le gardien, fut enchanté de le voir lui sourire aimablement et, au lieu de lui parler comme la veille des foudres directoriales, s'inquiéter de sa santé et lui demander s'il n'avait pas au dehors des amis décidés à s'occuper de lui.

Jeanolle crut qu'il avait partie gagnée.

— Tenez, dit-il, voici une lettre pour M. T..., brocanteur à Paris ; je lui dis de vous remettre 3,000 francs, c'est tout ce que je possède en ce moment.

Le gardien répondit, comme ébranlé :

— Eh bien ! monsieur, je vais mettre cette lettre à la poste, nous verrons après.

Naturellement, il alla porter la lettre à son chef, lequel la remit au juge d'instruction, — ce qui amena simplement, quelques jours après, l'arrestation du brocanteur.

Puis on alla jusqu'au bout : le gardien fit croire à son prisonnier qu'il allait l'aider à s'évader, et, au moment où l'infortuné Jeanolle allait franchir la dernière porte de la prison, il trouva de-

vant lui, rangé en bataille, tout le personnel, qui l'accueillit par un éclat de rire et le réintégra dans sa cellule avec solennité.

Cette farce n'était peut-être pas d'un goût excellent. À Paris, semblable vaudeville est impossible ; mais, en province, on s'amuse comme on peut.

Les journaux parlèrent de tout cela ; je connus par le détail l'arrestation et la tentative d'évasion du prisonnier inconnu.

Je n'eus aucune peine à identifier ma vieille connaissance, et je dis immédiatement :

— C'est mon Jeanolle !

Je partis donc pour Caen, et, dès que le procureur de la République mit sous mes yeux la lettre que son prisonnier avait adressée à un brocanteur de Paris, je reconnus immédiatement l'écriture.

C'était bien celle de la missive envoyée par Jeanolle fugitif à son juge d'instruction, M. Doppfer, et aussi celle de la lettre adressée au Figaro.

— Allons, c'est vous Jeanolle, dis-je au prétendu comte de Marsan, et la preuve, c'est que dans votre lettre à M. Doppfer, vous avez signé : « Jeanolle de Valneuse, comte de Marsan, etc… »

— Je ne sais ce que vous voulez dire, répondit l'homme avec beaucoup de calme, et je n'ai jamais volé personne.

Cette altitude pleine de dignité ne me donna cependant aucun doute sur l'identité de mon gaillard.

Avec tous les soins que méritait une prise aussi importante, je le ramenai à Paris.

Pendant le voyage, Jeanolle fut presque insolent, disant :

— Vous vous mettez le doigt dans l'œil, monsieur le chef de la Sûreté. Je ne suis pas Jeanolle !

— Voyons, mon ami, lui répondis-je, à quoi peuvent vous servir toutes ces dénégations ? Vous savez bien qu'en arrivant à Paris vous allez passer par le service anthropométrique.

Mais Jeanolle souriait toujours.

— Que voulez-vous que cela me fasse, fit-il en haussant les épaules, puisque je n'ai jamais été arrêté !

Puis il continua, comme un homme du monde enchanté de trouver un sujet de conversation :

— Belle invention, tout de même, que celle de l'anthropométrie ! Il y a quelques jours, je lisais encore dans un journal, le Temps ou le Figaro, je ne me souviens plus au juste, un article sur M. Bertillon ! C'est incontestablement un homme très remarquable et qui rend les plus grands services à la justice.

On se demande comment des hommes intelligents, comme ce Jeanolle, osent ainsi nier jusqu'à la dernière minute, sachant fort bien que leur mensonge sera découvert. J'ai déjà donné, je crois, l'explication de cette ténacité d'espérance et de défense, au cœur de l'inculpé :

— Que voulez-vous, monsieur, on espère toujours que ça prendra, m'avait répondu Gâtines, l'homme à l'oie, quand je l'arrêtai à la gare d'Angers.

Tous, escrocs, voleurs, assassins espèrent jusqu'à la dernière minute en la naïveté des policiers et des magistrats, et aussi dans le hasard.

— Oui, monsieur, me dit plus tard Jeanolle, quand je lui rappelai cette petite scène du chemin de fer, on peut espérer toujours en un événement qui changera la face des choses ; le train pouvait dérailler et puis, quoi ?... le ciel pouvait nous tomber sur la tête !

Du reste, toute l'assurance de Jeanolle tomba dans l'escalier qui mène à l'anthropométrie.

— C'est bien, fit-il, inutile de me mensurer encore ; j'avoue, c'est bien moi !

Combien en ai-je vu de ces dénégateurs à outrance faiblissant dans l'escalier tournant, de la tour Pointue !

Pourquoi n'attendent-ils pas d'être définitivement, confondus par la fiche anthropométrique ? C'est bien simple ; pure question d'amour-propre ! Us refusent de faire un succès au policier et à M. Bertillon qu'ils ne veulent pas voir brandir triomphalement la fiche révélatrice.

On remensura néanmoins Jeanolle et on le rephotographia. Mensuration et photographie furent reconnues en tous points semblables à celles du nommé Jeanolle évadé en 1887.

Vous pensez qu'un prisonnier aussi important était soumis à une surveillance qui n'était pas ordinaire ; il y avait toujours trois agents attachés à sa personne quand il quittait sa cellule du Dépôt pour venir à la Sûreté où je l'interrogeais tous les jours, car

j'avais besoin de reconstituer par le menu tous les détails de l'existence romanesque de ce bandit.

Or, un après-midi, Jeanolle attendait avec ses trois gardes du corps, dans une grande salle de la Sûreté, donnant sur la place Dauphine et, comme on était en plein été et qu'il faisait très chaud, la fenêtre était ouverte.

Personne, d'ailleurs, ne s'en préoccupait, attendu que cette fenêtre était élevée de plusieurs mètres au-dessus du sol et que, malgré le passé de Jeanolle, les agents ne croyaient pas qu'il fût capable d'un saut aussi dangereux. D'ailleurs leur prisonnier causait tranquillement avec eux, s'essuyant le front avec lassitude, comme un homme auquel la chaleur enlève toutes ses forces.

Tout à coup, d'un bond prodigieux que les acrobates les plus célèbres sont rarement parvenus à faire, il sauta et tomba place Dauphine sur ses jambes ! Seulement sa mauvaise chance voulut qu'il y eût près de lui un agent presque aussi adroit et certainement aussi audacieux qui, sans hésiter, prit le même chemin et courut après son prisonnier.

On rattrapa Jeanolle devant la statue d'Henri IV, après une course forcenée, une véritable chasse à laquelle prirent part les personnes qui passaient à ce moment-là sur le Pont-Neuf.

On me le ramena même assez détérioré.

Celui de mes hommes, qui avait fait après lui le saut périlleux, furieux de l'avoir laissé échapper, lui avait administré une volée formidable. Je dus, par ordre du préfet, frapper disciplinairement cet homme, qui avait cédé à un moment de colère, à moitié excusable chez un simple particulier, mais coupable chez un

fonctionnaire qui doit avoir toutes les vertus, pour environ 2,000 francs par an !

Je m'efforçai même de faire comprendre à mon inspecteur qu'en définitive, si son devoir à lui était de bien garder son prisonnier, celui-ci avait le droit naturel de chercher par tous les moyens à prendre la poudre d'escampette.

Jeanolle se signala encore par un haut fait d'un autre genre.

Un jour qu'il était dans le cabinet du juge d'instruction pour une confrontation avec un autre détenu, sur la table se trouvait un porte-monnaie sous scellé contenant 85 francs. La confrontation terminée, on chercha en vain le porte-monnaie. Plus rien, envolé ! Les deux hommes confrontés n'avaient pas quitté le cabinet. On les fouilla et le porte-monnaie fut trouvé dans la poche de Jeanolle ; mais il était vide ! Jamais on ne sut ce qu'étaient devenus les 85 francs ni dans quel coin secret de son être ce prestidigitateur était parvenu à les cacher.

Mais ce tour d'escamotage n'était rien. Jeanolle, c'était fatal, devait chercher encore une fois à s'évader. Il s'en fallut de bien peu qu'il ne réussît.

Selon l'usage, avant de comparaître en cour d'assises, il avait été transféré à la Conciergerie, où les évasions cependant ne sont pas faciles, non plus que les communications avec le dehors. Il était d'ailleurs étroitement surveillé et l'on avait mis deux autres détenus dans sa cellule…

Un beau soir, pourtant, on trouva mon Jeanolle sorti de sa cellule et en train d'essayer d'ouvrir, avec des clefs de bois parfaite-

ment faites, la petite porte de la Conciergerie qui donne sur la cour du Dépôt.

Comment s'était-il procuré ces clefs ? On ne l'a jamais su. Des gardiens furent soupçonnés d'avoir été moins intègres que leurs collègues de Caen et de s'être laissé séduire. Mais, si mes souvenirs sont exacts, leur parfaite innocence fut reconnue.

Cet homme extraordinaire, qui avait véritablement le génie de l'évasion et qui certainement laissait bien loin derrière lui le fameux Latude, était un de ces détenus qui savent en prison toujours trouver un moyen de correspondance avec l'extérieur.

Il avait du reste incontestablement des complices qu'il ne voulait pas livrer, dont il garda religieusement le secret.

Ces complices, sans doute, étaient les mystérieux protecteurs dont on retrouvait la main dans toutes ses tentatives d'évasion. Mais il ne les vendit jamais, et nous ne parvînmes pas à les découvrir.

Jeanolle comparut donc seul en cour d'assises, et pendant les trois jours que durèrent les débats, il fit assez triste figure. Avec une impudence extrême, il ergotait, discutait, sans parvenir à donner au procès une tournure pittoresque et intéressante.

Je me souviens seulement d'un mot amusant qui lui échappa lorsque M. Charrier, successeur de Fichet, appelé comme expert par le tribunal, exposa que la fameuse pince-monseigneur de Jeanolle, un joujou en acier trempé, solide, poli, brillant, commode et léger, s'adaptait admirablement aux entailles faites dans les portes, les tiroirs, les meubles fracturés par le cambrioleur en gants blancs.

— Oh ! fit Jeanolle, MM. les experts se croient très forts : ils induisent sans cesse la justice en erreur.

Et ce fut tout ; la fin des débats se traîna dans le marmottement des témoignages.

Mais quand le jury fut rentré de la salle des délibérations apportant un verdict affirmatif, l'homme du monde manqué qu'était Jeanolle se retrouva.

Il se leva de son banc, salua correctement les jurés en face de lui et dit avec, un très aimable sourire :

— Je tiens à remercier MM. les jurés de ne pas m'avoir accordé de circonstances atténuantes ; on m'aurait envoyé en réclusion, c'était ce que je ne voulais pas ; je désirais aller au bagne. Je vous suis donc, messieurs, infiniment reconnaissant !

Ce ne fut pas son dernier mot. Les magistrats, en vertu du verdict du jury, prononcèrent une condamnation à vingt ans de travaux forcés. Et le président, après avoir lu l'arrêt, dit les paroles d'usage :

— Condamné, vous avez trois jours francs pour vous pourvoir en cassation contre l'arrêt que vous venez d'entendre.

Jeanolle haussa les épaules avec une désinvolture toute boulevardière.

— Me pourvoir en cassation contre votre arrêt ? s'écria-t-il ; allons donc ! je saurai bien le casser moi-même !

Il riait aux éclats pendant que les gardes républicains l'emmenaient, et, le lendemain, en rendant compte des débats, les journaux disaient :

« Évidemment, il a un plan d'évasion ; qu'on ait bien l'œil sur lui car il serait cette fois capable de réussir ! »

Mais la condamnation de Jeanolle semble avoir coupé sa veine ; il partit pour le bagne tranquillement, comme les autres, et la dure discipline des gardes-chiourmes lui fit sans doute oublier toute velléité d'évasion.

Cartouche est resté forçat.

Partie 3 · Brigands de grands chemins

La bande Catusse avait des ramifications dans tous les mondes ; Jeanolle, le voleur ganté et en habit noir, représentait parmi les affiliés l'élément mondain ; Grison, dont je vais parler, représentait la basse pègre et les classiques bandits de grands chemins.

Àla tête de hardis gredins, il avait longtemps exploité Pantin et ses environs. Et sa bande avait la spécialité des attaques nocturnes et des vols à main armée.

Toute la banlieue Nord-Ouest de Paris fut terrorisée par elle pendant de longs mois.

Ces bandits pénétraient audacieusement dans les maisons, le revolver au poing, arrêtaient les passants sur les routes en plein jour et n'hésitaient pas à échanger des coups de revolver, avec les gendarmes qu'ils rencontraient, tout comme les voleurs d'autrefois qui fusillaient la maréchaussée.

Grison, qui avait à peine vingt-deux ans, était un garçon d'une force herculéenne et d'une énergie morale extraordinaire.

Il avait eu un duel resté célèbre à Montmartre et à la Chapelle, avec Allorto, l'assassin d'Auteuil, dont j'ai déjà parlé, le complice de Sellier. À la suite d'une querelle où ils se disputaient le titre de chef « des voleurs de la Chapelle, » ils avaient tiré leurs couteaux et, sous les yeux des camarades, un combat sinistre avait commencé.

Au petit jour, Allorto fut ramassé par les agents, le corps criblé de huit coups de couteau.

On peut s'imaginer l'ascendant qu'un homme de l'espèce de Grison devait avoir sur toute la pègre qui lui obéissait.

Le service de la Sûreté avait eu le plus grand mal à s'emparer de lui : l'inspecteur Gaillarde, pour l'arrêter, avait dû mettre le revolver à la main et appeler à son aide de nombreux gardiens de la paix, qui n'avaient pu s'emparer du brigand qu'après une lutte acharnée.

Grison, qui était passé devant la cour d'assises, avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour vols à main armée, tentatives de meurtre, que sais-je encore ? toutes les herbes de la Saint-Jean, quoi ! Cependant, il n'avait pas été dirigé sur un pénitencier, où il aurait attendu le départ pour la Guyane, car il n'avait point réglé tous ses comptes avec la justice.

Il était compromis dans une nouvelle affaire et on le gardait pour tâcher d'obtenir au moins des éclaircissements sur le compte de ses complices ; on le menait deux ou trois fois par semaine, de la Grande-Roquette, où il était interné, au Palais de Justice, où il était interrogé par M. Bedorez. Un beau jour, on l'amena, selon l'usage, à la traditionnelle Souricière ; il s'y montra extrêmement calme et fut confié à un garde de Paris un peu

naïf dont il gagna la confiance en lui parlant, avec un abandon très bien joué, de ses remords et des fatalités de la vie qui font qu'un homme qui aurait voulu rester honnête en arrive à avoir maille à partir avec la justice.

Vers cinq heures, en ayant reçu l'ordre, le garde le fit monter dans le couloir du juge d'instruction et s'assit à côté de lui, en face du cabinet de M. Bedorez. On attendit longtemps, tout en causant.

Enfin, Grison dit au garde :

— Allons, il faut que j'en fasse mon deuil, je ne mangerai pas ce soir ; quand je rentrerai là-bas, l'heure de la soupe sera passée ; voyons, monsieur le garde, est-ce que vous ne pourriez pas faire presser un peu le mouvement ?

Le garde, qui était tout à fait bon enfant, se leva, entr'ouvrit la porte de M. Bedorez et, pendant quelques secondes, parlementa avec lui pour savoir ce qu'il devait faire de son prisonnier.

— Eh bien, soit, faites-le entrer tout de suite, dit le juge.

Le garde se retourna. Grison avait disparu.

— Monsieur le juge, il est parti ! fit le municipal ; et il s'affaissa en pleurant sur son banc.

Pendant ce temps, Grison faisait du chemin ! Rapidement, il gagna l'escalier qu'il dégringola le plus vite qu'il put, traversa la cour de Mai et sortit par la grande grille du Palais.

Mais en arrivant sur le boulevard du Palais, il heurta un vieux monsieur qu'il renversa ; celui-ci se mit à se répandre en plaintes violentes et la foule s'amassa autour d'eux. Alors Grison, compre-

nant le danger, joua des poings et se mit à courir de toutes ses forces vers le quai aux Fleurs.

Pendant ce temps, le garde, revenu de son évanouissement, avait prévenu le poste du Palais de Justice ; des municipaux se mirent à courir à la poursuite du fuyard et fouillèrent toutes les rues voisines.

Malheureusement toutes les recherches furent vaines, Grison demeura introuvable.

Le service de la Sûreté avait, encore une fois, la tâche de rattraper cet évadé.

Mais Grison était un de ces entêtés dans la lutte contre la société qui ne quittent jamais Paris ; ce n'était pas un de ces internationaux, comme Ménégant, ayant des refuges tout prêts à Londres et à Bruxelles.

Je chargeai trois agents, Tréard, Latrille et Blanchet, qui avaient la spécialité de vivre, quand il le fallait, dans la basse pègre, de rechercher Grison. Latrille était un des agents qui avaient su arrêter Ribot et Jeantroux, les assassins de la rue Bonaparte ; nul n'avait plus d'habileté que lui pour se glisser dans les cabarets louches fréquentés par les cambrioleurs de profession.

Quelques jours à peine après l'évasion de Grison, les attaques nocturnes et les vols à main armée reprenaient de plus belle dans la région de Pantin ; il était certain que ce Fra Diavolo avait réorganisé, dans le pays même qui avait vu ses anciens exploits, une nouvelle bande aussi audacieuse et aussi dangereuse que l'ancienne. Les investigations des agents se portèrent donc plus spé-

cialement du côté de Montmartre, de la Chapelle, de Pantin et de Saint-Ouen. Au bout d'une quinzaine de jours d'une chasse patiente, ils parvinrent à retrouver les traces de Grison ; on l'avait vu dans tous les cabarets borgnes qui avoisinent les fortifications. Pendant trois jours, on le suivit à la piste de bouge en bouge, de taudis en taudis.

Enfin, une après-midi de juin, vers cinq heures, les trois inspecteurs reconnurent le chef de la bande de Pantin, qui buvait en compagnie de sept ou huit autres gredins de son espèce, dans un cabaret borgne hors des fortifications, dans la zone militaire, près de la poterne de Saint-Ouen.

Ce bouge, bien connu de la police, portait, dans le parler pittoresque des malfaiteurs qui pullulaient encore dans cette région, le nom pittoresque de : « La boîte à Pierre le Voleur. »

Les trois agents hésitèrent un instant sur le parti à prendre ; ils savaient quels gaillards déterminés étaient ces bandits, toujours prêts à jouer du revolver ou du couteau.

Trois contre huit, la disproportion était vraiment trop grande ; de plus, s'ils ne parvenaient pas à mettre immédiatement la main sur Grison, le bandit pouvait s'enfuir à travers champs. Il ne fallait point songer à une poursuite en pleine campagne. Si Grison sortait de « la boîte à Pierre le Voleur » il était sauvé. Jamais on ne l'aurait rattrapé, dans ce dédale de bicoques, de petits murs, de fossés qu'il connaissait à merveille. Aussi nos trois hommes résolurent-ils d'envoyer chercher du renfort.

Pendant que Tréard et Latrille restaient en observation, surveillant toutes les issues du cabaret, Blanchet courut au poste de

la rue Marcadet et revint avec quatre gardiens de la paix qui mirent sabre au clair, et gardèrent les portes de la maison.

Alors il se passa une scène de mélodrame.

Pendant que les gardiens de la paix font le guet, mes trois agents pénètrent brusquement dans « la boîte à Pierre le Voleur », et d'un bond s'élancent sur Grison. Mais celui-ci a vu les agents ; vivement, il se jette de côté, et, tirant un revolver de sa poche, fait feu, presque à bout portant. De leur côté, ses camarades, revenus de leur surprise, sortent leurs armes, et tiennent tête à Latrille, à Tréard et à Blanchet ; ceux-ci ripostent, et c'est dans l'étroite bicoque, pendant quelques minutes, une véritable fusillade.

Un des agents a même la main droite traversée par une balle, un autre a son chapeau enlevé.

Pendant ce temps, Grison, qui a déchargé les six coups de son revolver, saisit son couteau, une large lame catalane qui avait vingt centimètres de longueur, et il se fraye un chemin jusqu'à la fenêtre, par laquelle il saute et s'enfuit dans un terrain vague.

Mais l'agent Tréard l'a vu ; il saute derrière lui et, comprenant qu'il ne pourrait le rejoindre, il lui tire un coup de revolver.

Grison tombe, une balle l'a atteint à la cuisse droite. L'agent court, il va le saisir ; mais le bandit s'est relevé et son couteau brille toujours dans sa main.

— À bas le couteau ! dit Tréard en braquant son revolver sur Grison, ou je te casse la tête.

L'agent avait dit cela avec une telle autorité que le forçat, après avoir hésité une seconde, comprenant que Tréard était capable de tirer, jette son couteau et tend lui-même ses mains au cabriolet.

Pendant que cette scène se passait, les gardiens de la paix arrêtaient le reste de la bande.

On ficela soigneusement Grison et on me l'amena à la Sûreté.

— Allons ! disait-il, en entrant, où est-il ce Goron, que je lui casse la gueule ?

Mais toutes ces violences et toutes ces bravades ne furent qu'un feu de paille, car il souffrait beaucoup de la balle qui lui était entrée dans la cuisse.

On voulait aller chercher un médecin, il s'y opposa.

— C'est vous qui me l'avez foutue, dit-il, c'est à vous de me la retirer !

Alors, Gaillarde prit un canif et fut assez adroit pour extraire la balle. Le bandit était satisfait, et il consentit à se laisser panser ensuite par le médecin du Dépôt.

Il ne fut pas d'ailleurs malade une seule journée, et peu de temps après il repassait en cour d'assises, où il était condamné une seconde fois aux travaux forcés à perpétuité. Je crois qu'il est le seul qui, dans la même session, ait ainsi cumulé.

Celui-là non plus ne s'est pas échappé du bagne.

Il est à remarquer que ce sont les condamnés qui se sont signalés par de hauts faits demeurés célèbres qui deviennent les

plus obscurs des forçats, et, parmi ceux qui sont arrivés à Cayenne, avec une légende d'audace et de courage, il en est peu qui soient parvenus à s'enfuir.

J'ai assisté à une autre arrestation, tout aussi mouvementée, et le bandit auquel mes agents et moi mîmes la main au collet, était aussi courageux que Grison.

Àla suite d'une enquête minutieuse, faite par des agents de mon service, j'avais appris qu'un nommé Godard et sa bande, de dangereux voleurs, qui venaient notamment de dévaliser une boutique de bijouterie au faubourg Saint-Antoine, logeaient dans un petit hôtel de la rue Traversière.

Je savais que Godard, et ses quatre ou cinq associés, ne dormaient qu'avec revolvers et couteaux à portée de leur main. Je pris donc des précautions en vue d'une bataille possible.

J'arrivai à cinq heures du matin, au petit jour, devant l'hôtel, avec un nombre suffisant d'agents, et je laissai un peu plus loin les voitures qui nous avaient amenés, afin de ne pas donner l'éveil.

Je plaçai, dans la rue, Girodot et quelques hommes, avec la consigne absolue, s'ils étaient obligés de faire usage de leurs armes, de ne tirer qu'en l'air.

Puis, avec Rossignol et le reste de ma troupe, j'entrai dans l'hôtel et vins frapper à la porte de la chambre où étaient Godard et ses compagnons.

« Au nom de la loi, ouvrez ! » criai-je de toutes mes forces.

Comme nous n'avions entendu qu'un juron pour toute réponse, les agents brisèrent la porte, mais pas assez vite, heureusement, car sans cela nous aurions reçu une furieuse bordée de coups de revolver.

Toutes les premières balles tirées par Godard et sa troupe vinrent s'incruster dans le bois.

Enfin, la porte céda, nous entrâmes, et, aussitôt, les bandits qui étaient là, jetant leurs couteaux et leurs revolvers, se rendirent à merci.

Seul, Godard, enjambant la fenêtre, avait attrapé la gouttière et, faisant un rétablissement extraordinaire sur les poignets, était grimpé sur le toit.

Au même moment, Girodot et ses hommes qui, de la rue, avaient entendu la pétarade dans l'intérieur de la maison, apercevant un individu sur le toit, se souvinrent de la consigne qui leur avait été donnée de tirer en l'air !... Et Godard reçut deux balles dans les fesses !

Néanmoins, cela ne paraissait pas le gêner beaucoup, car à toutes les sommations qui lui étaient faites de se rendre, il répondait par un geste canaille de gamin de Paris.

Alors Rossignol, avec un courage de zouave montant à l'assaut, suivit le bandit sur le toit et s'élança sur lui. Godard, apercevant ouverte la petite porte d'un grenier, s'y réfugia.

Là, s'engagea une lutte épique entre les deux hommes ; mais Rossignol était doué d'une poigne vigoureuse. Quand nous arrivâmes à son aide, Godard était déjà ligotté et dans l'impuissance de se défendre plus longtemps.

Cependant, les détonations avaient attiré l'attention de la foule des travailleurs qui, à cette heure matinale, traversent ce quartier populaire pour se rendre à l'atelier. Des groupes s'étaient formés devant l'hôtel et, très vite, ils devinrent menaçants.

Un bruit courait de bouche en bouche : « Ce sont des agents qui assassinent de pauvres gens. »

Et comme il arrive toujours en pareil cas, en quelques secondes, une légende s'était faite, et l'on disait que les hommes sur lesquels les agents avaient tiré n'avaient commis d'autres délits que des délits politiques.

Quand j'apparus sur le seuil de la porte de l'hôtel, je fus salué par un cri formidable de :

— À bas la police !

Aussitôt, marchant sur le groupe le plus hostile, je m'écriai :

— Eh bien ! c'est du joli, maintenant ! voilà le faubourg Saint-Antoine qui se met à prendre parti pour les voleurs et les assassins ! Vous ne savez donc pas que ceux que nous venons d'arrêter sont des voleurs qui ont dévalisé un bijoutier de votre quartier ? Vous ne savez donc pas qu'ils ont tiré sur nous ?

Un petit frémissement courut dans la foule ; des gens se parlèrent à l'oreille et firent des signes d'acquiescement.

En même temps, je m'étais mis à distribuer des pièces de vingt sous à deux ou trois moutards, en leur donnant la mission d'aller chercher nos voitures.

Je compris, ce jour-là, à quel point les revirements de la foule sont rapides.

— Mais oui, il a raison !

— Vive Goron !

— Vive la police ! criait-on de tous côtés.

Àce moment, parut Rossignol, précédant son prisonnier. Rossignol était très connu dans ce quartier en sa qualité de gavroche parisien. Ses hauts faits y étaient célèbres.

Quand on le vit les mains pleines de sang, il y eut un murmure de colère et d'indignation dans la foule.

— Ah ! ce pauvre M. Rossignol !

— À mort l'homme !

— À mort l'assassin !

Je dois à la vérité de déclarer que le sang que Rossignol avait sur les mains était du sang de Godard.

Néanmoins, j'eus beaucoup plus de peine à protéger mes prisonniers contre un lynchage possible que je n'en avais eu à faire revenir la foule de ses préventions contre la police !

— Allons, mes amis, disais-je, je vous en supplie, ces hommes sont des prisonniers : ils doivent être sacrés.

Je n'eus, en réalité, que le temps d'empiler agents et prisonniers dans les fiacres, et de faire conduire le tout au poste de l'avenue Daumesnil, où je procédai à un premier interrogatoire.

Je me souviendrai toujours du premier mot que me dit Godard.

— Salaud ! tu as de la veine que j'aie pensé à ma mère ! Je t'ai visé deux fois avant de jeter mon revolver, mais j'veux pas monter à la butte parce que ça lui ferait trop de peine ?

Malgré cette entrée en conversation, plutôt bizarre, je fus bientôt obligé de m'occuper de celui qui avait failli devenir mon assassin.

Tout à coup, malgré son énergie, il trembla sur ses jambes, fut pris de coliques violentes et de souffrances intolérables.

Je le ramenai immédiatement à la Sûreté et envoyai un de mes agents chercher mon médecin, qui prodigua ses soins au prisonnier.

Godard semblait stupéfait qu'on ne l'achevât pas. Rien ne caractérise mieux les idées extravagantes que se font sur la police les misérables qui ont engagé la lutte contre la société que ce mot de lui :

— Quoi ! me dit-il avec un étonnement sincère, vous êtes donc des hommes !

Ce malheureux s'aperçut alors, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, qu'un sentiment de pitié profonde pour les malfaiteurs arrêtés anime les gens de police qui considèrent comme des vaincus quand ils se sont rendus les bandits les plus odieux et les traitent comme tels.

Godard avait reçu deux balles : l'une put être extraite immédiatement ; l'autre, malheureusement, avait pénétré dans la

vessie.

Les blessures de ce genre sont souvent mortelles ; mais les brigands de cette espèce ont, comme on dit vulgairement, l'âme chevillée dans le corps. Godard était guéri quand il comparut devant la cour d'assises, où il ne fut d'ailleurs condamné qu'à douze ans de travaux forcés. Il eût été possible de requérir contre lui la peine de mort, attendu qu'il avait tiré des coups de revolver sur des agents de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais j'estimai que les deux balles qu'il avait reçues étaient une punition suffisante. J'objectai au juge que mes agents avaient très vite jeté bas la porte et qu'il n'était pas prouvé que Godard et les siens eussent entendu la formule sacramentelle : « Au nom de la loi, ouvrez ! »

Parmi tant d'autres, j'ai choisi ces deux souvenirs des luttes épiques, des batailles sensationnelles entre brigands et agents de police, pour bien montrer au public que les temps héroïques ne sont pas tout à fait passés pour la police, et que, parfois, ceux qui en ont la charge courent quelques dangers.

Mais, en réalité, ces dangers sont beaucoup moins grands qu'ils ne devraient l'être, étant données, à de rares exceptions près, la lâcheté des malfaiteurs, la terreur qui paralyse le plus grand nombre d'entre eux, dès qu'ils se trouvent en face d'un dépositaire de l'autorité.

Grison, Godard étaient des exceptions ; mais les gens qui les accompagnaient se rendaient tout de suite, à peine après un semblant de résistance !

Partie 3 · Un numismate

Au mois de mars 1888, j'appris que les célèbres antiquaires de la rue de Louvois, MM. Rollin et Feuardent, avaient été dévalisés, durant une nuit, d'une façon étrange.

Les malfaiteurs avaient dû pénétrer dans la maison avant la fermeture des portes et se cacher dans un petit cabinet noir situé au bas de l'escalier. La nuit venue, ils étaient montés au premier étage, avaient ouvert la fenêtre du palier, l'avaient enjambée puis, brisant un carreau, ils avaient fait jouer l'espagnolette de la fenêtre de l'appartement des antiquaires et y avaient pénétré.

Ils avaient volé environ pour 500,000 francs de médailles et de monnaies anciennes en or et en argent.

C'était une collection unique. Il y avait là des pièces romaines et grecques extrêmement rares, une suite de médailles byzantines et enfin des pièces françaises du plus grand prix.

Je cherchai le moindre indice pour me mettre sur les traces des voleurs. Je n'en trouvai qu'un, d'un parfum très spécial mais très insuffisant pour reconstituer une identité.

Le ou les voleurs, car après un examen des lieux très minutieux, je reconnus qu'un homme seul pouvait avoir commis le vol ; le ou les voleurs, dis-je, avaient laissé dans le cabinet noir, au bas de l'escalier, une trace scatologique de son ou de leur passage. Sans doute pris d'un besoin irrésistible, et ne pouvant quitter sa cachette, un homme avait laissé là une ordure.

Les journaux firent de mauvaises plaisanteries sur cette découverte, et je retrouve dans mes notes cette citation d'une grave

feuille, le Soleil :

« C'est ici que le flair de l'agent se révéla. Il se souvint de l'histoire de l'esclave de l'antiquité, accusé d'avoir volé des figues et qui niait, croyant bien qu'à moins de lui ouvrir le ventre on ne pourrait découvrir son larcin. Mais on lui fit laver la bouche, et comme l'eau contenait ensuite des pépins de figues, il fut convaincu de sa faute.

» L'agent examina courageusement, et il constata que le voleur avait mangé beaucoup de lentilles. De là à rechercher qui, dans la maison, avait usé de ce légume déjà fatal à Ésaü, il n'y eut pas loin. Un locataire, un seul, avait vécu pendant trois jours de cet aliment… Les doutes n'étaient plus possibles, un mandat d'amener fut lancé. »

Inutile de dire qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans cette boutade ; on n'avait pas plus analysé la carte de visite du voleur qu'on n'avait lancé de mandat d'amener contre aucun locataire de la maison.

La vérité, c'est que, comme toujours, on avait commencé par soupçonner et le personnel des antiquaires et les gens qui fréquentaient la maison. Quand on n'a aucun indice spécial, on ne peut procéder autrement en matière d'instruction judiciaire. Nous ne trouvâmes rien ; il fallut nous rabattre sur autre chose.

Enfin, un soir, un des antiquaires volés, qui était venu me voir à mon bureau, me dit : « Monsieur Goron, j'ai oublié de vous donner un détail qui est peut-être intéressant. Je me rappelle maintenant que, pendant le mois qui a précédé le vol, j'ai reçu la visite de nombreux Grecs venus pour m'offrir des antiquités de leur pays. »

Puisque nous ne trouvions rien d'un autre côté, peut-être y avait-il là une piste à suivre.

M. Manoulopoulos, vice-consul de Grèce à Paris, voulut bien se mettre à ma disposition avec une obligeance parfaite.

Tout dernièrement, dans un voyage en Orient, le hasard m'a fait rencontrer à Smyrne M. Manoulopoulos, et j'ai eu une occasion nouvelle d'apprécier ses qualités de cœur et d'esprit.

Donc, le vice-consul de Grèce à Paris m'aida de la façon la plus complète dans mes recherches.

Sur ses indications, je fis mettre successivement en surveillance une quarantaine de ses compatriotes, qui, pour un motif ou pour un autre, pouvaient donner lieu à un soupçon.

Ces braves Hellènes ne se sont jamais doutés qu'ils ont été filés par la police, et ne s'en douteront jamais, car je n'ai nullement l'intention de publier leurs noms.

Je dois dire, du reste, que l'enquête ne releva contre aucun d'eux un fait grave.

Cependant, je m'en tenais toujours à la piste des Grecs, n'ayant pas autre chose à me mettre sous la dent, quand, un matin, M. Manoulopoulos vint me voir et me dit :

— Il faut que je vous signale encore un de mes compatriotes, un jeune homme nommé Raftopoulos, arrivé depuis peu de semaines à Paris, et qui habite, 7, rue Pierre-Lescot.

Au point où nous en étions, une enquête de plus ou de moins avait peu d'importance : j'envoyai immédiatement rue Pierre-Lescot le brigadier Rossignol. Une heure après, je voyais revenir

Rossignol la figure tout ensoleillée, qui me dit en se frottant les mains :

— Patron, venez tout de suite ; je vais vous faire voir quelque chose qui va vous faire bien plaisir.

— Voyons, de quoi s'agit-il ?

— Patron, je vous en supplie, laissez-moi vous faire la surprise !

Nous étions déjà montés en voiture ; la rue Pierre-Lescot n'est pas loin de la Sûreté ; en arrivant devant la porte, Rossignol me dit encore :

— Chef, vous allez trouver le pot aux roses !

Aussitôt, il me fit monter dans une petite chambre meublée, au troisième étage, où, sur une table, j'aperçus, comme un Pactole répandu, des centaines de pièces d'or et d'argent s'échappant d'une valise ouverte !

Voici ce qui s'était passé :

Rossignol, en arrivant dans la maison, avait posé à la concierge la question banale :

— M. Raftopoulos, s'il vous plaît ?

— M. Raftopoulos ? lui avait-on répondu, il est allé passer la Semaine Sainte à Rome ; du reste, si vous voulez de plus amples renseignements, adressez-vous à la personne qui lui loue sa chambre meublée.

Rossignol était un fouineur ; d'autres se fussent peut-être contentés de cette banale réponse ; lui alla trouver la logeuse.

Comment s'y prit-il avec elle ? je n'en sais rien ; fut-ce par intimidation ? fut-ce par persuasion ? toujours est-il qu'il se fit ouvrir la chambre de M. Raftopoulos et qu'avec une indiscrétion très blâmable chez un simple particulier, mais très louable chez un policier, il ouvrit carrément tous les meubles et trouva dans l'armoire à glace une petite valise qui pesait très lourd et rendait un son métallique.

Sans hésiter, il fit sauter la serrure, et les vieilles médailles frappées à l'effigie des empereurs romains, les monnaies anciennes d'or et d'argent se répandirent sur la table : Rossignol avait trouvé le trésor volé aux antiquaires de la rue de Louvois !

Nous les fîmes venir tous deux, et l'on peut juger de leur joie en retrouvant presque entièrement ce qu'on leur avait pris.

Le voleur était incontestablement l'aimable Raftopoulos, celui qui avait raconté à sa propriétaire qu'il allait passer la Semaine Sainte à Rome.

Il était probable que ce n'étaient point ses sentiments religieux qui l'avaient décidé à ce voyage, mais bien le désir de vendre en Italie les médailles précieuses qu'il avait emportées. Seulement, comme il avait laissé rue Pierre-Lescot le plus gros du magot, il était certain qu'il reviendrait le prendre ; nous n'avions qu'à l'attendre à domicile pour être sûrs de l'arrêter.

Àla demande des antiquaires volés, j'envoyai cependant en Italie des agents qui, du reste, ne trouvèrent pas sa trace. Ce qui était beaucoup plus utile, je pris à partir de ce moment le loyer de la chambre meublée à mon compte et j'y installai deux agents, Bourlet et Harpillard, qui avaient la mission de « choper » le voleur dès qu'il rentrerait au gîte.

Quatre ou cinq jours se passèrent sans que Bourlet et son compagnon eussent autre chose à faire que de bayer aux corneilles ou de faire d'interminables parties de piquet sur la table de Raftopoulos.

Enfin, un matin que, tous deux, en bras de chemise, étaient en train de se débarbouiller, la porte s'ouvrit et un homme, d'apparence chétive, apparut en costume de voyage.

— Comment ! s'écria le nouveau venu, deux hommes chez moi ! Mais il y a des voleurs, ici !

— Des voleurs ! répondit Bourlet qui avait le naturel assez gouailleur, il y en a peut-être un !

— Dépêchez-vous de sortir !

— C'est bon, c'est bon, on va sortir ; mais on va sortir ensemble.

Àce moment, Raftopoulos (car c'était lui) pâlit et dit :

— Mais que me voulez-vous ?

— Allons, fit Harpillard, trêve de plaisanterie ; nous sommes agents de la Sûreté et c'est le chef qui veut vous parler.

— Me parler, à moi, pourquoi ? s'écria le Grec qui avait vu avec inquiétude un des agents se placer entre lui et la porte.

— Je ne sais pas au juste, dit Bourlet, goguenard ; mais j'ai entendu vaguement parler de médailles ; p't-être bien, mon garçon, qu'vous avez accompli un acte de dévouement, et qu'le chef veut vous coller la médaille de sauvetage.

Enfin, comme on ne pouvait continuer sur ce ton badin, les deux agents forcèrent Raftopoulos à vider ses poches et il en sortit plusieurs pièces très rares frappées à l'effigie de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, et portant l'inscription suivante :

HIEROMINUS NAPOLÉON KŒNIGVON
WESPHALEN, 20 FRANK.

Ces pièces avaient été frappées à la Monnaie de Paris par l'ordre de Napoléon III, lors de son avènement en 1852, comme un hommage à son oncle qu'il aimait beaucoup.

On n'en avait frappé qu'une très petite quantité, toutes destinées à des membres de la famille impériale ou à quelques hauts fonctionnaires.

Les antiquaires volés de la rue de Louvois en possédaient une collection complète. Or justement quelques jours avant l'arrestation de Raftopoulos, un bookmaker, aux courses, avait reçu d'un inconnu une pièce identique.

La découverte dans la poche du Grec des autres pièces à l'effigie de Jérôme Napoléon était, en dehors des autres preuves, une certitude absolue de sa culpabilité.

Évidemment, avant de partir pour l'Italie, il avait commencé par négocier au poids de l'or un nombre suffisant de pièces pour avoir de quoi faire son voyage ; c'est ainsi qu'il avait fait passer pour une pièce de 20 francs, dont elle avait d'ailleurs toute l'apparence, celle qui avait été donnée à un bookmaker aux courses d'Auteuil. Les autres étaient dans sa poche.

On m'amena donc Raftopoulos à la Sûreté ; j'étais certain de sa culpabilité avant de l'interroger, mais cette certitude augmenta

encore bien vite lorsque le jeune Grec répondit à mes questions.

Jamais voleur ne nia d'une façon plus enfantine, plus maladroite, contre toute évidence et contre toute logique. Quand je lui demandai où il s'était procuré les médailles et les pièces anciennes trouvées sur lui et à son domicile, il me répondit :

— Je les ai achetées à Athènes et à Patras, mon pays.

C'était déjà assez joli comme invraisemblance, étant donné qu'il savait fort bien que les antiquaires volés avaient porté plainte. Mais il y eut mieux encore.

Il ne s'était pas contenté de prendre rue Louvois les médailles et les monnaies, il avait saisi au hasard tout ce qui lui était tombé sous la main, notamment la montre en or de M. Feuardent, dont j'avais le numéro.

— Et cette montre ? lui dis-je en la tirant délicatement de son gousset, où l'avez-vous achetée ?

— Également à Athènes, me répondit-il imperturbablement.

Il avait encore dans sa poche le diamant qui lui avait servi à couper la vitre de l'appartement de la rue Louvois !

Comme exemple des réponses absurdes auxquelles s'abandonnent parfois, devant la justice, les hommes les plus intelligents, quand ils ont commencé à mentir, je veux citer ici l'étonnante explication que me donna Raftopoulos.

« Étant en Grèce, me dit-il, j'ai cassé un carreau chez moi, et l'idée m'est venue de le remplacer moi-même.

» Je suis allé chez un vitrier, et j'ai acheté une vitre, puis je me suis fait prêter un diamant pour la couper. Par malheur, j'ai dû partir quelques jours après, et j'ai emporté par mégarde le diamant. »

Cette fable était enfantine ; tout le reste de la défense de Raftopoulos était de cette force.

On avait retrouvé, dans sa chambre, des petites rondelles en papier, qu'on place ordinairement sous les médailles, pour en indiquer l'origine et la valeur, et dont toutes les inscriptions étaient de la main de M. Rollin.

Ne trouvant plus d'explications, Raftopoulos s'écria :

— C'est la police qui a mis tout cela chez moi pour me perdre !

Je dois dire que ce pauvre diable me parut un véritable déséquilibré. Il y avait, non seulement dans sa défense, mais dans tous ses actes, une incohérence singulière.

D'une bonne famille, il avait reçu une instruction très complète. On disait même qu'il était docteur en droit ; mais je ne saurais affirmer l'exactitude de ce détail. Ce qui est certain, c'est que, pour un homme aussi instruit et ayant la manie de voler les médailles, comme on le verra plus loin, il avait une ignorance singulière de la valeur des pièces anciennes.

Je découvris quelques médailles d'un grand prix qu'il avait vendues, à un changeur du Palais-Royal, au poids de l'or.

Bientôt, nous eûmes une autre révélation encore plus curieuse : un jour, M. Manoulopoulos vint m'avertir que son

compatriote était un récidiviste et avait jadis dévalisé le musée d'Athènes !

On avait retrouvé, en effet, parmi les médailles qui remplissaient ses poches, plusieurs spécimens qui n'appartenaient pas aux antiquaires de la rue Louvois.

Mais, détail curieux, Raftopoulos, qui s'était introduit une nuit dans le musée d'Athènes, par des procédés identiques à ceux qu'il avait employés à Paris, y avait volé ce qui lui était tombé sous la main, avec une maladresse d'ignorant. Il n'avait pris guère que des reproductions de médailles anciennes sans aucune valeur.

Il courut même à cette époque une légende dont les journaux se firent les échos.

On raconta qu'il y avait une raison excellente pour que Raftopoulos n'ait pu voler à Athènes que des reproductions de médailles, les directeurs et les employés ayant depuis longtemps pris tous les originaux pour leurs collections personnelles.

Cette légende, comme beaucoup de légendes, n'était qu'une abominable calomnie.

J'ai pu m'en convaincre d'une façon absolue, récemment, à Athènes, où j'ai vu longuement M. Svonouros, directeur actuel du musée, qui venait d'être nommé sous-directeur au moment du vol. Il avait alors, en effet, éprouvé un véritable sentiment de gêne, sentant planer autour de lui de vagues soupçons, et il m'avait eu une énorme reconnaissance de l'arrestation de Raftopoulos. Car à ce moment, seulement, l'opinion publique avait connu la vérité.

Telle était l'explication de la légende reproduite par les journaux français.

M. Svonouros m'en démontra la fausseté d'une façon définitive, en mettant sous mes yeux les fameux originaux, qu'on avait prétendu disparus, enfermés dans des médailliers spéciaux, afin de les soustraire aux tentatives de vol possibles de la part des visiteurs.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que Raftopoulos, la nuit où il escalada les murs du musée d'Athènes, avait eu à sa disposition aussi bien les médailliers contenant les originaux d'un prix inestimable, que les médailliers contenant les reproductions. Ainsi, il avait négligé des pièces uniques frappées à l'effigie de Ptolémée IV, pour prendre de vulgaires médailles des Pélages, qui n'ont plus qu'une valeur relative, depuis qu'on en a tant découvert.

Est-ce bien parce qu'ils le trouvaient, eux aussi, un déséquilibré, que les jurés montrèrent une extrême indulgence à l'égard de ce numismate kleptomane, qui ne savait pourtant pas discerner une médaille de grand prix d'une reproduction sans valeur ?

En cour d'assises, il ne fut condamné qu'à cinq ans de prison, ce qui, pour un vol par escalade, la nuit, dans une maison habitée, était presque le minimum.

Cette affaire fut l'occasion d'une aubaine unique pour les agents de la Sûreté : MM. Feuardent et Rollin donnèrent vingt mille francs à distribuer entre tous.

Le chef de la Sûreté, ses secrétaires et le commissaire de police du quartier furent autorisés également, par le préfet de police, à

accepter des célèbres antiquaires de fort belles pièces anciennes montées en épingles de cravate.

Le hasard m'a permis d'apprendre depuis ma sortie de la Sûreté ce qu'était devenu Raftopoulos.

Remis en liberté à l'expiration de sa peine, il a suivi sa destinée étrange de voleur de musées.

En 1894, à Genève, on constata successivement onze vols et tentatives de vols, commis la nuit avec effraction dans les musées et bibliothèques.

On avait dérobé jusqu'à des bustes de grande valeur au Musée archéologique, des miniatures à la Bibliothèque publique, des pièces d'or anciennes au Cabinet de numismatique, des microscopes à l'École de chimie, etc.

Le coupable fut arrêté en flagrant délit et déclara se nommer Parthénis Chrystidès.

La cour d'assises de Genève le condamna sous ce nom à sept ans de réclusion.

Mais le chef de la Sûreté, l'habile M. Renaud, avec qui j'ai toujours entretenu les relations les plus amicales, trouva cachés dans l'intérieur d'un canapé-lit, dans la chambre occupée par le prétendu Christidès, des dessins et des tableaux d'un grand prix.

Le parquet de Genève, qui avait à ce moment pour substitut M. Maunoir, un des magistrats les plus distingués de la Suisse, aujourd'hui député, et M. Leroyer, secrétaire général de la police, qui a apporté à ce service des améliorations réellement importantes, recherchèrent avec patience et adresse l'origine de ces

œuvres d'art. Après une assez longue enquête, ils parvinrent à savoir que dessins et tableaux avaient été volés au musée de Marseille.

Christidès fut alors transféré dans cette ville. Le parquet envoya à M. Bertillon, à Paris, la fiche anthropométrique du voleur, et l'on reconnut que le prétendu Christidès n'était autre que notre vieille connaissance Raftopoulos !

Reconnu coupable du vol avec effraction commis au musée de Marseille, il fut condamné par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône à dix ans de réclusion. On le rendit alors à la République de Genève, où il subit en ce moment la peine que lui ont infligée les magistrats suisses. Le gouvernement genevois le rendra à la France à l'expiration de cette peine, et le malheureux Raftopoulos s'en ira, pour bien des années encore, dans une maison centrale.

Telle est l'étrange destinée de cet Hellène, qui avait un goût si prononcé pour la numismatique.

Depuis que je connais la fin de la vie de ce voleur, je me suis demandé maintes fois jusqu'où allait, en réalité, sa responsabilité et s'il ne relevait pas des médecins encore plus que de la cour d'assises.

Mais tant qu'il n'y aura pas de maisons spéciales pour les aliénés criminels, voleurs ou assassins, on continuera à enfermer dans des prisons des gens dont la responsabilité n'est pas reconnue comme tout à fait complète. Il faut bien, après tout, que la société se défende !

Àpropos de cette affaire Raftopoulos, j'ai raconté comment M. Lozé avait autorisé MM. Feuardent et Rollin à donner au service de la Sûreté une gratification de 20,000 francs.

M. Lozé, qui connaissait admirablement le fonctionnement des recherches criminelles, se rendait compte du dévouement et de l'abnégation des agents, serviteurs modestes et sûrs, et savait que pour ces braves gens, à côté des félicitations ordinaires, il est bon que de temps en temps il y ait des gratifications palpables.

Aussi, tous les agents l'aimaient, et jamais préfet ne fut plus populaire boulevard du Palais et à la Sûreté.

J'ai connu du reste peu de chefs aussi capables d'entraîner leurs hommes.

Grand, élancé, la barbe en éventail, un lorgnon immuable sur le nez, M. Lozé recevait quiconque venait le trouver, avec un bon sourire qui mettait tout de suite à l'aise le visiteur.

On peut dire qu'il était presque une exception, tant son humeur était égale. Je l'ai approché, dans les moments les plus difficiles ; il était toujours affable, toujours souriant, et jamais je ne l'ai vu nerveux, même dans les situations les plus délicates, alors qu'il est permis aux hommes qui ont le plus de sang-froid de perdre patience.

Il connaissait admirablement la police et savait laisser à tous ses chefs de service cette initiative sans laquelle il est impossible d'arriver à d'heureux résultats.

Les Parisiens l'ont chansonné, et lui qui était la bonté même, et adorait les animaux, on l'a appelé le « canicide, » parce qu'il

rendit, un beau jour, une ordonnance fameuse, qui condamnait à mort tous les chiens errants.

La vérité, c'est que s'il aimait les bêtes il préférait les hommes, et qu'à un moment où la rage avait fait dans Paris des progrès inquiétants, il avait dû prendre des mesures à la demande de tous, les savants, s'il m'en souvient, sur l'avis de M. Pasteur lui-même. Néanmoins, on ne lui pardonna pas les hécatombes de toutous, et j'eus moi-même bien des lances à rompre en sa faveur vis-à-vis d'amis qui avaient perdu un caniche ou un loulou.

Qualité bien rare aujourd'hui, il savait défendre ses fonctionnaires et les couvrait intrépidement devant le Conseil municipal ou devant le ministre.

Moi, qui ne me suis jamais occupé de politique, je crois de mon devoir de lui rendre ici un hommage mérité.

Il était de ceux qui ne se soucient pas de ménager la chèvre et le chou et qui franchement, loyalement, quelles qu'en puissent être les conséquences, arborent hautement leur drapeau.

Sous-préfet de Commercy au moment du 16 Mai, il n'hésita pas à donner sa démission. Au moment du boulangisme, quand l'issue de la lutte était tout à fait incertaine ; alors qu'il se savait entouré d'une foule de gens qui, au fond du cœur, désiraient peut-être le triomphe du général populaire, il se jeta résolûment dans la mêlée et combattit le nouveau parti avec passion, sans se soucier des conséquences que la défaite pouvait avoir pour lui.

Celui-là n'avait pas l'étoffe d'un Fouché.

Je suis sûr que rarement préfet de police fut plus regretté de ses subordonnés, d'autant mieux qu'il était admirablement se-

condé dans sa tâche par M. Viguier, alors le plus aimable des chefs de cabinet, depuis le plus sympathique des préfets.

M. Lozé a quitté la préfecture de police pour aller occuper l'ambassade de France à Vienne ; tout le monde sait qu'il y a admirablement réussi, apportant dans son nouveau poste ses grandes qualités de loyauté, de finesse et de connaissance des hommes.

Partie 3 · Plagiaire de Lacenaire

Le 1 janvier 1888, j'étais en train de recevoir les souhaits de bonne année de mon personnel, quand on vint m'avertir qu'on avait arrêté, la veille au soir, dans le quartier du Mail, un nouveau Lacenaire. Le meurtrier avait été pris presque en flagrant délit.

L'affaire, telle qu'on me la raconta, n'était, en effet, qu'un plagiat absolu du crime de l'assassin-poète qui fut célèbre sous le règne de Louis-Philippe.

Rue Tiquetonne, le 15 novembre 1887, un individu, d'une trentaine d'années, avait loué un petit appartement au deuxième étage, du prix de 500 francs. Il se disait négociant en soierie et prétendait habiter Marseille. Il était venu à peine deux ou trois fois dans son logement et n'y avait apporté aucun meuble ; seulement, il avait fait effectuer des réparations par un serrurier de la rue Beaubourg et l'avait payé par deux traites au 31 décembre, exigeant dudit serrurier que les billets fussent remis pour l'encaissement à la Banque de France.

Or, le 31 décembre, ce locataire bizarre qui avait dit se nommer Garnier, arrivait rue Tiquetonne de très bonne heure et prévenait le concierge qu'il serait chez lui toute la journée.

Vers une heure, se présentait un garçon de recette de la Banque, un jeune homme de vingt-huit ans, qui n'était que surnuméraire et, justement ce jour-là, remplaçait un vieillard malade.

Sans défiance, il était entré dans le petit appartement, et avait été un peu étonné de ne point voir de meubles. Garnier l'avait fort bien reçu et, fouillant ses poches, avait déposé sur la cheminée toute la monnaie qu'il avait.

— Monsieur, dit alors le garçon de recette, payez-vous les deux billets ?

Garnier ayant fait un signe négatif, le garçon de Banque s'apprêta à enlever l'épingle qui les maintenait ensemble.

Aussitôt, Garnier, se jetant sur lui, lui saisit le bras et lui enfonça une sorte de poinçon dans la nuque.

« Au secours ! À l'assassin ! » se mit à crier la victime, qui perdait son sang, mais qui n'était pas blessée mortellement.

L'assassin alors, fou de peur, sortit de son appartement, qu'il referma à clef ; une voisine, habitant sur le même palier, ouvrit sa porte au même moment, effrayée des cris qu'elle avait entendus, et lui demanda ce qui se passait.

— Ce n'est rien, fit Garnier, quelqu'un qui se trouve mal. Je vais chercher le médecin.

Et il continua à descendre l'escalier le plus tranquillement du monde.

Mais, de leur côté, la concierge et son fils, un jeune homme de vingt-cinq ans, avaient entendu les cris. Quand ils virent sortir Garnier, ils s'élancèrent derrière lui.

Dès que celui-ci les aperçut, il se mit à courir de toute la vitesse de ses jambes.

Le fils de la concierge, d'instinct, cria : « Au voleur ! » La foule se mit de la poursuite ; des passants barrèrent le chemin au fugitif, et il fut arrêté au coin de la rue Mandar.

Conduit au bureau de M. Brissaud, commissaire de police du quartier, il s'enferma dans le mutisme le plus absolu.

C'était la reproduction exacte du fameux crime de Lacenaire, avec cette différence que le célèbre assassin, qui avait si fort intéressé, par ses poésies et ses allures de faux littérateur, les belles dames de 1836, avait eu un complice et que le prétendu Garnier ne semblait pas en avoir.

Lacenaire, lui aussi, sous un faux nom, sous celui de Mahaussier, avait loué un petit appartement rue Montorgueil — à deux pas de la rue Tiquetonne. Là, le 31 décembre, à la même date que mon assassin, sachant qu'il avait émis des traites fausses, qui venaient à échéance ce jour-là, en compagnie de son complice, François Martin, il attendit le garçon de banque, un brave homme nommé Genevay, s'élança sur lui et lui porta dans le cou, derrière la tête, un violent coup de tiers-point. Genevay, qui n'avait pas été frappé à mort, cria : « Au voleur ! » et les deux assassins effrayés s'enfuirent.

Seconde différence avec le cas du prétendu Garnier : on n'avait pu les rejoindre, et le hasard seul avait permis de les arrêter.

Quelques jours après, en effet, François Martin se faisait prendre pour une escroquerie vulgaire, et le célèbre policier Canler, qui avait été chargé de suivre la tentative d'assassinat contre le garçon de banque, avait eu l'intuition que l'homme arrêté avait d'autres méfaits sur la conscience ; il l'avait interrogé habilement et était parvenu à retrouver la piste de Lacenaire et d'un troisième complice, Avril, en prison alors, mais qui avait préparé le crime, de complicité avec Lacenaire.

Le prétendu Garnier n'était donc qu'un simple plagiaire.

Quand on me l'amena dans mon bureau, je vis un homme de taille moyenne, très robuste, mais d'un aspect vulgaire ; il était habillé comme un ouvrier, d'un pantalon noir, d'un tricot et d'un veston, sans cravate.

Il ne parut pas autrement émotionné en arrivant à la Sûreté, et tranquillement répondit à mes premières questions :

— Monsieur, je ne sais pas ce que vous voulez me dire.

Il prétendait ne pas même connaître le logement de la rue Tiquetonne, et, quand je lui présentai l'instrument qui avait servi au crime, une espèce de poinçon ou plutôt de lardoir pointu et creux d'une longueur de dix centimètres environ, il haussa les épaules et ne répondit rien.

Lacenaire avait la prétention d'être un poète, et on n'a pas oublié ces vers de lui, reproduits tant de fois par les journaux depuis soixante ans :

Je suis un voleur, un filou,
Un scélérat, je le confesse.
Mais, quand j'ai fait quelque bassesse,
Hélas, je n'avais pas le sou.
La faim rend un homme excusable ;
Un pauvret de grand appétit
Peut bien être tenté du diable.

Le faux Garnier, car je n'avais aucune illusion sur l'authenticité du nom qu'il avait pris, avait même plagié Lacenaire au point de vue de la poésie.

Incapable sans doute de faire lui-même des vers, il avait copié, sur un bout de papier retrouvé rue Tiquetonne, les deux vers fameux de Corneille :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître
Et pour leur coup d'essai veulent un coup de maître.

Tout comme Lacenaire, mon homme avait évidemment pris un faux nom ; ce qu'il fallait maintenant, c'était connaître le vrai.

Et sur ce point l'assassin était d'un laconisme irritant.

— Je m'appelle Garnier, répétait-il ; et il était impossible de lui en faire dire davantage.

Alors, j'usai d'un subterfuge.

J'envoyai chercher à l'anthropométrie une fausse fiche, fabriquée tout exprès sur mon ordre, et dès que je l'eus entre les mains, je dis à l'assassin :

— C'est bien cela, n'est-ce pas, Garnier de Marseille ? Vous avez déjà été condamné à vingt ans de travaux forcés par

contumace.

Aussitôt l'homme bondit.

— Ce n'est pas vrai, s'écria-t-il avec violence, ne voulant pas sans doute avoir encore à son passif une condamnation antérieure qui aurait aggravé son cas. Je n'ai jamais été condamné et je ne m'appelle pas Garnier.

— Mais alors, comment vous nommez-vous ?

— Je ne répondrai qu'au jury.

Aussitôt, une idée me passa par la tête : je pris mon canif sur mon bureau sans que Garnier s'en aperçût et, brusquement, sautant sur son pantalon, j'en coupai un bouton. Un coup d'œil m'avait suffi pour voir qu'il y avait un nom sur ce bouton.

— C'est bien, lui dis-je, vous pouvez maintenant nier autant qu'il vous plaira, peu m'importe : j'ai l'adresse de votre tailleur.

Au fond, ce stratagème n'était pas merveilleux, car ce pouvait être un pantalon de rencontre acheté dans un magasin de confection ou même au Temple ; néanmoins cela réussit merveilleusement.

Étourdi et comme accablé, l'homme balbutia, se troubla, et après m'avoir prié de ne pas donner son nom aux journaux, pour sa mère, il avoua :

— Oui, c'est vrai, s'écria-t-il, Garnier n'est qu'un faux nom ; je me nomme Lecomte, et je suis marchand de couleurs avenue Bosquet.

Puis, complétant ses renseignements, il me raconta qu'il ne demeurait pas avenue Bosquet, qu'il n'avait là que son magasin, et qu'il habitait une petite chambre au sixième étage, dans une maison du quartier de la Chaussée-d'Antin, où sa mère était concierge.

Ce ne fut point une besogne agréable d'aller apprendre à la malheureuse femme que son fils était un assassin.

Je la trouvai dans les larmes.

— Ah ! monsieur, me dit-elle, ignorant ma qualité, soyez béni si vous pouvez me donner des nouvelles de mon fils ; depuis avant-hier, le pauvre garçon n'est pas rentré ; sans doute, il n'a pu trouver les deux mille francs dont il avait besoin pour ses échéances de l'avenue Bosquet, et c'est cela qui l'empêche de revenir ! J'ai peur qu'il se soit tué.

La pauvre femme venait, sans le vouloir, de m'indiquer le mobile du crime, et j'avoue que je n'eus pas le courage de lui apprendre la vérité.

— Votre fils, dis-je en me nommant, vient d'être arrêté à la suite d'une rixe et je viens m'assurer de son identité.

Ce furent les journaux qui le lendemain avertirent la malheureuse du malheur qui la frappait.

Je fis alors une perquisition dans la chambre de Lecomte, où je trouvai — pièces à conviction curieuses établissant la genèse du crime, — la plupart des romans de Gaboriau, les Mémoires de Canler, chef de la Sûreté qui arrêta Lacenaire, et presque tous les livres où il était question du célèbre assassin !

J'avoue qu'avant de commencer ces Mémoires, ce souvenir me revint et j'eus une certaine hésitation, me demandant si les récits de crimes n'étaient pas pour certaines âmes maladives une dangereuse école ; mais je réfléchis bien vite que si réellement il y avait un danger de ce genre, il ne pouvait être comparé à l'utilité incontestable qu'il y a à indiquer aux honnêtes gens le moyen de se défendre contre les gredins et à montrer autant qu'il est possible les réformes de tout genre dont une longue expérience de la police démontre la nécessité.

Toute la psychologie de Lecomte, malgré ses réticences et ses mensonges, fut assez facile à établir.

Esprit baroque, mal équilibré, il n'avait pas su profiter de quelques billets de mille francs que lui avait donnés une succession.

Après avoir installé son petit magasin de l'avenue Bosquet, il s'était mis tout à coup à courir les établissements mal famés du quartier et s'était amouraché stupidement d'une fille habitant une maison hospitalière, laquelle répondait au nom significatif de Sapho.

Peu à peu, toutes ses ressources s'en étaient allées de ce côté. En même temps qu'il passait ses nuits dans les mauvais lieux, il s'amusait à accumuler dans son magasin des marchandises d'une façon insensée. Il s'était trouvé, vers le milieu de novembre, avec la perspective, pour la fin de l'année, d'une échéance trop forte pour qu'il pût y faire face. Alors, le cerveau rempli de la lecture des romans judiciaires, il avait imaginé une servile imitation de Lacenaire.

Quant à la façon dont l'idée du crime lui vint pour la première fois, voici le curieux récit qu'il me fit :

— Il y a quatre mois, un garçon de recettes arriva toucher une traite chez moi. Comme je lui en remettais le montant, il laissa tomber quelque monnaie et se baissa pour la ramasser ; en ce moment, l'idée me vint qu'il serait facile de le terrasser et de s'emparer de sa sacoche. Je ne pus m'empêcher de lui dire qu'il s'exposait à de grands périls.

» — Bah ! me répondit-il en riant, ce n'est pas si facile que cela de tuer quelqu'un.

« J'avais oublié la chose, lorsque mes embarras pécuniaires commencèrent. Je cherchai de tous côtés à me procurer honnêtement de l'argent ; nulle part je ne réussis, chacun m'éconduisait. Je me voyais au pied du mur.

» Alors, cette idée qu'il était facile de tuer un garçon de recette me vint. Je la repoussai d'abord avec horreur, elle me poursuivit. Ah ! c'est terrible ! Dans les premiers moments « cela » semble affreux ; ensuite « on s'y fait ».

Qu'y avait-il de vrai dans cette affirmation ? je n'en sais rien. Ce qui est certain, c'est que ce fut son meilleur moyen de défense devant la cour d'assises où il prétendit qu'il avait obéi à une sorte d'obsession. Il pouvait être condamné à mort, bien que sa victime eût survécu et même n'eût pas été blessée dangereusement, mais les jurés lui accordèrent les circonstances atténuantes ; il ne fut condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité.

Le malheureux, cependant, semblait destiné à la guillotine, car j'ai appris depuis qu'au bagne, en Nouvelle-Calédonie, il avait

commis je ne sais quel crime et avait été exécuté.

Telle est cette curieuse affaire judiciaire, intéressante pour les philosophes qui y verront comment l'idée du crime peut naître tout à coup dans des cerveaux mal organisés, et comment les assassins s'imitent les uns les autres, comme les poètes et les politiques.

Cette tentative de meurtre, contre un garçon de la Banque, fut un avertissement, et, depuis, des précautions minutieuses ont été prises par le plus grand établissement financier de notre pays, pour que ses garçons de recette se gardent contre des tentatives de ce genre.

Partie 3 · Le faux Panama, et les faux magistrats

Un matin de janvier 1893, Paris se réveilla, un peu étonné, en apprenant que, la veille au soir, un vol rocambolesque avait été commis dans le quartier le plus riche de Paris, à deux pas des Champs-Élysées, avenue Marceau, non seulement sans que la police s'en fût aperçue et fût intervenue, mais encore, disaient quelques journaux, avec l'appui des gardiens de la paix, qui avaient aidé les voleurs à charger sur leur voiture les malles d'objets volés !

Voici cette histoire, vraiment abracadabrante, telle qu'elle était contée :

Vers cinq heures du soir, à la tombée de la nuit, les concierges qui gardaient le magnifique hôtel du marquis de Panisse-Passis, avenue Marceau, en l'absence de leur maître, à ce moment-là à Nice, entendirent une voiture s'arrêter à la porte ; presque aussitôt, un coup de sonnette retentit et, quand le concierge vint ouvrir, il aperçut quatre messieurs en redingote et en chapeau haute-forme, en tête desquels se trouvait un homme assez grand, portant une barbe grisonnante et arborant, à la boutonnière de sa redingote, la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

— Je suis, dit-il, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires. Monsieur, ajouta-t-il en désignant un des hommes qui l'accompagnaient, monsieur est le Préfet de police.

Tout interloqué, le pauvre concierge avait ouvert la porte, que soigneusement avait refermée derrière lui le dernier des nouveaux venus.

On entra dans la loge, et le concierge dit à sa femme avec effroi : « La police ! »

— Il fait bien sombre ici, et nous avons besoin d'y voir clair pour ce que nous avons à faire, s'écria le commissaire.

Très docile, le concierge alluma le gaz.

Alors, le prétendu magistrat mit sous ses yeux un mandat, imprimé, s'il vous plaît, sur lequel on lisait :

Au nom de la Loi, etc., ordre est donné à M. (nom illisible), commissaire aux délégations judiciaires, d'arrêter le marquis de Panisse-Passis, inculpé d'avoir touché à la Compagnie de Panama un chèque de 200, 000 francs, et son concierge, endosseur dudit chèque.

— Allons, continua-t-il, montrez-nous le chemin : nous allons procéder à une perquisition.

— Mais tout cela est monstrueux, s'écria le malheureux concierge ; je n'ai jamais touché de chèque pour M. le marquis !

— Que vous avouiez ou non, peu importe ! répondit avec solennité le magistrat. Nous avons le talon, et nous savons que c'est vous qui avez touché ce chèque. Vous avez même reçu 30, 000 francs pour cela. Allons, conduisez-nous dans le cabinet du marquis !

La concierge eut alors une inspiration de bon sens : il lui sembla que tous ces gens solennels qu'elle avait devant elle, malgré leur redingote noire et leur chapeau haute-forme, étaient des « déguisés », comme elle le dit plus tard devant le juge d'instruction.

— Nous avons l'ordre de ne laisser pénétrer personne dans la maison en l'absence de M. le marquis, s'écria-t-elle.

— Peu m'importent vos ordres : je suis commissaire de police et c'est moi qui désormais commande ici, répondit le monsieur qui portait à la boutonnière la rosette de la Légion d'honneur.

La concierge avait pourtant encore de la défiance ; elle murmura à l'oreille de son mari :

— Nous sommes dans un guet-apens.

Mais celui-ci, terrifié, médusé, par la perspective de la prison qu'on lui promettait, répondit simplement :

— On obéit à la police, quand on est concierge !

Àce moment, un petit coup sec fut frappé à la porte.

— Je sais ce que c'est, c'est un agent que j'attends, dit le commissaire. Brigadier, allez ouvrir, ajouta-t-il en s'adressant à un de ses hommes.

Et un cinquième personnage, vêtu de noir comme les autres, fut introduit.

Alors, le prétendu commissaire et le prétendu préfet, assistés d'un de leurs acolytes, qui jouait le rôle de secrétaire, montèrent dans le cabinet du marquis de Panisse-Passis, le concierge marchant devant eux pour les éclairer. Les deux autres complices restèrent dans la loge, pour surveiller la concierge.

Dans le cabinet du marquis, le prétendu commissaire fit subir au concierge un interrogatoire tout à fait abracadabrant qui affola complètement le malheureux homme.

Pour bien comprendre la possibilité d'une aventure aussi extravagante, il faut se reporter au moment où cela se passait. Le Panama, le vrai, était dans son plein ! On ne parlait que de cela dans les journaux ; chaque matin, c'était ou un ministre, ou un député, ou un grand dignitaire de la Légion d'honneur, qu'on disait sur le chemin de Mazas.

Les deux pauvres concierges avaient la cervelle remplie de tout cela, comme tout le monde.

Voici, du reste, les voleurs l'ont eux-mêmes raconté depuis, ce que fut cet interrogatoire extravagant :

— Je vais, dit le commissaire de police, comme la loi m'y oblige, procéder sommairement à votre interrogatoire. Mais as-

seyez-vous.

Dans son trouble, le concierge s'assit sur la chaise où le prétendu M. Clément avait déposé son chapeau.

— Le maladroit, cria le magistrat d'occasion ; le maladroit !... il vient de me défoncer mon chapeau !...

Puis il revint s'asseoir devant le bureau de M. de Panisse et reprit son interrogatoire.

— Vous êtes marié ? continua-t-il.

— Oui, monsieur.

— Et vous avez des enfants ?

— Oui, monsieur.

— Il y a longtemps que vous êtes au service de Panisse-Passis ?

— Dix-sept ou dix-huit mois environ.

De temps à autre, le pseudo-commissaire de police interrompait son interrogatoire pour dire à un de ses acolytes, qui, assis à la table, faisait mine de griffonner :

— Monsieur le secrétaire, ne manquez pas de mentionner cette réponse.

— Oui, monsieur le commissaire, répliquait le scribe.

S'adressant au concierge, « M. Clément », toujours roide, continuait :

— La charge qui pèse sur vous est très grave. Vous avez endossé un chèque de 200,000 fr. que la Compagnie de Panama avait

délivré à M. le marquis de Panisse-Passis. Pour ce service, on vous a donné 30,000 francs. Voyons, ne niez pas… Croyez-moi, dans votre intérêt, reconnaissez tout de suite les faits.

— Mais c'est faux, faux, faux, criait le concierge ; je n'ai jamais touché de ma vie de chèque de 200,000 francs !

— Ne vous démenez pas ainsi ; ce n'est pas à la légère que la justice dirige contre vous cette accusation. On a des preuves. Tenez, pour plus de précision, voici un détail que je trouve dans mes papiers. Vous avez touché ce chèque en 1888.

— Mais à cette époque, riposte triomphalement le concierge, je n'étais pas encore l'employé de M. le marquis !

Souriant, « M. Clément » reprend :

— Justement… Et c'est pour vous récompenser du service que vous lui aviez rendu que M. le marquis vous a pris comme concierge. C'est la logique même, et vous ne pouvez raisonnablement rien répondre…

L'interrogatoire terminé et la signature du concierge apposée sur le procès-verbal du greffier, « M. Clément » dit avec nonchalance :

— L'arrestation est maintenue… Emmenez l'accusé dans une chambre voisine et faites monter la concierge !

Ce fut alors le tour de la femme. Son interrogatoire terminé, on l'enferma, elle aussi, dans une autre pièce, après lui avoir attaché les mains avec une courroie.

Pendant que se passait cette tragi-comédie, un des malfaiteurs était resté dans la loge, s'était revêtu du tablier, s'était coiffé de la

calotte traditionnelle et répondait avec une aménité parfaite aux personnes qui se présentaient ; il reçut notamment ainsi le courrier du soir du marquis de Panisse-Passis.

Les interrogatoires terminés, commença le pillage en règle de l'hôtel. De sept heures à minuit, les malfaiteurs y procédèrent avec une méthode parfaite.

Ils commencèrent par forcer un secrétaire dans le cabinet de travail et y prirent un carnet de chèques ; puis ils désencadrèrent et enlevèrent des tableaux anciens de grand prix, enfin ils s'emparèrent d'une collection d'autographes précieux.

Dans la chambre de madame de Panisse, ils forcèrent un placard intérieurement garni de fer et y trouvèrent la clé du meuble renfermant le coffre-fort qui contenait les bijoux.

Ils avaient apporté tout un matériel de cambrioleurs dans leurs redingotes et, après deux heures de travail, ils parvinrent à ouvrir ce coffre avec des instruments perfectionnés, inventés par l'un d'eux, comme on le sut plus tard.

Les bandits fin-de-siècle qui avaient imaginé ce vol extravagant y prirent une quantité considérable d'argenterie, de bijoux et de titres au porteur.

Détail assez amusant : quoiqu'on fût en plein hiver et qu'il fît très froid, nos hommes eurent chaud après cette besogne, et le faux commissaire, celui qui portait à la boutonnière la rosette d'officier de la Légion d'honneur, mais qui, en réalité, représentait très imparfaitement le père Clément, comme on disait alors, retroussa ses manches, descendit à la cave et en rapporta plu-

sieurs bouteilles de vin fin, avec lesquelles ces travailleurs se désaltérèrent tout à leur aise.

Après cet entr'acte, on se remit a la besogne.

Au deuxième étage, on prit une quantité de linge et, au rez-de-chaussée, on désencadra encore et on enleva des tableaux de maîtres hollandais.

Ces malfaiteurs extraordinaires prenaient leur temps et ne voulaient rien oublier ; quand ils eurent bien fait leur choix dans tout l'hôtel et empilé dans des malles le produit de leurs rapines, ils descendirent dans la loge du concierge et y prirent le peu d'argent que le ménage possédait, une montre, quelques bijoux et six cuillères.

Ils trouvaient que les petits profits n'étaient pas à dédaigner.

Pendant ce temps-là, un des affiliés de la bande était allé chercher deux voitures, une tapissière et un fiacre, dont personne n'a jamais su le numéro. On y chargea le produit des vols.

Lorsque les voitures furent parties, celui que ses complices appelaient tantôt le préfet de police, tantôt plus familièrement « monsieur Lozé », se fit amener dans la chambre de M. de Panisse le concierge et sa femme qu'on attacha, sur deux chaises, dos à dos.

Puis « monsieur Lozé », avec toute la solennité nécessaire, leur déclara que dans une heure on viendrait les chercher pour les conduire au Dépôt.

Le ménage, resté seul, s'aperçut bientôt que ses persécuteurs avaient disparu. L'homme et la femme firent un effort.

Les liens n'étaient pas trop serrés ; ils parvinrent peu à peu à s'en débarrasser et se retrouvèrent libres.

D'abord, pour se remettre, ces pauvres gens, qui n'étaient pas habitués à des émotions de ce genre, descendirent à leur loge, et se firent deux tasses de thé pour se donner du courage.

Au procès, quand ce détail fut révélé, il eut un large succès d'hilarité.

Enfin, tous deux retrouvèrent la raison que la terreur leur avait fait perdre et comprirent qu'ils avaient été les jouets d'audacieux malfaiteurs.

Ils sortirent sur l'avenue Marceau et appelèrent deux gardiens de la paix auxquels, très penauds, ils firent leur déclaration. Il était deux heures du matin.

Bien entendu, je ne fus prévenu que le lendemain, en même temps que M. Atthalin, qui fut chargé de l'instruction de cette affaire.

Nous n'avions pas, il faut le dire, d'indices bien sérieux pour commencer une enquête.

Les voleurs n'avaient laissé aucune carte de visite, et la seule chose qui fût permise, c'était de soupçonner les deux concierges d'être complices des dévaliseurs, et d'avoir inventé tout ce roman.

Mais il suffit d'une très rapide enquête pour se convaincre que le mari et la femme chargés de la garde de l'hôtel de Panisse étaient de braves gens sur lesquels il n'était pas permis de faire tomber un soupçon.

Où chercher ?

Aussitôt que la nouvelle du vol lui avait été télégraphiée, M. le marquis de Panisse était en hâte revenu à Paris ; mais lui aussi était impuissant à nous donner un renseignement utile.

Cependant, il fallait trouver.

L'opinion publique s'était émue. On était en plein Panama (le vrai), comme je l'ai déjà dit. C'était l'époque où tous les jours on dénonçait un nouveau scandale, et ce faux Panama excitait beaucoup trop la verve des journaux.

Mais il y a une sorte de routine quand on procède ainsi dans l'inconnu ; il faut d'abord empêcher, autant qu'il est possible, les voleurs d'écouler le fruit de leurs vols. Nous fîmes donc publier la liste complète des objets volés.

Elle est intéressante, car elle montre bien que ces voleurs originaux, qui avaient un certain goût artistique, avaient su distinguer, dans l'hôtel du marquis de Panisse-Passis, les véritables objets d'art de ceux qui n'avaient qu'une moindre valeur. La voici :

« Il a été volé, dans la nuit du 27 au 28 janvier 1893 :

Un tableau de 40 sur 32 par Wouvermans, représentant un homme sur un cheval blanc. Un tableau de 71 sur 50 par Peter Neefs, représentant un intérieur d'église (sur bois). Un tableau de 67 sur 52 par Ruysdaël, représentant un paysage avec un homme suivi de deux chiens noirs (sur bois). Un tableau de 42 sur 33 par Van Mieris, représentant Jésus et la Samaritaine (sur bois). Un tableau de 30 sur 22 par Van Waël, représentant l'Âge d'or (sur cuivre). Deux tableaux de 24 sur 18 par Téniers, représentant, l'un un buveur assis, l'autre un homme qui se fait arracher une

dent (sur bois). Une collection d'autographes avec portraits de tous les rois et principaux personnages de France depuis Henri III jusqu'à 1850.

ARGENTERIE

24 cuillères de table.

60 fourchettes de table.

28 cuillères à sauce.

1 pince à asperges.

60 couteaux de table, manche argent.

36 cuillères à dessert.

18 fourchettes à dessert.

56 couteaux à dessert, lame argent.

1 cuillère à sucre râpé.

1 couvert à salade mi-vermeil.

1 légumier et son plat, surmonté d'un lion.

1 saucière.

2 doubles-fonds pour légumiers (sans armoiries).

1 grand plat rond avec le manteau de pair de France.

4 plats ronds armoriés en gravure.

2 plats ronds à filets armoriés en gravure.

3 plats ronds armoriés en or.

1 grande cafetière empire armoriée en or.

1 petite cafetière manche ivoire, armoriée en or.

4 petite cafetière armoiries gravées.

3 bougeoirs armoiries en or.

1 déjeuner et son plat surmonté d'un cygne.

12 salières sans armoiries.

8 brochettes.

1 intérieur de plat pour gratin.

24 cuillères à café, armoriées en or, en relief couronne de marquis.

2 pelles à beurre armoriées en or, en relief couronne de marquis.

12 cuillères à sel, couronne de marquis en or.

1 moutardier surmonté d'un lion en or.

1 pince à sucre, armoriée en or.

1 pince à glace, armoriée en or.

1 manche à gigot, armorié en or.

2 louches, armes gravées.

1 huilier, armorié en or.

1 thé de quatre pièces.

1 tête de bécasse.

1 casserole à soufflé.

24 cuillères à dessert vermeil, armoiries gravées.

24 fourchettes à dessert vermeil, armoiries gravées.

24 couteaux lames acier.

DIVERS

1 grand nécessaire de toilette avec couvercles en vermeil, marqués C. B. ; couronne de comte.

1 porte-cartes émail rouge uni, avec médaillon au milieu (5 cent. sur 8).

1 tabatière en or de 5 cent. sur 8. Le dessus, en émail, représente l'extrémité de plumes de paon.

4 bracelet avec émaux, représentant des Persans et des Persanes.

1 paire de boucles d'oreilles, même style que le bracelet ci-dessus.

1 gros bracelet en or style indien, fermant par une vis au sommet de la tête d'un dragon.

1 montre en ors variés, Louis XV (43 mill. de diamètre).

1 boîte à mouches en ors variés (style Louis XV), 54 mill. sur 41 ; pesant 300 grammes.

1 cachet en or (style Louis XV), avec armoiries gravées.

Nombreuses pièces de linge de Saxe, avec armoiries : couronne de marquis ; deux lions, sur des écussons, avec trois oi-

seaux, l'autre très compliqué ; devise : Quiere quisia. Le tout tissé et damassé dans le linge.

Nombreux draps et serviettes marqués P. B.

MM. les marchands de tableaux et curiosités, orfèvres, bijoutiers, fondeurs d'or et d'argent, brocanteurs, marchands à la toilette, directeurs de Mont-de Piété ou tous autres, à qui ces objets seraient ou auraient été présentés, sont priés de les retenir et de vouloir bien en donner avis à M. Atthalin, juge d'instruction, au Palais de Justice, à Paris.

La publication de ces listes d'objets volés a un double avantage. Non seulement elle prévient les honnêtes gens qui pourraient les acheter, mais aussi elle éveille l'attention de tous les indicateurs, c'est-à-dire de tous les individus vivant dans le monde de la pègre qui ont une raison quelconque de rendre des services à la police. Aussi ai-je toujours conseillé aux personnes victimes d'un vol de s'adresser à l'office Azur qui s'occupe spécialement de cette publication.

J'avais, pendant huit jours, vainement fait fouiller les garnis et visiter les maisons meublées ; quand un soir, un indicateur vint m'apporter un renseignement important me désignant, comme un des principaux coupables du vol Panisse-Passis, un individu dont les antécédents judiciaires étaient fort peu recommandables d'après ce qu'il me disait, bien entendu, et dont le nom d'après lui était Pierre Alleaume.

J'avais une piste, car je savais l'indication sérieuse, mais je me gardai bien d'arrêter l'homme dénoncé, me doutant bien qu'il me servirait à pincer les autres. Je le fis filer et, peu à peu, en

quelques jours, je connus tous les gens avec lesquels il était en relations.

C'était toute une bande de voleurs.

Je voulus que toutes les arrestations fussent faites en un seul jour, et je mobilisai, pour cela, environ quatre-vingts agents, dès cinq heures du matin.

Ces agents étaient chargés de surveiller les domiciles de tous les individus à arrêter et de leur mettre la main au collet s'ils sortaient de chez eux ; autrement, ils devaient m'attendre, car je voulais perquisitionner moi-même chez tous.

L'homme qui m'avait été désigné comme le chef de la bande habitait rue des Petits-Carreaux.

J'y arrivai à six heures du matin avec Rossignol et mon secrétaire Ducrocq, garçon très débrouillard, aujourd'hui officier de paix.

Comme je montais pour me rendre au logement indiqué qui était situé au sixième étage, je rencontrai dans l'escalier un petit vieillard propret et bizarre, qui descendait avec une précipitation telle que je l'arrêtai au passage et lui dis brusquement :

— D'où venez-vous ?

— Du sixième étage, répondit le vieillard sans se troubler.

— De chez Alleaume ?

— Précisément ; mais je n'y retournerai plus, car je viens de m'apercevoir que j'avais affaire à un malhonnête homme : je vais d'ailleurs prévenir immédiatement le chef de la Sûreté.

— Inutile de vous donner la peine d'aller plus loin, repris-je, goguenard ; le chef de la Sûreté, c'est moi, et je tiens à vous garder à ma disposition pour de plus amples renseignements ; en attendant, veuillez vider vos poches. Je le fis fouiller immédiatement et l'on trouva dans son pardessus une certaine quantité de fragments d'or qui ne pouvaient provenir que de bijoux volés.

— Des bijoux volés ? Et volés par moi ? s'écria-t-il avec indignation ; mais, monsieur, ce pardessus ne m'appartient pas ; c'est Alleaume qui me l'a jeté sur les épaules au moment où je sortais de chez lui.

La défaite était mauvaise et, comme on pense, me décida à faire emmener aussitôt le petit vieux par deux agents.

Je montai alors à la chambre d'Alleaume et j'arrêtai un homme d'une cinquantaine d'années, légèrement voûté, les cheveux grisonnants, enveloppé d'une large redingote qui cachait la pauvreté de son linge.

Quelques instants après se présentait un ancien acteur des théâtres de banlieue, qui éprouva un bien vif désagrément de se voir cueilli sur le seuil même de la chambre de son ami. Il avait, du reste, dans sa poche quelques-uns des bijoux volés chez M. de Panisse-Passis.

Je n'avais pas le temps de m'appesantir sur les détails et d'interroger ceux que j'arrêtais. Je continuai ma tournée et j'allai perquisitionner route de Châtillon, avenue de Clichy, à Saint-Ouen, à Vincennes, au diable !

Je crois que rarement j'eus une journée plus mouvementée ; le soir, j'avais opéré 24 arrestations.

Il y avait de tout dans ce coup de filet jeté dans la pègre parisienne : des filles, des voleurs de profession et des dévoyés.

Alleaume, quand il se trouva le soir dans mon bureau, en présence de M. Atthalin et de moi, ne nia pas une seconde.

C'était un voleur de profession, fort intelligent, qui n'avait pas d'illusion sur sa situation ; il avoua que son véritable nom était Tajean et qu'il avait passé une partie de sa vie dans les prisons. Il sortait de Clairvaux, où il avait purgé une condamnation à dix années de réclusion ; là il s'était lié avec d'autres condamnés, qu'il avait ensuite recrutés pour former sa bande.

Du reste, on avait retrouvé chez lui des bijoux et du linge volés à l'hôtel de Panisse, ainsi que des coupons d'étoffes pris dans un magasin de soieries qu'il avait dévalisé avec ses complices, depuis le grand exploit de l'avenue Marceau.

Mais si Tajean-Alleaume fit des aveux complets en ce qui le concernait, il refusa énergiquement de nommer ses complices et il me conta un de ces romans absurdes qui, s'ils ne sont pas acceptés un instant, gênent cependant parfois les recherches de la justice.

Il nous dit que deux inconnus, qu'il désignait sous les noms de Julot et d'Amédée, dont il prétendait ne pas connaître les noms véritables, lui avaient donné rendez-vous près du Palais de l'industrie, le 27 janvier, à 4 h. 1/2 du soir ; ils lui avaient proposé une bonne affaire et il avait accepté.

Peu après, un troisième individu dont il affirmait ne pas connaître davantage le nom était arrivé, et tous quatre s'étaient dirigés vers l'hôtel de l'avenue Marceau.

Là, Amédée et Julot étaient entrés les premiers, Tajean et l'inconnu avaient pénétré un instant après, et c'était Tajean qui, prenant le tablier et la calotte du concierge, avait gardé la loge. Vers dix heures, racontait toujours notre homme, Amédée était allé chercher une voiture, et lui, Tajean, avait éclairé ses complices pendant qu'ils descendaient et chargeaient les malles remplies d'objets volés.

Enfin, il était parti un des derniers, vers minuit, et le lendemain seulement, Julot lui avait apporté sa part du butin.

Il ne fallait pas espérer en savoir davantage de ce cheval de retour, pour lequel le dernier point d'honneur était de ne jamais nommer ses compagnons.

Mais en même temps que lui, j'avais arrêté une collection de recéleurs et de complices qui furent un peu plus bavards.

Il y avait notamment dans cette bande un jeune premier qu'on appelait le Beau Paul et qui était entretenu par une étoile chorégraphique du Moulin-Rouge.

La dame avait été prise dans cette rafle, mais je m'aperçus bientôt qu'elle ne savait absolument rien des méfaits de son amoureux et je la remis en liberté.

Comme trait de mœurs particulières, je retrouve dans mes papiers les déclarations que fit cette jeune personne, à un journaliste, au sortir du Dépôt ; elles ont une saveur si particulière, elles sont si typiques que je crois devoir les citer :

« — Ah ! j'en ai soupé des hommes comme celui-là ! Faut-il que les femmes soient bêtes ! Me fourrer dans une affaire pa-

reille, moi une honnête fille ! On me connaît, je rigole, c'est vrai ; mais je n'ai jamais rien volé à personne !

» Il y a cinq mois, ça a commencé par un béguin. Vous savez ce que c'est, on est si seule ! Il était si gentil, il me plaisait. J'avais les « foies chauds » pour ce garçon-là.

» Alors, c'est toujours la même chose, n'est-ce pas ? j'ai vu qu'il était dans la mistoufle ; il me racontait qu'il ne travaillait plus, qu'il était à la charge de sa mère qui habite Saint-Ouen. Moi, je sais ce que c'est : je soutiens mes parents, et je ne bouffe-rais plutôt pas que de les laisser manquer.

» Alors, je lui ai donné de l'argent comme cela, un louis, dix francs, moins quelquefois.

» Il était rosse. Quand je ne lui donnais qu'une thune, il s'en allait sans déjeuner avec moi : ce n'était pas chic.

» Mon Dieu, que les femmes sont bêtes ! Je me suis mise dans la panade pour l'aider. Robes, bijoux, je portais tout cela au clou. Je l'avais dans le sang.

» Heureusement, j'ai les reconnaissances ; je vais pouvoir rentrer dans tout ça maintenant.

» Je le gobais, fallait voir, et pourtant je n'étais pas heureuse ! Il était rosse ; jamais il ne sortait avec moi ; il avait toujours quelque chose à faire. Pas de théâtre, pas de campagne !

» Il ne disait rien, pas méchant. Jamais il ne m'a cognée ; mais voilà, pas communicatif, ça m'embêtait. J'essayais de le faire cau-ser : ce n'était pas vrai ; jamais je n'ai pu « l'ouvrir », cet homme-là.

» Il faut vous dire que je suis poursuivie depuis longtemps par un homme qui veut me tuer ; il m'a déjà donné six coups de couteau, il y a longtemps ; on l'a arrêté, mais on l'a relâché ; on prétend qu'il ne sait pas ce qu'il fait, qu'il est « louf ».

» Il y a quelque temps, celui-là m'a rencontrée avec Paul, boulevard de Clichy ; il a crié à Paul :

» — Ah ! tu es avec ma femme ! et il a tiré deux coups de revolver. On l'a arrêté encore.

» Moi, je me méfie toujours, vous comprenez.

» L'autre jour, avec Paul, je vois trois hommes qui nous guignaient ; j'ai pensé : Tiens, voilà des amis du « Louf » qui veulent nous arranger.

» Aujourd'hui, j'ai eu l'explication ; c'était M. Rossignol et deux autres de la Sûreté.

» À deux heures, j'étais à déjeuner au restaurant à côté de chez moi, lorsque M. Rossignol entra et me dit très gentiment :

» — Mademoiselle, venez donc jusque chez vous ; M. Goron veut vous parler.

» Moi je m'amène et j'vois M. Goron qui me demande mes clefs et qui retourne tout.

» Naturellement, il n'a rien trouvé ; mais il m'a emballée tout de même !

» Moi, je ne savais pas ce qu'il y avait. Enfin, M. Goron a bien voulu que j'emmène mon chien et on est parti.

» Ils m'ont demandé des tas de choses auxquelles je ne comprenais rien ; ils m'ont montré des bijoux ; je ne voulais rien savoir, comme vous le pensez.

» Alors, ce soir, M. Rossignol, — il est bien aimable, M. Rossignol, — est venu me dire de m'en aller, et me voilà avec mon chien.

» C'est mon Paul qui m'a valu ça. Je vous le jure, c'est une purge sérieuse ! Il peut en venir d'autres se présenter ; j'en ai soupé des hommes comme ça. »

La pauvrette en avait si peu soupé que tous les journaux depuis ont raconté comment elle fut dévalisée par un autre « petit homme » qu'elle adorait !

Le vieillard que j'avais arrêté rue des Petits-Carreaux, et qu'on appelait le père Louis, était, lui aussi, un type tout à fait extraordinaire :

— Mon Dieu, monsieur, me dit-il, je ne suis peut-être pas ce que l'on est convenu d'appeler un honnête homme, car j'ai passé beaucoup d'années en prison ; mais je vous assure que je ne suis pour rien dans le vol de l'hôtel Panisse, ni dans aucun autre de ceux que vous pouvez avoir à reprocher à Alleaume. Tout ce que j'ai pu faire, c'est de me charger d'écouler les débris de bijoux qu'on a retrouvés dans mes poches.

Il y avait un tel accent de sincérité dans les paroles du vieillard, que M. Atthalin et moi, après l'interrogatoire des individus arrêtés en même temps que lui, nous décidâmes de le remettre en liberté. Cela du reste ne lui servit pas à grand'chose : à peine se trouva-t-il sur la pavé de Paris qu'il se remit à vivre d'es-

croqueries et on l'arrêta en flagrant délit au moment où il quêtait soi-disant pour l'œuvre de l'abbé Rousselle ; il retourna en prison et ce fut en costume de réclusionnaire qu'il vint témoigner au procès.

Peu à peu, les accusations s'accumulèrent, grâce aux dénonciations des individus arrêtés ; grâce aussi à une liste d'adresses trouvée en la possession d'Alleaume le Mystérieux, celui qui ne voulait pas dénoncer ses complices.

Nous fûmes assez vite sur les traces du gros Paul, connu aussi de ses complices sous le nom de Paul le Cocher. Il y avait plusieurs Paul, dans la bande, le Beau Paul de l'étoile chorégraphique et Paul le Cocher.

Les agents arrivèrent à Clichy quelques heures seulement après qu'il avait pris la fuite, abandonnant une valise dans laquelle je trouvai 52 couverts aux initiales du marquis de Panisse, 72 couteaux à manche d'argent et à lame d'or aux mêmes initiales, plus deux creusets destinés selon toute vraisemblance à fondre le tout.

Ce petit travail était déjà commencé, car les lames d'une douzaine de couteaux étaient brisées.

Du reste, tous les voleurs commirent cet acte de vandalisme artistique, et je me souviens de la douleur qu'éprouva M. de Panisse quand, arrivant avec moi à Montrouge, chez un recéleur, il trouva fondue en lingots la magnifique argenterie de ses ancêtres, qui lui avait été transmise de génération en génération, et qui représentait pour lui tant de précieux souvenirs !

Enfin, le 25 février, un mois à peine après le vol, mes agents arrêtaient dans un débit de vins de l'avenue Hoche le gros Paul, dont le vrai nom était Paul Jalby, et un homme déjà vieux qui se trouvait en sa compagnie.

Àpeine Paul eut-il aperçu les agents qu'il prit la fuite ; il fut rejoint du reste quelques centaines de mètres plus loin et arrêté. Son compagnon, qui ne se croyait pas soupçonné, resta tranquillement assis devant sa table et fut cueilli en même temps que lui.

Quand on me les amena à la Sûreté, ils ne firent aucune difficulté pour reconnaître qu'ils s'appelaient : l'un Jalby, l'autre Renard, et qu'ils étaient deux récidivistes en rupture de ban. Ils disaient néanmoins qu'ils arrivaient le matin même de Londres et prétendaient s'être connus dans le voyage.

Renard ajouta même :

— Je n'ai vu monsieur que sur le paquebot. Puis je l'ai rencontré tout à l'heure et il m'a offert une consommation !

En les fouillant, on trouva sur eux des revolvers chargés, d'assez grosses sommes d'argent et des trousseaux de clés suspectes.

Bien entendu, ils prétendaient ne pas avoir de domicile à Paris, et quand je leur parlai du vol de l'avenue Marceau, ils me répondirent :

— Ah ! oui, nous avons lu ça dans les journaux à Londres ; mais il nous est impossible de vous donner aucun renseignement à ce sujet, puisque nous n'étions pas à Paris.

Mais tout changea quand on les mit en présence de leurs complices déjà arrêtés. Alleaume, qui considérait sans doute que ce n'était plus vendre un camarade que d'avouer sa culpabilité lorsqu'il était pris, reconnut en Renard l'homme qui avait joué le rôle du commissaire de police aux délégations judiciaires (M. Clément, comme il disait), et il déclara en même temps que, non seulement Paul, le cocher, avait amené la voiture, mais encore qu'il avait joué le rôle de M. Lozé, dans la petite comédie.

Enfin, grâce à la ténacité de mon service, je parvins à connaître la dernière adresse de Renard. Mon homme habitait une chambre meublée rue Lafontaine, sous le nom de Bulet.

Lorsqu'on l'y conduisit, d'abord Renard ne s'imaginait nullement qu'on était parvenu à découvrir son logis. Mais quand il vit la voiture s'arrêter devant la maison et qu'il fut contraint de monter son escalier, il faillit s'évanouir ; les agents durent le soutenir jusqu'à ce que la porte fût ouverte. Alors, on le fit entrer dans sa chambre et il s'écroula sur une chaise, disant :

— J'ai perdu la partie, j'avoue ! Oui, tout ce qui est ici est le produit des vols que j'ai commis, et dont je parlerai à l'instruction.

Cette chambre était un véritable capharnaüm.

Il y avait de tout : à côté de papiers intimes du marquis de Panisse, des croix et des brevets volés à un officier supérieur, des pierres précieuses déchaussées, des bijoux, des écrins vides aux initiales les plus variées. Je trouvai là à peu près tout ce qui manquait de l'argenterie et de l'orfèvrerie volées chez le marquis de Panisse, ainsi que cinq tableaux de prix : le Wouwerman, le Pe-

terneefs, le Ruysdaël, le Van Miéris et le Van Waël ; seuls, les deux Téniers n'y étaient pas.

Dans le lit, entre le matelas et le sommier, on découvrit une somme de 1,700 francs en or et deux obligations du Crédit foncier 1859 portant les numéros 21,701 et 462,070.

L'armoire à glace ouverte, on en sortit toute une collection d'imprimés fabriqués par Renard pour son œuvre de maître-chanteur ; des papiers à en-tête de la Préfecture de police, de multiples cachets et sceaux, des mandats en blanc, des lettres de convocation de la Sûreté générale, des cartes de visite au nom de M. Atthalin que le faussaire faisait précéder des lettres E. D., alors que l'honorable magistrat se nomme Gaston ; des cartes de Jaume précédées d'un P., alors que mon ex-agent se nomme Fortuné ; d'autres cartes au nom de M. Besançon, chef de la deuxième division, de M. Geoffroy, chef de bureau au ministère de l'intérieur, de Rossignol, etc…

On découvrit encore des menottes qui, probablement, avaient servi pour les concierges de l'hôtel Panisse ; enfin, tout un matériel perfectionné de cambrioleur, entre autres une machine de l'invention de Renard pour ouvrir les coffres-forts.

Les experts qui l'examinèrent dirent qu'elle était le dernier mot de la perfection.

Mais une trouvaille particulièrement curieuse fut le carnet de Renard où se trouvaient les noms et les adresses de deux cents personnes à dévaliser : parmi elles, bien entendu, M. le marquis de Parnisse.

Ce carnet était fait, du reste, avec une méthode parfaite.

En face de chaque nom se trouvaient toutes les observations utiles aux voleurs : l'heure où l'on pouvait opérer en toute sécurité, celle où la personne s'absentait, son âge, son caractère, sa manière de vivre, etc.

Il y avait un carnet… même dans le faux Panama.

Enfin, parmi des papiers, on saisit cette lettre étrange d'une écriture de femme dont nous n'avons jamais pu connaître l'auteur, mais qui jetait une lumière singulière sur la vie mystérieuse de Renard :

« Vous croyez donc que je suis bouchée à l'émeri, pour m'envoyer des bourdes pareilles : que vous êtes parti pour Bruxelles ? Vous avez donc peur, que vous vous sauvez, et que vos meubles vous ont suivi ? Si vous disiez le produit de tous vos vols et vos outils à ouvrir les coffres-forts, je comprendrais.

» Mais dire « vos meubles », quelle blague ! Une autre fois, vous direz « les pièces à conviction », car vous savez que je les ai vues. Vous les avez montrées, et ce que vous n'avez pas dit, Corti s'en est chargé.

» Si vous croyez que vous ayez encore affaire à l'insensée que j'étais pour quelques jours. Comment voulez-vous que je les aie autrement vus que montrés par Jules Corti et sa maîtresse et par vous. Mais, il faut que je vous l'avoue : j'étais trop inconsciente, et vous savez, quand on a été trompée comme je l'ai été par Jules Corti, sa maîtresse et vous, ça fait ouvrir les yeux.

» Cependant, j'aurais dû être fixée sur son compte, car au mois de novembre 1892, pour aller vendre les titres volés et opposés, il n'a pas hésité à compromettre deux amies à Milan, et

quand vous avez lu le Secolo, de Milan, vous vous tordiez parce qu'on le cherchait à Paris le 19 et qu'il était parti le 18, la veille. C'est comme quand Goron est allé à Londres lui-même parce que ses roussins sont tellement bouchés qu'ils ne cherchent jamais du bon côté ; mais je me charge de le mettre au courant.

» Vous étiez content qu'il fasse chou-blanc, vous vous foutiez de sa poire ; mais soyez certain qu'il ne faudrait pas grand'chose pour le mettre sur vos traces. C'est comme pour les 17,000 francs de Milan. Il y a toujours le banquier et son garçon qui sont au ballon, et vous vous baladez au soleil.

» Et votre concierge de l'avenue Wagram, il est vraiment naïf de vous croire rentier, car s'il ouvrait les yeux, il verrait clair. Mais il a peut-être intérêt à ne rien voir, car toute la troupe qui arrive de Londres chez vous, que vous faites passer pour votre neveu, votre frère, ou un commerçant venant à Paris pour acheter un fonds, ce ne sont en réalité que des voleurs comme vous, qui êtes le chef, et que vous vous vantez qu'il y a vingt-cinq ans que vous faites le métier de cambrioleur.

» Comme logement, je vois bien que vous n'êtes pas embarrassé, car vous pouvez bien habiter celui du Bois de Boulogne où vous vous êtes fait passer pour un commerçant venant de Chartres et où vous avez fait passer Jules Corti pour peintre en bâtiments et que c'était pour faire la cour et pour prendre les empreintes de clefs à la bonne de la baronne et la dévaliser le jour opportun. Si elle ne l'a pas été, elle doit son salut au grabuge qu'il y a eu dans le ménage. Mais l'air du Bois de Boulogne vous est contraire. Vous pouvez encore habiter la rue Saint-Antoine, 151, que vous avez fait louer par la maîtresse à Jules Corti et payer d'avance, et que le motif était de dévaliser le bijoutier.

» Et vous vous cachez sous le masque de l'anarchie pour faire ces coups-là et tromper les compagnons et que c'est lâche de faire des révélations ; c'est sans doute vous qui êtes courageux d'agir comme vous le faites.

» Dans tous les cas, c'est vous qui l'aurez voulu, car je vous ai prévenu et, en général, un homme averti en vaut deux.

» Pour toute réplique, vous avez dit que vous agiriez avec des moyens énergiques, mais je ne vous crains pas ; je sais bien que vous avez des poisons chez vous, du chloroforme pour endormir…

» Vous avez eu la bêtise de me les montrer. Eh bien, si tous les anarchistes sont comme vous, je plains la société future.

» Vous dévalisez les bourgeois pour placer le produit de vos vols à la banque, en Angleterre, pour vous faire des rentes. Elle est belle, votre anarchie ! Vous êtes loin d'être un Duval et un Ravachol ; eux au moins, ce qu'ils faisaient, c'était pour la cause ; et vous voulez jouer au délicat ; ça vous va bien, je vous le conseille.

» Maintenant, je veux mes affaires et que tout soit fini ; ça me répugne de faire des révélations. Cependant, si vous me forcez, je n'hésiterai pas et je vous assure que je le ferai au complet. Tant pis, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.

» Si, toutefois, vous n'avez pas mes draps, envoyez-moi vingt francs, et, pour la lettre de mon mari, rapportez-la chez la concierge, car rien au monde ne peut la remplacer. C'est un souvenir et j'y tiens, je vous le répète ; je préférerais plutôt vous faire faire vingt ans de bagne que de vous la laisser.

» Maintenant, inutile de pleurer misère. Je sais que vous ne manquez pas, d'après les vols que vous venez de faire et, en plus des lingots d'or, que vous avez des bijoux que vous fondez, et les brillants que vous retirez, et vous n'avez pas mangé les 40,000 francs du vol du mois de décembre avec M… et P… Je ne vous donne pas les adresses, car je crois que c'est inutile… Maintenant, inutile de m'écrire, vous êtes comme le serpent. Vous avez le miel sur les lèvres et le venin dans le cœur. Il fait semblant de dormir et il pince le premier qui s'approche.

» Signé : Octavie.

» Lyon, le 16 février 1893. »

Quelle était cette Octavie ? Nous cherchâmes à le savoir, sans y parvenir, et cette mystérieuse correspondante du faux M. Clément n'éprouva nullement le besoin de se faire connaître. De son côté, Renard se refusa toujours à dire qui elle était ; on alla vainement aux adresses indiquées sur la lettre ; on ne trouva rien. C'est le point resté mystérieux dans cette singulière affaire. Mais ce fut le seul.

On parvint à trouver tous les domiciles de Renard et tous les faux noms qu'il prenait.

Il avait un logement rue Blomet, sous le nom de Morel ; un autre sous le nom de Barbier, avenue de Wagram ; rue Lafontaine, sous le nom de Butet, la chambre, où l'on avait fait la première perquisition que j'ai racontée, et rue de la Barouillère, un petit appartement sous le nom de Deschamps.

Renard apparut alors ce qu'il était : un malfaiteur tout à fait extraordinaire et d'un machiavélisme stupéfiant. Il appartenait à

cette catégorie d'individus vils, qui exploitent les plus basses passions de l'humanité, et on retrouva rue Lafontaine la preuve que sa première industrie avait été de faire chanter les vieillards qui ont des vices contre nature ; il avait, notamment, presque ruiné un ancien officier supérieur, dont l'âge avait affaibli les facultés.

Renard était un être bizarre, assez grand et de forte corpulence ; il paraissait âgé d'une cinquantaine d'années, bien que ses cheveux fussent restés châtains ; sa figure était empâtée, la barbe rare et mélangée de poils blancs ; toute sa physionomie respirait l'astuce. Enfin il avait un tic particulier.

Quand on le prenait en flagrant délit de mensonge, sa voix, naturellement douce et insinuante, s'enflait tout à coup, et il était pris d'un rire nerveux sec et sonnant faux.

Cet individu avait passé, lui aussi, bien des années dans les maisons, centrales, et, avec une grande intelligence, il avait organisé une sorte d'association internationale de malfaiteurs, tout comme Catusse et Ménégant. Il avait, à Londres, un de ses parents, connu dans le monde de la pègre sous le nom de « Charlot Gros… Derrière », qui s'occupait spécialement de l'écoulement des titres volés.

Son complice, Paul Jably, une espèce d'hercule, un redoutable bandit brutal et féroce, fut forcé d'avouer lui aussi qu'il avait joué un rôle dans le vol de l'avenue Marceau et que c'était lui qui avait fait le préfet de police.

L'arrestation de ces deux hommes fit découvrir la part qu'ils avaient prise non seulement au vol de l'hôtel Panisse, mais encore à plusieurs autres.

C'étaient eux qui avaient dévalisé madame Dinah Félix, l'artiste bien connue, qui habitait alors rue Basse-du-Rempart.

C'étaient eux encore qui, se disant commissaire de police et agent de la Sûreté, s'étaient introduits à Rueil chez une dame B..., d'où ils avaient emporté 20,000 francs d'argent et des bijoux. On acquit encore la preuve qu'ils étaient les auteurs de vols commis à Saint-Quentin, à Laon, etc., etc.

Jamais on n'avait mis la main, depuis la bande Catusse, sur une association de bandits aussi dangereux.

On soupçonnait Renard d'être affilié aux anarchistes ; la vérité, c'est qu'il les exploitait ; il s'était contenté de négocier le produit de quelques vols commis par certains propagandistes par le fait.

On ne put rien tirer de lui à cet égard.

— J'ai été, me disait-il, un des grands négociateurs des principaux vols commis par les anarchistes, mais je n'ai pas envie de me faire tuer ! Sans cela, je vous dirais tout ! Vous ne pouvez vous imaginer, ajoutait-il avec coquetterie, à quel point cela m'amuserait et vous amuserait aussi ! Mais je ne puis, je tiens à ma peau !

Renard avait aussi avec moi des moments d'abandon.

— Voyez-vous, monsieur Goron, me dit-il un jour, ce qui m'a perdu, c'est de travailler à plusieurs ! Ah ! j'en ai fait d'autres affaires, que vous ne savez pas et que vous ne saurez jamais, parce que je ne vous les dirai pas, mais j'étais seul ! Cette fois, ce qui m'a fait prendre, c'est d'avoir des complices ! Si ces imbéciles avaient eu en moi la confiance que je méritais, s'ils m'avaient

chargé de tout liquider avec les relations que j'ai su me créer en Europe, vous n'y auriez vu que du feu ! Ce sont eux qui m'ont fait pincer ! Ces gens-là ne connaissent pas la valeur de la centralisation !

Ce Renard, du reste, était impayable. Un jour, à Mazas, M. Atthalin et moi, nous l'avions confronté avec l'officier supérieur dont j'ai parlé, et qu'il avait dévalisé. Quand le pauvre homme fut parti, Renard, qui s'imaginait sans doute être encore « M. Clément », se tourna vers nous et s'écria :

— Maintenant, messieurs, que nous sommes entre magistrats !...

La situation était si drôle que, M. Atthalin et moi, nous partîmes d'un grand éclat de rire !

Le procès, qui dura plusieurs audiences, fut un étalage pittoresque des vices de l'humanité et aussi de la naïveté de la plupart des gens qu'exploitent les filous.

Renard fit le joli cœur et amusa le public en racontant, assez plaisamment, que sa spécialité était de jouer les commissaires de police ; il s'appesantissait sur les détails du vol de l'avenue Marceau... Mais toute cette bonne humeur tomba quand un agent, Rossignol, vint raconter que Renard, dit : « la Bombée », dit « la Grosse-Tête », était d'un monde particulier et ignoble qui cherchait à faire de Paris la Sodome moderne.

C'est, en effet, un des signes les plus curieux des misérables atteints de ce vice immonde ; non seulement ils ne l'avouent pas, mais préfèrent se reconnaître coupables de tous les crimes plutôt que de laisser proclamer leur infamie !

Seuls, les esthètes modernes, qui ont ressuscité l'amour grec, avouent parfois leurs licences poétiques.

Renard, comme la plupart de ses compères, tempêta, cria, protesta contre l'évidence même, et, à un moment donné, ne se défendit plus contre les accusations qui pouvaient l'envoyer au bagne pour le restant de ses jours, mais s'indigna contre celles qui touchaient à sa moralité !

Il y avait neuf accusés : Renard, Tajean-Alleaume, Jably, dit Paul le Cocher, et puis toute la troupe des recéleurs et des complices de moindre importance.

Quant aux autres arrêtés tout d'abord, on s'arrangea pour les caser dans certaines affaires judiciaires, dont ils avaient été les héros.

Parmi les recéleurs, il y avait, notamment, un nommé L..., chez qui on avait trouvé des étoffes, volées par la bande ; un bandit, incontestablement, mais qui, je le crois, n'avait pas participé au vol Panisse.

Le cas de cet homme était tout à fait original : voleur de profession, nous avions retrouvé sa main dans cent affaires ; on l'avait arrêté maintes fois, et, toujours, on avait été obligé de le remettre en liberté, attendu que la preuve matérielle manquait.

Dans cette affaire, il avait toutes les apparences contre lui, sans peut-être avoir la réalité ; les jurés lui firent payer le passé. Il fut condamné à six ans de réclusion, peut-être l'unique fois où il était innocent !

Cependant, je n'aurai jamais la pensée de classer L... parmi les victimes des erreurs judiciaires !

Un des côtés les plus curieux du procès Panisse-Passis, fut l'impression tout à fait extraordinaire qu'il produisit sur les concierges de Paris.

Pendant des mois, quand un véritable commissaire se présentait dans une maison pour faire une perquisition, le concierge lui répondait en haussant les épaules :

— Ah ! non, elle est connue celle-là, il ne faut pas nous la faire !

Et, lorsque le magistral indigné sortait son écharpe, le pipelet reprenait :

— Parfait, c'est bien comme cela que les choses doivent se passer ! Il en avait une écharpe, lui aussi, Renard !

La dispute montait de diapason, les gardiens de la paix arrivaient, et l'on vit des commissaires de police très authentiques conduits au poste !

Il m'arriva à moi-même une aventure assez originale.

Un matin que j'étais allé perquisitionner chez un individu qui me connaissait fort bien, le concierge me fit l'algarade que l'on sait et me barra carrément le chemin, me prenant pour un émule des dévaliseurs de l'hôtel Panisse.

Au bruit, mon homme ouvrit sa porte et, dès qu'il m'aperçut, n'ayant, lui, aucun doute sur mon identité, il n'eut plus qu'une pensée : se tirer des jambes le plus vite possible.

Au moment où je commençais à me mettre en colère et à attraper sévèrement le concierge, j'entendis un léger bruit derrière moi ; je me retournai : c'était mon filou qui filait à l'anglaise…

Sans attendre l'arrivée des agents et la fin des explications, je me mis à courir après lui de toutes mes forces et je le happai au collet quelques mètres plus loin !...

On a célébré Renard comme un homme de génie ; on a fait des romans et des vaudevilles avec son histoire.

Au fond, il ne méritait pas cet excès d'honneur ; il n'avait rien inventé : c'était un simple plagiaire, tout comme Lecomte. Seulement, c'était « Gil Blas » qu'il avait plagié.

Dans un chapitre de son odyssée, le héros de Le Sage raconte comment, travesti en alguazil, il seconda deux bons compagnons qui firent les personnages de greffier et de commissaire de l'inquisition pour dépouiller un riche marchand juif converti. Mais la citation même du passage démontre, bien mieux que tous les raisonnements, le plagiat de Renard :

« Nous allâmes frapper à la porte de Samuel Simon. Il vint ouvrir et il fut étonné de voir trois figures comme les nôtres ; il le fut bien davantage quand Laméla, qui portait la parole, lui dit d'un ton impératif : « Maître Samuel, je vous ordonne de la part de la Sainte Inquisition, dont j'ai l'honneur d'être commissaire, de me donner tout à l'heure la clef de votre cabinet ; je veux voir si je ne trouverai point de quoi justifier les mémoires qui nous ont été remis contre vous. »

» Le marchand, que ce discours déconcerta, fit deux pas en arrière, comme si on lui eût donné une bourrade dans l'estomac. Bien loin de se douter de quelque supercherie de notre part, il s'imagina de bonne foi qu'un ennemi secret l'avait rendu suspect au Saint-Office ; peut-être aussi, ne se sentant pas trop bon catholique, avait-il sujet d'appréhender une information. Quoi qu'il

en soit, je n'ai jamais vu d'homme plus troublé. Il obéit sans résistance et avec le respect que peut avoir un homme qui craint l'inquisition. Il nous ouvrit son cabinet. « Du moins, lui dit Ambroise en entrant, du moins recevez-vous sans rébellion les ordres du Saint-Office !... Mais, ajouta-t-il, retirez-vous dans votre chambre et laissez-moi remplir mon emploi. »

» Samuel ne se révolta pas plus contre cet ordre que contre le premier ; il se tint dans sa boutique et nous entrâmes tous trois dans son cabinet où, sans perdre de temps, nous nous mîmes à chercher ses espèces. Nous les trouvâmes sans peine ; elles étaient dans un coffre ouvert et il y en avait beaucoup plus que nous n'en pouvions emporter.

» Nous sortîmes du cabinet après avoir si bien fait notre main. Alors, pour une raison que le lecteur devinera aisément, monsieur l'inquisiteur tira son cadenas qu'il voulut attacher lui-même à la porte ; ensuite, il mit le scellé, puis dit à Simon : « Maître Samuel, je vous défends, de la part de la haute Inquisition, de toucher à ce cadenas, de même qu'à ce sceau, que vous devez respecter puisque c'est le sceau du Saint-Office ! Je reviendrai demain à la même heure pour le lever et vous apporter des ordres. » À ces mots, il se fit ouvrir la porte de la rue que nous enfilâmes joyeusement l'un après l'autre... »

Détail amusant : dans le capharnaüm de Renard, j'ai retrouvé un exemplaire de Gil Blas, et cet étonnant bandit m'a avoué lui-même que c'était son livre de chevet.

Note de l'Auteur. — Dans un des nombreux entretiens que j'eus avec Renard au cours de l'instruction, il me dit ceci : « — Si le jury et la Cour ne sont pas impitoyables ; si l'on ne m'envoie à

la Nouvelle que pour dix ans, je resterai, estimant que ce que j'ai fait vaut cela. Mais si l'on me colle vingt ans, je m'évaderai. » Renard, qui fut condamné à vingt années de travaux forcés et envoyé à la Guyane, a tenu parole. Il s'est sauvé du bagne, et j'ai reçu de l'évadé une lettre datée d'Amérique contenant une foule d'injures contre le service de la Sûreté et contre moi, parce que dans mes mémoires parus en feuilleton j'ai dit qu'en Cour d'assises, Rossignol l'avait fait passer pour un homme de mœurs inavouables. « Je suis un voleur, dit-il, un brigand tant que vous voudrez ; mais j'ai toujours aimé les femmes, puisque c'est l'une d'elles qui, habillée en religieuse, m'a aidé à m'échapper des mains des garde-chiourmes du Maroni. » Je ne rectifie ni ne confirme les renseignements fournis à la Cour d'assises. Renard, forçat évadé, proteste comme Renard accusé. J'enregistre sa protestation. — G.

Partie 3 · Arton et le vrai Panama

Vers la fin de l'hiver 1890-91, je reçus un matin la visite d'une jeune et jolie femme qu'accompagnaient deux messieurs que je ne connaissais pas, que je n'avais jamais vus — pas plus que la dame, d'ailleurs — et qui étaient l'un un député, l'autre un financier qui déclara se nommer M. Arton. Ce nom ne me frappa nullement.

Quand mon garçon de bureau me présenta cette carte, c'est à peine si je me souvins vaguement d'avoir vu sur les murs de Paris, quelques années auparavant, de grandes affiches portant en lettres immenses « Café Arton ».

La jeune femme, avec gentillesse, me raconta sa mésaventure ; la veille, elle était allée au bal de l'Opéra, dans une loge, et toute la nuit elle s'était amusée à lancer des confetti. Elle avait même mis à cet exercice une ardeur telle, qu'en rentrant chez elle, elle n'avait plus retrouvé à son cou une magnifique broche en perles noires entourées de brillants d'une valeur de près de trente mille francs.

— Mon Dieu ! avoua-t-elle, j'étais si animée à ce jeu qu'à un moment donné la manche de mon corsage a dû se prendre à la broche mal attachée et l'a entraînée… Ma pauvre broche sans doute est allée se promener au milieu de la salle… avec les confetti que je lançais !

Certes, retrouver une broche dans ces conditions, était beaucoup plus difficile que de retrouver la traditionnelle anguille dans la traditionnelle botte de foin.

Néanmoins, comme la jeune femme était charmante et qu'elle avait un gros chagrin de la perte de son bijou, je prononçai les paroles sacramentelles de consolation, que les magistrats sont obligés de dire en pareille circonstance.

J'avais, par acquis de conscience, ordonné des recherches à l'Opéra, recherches restées d'ailleurs sans résultats, et je ne pensais même plus à cette histoire, quand un matin on m'apporta la broche dans des conditions tout à fait curieuses.

Un gamin de dix-huit ans, lequel avait les plus fâcheuses habitudes, comme on va le voir, s'était fait prendre en flagrant délit de vol à l'étalage, à la porte d'un magasin du quartier du Temple. Il avait pris quelque chose comme six mouchoirs et une douzaine de chaussettes.

M. Trobert, commissaire de police, alla faire une perquisition au domicile du voleur ; là, on s'aperçut que, malgré son jeune âge, il était en puissance de femme et qu'il possédait une joyeuse gigolette… Seulement, les agents qui accompagnaient le commissaire de police du quartier dans cette perquisition, louchèrent un peu quand ils virent au cou de la demoiselle, fermant son méchant corsage de satinette rose, une broche qui jetait des feux et paraissait ne pas être en toc.

— Qui t'a donné cela ? lui demandèrent-ils.

— Cette broche ? Mais c'est mon homme qui m'en a fait cadeau, l'autre nuit, que nous « étions masques » au bal de l'Opéra !… Même qu'il l'a ramassée dans un tas de confetti.

La gigolette fut très étonnée quand on la cueillit pour « une broche ».

— Ma voisine n'a voulu m'en offrir que dix francs, disait-elle ; moi, j'en voulais douze. Ce que c'est que la veine ! Si elle m'avait donné mes douze francs, vous ne l'auriez pas trouvée à la maison !

Si la gigolette fit une grimace en allant rejoindre son homme au Dépôt, la jeune femme, amie d'Arton, sauta de joie, quand je la fis venir et lui rendis le bijou, qui lui revenait ainsi par une sorte de miracle. Il y eut de sa part et de celle d'Arton une telle explosion de reconnaissance, que je dus me défendre un peu et rendre au hasard, qui seul avait tout fait, sa légitime part.

Alors, madame X… et Arton eurent une idée généreuse. Ils voulaient absolument obtenir la grâce du jeune voleur et de sa

maîtresse ! La pensée que ces deux pauvres diables étaient en prison leur gâtait, disaient-ils, la joie d'avoir retrouvé le bijou.

Je crois qu'ils l'obtinrent. Je suis même certain que, malgré la défense que je lui en avais faite, l'amie d'Arton donna au jeune voleur une gratification assez forte…

Bref, pendant que se négocia cette petite affaire, je vis Arton deux ou trois fois. Quand tout fut fini, il revint me voir et me dit :

— Monsieur le chef de la Sûreté, vous avez été si aimable pour moi que je viens vous demander une faveur que vous ne pouvez me refuser. Dans quelques jours, je donne un grand dîner, auquel assisteront M. X…, ancien ministre, MM. A…, B…, C…, députés, M. Z…, sénateur, etc., etc. Il faut que vous me promettiez d'être des nôtres.

J'ai toujours l'habitude de décliner les invitations des gens que je connais imparfaitement. Néanmoins, celle-ci m'était faite avec une amabilité telle, que je me vis obligé d'accepter, après une vive défense, bien résolu, toutefois, à trouver un moyen poli de me dégager, chose assez facile pour un chef de la Sûreté qui a de très multiples occupations.

N'allez pas croire au moins que j'eusse un flair particulier et qu'une sorte de prescience m'avertît que je serais chargé de faire arrêter Arton un an plus tard. J'étais bien loin de toute pensée de ce genre. Arton était pour moi un monsieur quelconque, ni sympathique, ni antipathique. Ce qui m'effrayait, c'était la liste des députés et sénateurs, ses convives, presque tous tenant une grande place dans le parti qui avait suivi le général Boulanger !

On avait déjà assez raconté de sottises sur mon compte, pour que je ne m'exposasse point à me voir encore traité de conspirateur boulangiste.

Mais il me vint, je ne sais plus aujourd'hui pourquoi, une curiosité de savoir quel était ce M. Arton qui m'invitait à dîner avec le Parlement. J'envoyai Rossignol rue Rouget-de-l'Isle. Jamais on ne me rapporta sur personne renseignements meilleurs. Il n'y avait pas la plus petite ombre au tableau : crédit de premier ordre, brave homme, aimé de son concierge, généreux, bon, sensible, charitable. S'il m'en souvient bien, d'après le rapport verbal que me fit Rossignol, Arton devait avoir toutes les vertus.

Cela ne changea rien à ma résolution, du reste, car, je le répète, c'étaient les députés et les sénateurs qui me faisaient peur. Rossignol, le soir du fameux dîner, s'en fut chez Arton le prévenir que je regrettais beaucoup d'être privé du plaisir que j'aurais eu à dîner avec lui, mais qu'un vol très important… ayant été commis, dans la banlieue… j'étais obligé de passer toute la soirée à Chaville ou à Saint-Maur, peut-être même à Courbevoie.

Depuis cette époque, je n'ai plus revu Arton que dans la prison d'Holloway, où j'allai le voir en qualité de rédacteur du Matin.

Un an après ce dîner manqué, je fus surpris de recevoir de M. Welter, juge d'instruction, l'ordre de rechercher un nommé Arton, banquier, rue Rouget-de-l'Isle, alors en fuite.

Je m'applaudis d'avoir eu la bonne idée de ne pas aller dîner chez un homme que j'étais obligé d'arrêter.

Et ce fut tout.

Le mandat que l'on me confiait à exécuter ne me suggéra aucune autre pensée. Il paraît que déjà, à cette époque, tous les hommes au courant de la politique savaient qu'Arton voulait dire : Panama ; moi, je ne savais rien de tout cela.

Je suis bien décidé d'ailleurs à garder ma sainte ignorance de la politique jusqu'à mon dernier jour.

Dans la perquisition rue Rouget-de-l'Isle, on trouva un portrait d'Arton au fusain, fait d'après une photographie et qui datait au moins de dix ans. Avec le signalement toujours vague, toujours incomplet que donnent les gens dont ce n'est pas le métier, — c'était le seul document qu'il fût permis de fournir aux agents. Néanmoins, on fit photographier, par acquit de conscience, le portrait au fusain, et on le distribua avec le signalement dans le monde entier, pour ainsi dire.

Pendant quelques semaines, les recherches se firent avec une grande activité, aussi bien en France qu'en Angleterre ; puis, quand il me fut prouvé que non seulement Arton ne se trouvait pas à Paris, mais encore qu'il n'y reviendrait vraisemblablement pas, je ne comptai plus guère que sur le hasard pour arrêter le fugitif, comme cela se passe d'ordinaire pour tous les financiers qui lèvent le pied.

Mais voilà qu'à la fin de 1892 éclata tout à coup le « Panama », et en lisant les journaux je fus obligé d'apprendre, sans comprendre grand'chose, du reste, à tout cela, le rôle qu'on prétendait avoir été joué par Arton non seulement en finance, mais encore en politique.

Cette fois, sur l'ordre du préfet de police, je fis reprendre les recherches avec plus d'activité que jamais, sachant fort bien, du

reste, que, de son côté, la Sûreté générale, cette police rivale depuis plus d'un siècle de la préfecture, s'occupait de retrouver celui qu'à la tribune on appelait le grand corrupteur…

Les recherches des policiers concurrents, pour ne pas dire rivaux, n'avaient peut-être pas le même but que les miennes, si j'en crois ce que j'ai lu depuis dans les feuilles publiques.

Je chargeai Houillier et Soudais de retrouver Arton. Houillier alla à Londres, et Soudais surveilla à Paris toutes les personnes que l'on pouvait soupçonner d'avoir des relations avec le financier en fuite. Ces premières recherches ne donnèrent aucun résultat, et, un jour, M. Lozé me dit :

— Mon cher ami, un agent de la Sûreté générale connaît Arton ; il va partir à sa recherche et il est nécessaire de lui adjoindre Soudais.

Malgré moi, je fis cette réflexion, que si l'on voulait mettre à la poursuite du fugitif quelqu'un le connaissant, il était plus simple de m'en charger moi-même.

Tout le monde savait, car je ne m'en étais caché à personne, qu'Arton m'avait rendu visite à la Sûreté.

Néanmoins, comme je n'avais pas l'habitude de discuter les ordres de mes chefs ni de demander des explications quand ils ne m'en donnaient pas, je me gardai bien de faire à M. Lozé la moindre observation et j'envoyai mon agent au cabinet du préfet, où on devait le mettre en relation avec un nommé Lemoine.

Ce Lemoine, dont le vrai nom, je l'ai su depuis, était Dupas, a fait quelque peu parler de lui ; mais la première fois que je le vis, je l'affirme, ce fut le jour où je fus appelé comme témoin dans son

procès en police correctionnelle, où il fut d'ailleurs acquitté. Lors du départ de Soudais, on avait omis, bien certainement, dans l'intérêt de la justice, de me donner la véritable identité du compagnon de mon agent.

Vous admettrez bien aussi que les autorités supérieures n'avaient nullement besoin de me raconter par le menu comment Dupas et Arton s'étaient connus !

Donc, voilà Soudais parti, et, peu à peu, nous apprenons les diverses péripéties du voyage.

C'est d'abord à Jassy qu'Arton est manqué d'une heure à peine.

Avait-il été prévenu par un ami ? S'était-il contenté tout simplement de lire dans les journaux roumains le compte rendu télégraphique de la séance de la Chambre des députés de Paris, dans laquelle M. Ribot avait annoncé le départ de ses agents ? Toujours est-il qu'il avait pris la fuite en toute hâte.

Ensuite, ce furent les pérégrinations des deux agents à travers l'Europe à la poursuite de cet insaisissable voyageur, qui disparaissait de Hambourg ou de Nuremberg toujours quelques heures avant leur arrivée.

Je suis certain que Soudais a fait tout son devoir et qu'il a dû dépenser toute son activité pour essayer de retrouver l'homme qu'il était chargé d'arrêter.

D'un autre côté, il m'a toujours affirmé de la façon la plus formelle que, dans cette circonstance, il avait été très loyalement secondé par Dupas.

Mais il n'en est pas moins certain qu'à ce moment l'état d'esprit du public était à la blague ; on se moquait de l'insuccès des policiers. Seulement, si l'on blaguait ces malheureux carabiniers arrivant toujours en retard, comme ceux d'Offenbach, on apportait à cette ironie un sentiment d'excuse et de pitié pour ces pauvres policiers, toujours retardataires… par ordre. Je ne pouvais rencontrer un ami sans qu'il me dît, avec un sourire :

— Eh bien ! mon vieux Goron, quand vous permettra-t-on d'arrêter le fameux panamiste ?

Cela me mettait dans des rages bleues, mais il n'y avait pas à lutter contre ce courant d'opinion.

Cet état d'esprit étrange, dont les journaux se faisaient, d'ailleurs, largement l'écho, eut une répercussion particulière sur l'esprit du personnel de la préfecture de police.

Nous savions tous, depuis le départ de Soudais, que Dupas, quelque temps auparavant, avait eu avec Arton une entrevue à Venise. Nous n'en connaissions pas encore tous les détails, mais nous nous demandions ce que voulait dire cette comédie et pourquoi l'on choisissait, pour accompagner un agent de la police criminelle, un employé de la Sûreté générale, qui avait eu à sa disposition, sans l'arrêter, l'homme contre lequel il avait un mandat dans sa poche.

Chose que comprendront tous ceux qui connaissent mon caractère, c'était peut-être ce qui me donnait, à moi, le plus d'envie d'arrêter Arton.

— Vous savez, patron, me disaient parfois certains de mes agents, on l'aura peut-être, cet insaisissable Arton ! mais, vous

verrez, ça ne sera pas de l'avancement !

Je répondais invariablement :

— Vous êtes fous, mes enfants !

Néanmoins, je me demandais si après tout ce n'étaient pas mes agents qui avaient raison, tant on subit l'influence des opinions ambiantes !

J'avais donc le violent désir d'avoir Arton. C'était, du reste, mon devoir de l'arrêter, et comme aucun de mes chefs, je tiens à l'affirmer, n'avait manifesté devant moi le désir que cette arrestation ne fût pas opérée, que je n'avais à tenir aucun compte des bruits qui couraient, j'étais certain de ne pouvoir encourir un blâme en accomplissant une mission dont j'étais chargé par la justice.

Mais ces sentiments-là, mon personnel ne pouvait les avoir ; il en restait à la phrase de certains de mes agents que j'ai déjà reproduite : « Arrêter Arton, ce ne sera pas de l'avancement ! »

C'est du reste la formule qui résumait le mieux l'état d'âme du personnel de la préfecture, aussi bien que de tous les Parisiens.

Àce moment-là, justement, Dupas, se lassant d'une poursuite inutile, revint à Paris, laissant Soudais seul.

Celui-ci, qui disait ne plus pouvoir rien faire d'utile, demanda à rentrer à son tour, et, comme je le devais, je transmis sa demande à M. Lozé.

C'était la période où journalistes et députés accusaient avec le plus de violence le gouvernement et la police de ne pas vouloir arrêter Arton.

Soudais, dont le départ avait été annoncé à la tribune, Soudais, sur le pavé de Paris ! c'était un prétexte à toutes les attaques.

— Que Soudais nous laisse tranquille pour le moment, me répondit le préfet, qu'il reste où il est. Si nous avons une nouvelle piste, nous saurons où le trouver.

Peut-être traduisis-je avec un peu plus de naturalisme cette réponse à un de mes secrétaires, Herbain, qui correspondait directement avec Soudais, et qui interpréta à son tour mes instructions et celles du préfet… en gavroche parisien qu'il était. « Cherchez ou faites semblant de chercher. Restez tranquille. Il ne faut pas qu'on vous voie ici. Tout cela c'est de la politique. »

J'avais précisément, à ce moment-là, l'idée d'utiliser Soudais d'un autre côté. J'avais une autre piste que je voulais suivre.

Je partis pour Londres, soi-disant pour l'affaire Panisse, mais en réalité pour rechercher Arton. J'emmenai avec moi Orion et Girodot.

Àce premier voyage comme aux autres, je me suis donné un mal de chien pour essayer d'arrêter Arton. Je vais raconter une aventure qui m'arriva alors et qui prouve que j'apportais à cette poursuite la même conscience, la même ardeur qu'à celle de tous les individus que j'étais chargé de mettre sous la main de la justice.

Je me souciais fort peu de savoir si l'arrestation d'Arton aurait des conséquences agréables ou désagréables pour le gouvernement !

Donc, sur la dénonciation d'un indicateur anglais, un courtier de la Cité, j'étais arrivé à Londres. Ce courtier, nommé C..., m'offrait, moyennant une gratification assez ronde, de me faire découvrir l'introuvable Arton, qu'il prétendait connaître.

D'après lui, l'homme que je cherchais vivait aux environs de la capitale de l'Angleterre et se livrait au trafic des titres frappés d'opposition.

Je croyais savoir qu'Arton manquait d'argent ; d'un autre côté, il me semblait difficile, traqué comme il l'était, qu'il pût se livrer à un négoce public capable de lui faire gagner sa vie. Il n'y avait donc rien d'invraisemblable à ce que l'ancien banquier fît, comme la plupart de ses collègues réfugiés à Londres, un métier interlope, mais très rémunérateur.

On arrêta « un plan ». L'agent Girodot devait jouer le rôle d'un voleur parisien chargé par ses camarades de laver le produit de plusieurs vols ; des intermédiaires devaient présenter Arton au porteur des titres lorsque celui-ci serait en mesure de les livrer.

Pour faciliter la mise en scène, j'achetai un certain nombre de titres italiens frappés d'opposition.

Enfin, le jour du rendez-vous arriva ; il fut donné dans un public-house de Richmond, à quelques centaines de mètres de la gare.

Je convins soigneusement avec mes hommes des détails de l'opération ; il fut entendu que je ferais un signal pour qu'ils s'emparassent du banquier si c'était bien Arton et que j'en ferais un autre en cas d'erreur. Comme j'étais le seul connaissant

l'homme, je devais me rendre à Richmond avec Orion, mais par un autre train que Girodot.

J'avais tout préparé, sans prévenir les autorités anglaises, dont le formalisme m'eût lié les bras. Je risquais une bagarre, mais cette solution n'était pas pour me déplaire, attendu que dans ce cas la police anglaise interviendrait, nous arrêterait tous, y compris Arton, et qu'alors il nous serait facile de prouver notre identité et de faire maintenir Arton, grâce au mandat d'amener lancé contre lui et déposé à New Scotland Yard.

Enfin Girodot partit pour Richmond et nous le suivîmes ; seulement, pendant qu'il était attablé au public-house avec les intermédiaires qui devaient le présentera « l'insaisissable fugitif », je restai aux alentours de la gare de Richmond, observant avec attention l'arrivée des voyageurs. Tout à coup, j'aperçus, à côté d'une dame qui portait un sac de voyage noir paraissant assez lourd, un petit homme rondelet qui ressemblait très vaguement à Arton. C'était la même démarche, la même taille, le même type sémite ; et cependant ce n'était pas le grand corrupteur : il me suffit de le regarder attentivement pour m'en convaincre.

— Vous allez voir que cet homme qui marche devant nous est le faux Arton qu'on va présenter à Girodot, dis-je à Orion.

Je suivis des yeux le couple et je le vis entrer dans le public-house. Quelques minutes après, Orion et moi nous pénétrions à notre tour dans le bar, où nous voyions le soi-disant Arton et sa compagne assis en face de Girodot et choquant contre son verre leurs verres de whisky.

Girodot était impayable avec sa figure de paysan entêté et rusé, serrant contre lui, d'un geste de défense, un gros paquet

soigneusement ficelé qui simulait 300,000 francs de rentes italiennes et qui n'était composé que de vieux journaux.

Seuls, du reste, les échantillons que j'avais achetés devaient être montrés par lui, puisqu'au moment de la conclusion du traité, tout le monde devait se jeter sur Arton pour l'arrêter.

Girodot mettait déjà la main à la poche pour y prendre les échantillons, quand je fis le signal que ce n'était pas notre homme.

Il se passa alors une scène d'un comique achevé, qui m'aurait bien fait rire si je n'avais eu la préoccupation constante, à ce moment, de préserver mes agents et moi de quelques mauvais coups des nombreux malfaiteurs qui nous entouraient.

Je vis tout à coup Girodot se lever, jouant une violente émotion, et se pencher vers ses voisins, auxquels il me désigna.

— Il y a là deux types, dit-il, qui ne m'inspirent pas confiance. C'est de la police ! Faites comme vous voudrez, moi je me tire !

Tous les Anglais qui l'entouraient comprenaient le français, et même le parlaient.

Le seul mot de police produisit un effet à la fois comique et foudroyant ; en une seconde, tous avaient disparu, y compris la dame qui accompagnait le faux Arton. Celle-ci n'oublia pas son sac, mais tous avaient oublié de payer leur consommation.

Ce fut moi qui soldai l'addition des négociants en valeurs. Le plus drôle, c'est que Girodot retrouva dans la soirée le gentleman qui ressemblait à Arton et sa compagne.

Tous deux le houspillèrent un peu.

— Vous avez eu tort d'avoir peur, dirent-ils ; ces gens-là n'étaient pas de la police : c'étaient deux pickpockets qui en voulaient à notre sac, et ils avaient raison, puisqu'il contenait 75, 000 francs. Je suis même certain que le petit qui avait la moustache rousse est un Français. Il a un chapeau comme on n'en voit pas à Londres.

Le petit à la moustache rousse, c'était moi, et le chapeau dont il parlait, je l'avais acheté le matin même dans un magasin de Regent Street.

C'était bien la peine, vraiment !

Ainsi se termina cette équipée.

Je fus pris pour un pickpocket !

Je rentrai à Londres de très méchante humeur, n'ayant même pas la ressource de m'en prendre à mon indicateur anglais qui, n'ayant jamais vu Arton, avait pu fort bien être trompé par le faux signalement et la mauvaise photographie qu'il avait reçue.

J'ai su du reste, depuis, qu'Arton ne s'était jamais livré au trafic des titres frappés d'opposition. Mais, en police, quand on veut trouver ce qu'on cherche, il faut tout croire, quitte ensuite à faire la part de la vérité.

Cette simple histoire, au milieu de beaucoup d'autres, prouve que mes meilleurs agents et moi, sans nous occuper le moins du monde de savoir jusqu'à quel point le gouvernement considérerait comme une veine ou un accident l'arrestation d'Arton, nous faisions tout au monde pour y parvenir. C'était pour nous comme un point d'honneur.

J'étais revenu à Paris depuis quelques semaines, assez maussade d'avoir fait buisson creux, quand, un matin, le préfet me dit :

— Goron, le président du conseil vous demande ; ne manquez pas d'aller, cet après-midi, place Beauveau. Il tient absolument à réchauffer votre zèle, si votre zèle en a besoin, pour que vous fassiez encore un effort pour arrêter Arton.

Àl'heure indiquée, j'étais au ministère de l'intérieur, en compagnie de mon secrétaire Ducrocq.

Dès qu'il revint de la Chambre, M. Ribot, que je ne connaissais que de vue, et qui fut, avec moi, d'une extrême amabilité, me fit entrer tout de suite dans son cabinet, et commença par me faire les plus grands compliments sur la façon dont je dirigeais mon service. Puis, il en vint à la question qui le préoccupait.

— Vous qui avez arrêté tant de gens, me dit-il, pourquoi diable n'arrêtez-vous pas Arton ?

— Je ne demande que cela, répondis-je ; mais il ne faut point vous imaginer, monsieur le ministre, que ce soit aussi commode que de mettre la main sur un malfaiteur ordinaire, fût-il un assassin ; car évidemment Arton a sa contre-police.

— Vous qui êtes un homme de ressources, reprit M. Ribot, cherchez un moyen ; je suis sûr que vous le trouverez.

— Il y en a un, répliquai-je, mais il n'est pas dans les habitudes françaises, et il coûterait fort cher. Il s'agit de promettre de fortes primes à qui nous fera arrêter notre fuyard.

— C'est cela, voyez.

Ce fut à peu près le dernier mot du ministre.

Je lui promis de faire de mon mieux ; j'étais très heureux d'être autorisé à offrir des primes bien que je ne dusse pas dépasser le chiffre de 15,000 francs. Je partis immédiatement pour Londres, et comme j'ai l'habitude de faire vite, dès le lendemain, je voyais dans la Cité des individus ayant leurs entrées chez le banquier Salberg, correspondant d'Arton, auxquels j'offris la prime que j'étais autorisé à promettre.

Les Anglais sont très pratiques ; ils exigèrent des bons avec ma signature. Comme cela ne m'engageait en rien au delà de ce que j'étais autorisé à faire, et que les bons n'étaient payables qu'après l'arrestation de l'homme, je signai tous ceux qu'on voulut.

Je ne voudrais pas me faire un honneur de l'arrestation d'Arton, attendu qu'il n'y a pas grand mérite pour un policier à profiter de la trahison ; cependant, je sais que c'est un de ces fameux bons, signés par moi, qui fit arrêter « le grand corrupteur ».

De telle sorte que M. Ribot m'ayant donné l'ordre de promettre des primes, c'est lui, en réalité, qui a fait arrêter Arton !

L'ancien président du conseil aurait mieux fait de dire cette vérité au reporter qui l'interviewa, le lendemain de l'arrestation de l'ami du baron de Reinach, que de s'en prendre à moi des recherches infructueuses de 1893.

Il m'aurait évité la peine de lui répondre la lettre ironique que publia le Matin ! Peut-être ne savait-il pas à ce moment-là que ce mérite lui appartenait… puisque je ne savais pas moi-même alors que l'homme qui avait livré Arton était un juif allemand, ancien

employé de M. Salberg, qui avait reçu le premier bon de 15,000 francs que j'avais signé.

Seulement, d'après ce que m'a raconté Arton lui-même à Halloway, cet homme était doublement traître, puisqu'après avoir pris l'engagement de me livrer son ami, il l'avait fait chanter pendant deux ans avec mon papier !

J'ai fait quatre ou cinq voyages à Londres pour Arton, et à chacun de ces voyages, ce n'est pas de ma faute si le fugitif ne fut pas pincé.

Comme il était naturel, l'annonce des primes avait excité de violents appétits parmi toute la plèbe de la Cité. Pour tous ces gens-là, 15,000 francs étaient une somme, et Arton ne se doute pas encore du nombre de policiers volontaires qui le recherchaient, uniquement pour la passion du gain.

J'étais donc accablé de renseignements, presque tous faux, d'ailleurs.

C'est ainsi que mes agents Houillier et Orion firent avec moi, inutilement, le voyage de Liverpool. La dénonciation précise d'un indicateur nous avait avertis qu'Arton allait arriver du Canada, via Liverpool.

Nous voici donc dans le grand port commercial de l'Angleterre, du matin au soir parcourant la rivière de la Mersey, jusqu'à l'embouchure, dans une méchante chaloupe à vapeur, où le pauvre Houillier avait bien souvent le mal de mer !

Pendant une semaine, il n'est pas arrivé un seul navire du Canada sans que nous l'ayons minutieusement visité, et sans que

j'aie regardé tous les passagers. Arton n'en était pas, et nous revînmes encore une fois bredouilles.

J'avoue même qu'il fallait un amour passionné du métier et une foi robuste dans la sincérité de mes chefs pour continuer cette chasse avec une pareille opiniâtreté !

Je me souviens que lorsque, pour la première fois, j'allai trouver le correspondant d'Arton, le banquier Salberg, je mis toute mon éloquence à lui faire comprendre que l'intérêt d'Arton était de se rendre le plus tôt possible.

— Vous m'étonnez beaucoup, répondit M. Salberg avec un bon sourire. Vous venez me trouver de la part du gouvernement pour engager Arton à se rendre ? Or, il y a peu de temps, un mandataire du même gouvernement était assis à la place où vous êtes, et celui-là, tout au contraire, me proposait de traiter avec le même Arton, non pour le livrer à la justice, mais pour assurer sa fuite !

J'ai su depuis que le mandataire était Dupas, et M. Loubet, ainsi que M. Ribot, ont donné, lors du procès, l'explication politique de cet imbroglio ; mais alors nous ne savions rien, et il est facile de se figurer quelle tête pouvait faire un chef de la Sûreté, un homme habitué à lutter seulement contre les roueries des malfaiteurs, devant une révélation de ce genre.

Cela ne m'empêcha point, d'ailleurs, d'écrire à mon chef, le préfet de police, à peu près ce que je pensais des difficultés sans nombre que je rencontrais, dans la chasse d'Arton, certainement prévenu par une contre-police bien faite.

Je m'expliquai même avec franchise sur tous les sujets touchant le Panama ; je me souviens d'avoir écrit un jour à propos

de Cornelius Herz, après être allé à Bournemouth :

« Cet homme doit être doué d'une constitution des plus robustes pour avoir résisté à tant de consultations de médecins. Et nos petits-enfants assisteront peut-être, un jour, à ses funérailles, quand il aura enfin succombé à la maladie dont est mort Chevreul, à l'âge de 104 ans, alors que le doyen de la Faculté de médecine qui l'a condamné à vivre sera enterré depuis bien longtemps. »

Vous verrez que cette fois-là, sans avoir l'ange Gabriel dans mon jeu, j'ai été aussi bon prophète que mademoiselle Couesdon !

Et les dessous inattendus que j'entrevoyais possibles n'entamaient pas ma volonté, bien arrêtée, de mettre la main sur Arton. Je fis surveiller non seulement la maison de Salberg à Londres, mais encore sa maison de campagne.

Il m'est arrivé, du reste, à ce sujet, une assez piquante aventure. Au moment de l'arrestation d'Arton, j'appartenais à la rédaction du Matin qui m'envoya à Londres avec la mission d'interviewer le célèbre prisonnier.

Grâce à mes anciennes fonctions de chef de la Sûreté, j'obtins assez facilement des autorités anglaises l'autorisation de voir Arton à Holloway, en présence du gouverneur, bien entendu, et à la condition expresse de ne point lui poser de questions indiscrètes.

Quand j'aperçus le prisonnier dans le cabinet du gouverneur, avec la nouvelle coupe de barbe qu'il avait prise et qui le défigurait complètement, je ne pus m'empêcher de faire cette remarque, qu'Arton aurait pu, dans les rues de Londres, s'appro-

cher de Soudais, d'Houillier et d'Orion et leur demander du feu, au moment même où ils consultaient la photographie que nous leur avions remise, sans qu'il fût possible qu'ils eussent une seconde le soupçon de son identité.

Mais ce qu'il y eut de piquant dans notre conversation, c'est que je passai mon temps à convaincre Arton que la police avait fait tout ce qu'elle pouvait pour l'arrêter, et, lui, à me répondre avec entêtement qu'il savait bien, au contraire, que personne ne voulait qu'il fût pris.

La situation était d'un haut comique et aurait pu se prolonger fort longtemps, car il m'a semblé que ce côté mystérieux, cette protection secrète mal définie, tout cela faisait partie de cette petite auréole politique que tient à garder le prisonnier et qui, sans doute, console son amour-propre.

Arton même me donna, je m'en souviens, cet argument : « Vous avez fait surveiller les maisons de Salberg avec une telle ostentation que nous l'avons su tout de suite. »

Sur ce mot, je renonçai à le convaincre. Il faut avoir été chef de la Sûreté pour comprendre quelle difficulté il y a, pour des agents français, de surveiller une maison, en pays étranger, sans se faire remarquer ! J'ai donc laissé le prisonnier dans son illusion, d'autant plus difficile à comprendre qu'il savait mieux que personne que c'était un des bons signés par moi qui avait amené son arrestation !

La vérité, c'est que nous avions fait notre devoir tous les deux. Lui avait fait tout ce qu'il avait pu pour échapper à la police, et moi tous mes efforts pour le coller au bloc. Il a été pris alors qu'il se croyait oublié ; et, moi, j'ai appris son arrestation, alors que je

n'étais plus à la Préfecture, que je l'avais complètement oublié, à mon tour, et que je croyais au diable tous les bons que j'avais signés !

Ainsi va le monde ! Pour les événements, en apparence les plus compliqués, ce sont, parfois, les explications les plus simples qui sont les seules vraies.

Ce ne fut pas dans cette entrevue de la prison d'Holloway que je m'occupai pour la dernière fois du « grand corrupteur ».

En revenant de Londres à Paris, je trouvai une convocation de M. Espinasse, juge d'instruction, chargé de l'affaire Dupas, qui m'appelait comme témoin dans son cabinet.

Ces sortes d'interrogatoires sont particulièrement épineux pour les fonctionnaires ayant un peu d'expérience, ayant passé, comme moi, par des affaires du genre du procès Wilson,

Je n'avais aucun secret à révéler à M. Espinasse et je ne pouvais que lui affirmer ce qui me semblait la vérité : à savoir, qu'à ma connaissance, tout le personnel de la Préfecture de police avait fait admirablement son devoir dans l'affaire Arton et que tous mes chefs, quels qu'ils fussent, préfet ou ministres, m'avaient fait l'honneur de me demander toujours avec instance d'arrêter le fugitif. Pendant que j'étais dans le cabinet de M. Espinasse, M Chenu, avocat de Dupas, entra et demanda une autorisation pour voir son client.

— Mon Dieu, mon cher Maître, dit le juge, revenez demain, je vous en prie ! Je suis débordé ! je ne sais plus où donner de la tête ! C'est la première fois que l'on me confie une affaire politique !

M Chenu sortit et M. Espinasse reçut ma déposition, au sujet de la fameuse lettre d'Herbain à Soudais, dont j'ai déjà parlé et que Soudais avait cru devoir communiquer à Dupas.

Quand j'eus fini, je ne pus m'empêcher d'ajouter, sans demander que cela fût mis au procès-verbal :

— Vous voyez bien, monsieur le juge, que ce petit secrétaire de la Sûreté n'avait pas un aussi mauvais flair. « Tout cela est de la politique, » disait-il. Et sans le vouloir, aujourd'hui, en 1896, vous venez de-répéter devant moi le mot qu'il écrivait en 1893 !

Ce mot, d'ailleurs, est le mot de la fin de cette histoire d'Arton. Est-ce aussi absolument le mot de la fin de toute l'affaire du Panama ?

Je n'en sais rien, et pour une raison excellente.

Je n'ai été chargé ni d'une arrestation, ni d'une perquisition, ni même d'une recherche importante concernant le Panama.

Et voyez comme j'ai bon caractère ! Autour de moi, mes collègues ont pu arrêter anciens ministres ou députés, perquisitionner chez M. de Reinach, etc., sans me donner la moindre jalousie.

Jamais, je dois le dire, il ne m'est venu la pensée d'attribuer cette mise à l'écart à l'idée qu'aurait pu avoir M. Lozé que je fusse capable de me laisser acheter par un panamiste !

J'ai l'esprit si bien fait que j'ai toujours cru que c'était par amitié pour moi que mon chef m'avait épargné ces corvées… et puis aussi peut-être à cause de cette diablesse de réputation « d'esprit trop indépendant » qui m'a suivi toute ma vie.

Quant à ce que j'ai pu lire dans les journaux depuis cinq ans, je n'y ai jamais compris un mot — pas plus que la grande majorité du public, probablement.

Mais ce que je veux dire, c'est dans quelles circonstances il me fut donné d'entrevoir M. Charles de Lesseps et ses collègues, MM. Cottu et Fontanes.

Ces messieurs avaient obtenu la permission de déjeuner à la Sûreté, sous la surveillance d'agents de mon service, avant de se rendre chez M. Franqueville, à l'instruction.

M. Domergue, sous-chef des bureaux de la Sûreté, un homme charmant, courtois, bien élevé et adroit administrateur, avait été chargé par moi d'organiser ce petit service et s'en acquitta à merveille.

Chaque matin, on apportait à ces messieurs, de leurs familles, des sortes de gamelles, et ils se réunissaient, tous les trois, dans une salle qui n'était pas éloignée de mon bureau. Il m'arriva une seule fois de la traverser, et jamais je n'ai oublié l'impression que me donnèrent ces trois accusés, causant avec une tranquillité d'âme parfaite et une bonne humeur rare chez des prisonniers.

— Sapristi ! me dis-je, si ceux-là sont coupables, ils sont bien forts ! Je n'en ai jamais vu sachant aussi bien cacher leur jeu !

Du reste, ils produisaient la même impression sur les agents qui les gardaient. Et je fus très frappé de voir invariablement ceux qui étaient chargés de veiller les « panamistes », devenir avec une rapidité singulière leurs plus enthousiastes défenseurs !

Ces corrupteurs devaient avoir véritablement des moyens de séduction tout à fait particuliers, car j'affirme qu'aucun de mes

agents ne toucha le moindre chèque du Panama.

Puis, quand le gouvernement autorisa M. Charles de Lesseps à aller voir son père à la Chesnaye, je fus chargé de le prévenir que sa demande était accordée, et d'assurer la sécurité de ce voyage.

Je trouvai M. Charles de Lesseps dans le cabinet de mon ami Fabre, directeur de la Conciergerie, cet homme excellent, ce Saint-Vincent-de-Paul des prisons de Paris, enlevé trop tôt à la reconnaissance des malheureux qu'il consola et releva.

M. de Lesseps accueillit la nouvelle que je lui apportais avec joie ; mais quand je fus obligé d'ajouter qu'il serait accompagné de deux agents qui avaient la mission de ne pas le quitter, sa fierté se révolta.

— Oh ! fit-il avec amertume, me faire l'injure de me croire capable de manquer à ma parole !

J'essayai alors de lui faire comprendre les nécessités de la consigne, la responsabilité de la police dans les voyages de ce genre, je voulus lui dire que ce n'étaient pas des précautions qui s'adressaient à lui personnellement, etc.

— Tout le monde connaît mes sentiments religieux, dit-il, et personne ne voudrait me faire cette injure de me croire capable de me tuer ! L'évasion ! continua-t-il avec un sentiment de mépris indéfinissable ; on me donnerait un million pour me sauver que je préférerais rester en prison !

Je calmai l'agitation de M. de Lesseps, en lui apprenant que je lui avais donné pour le garder un agent qui connaissait non seulement lui, mais son père.

Je ne le revis… que le lendemain de sa sortie de prison. Il venait me rendre visite pour me remercier de la courtoisie parfaite que j'avais montrée à son égard.

Naturellement, je lui fis ce souhait que l'année qui allait commencer fût meilleure pour lui que celle qui finissait.

— Oh ! monsieur, s'écria M. de Lesseps, quelles qu'aient été mes souffrances, l'année qui vient de s'écouler a été la plus belle de mon existence !…

Il est certain que M. Charles de Lesseps se considérait comme une victime et même comme un martyr.

La postérité, qui juge humainement en dernier ressort les affaires humaines, fera sans doute dans cette affaire de Panama la part de chacun, et il ne m'appartient pas à moi, qui ne fais que des rapports de police, de porter un jugement sur ces choses.

Cependant, il m'est impossible de ne point faire un rapprochement avec cette autre affaire scandaleuse, à laquelle, bien malgré moi, je fus mêlé — l'affaire des décorations. — On renversa un Président de la République, des ministres, on déshonora des généraux… Beaucoup de boue fut remuée, au bénéfice de qui ? Certainement pas au bénéfice de la France !

Je souhaite qu'il sorte quelque chose de meilleur de toute la boue du Panama !

Partie 4 · La journée d'un chef de la Sûreté

Je m'éveille en sursaut, car on frappe à la porte de ma chambre.

— Qu'y a-t-il encore ? Qui vient me demander ? dis-je de bien méchante humeur.

— C'est le brigadier Girodot. Du reste, il va parler à monsieur derrière la porte.

Et j'entends la voix harmonieuse de Girodot :

C'est pour un macchabée ramassé rue Riquet ; trois coups de couteau dans le ventre, et pas de papiers ! Le parquet est prévenu. Dépêchez-vous, patron !

Et me voilà m'habillant à la hâte à la lueur de la lampe, car c'est à peine si le jour commence à poindre. Je pars avec Girodot et Herbain dans un fiacre.

Je retrouverai là-bas le procureur de la République et le juge d'instruction…

Un crime banal… ou plutôt une rixe mortelle.

Àsept heures, le cadavre est à la Morgue ; à sept heures et demie, la femme du mort vient reconnaître le cadavre de son mari. La veille il a passé la soirée avec des camarades ! on connaît leurs noms… Girodot se charge du reste…

Je rentre au bureau comme huit heures sonnent à l'horloge du Palais de Justice. Sur mon bureau, dans mon cabinet, une pyramide de lettres m'attend ; c'est le courrier personnel qu'il faut dépouiller chaque matin, et que je dois dépouiller seul, tant à cause des confidences particulières qui peuvent s'y trouver que des révélations qui parfois y sont faites.

J'ai raconté, au commencement de cet ouvrage, comment, un matin, M. Taylor avait reçu une lettre anonyme lui dénonçant

qu'il trouverait rue… dans un hôtel meublé, toute une bande de voleurs. M. Taylor croyait à une fumisterie et ne voulait pas y aller. Il ne consentit à faire cette démarche, qu'il estimait inutile, que pour me faire plaisir et nous trouvâmes ainsi toute la fameuse bande de Niort, dont une vingtaine d'affiliés furent condamnés au bagne.

Ce souvenir suffit à prouver toute l'importance d'un courrier pour le chef de la Sûreté ; mais quel fatras de choses inutiles et bêtes, pour arriver à découvrir un mot intéressant et qui sera peut-être utile !

D'abord, voici les lettres anonymes, basses vengeances d'agents révoqués, qui n'hésitent pas à inventer contre leurs anciens camarades, et surtout contre leurs anciens chefs de service, des calomnies ineptes.

D'autres, anonymes aussi… menaces de mort…

« On te fera ton affaire, sale mouchard ! »

Je ne lis même pas et je jette le tout au panier… Ah ! voici un fou dont je reconnais l'écriture. Il m'envoie une chanson sur le dernier crime, dont les auteurs ne sont point encore arrêtés :

« Monsieur le chef de la Sûreté, j'ai trouvé le moyen infaillible, pour votre police, de ne plus manquer un malfaiteur. Vous transformez tous vos agents en joueurs d'orgue de barbarie et en chanteurs. La foule s'amasse, vos agents jouent et chantent et, fatalement, les coupables ne manqueront pas de mettre le nez à la fenêtre et ils pâliront en écoutant cette chanson qui les montre accomplissant leurs tristes exploits. Leur crime apparaîtra sur leur visage et il n'y aura plus qu'à les arrêter. »

Au panier, cette élucubration d'un fou naïf…

Maintenant, veut-on autre chose ? Des dénonciations anonymes, parmi lesquelles il faut savoir faire un choix.

« Monsieur le chef de la Sûreté, vous n'avez point encore trouvé l'homme qui a tué la femme coupée en morceaux de la rue Botzaris ; ce criminel, cet assassin, c'est M. X… »

Depuis dix ans, dès qu'un crime est découvert et que l'auteur en reste inconnu, on reçoit à la Sûreté les mêmes lettres dénonçant la même personne.

D'abord, on a fait une enquête puis on s'est aperçu qu'il ne pouvait s'agir que d'une monstrueuse calomnie. Puis, les chefs de la Sûreté ont changé et les mêmes lettres sont revenues. D'abord, on a refait des enquêtes, et on s'est vite aperçu, comme la première fois, qu'il s'agissait d'une ignoble fumisterie. De telle sorte que, si, aujourd'hui, M. X…, tant de fois dénoncé comme assassin, commettait un crime, il n'y aurait personne, à la Préfecture de police, pour croire à sa culpabilité !

Ah ! voici la lettre sérieuse :

« Monsieur Goron, l'homme que j'aimais est un misérable. Il me trahit, j'en ai la certitude ; je veux me venger et je vais le dénoncer. C'est lui qui a enlevé la caisse de son patron ! Il y a trois semaines que vous le cherchez, moi je vous le livre ! »

Cette lettre-là n'est pas à jeter au panier, pas plus que celle-ci :

« Monsieur le chef de la Sûreté, si vous voulez le pickpocket qui a fait la nique à vos agents, dimanche, aux courses d'Auteuil, envoyez ce soir au bar, rue Doffémont. Seulement, j'aurai

50 francs de commission. » Sur cent lettres anonymes il y en a ordinairement une de bonne et, presque toujours, la bonne est une lettre de femme trompée qui se venge.

Enfin, le courrier personnel est dépouillé, car ce n'est pas au chef de la Sûreté qu'incombe le soin d'ouvrir les trois cents plis qu'il reçoit par jour du parquet ou de la Préfecture. C'est M. Domergue, chef des bureaux de la Sûreté, qui a ce soin. Sans cela, la vie d'un chef de la Sûreté se passerait à ouvrir et à lire des lettres.

Domergue se contente de me transmettre celles qui lui paraissent avoir un caractère d'urgence.

J'ai eu à peine le temps de tout lire qu'on m'annonce que mes chefs de service sont là depuis longtemps. L'heure du rapport est déjà passée.

Ils défilent tous. Le chef de la voie publique m'annonce le chiffre officiel des arrestations ; chacun à son tour me fait brièvement un rapport. Les observations s'échangent rapides, c'est comme un conseil de guerre où il faut avoir assez de présence d'esprit pour penser à tout sans avoir une note sous les yeux. On s'en va, mais ceux qui ont un renseignement confidentiel à me donner attendent que leurs collègues soient partis.

« On a arrêté au Bois de Boulogne M. X..., chevalier de la Légion d'honneur, au milieu d'une bande de ribaudes et de bohémiens. Qu'en faut-il faire ? Madame Z... a été surprise en flagrant délit de vol au Louvre : elle prétend être la cousine de l'ambassadeur de Z... Elle demande à être mise en liberté provisoire... Faut-il attendre la décision du juge ? »

Ah ! si l'on savait ce que le chef de la Sûreté a de questions épineuses à résoudre dans une matinée !

Dix heures sonnent ! C'est l'heure où le chef de la Sûreté est attendu chez le préfet de police. Jusqu'à moi, chaque matin, c'était au chef de la police municipale qu'il venait faire son rapport, de telle sorte que le chef de la police municipale, qui avait déjà sous ses ordres les gardiens de la paix, commandait encore à la Sûreté et aux autres brigades d'agents en bourgeois. Il était, en réalité, le véritable préfet de police. M. Macé a fait une campagne mémorable pour démontrer ce fait si simple : il a lutté avec une énergie à laquelle on ne saurait trop rendre hommage ; mais, comme toujours, ce n'est pas lui qui a recueilli les bénéfices de la victoire. M. Taylor allait lui-même au rapport chez le chef de la police municipale. Je suis le premier et l'unique chef de la Sûreté qui ait eu la bonne fortune d'être reçu directement par le préfet ; car depuis mon départ, c'est à M. Puybaraud, contrôleur général du service des prisons, directeur des services de recherches à la Préfecture de police, qu'incombe le soin de recevoir M. Cochefert. N'est-ce pas curieux de voir mon successeur, qui, comme moi, ne s'occupe que d'affaires criminelles, en rapports directs avec un fonctionnaire qu'intéressent plutôt les affaires politiques ?

Donc, à dix heures, je suis dans le cabinet de M. Bourgeois, de M. Lozé ou de M. Lépine.

Longuement, je cause avec mon préfet, qui, peu à peu, en est venu à s'intéresser aux crimes du jour comme à un feuilleton dramatique dont il attend chaque matin que je lui apporte la suite. Il faut que je donne des détails, que je raconte toutes les péripéties des drames… C'est comme la répétition de ces Mémoires, bien avant même que j'aie eu l'idée de les écrire.

Enfin, je sors de chez mon chef, mais je ne puis encore quitter la Préfecture. J'ai dans ma poche la liste des démarches que j'ai à faire dans les bureaux : dossiers à demander, renseignements à contrôler, etc., etc.

Il est bien midi moins le quart quand je rentre dans mon cabinet ; et, sans me donner le temps d'aller déjeuner, les reporters des journaux du soir sont là qui me guettent, me happent au passage ; la note qu'on leur a communiquée sur le meurtre de la nuit précédente ne les satisfait pas.

Ils s'imaginent qu'on leur cache quelque chose. Il faut que je les rassure et je les envoie… à la Morgue chercher les derniers renseignements.

Enfin, j'ai pu remonter chez moi et me mettre à table devant le déjeuner légèrement refroidi, qui m'attend depuis bientôt une grande heure ! Mais pourrai-je aller jusqu'au bout sans être dérangé ? Certes, il est fort agréable pour le chef de la Sûreté d'être logé dans le Palais de Justice même, au-dessus de ses bureaux ; mais il est vraiment un peu trop près de ses employés, qui à tout bout de champs, le sachant à deux pas, grimpent l'escalier et ont recours à lui.

Je puis déjeuner en paix ; c'est un des jours marqués d'une croix blanche — rares à la Sûreté. — Au moment où je finis mon café, pourtant, on vient m'avertir que M. le juge d'instruction X… désire me voir. Un renseignement à me demander, une mission qu'il désire me confier… Et me voilà parti pour le Palais de Justice, par le plus court chemin, à travers les antiques couloirs en bois et les démolitions qui ressemblent à des ruines ; car, depuis nos anciens rois, on n'y a jamais interrompu les travaux.

Quand j'ai vu le juge qui m'a demandé, je profite de l'occasion pour rendre visite à quelques-uns de ses collègues.

Il est deux heures et demie à ma montre quand je reviens à la Sûreté.

— Chef ! me dit l'agent de service à la porte de mon bureau, il y a plusieurs personnes qui vous demandent !

— C'est bien, faites entrer par ordre.

— Monsieur, je suis le baron de Z..., fondé de pouvoir de la Société des Marbreries de Gérolstein, et je viens vous donner quelques détails qui peuvent vous être utiles pour retrouver notre voleur...

Je sais que l'avant-veille on a dérobé au caissier des Marbreries en question, un brave homme qui est responsable mais qui ne possède aucune fortune, une liasse de cent billets de mille francs, pendant un moment de distraction qui lui est venu... Cent mille francs qu'on était allé chercher à la Banque, paraît-il, et qui manquent si bien pour l'échéance du matin, qu'on ne l'a point faite.

En écoutant le fondé de pouvoir, l'administrateur titré, un soupçon m'est venu : le vol est simulé pour cacher encore pendant quelques jours une débâcle financière. Le lendemain, l'agent que j'ai chargé de cette enquête m'apportera l'assurance que les Marbreries de Gérolstein n'ont jamais touché 100,000 francs.

M. le comte de X..., ancien ambassadeur, un des plus vieux noms de l'aristocratie française, vient se plaindre à moi d'une chose qui, au premier abord, semblera bizarre. Depuis dix mois, il lui est impossible de conserver un domestique. Plus de deux

cents valets de chambre, autant de cuisinières, ont passé chez lui, et, à peine entrés, ont fui sa maison, comme si elle était maudite. Pourquoi ? Il n'en sait rien ; il soupçonne qu'un complot a été ourdi dans le quartier, mais il ne sait par qui. Il voudrait bien être délivré de cette persécution.

Alors, j'explique au comte qu'il est simplement victime de la vengeance d'un ancien domestique ou d'un fournisseur congédié, et qu'il est impossible, même à la police, d'agir efficacement contre ces puissances occultes qui, dans la vie moderne, s'appellent l'office ou la fruiterie.

D'un autre côté il faut renoncer à poursuivre en police correctionnelle ces persécuteurs d'un genre particulier.

Ils sont trop forts pour se laisser prendre.

— J'ai déjà acquis la preuve, reprend le comte, que mon concierge est l'âme du complot. Le commissaire de police du quartier, qui est un homme charmant, a bien voulu le faire venir. Depuis, le concierge, de peur d'être congédié par le propriétaire, ne dit plus de mal de moi, mais il répond à tous ceux qui viennent l'interroger : « M. le comte ? mais je ne sais rien sur mon locataire. Si vous voulez des renseignements, adressez-vous à l'épicier d'en face, au coin du boulevard. » Justement, c'est un fournisseur que nous avons dû évincer, parce que nous nous sommes aperçus qu'il majorait les notes, d'accord avec la cuisinière, d'une façon exagérée.

« Alors, c'est au tour de l'épicier : « Comment, ma fille, vous êtes entrée depuis hier chez le comte de X… ? Fichue idée ! personne n'y reste. Votre malle n'est point encore arrivée ? ne la

faites pas venir. Vous ne savez donc pas que le comte est si avare que ses domestiques n'ont pas chez lui de quoi manger ? »

» Quand les conspirateurs ajoutent cette dernière phrase, il serait peut-être possible de leur faire un procès, mais il égayerait tous les chroniqueurs judiciaires, et tout Paris, le lendemain, dirait : « Le comte de X... est un avare ; chez lui, ses domestiques meurent de faim. » Donc rien à faire. Dans tous les cas, cette phrase suffit pour les domestiques. Personne ne reste chez moi. Moutons de Panurge ! ils s'en vont tous !

» J'ai usé tous les bureaux de placement, mais ceux-ci, sachant d'avance ce qui doit se passer, m'envoient leur rebut.

» J'en ai déjà, comme vous le savez, fait arrêter trois ou quatre comme voleurs, et j'en arrive, maintenant, à être méprisé par le sergent de ville de mon îlot, qui ne veut plus se déranger quand je le requiers pour expulser un domestique qui m'a volé, — expulser seulement, car, maintenant, je n'oserais même plus le faire arrêter ! J'ai été voir le juge de paix qui m'a démontré son impuissance.

» Voyons, monsieur Goron, donnez-moi un avis sincère. Que faut-il faire ?

— Monsieur le comte, vous me demandez de vous dire sincèrement ce que je pense de la situation qui vous est faite ? Eh bien ! écoutez un bon conseil : ne cherchez pas à lutter en face contre ces ennemis déchaînés, fournisseurs et domestiques, à qui vous ne pouvez faire « tâter du bâton » comme vos aïeux l'auraient fait, et ce que d'ailleurs les chenapans auraient bien mérité.

« Faites tranquillement un voyage d'un mois ou deux. Quand vous reviendrez, l'orage sera passé.

« Vous enverrez alors vos nouveaux domestiques partager votre clientèle également entre tous les fournisseurs. Faites la paix ! »

Hélas ! la police n'est pas la Toute-Puissance que la foule s'imagine, et il arrive au chef de la Sûreté d'être obligé de donner des conseils pacifiques de ce genre, beaucoup plus souvent qu'on ne le croit.

Le comte s'en va, pas très content : il avait espéré autre chose. On introduit dans mon bureau une jolie femme, très élégante, mais un peu trop blonde, qui remplit aussitôt la pièce d'une odeur d'ambre et de violette. Elle est accompagnée par un jeune homme, aux cheveux noirs pommadés, à la moustache cirée, dont l'élégance trop recherchée trahit la maison de nouveautés. J'ai déjà vu cette figure-là.

C'est la petite femme qui prend la parole.

— Monsieur Goron, mon ami, Paul de Nantua ou de Carcassonne, ici présent, m'a donné le conseil de m'adresser à vous… et il a bien voulu m'accompagner. Vous méconnaissez : c'est moi qui suis Rosa Nichon, celle qui fait le nuage dans la revue des Délassements-Comiques.

Je m'incline poliment, quoique je n'aie jamais vu ce nuage parfumé…

— Eh bien ! monsieur Goron, voici ce qui m'amène. On m'a volé une belle broche en diamants, le premier cadeau de conséquence que m'ait fait mon amant en titre, le vieux baron de L…

« Or, personne n'est entré dans ma chambre où la broche était restée sur la cheminée, personne, sauf maman et Paul… et tous deux, n'est-ce pas, je ne puis les soupçonner ? »

Il me semble que je commence à comprendre, d'autant plus que Paul, tout en s'efforçant de garder une bonne contenance, mord avec mauvaise humeur la pomme de sa canne, cadeau de la belle Nichon.

D'abord, je fais déposer une plainte en bonne et due règle par la petite Rosa, puis je fais passer la jeune femme dans le bureau de mes secrétaires, ayant besoin de questionner, hors de sa présence, son ami Paul…

Dès que nous sommes seuls, je regarde le gaillard dans les yeux et lui dis :

— Allons ! voyons, qu'avez-vous fait de la broche ?

Le beau jeune homme passe par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ; il tord ses mains avec tant de force qu'il déchire un de ses gants :

— Oh ! monsieur Goron ! me soupçonner, moi ! Mais vous me connaissez ! c'est moi qui vous ai apporté, l'année dernière, un renseignement utile pour le vol du cercle de la Chaussée-d'Antin.

Je me souviens fort bien : un renseignement même que le bonhomme s'est fait payer cent francs.

— Justement, c'est une raison de plus pour que vous ayez volé la broche ; où est-elle ? Allons, parlez vite. C'est tout ce que vous avez de mieux à faire.

— Eh bien ! dit Paul avec un soupir, en tirant un papier jaune de sa poche, voilà la reconnaissance du Mont-de-Piété.

C'est le moment solennel ; je fais rentrer mademoiselle Nichon et, avec tous les ménagements nécessaires, je lui apprends la douloureuse nouvelle.

— Madame, le voleur est M. Paul, votre ami de cœur… Seulement, vous ne perdrez pas tout : voici la reconnaissance du Mont-de-Piété.

J'abrège, comme il convient, la scène de larmes, puis la scène d'injures : « Voleur ! bandit ! »

— Encore bien heureuse que tu ne m'aies pas assassinée, comme Pranzini !

— Madame ! veuillez vous retirer, il faut que je fasse écrouer M. Paul au Dépôt.

— Paul au Dépôt ! mais c'est impossible ! non, je vous en supplie !

D'ordinaire, Paul, qui la connaît depuis longtemps, glisse à l'oreille de sa tendre amie de retirer sa plainte.

Peu à peu, je me laisse toucher par les supplications de la femme volée. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi. Et je me souviens, qu'après tout, ce voleur a une fois rendu service à la police ; par conséquent à la justice ; par conséquent à la société… si vous voulez.

Je pousse doucement vers la porte Paul, qui n'a plus qu'une envie, sortir de la Sûreté, et Rosa Nichon que je soupçonne fort d'avoir envie, elle, de pardonner à son voleur.

Un autre couple succède à mademoiselle Nichon et son ami de cœur : M. de Z... et madame de B..., femme d'un homme très connu dans la finance. Cette fois j'ai affaire à des gens du monde, et du meilleur, des gens dont on voit les noms à chaque instant dans les échos mondains des journaux.

— Monsieur le chef de la Sûreté, me dit M. de Z..., un magistrat est une sorte de confesseur ; je vais donc vous faire un aveu... madame de B... est ma maîtresse...

« En ce moment, continue M. de Z..., nous sommes désespérés. Depuis quinze jours, Madame est l'objet de menaces sous conditions qui la désespèrent et qui m'affolent : — un misérable la menace de tout dire à son mari, si elle n'envoie pas, poste restante, boulevard Malesherbes... une très grosse somme. »

Vivement, j'ai pris toutes les notes nécessaires.

Je reconduis M. de Z... et madame de B... jusqu'à la porte de mon cabinet.

— Rassurez-vous, madame, dis-je en m'inclinant, je vais faire mettre en surveillance le bureau de poste du boulevard Malesherbes.

Quoique ce ne fût qu'un mois après que j'eus le dénouement de cette histoire, je vais le raconter tout de suite, car il est bien typique.

Vainement je fis surveiller le bureau de poste : personne ne se présentait pour retirer les lettres, adressées aux initiales données par le maître-chanteur. Évidemment, celui-ci était averti. Cela m'intriguait, quand, deux jours de suite, l'agent que j'avais spécialement chargé de cette surveillance remarqua aux abords du

bureau de poste une dame qui avait l'air d'observer ; il la suivit jusque chez madame de B… ; une petite enquête habile et rapide lui fit connaître que c'était la dame de compagnie de celle-ci, une amie très intime en réalité qu'elle avait reçue chez elle, sa… mettons sa confidente.

Une idée me passa par la tête. Je fis venir cette dame, et brusquement, sans lui donner le temps de se reconnaître, je lui dis que c'était elle l'auteur du chantage, que j'en étais certain. C'était trop osé ; mais voilà la pauvre femme qui s'écroule dans un fauteuil, fond en larmes, et… avoue… C'était bien elle, en effet, qui écrivait les fameuses lettres de chantage… mais pour le compte de madame de B… laquelle avait trouvé ce moyen ingénieux de faire chanter son amant… beaucoup pour elle…, sa grande amie, son amie de cœur, ajouta-t-elle un peu plus timidement, comme si ce dernier aveu lui coûtait plus que le reste.

La situation était très délicate : je ne voulais, je ne pouvais pas dire à M. de Z… la double trahison de sa maîtresse.

J'obtins de celle-ci qu'elle fît les aveux elle-même à son amant, au moins pour le chantage. Chose étrange, et qui paraîtra stupéfiante à tous ceux qui ne connaissent pas les mystères de la vie parisienne, cette femme mariée, qui avait un amant que je connaissais, un autre, paraît-il, que je ne connaissais pas, et qui faisait du chantage au profit de sa… de son amie de cœur, me demanda, avant de prendre une résolution définitive… la permission de consulter son confesseur.

Je ne sais pas du tout quel fut l'avis de celui-ci. Toujours est-il que quelques jours après je reçus, non pas la visite, mais une lettre de M. de Z…, dans laquelle il me remerciait de l'avoir déli-

vré d'un affreux cauchemar. Voulait-il parler de la femme ou des lettres anonymes ? J'ai su qu'il avait été débarrassé des deux.

L'aventure ne corrigea point, d'ailleurs, madame de B... Deux ans après, je la retrouvai ayant machiné un chantage tout à fait semblable, contre un jeune Espagnol dont elle avait fait son amant.

En me quittant, elle m'avait promis, elle m'avait juré de rester désormais fidèle à son mari. La durée de ce serment n'avait pas dépassé deux ans. Du reste, depuis, je me suis demandé souvent jusqu'à quel point le mari n'était pas comme Sganarelle et ne désirait pas être trompé. Il y a un moment où l'aveuglement trop prolongé des maris fait croire à leur complaisance.

Mais revenons à la journée ordinaire d'un chef de la Sûreté, quand il n'y a pas de grands crimes ou de grandes catastrophes.

Un monsieur déjà âgé, très correct, portant à la boutonnière le ruban de la Légion d'honneur, entre dans mon bureau.

D'un coup d'œil, j'ai deviné encore une histoire de chantage.

— Monsieur le chef de la Sûreté, me dit le vieillard correct, je suis M. T..., le directeur de la grande maison du Sentier que vous connaissez bien ; or, j'en suis arrivé à être si malheureux, me voyant menacé jusque dans la paix de mon foyer, que je viens vous trouver et implorer votre secours.

« Des misérables me font chanter depuis des mois, d'une façon ignoble ; mais aujourd'hui leurs exigences sont telles que si je continue à céder, bientôt j'aurai ruiné tout à fait mes enfants.

» Et tout cela, monsieur Goron, je vous le jure, uniquement parce qu'une nuit j'ai été assez simple pour tomber dans un piège. »

Alors commence le lamentable récit que je connais par avance… car tous se ressemblent.

« Une nuit, étant un peu parti, car je sortais d'un banquet, j'étais entré dans un café des boulevards. Il y avait à côté de moi des jeunes gens bien mis… le gardénia à la boutonnière. Ils me parlèrent, je leur répondis…

» Venez avec nous, me dirent-ils, nous avons à souper de très jolies femmes.

» J'étais gris, j'acceptai… Il n'y avait pas de femmes, hélas ! dans l'ignoble maison meublée où l'on m'emmena.

» Une demi-heure après, ces individus me mettaient à la porte, non sans avoir vidé mes poches, pris mon portefeuille et mon porte-monnaie.

» Pourquoi ne suis-je pas allé le lendemain porter plainte chez le commissaire de police du quartier ? Vous le savez bien, monsieur le chef de la Sûreté, même quand on est innocent, comme moi, il y a des choses qui répugnent à dire ! J'allai jusqu'à la porte du commissariat, mais je n'entrai point.

» Alors a commencé contre moi un chantage implacable, si implacable que j'aimerais mieux me tuer que continuer à vivre, torturé comme je le suis. »

Il n'y a pas deux remèdes aux maux de ce genre, il faut commencer par arrêter et envoyer au Dépôt les maîtres-chanteurs.

On a toujours entre les mains des preuves suffisantes pour cela. Ce n'est pas le moment de savoir si l'infortuné plaignant est une victime aussi innocente qu'il le dit. Un seul point est intéressant : tous les plaignants de cette espèce sont incontestablement victimes de maîtres-chanteurs, et le devoir, dans ces circonstances, est de les protéger, quelle que soit leur moralité.

Il y a, d'ailleurs, parfois, des victimes innocentes parmi les pauvres diables qui viennent ainsi demander protection à la Sûreté.

Celui qui m'implorait ce jour-là l'était-il autant qu'il le prétendait ? Quoi qu'il en soit, deux ans après, je le retrouvai dans une rafle opérée dans les fameux bains de vapeur de la rue… des Folies-Athéniennes ; seulement, ce jour-là, il ne portait pas sur son gilet de flanelle son ruban de la Légion d'honneur

Le malheur, par exemple, c'est que les maîtres-chanteurs, une fois arrêtés, ne restent pas assez longtemps en prison.

Quand leurs victimes se sont fait rendre les papiers volés dans leurs portefeuilles, et les lettres que parfois elles ont eu l'imprudence d'écrire, ces victimes supplient le juge d'instruction chargé de l'affaire de ne pas la pousser plus loin, et retirent leur plainte pour éviter un scandale inhérent à tout procès de ce genre.

C'était même une des choses qui m'irritaient le plus. Il y avait parmi les professionnels de ce chantage spécial un individu se faisant appeler le comte de G…, qui portait sur ses cartes une couronne avec cette devise, laquelle était pour lui une enseigne : « Qui m'aime j'aime ». Jamais je n'avais pu l'amener jusqu'au tribunal correctionnel.

Enfin, un jour, je parvins à décider à porter plainte un malheureux prêtre tombé entre les mains du misérable. Le pauvre curé, fraîchement débarqué de province à Paris, s'était laissé aller à donner un peu d'argent à des jeunes gens assez adroits pour l'intéresser à eux. Je suis à peu près certain que ce prêtre était absolument innocent ; mais dans quel état le pauvre homme sortit du tribunal correctionnel ! Le comte de G… avait cette fois attrapé cinq ans ; mais, pendant toute l'audience, le témoin avait été tourné en dérision par l'avocat et nettement accusé d'avoir des vices dont il ignorait, j'en suis sûr, toute la perversité.

— Ah ! monsieur le chef de la Sûreté, me dit-il, je vous garantis que l'on ne m'y reprendra plus à porter plainte !

C'est la seule raison pour laquelle tant de chantages restent impunis.

Le sort de ce malheureux curé n'est pas enviable, en effet. Mais n'y aurait-il pas un moyen de pincer les maîtres-chanteurs et d'éviter des scandales inutiles pour leurs victimes en ordonnant le huis-clos pour tous les procès en chantage ? Il est vrai que le huis-clos a aussi bien des inconvénients ! Mais ici il est nécessaire, et il peut n'être pas aussi strict que celui des conseils de guerre, car les avocats ont le droit d'assister aux audiences.

En résumé, la plupart des hommes qui sont les victimes de chantages de ce genre ne sont pas intéressants ; il y a presque toujours derrière eux le soupçon d'un vice ignoble. Mais, de même qu'on ne s'occupe pas de savoir si la victime des bonneteurs a joué au bonneteau avec l'intention de voler, et qu'on arrête le bonneteur, de même la police et la justice n'ont pas à s'oc-

cuper des mauvaises habitudes d'un homme victime des maîtres-chanteurs.

Le chantage doit être puni d'abord ; on verra, après, si le plaignant doit être tenu à l'œil. Et, pour que le chantage soit puni, il est nécessaire que la publicité des procès de ce genre soit supprimée.

C'est une des premières réformes qui me semblent nécessaires… pour la police de l'avenir.

Le chantage est un délit des plus fréquents à Paris et aussi des plus impunis.

C'est tellement vrai que, lorsque j'étais chef de la Sûreté, il ne s'est guère passé de jour sans qu'on me signale une forme nouvelle de chantage.

Il y eut des après-midi où je reçus jusqu'à sept ou huit personnes, venant toutes se plaindre d'être victimes de maîtres-chanteurs.

Un industriel très honorable arriva un jour les larmes aux yeux.

— Écoutez, monsieur le chef de la Sûreté, me dit-il, je suis l'homme le plus malheureux qui soit. Ma fille va épouser un attaché d'ambassade portant un grand nom. C'est un mariage splendide dont je suis très fier, mais je sais que si l'on révèle à la famille de mon gendre une particularité de ma vie, le mariage sera rompu.

« Cette particularité, je vais vous la dire.

» À mes débuts en province, j'ai fait de mauvaises affaires. Oh ! je ne dois rien à personne, soyez tranquille. Je suis réhabilité depuis longtemps, et je défie qui que ce soit de me trouver un créancier. Mais cette particularité de ma jeunesse, cette faillite, que ma fille elle-même ignore, quelqu'un la connaît, et ce quelqu'un m'accable de lettres anonymes, me menaçant, si je ne lui remets pas plusieurs billets de mille francs dans une poste restante quelconque, de prévenir mon futur gendre. Que faire ? Si je paie une fois, c'est un chantage perpétuel qui va s'organiser contre moi !

» Vous seul, monsieur Goron, pouvez me sauver ! »

Je fis faire une enquête avec toute la discrétion nécessaire, et je parvins à savoir qui était le maître-chanteur.

C'était le propre neveu de l'industriel, un neveu qu'il avait élevé et qu'il considérait comme son fils d'adoption !

Le misérable, qui était un petit noceur, m'avoua qu'ayant besoin de deux mille francs pour les donner à une cocotte, il avait pensé que faire chanter son oncle était le moyen le plus simple et le plus rapide de se les procurer.

Un autre chantage encore plus répugnant, s'il est possible.

Un pasteur protestant vint me voir, et après m'avoir fait l'aveu qu'il était l'amant d'une femme mariée, portant un nom très connu et ayant même une réputation d'austérité particulière, il me confia qu'elle et lui étaient en butte à une tentative de chantage éhontée. C'était toujours la même demande classique d'argent, à envoyer dans un bureau de poste, sinon, dans un délai très rapide, on menaçait de prévenir le mari de la dame.

Cette fois encore, je fis une enquête, et nous découvrîmes ce maître-chanteur comme les autres. C'était tout bonnement le fils de la dame du monde : un jeune homme qui avait la passion de la musique et qui, rêvant depuis longtemps d'un violon de grand prix que son père ne voulait pas lui donner, avait imaginé de faire chanter sa mère afin de faire lui-même de la musique !

Ce jeune drôle, en écoutant aux portes, avait surpris le secret de sa mère, puis avait fouillé dans les tiroirs et avait pu s'emparer d'une lettre.

La litanie des chantages est encore plus longue que celle des saints. Je n'en finirais point si je voulais seulement raconter les plus curieux.

Le chantage est une des préoccupations principales du chef de la Sûreté, qui doit mener les affaires de ce genre avec une discrétion toute particulière. — Mais j'en reviens à la « Journée d'un chef de la Sûreté », une journée très ordinaire…

Le monsieur décoré qui est venu se plaindre du chantage des petits jeunes gens m'a quitté, tranquillisé par ma promesse d'arrêter ses persécuteurs.

Une dame d'un certain âge entre. Avec beaucoup de politesse, elle prend des nouvelles de ma famille ; puis elle commence… Dieu du ciel ! c'est une folle :

— « Monsieur Goron, j'espère en vous seul pour me faire rendre mes droits. Je suis la petite-fille de la duchesse de Berry, et la preuve, c'est que j'ai une fleur de lys sur la fesse gauche. Monsieur le chef de la Sûreté, donnez-vous donc la peine de regarder ! »

Déjà la malheureuse retrousse ses jupes, et j'ai le plus grand mal à les lui faire baisser !

Doucement, je la reconduis jusqu'à la porte, en lui faisant comprendre que je n'ai pas le pouvoir de mettre dehors le Président de la République et de la replacer sur le trône de ses pères.

J'ai été si éloquent, qu'elle s'en va souriante, sans doute pour montrer sa fleur de lys à des fonctionnaires d'un ordre plus élevé. Mais elle reviendra. C'est fatal ; — les fous sont les clients du chef de la Sûreté ; elle reviendra comme cette autre qui, pendant plus de sept années, est venue, au moins une fois par mois, me raconter qu'elle était la fille de l'impératrice Eugénie. Malheureusement, tous les fous ne sont pas aussi placides que ces deux femmes. J'en ai vu qui prétendaient avoir des fluides dans les mains, dans la tête ou dans les pieds, et qui, au bout de quelques minutes, entraient dans une exaltation telle, que j'étais obligé de les envoyer à l'infirmerie du Dépôt.

Ceci me rappelle une histoire dramatique à laquelle je fus mêlé. M. X..., un haut fonctionnaire d'une grande administration, avec lequel j'étais lié, m'écrivit un jour pour me recommander un jeune homme auquel il s'intéressait et qui semblait un peu ennuyé, un peu persécuté par des parents de province.

Je reçus naturellement ce jeune homme avec beaucoup de cordialité et le fis causer. Au bout d'une demi-heure, ma conviction était faite. Il prétendait que des parents de province voulaient le faire tuer et qu'il retrouvait leur main dans toutes les petites misères de la vie.

— Mon cher, dis-je à mon ami, quand je le rencontrai peu de jours après, votre jeune homme est fou. Il est atteint d'un com-

mencement de délire de la persécution.

— Voyons, Goron, c'est l'habitude de voir souvent des fous qui vous en fait voir partout, comme les médecins. Je vous garantis que ce jeune homme est calme, tranquille.

Quelque temps après, le jeune homme « calme et tranquille » revenait me voir.

— Monsieur Goron, me dit-il, je tiens à vous prouver à quel point ma famille m'en veut. Voici un pot de miel qu'elle m'a envoyé et qui est empoisonné. Faites-le analyser.

Je calmai mon visiteur du mieux que je pus et retournai voir mon ami le fonctionnaire.

— J'ai peur que vous ayez raison, me dit-il cette fois. J'ai remarqué chez mon protégé des idées baroques qui m'ont frappé ; mais, de toute façon, c'est un brave garçon bien inoffensif. Sa folie est douce !

Ce n'était pas du tout mon avis. Le jeune homme, au contraire, m'avait paru, à certains moments, en proie à une agitation extrême ; mais je ne pus convaincre M. X...

Cependant, j'avais été si frappé de cet incident que je fis un rapport au préfet, rapport qui fut renvoyé au chef du bureau des aliénés.

Six mois à peine s'étaient passés. Un matin que j'allais partir pour Londres, je rencontrai un commissaire de police sur le quai de l'Horloge.

— Savez-vous, me dit-il, que X..., votre ami, le directeur de..., vient, il y a une heure, d'être tué ?

— Comment cela ? m'écriai-je, très peiné de cette nouvelle, et par qui ?

— Par un fou !

— C'est cela, m'écriai-je, par mon fou !

L'assassin était bien, en effet, le fou « tranquille et inoffensif ». Le matin même, pendant que mon pauvre ami lisait son journal, les pieds sur les chenets, le fou s'était approché sournoisement, et lui avait brûlé la cervelle.

Prenez garde aux fous tranquilles ; ils sont presque toujours aussi dangereux que les fous bruyants.

Comme il faut que le hasard mêle toujours, aux choses les plus tristes, les côtés les plus burlesques, malgré moi, en apprenant ainsi la mort terrible de mon ami, je pensai au pot de miel que m'avait laissé mon jeune fou. Qu'était-il devenu ?

En revenant au quai des Orfèvres, je demandai au garçon de bureau s'il se souvenait de ce qu'était devenu un pot de miel que je lui avais donné à garder. Je vis le pauvre homme blêmir, tourner ses doigts.

— Monsieur le commissaire, dit-il avec embarras, au moment où nous avons déménagé du quai de l'Horloge au quai des Orfèvres, j'ai retrouvé le pot. J'ai pensé qu'il se perdrait et je l'ai emporté chez nous, où nous l'avons mangé.

— Malheureux ! m'écriai-je, parodiant un mot célèbre, vous êtes tous empoisonnés !

Mon pauvre garçon de bureau eut un moment de violente émotion ; puis il se reprit en songeant que plus de deux mois

s'étaient passés depuis l'absorption du poison et que, chez lui, personne n'était malade.

— Chef, me dit l'agent qui garde ma porte, il est tard. Si vous voulez bien, je vais dire que vous êtes sorti : sans cela, vous n'arriverez jamais à signer le courrier. Vous avez encore l'examen des candidats bourreaux.

Ah ! oui ! l'examen des candidats bourreaux ! encore un de ces vieux usages antédiluviens contre lesquels j'ai passé mon temps à protester. Je vous demande un peu en quoi M. Taylor, M. Cochefert ou votre serviteur sont capables de juger des dispositions spéciales d'un individu pour couper les têtes !

Est-ce parce qu'il n'y avait plus de candidats, M. Deibler paraissant éternel ; est-ce parce qu'on avait enfin compris l'absurdité de cet examen ? Dans les dernières années, je ne revis pas les élèves-bourreaux ; mais, à mon arrivée dans le service, c'était une des prérogatives du chef de la Sûreté de passer l'examen des candidats exécuteurs.

Quel étrange défilé ! Un séminariste, en rupture d'église, cherchant à gagner sa vie n'importe comment, sollicitant à la fois la place de cocher de fiacre et celle d'aide-bourreau ; un clerc de notaire tenté par le côté romanesque de ce titre « le Bourreau » ; un facteur qui s'est dit que c'est une bonne situation, où l'on ne travaille pas tous les jours ; des garçons bouchers qui ne voient pas grande différence entre ouvrir la gorge à un mouton et couper le cou à un homme. Que sais-je encore !

Quoique Berger, l'aide de Deibler, m'eût fait don d'une fort jolie guillotine en acajou, qu'on pouvait voir sur la cheminée de mon bureau, je ne demandais pas aux candidats de se livrer de-

vant moi à des expériences, même sur un pantin. Je me contentais d'enregistrer les raisons qui, d'après eux, les engageaient à solliciter la succession de Monsieur de Paris.

D'une banalité à dégoûter tous les faiseurs de romans, les réponses de ces aspirants bourreaux. Elles pourraient toutes au fond se résumer ainsi : « Nous voudrions une place bien payée, où il n'y a pas beaucoup de travail. »

Quant aux préjugés de la foule, à l'horreur invincible qu'excite malgré tout dans notre société l'homme dont c'est le métier de tuer, il n'en était pas un seul qui s'en préoccupât, et même eût l'esprit ouvert à la compréhension de ces choses.

— Chef, il y a encore une dame qui demande à vous voir, pour affaire de Sûreté.

Une grande jeune femme, le visage recouvert d'une triple voilette, si épaisse qu'il est absolument impossible de distinguer ses traits, entre dans mon bureau :

— Monsieur Goron, ma démarche vous paraîtra peut-être singulière ; mais il y a si longtemps que je suis tourmentée par cette tentation, que je n'y tiens plus : je viens vous demander à entrer dans la police !

J'explique, à mon grand regret, que je n'ai point d'agents du sexe féminin, comme dans les services politiques, et que toute l'aide que la police politique peut accepter des femmes, c'est, à l'occasion, un renseignement utile…

— Mais ce n'est que cela que je viens vous offrir, monsieur Goron. Tenez, j'en ai un très précieux en ce moment. Madame X…,

rue de Z..., non seulement tient une maison de prostitution clandestine, mais encore, toutes les nuits, fait jouer à la roulette.

Il est rare que le premier renseignement offert à la police par une femme ne soit pas une vengeance contre une rivale ou contre un amant infidèle.

J'en ai reçu beaucoup de candidates policières, presque autant que de soi-disant hommes du monde, désireux de toucher des gratifications pour les renseignements que leur situation les mettait à même de donner.

J'en ai renvoyé beaucoup au cabinet du préfet où l'on a pu leur indiquer les services spéciaux exigés des agents secrets politiques. Je n'acceptais, moi, que les renseignements pouvant réellement servir à la découverte des malfaiteurs ; mais j'ai toujours eu pour cette catégorie d' « auxiliaires » une méfiance qui du reste ne m'a pas été inutile.

J'en reparlerai plus longuement bientôt, quand je m'occuperai des indicateurs.

Tans pis, je ne puis plus recevoir personne ; c'est à peine si j'ai le temps de signer mon courrier, car le chef de la Sûreté, s'il n'a pas la charge de décacheter tous le matins les 300 pièces de justice qu'on lui envoie, en revanche, a celle de lire et de signer tous les rapports de police adressés aux différents parquets de France, en réponse aux demandes reçues d'eux.

Au fond, cette formalité est absurde, et la signature du chef de la Sûreté n'a d'autre résultat que d'engager sa responsabilité, sans qu'il lui soit matériellement possible d'exercer le moindre contrôle.

Il ne peut même pas corriger les fautes d'orthographe ou de style de ses agents, puisque dans les bureaux de la Sûreté des rédacteurs spéciaux remettent ces rapports à peu près en français.

Quant à s'assurer de la véracité des renseignements fournis, le bon sens seul indique à quel point cette tâche est au-dessus des forces d'un homme, qui ne peut contrôler 300 enquêtes par jour.

Cette question est une des plus intéressantes et une des plus importantes, surtout en ce moment où l'on s'occupe tant de la réforme du Code d'instruction criminelle, et je veux profiter de l'occasion pour dire nettement ce que je pense « des rapports de police » tels qu'ils sont faits maintenant et tels qu'ils devraient l'être.

En France, heureusement ou malheureusement, je ne sais trop, on ne juge pas les accusés uniquement sur des faits, et les renseignements de moralité, les antécédents, ont une influence beaucoup plus grande qu'on ne se l'imagine sur l'esprit des juges et même des jurés. Donc, les trois quarts des gens, en réalité, sont jugés sur des rapports de police.

Or, comment sont faits la plupart de ces rapports ? Prenons l'exemple du Petit Parquet.

Là, on demande des renseignements la veille au soir, et il faut qu'ils soient complets pour l'audience du lendemain à la police correctionnelle.

Faut-il le dire ! cela se fait au petit bonheur, et neuf fois sur dix le rapport de l'agent est le résumé de ce que lui a dit le concierge de la personne sur laquelle le renseignement est de-

mandé. Cela prouve une fois de plus qu'il est toujours bon d'être bien avec son concierge.

En réalité, les concierges sont des hommes comme les autres, ne valant ni plus ni moins que les autres, et qui ont simplement plus d'occasions que les autres citoyens d'avoir des difficultés avec les gens qui habitent leurs maisons.

Fatalement, le concierge aura toujours une tendance à exagérer le bien ou le mal. Comment diable voulez-vous qu'il soit strictement impartial ? La première réforme à faire, c'est que le juge fasse venir l'agent qui a écrit le rapport, et, après lui avoir fait prêter serment, l'oblige à donner la liste des gens qui lui ont fourni les renseignements. Ceux-ci seront appelés à leur tour et viendront expliquer les raisons qui les ont déterminés à qualifier l'inculpé d'honnête ou de malhonnête homme.

Il est probable que beaucoup d'affirmations dangereuses pour l'accusé disparaîtront comme par enchantement.

L'agent, qui saura qu'il engage sa responsabilité en signant un rapport, mettra un peu plus de circonspection à le rédiger, et les témoins, qui, bien vite, sauront les conséquences de paroles imprudentes, tourneront sept fois leur langue avant de répéter un cancan quelconque.

La responsabilité effective de l'agent en matière de rapport est la seule qui soit intéressante. La responsabilité du chef de la Sûreté n'est qu'une fantasmagorie.

Je me souviens à ce propos qu'un jour, dans une affaire de fraude au détriment de la douane, je fus pris violemment à partie

par M Demange, à propos du rapport d'un de mes agents, que j'avais signé au milieu des 300 pièces de justice quotidienne.

M Demange, à qui toutes les questions de police sont familières, savait fort bien qu'il était impossible que je fusse parvenu à contrôler le rapport de mon agent, mais ma signature était au bas ; il s'en prenait au signataire, comme c'était son droit. Le rapport, du reste, était aussi catégorique que possible. Il disait du client de M Demange : « Cet homme laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la probité. »

Je fis venir l'agent qui avait rédigé le rapport et lui demandai des explications. C'était un type très curieux de Javert, qui parut tout étonné d'avoir à expliquer une chose aussi simple, aussi naturelle, aussi fatale : l'immoralité d'un homme sur lequel la justice demande des renseignements. « Comment ! monsieur le chef, me dit-il avec une indignation absolument naturelle dans ce cerveau pétri dans un moule spécial, comment, on s'étonne que j'aie pu dire de cet inculpé que sa moralité laissait à désirer ? Eh bien ! voici ce que j'ai appris sur lui. Il y a six ans, étant descendu dans un hôtel et manquant d'argent, il a laissé sa valise en gage. Huit jours après, il est revenu payer ; mais, comme on se méfiait de lui, pendant ce temps on avait ouvert la valise et l'on s'était aperçu que les vêtements qu'elle contenait étaient fort loin de représenter la somme de cent francs due à l'hôtel !... »

Quand je voulus expliquer à l'agent qu'on pouvait être un parfait honnête homme, et laisser pendant huit jours un gage insuffisant ; que la preuve indiscutable de la droiture de l'homme dont il s'agissait était justement qu'il était revenu reprendre son gage sans valeur et payer, mon subordonné me regarda avec stupéfaction. C'était un discipliné qui s'inclina devant mes observations,

mais je devinai en lui une révolte de tout son être, et je suis certain qu'à partir de ce moment cet homme se dit : « Ce chef n'est pas un honnête homme, puisqu'il défend les coquins » !

Il est certain que, dans cette affaire, par exemple, si le juge d'instruction avait été appelé par la loi à contrôler le rapport de l'agent, il se serait aperçu, comme je l'ai fait moi-même, que ce brave inspecteur avait une compréhension dangereuse de la moralité des gens.

Étonnez-vous après cela que les rapports de police soient parfois si curieux !

Mais ce qui est odieux, c'est qu'ils fassent foi en justice, sans contrôle. Soixante-dix fois sur cent, et tous ceux qui sont au courant de ces questions trouveront que cette proportion est au-dessous de la vérité ; soixante-dix fois sur cent, les rapports de police, faits hâtivement par des hommes qui n'ont pas des habitudes d'esprit leur permettant de voir les choses avec une certaine philosophie, sont inexacts, incomplets et capables d'induire les magistrats en erreur, en bien comme en mal.

Car si parfois de braves gens peuvent être indiqués comme laissant beaucoup à désirer, sous le rapport de la moralité, il arrive parfois, en revanche, que de fieffés coquins, en excellentes relations avec leurs concierges, sont représentés comme des hommes menant une vie exemplaire. Il faut bien reconnaître que les rédacteurs chargés de mettre au net les renseignements des agents, font des efforts surhumains parfois pour remettre tout au point ; mais peut-on exiger d'eux qu'ils donnent la note juste, n'ayant pas pris eux-mêmes le renseignement ?

Donc, la première de toutes les réformes en matière de rapports de police, c'est la responsabilité effective de l'agent qui le fait, sa comparution comme témoin devant le juge d'instruction, ainsi que celle de toutes les personnes qui lui ont fourni des renseignements.

Les juges, qui ne manquent pas de besogne déjà, auront peut-être encore plus de travail, mais la justice trop expéditive est trop souvent le contraire même de la justice.

Quand j'ai parlé de ces choses à certains magistrats du parquet, ils m'ont répondu, avec raison sans doute, qu'avec ce système consistant à déranger à chaque instant les gens en les appelant en témoignage, on arriverait à ne plus obtenir de renseignements.

Eh bien ! alors, on jugerait les prévenus pour les faits eux-mêmes, et il vaudrait mieux se passer tout à fait de renseignements, que de juger sur des rapports erronés.

Il n'y a pas, du reste, que des enquêtes à faire dans les pièces de justice envoyées. Il y a aussi les mandats d'arrestation à exécuter.

De combien d'erreurs cette exécution n'est-elle pas l'occasion ? Il y a, du reste, pour cela une raison excellente : les trois quarts des pièces de justice envoyées par les parquets de province sont mal faites, incomplètes, et mériteraient, la plupart du temps, d'être renvoyées aux magistrats qui les ont rédigées sans renseignements suffisants ; mais il faudrait pour cela qu'il y eût un homme centralisant dans ses mains toute la police de France, et ayant par conséquent la préoccupation constante que dans tout le pays la police fût bien faite.

Je ne sais si au point de vue politique la création d'un ministère de police est un danger, mais je sais qu'au point de vue criminel c'est une nécessité ; nécessité sur laquelle d'ailleurs, je m'expliquerai plus longuement dans un autre chapitre.

Un parquet de province envoie à Paris le signalement (vague comme tous les signalements) d'un individu qui a commis une escroquerie à Pont-à-Mousson ou à Carpentras, et qui est supposé s'être réfugié à Paris, du côté de Belleville ou de Ménilmontant. Très souvent, le nom même de l'individu est écorché ; néanmoins, l'agent part avec ces indications incomplètes, et le voilà qui explore les hôtels meublés de Ménilmontant et de Belleville. Le hasard veut qu'un bonhomme dont le nom est à peu près semblable à celui du filou recherché, et dont le signalement correspond vaguement à celui que le parquet poursuivant a envoyé, est arrivé depuis peu de jours de Carpentras ou de Pont-à-Mousson. Naturellement, l'agent l'arrête et l'homme doit s'estimer très heureux si son identité est reconnue avant qu'on l'ait expédié les menottes aux mains au parquet qui le réclame, car les magistrats parisiens n'ont pas le droit d'intervenir dans l'exécution des mandats de province.

Ainsi, un jour, nous reçûmes du parquet de R… l'ordre d'arrêter, comme coupable d'infanticide, une jeune fille, gouvernante chez un des grands photographes parisiens. La pauvre fille jurait ses grands dieux qu'elle n'avait jamais eu d'enfant, et réclamait un simple examen médical pour prouver son innocence.

Le juge d'instruction qui, à Paris, est chargé de veiller à l'exécution des mandats de province, ne put y consentir, bien qu'il fût persuadé, comme moi, qu'elle n'était pas coupable. Malgré ses

protestations, malgré les protestations de son patron, il fallut que la malheureuse s'en allât à R... entre deux gendarmes.

Là, il est vrai, les médecins reconnurent qu'elle était vierge !...

On ne peut se douter des tracas, des ennuis sans nombre que donne au chef de la Sûreté l'exécution de ces mandats, dont il n'est cependant en quoi que ce soit responsable.

Malheureusement, il y a en province des magistrats qui lancent parfois les mandats avec une trop grande précipitation. Il suffit qu'on dépose une plainte contre un individu et que cet individu ait quitté la ville au même moment pour qu'ils mettent sur le dossier : « X... en fuite. »

Et, le lendemain, ils envoient un mandat à la Sûreté.

C'est ainsi qu'un beau matin, un de mes amis vint me réclamer, tout bouleversé, une jeune femme extrêmement connue dans toute la société parisienne, qui avait été arrêtée par un de mes agents, sur un mandat envoyé par le parquet d'une ville d'eaux du Midi.

J'ignorais absolument cette arrestation et je fis aussitôt chercher cette dame au Dépôt, où elle était déjà écrouée. La pauvre femme était dans un tel état de prostration qu'il fut d'abord difficile de la faire parler ; enfin, tout s'expliqua,

Dans la ville d'eaux où elle se trouvait, elle avait acheté un bijou d'un certain prix, prenant l'engagement de le payer dans quinze jours ; puis elle était venue simplement à Paris afin de se procurer l'argent nécessaire à ce payement, argent qu'elle avait, du reste, chez elle, et qu'elle offrait.

Le bijoutier, apprenant qu'elle était partie pour Paris, avait porté plainte, et un magistrat, sans se rendre bien compte de l'affaire, sans réfléchir qu'il n'y avait pas, en l'espèce, le délit caractérisé d'escroquerie, n'avait pas hésité à lancer un mandat.

Le comble est que madame X..., qui n'avait incontestablement commis aucun délit, qui offrait de payer le prix qu'on lui réclamait, aurait été forcée, elle aussi, de s'en aller, entre deux gendarmes, dans sa ville d'eaux, si l'émotion ne l'eût rendue si sérieusement malade, qu'elle était beaucoup plus intransportable que Cornélius Herz quand le docteur Brouardel le visita.

On eut alors le temps d'écrire au parquet de la ville du Midi. Tout s'expliqua, et la plainte fut retirée.

Il y a donc des réformes sérieuses à opérer dans l'exécution des mandats de province.

D'abord, il faut invariablement renvoyer toutes les pièces de justice incomplètes. Ensuite, il faut que les magistrats de Paris aient le pouvoir de faire remettre immédiatement en liberté les personnes arrêtées à tort, sur l'ordre de leurs collègues de province, et dont l'innocence absolue apparaît au premier examen.

Il ne faut pas qu'à la fin du dix-neuvième siècle nous assistions à ce spectacle odieux : un magistrat obligé, par respect de la fôorme, d'envoyer à Romorantin ou à Figeac, les menottes aux mains, et en compagnie de deux gendarmes, un pauvre diable qu'il sait pertinemment être innocent.

C'est cependant ce qui arrive à l'heure actuelle...

Je finis à peine de signer le courrier, quand un agent entre dans mon bureau, l'oreille basse, et dit en se grattant la tête :

— Patron ! nous avons fait une gaffe.

— Encore ? Laquelle ?

— Eh bien ! vous savez, le monsieur qui est venu ce matin dénoncer le voleur des 300,000 fr. dérobés à une banque de province, il nous a mis dedans !

Tout s'explique.

Le matin, en effet, un monsieur très honorable était venu nous dire que si nous voulions arrêter le fameux voleur des 300,000 francs que nous recherchions depuis si longtemps, c'était bien facile, attendu que cet homme s'était réfugié à Paris, dans le quartier des Buttes-Chaumont, où il exerçait le commerce de marchand de thé et de café.

Le voleur recherché avait deux signes particuliers destinés à le faire reconnaître.

Il avait des varices à la jambe droite et une taie sur l'œil gauche. On avait trouvé aussitôt le mandat qu'on avait reçu jadis, et qui, par hasard, était très complet et même agrémenté d'une photographie.

L'homme très honorable qui était venu faire cette déclaration, uniquement dans l'intérêt de la justice, et qui ne pouvait être confondu avec ces indicateurs louches qui cherchent à tirer parti de leurs délations, connaissait le voleur depuis son enfance ; il avait été élevé avec lui, et du moment où il affirmait de la façon la plus absolue qu'il le reconnaissait, il y avait gros à parier qu'il ne se trompait pas.

Néanmoins, l'agent qui fut chargé d'exécuter l'ancien mandat reçut l'instruction formelle de n'arrêter le marchand de thé et de café que si, au dernier moment, son ami d'enfance persistait à le reconnaître et disait une dernière fois : « Vous pouvez sans crainte lui mettre la main au collet, c'est bien lui. »

Il est certain que j'avais pris toutes les précautions possibles, et l'agent, de son côté, se conforma scrupuleusement aux instructions données. Il n'arrêta l'homme que sur une dernière affirmation du dénonciateur, affirmation encore plus précise que les autres, si possible.

Mais voici que l'homme arrêté fait un vacarme du diable ! On le conduit au poste et on vérifie que, non seulement il a une taie sur L'œil gauche, mais encore des varices à la jambe droite. Malgré ce signe de reconnaissance si évident, le marchand de thé proteste avec une indignation si grande, qu'on le conduit devant le commissaire de police du quartier. Là, il établit nettement, en produisant tous ses papiers, qu'il se nomme S..., tandis que le voleur s'appelle R... et qu'il demeure dans le quartier depuis sept ans !

Devant l'évidence de ces preuves, le commissaire remit le marchand de thé en liberté. Il ne pouvait avoir été, en même temps, négociant à Paris et employé dans une banque d'une ville de la frontière. Mais il manifestait, paraît-il, la plus violente mauvaise humeur de sa désagréable aventure, et il avait dit à l'agent : « Je vais écrire aux journaux. »

C'est pour cela que mon pauvre inspecteur avait l'oreille si basse, quand il était entré dans mon cabinet.

— Allons ! dis-je, quand on a fait une gaffe de cette importance, comme vous dites, il faut savoir la réparer.

Et emmenant avec moi Domergue, nous voilà partis aux Buttes-Chaumont.

— Monsieur ! dis-je au marchand de thé qui n'avait pas l'air d'être encore de bonne humeur, je viens vous faire mes excuses, pour ce qui est arrivé ce matin ; mais je vous ai apporté la photographie de votre sosie et son signalement ; jugez vous-même si une confusion n'était pas possible !

La ressemblance entre la photographie du voleur recherché et lui-même était si grande, qu'il s'écria :

— Vous avez raison ! si l'on m'avait fait voir par hasard cette photographie, j'aurais dit : « Tiens ! un portrait de moi que je ne connaissais pas. » Oui, monsieur Goron ! je vous remercie de m'avoir montré cela. Je comprends maintenant que les erreurs judiciaires soient possibles.

Cette histoire très simple et très véridique prouve, d'une façon saisissante, combien il est facile de se tromper ; et malheureusement les gens arrêtés à tort n'ont pas toujours, comme le marchand des Buttes-Chaumont, des preuves certaines et immédiates à donner de l'erreur commise à leur endroit.

Quand nous eûmes échangé toutes nos explications, mon homme voulut me conduire au café, où il convoqua solennellement tous ses voisins, et alors je lui donnai la réhabilitation publique à laquelle il avait droit, de telle façon qu'il ne pût, à son égard, rester une mauvaise pensée dans l'esprit de personne. Nous faillîmes seulement nous brouiller au moment du paiement

des consommations. Je ne pouvais accepter qu'il payât, et lui y tenait absolument. Enfin, il céda.

Et, après avoir ainsi arrangé cette affaire, je pus regagner à la hâte le quai des Orfèvres, où je pensais bien pouvoir enfin dîner tranquille ; mais le chef de la Sûreté est l'homme du monde qui peut le moins disposer de son temps à l'avance.

Àpeine rentré, c'est une autre affaire dont il faut que je m'occupe — une dame a été arrêtée dans un magasin de nouveautés ; elle avait dans son parapluie un coupon de dentelles, et un inspecteur avait cru devoir la mener chez le commissaire de police. Scène de larmes terrible de la part de la malheureuse, qui refusait avec un entêtement extraordinaire de dire qui elle était. On l'avait conduite à la Sûreté, pensant que nous pourrions retrouver son identité plus rapidement que le commissaire de police du quartier.

Mon secrétaire l'avait interrogée habilement et avait compris que la malheureuse femme n'était ni une voleuse, ni une kleptomane. Elle avait été tout simplement victime, comme beaucoup, d'un hasard ; en passant, son parapluie avait accroché un coupon de dentelles, et elle ne s'en était pas aperçue.

Voyant que nous ne cherchions pas à la trouver coupable, elle nous dit qui elle était, et les meilleurs renseignements furent recueillis sur elle. Tout fut arrangé et elle partit libre.

On ne se doute pas des dangers que court une femme dans ces immenses magasins de nouveautés, surtout les jours d'exposition, de grandes mises en vente !

On frémit quand on songe qu'il suffit qu'une femme accroche en passant un objet avec son manteau ou son ombrelle pour qu'elle puisse être arrêtée par un inspecteur du magasin, qui sera de très bonne foi, sans doute, mais qui, hypnotisé par sa préoccupation de chercher des voleuses et absolument spécialisé dans ses fonctions, n'aura pas su bien regarder.

Lorsqu'au moment des grandes mises en vente d'hiver ou de printemps, les magasins me demandaient des agents, leur personnel de surveillance ordinaire étant insuffisant, je donnais à mes hommes des instructions très précises, dont ils ne devaient se départir à aucun prix.

Je leur défendais d'arrêter quiconque n'aurait pas, devant leurs yeux, pris un objet avec la main, et ils avaient ordre de ne s'emparer des voleuses qu'à la sortie du magasin, une fois qu'elles seraient déjà dans la rue, afin qu'elles ne pussent pas dire qu'elles allaient payer à la caisse les objets dont elles s'étaient emparées.

Cette question des vols dans les magasins de nouveautés est une des plus délicates qui soient, et il est probable que je l'étudierai plus tard dans un autre ouvrage.

Quoi qu'il en soit, il y a déjà une grande amélioration dans la façon dont est organisée cette police particulière, depuis qu'une circulaire du parquet a formellement interdit aux magasins de se faire justice eux-mêmes. Jadis, dès qu'un inspecteur arrêtait une femme, il la conduisait dans le cabinet d'un de ses chefs, et, là, on la faisait fouiller. Après ses aveux, tout s'arrangeait avec une amende au profit des pauvres.

Le parquet a formellement défendu ces pratiques, et il a eu raison, car on sait ce que valent les aveux dans ces conditions. De plus, il appartient à la justice seule de punir ou d'absoudre, quand un délit de cette nature a été commis.

Aujourd'hui, les inspecteurs des magasins de nouveautés n'ont plus qu'un droit : celui de conduire la femme qu'ils ont arrêtée au commissariat de police du quartier.

Certes, il y a un nombre considérable de voleuses dans les magasins de nouveautés, et je ne voudrais pas qu'on crût que toutes les femmes arrêtées sont des victimes innocentes ; mais, chose curieuse, il y en a fort peu pour lesquelles le vol soit un métier.

Ce qui frappe surtout les commissaires de police qui font les perquisitions nécessaires, après les arrestations, c'est la quantité extraordinaire d'objets, et d'objets tout à fait bizarres, que l'on trouve chez les voleuses. Ce sont souvent des collectionneuses plutôt que des criminelles ; elles entassent avec une passion d'antiquaire tout ce qu'elles peuvent prendre, mais se gardent de le vendre.

Je me souviens que, dans une perquisition chez une femme dont le mari était riche, d'ailleurs, je trouvai trois douzaines de bas pour des enfants de trois ans, et cette femme n'aurait su que faire de cette marchandise. Incontestablement, de ces bazars immenses, où la femme trouve réuni tout ce qui peut la tenter, il se dégage une attraction bizarre, — et peut-être un hypnotisme particulier.

La kleptomanie, devenue une maladie mentale, cataloguée par les médecins, a été créée, incontestablement, par la tentation perpétuelle qu'est pour la Parisienne le grand magasin de nou-

veautés devenu une puissance formidable depuis que, par le grand nombre de ses annonces, il s'assure la bienveillance de presque tous les journaux.

Àpropos des perquisitions faites par les commissaires de police chez les voleuses prises dans les grands magasins, il m'est arrivé une aventure tout à fait originale et qui soulève, du reste, un très intéressant problème policier.

Un beau matin, je vis arriver à la Sûreté un homme fort bien, employé dans une importante administration, qui me dit : « Monsieur le chef de la Sûreté, je viens vous demander de vouloir bien rechercher ma maîtresse, qui a disparu, et les circonstances mystérieuses dans lesquelles elle a quitté sa maison, hier, dans l'après-midi, me font craindre qu'elle n'ait été assassinée ».

Naturellement, je pressai mon interlocuteur de questions et j'appris, en effet, que sa maîtresse avait disparu dans des circonstances étranges. Les concierges racontaient que, vers quatre heures de l'après-midi, ils avaient vu rentrer madame X... avec quatre individus « qui avaient de mauvaises figures et qui marquaient mal ».

Une heure après, ces quatre individus étaient descendus l'un après l'autre et les deux derniers emportaient une grande malle très lourde.

Or c'était le moment où l'affaire Gouffé avait donné aux malles une célébrité particulière.

— Mon Dieu ! monsieur, s'écria le pauvre homme, pourvu que ces misérables n'aient pas tué ma pauvre Louise et ne l'aient pas mise dans cette malle ! Toute la nuit, j'ai espéré la voir rentrer ;

ce matin, comme elle n'était pas encore là, j'ai pris le parti de venir à vous.

Je prévins le parquet, et il fut décidé que je me rendrais au domicile de la femme disparue, en compagnie du procureur de la République et du commissaire de police du quartier.

Pendant qu'on était allé chercher un serrurier pour ouvrir la porte, nous commençâmes par interroger les concierges.

Leur récit fut encore plus dramatique, s'il est possible, que celui de l'amant de la disparue.

L'homme et la femme tremblaient encore de frayeur en parlant des individus que madame X... avait ramenés la veille chez elle. Ils marquaient si mal, que le concierge avait pensé tout de suite à les faire arrêter ; mais il n'avait pas osé laisser sa femme seule dans la loge pour aller chercher les gardiens de la paix. « Du reste, ajouta-t-il, je crois bien qu'il y en avait un cinquième qui faisait faction devant la porte et qui m'aurait tué si j'avais voulu passer. »

Évidemment, les poltrons ont une façon particulière de voir les choses ; néanmoins, ces dépositions étaient impressionnantes. Mais ce qui nous frappa bien davantage, lorsque le serrurier eut ouvert la porte, ce fut l'aspect de l'appartement, qu'on aurait dit avoir été mis au pillage.

Des robes, des draps, du linge, étaient jetés pêle-mêle sur le lit ; les tiroirs de tous les meubles étaient ouverts, et l'on voyait bien qu'ils avaient été bousculés ; l'armoire à glace, notamment, était sens dessus dessous. À terre, gisaient des papiers qu'on avait dû parcourir à la hâte.

Nous nous consultâmes, et nous fûmes tous d'avis qu'il y avait là une affaire mystérieuse, tout à fait étrange, et qu'un crime était possible.

Cette dernière hypothèse surtout était acceptée avec le plus grand enthousiasme par le commissaire de police du quartier — qui sur le point de prendre sa retraite et n'ayant jamais eu à diriger une enquête criminelle importante, entrevoyait avec joie une nouvelle affaire Gouffé, qui le mettrait un peu en évidence et retarderait son départ.

Il y avait, dans la déposition des concierges, un point très précis qui était particulièrement inquiétant. Ils déclaraient avoir vu rentrer madame X... avec les quatre hommes de méchante mine et affirmaient qu'elle n'était point redescendue avec eux. Après le départ des patibulaires personnages, la concierge était venue sonner à la porte et personne ne lui avait répondu. On avait attendu le retour de l'amant, qui, tous les soirs, vers sept heures, rentrait de son bureau.

Malheureusement, ce jour-là, il avait oublié d'emporter sa clé et il n'avait pas osé faire venir un serrurier pour ouvrir un appartement qui, en réalité, n'était pas le sien.

Nous avions pris bonne note de tous ces détails quand, en continuant la perquisition, nous trouvâmes, tout à coup, dans un petit coffret entr'ouvert, 400 francs en or qui avaient évidemment été dédaignés par les voleurs.

Ceux-ci, en effet, ne pouvaient avoir oublié de regarder ce que contenait ce coffret, placé bien en vue sur la commode, et dont le couvercle entr'ouvert laissait apercevoir l'or.

Le vol n'était donc pas le mobile du crime.

Tout à coup, Herbain, qui m'accompagnait et qui savait admirablement fouiller partout quand il perquisitionnait, souleva un matelas, un sommier, et s'aperçut que ce dernier était à double fond.

— Ah patron ! s'écria-t-il avec cet accent de gamin de Paris qu'il savait prendre parfois, tout s'explique, c'est une voleuse de magasins !

En effet, dans le double fond du sommier apparaissaient une dizaine de coupons de soie de couleurs différentes, des ombrelles, des bas, etc., portant tous encore l'étiquette du magasin où ils avaient été pris.

— Voyez-vous, patron ! continua Herbain, la dame est simplement au clou !

C'était un trait de lumière. Naturellement l'amant de la dame protestait avec indignation ; mais, plus je réfléchissais, plus je trouvais que mon secrétaire devait avoir raison. Nous envoyâmes à la hâte prendre des informations chez les commissaires de police dont dépendent les principaux magasins de nouveautés. Herbain avait deviné juste. M X..., que son amant s'imaginait morte, peut-être découpée en morceaux, et partie certainement pour un monde meilleur, dans une malle, comme l'infortuné Gouffé, était tout simplement au Dépôt !

Les hommes patibulaires qu'elle avait ramenés chez elle étaient : le commissaire de police du quartier où elle avait été prise, son secrétaire et deux inspecteurs.

Enfin, on s'expliqua facilement comment et pourquoi les concierges n'avaient pas vu redescendre leur locataire. La malheureuse femme arrêtée n'avait eu qu'une pensée, éviter d'être vue par ses concierges en compagnie de gens de police. Elle avait supplié le commissaire de police de la laisser sortir rapidement, au moment où les deux inspecteurs, s'approchant de la loge du concierge, attireraient son attention. Elle avait profité de ce court instant et s'était glissée hors de la maison sans être vue.

Cette terreur de l'opinion de son concierge est la caractéristique du Parisien. J'ai vu des gens, en prison depuis deux mois, refuser d'indiquer leur domicile, uniquement pour que leurs concierges ne sussent pas qu'ils étaient sous les verrous.

Cette histoire est la preuve qu'il existe dans la police parisienne, telle qu'elle est organisée, une grande lacune, et une lacune qu'il serait, pourtant, bien facile de combler.

Il est évident que le procureur de la République et le chef de la Sûreté ne se seraient point dérangés pour un crime imaginaire, alors que la personne prétendue disparue était tout simplement au Dépôt, si l'on avait l'habitude de dresser, chaque matin, une liste complète des personnes arrêtées la veille, et de la communiquer au préfet, au procureur de la République, au chef de la Sûreté et à chacun des commissaires de police, sur le quartier desquels habitent les hommes ou les femmes écroués au Dépôt. Non seulement cette formalité, toute simple, et que la police de l'avenir ne saurait oublier, empêchera des vaudevilles du genre de celui que je viens de raconter, vaudevilles dans lesquels la justice et la police perdent un peu de leur majesté, mais cette simple liste facilitera les recherches judiciaires dans des proportions dont on ne se doute pas.

Cette petite dépense fera même faire de grosses économies au Trésor. Si la liste dont je viens de parler avait existé, je n'aurais pas parcouru la moitié de l'Europe à la recherche de Gutentag, le faux complice de Pranzini, alors que mon homme était tranquillement dans une cellule de Mazas.

Nous n'aurions, du reste, rien à innover. À Londres, deux fois par jour, un rapport de toutes les opérations policières est communiqué aux principaux fonctionnaires de Scotland Yard et aux chefs de toutes les stations de police.

Pour en revenir aux voleuses de magasins, et aux erreurs très possibles dans les arrestations, il est un moyen, pour les magistrats, d'en éviter beaucoup : c'est celui de ne pas se laisser influencer par l'attitude des inculpés, dans ces affaires comme dans toutes les autres du reste.

J'avoue qu'un grand nombre d'hommes s'occupant des choses de police ne sont pas de cet avis ; ils tirent du trouble ou de l'assurance des inculpés qu'ils ont devant eux des conséquences d'innocence ou de culpabilité qui, d'après mon expérience, ne signifient absolument rien.

Parce qu'une personne rougit, pâlit, ou même éclate en sanglots, ce n'est pas une raison pour qu'elle soit coupable. La plupart du temps, l'effroi, le désespoir sont simplement causés par l'intervention de la police. Et l'exemple est plus saisissant que partout ailleurs dans les affaires de vols dans les magasins de nouveautés. Les femmes arrêtées ont non seulement peur de la police, mais encore de leurs maris, de leurs familles, du monde. Elles se trouvent pendant quelques heures dans un désarroi mo-

ral tel, qu'elles en arrivent à refuser de donner jusqu'à leur nom, comme la pauvre dame innocente dont j'ai parlé tout à l'heure.

Il y en a même qui font mieux ; il y en a qui mentent, donnent de faux noms et de fausses adresses, et ce n'est point du tout une preuve qu'elles soient coupables !

Le mensonge, du reste, en pareille matière, très souvent, ne prouve rien. Il y a des gens qui éprouvent le besoin de toujours mentir dès qu'ils se trouvent en présence d'un magistrat. On pourrait croire qu'ils s'imaginent que la justice va leur tendre un piège. J'ai vu cent faits établissant la vérité absolue de ce que je viens de dire.

Ainsi, je me souviens de l'aventure curieuse de deux Auvergnats, le mari et la femme, qui étaient accusés de recéler une quantité considérable de fromages pour le compte d'une bande noire.

Des témoignages indiscutables établissaient que des multitudes de fromages leur avaient été envoyés, et, malgré cela, ils niaient avec un entêtement de mulets, opposant les dénégations les plus formelles à tous ceux qui prétendaient savoir qu'ils avaient reçu les fromages en question. J'avais recueilli de bons renseignements sur leur compte. J'essayai de leur faire comprendre que, s'ils étaient de bonne foi, le fait d'avoir acheté des fromages à des voleurs ne constituait pas le moins du monde un délit. Paroles perdues ! Ils s'obstinaient dans leurs dénégations entêtées.

Malgré nos efforts, ils nièrent encore, ils nièrent bêtement contre toute évidence, et ils firent ainsi trois mois de prévention.

Or, au procès, il fut établi, clair comme le jour, qu'ils avaient acheté ces fromages un prix très raisonnable, et qu'ils ne se doutaient nullement que les vendeurs fussent des voleurs. Bien entendu, mon Auvergnat et sa moitié furent acquittés.

S'ils n'avaient point menti dès leur arrestation, s'ils avaient tout bêtement dit la vérité, ils ne seraient point restés un jour en prison.

Mais voici une histoire qui prouve, d'une façon encore plus saisissante, les conséquences que le mensonge peut avoir en matière d'enquêtes judiciaires.

Un jour, le parquet reçut une lettre anonyme, dénonçant un ouvrier nommé B... comme l'auteur d'un assassinat commis peu de temps auparavant dans les environs de Mâcon.

On avait, un matin, trouvé, au milieu d'un bois, la gorge coupée, le cadavre affreusement défiguré d'une jeune femme.

Les principaux indices permettant de retrouver l'identité de la victime étaient une robe noire très simple, un chapeau à plumes et du linge marqué M. P. Enfin, détail intéressant, on avait ramassé près du corps un râtelier de la maison américaine A... qui avait été arraché de la bouche.

Or, la maîtresse de l'individu dénoncé avait justement pour initiales M. P., et elle avait disparu d'une façon mystérieuse.

B... lui-même, disait-on, avait quitté Mâcon la veille du jour où le cadavre avait été trouvé dans le bois. Des témoins affirmaient que cet homme avait, à plusieurs reprises, proféré des menaces de mort contre sa maîtresse, qui l'avait quitté pour prendre un autre amant, nommé H...

Dès que j'eus tous ces renseignements en ma possession, je fis rechercher B... que mes agents retrouvèrent au bout de quelques jours.

Bien entendu, il nia avec énergie avoir tué sa maîtresse, mais se mit à mentir avec la plus dangereuse prolixité.

Ainsi, les médecins avaient cru pouvoir affirmer, après l'examen du cadavre, que le crime avait été commis le 14 juillet dans la soirée, ce qui résultait, du reste, des témoignages. B... déclara qu'il avait quitté Mâcon le 12 juillet, qu'il s'était arrêté à Dijon et à Fontainebleau, et qu'il était arrivé à Paris dans la nuit du 13 au 14.

La date de la Fête nationale servant de point de repaire, il était facile de contrôler cet alibi.

Or, les télégrammes lancés de divers côtés établirent que B... n'avait dit que des mensonges et qu'il avait quitté Mâcon seulement le 14 juillet au soir, précisément à une heure permettant de mettre le crime à son actif.

D'un autre côté, un grand nombre de témoins avaient reconnu dans le cadavre, si défiguré qu'il fût, mademoiselle M. P..., la maîtresse de B...

Le jour où tous l'avaient vue pour la dernière fois, elle portait une robe noire et un chapeau à plumes, tout comme le cadavre. Enfin, tout le monde le savait, et B... ne le niait pas, mademoiselle M. P... portait un râtelier qui lui avait été fourni par la maison américaine A...

Chaque jour, B... s'enferrait un peu plus dans ses mensonges ; son affaire était claire, les jurys étant impitoyables pour les accu-

sés qui nient avec un entêtement imbécile.

J'aurais parié gros que sa tête était destinée au bourreau et tous les journaux locaux le désignaient déjà comme le coupable du crime du bois de....., quand, tout à coup, nous reçûmes un télégramme d'une ville du Midi nous annonçant que mademoiselle M. P..., en chair et en os, n'ayant point du tout l'apparence d'un fantôme, s'était présentée devant le procureur de la République, en compagnie de M. H..., son nouvel amant.

« Je viens de lire dans les journaux, avait-elle dit, que j'ai été assassinée et que mon assassin est mon ancien amant. Je ne puis pourtant pas passer pour morte et faire couper le cou à un homme qui m'a beaucoup aimée. » Nous n'avions plus qu'à faire remettre B... en liberté, ce qui fut fait séance tenante.

Le plus amusant de l'histoire, c'est qu'avant de me quitter et après m'avoir remercié des petites attentions que j'avais eues pour lui, mon gaillard me déclara que c'était lui l'auteur de la lettre anonyme !

Sa maîtresse l'ayant brusquement quitté, sans lui dire où elle allait, il avait voulu profiter de la coïncidence du costume, et surtout de celle du râtelier, pour faire simplement rechercher sa dulcinée par la justice. Il avait été ensuite effrayé de voir que toutes les coïncidences se retournaient contre lui et qu'il pouvait en effet très bien passer pour l'assassin ; il s'était mis alors à mentir, à mentir de parti pris, ne se rendant pas compte que cela ne servait qu'à l'enferrer.

Il avait aussi une autre pensée, assez canaille : il avait voulu occasionner de graves ennuis à son rival H... !

Dans tous ses interrogatoires, il revenait sur le cas de celui-ci. « Pourquoi donc, répétait-il, c'est-y moi et pas lui l'assassin ? »

Il mettait même tant d'entêtement dans cette dénonciation, que, malgré toutes les preuves accumulées de sa culpabilité, je venais de donner l'ordre de rechercher cet amant bizarre qui ne donnait pas signe de vie depuis que l'on parlait de l'assassinat de sa maîtresse.

Je dois même dire que certains de mes agents étaient persuadés que celui-là avait été lui aussi tué par B... et que bientôt on retrouverait son cadavre !

Il me semble qu'il ne faudrait pas beaucoup d'imagination à un romancier pour transformer cette erreur judiciaire burlesque en un drame terrible.

Supposez, un instant, que mademoiselle M. P... ait eu une raison quelconque pour quitter incognito la France, et que son nouvel amant l'ait accompagnée en Chine ou au Japon, sans laisser, lui aussi, la moindre trace de son départ ; supposez que tous deux, s'en allant ainsi au diable, soient restés quelques mois sans trouver un journal français, c'était juste le temps nécessaire pour juger B..., le condamner et lui couper le cou.

... Mais je me lance dans de trop longues digressions ; je reviens à la journée calme d'un chef de la Sûreté, à la journée où il n'y a pas d'assassins à rechercher.

Enfin, j'ai pu me mettre à table vers les huit heures et demie du soir, enfiler un habit noir et m'installer à l'Opéra, dans un confortable fauteuil, au moment où commence le troisième acte des Huguenots.

Elles sont rares, les bonnes soirées d'un chef de la Sûreté. Mais le rideau vient à peine de tomber sur le final : « Vive notre reine ! Vive la plus belle ! Vive à jamais ! » quand, dans le couloir des fauteuils d'orchestre, j'aperçois la figure de Ducrocq, mon secrétaire.

— Qu'y a-t-il donc ?

— Chef ! me dit-il, il faut que vous reveniez bien vite. Vous savez, la bande de Pantin ! ces cambrioleurs, ces dévaliseurs de grande route, le juge vous les a donnés pour la nuit. Or il n'a quitté le Palais que très tard et quand, on a amenés ces gaillards-là, à la Sûreté, on a songé d'abord à les faire manger, et nous n'avons pu vous prévenir avant que vous ne partiez.

Allons ! il était écrit que je ne pourrais entendre un opéra jusqu'au bout.

Je n'avais qu'à prendre mon pardessus et suivre Ducrocq, ressaisi tout de suite par l'amour du métier, par cette sorte de fièvre qui s'empare des gens de police, quand ils se sentent prêts à toucher le but qu'ils se sont assigné. La bande de Pantin ! Il y avait trois mois que nous avions à Mazas une vingtaine d'escarpes, ayant terrorisé pendant plusieurs mois la banlieue du Nord de Paris, et nous ne pouvions obtenir d'eux aucun aveu.

Nous savions que nos gredins avaient commis plus de cent vols, ou attentats à main armée, et il y en avait à peine sept pour lesquels quelques-uns d'entre eux avaient avoué. Pour le reste, les preuves manquaient.

Le juge et moi nous étions énervés, à la fin, de cette défense énergique. Il était certain que les coquins avaient trouvé le

moyen de correspondre à Mazas, probablement par le fameux tube acoustique — les water-closets — qui servait à Ménégant et aux affiliés de la bande Catusse pour préparer leurs plans d'évasion.

Tous s'entendaient dans une commune dénégation et dans un silence évidemment combiné.

Las de ne pouvoir rien obtenir d'eux, le juge me les avait abandonnés.

— Tâchez, m'avait-il dit, d'en tirer quelque chose à votre cuisine de la Sûreté.

J'avais demandé pour cela qu'on me les confiât toute une nuit, qu'on ne les fît point rentrer à Mazas et qu'on les laissât à ma disposition jusqu'au lendemain.

Dans la journée, je n'aurais pas eu le temps nécessaire pour interroger ces gaillards-là comme je le voulais ; il m'eût été impossible de les cuisiner, comme disaient les agents… Malheureusement, le juge, sans le vouloir, m'avait donné cette besogne juste le soir où j'espérais entendre les Huguenots jusqu'à la fin !

N'importe, j'avais déjà oublié l'opéra de Meyerbeer, quand j'arrivai au quai des Orfèvres, passionné comme un chasseur qui sait qu'il va trouver le gibier au gîte.

Partie 4 · La nuit d'un chef de la Sûreté

Je viens d'écrire deux mots : cuisiner et cuisine de la Sûreté, qui ont pu quelque peu étonner un grand nombre de lecteurs.

Avant de reprendre ce récit, il est nécessaire de les expliquer.

Il y a longtemps, Dieu merci ! que la torture n'existe plus, et j'affirme que, pendant mon séjour à la Sûreté, je n'ai connu le passage à tabac que comme une légende. Je sais que, de mon temps encore, il s'est produit, à la suite d'échauffourées politiques, quelques cas fâcheux de ce qu'on appelle le passage à tabac dans les postes, mais les auteurs n'étaient point mes agents.

La cuisine de la Sûreté est l'opération qui consiste à travailler les prévenus, à les cuisiner — le mot en dit plus lui-même que toutes les définitions — de façon à les amener à avouer les crimes qu'ils ont commis et à donner les noms de leurs complices.

Mon Dieu ! allez-vous dire, mais c'est absolument la même chose que l'horrible torture du moyen âge !

Sans doute, comme résultats, mais les moyens sont bien différents.

La cuisine des prévenus à la Sûreté consiste, tout au contraire, à les amadouer par des douceurs et à les décider à vendre leurs secrets contre un bon ordinaire de chez le marchand de vins, tout comme Ésaü vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Le paquet de cigarettes offert à propos a remplacé avantageusement le brodequin.

La cuisine de la Sûreté, c'est, si vous voulez, quelque chose comme la torture par persuasion, la dent arrachée sans douleur !

Est-ce bon ? Est-ce moral ? Deux questions auxquelles je ne puis ni ne veux répondre, n'ayant point à faire de philosophie sociale.

Ce qui est certain, c'est que la cuisine de la Sûreté rend de très grands services à la justice. Je puis affirmer par expérience que c'est souvent grâce à elle qu'on parvient à mener à bonne fin certaines affaires criminelles.

La cuisine de la Sûreté consiste, simplement, en ceci : laisser un ou plusieurs agents interroger le prévenu.

Prenons un exemple extrêmement ordinaire.

Un cambrioleur, coupable d'un vol important, est arrêté la nuit, dans la rue, par un agent quelconque, sur une dénonciation.

On le conduit au poste, où il est gardé à la disposition du commissaire de police, qui dort à cette heure-là et que, bien entendu, on ne réveille pas. De leur côté, les gardiens de la paix, qui ne font que la police de la rue, ne s'inquiètent guère de l'homme arrêté.

Peu leur importe que ce soit un escroc, un voleur ou un ivrogne. Il n'y a guère que le brigadier qui, en consultant le livre, sait exactement le motif de l'incarcération ; mais cela ne l'inquiète pas. Il se garderait bien de poser une question ; ce n'est du reste pas son affaire.

Au matin, on fait un petit paquet des menus objets trouvés dans les poches de l'homme ; on lui fait envelopper le tout dans son mouchoir et on le conduit chez le commissaire de police, où il attend longuement dans une sorte d'antichambre, au milieu des commères qui viennent se plaindre de la disparition d'un chat ou d'un perroquet.

Enfin, entre deux affaires de chiens volés, le secrétaire interroge l'individu arrêté.

Il ne sait pas un mot du méfait qui est reproché au prisonnier, méfait qui n'a pas été commis sur son quartier ; il n'en sait que ce qui est porté sur le rapport de l'agent ayant fait l'arrestation, rapport rédigé la plupart du temps de façon très sommaire.

Ce secrétaire, qui manque de renseignements, qui a peur de poser une question maladroite, se trouve fort empêché pour obtenir de l'homme qu'il interroge les aveux nécessaires.

Celui-ci, qui sait fort bien qu'il sera toujours temps d'avouer et qu'on n'a contre lui aucune preuve, nie avec obstination.

Le secrétaire, fatigué, impatienté, ne pouvant oublier que, dans la pièce à côté, une foule de gens l'attendent, se hâte de faire expédier le cambrioleur sur le Dépôt, où il est mis à la disposition du parquet.

Si le juge n'est déjà nommé, on en désigne un très vite, lequel fait venir l'inculpé et l'interroge dans les délais prescrits par la loi.

Naturellement, le prisonnier continue à nier avec la même obstination.

Alors l'instruction commence ; on confronte le bandit avec plusieurs de ses complices, des témoins le reconnaissent, et il apparaît, clair comme le jour, que le cambrioleur arrêté un beau soir dans la rue est un véritable chef de bande. C'est un gredin qui probablement a commis une foule de mauvaises actions, des attaques nocturnes, des vols à main armée, peut-être même des assassinats.

Malheureusement, on n'a contre lui que des probabilités, aucune certitude, aucune preuve pouvant décider les jurés à

condamner.

Il est évident que l'intérêt de la société est d'arriver à connaître la vérité : il y a même peut-être des innocents compromis pour des crimes commis par cet homme ! Pendant des semaines et des semaines, le juge interroge ses complices. Mais ils sont terrorisés par leur ancien chef et se gardent bien de laisser échapper un mot imprudent.

Lui, cependant, est goguenard, dit en riant qu'après tout le séjour de Mazas n'est pas aussi désagréable qu'on se l'imagine, qu'on y dort très bien, que le repos refait la santé et que, du reste, il sera toujours temps d'aller faire un voyage en Guyane, ou en Nouvelle-Calédonie !

Le juge d'instruction, qui a épuisé tous les moyens, qui sait que cet homme est coupable et que ses aveux seuls peuvent établir sa culpabilité, fait venir le chef de la Sûreté et lui dit :

— Tâchez donc de trouver un moyen de le faire parler. Que vos agents causent avec lui et voient s'il n'y a pas quelque chose à en tirer. Quant à moi, je n'en puis mais !

La cuisine, ce n'est même pas le chef de la Sûreté qui, sauf dans des cas spéciaux, comme celui de la bande de Pantin, peut la faire lui-même. Ce sont les agents qui doivent accomplir cette besogne, et certains y ont acquis une véritable habileté.

On fait extraire l'homme de Mazas, où il n'a pour toute nourriture que sa gamelle de « fayots », et on le fait venir à la Sûreté.

Là, le pauvre hère, privé de toutes les jouissances de la table depuis tant de semaines, est tout heureux quand on lui sert un copieux repas qui va lui permettre de manger à sa faim.

Oh ! on ne fait pas venir un festin de chez Cubat !

Un ordinaire de chez le marchand de vins du coin : la soupe et le bœuf, un plat de viande, du fromage et une chopine d'excellent… Bercy !

Voilà, généralement, la bombance qu'on offre à l'homme qu'on veut séduire par la bonne chère ! Mais, pour le malheureux qui a une indigestion de pain sec et de haricots, c'est une noce !

L'agent, alors, s'assoit à côté du voleur, et mange avec lui ; on cause bien plus à l'aise les coudes sur la table. Entre la poire et le fromage, vient le moment des confidences.

Devant le juge, même devant le chef de la Sûreté, les prévenus sont intimidés. Avec un agent, qui parle argot comme eux, qui les tutoie, ils se laissent aller très vite à une familiarité favorable aux aveux.

Toute l'habileté de l'agent, d'ailleurs, est de se montrer pour le malfaiteur un copain qui comprend très bien la situation, et qui est à cent lieues de s'indigner des crimes commis par son convive.

Il n'inspirerait qu'une confiance relative à celui qu'il veut faire avouer, l'homme de police, appartenant à l'armée du Salut, qui commencerait par dire :

« Malheureux ! le crime que vous avez commis est infâme ! Demandez pardon à Dieu et aux hommes ! »

L'agent, tout au contraire, doit procéder avec un mépris complet de la morale.

— Eh bien ! mon vieux, pourquoi que tu ne dis pas la vérité ? C'est toi qui as fait le coup ! tout le monde le sait, et puis, t'en mourras pas ! Avoue donc, c'est bien plus malin ; il n'y a rien de meilleur pour les circonstances atténuantes. Allons, un peu de courage, mets-toi à table.

Les habitués, les escarpes qui ne viennent pas pour la première fois quai des Orfèvres, savent fort bien ce qu'est la « cuisine » en question, et j'en ai entendu dire très loyalement, quand on leur servait l'ordinaire du marchand de vins dont je viens de parler :

— Vous savez, je ne veux pas vous escroquer un déjeuner !

Bien peu, cependant, échappent à cette séduction du litre à seize et du pot-au-feu !

Je conviens que ces procédés n'ont rien à voir avec ceux de la justice anglaise, par exemple.

Chez nos voisins, dès qu'un individu est arrêté, on le prévient qu'il n'est obligé de répondre à aucune question avant d'avoir consulté son avocat et que toute parole imprudente peut le compromettre. C'est évidemment beaucoup plus loyal. On ne tend ainsi aucun piège à l'accusé.

Avec la réforme du code d'instruction criminelle, nous en viendrons peut-être à adopter le système anglais.

Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Je ne veux point me prononcer sur cette question délicate.

Il est évident qu'avec le système anglais, lorsqu'il sera passé dans nos mœurs, l'innocent arrêté aura des garanties qu'il ne

possède pas actuellement dans nos habitudes judiciaires.

Mais, en revanche, combien de coupables échapperont au châtiment qu'ils ont mérité, et, comme disent les agents dans leur argot, passeront à travers !

Je devais faire cette réserve, mais que voulez-vous ? quand l'inculpé aura le moyen de se défendre librement, loyalement, sans être obligé de répondre des crimes ou délits dont on l'accuse à d'autres qu'à des magistrats, quand il sera assisté de son conseil, combien d'erreurs possibles seront évitées !

Si l'on songe aux tortures endurées par des innocents, arrêtés et même condamnés, ne doit-on pas se dire que tout est meilleur que d'aussi épouvantables injustices ?

Je tiens bien à affirmer encore, et je l'ai démontré par quelques récits, qu'il ne faut accuser la plupart du temps de ces erreurs ni les magistrats, ni la justice, ni les témoins, ni même l'opinion publique, mais le hasard seul, qui parfois se plaît à réunir les coïncidences les plus étranges et les plus invraisemblables !

Au point de vue élevé de la morale sociale, toute la question est toujours de savoir s'il vaut mieux laisser échapper cent coupables que de laisser condamner un innocent.

La cuisine de la Sûreté ne consiste pas, seulement, à offrir un repas plus ou moins plantureux à un prisonnier affamé. Elle consiste aussi à offrir à l'homme qu'on veut faire parler une satisfaction telle qu'il en est touché et qu'il éprouve, malgré lui, le besoin de vous payer, par un aveu, la joie que vous venez de lui donner.

Au point de vue psychologique, il y a là une étude très curieuse à faire. Ce n'est pas toujours la tentation d'un dîner, ni même celle d'une faveur quelconque, qui décide ainsi à parler un cambrioleur ou un assassin. Car il sait fort bien qu'en parlant il se prive du bénéfice que le doute, si mince qu'il soit, peut donner à l'accusé devant le jury. Non, c'est souvent un autre sentiment qui le pousse, un sentiment vague, difficilement définissable et qui, en réalité, répond uniquement à ce fonds de droiture et de loyauté qu'on retrouve à un moment donné dans l'âme du dernier des criminels.

Le misérable, enfermé depuis des semaines dans une cellule de Mazas, qui n'a contemplé que le visage majestueux, sans doute, mais sévère du juge, ou bien parfois entrevu la silhouette du chef de la Sûreté, lequel, lui aussi, est forcé d'être raide, car il représente l'autorité, — se trouve tout heureux quand il peut manger à la même table qu'un copain parlant argot comme lui, répondant à ses pensées par des boutades approbatives, un copain pas fier qui lui dit : « Eh bien, quoi, t'as cambriolé cette cambuse. Après ? t'es pas le premier ni le dernier ». Bref un copain qui le console en lui faisant voir qu'il n'est pas un monstre !

Peu lui importe que la veille il ait maudit cet agent comme les autres, quand il écrivait avec du charbon sur les murs de sa cellule : « Mort aux vaches ! »

Peu lui importe que cet homme continue avec lui, à ce moment précis, son métier d'agent ; il le sait, mais ça lui est bien égal !

Tout à coup, il a été pris d'un besoin de confidence. Il lui faut déverser dans une autre âme le trop-plein de son cœur. Elles sont

longues, les journées et les nuits du secret à Mazas ! À ses côtés il voit — enfin ! — un autre être qui vibre comme lui, qui a l'air d'éprouver des sensations identiques aux siennes !

Et il se livre, mû par une attraction plus forte que sa volonté, sachant fort bien ce que lui coûtera l'aveu qu'il fait.

J'ai vu un jour un assassin, amené ainsi à l'aveu qui devait le conduire à la guillotine, dire à l'agent qui était avec lui :

— Eh bien ! puisque c'est ma tête que tu veux, tiens, prends-la, je te la donne.

Il parodiait Chopart, du Courrier de Lyon.

On va voir, dans l'histoire de la bande de Pantin, — une des affaires où j'ai fait moi-même la cuisine, — que l'aveu est souvent obtenu grâce à un bon sentiment resté au cœur du bandit. La plupart du temps il n'est que le résultat d'une sorte d'exaltation morale qui saisit facilement ceux qui ont souffert d'une longue détention…

Quand je rentrai de l'Opéra, ils étaient là, tous les dix-sept de la bande, causant avec les agents, fumant et achevant les chopines de vin qu'on leur avait données ; mais, jusqu'alors, on n'avait encore rien obtenu. Nous en restions toujours à la même proportion. Ces gens-là avaient certainement commis plus de cent vols à main armée et nous n'avions toujours de preuves absolues que pour six ou sept.

C'est alors que j'entrepris le chef de la bande, un gaillard d'une énergie extrême, nommé Fumigo, qui était le plus ferme de tous et qui ne s'était laissé entraîner ni par le juge ni par les agents qui avaient commencé le « travail » en mon absence. Seulement, Fu-

migo avait une faiblesse que j'avais découverte et dont je voulais profiter. Il aimait avec une de ces passions farouches, comme seuls peut-être savent en avoir les bandits, sa maîtresse, une fille publique qui n'était point fort belle, mais lui rendait son amour avec usure.

Cette créature, en effet, avait été d'un dévouement aveugle envers son mâle. C'était, d'ailleurs, une malheureuse née sur le pavé de Paris de quelque fille publique et de quelque voleur de grand chemin ; elle avait poussé, comme un champignon empoisonné, sur l'asphalte des trottoirs, petite bouquetière vendant des fleurs à deux sous, d'abord, puis se vendant elle-même ensuite.

Fumigo était un souteneur, et elle était fière d'un si vaillant compagnon — qui terrorisait la Villette et Pantin, qui n'avait pas peur de vingt couteaux levés contre lui et que tous ses collègues acceptaient joyeusement pour chef, se reconnaissant inférieurs à lui !

L'union de ces deux êtres, la fille et le souteneur, dans ce cas particulier, était tout à fait singulière. Il y avait, dans ces amours de fauves, un mélange de bestialité et de tendresse qui m'intéressa.

Quelle était au juste la culpabilité de la fille ? En réalité, elle ne pouvait être grande ; sans doute, elle avait accepté de son amant des bijoux volés, sachant fort bien qu'il ne les avait point achetés au Palais-Royal ou rue de la Paix.

Puis, elle avait caché son homme quand les agents le recherchaient. Mais tout cela ne constituait qu'une responsabilité mitigée, chez une créature à laquelle jamais personne n'avait appris le bien ni le mal, responsabilité qui, sans doute, permettait de

garder cette fille à Saint-Lazare, si c'était l'intérêt de l'instruction, mais permettait aussi de la mettre en liberté, sans donner aucune entorse sérieuse à la justice.

La douleur de Fumigo était de savoir sa maîtresse en prison. Dans les courtes confrontations qu'il avait eues avec elle, il avait été bouleversé par les larmes de cette femme et il en était toujours sorti dans un état de surexcitation indicible.

En arrivant à la Sûreté, après avoir passé brièvement en vue quelques-uns des comparses, je fis venir Fumigo et sa maîtresse.

Il m'était venu une inspiration :

— Fumigo, dis-je, je considère, en définitive, que votre maîtresse a agi sous votre influence et que le fait d'avoir reçu de vous quelques objets volés ne la rend pas indigne de toute indulgence ; j'ai décidé qu'elle serait mise immédiatement en liberté.

— Allons, répondit l'homme avec un mauvais sourire, vous savez bien, monsieur Goron, que je ne suis pas un enfant, et que ce ne sont pas des boniments comme ceux-là qui me mettront dedans ! Pourquoi me raconter quelque chose qui n'est pas vrai ? Vous gardez toujours les femmes, parce que vous savez que, nous autres, qui avons du cœur, ça nous fait bien plus souffrir ! Je vois ce que vous voulez, parbleu ! vous voulez essayer de m'attendrir avec vos trucs, pour me faire casser du sucre sur les autres et sur moi !

— Fumigo, j'estime qu'il y a lieu de mettre votre maîtresse en liberté. Il ne s'agit pas d'aveu ; quand je vous interrogerai, vous avouerez ou vous nierez, c'est votre affaire.

» Lorsque je promets de mettre quelqu'un en liberté, je le fais immédiatement ; et, pour vous prouver que je ne mens jamais, prenez donc la peine de reconduire madame jusqu'en bas…

» Girodot, allez avec quelques-uns de vos hommes accompagner Fumigo, qui tient absolument à embrasser sa bonne amie avant de se séparer d'elle ; mais ouvrez l'œil, malgré cela ! »

Girodot et toute une brigade d'agents sérieux et solides conduisirent Fumigo et sa maîtresse jusque sur le quai des Orfèvres.

J'avais pris, en effet, toutes les précautions nécessaires pour que mon brigand amoureux ne profitât pas de l'occasion pour tenter une évasion.

Je dois dire que Fumigo était trop ému pour avoir cette pensée, et que les adieux des deux amants, malgré l'infamie du voleur et celle de la fille, eurent un côté réellement touchant.

Dans une longue étreinte, ils se dirent au revoir !

— Dis, tu viendras là-bas, me rejoindre, à la Nouvelle ? dit Fumigo.

— Je te le jure, mon homme, répondit la femme en lui envoyant un dernier baiser.

Fumigo, retenu par les agents, regarda la silhouette de sa maîtresse disparaître au loin sur le Pont-Neuf.

Alors, s'essuyant les yeux avec son coude et poussant un gros soupir, il s'écria :

— C'était donc pas du chiqué.

« Il est tout de même chouette votre patron ! reconduisez-moi près de lui. Il va être content. »

— Monsieur Goron, fit-il en rentrant dans mon cabinet, puisque vous avez fait cela pour « ma femme », je vais tout vous dire !

» Mais avant tout, il faut que prévienne les autres ! »

Alors, il passa avec moi dans la grande salle où ses complices étaient réunis sous la garde des agents.

— Écoutez, leur dit-il, en me montrant du doigt. V'là ce qu'il vient de faire !

Et, d'une façon pittoresque, émue, étrange, que j'aurais voulu pouvoir sténographier tant elle était dramatique, il fit le récit de la mise en liberté de celle qu'il appelait sa femme.

— Après cela, fit-il en terminant, je me mets à table. (En argot : j'avoue.) Vous autres, faites ce que vous voudrez !

Il y eut bien des protestations, des querelles, vite apaisées par les agents ; mais Fumigo était le chef, c'était lui qui, toujours, imposait sa volonté aux autres.

Une dernière fois, il leur donna le mot d'ordre.

Trois secrétaires se mirent à écrire et, à cinq heures du matin, ils travaillaient encore.

J'avais toute l'affaire. Les aveux des bandits pour 85 ou 90 vols, dont un certain nombre à main armée, même sur leurs propres récits.

Et, quand il y en avait un qui oubliait quelque chose, un autre le reprenait.

— Dis donc, tu ne te souviens donc pas ? la fois où nous étions sur le tramway de Saint-Ouen et que nous avons tiré sur les flics !

Mes secrétaires et moi, nous buvions du lait !

Nous avions tout : le récit le plus minutieux des vols, la désignation des endroits où étaient cachés encore les objets volés, enfin tous les noms des « fourgues ».

En une nuit, nous avions achevé une instruction restée pendant trois mois sans résultat.

Le juge, en arrivant, félicita très chaudement mon service, et, quand je lui demandai de régulariser la mise en liberté de la maîtresse de Fumigo, il se hâta de le faire, sans me reprocher d'avoir manqué à quelques prescriptions du Code d'instruction criminelle.

Quelques jours après, les objets volés étaient rendus à leurs propriétaires, et des individus qui étaient à Mazas sous divers prétextes, et notamment sous l'inculpation d'avoir commis certains de ces vols, étaient dégagés d'autant.

Encore une fois était-ce bien ? Était-ce mal ?

Il ne m'appartient pas de me prononcer. Ce qui est certain, c'est que ce matin-là, quand je m'étendis quelques heures sur mon canapé, épuisé de fatigue, j'avais le sentiment d'avoir rendu un service à la société, et il me semblait que la nuit blanche qu'avait passée le chef de la Sûreté n'était pas perdue pour tout le monde.

J'ai pris, du reste, peut-être l'exemple le plus saisissant de ce qu'est véritablement cette fameuse cuisine de la Sûreté dont on a tant parlé, et qui, en réalité, est beaucoup plus simple que l'imagination du public ne se la figure.

D'un autre côté, dans une sorte de kaléidoscope, j'ai essayé de montrer les multiples choses qui font de la journée la plus simple d'un chef de la Sûreté une journée de rude labeur ; mais tous les détails que j'ai donnés ne se reproduisent pas quotidiennement. La vie d'un homme n'y suffirait point.

Cependant, il est des journées plus dures encore : celles où le chef de la Sûreté, qui ne peut tout à fait négliger la besogne quotidienne, est obligé, en même temps, de continuer à suivre la piste d'un assassin, à chercher le dernier mot d'une énigme qui passionne tout Paris !

Je parlerai plus tard de ces chasses émouvantes et des réflexions qu'elles peuvent inspirer.

» Je veux supposer que cette omission du mot commissaire de police, officier de police judiciaire, est volontaire dans la nouvelle loi. Le législateur évidemment n'a pas voulu priver la justice de l'intervention si utile du chef de la Sûreté et de ses agents, au début d'une instruction judiciaire — et je l'approuve absolument parce qu'il permet de continuer cette cuisine de la Sûreté (permettez ce mot d'argot), dont j'ai parlé dans mes « Mémoires, » et grâce à laquelle, sur 22 assassins que j'ai conduits à la guillotine, deux seulement, Prado et Pranzini, ont été lancés dans l'éternité sans avoir avoué leur crime.

» Or, de nos jours les aveux du coupable sont nécessaires pour convaincre tout à fait l'opinion publique ; on en a en ce moment

même un exemple assez significatif.

» Il est indispensable de laisser les inculpés entre les mains du chef de la Sûreté et de ses agents pendant un certain nombre d'heures. Le juge se gardera bien de se mêler à cette cuisine, mais elle n'en aura pas moins l'heureux résultat de provoquer les aveux des prévenus. N'est-ce pas grâce à elle que mon successeur, M. Cochefert, avec une habileté à laquelle tout le monde doit rendre hommage, vient de faire classer l'affaire Carrara dans ce qu'on est convenu d'appeler les beaux crimes ? Aidé de Baube, qui fut un de mes meilleurs agents et des plus adroits à obtenir

» Supposez un instant que l'interrogatoire ait eu lieu en présence d'un avocat, la prévenant de l'importance de ses réponses, il est certain que cette femme n'aurait rien dit, ne dirait rien, de telle sorte que si l'on avait appliqué au chef de la Sûreté la nouvelle loi sur l'instruction judiciaire, l'assassinat du garçon de recettes Lamarre fût certainement resté impuni. On avait tout lieu d'accuser Carrara de la disparition de Lamarre, mais il était impossible d'avoir aucune preuve certaine, sans l'aveu des coupables.

» Toute l'utilité de la cuisine de la Sûreté apparaît dans cette affaire. Du reste, en présence de ce succès incontestable, il ne viendra à personne l'idée de contester à mon successeur un droit dont il a fait avec tant d'adresse un usage si utile pour la société.

» Si les législateurs veulent maintenant modifier la loi, et dire que le commissaire de police, — c'est-à-dire le chef de la Sûreté — ne pourra interroger les accusés qu'en présence d'un avocat, libre à eux ; mais Cochefert aura toujours bien fait de profiter de la la-

cune actuelle, pour débarrasser la société de deux gredins. C'est toujours cela de gagné. »

Partie 4 · Les indicateurs

Dans le premier chapitre de ce livre, en parlant des dames qui venaient s'offrir à la Sûreté, comme auxiliaires, j'ai raconté qu'à toutes, invariablement, je répondais que la police criminelle ne pouvait avoir des auxiliaires attitrés, mâles ou femelles. C'est la simple logique.

Un agent secret attitré ne peut vivre des renseignements qu'il fournit, attendu qu'il est impossible à quelqu'un, vivant de la vie normale de tous, d'avoir, même une fois par semaine, un renseignement utile.

Pour la police politique, c'est une tout autre affaire.

Il n'est point indispensable de fournir des renseignements précis, attendu qu'ils sont difficiles à contrôler, et la conversation qu'un fonctionnaire a pu tenir dans un salon sur M. Félix Faure peut donner lieu à un rapport intéressant et apprécié.

En matière criminelle, au contraire, il faut des notes simples et nettes, attendu que leur véracité se trouve tout de suite contrôlée. Si un indicateur vient dire : « Y… a été tué par Z… », il faut d'abord qu'Y… soit assassiné et ensuite que Z… se trouve dans des circonstances telles qu'il puisse être l'assassin.

En réalité, l'indicateur criminel, qui peut donner d'utiles renseignements, doit vivre dans le monde des voleurs.

C'est, du reste, l'ancienne tradition.

Vidocq, qui fut le premier organisateur d'un embryon de service de Sûreté, employait d'anciens forçats.

Dans la pratique de la vie moderne, l'indicateur criminel de profession ne peut vivre longtemps de son métier. Au bout de trois ou quatre dénonciations, il sera très vite brûlé par ses camarades.

Pour la police, il n'y a d'indicateur vraiment utile que l'indicateur de hasard, l'individu qui, vivant dans les bouges fréquentés par les voleurs, entend parler d'un coup à faire et vient répéter à la Sûreté ce qu'il a surpris.

Mais, si cet indicateur d'occasion prend goût à la prime qu'on lui donne, lui aussi bientôt sera brûlé. Ses copains ne parleront plus devant lui… à moins qu'il ne devienne leur complice, et qu'il ne prenne sa part de tous les crimes qu'ils commettent.

Dans ce cas, l'indicateur est un danger social s'il peut s'imaginer que sa délation le déchargera de toute responsabilité.

Du reste, le lecteur sait déjà comment je procédais toujours à l'égard des individus qui m'apportaient des renseignements sur des affaires auxquelles ils étaient mêlés. On sait comment j'ai arrêté Catusse, justement parce qu'il avait eu la fâcheuse idée de venir dénoncer ses complices. Toujours, j'ai agi ainsi.

Dès qu'un individu venait m'apporter un renseignement sur un vol, ou sur un crime, je commençais toujours par lui demander s'il n'était pour rien dans l'affaire. Si oui, quelle que fût l'importance de ses renseignements, je le fourrais froidement au bloc.

Il n'y a pas d'autre façon de procéder avec les indicateurs, sinon ils deviennent rapidement des provocateurs.

L'individu qui a dénoncé trois ou quatre fois à la Sûreté un vol important, que soi-disant il sait devoir être commis, et qui a ainsi carotté quelques pièces de 5 fr., finit par être gourmandé par les agents.

— Eh bien ! il ne vient pas vite, ton vol ? Pour quel jour c'est-il ?

L'autre va alors trouver Anatole de Montmartre et Bibi le Frisé, qui ne pensaient déjà plus au vol dont ils avaient eu l'idée, qui peut-être même étaient sur le chemin de la pénitence !

Il les eng..., il les pousse, les excite, et n'a de cesse que le vol soit commis.

Naturellement, les agents, postés sur la dénonciation de l'indicateur, cueillent les voleurs presque en flagrant délit. Et lui empoche 50 francs de prime, ce qui est monstrueux, et par-dessus le marché, tout à fait dangereux. Sans compter qu'en permettant à un malfaiteur d'acheter son impunité par une dénonciation, la police violerait manifestement la loi.

C'est pour cela que la question des indicateurs est une des plus délicates de la police.

D'un côté, il serait monstrueux que le complice d'un crime restât indemne, uniquement parce qu'il a vendu ses camarades ; d'autre part, il est certains cas, comme celui du vol des lapins empoisonnés, dont tout Paris s'est occupé dernièrement, ou comme celui d'une bombe anarchiste, dans lesquels une dénonciation

rend un si grand service qu'elle doit diminuer la responsabilité du criminel qui l'a faite.

Pourquoi donc, dans ce cas, la loi n'aurait-elle pas des dispositions spéciales, comme elle en a pour les faux-monnayeurs, par exemple ? Sans aller aussi loin que pour ceux-ci, — puisque les faux-monnayeurs ayant dénoncé leurs complices peuvent être exemptés de subir la peine à laquelle ils sont condamnés, — pourquoi la loi ne dirait-elle point que quiconque a fait une dénonciation utile à la société aura droit, dans une large mesure, aux circonstances atténuantes ?

Ce serait très simple, très juste, cela soustrairait la question des indicateurs à toute espèce d'arbitraire. La bonne administration de la police et de la justice aurait tout à gagner à cette franchise et à cette loyauté.

En matière politique, d'ailleurs, l'indicateur offre le même danger qu'en matière criminelle et peut-être même un danger plus grand encore.

Il devient vite provocateur, et, il le devient d'autant plus facilement qu'il lui est plus commode de tromper la police politique pendant plus longtemps.

Ce qu'il faut avoir le courage de dire, quand on n'a d'autre désir que de faire connaître la vérité, c'est que la tâche des hommes qui dirigent la police politique est encore plus difficile que celle des fonctionnaires qui s'occupent de la police criminelle.

Mon témoignage ici a d'autant plus de valeur que jamais je n'ai touché à la politique et que, toujours, je me suis renfermé dans la police criminelle, au point que, dès qu'une affaire prenait

une tournure politique, le préfet avait toujours l'obligeance de m'en décharger.

Le chef de la Sûreté sait bien vite si l'individu désigné par l'indicateur est réellement un voleur ou un assassin. Il faut beaucoup plus de temps pour se rendre compte si l'homme signalé par un indicateur politique est réellement un conspirateur qui veut changer la forme du gouvernement, un anarchiste qui a rêvé le bouleversement de la société, ou s'il a été l'objet d'une calomnie.

C'est pour cela qu'en politique le provocateur se cache facilement sous le masque de l'indicateur le plus adroit, celui qui, en apparence, donne les renseignements les plus intéressants et les plus utiles.

En matière criminelle même, je l'ai déjà dit, il faut au chef une certaine énergie pour ne pas laisser les indicateurs s'enhardir dans une scandaleuse impunité.

L'histoire suivante en est la preuve.

Un indicateur avait averti des agents qu'un coup était monté par une bande pour s'introduire chez un propriétaire du boulevard des Batignolles et dévaliser son coffre-fort.

Selon l'usage, cette dénonciation lui avait valu un certain nombre de pièces de cent sous, mais le vol ne s'exécutait toujours pas.

— Tu es un fumiste ! lui dirent les agents, tu n'auras plus un sou !

Trois jours après, l'homme revenait :

— C'est pour cette nuit ! dit-il.

Les agents, placés en embuscade autour de la maison, arrêtèrent les voleurs au moment où ils sortaient emportant le produit de leur vol. Ils étaient trois ; deux seulement restèrent aux mains de mes hommes, le troisième trouva le moyen de s'éclipser.

Je n'aimais pas beaucoup que mes agents manquassent les bandits quand ils n'avaient qu'à les cueillir ; je les gourmandai, comme je le devais, d'avoir laissé ainsi partir un gaillard qui, peut-être, était le plus coupable des trois. Alors, l'agent, entre les mains duquel avait glissé le voleur, un jeune agent, me dit : « Monsieur le chef, j'ai cru bien faire en ne l'arrêtant pas ; c'était l'indicateur qui nous avait donné l'affaire. »

Ce pauvre débutant se faisait une idée singulière de la police, idée que le public partage, et qui est tout à fait fausse.

Quand j'appris la vérité, je fis rechercher immédiatement l'indicateur.

Arrêté quelques heures après, il fut écroué au Dépôt, à son grand étonnement.

Je le recommandai, comme il était nécessaire, au juge d'instruction, en racontant à ce dernier ce qui s'était passé et en lui montrant qu'il était évidemment le plus coupable de tous, puisque, après avoir eu sa prime de dénonciation, il avait pris sa part du vol.

Si mes souvenirs ne me trompent pas, cet indicateur fut condamné à quelques années de travaux forcés.

Il ne les avait point volées, et c'est toujours ainsi qu'il faut procéder avec les soi-disant agents secrets, quand ils ne sont que les

complices des gens qu'ils dénoncent.

J'ai toujours été implacable pour eux.

Quand je débutai à Neuilly, comme secrétaire, je ne me laissai point fasciner par un teneur de jeux indélicats, qui me disait qu'il avait un Condé.

Lorsque je fus chef de la Sûreté, jamais je n'ai accordé à un indicateur une impunité que je trouve monstrueuse en pareil cas.

Ce qui rend plus difficile encore, s'il est possible, l'usage des renseignements fournis par les indicateurs, c'est que, lors même que ces renseignements sont exacts, il faut qu'ils soient suffisamment vérifiés par les constatations des agents pour que la religion des juges soit bien éclairée.

Il y a un mot, dans l'argot des agents, qui, à ce point de vue, est absolument typique :

« Il faut que l'homme soit fait bon », disent-ils. Cela signifie qu'il faut que l'homme soit arrêté dans des conditions telles qu'il ne puisse échapper à la condamnation, qu'il soit « bon » pour la prison, la réclusion, le bagne et même la guillotine.

Dans l'argot de la police et des malfaiteurs, « faire quelqu'un », cela veut dire l'arrêter. Ainsi, la nuit, quand vous passez sur les boulevards et que vous entendez deux filles qui, en causant entre elles, disent : « Tu sais, une telle a été faite à la porte de l'Américain », cela veut dire : « Une telle a été prise par les agents ». C'est l'équivalent de la gigolette des cafés-concerts « qui s'est fait chopper dans la rue ».

Bruant, de son côté, a fait une chanson sur « Monsieur le bon », l'inculpé que les agents ont fait bon pour les juges.

Cette difficulté de faire bon l'homme dénoncé oblige parfois les agents à suivre, pendant quinze jours ou même un mois, le voleur qu'ils savent être un professionnel du vol, dont la malhonnêteté ne peut être discutable un instant, mais qu'il faut arrêter presque en flagrant délit, pour que, sûrement, les magistrats se décident à le condamner.

J'ai vu des agents, avec une patience de chasseur, prendre un homme à sa sortie de prison et le suivre durant des jours et des nuits. Ils savaient que le libéré n'avait aucune ressource et, dès qu'ils l'avaient aperçu en compagnie d'autres individus qu'ils connaissaient, ou qui leur étaient dénoncés par des indicateurs, ils étaient certains que celui qui venait de quitter la prison était en train de tout préparer pour y rentrer plus sûrement ; néanmoins, ils ne l'arrêtaient pas et ils ne pouvaient l'arrêter, car ils n'avaient aucune preuve contre lui.

Ils le voyaient entrer dans une, dans deux, dans dix maisons, en compagnie d'un copain qui était évidemment un complice ; ils ne l'arrêtaient pas encore, sachant bien que, pour faire condamner un professionnel du vol, il ne suffit pas, parfois, qu'on ait trouvé sur l'homme arrêté des fausses clés et tout un matériel de cambrioleur.

L'idée criminelle ne suffit pas pour établir la culpabilité ; il faut encore qu'il y ait un commencement d'exécution du crime. La loi le veut ainsi, et elle a raison, car, si l'on poursuivait les gens pour les idées criminelles qu'ils ont pu avoir, on entrerait entièrement dans le régime de l'arbitraire, et les somnambules et les li-

seurs de pensées devraient remplacer les juges d'instruction pour mener à bien les affaires les plus graves.

Mais, dès que les agents attachés à cette poursuite voient leur gibier sortir d'une maison, emportant des paquets, ils s'élancent et lui mettent la main au collet.

Les voleurs sont faits bons ; ils sont pris en flagrant délit. Ils pourraient nier tant qu'ils voudraient ; la preuve matérielle de leur culpabilité existe : les paquets d'objets volés suffisent à les confondre.

L'aventure arrivée à Girodot, un de mes agents les plus dévoués et les plus patients, mérite d'être contée, car elle prouve à quel point cette préoccupation de prendre le voleur en flagrant délit inspire de dévouement aux policiers.

La pensée qui les guide est la même que celle qui décide le chef de la Sûreté à laisser ses hommes cuisiner des prévenus pour obtenir d'eux des aveux formels.

Ce n'est, ni pour le chef, ni pour les subordonnés, une question d'amour-propre ; c'est, purement et simplement, pour tous, le sentiment du devoir, le sentiment qu'il faut accomplir du mieux que l'on peut la tâche qui vous est confiée.

Le chef sait, par expérience, que quelle que soit la culpabilité d'un accusé, quelles que soient les preuves réunies contre lui, il n'est vraiment coupable, pour l'unanimité de l'opinion publique, que le jour où il a avoué.

Nous en avons encore, aujourd'hui, un exemple frappant, et l'on entend tous les jours des gens discuter la culpabilité du capitaine Dreyfus. Il est vrai que pour celui-là le mystère est plus pro-

fond, car il y eut huis-clos, et s'il est possible de parler ainsi, huis-clos dans le huis-clos.

Mais j'en reviens à l'aventure de mon agent Girodot.

Un indicateur, dont il était sûr, l'avait averti qu'un gros coup allait être tenté contre une banque du quartier Saint-Vincent-de-Paul. Une bande du voleurs avait machiné un plan tout à fait original et digne de l'imagination de Gaboriau.

La banque était installée dans une vaste boutique, au rez-de-chaussée, et des complices des voleurs avaient loué un grand appartement situé au-dessus.

Une nuit, quand ils auraient bien pris toutes leurs précautions, ces complices devaient tranquillement soulever le parquet, faire un trou dans le plafond et descendre dans la boutique où, grave imprudence de la part des banquiers, personne ne couchait.

Une fois dans la place, ils ouvraient à leurs camarades, qui les attendaient au dehors, avec tous les outils pour desceller le coffre-fort et une voiture pour l'emporter s'il était impossible de le fracturer sur place.

Afin que le secret fût bien gardé, Girodot ne parla de cette affaire qu'à moi ; il fut décidé que l'on ne préviendrait ni le commissaire de police du quartier, ni les banquiers qui devaient être volés, ni les concierges de la maison.

Pendant un mois et demi, sous le froid et la pluie, Girodot eut la patience de guetter toutes les nuits. Deux agents qu'il avait choisis lui-même l'accompagnaient et tous trois restaient étendus

jusqu'au jour sur des bancs qui se trouvaient heureusement tout près de la maison à surveiller.

Quand il pleuvait trop, ils n'avaient, pour se mettre à l'abri, que le seuil d'un chalet de nécessité sur lequel le toit en saillie formait comme une sorte de petite marquise.

Cela se passait en plein hiver.

On peut juger du courage qu'il fallut à ces trois hommes pour rester ainsi toutes les nuits, pendant un mois et demi, exposés à toutes les intempéries ; et cela, uniquement par sentiment du devoir, sans aucun espoir de récompense !

Le public, qui lit parfois dans les journaux des articles sur une arrestation arbitraire opérée par un agent, ignore le dévouement obscur et continu de ces soldats du devoir.

Le malheureux Girodot perdit, du reste, ses nuits et sa peine. Le succès ne couronna pas une si extraordinaire persévérance.

La nuit où le coup devait être fait arriva enfin, et les voleurs installés au premier étage se mirent consciencieusement à enlever le parquet et à trouer le plafond ; malheureusement, ils mirent à cette besogne une telle ardeur, qu'ils firent du bruit et réveillèrent le concierge.

Celui-ci, effrayé, sortit chercher des gardiens de la paix, et en voyant les uniformes pénétrer dans la maison, les voleurs qui faisaient le guet dans la rue disparurent comme une volée de moineaux. Le coup était manqué. On ne put mettre la main sur toute la bande à la fois, comme l'avait espéré Girodot ; il fallut se contenter des bandits pris en flagrant délit, au moment où ils al-

laient descendre dans la boutique par le trou fait dans le plancher.

Cette fois, l'indicateur n'avait point trompé Girodot, et, comme il n'était point complice des voleurs, il n'y avait qu'à le féliciter.

Mais une autre fois, j'ai été moi-même trompé par un indicateur dans des circonstances curieuses, qui montrent jusqu'où peut aller le danger des agents secrets, quand ils se croient assez forts pour duper la police.

Un vol très important avait été commis chez un fabricant de lorgnettes ; un indicateur, jusqu'alors inconnu, se présenta et donna un premier renseignement qui permit d'arrêter cinq ou six individus chez lesquels on retrouva des lorgnettes volées.

Peu de jours après, nouvelle dénonciation du même indicateur et nouvelles arrestations aussi fructueuses que la première.

J'étais intrigué par la précision des renseignements de cet homme. Il savait d'avance où l'on devait trouver les lorgnettes et il l'annonçait.

Enfin, il vint une troisième fois, et comme les deux premières il fut tout aussi catégorique. Deux jeunes gens qui n'étaient point des voleurs de profession, comme ceux que j'avais fait emprisonner jusqu'alors sur les dénonciations de l'indicateur, furent arrêtés.

Leur culpabilité était peut-être encore plus claire que celle des autres ; ce fut dans les poches de leur pardessus que l'on retrouva les lorgnettes, à leur domicile.

Néanmoins, ils niaient avec une telle énergie et un tel désespoir que j'en fus ému.

Sans qu'il s'en doutât, le dénonciateur fut l'objet d'une surveillance particulière qui, bientôt, ne laissa plus aucun doute.

Le principal coupable du vol était cet agent auxiliaire.

Pour détourner les soupçons et toucher les primes réservées aux indicateurs, c'était lui qui plaçait chez ceux qu'il voulait faire arrêter quelques-uns des objets qu'il avait volés ou aidé à voler.

Il avait fini par en mettre dans les poches des pardessus de pauvres diables qui avaient eu la malchance de faire sa connaissance.

Encore un malheureux agent secret que j'ai fait envoyer au bagne, où il peut apprendre que pour voir clair la police n'a pas toujours besoin de lorgnettes.

Ces quelques anecdotes sur les rôles divers que jouent les indicateurs dans les affaires criminelles où l'on peut toujours, je le répète, parvenir à contrôler leurs renseignements suffisent à montrer ce que peuvent être les agents secrets dans la politique.

Il y en a eu dans tous les temps, même à Athènes et à Rome, où les délateurs sous les Césars faisaient de scandaleuses fortunes en obtenant de l'empereur les biens de la victime qu'ils lui livraient.

Toutes les recherches historiques opérées depuis quelques années ont même fait découvrir que, sous l'ancien régime, des personnages appartenant à la meilleure noblesse acceptèrent de faire ce métier, qui de nos jours ne jouit pas d'une grande estime.

On sait maintenant qu'un M. de Rochefort, qui était pourtant un viveur, aimant avant tout les jolies filles et la bonne chère, consentit à s'enterrer dans un couvent de Franciscains et vivre une année de jeûnes et de pénitences, uniquement pour procurer à Richelieu quelques renseignements dont il avait besoin pour faire tomber la tête de M. de Chalais.

La Revue rétrospective a retrouvé également que le rédacteur des notes du lieutenant de police Feydeau de Marville était le chevalier de Mouhy.

C'était un piquant écrivain, une sorte de reporter au service de la police, qui prenait au vol les conversations sur les places publiques, dans les églises, les cafés, les théâtres, et même chez les particuliers qui l'invitaient.

On a retrouvé à Carnavalet cette amusante gazette, dont la Revue rétrospective a publié des extraits curieux.

Le chevalier donnait cette anecdote sur Voltaire :

« Voltaire compta, hier, trente mille livres pour les vivres dans lesquels il est intéressé sous le nom de son laquais Lambert. Il n'y a pas longtemps qu'il plaça pareille somme sous un autre nom. Il n'y a, dit-on, point de juif qui sache tirer meilleur parti de son argent. »

Et cette autre sur mademoiselle Clairon :

« Les comédiens français donnèrent, hier, Ariane, où madame Clairon ravit d'admiration. La chronique dit que, dans une même matinée, elle a eu deux messages de cent louis chacun pour un souper, qu'elle avait d'abord hésité sur la préférence et, qu'ensuite, elle s'était décidée pour tous les deux. »

Le chevalier de Mouhy avait de l'esprit, et sa collaboration était bien précieuse à Feydeau de Marville, qui obtenait de gros succès auprès de Louis XV, en lui lisant ces chroniques amusantes ; mais le chevalier avait de gros, et trop fréquents besoins d'argent. Il vendit un duplicata de ses gazettes au cardinal de Tencin, au maréchal de Richelieu et à d'autres grands seigneurs.

Feydeau de Marville, vexé de ne plus pouvoir s'attribuer la paternité de ces rapports alertes et piquants, cassa le chevalier aux gages, et le mit à la Bastille, pour l'empêcher de commettre des indiscrétions dangereuses.

De notre temps, il y a encore des gentilshommes qui fréquentent le préfet de police, et, tout comme le chevalier de Mouhy, touchent à la préfecture des pensions ; on dit même que certains en touchent de grosses.

Je me souviens d'un monsieur très correct, que nous avions l'habitude de rencontrer dans l'escalier du préfet. Il était toujours mis avec une élégance irréprochable et savait saluer avec une politesse de grand seigneur. Tout le monde le connaissait dans la maison. Il y avait si longtemps qu'il y venait !

On m'a raconté qu'il était entré comme agent secret au service politique, au commencement du Second Empire. Il surveillait alors les légitimistes.

Quand l'Empire fut tombé, il resta agent secret de la République, et l'on disait qu'il avait la surveillance des bonapartistes.

C'était un vieillard très vénérable, et, à en juger par le train qu'il menait, la pension que lui faisait le préfet devait être assez grosse.

Les indicateurs sont bien mieux rétribués, on le voit, au service politique qu'au service criminel.

Cependant, même au service criminel, on donne encore aux indicateurs des primes bien supérieures à celles que touchent les agents.

Depuis quelques années, des circulaires successives ont encore supprimé la plupart des primes attachées à la découverte de certains délits. Les primes de mandat d'amener sont encore payées aux agents sur le tarif de 1811 ! Toutes ces primes de capture sont centralisées dans la même caisse et on les partage entre tous les agents ; cela fait à chacun d'eux environ 40 francs par trimestre.

La première des réformes de la police devrait être d'améliorer le sort des agents. Il est impossible de laisser ces malheureux gagner à peine 2,000 francs par an, tout compris, et toucher 50 francs de prime quand ils font une action d'éclat, dans une société où, peu à peu, par une sorte de loi économique à laquelle il n'est pas permis de se soustraire, tous les salaires augmentent chaque année en raison directe de l'augmentation du prix de la vie.

Si voulez avoir une police criminelle sérieuse, si vous voulez avoir des agents habiles, passionnés pour leur métier, donnez-leur une situation en proportion avec la responsabilité que vous faites peser sur eux.

La comparaison avec la police anglaise suffit à montrer, à ce point de vue, combien la France comprend mal l'importance d'avoir une police dont les agents ne tirent pas le diable par la queue.

Je me suis rencontré bien souvent à Londres avec des agents anglais, simples inspecteurs principaux, qui avaient des appointements égaux à ceux des grands chefs parisiens.

La réglementation des primes données aux indicateurs, la loi autorisant le juge à accorder des circonstances atténuantes aux dénonciateurs dans certains cas que j'ai indiqués, et l'amélioration immédiate du sort des agents, voilà des réformes que la police de l'avenir ne peut négliger, et qu'il est de l'intérêt de tous de voir appliquées le plus vite possible.

J'ai cent fois répété, depuis le commencement de ces Mémoires, que j'avais horreur de la politique et que le plus grand témoignage d'affection que me donnèrent mes chefs fut de m'en laisser éloigné.

Malgré cela, il est toujours des nécessités de métier et, au cours de cette dernière partie, je serai amené à raconter comment j'ai dû parfois, dans certaines affaires touchant à la politique, remplir mon office de magistrat.

Mais un des souvenirs les plus saisissants de ces incursions involontaires sur un terrain qui me répugnait fut l'expulsion de ce pauvre petit prince annamite Duong-Chacr dont les infortunes, depuis, ont justement ému les journalistes.

Et je cite ce souvenir pour bien montrer à quel point le magistrat de police, qui doit remplir scrupuleusement la mission dont il est chargé doit rester ignorant des mobiles qui ont dicté les actes qu'il exécute.

On s'est beaucoup intéressé depuis, et l'on a sans doute eu raison, au souvenir de ce pauvre petit prince exotique, dont la veuve

et l'héritier vivent misérablement dans un hôtel meublé de la rive gauche.

Mais quand je reçus l'ordre de l'expulser, je me contentai d'écouter ce que me dirent mes chefs, qui l'accusaient d'être un ennemi de la France, et d'obéir, comme je le devais, aux ordres qui m'étaient donnés.

Il était bien petit, bien mince, bien chétif, ce prince asiatique que j'allai chercher dans une maison meublée de la rue Jacob ; et quand il protesta contre son expulsion avec une indignation extrême, quand, en montant dans le fiacre qui l'attendait devant la porte, il agita sa croix d'officier de la Légion d'honneur, criant dans son baragouin : « Moi, ami de la France… » c'est à peine si quelques badauds s'arrêtèrent.

Il n'avait point l'envergure nécessaire au drame : il semblait plutôt fait pour la comédie.

Il s'apaisa bientôt, et doucement, dans son langage difficile, cherchant les mots pouvant expliquer sa pensée, il voulut me faire comprendre qu'il était victime des intrigues de fonctionnaires français en Annam, dont j'ai oublié les noms, lesquels n'avaient eu qu'un but : le brouiller avec son père.

Peu à peu, il se résignait au sort qui lui était fait ; il parlait, avec une douceur émouvante, de sa situation, de sa famille, et je n'ai jamais oublié ce trait de mœurs curieux qu'il nous conta :

Il nous dit qu'il était le fils du roi Norodom et de la mère de ce dernier : de sorte qu'il était à la fois le fils et le petit-fils de sa mère, le frère et le fils de son père.

Il paraît qu'en Annam l'inceste n'existe pas ; mais ces habitudes d'Extrême-Orient doivent mettre un trouble singulier dans les relations de famille, chacun ayant avec ses ascendants ou ses descendants des liens de parenté multiples et différents.

C'est, je crois, la seule chose intéressante que me dit le petit prince Duong-Chacr.

Àla gare de Lyon, je le remis aux deux agents qui devaient le conduire jusqu'en Algérie, d'où est parti son petit cercueil pour le pays de ses pères.

Àcette époque-là, je le confesse avec sincérité, cette expulsion, si rapide et même brutale qu'elle fût, — puisque nous forçâmes le petit prince à prendre le premier train pour Marseille, — ne me laissa qu'un souvenir à peu près indifférent. J'étais étonné seulement qu'il fût officier de la Légion d'honneur, puisqu'on disait qu'il était un ennemi de la France ; je pensais qu'on ne devrait point, même à titre étranger, ainsi prodiguer le ruban rouge aux adversaires de la patrie.

Il faut le dire aussi, l'opinion publique qui, depuis, s'est si vivement intéressée à la veuve et au fils du prince proscrit, accepta fort bien son expulsion ; c'est à peine si quelques journalistes ayant la spécialité de l'opposition firent quelques articles pour blâmer la brutalité du gouvernement.

L'opinion s'est retournée, et j'ai fait comme elle, maintenant que je me suis tout à fait soustrait aux habitudes administratives, et que je fais partie du bon public. J'ai été ému, comme tout le monde, en lisant le récit de la mort douloureuse de ce petit prince sur la terre d'Afrique, et le récit des infortunes de sa veuve et de son enfant.

Je me suis demandé, après tout, quelle nécessité il y avait d'envoyer cette pauvre petite poupée jaune, paraissant incapable de faire du mal à qui que ce fût, expirer loin de tout ce qu'il aimait, sur cette terre d'Algérie si inclémente aux hommes de sa race.

Les nécessités de la politique m'ont apparu bien vilaines et bien inhumaines.

Une fois de plus, je me suis félicité d'avoir eu toute ma vie l'horreur de ces choses, qui laissent un si mauvais souvenir même à ceux qui, comme moi, n'y ont touché que du bout des doigts, et alors seulement qu'ils étaient contraints d'obéir aux ordres de leurs chefs.

Pendant que je rappelle « mes souvenirs semi-politiques », je veux noter au passage une affaire qui m'a laissé également une saisissante impression, non par elle-même, mais en raison de ce qu'est devenu par la suite son principal héros, — affaire du reste qui se rattache étroitement à cette question des indicateurs dont l'histoire du petit prince annamite m'a éloigné un instant.

Paris n'a pas oublié ce pauvre Morès qui s'en est allé se faire massacrer par les Touaregs, et qui fut si longtemps l'enfant gâté des Parisiens, qu'il avait su gagner par ce charme irrésistible qui était en lui.

Personne ne lui en voulait de ses violences, pas même ceux qui l'arrêtaient et le condamnaient !

Je l'avais connu à la suite de quelque réunion publique bruyante, ou de je ne sais plus quelle manifestation violente du Premier Mai, où il avait été arrêté, et j'avais gardé le meilleur

souvenir de cette nature si franche, si loyale, de ce singulier prisonnier, qui ne pouvait rester deux heures au milieu de mes agents sans en convertir la moitié à ses idées !

Comme on savait que je le connaissais, ce fut donc moi qui fus chargé de l'arrêter, le lendemain de ce duel malheureux où il avait tué le capitaine Mayer.

Peut-être, par un de ces caprices d'enfant gâté dont il était coutumier, Morès avait-il voulu faire la nique à la police en se cachant.

Mais moi, qui avais justement quelques côtés de son caractère, je ne pouvais pas sentir qu'on me fît la nique, et, quand j'étais chargé d'une mission, j'avais horreur de revenir bredouille.

D'un autre côté, je dois le dire, je n'avais aucune inquiétude sur le sort de Morès, et je savais bien que son arrestation ne serait que de pure forme. J'étais bien certain que le duel dans lequel il avait tué son adversaire ne pouvait avoir été que loyal.

Un homme qui, à tort ou à raison, passait alors pour un agent secret, avait prévenu que le marquis de Mores possédait un bureau boulevard Pereire, sous un faux nom. J'ai oublié le numéro du boulevard et le faux nom ; mais mettons Poirrier, pour la commodité de ce récit.

C'était donc un indicateur occasionnel, ou de profession, je ne saurais affirmer au juste sa qualité, qui avait indiqué la retraite de Morès.

Sachant donc que le célèbre marquis habitait boulevard Pereire, sous le nom de P..., je mets mon mandat dans ma poche, et file simplement avec un de mes secrétaires.

Me voici dans la maison indiquée, à la porte de la loge du concierge.

— Monsieur P..., s'il vous plaît ?

— M. Poirrier ? connais pas !

— Comment ! vous ne connaissez pas M. P... ! Mais alors vous connaissez très certainement le marquis de Mores ?

— Pas davantage, répond le concierge avec un grand sang-froid ; le marquis de Morès, n'est-ce pas ce monsieur dont il est question dans les journaux, et qui a tué hier un officier juif ?

— Parfaitement ; il habite cette maison.

— Non, monsieur, je ne le connais pas.

Et il me fut impossible de rien obtenir de plus de ce fidèle cerbère.

Pendant une demi-heure, j'essayai en vain de tous les moyens pour le faire parler. J'employai la douceur, les promesses d'abord, les menaces ensuite, rien n'y fit. Les pièces de cent sous, même, qui délient tant de langues et ouvrent tant de portes, ne lui produisirent aucun effet. Ce concierge avait vis-à-vis de ses locataires une fidélité tout à fait extraordinaire.

Il me semble bien que, sachant qu'il était employé dans une grande administration de l'État, j'allai jusqu'à le menacer de le faire mettre à la porte s'il continuait à ne pas me dire la vérité. Oui, je dois avouer que je poussai la rosserie jusque-là, et ces Mémoires n'auraient pas d'intérêt s'ils n'étaient sincères.

Cette dernière menace, du reste, fut aussi vaine que les autres, et l'excuse de ma rouerie, que comprendront tous les chasseurs, c'est qu'il me fallait absolument Morès.

Je sortis cependant de la maison, bredouille, très vexé, et me demandant ce que j'allais faire.

Àce moment, j'aperçus un de mes agents qui passait par hasard sur le boulevard. Je l'appelai et lui ordonnai de prendre bien vite une voiture, d'aller à la Préfecture et de savoir, au cabinet du préfet, si l'on m'avait donné exactement le numéro de la maison, s'il n'y avait pas une erreur dans l'indication fournie.

Pendant que mon agent s'acquittait de sa mission avec la plus grande rapidité possible, mon secrétaire et moi nous faisions les cent pas devant l'immeuble, dont, du reste, nous ne vîmes sortir ni le marquis de Morès, ni aucun de ses amis.

Enfin, mon agent revint.

— Chef, dit-il, le renseignement est bien exact ; c'est ici que se trouve le marquis de Morès.

Cette fois, j'étais décidé à tout ; je rentrai dans la maison, résolu à visiter l'un après l'autre tous les étages. Tant pis, si je faisais quelques gaffes ! j'en serais quitte pour m'excuser après.

Comme j'arrivais au premier étage, j'entendis un bruit de voix — et parmi ces voix il me sembla reconnaître celle du marquis, que je connaissais trop bien pour m'y tromper.

Plus de doute, c'était bien là !

Aussitôt, je frappai sans hésiter. Trois ou quatre voix se mirent alors à crier :

— Qui est là ?

J'ai toujours eu l'habitude de ne jamais dissimuler ma qualité.

— M. Goron, chef de la Sûreté.

J'entendis immédiatement la voix de Morès répondre :

— Il fallait donc dire que c'était vous !

La porte s'ouvrit au même instant, et je vis apparaître sur le seuil la figure du marquis, qui me dit en souriant :

— Me voici.

— Vous devez savoir ce qui m'amène, répondis-je. Je ne viens pas vous apporter mes félicitations : je suis chargé de vous emmener…

Puis, me tournant vers les deux amis de Mores, MM. Lamaze et Jules Guérin, ses témoins dans le duel de la veille, j'ajoutai :

— Monsieur Lamaze, mon collègue M. Véron est chez vous en ce moment : vous feriez bien d'aller l'y rejoindre ; et vous, monsieur Guérin, un autre commissaire de police doit être en train de fouiller dans vos papiers !

Ces deux messieurs me remercièrent des renseignements que je leur donnais et partirent rejoindre les commissaires de police qui les attendaient chez eux ! Nous restâmes seuls, Morès et moi.

— Vous n'avez pas amené d'agents, au moins ? me dit-il.

— Je n'ai que mon secrétaire avec moi.

— À la bonne heure ! Vous me connaissez !

Nous causâmes quelques instants. Morès me montra même sa collection de cannes d'entraînement ; puis, à ma prière, il me remit les épées qui avaient servi au duel et que j'étais chargé de saisir.

Il y avait là aussi un tas de brochures et de papiers, que Morès fut un peu étonné de ne pas me voir saisir, et qui auraient peut-être bien fait l'affaire des autorités supérieures.

Mais j'avais un mandat très défini : j'avais l'ordre d'arrêter l'inculpé, et de saisir les épées qui avaient servi au duel.

Je n'avais pas à m'occuper du reste et je n'étais pas de ceux qui faisaient du zèle dans les affaires qui n'avaient rien à voir avec la police criminelle.

Une demi-heure après, nous arrivions à la Sûreté en voiture découverte.

Je laissai Morès dans une salle et passai dans mon cabinet, où j'avais quelques signatures pressées à donner ; quand je revins au bout de quelques minutes, je trouvai ce fougueux révolutionnaire, — au demeurant le meilleur enfant du monde — en train de faire une conférence à mes agents, qui l'écoutaient bouche bée.

Je n'oserais pas affirmer que dans sa harangue Morès n'ai point dit un peu de mal du gouvernement. Mais moi je n'ai rien entendu !

Depuis cette arrestation, j'ai vu Morès trois ou quatre fois, et jamais je n'oublierai la dernière.

J'avais quitté l'administration, et nous nous rencontrâmes chez un ami commun.

Morès avait alors déjà commencé cette tournée africaine qui devait lui coûter la vie. Après avoir passé tout l'hiver à Alger et à Tunis, il était revenu pour quelques jours à Paris afin de prendre ses dernières dispositions.

Nous causâmes longuement ; il me dit ses espérances, ses rêves, l'œuvre patriotique qu'il voulait mener à bonne fin, les moyens qu'il comptait employer pour cela.

Et comme je lui manifestais la crainte que les musulmans fanatiques et les pirates du désert, plus dangereux que les sauvages que j'avais rencontrés dans l'Amérique du Sud, ne lui barrassent la route :

— Oh ! me dit-il, soyez tranquille, j'ai un talisman.

Et il me montra une petite pierre sur laquelle étaient gravés des caractères arabes, et qu'il disait tenir du chef de la plus puissante des communautés religieuses musulmanes.

Je ne sais pourquoi, malgré l'assurance de Morès, malgré son talisman, j'éprouvai involontairement un serrement de cœur. Il me semblait que je ne voyais plus, sur le mâle visage du marquis, cette belle assurance, cette certitude dans le succès qui, autrefois, le faisaient invincible.

Bien qu'il fût souriant toujours, je crus apercevoir comme un voile de tristesse sur ses yeux.

J'eus l'impression que c'était la dernière fois que je le voyais ; que celui qui partait ainsi pour servir son pays ne reviendrait

plus… jamais !

J'aurais voulu avoir assez d'éloquence pour le convaincre qu'il ne devait point se fier aux talismans des infidèles !

Quelques semaines après, en ouvrant un journal, j'apprenais la mort glorieuse de Morès. J'éprouvai une sincère douleur de la disparition de ce vaillant qui pouvait se tromper parfois dans l'exaltation de son amour de la patrie, mais qui était un patriote sincère, tel qu'il n'en existe malheureusement pas assez.

Cette impression douloureuse était si profonde chez moi que, le lendemain, j'écrivais à madame de Morès une lettre pour lui demander à faire partie de l'expédition qu'on parlait d'organiser pour aller chercher les restes de son mari.

Ainsi, tout change. J'aurais voulu m'en aller au désert pour ramener la dépouille mortelle de celui que j'avais arrêté jadis !

On sait que l'expédition n'eut pas lieu, le corps de Morès ayant été tout de suite retrouvé.

Je ne veux point finir ce chapitre consacré aux indicateurs, sans parler d'une question sur laquelle le public a des idées tout à fait erronées.

C'est une vieille légende, que dans toutes les prisons les murailles ont des oreilles, et que là plus qu'ailleurs fourmillent les indicateurs.

Je ne connais pas du tout les prisons de province : il ne m'est donc pas permis d'en parler en connaissance de cause ; mais je sais fort bien que pour les prisons de Paris, la légende du public

est absurde, et je n'ai point connu un seul directeur qui eût voulu se prêter au rôle de mouchard, indiqué par les traditions.

J'ai parlé déjà, l'autre jour, de M. Fabre, cet apôtre laïque, qui s'était dévoué à l'amélioration morale de ses prisonniers, ce philosophe plein de bonté dont la mort m'a laissé tant de regrets.

Combien d'autres l'imitent !

Je citerai notamment un homme dont la bonté est proverbiale dans les prisons de la Seine, M. Meugé, ancien directeur du Dépôt, et aujourd'hui directeur de la prison de Saint-Lazare. J'ai vu un jour M. Meugé, pendant qu'il était directeur du Dépôt, prendre un fiacre à l'heure à ses frais et courir toute une journée pour essayer de faire remettre en liberté un ménage de pauvres gens arrêtés sur une fausse dénonciation d'un négociant de province, et dont l'innocence lui était apparue avec une netteté saisissante. M. Meugé n'hésita pas à aller chez le procureur de la République, qu'il prit au sortir de table pour l'implorer en faveur de ses protégés, — des protégés qu'il ne connaissait pas la veille, et auxquels il s'était intéressé uniquement parce qu'il lui avait semblé que leur cause était juste.

Je ne veux point oublier non plus un excellent homme, et un esprit charmant, M. Grosclaude, le père du spirituel écrivain que tout Paris connaît.

M. Grosclaude était contrôleur du Dépôt. Chez lui, le spectacle quotidien des misères humaines, loin d'amener cette dureté de cœur professionnelle, qu'on trouve parfois chez certains fonctionnaires, n'avait fait au contraire que lui donner une compassion plus grande pour les naufragés de la vie.

Cette compassion allait même si loin qu'il considérait les agents et le chef de la Sûreté presque comme des ennemis.

Son cabinet était ouvert aux réclamations des prisonniers, et il leur donnait des conseils.

C'est ainsi qu'il m'arriva, ne pouvant obtenir aucun renseignement d'un détenu, d'apprendre que M. Grosclaude lui avait dit :

— Méfiez-vous du chef de la Sûreté ! Il cherchera à vous tirer les vers du nez.

Vous devez penser si des hommes ayant cet esprit philosophique sont capables d'espionner ou de faire espionner leurs prisonniers !

Je suis persuadé d'ailleurs que si on voulait le leur imposer, les neuf-dixièmes des directeurs de prison refuseraient ce rôle.

Il est certain que lorsqu'un détenu vient les trouver pour leur faire sa confession, ils ne gardent pas dans leur tiroir les révélations qu'on vient leur faire. Mais ils sont si éloignés de toute complaisance policière, que ces révélations, ce n'est pas au chef de la Sûreté, c'est au juge d'instruction directement qu'ils les transmettent.

La vérité, c'est que beaucoup de prisonniers ont horreur de la solitude de la cellule, et demandent à être doublés. Dans quelques graves affaires, jadis, on leur mettait pour compagnons d'autres détenus qui étaient capables de donner des renseignements au service de la Sûreté.

Mais, aujourd'hui, tout le monde sait cela dans le public particulier de la police correctionnelle et de la cour d'assises, et les ac-

cusés se méfient des compagnons de cellule.

Donc, l'indicateur n'existe plus, en réalité, dans les prisons de Paris. À peine, de temps en temps, dans les maisons centrales, un prisonnier qui a obtenu les confidences d'un camarade écrit-il une lettre de dénonciation.

Mais, pour une qui est exacte, combien sont fausses, combien n'ont d'autre but que de donner à leur auteur l'occasion d'une petite promenade qui rompra la monotonie de la vie cellulaire !

Tout au contraire, dans les prisons de Paris, le détenu a trop de facilité pour correspondre avec ses complices et établir avec ses amis du dehors son plan de défense.

Ainsi il est impossible, dans une prison comme Mazas, où le nombre des détenus est si grand, d'organiser les départs en voiture cellulaire pour le Palais de Justice d'une façon telle que les inculpés dans une même affaire ne fassent jamais partie du même voyage.

Dans la pratique, tout au contraire, il arrive fréquemment que des complices du même vol, ou du même crime, se trouvent dans le même « panier à salade », et, durant le long trajet du boulevard Diderot au boulevard du Palais, peuvent s'entretenir tout à leur aise à travers la légère cloison qui les sépare.

Le garde républicain qui sommeille tranquillement près de la portière ne connaît d'autre mission que celle d'empêcher les tentatives d'évasion des prisonniers dont il a la charge ; pour le reste, il s'en soucie comme un poisson d'une pomme.

Les prisonniers en question peuvent échanger entre eux les renseignements les plus graves, se donner les indications les plus

utiles, sans que le brave cipal s'émeuve un seul instant.

Et la voiture cellulaire n'est qu'un des mille moyens de correspondance que possèdent les détenus.

À Mazas, où il y a des centaines et des centaines de prisonniers, il est impossible au gardien-chef d'examiner soigneusement les bouchons de toutes les bouteilles envoyées aux prévenus par leurs familles ; c'est à peine s'il peut en prendre quelques-uns au hasard, et les ouvrir avec un couteau.

Or, les bouchons de bouteilles sont un des plus ingénieux moyens de correspondance.

Dans le monde spécial des escarpes, on connaît à merveille l'art de creuser un bouchon et d'y placer une lettre sans que personne puisse s'en apercevoir.

Comme on rend aux familles les bouteilles vides, avec leurs bouchons, bien entendu, la réponse du prisonnier est recueillie, avec autant de facilité qu'il en a eu lui-même à recevoir l'indication utile pour tromper le juge d'instruction.

Il y a encore un autre moyen de correspondance absolument infaillible : c'est non pas l'encre sympathique, que les prisonniers ne possèdent point, mais simplement la salive.

Le procédé est connu.

L'inculpé écrit une lettre banale que ne peut manquer de viser le directeur de la prison : « Ma chère maman, j'ai bon espoir ; le juge est très doux, et je suis sûr qu'il reconnaîtra bientôt mon innocence. Embrasse de tout cœur ma sœur chérie, et prie le bon Dieu qu'il daigne m'assister dans cette cruelle épreuve ! »

Entre les lignes le gaillard, qui connaît toutes les petites industries spéciales des prisons, écrit avec une plume neuve trempée dans sa salive :

« Ma grosse chérie, rien n'est découvert ; le curieux (le juge) barbote. Méfie-toi, cependant ; le quart d'œil (le commissaire) viendra bientôt faire une perquisition. Carre (cache) surtout les boucles d'oreilles ! »

Comme le seul moyen de découvrir ce subterfuge est de couvrir d'encre et de laver ensuite avec de l'eau la page entière écrite, il est impossible d'y avoir recours pour les douze ou quinze cents lettres envoyées chaque jour de Mazas.

Les escarpes peuvent donc correspondre impunément et se donner les renseignements les plus utiles pour tromper la justice.

Et je passe sous silence cent autres moyens, tels que les water-closets transformés en tuyaux acoustiques, dont j'ai déjà parlé à propos de l'affaire Catusse.

Les indicateurs donnent parfois bien du mal aux policiers, surtout quand ils deviennent de véritables provocateurs. Quelquefois aussi ils leur procurent de douces joies.

L'anecdote que voici, qui me fut contée par un de mes amis, ancien commissaire central dans une grande ville industrielle du centre, prouve même que ces joies, pour être discrètes, n'en ont pas moins parfois une saveur toute particulière.

Elles sont telles que seuls les grands politiques qui voient triompher leurs conceptions, ou les grands écrivains qui se voient admirer de la foule, peuvent en éprouver de semblables.

Or, dans la ville où mon ami était commissaire central, la situation politique était particulièrement délicate ; non qu'il y eût un parti bonapartiste ou un parti royaliste dangereux : tout le monde, ou presque tout le monde, au contraire, s'y intitulait républicain.

Mais il y avait une fraction républicaine révolutionnaire qui donnait un mal du diable à l'autorité.

Àchaque instant, des députés socialistes venaient réchauffer le zèle de cette cohorte dévouée ; des grèves importantes et dangereuses avaient éclaté ; il y avait même eu des bagarres qui, pour un rien, auraient pu devenir sanglantes, comme à Fourmies.

La situation était si difficile que le préfet avait demandé son changement. Comme le département passait pour ingouvernable, le ministre hésita quelques jours avant de nommer son successeur.

Enfin celui-ci fut désigné ; c'était un vieux routier de la politique qui passait pour un malin, et avait fait élire un ministre dans un département où l'opposition semblait assurée du triomphe.

L'installation d'un nouveau préfet est toujours empreinte d'une certaine solennité ; mais dès que le jour de l'arrivée de celui-ci fut signalée, on fut tout à fait étonné dans la ville en apprenant que le chef du parti le plus avancé, — des révolutionnaires qui confinaient à l'anarchie, — avait demandé à être présenté, lui aussi, avec tout son état-major, au préfet qui venait, et à prononcer une petite allocution bien sentie, pour rappeler au représentant du gouvernement de la République qu'il devait s'occuper des intérêts des classes pauvres.

Le président du tribunal trembla quand il connut cette audace sans pareille des ennemis de l'ordre social. Le général commandant la subdivision demanda s'il fallait faire venir des troupes supplémentaires des garnisons voisines.

Cependant, le commissaire central déclara répondre de l'ordre, et fit comprendre qu'il serait maladroit de ne pas accepter le premier acte de déférence que les révolutionnaires consentaient à faire auprès des pouvoirs publics. Le secrétaire général qui avait l'intérim de la préfecture donna une place officielle au chef des révolutionnaires dans la réception, et il fut décidé qu'il parlerait le dernier.

Donc, voilà le nouveau préfet qui arrive.

Après tous les uniformes chamarrés, les juges, le tribunal de commerce, un groupe d'ouvriers en blouses très propres s'avance ; celui qui semblait le chef tire un papier de sa poche et se met à le lire avec une belle voix de baryton.

Vous pensez si tout le monde écoutait avec curiosité.

On s'attendait à une violence nouvelle, à une manifestation révolutionnaire semblable à celles qu'on avait vues déjà.

On fut tout étonné d'entendre un discours très raisonnable, plein de bon sens, dans lequel les travailleurs, sans doute, maintenaient leurs réclamations, mais sans aucune menace et avec des assurances de dévouement à la République.

Le préfet félicita chaleureusement l'orateur et, la cérémonie terminée, il demanda quelques renseignements au commissaire central.

— Je suis tout étonné, dit-il, d'être accueilli dans ce pays, qu'on m'avait dit pénétré d'un si mauvais esprit, par un discours si sage ! Mais comment se fait-il qu'un simple ouvrier écrive aussi bien et soit aussi bon orateur ? car ce discours est très bien fait ?

— Je vous remercie, monsieur le préfet, de cette bienveillante appréciation, dit aussitôt mon ami le commissaire, mais ma modestie m'oblige à vous interrompre… C'est moi qui ai écrit ce discours.

— Comment, vous ? Mais alors, ce farouche révolutionnaire…

— Un simple indicateur que j'ai à mon service depuis quelques semaines.

Le préfet était homme d'esprit. Il rit beaucoup, et dit :

— Je vous autorise à donner à cet homme une gratification importante.

Mon ami le commissaire central, comme conclusion à ce récit, ajoutait que l'indicateur est toujours à la tête du parti révolutionnaire, et que maintenant les grèves ne sont plus dangereuses dans une ville qui, longtemps, passa pour la citadelle de la Révolution.

Cet indicateur-là n'appartient pas à la catégorie des provocateurs. C'est un conciliateur !

Si tous étaient comme lui, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes politiques !

Partie 4 · La police et les anarchistes

Il est tout naturel maintenant que je parle des anarchistes, car il est certain que, parmi tous les partis, c'est incontestablement celui qui a exigé, dans ces derniers temps, de la police politique, les recherches les plus difficiles, — et par conséquent celui dans lequel on a dû recruter le plus grand nombre possible d'indicateurs.

Je ne me suis occupé des anarchistes que lorsqu'on ne leur donnait même pas ce nom, et qu'ils passaient pour de vulgaires criminels de droit commun ; après, quand la propagande par le fait s'affirma comme une manifestation politique, ce furent les brigades des recherches qui se chargèrent des enquêtes et des arrestations.

Néanmoins, toutes les fois qu'une bombe éclatait, j'étais appelé sur les lieux en compagnie du procureur de la République, et la plupart des anarchistes arrêtés ont passé quelques heures dans mon cabinet.

Il m'a donc été possible de voir de très près ce mouvement farouche, qui terrorisa la France pendant plusieurs années, et qui tout à coup s'éteignit, sans qu'on sût pourquoi, comme on n'avait jamais bien su pourquoi il était né.

Dans la surveillance et la répression de l'anarchie, la police a joué le principal rôle, rôle particulièrement difficile d'ailleurs : certains, même, ont dit que parfois le zèle l'emporta sur la prudence.

J'ai raconté, à la fin de la première partie de mes Mémoires, l'effet singulier qu'avaient produit sur mon esprit les déclama-

tions de l'incendiaire Duval, qui fut le premier criminel de droit commun que je vis se proclamer anarchiste.

J'eus ensuite à suivre tout le mouvement dit des bureaux de placement, à la tête duquel se trouvaient des anarchistes. Quelques pétards, qui, du reste, ne cassèrent que des carreaux, éclatèrent successivement à la porte des bureaux boycottés par les manifestants.

Puis, au mois de juillet 1889, je fus amené à arrêter un homme dont il a été beaucoup question depuis, et qui est devenu, paraît-il, presque légendaire parmi les anarchistes.

J'avoue que le jour où il fut pris, je ne me doutais nullement qu'il eût un idéal politique, et je croyais simplement mettre la main sur un malfaiteur dangereux, mais n'offrant pas un intérêt particulier.

J'avais reçu de mes agents l'assurance qu'un individu vivant faubourg Saint-Martin sous le nom de Marzaki était l'auteur d'un certain nombre de vols restés impunis. En même temps, j'acquérais la certitude que le même Marzaki devait être un Italien nommé Pini, poursuivi dans son pays pour une tentative d'assassinat, et objet d'une demande d'extradition de la part de son gouvernement.

L'inspecteur Gaillarde fut chargé de surveiller, avec deux agents, la maison du faubourg Saint-Martin où habitait le soi-disant Marzaki.

Comme tous trois arrivaient, ils aperçurent justement Marzaki qui sortait de chez lui. Ils s'élancèrent pour l'arrêter, mais l'homme se mit à courir de toutes ses forces, et ce ne fut qu'après

une course folle et avec l'aide des gardiens de la paix qu'on put le rejoindre et lui mettre la main au collet.

On me l'amena aussitôt à mon bureau ; je l'interrogeai.

C'était un homme de trente-cinq ans environ, le visage glabre, les traits énergiques et accentués, et ressemblant, comme disait jadis Villemot, à la fois à un empereur romain et à un garçon de café.

— Je ne suis pas du tout l'homme que vous croyez, me répondit-il. Je ne suis ni Pini, ni Marzaki. Je ne sais ce que vous voulez dire. Je n'ai jamais habité faubourg Saint-Martin. Je suis fils de la terre (sic) et je n'ai pas de domicile ! La vérité, c'est que j'arrive de Londres, et que, comme je n'avais pas d'argent, j'ai dû passer la nuit dans un asile.

Je fis remarquer au fils de la terre que son récit était d'autant plus invraisemblable, qu'on avait trouvé un peu d'argent dans sa poche, et qu'il portait une chaîne et une montre.

Et je le fis écrouer au Dépôt.

Ensuite, je me rendis moi-même, faubourg Saint-Martin, pour perquisitionner dans le domicile indiqué comme étant celui de Marzaki.

C'était un hôtel meublé, fort propre, d'ailleurs, et le patron m'avait remis une double clef de la chambre.

J'entre et je vois un homme en train de se raser le plus tranquillement du monde. Il m'entendit fort bien, et continua à se gratter le menton avec un flegme de fakir.

— Que faites-vous là ? demandai-je, un peu étonné, malgré moi, de ce calme tout à fait extraordinaire.

Sans se retourner, et continuant à promener son rasoir sur ses joues :

— Je suis chez un ami, répondit l'inconnu.

— Votre ami Marzaki ?

— Non, chez Auguste !

Tout en parlant, j'examinais l'individu, et je me disais que cette physionomie ne m'était pas tout à fait inconnue.

— Comment vous nommez-vous ? demandai-je.

— Boutin.

Et, brusquement, il se retourna vers la glace, et reprit son rasoir.

Mais, grâce à la mémoire assez bonne que je possède, j'étais parvenu à reconstituer, peu à peu, l'identité de l'homme, dont d'ailleurs la maigreur, la pâleur étaient suffisamment remarquables.

— Allons, mon garçon, lui dis-je, inutile de vous moquer de nous ainsi ; je vous ai parfaitement reconnu. Vous n'êtes pas Boutin, vous êtes F..., que nous recherchons depuis six mois pour un vol de 50,000 francs, commis rue Cambronne.

Gaillarde qui m'accompagnait, et qui, comme moi, connaissait l'affaire, dit :

— Il n'y a pas de doute, chef, c'est bien lui.

Alors, doucement, l'homme posa son rasoir sur la commode, et, se retournant vers nous en souriant, il fit :

— Ah ! monsieur Goron, vous avez l'œil. Vous m'avez trop vite reconnu. Je n'ai plus de raison de faire l'imbécile ! Moi aussi, du reste, je vous ai reconnu dès que vous êtes entré avec vos agents. Enfin, c'est fait ! Laissez-moi achever ma toilette, et je vous suis.

Malheureusement, il n'est pas d'usage de laisser des rasoirs entre les mains des inculpés qu'on arrête. Il me fut impossible de laisser F... achever sa barbe, et je dus le prier de vouloir bien attendre les bons offices du barbier du Dépôt !

— Précaution bien inutile, fit-il en haussant les épaules. Pourquoi me suiciderais-je, puisque je suis foutu et que je ne verrai pas la cour d'assises ?

Je ne donne pas le nom de ce malheureux, qui appartenait à une famille honorable, et qui est mort en prison, comme il l'avait prévu, des suites de cette phtisie qui le faisait si maigre, si pâle et si reconnaissable.

Ce fut, du reste, un des inculpés les plus doux et les plus commodes que j'aie rencontrés.

Il n'hésita pas à me dire que Marzaki était bien Pini, et il me donna tous les renseignements que je pouvais désirer, complétant ainsi les très curieuses découvertes que nous fîmes dans l'appartement de Marzaki-Pini.

Nous trouvâmes, d'abord, un matériel complet de voleur : plus de deux cents fausses clefs, des pinces-monseigneur de toutes les dimensions, des lanternes sourdes, des limes, des ciseaux, etc., etc.

D'un autre côté, dans de grands coffres, il y avait des couverts d'argent, des coupons de soie et des liasses de titres de rente.

Enfin, dans un coin, j'aperçus un amas de papiers que j'eus la curiosité d'examiner. C'était une collection de placards anarchistes dans toutes les langues…

J'envoyai F… au Dépôt rejoindre son ami Pini, et j'organisai une souricière autour de la maison.

Deux heures après, un individu venait frapper à la porte et se faisait arrêter.

Il refusa d'abord de dire son nom, mais comme il avait dans sa poche sa carte avec son adresse, son mutisme ne lui servit point à grand'chose.

C'était un nommé Placide Schouppe, qui demeurait également faubourg Saint-Martin, quelques maisons plus loin.

Là, je trouvai un très confortable appartement, meublé avec un certain luxe, et un luxe qu'on n'est point habitué à trouver chez les ouvriers mécaniciens, profession que Schouppe prétendait exercer.

Il y avait un salon avec piano, une salle à manger extrêmement coquette et jusqu'à un cabinet de travail, où je saisis, comme chez Pini, tout un matériel de cambrioleur, et, par-dessus le marché, la correspondance la plus édifiante et la plus curieuse.

Ce Schouppe était à la tête d'une bande de voleurs cosmopolites, et de voleurs qui s'intitulaient anarchistes.

Je retrouvai en même temps les traces de plusieurs vols dont les auteurs étaient restés jusqu'alors inconnus.

Mais nous ne tenions pas toute la bande.

Une nouvelle souricière fut établie chez Schouppe et donna d'aussi bons résultats que celle placée à la porte de Pini et de Fabre.

Une femme fut arrêtée chez Fabre et un homme chez Schouppe ; tous deux, naturellement, jouèrent le même rôle que leurs camarades.

Quand ils furent amenés à la Sûreté, ils déclarèrent ne connaître ni Schouppe, ni Pini, et ne pas avoir d'état civil !

Je demandai à l'homme où il demeurait.

— Partout et nulle part, répondit-il ; j'ai couché cette nuit, dans la paille, aux environs de Saint-Denis.

Cette fable était à peu près aussi vraisemblable que celle de Pini, disant qu'en arrivant de Londres, il avait demandé l'hospitalité dans un asile de nuit.

Celui-ci était même beaucoup mieux mis que Pini, et sa montre et sa chaîne étaient en or.

J'avais en même temps commencé le dépouillement des papiers saisis chez Schouppe, et j'y avais trouvé une adresse au nom de Jules Leclaire, encore faubourg Saint-Martin.

Il me vint l'idée que cette adresse pouvait être celle de l'homme arrêté.

Je ne m'étais point trompé.

Quand je l'emmenai avec moi, le concierge me déclara que c'était bien son locataire — et nous fîmes même, comme on dit,

d'une pierre deux coups, car la femme arrêtée habitait la même maison. Elle était la maîtresse du soi-disant Leclaire.

La perquisition fut encore plus fructueuse, dans l'appartement de ce couple, que chez Pini et chez Schouppe. D'abord, j'y trouvai la preuve que le prétendu Leclaire était le frère de Placide Schouppe ; ensuite, je découvris des liasses complètes de titres volés, tant en France qu'en Italie. Il y avait, notamment, une quantité considérable d'obligations des tramways de Gênes et d'actions de la banque Lévy Bing, des actions du Panama, qui valaient encore quelque chose à cette époque, des titres belges, des montres, des bijoux, des pièces d'étoffe.

On aurait dit un magasin de bric-à-brac.

En outre, dans le bureau de Jules Schouppe, je saisis des lettres tout aussi édifiantes que celles prises chez son frère, établissant notamment que la bande avait eu pour complices deux Italiens qui, à ce moment, étaient logés à la prison de Nice, et un nommé Auguste L..., lui aussi sur la paille humide des cachots, car il venait d'être condamné à quatre ans de prison pour vol.

En même temps, j'étais mis sur les traces d'autres domiciles habités par Pini et ses complices.

J'en retrouvai un, notamment, rue Guersant, dans une maison où des religieuses italiennes élevaient des orphelines.

Quand j'appris à la supérieure que son locataire Pini, qu'elle considérait comme un homme si doux et si bon, était un audacieux voleur, le saisissement de la pauvre femme fut si grand qu'elle s'évanouit. C'était un monsignor italien qui lui avait recommandé l'anarchiste.

Mais le véritable caractère des individus que j'avais arrêtés ne me fut révélé que le jour où je découvris une imprimerie anarchiste assez bien montée, qui appartenait à Pini. En feuilletant dans les papiers des inculpés, j'avais trouvé l'adresse de cette imprimerie, rue de Bellefond.

Seulement les agents arrivèrent trop tard. Dans la nuit, l'imprimerie avait été déménagée mystérieusement par des compagnons et transportée rue Harvez, dans le quartier de la Gare.

Elle était très complète et servait à imprimer clandestinement toutes les brochures qui répandaient alors parmi les ouvriers des principes anarchistes. Pini l'avait achetée assez cher et uniquement dans ce but.

Alors, l'aventurier étrange qu'était cet Italien m'apparut sous un aspect tout à fait nouveau.

Non seulement c'était une espèce de bravo, qui avait, en Italie, tenté d'assassiner deux journalistes, en compagnie d'un autre compagnon, arrêté à Londres ; non seulement c'était aussi un voleur, ayant poussé jusqu'à la perfection la science du cambriolage, mais il apparaissait en même temps comme un fanatique étrange d'une religion nouvelle, — une sorte d'illuminé marchant dans la vie un poignard d'une main, une pince-monseigneur de l'autre, pour le plus grand bien de l'humanité !

Je fus stupéfait, je dois le dire, quand je sus que cet homme, qui avait volé des sommes considérables, dépensait à peine 25 sous par jour, pour sa nourriture, et constituait avec le reste de l'argent qu'il prenait une sorte de caisse noire d'un parti nouveau, d'un parti terroriste qui n'avait d'autre but que de s'impo-

ser par la violence, et de faire la plus profonde des révolutions sociales, en supprimant tous les mauvais riches !

Chaque jour, j'apprenais une particularité nouvelle et curieuse de la vie de cet homme !

Ainsi, je sus que lui, qui avait toujours plusieurs billets de mille francs dans sa poche, était un des fondateurs de la ligue des anti-propriétaires, connue déjà à Montmartre sous le nom de la Cloche de bois, — ligue qui avait la spécialité de déménager gratuitement et prestement tous les camaros désirant soustraire leurs meubles à la saisie obligatoire des « infâmes proprios ».

D'un autre côté, le même Pini, s'affirmant capitaliste, avec l'argent de ses vols, commanditait l'inventeur d'une lampe-vigie assez curieuse, qui, justement à ce moment-là, était exposée au Champ-de-Mars !

Il est vrai que lorsque je demandai au voleur anarchiste l'explication de ces contradictions, il me la donna sans le moindre embarras, me disant que les bénéfices de sa commandite devaient aller, comme les bénéfices de ses vols, à la caisse noire de l'anarchie.

On avait trouvé, dans les différents domiciles de ce philanthrope d'une espèce particulière, des fusils à vent, de la poudre, et des formules pour fabriquer des explosifs.

Il ne faisait du reste aucun mystère qu'il considérait l'emploi de la dynamite comme la meilleure formule pour effrayer les bourgeois et amener le triomphe de la Révolution sociale.

Chez Placide Schouppe, également, des mèches de mine et des cartouches vides furent prises.

Mais celui-ci, tout en étant — du moins il le disait — un farouche partisan de la propagande par le fait, n'avait pas tout à fait la même façon de comprendre la morale anarchiste que son ami Pini.

Alors que celui-ci vivait plus misérablement qu'un mendiant, se contentant pour toute bombance, de se faire faire un plat de macaroni, lorsqu'il voulait s'offrir une petite fête, Schouppe, lui, menait une existence de grand seigneur.

Il n'y avait jamais de plats assez chers pour lui ; c'était le meilleur client des pâtissiers et des marchands de primeurs du faubourg Saint-Martin, et, tout en cherchant avec son copain le meilleur explosif pour faire sauter les bourgeois, il mettait de l'argent de côté pour se préparer une douce vieillesse.

L'opposition des deux hommes et des deux caractères était saisissante ; — bien qu'en réalité tous deux, au point de vue de la loi et de toutes les philosophies connues, fussent simplement des voleurs, des bandits de grand chemin, ayant poussé jusqu'aux dernières limites le mépris du bien du prochain.

Un des coups les plus curieux de la bande me fut même révélé au bout de quelques jours.

Jamais les voleurs, dont les coups sont en quelque sorte classiques, n'ont imaginé un plan plus ingénieux que celui qui permit à mes anarchistes de dévaliser une maison.

Un beau jour, Pini et Placide Schouppe se présentaient chez M. X..., propriétaire à Colombes, et lui demandaient s'il ne pourrait pas leur louer une des nombreuses villas qu'il possédait. M. X... leur fit voir successivement toutes celles dont il était pro-

priétaire. Pini et Schouppe les examinèrent en détail, en gens qui ont bien l'intention de s'établir.

Néanmoins, ils déclarèrent ne pouvoir prendre une décision sans avoir consulté leurs femmes, et promirent de revenir bientôt avec ces dernières.

Quelques jours plus tard, tous deux revenaient accompagnés du frère de Schouppe, mais toujours sans leurs femmes. Ils visitèrent plusieurs pavillons inhabités et s'attardèrent dans cette visite plus longtemps encore que la première fois, disant qu'aucune des maisons vues ne les tentait.

— Si vous nous faisiez visiter votre villa, dit tout à coup Pini à M. X..., peut-être que celle-ci nous irait mieux.

— Volontiers, répliqua le naïf propriétaire. Après tout, je n'y tiens pas beaucoup ; je vous la céderai et j'en prendrai une autre.

Et, bénévolement, il introduisit les deux loups dans sa bergerie.

Naturellement, cette nouvelle visite se prolongea près de deux heures.

Les deux futurs locataires étaient enthousiastes.

— Voilà ce qu'il nous faut ! s'écria Pini. Celle-là, nous allons certainement la louer — seulement il faut, avant de signer le bail, que nos femmes l'aient vue.

Le lendemain, un monsieur très correct, plus correct même encore que Pini et Schouppe, se présentait chez M. X..., accompagné d'une femme très élégante et portant au cou une grande chaîne d'or ornée de perles.

Le couple à son tour demanda à visiter les villas, et M. X..., très galant, offrit son bras à la dame pour lui faire voir chaque maison, minutieusement.

Inutile de dire, n'est-ce pas, que la visite se prolongea sans que le propriétaire s'en aperçût.

Quand il revint chez lui, il trouva complètement déménagée la maison qu'il habitait.

Le brillant couple était F..., le malheureux phtisique, et sa maîtresse, et, pendant que tout deux détournaient si adroitement l'attention de M. X..., Pini et Jules Schouppe, qui connaissaient à merveille tous les êtres de la villa, qui, lors de leur visite, avaient soigneusement noté la place où se trouvaient les meubles à ouvrir, brisaient la caisse, fracturaient le buffet et les armoires à linge.

Quand ils eurent fait main basse sur ce qu'il y avait de plus précieux, ils entassèrent le tout dans un cabriolet qu'ils avaient caché dans une rue avoisinante.

Puis, un coup de fouet au cheval et ils disparurent.

L'infortuné propriétaire retrouva seulement... dans mon bureau, quelques paires de draps et quelques valeurs, saisies chez Schouppe.

Comme on le voit, ces propagandistes par le fait étaient en même temps des voleurs pleins d'expérience et d'adresse. Ils connaissaient leur métier de cambrioleur mieux que les plus vieux chevaux de retour.

Telle fut cette « affirmation solennelle de l'anarchie », comme l'ont dit depuis les journaux anarchistes, quand le groupe des violents parvint à imposer silence à Élisée Reclus, qui se refusait absolument à reconnaître Pini pour un coreligionnaire politique.

Àce moment-là, je ne fus qu'étonné des idées étranges que Pini et ses complices émettaient, croyant qu'après tout c'était une attitude, prise par des criminels de droit commun, enchantés de se faire passer pour des criminels politiques.

Plus tard, quand j'en vis d'autres, il fallut bien que je me rendisse à l'évidence.

Le vol, l'assassinat, étaient non seulement pratiqués, mais prêchés par des hommes qui, tout en manifestant ces sentiments odieux, proclamaient leur ardent amour de l'humanité, et voulaient se faire les apôtres d'une société nouvelle exclusivement basée sur la fraternité !

Parmi tous ces apôtres, il y a certainement beaucoup de fumistes qui ne sont pas fâchés de mettre un masque anarchiste à leurs mauvais instincts.

Mais les autres ?

Sont-ils réellement de bonne foi ?

Sont-ils des fous ?

Le traitement doit-il être le même pour tous, les canailles et les fous ?

La répression doit-elle être aveugle ? Et faut-il supprimer les fous, au lieu d'essayer de les guérir ?

Je ne suis pas un sociologue qui se charge de trouver la réponse à ces difficiles questions au moment où elles se posent avec une solennité particulière.

Je me contente de les noter au passage, en les soulignant des observations que j'ai faites et des confessions que j'ai reçues.

Pini s'en alla au bagne, et Schouppe aussi. Ce dernier seul s'évada, bien que plus tard, au moment où Ravachol terrorisait Paris, le bruit courut que Pini avait pu s'enfuir de Cayenne, et que c'était lui qui avait organisé les attentats à la dynamite.

Il n'en était rien, pourtant. Pini était resté au bagne, et il y est encore.

Mais cette légende, répandue à ce moment-là, démontre bien la puissance qu'avait gardée sur les imaginations de certains révolutionnaires particuliers ce nom de Pini.

Schouppe, lui, du reste, ne profita pas longtemps de sa liberté.

Il fut arrêté à Bruxelles, après une résistance dramatique, par un des meilleurs agents des brigades de recherches, M. Lefoullon, qui depuis, du reste, a fait une brillante carrière, car il est aujourd'hui Lefoullon-Bey et inspecteur général de la police ottomane.

M. Lefoullon, qui est un policier très adroit et sachant à merveille son métier, a contribué à réorganiser avec beaucoup de tact une grande partie de la police de Constantinople, où il est très apprécié et jouit près du ministre d'une légitime influence. Le rapprochement n'est-il pas curieux ? L'agent qui, aujourd'hui, protège la vie du sultan, est celui-là même qui arrêta, au péril de ses jours, un des plus redoutables anarchistes.

Il continue, en Orient, la même besogne de préservation sociale. Le chef des Croyants est bien gardé.

Après Pini, l'anarchie se manifesta successivement par de petits attentats à la dynamite, des pétards et des boîtes à sardine qui firent rire Paris d'abord. Cela permit aux journalistes d'opposition de dire que c'était la police qui avait placé une boîte à sardines dans la cour de l'hôtel de la princesse de Sagan, afin de détourner l'attention du public et de l'empêcher de s'apercevoir de l'infamie du gouvernement.

C'était invraisemblable, mais on sait que les Parisiens, en matière politique, sont plus crédules aux légendes que les paysans bretons.

Enfin, le 1 mai 1890, — le premier des Premiers Mai — qui avait été annoncé à l'avance comme une journée révolutionnaire — à huit heures du matin, une détonation formidable annonçait la fête populaire aux habitants des Champs-Élysées.

Un pétard de dynamite venait d'éclater au sous-sol de l'hôtel Trévise, qui formait alors le coin de la rue de Berri et qu'en ce moment je vois tous les jours disparaître un peu plus sous la pioche des démolisseurs, car je suis maintenant voisin du théâtre d'un des premiers exploits anarchistes.

Je dois dire que le pétard n'avait fait qu'écorner l'embrasement d'une fenêtre et que je suis à même de constater journellement qu'un seul démolisseur, travaillant pendant une heure, fait beaucoup plus de dégâts que ce fameux engin anarchiste qui restera pourtant, dans l'histoire politique de ce temps, comme une date révolutionnaire.

Bien entendu, je passe toutes les aventures des bureaux de placement, celles de tous les cambrioleurs vulgaires s'inspirant de l'exemple de Pini pour se recommander de l'anarchie ; je veux en arriver tout de suite à un fait qui passa presque inaperçu au moment où il s'accomplit, car il fut effacé dans l'esprit de la foule par le drame sanglant de Fourmies, survenu le même jour. Pourtant il a eu des conséquences sociales bien graves, bien plus terribles que l'hécatombe de la petite ville du Nord.

Juste une année après le pétard de l'hôtel de Trévise, tout le personnel de la Préfecture de police était encore consigné à l'occasion de cette fête du 1 Mai qui semblait devoir garder un caractère révolutionnaire.

J'étais donc dans mon bureau, attendant, comme mes collègues, les événements, quand je reçus du préfet l'ordre de me rendre à Levallois-Perret, où une bagarre s'était produite entre des anarchistes et des agents.

Je partis immédiatement avec mon secrétaire, accompagnant M. Couturier, juge d'instruction, et M. Chereau, substitut du procureur de la République, qui avaient été prévenus en même temps que moi.

Nous fûmes reçus par le commissaire de police de Levallois-Perret, qui nous montra triomphalement un drapeau rouge qu'il avait enlevé, nous dit-il, à un groupe d'anarchistes dont plusieurs gisaient sanglants sur des lits de camp.

Les agents de police blessés dans la bagarre avaient été transportés chez eux pour y être soignés.

De leur côté, les anarchistes avaient reçu des horions ; mais l'on avait attendu l'arrivée des autorités du Palais et de la Préfecture pour savoir s'ils étaient dignes de soins !

Je fus surpris, je dois le dire, de cette inégalité de traitement. Des coups de revolver avaient été échangés ; de part et d'autre, on s'était donné des coups de sabre ou des coups de couteau. Après la bataille, le premier devoir du soldat est de soigner son ennemi blessé. J'ai été trop longtemps moi-même un soldat pour pouvoir penser autrement. Cela est même si vrai qu'à la Sûreté, vis-à-vis des pires malfaiteurs, tous mes agents avaient les mêmes habitudes d'humanité, et j'ai déjà raconté comment, avant de se panser eux-mêmes, ils pansaient leurs prisonniers.

Aussi, sans prendre le temps d'écouter les explications du commissaire de police, voyant que l'un des anarchistes blessés avait reçu une balle dans la cuisse et un autre un coup de sabre sur la tête, nous nous hâtâmes, les magistrats et moi, d'envoyer chercher le médecin et le pharmacien.

Voici ce qui s'était passé :

Le commissaire de police de Levallois-Perret avait appris, dans l'après-midi, par un de ses agents, qu'un petit groupe d'anarchistes venait d'arborer le drapeau rouge.

Il avait envoyé immédiatement un brigadier et tous les hommes qu'il avait sous la main contre les manifestants.

Mais ceux-ci, dès qu'ils avaient aperçu les uniformes, s'étaient dispersés et avaient quitté la circonscription de Levallois.

Pour éviter toute collision, ils s'en étaient allés sur Clichy, et étaient entrés dans un cabaret, après avoir roulé le drapeau rouge

— cet emblème subversif cause de tout le mal.

En les voyant se sauver sur la circonscription de son collègue de Clichy, le commissaire de Levallois eut peut-être alors une inspiration inopportune. Il avait fait son devoir en dispersant une manifestation, puisqu'il en avait reçu l'ordre si le cas se présentait. Peut-être aurait-il pu se contenter de cette victoire et laisser tranquillement boire chez le marchand de vin des anarchistes qui, eux aussi probablement, se seraient contentés de leur manifestation de la journée et seraient rentrés chez eux après avoir vidé quelques litres à seize.

M. Labussière, commissaire de Clichy, un esprit très pondéré, avait estimé que la présence d'un drapeau rouge roulé dans la boutique d'un mastroquet ne constituait pas un danger pour l'ordre social. Son secrétaire, M. Picot, qui avait alors, bien que fort jeune, une expérience et une maturité d'esprit très remarquables, fit même observer à son chef qu'un drapeau rouge roulé n'était plus un drapeau rouge !

Malheureusement, le commissaire de Levallois, tout au contraire, avait probablement un esprit très militaire s'enflammant à la pensée qu'il est toujours glorieux de conquérir un drapeau !

Il entra donc sur la circonscription de son collègue à la tête de ses agents.

Arrivé devant la boutique du marchand de vin, il fit entrer ses hommes, et la bagarre fatale se produisit.

Les agents voulurent s'emparer du drapeau rouge ; les anarchistes, qui, de leur côté, n'étaient pas fâchés, sans doute, eux

aussi, d'avoir une journée, défendirent leur bannière et, pendant quelques minutes, ce fut une pétarade de coups de revolver.

Enfin, le triomphe resta, comme toujours en pareil cas, à la police, qui, du reste, avait le nombre pour elle, et l'on ramassa les blessés des deux camps, en oubliant trop peut-être que des blessés, même anarchistes, sont toujours des hommes.

Quand ils eurent reçu les premiers soins que réclamait leur état, M. Couturier interrogea les inculpés, puis nous revînmes à Paris, ramenant Léveillé, Dardare et Decamps, trois noms alors tout à fait inconnus, et qui sont revenus si souvent, depuis, sous la plume des journalistes que le public ne peut les avoir oubliés.

Decamps était dans ma voiture. Devant le juge, il avait donné un faux état civil, prétendant s'appeler Durand ou Dubois, et j'avais remarqué que, pendant que M. Couturier l'interrogeait, il avait soin de toujours tenir la tête baissée. Il avait bien une blessure au crâne, mais elle n'était point assez grave pour justifier cette attitude.

Mon prisonnier paraissait plus ou moins ému des soins que je lui avais fait donner — ce qui me semblait à moi très naturel, et lui paraissait à lui tout à fait extraordinaire, étant données les idées spéciales qu'il se faisait de la police.

En route, il éprouva le besoin de me faire des confidences, me donna son nom et m'expliqua pourquoi il avait gardé la tête obstinément baissée devant le juge d'instruction, ne voulant pas que celui-ci le reconnût.

— Il y a quelques mois, me dit-il, j'ai déjà eu maille à partir avec la police et la justice ; je me suis trouvé mêlé à une bagarre

anarchiste, et j'ai justement été interrogé par M. Couturier. Si les policiers l'avaient su, ils m'auraient encore passé à tabac !

Je lui expliquai de mon mieux que le passage à tabac n'existait plus, et que, s'il avait reçu des coups, il y avait à cela une excellente raison, c'est qu'il avait commencé par en donner, et que la meilleure preuve en était le nombre des agents grièvement blessés.

Je dois dire que je ne parvins pas à le convaincre, car il m'affirma avec la dernière énergie que ses camarades et lui avaient eu l'intention de faire une manifestation tout à fait innocente.

Néanmoins, comme il semblait avoir une certaine bonne foi, il reconnut que tous ces pacifiques manifestants, avant de se rendre à Levallois, avaient pris des revolvers comme en-cas.

Ce qui prouve que, dans toutes les bagarres de ce genre, la part exacte des responsabilités de chacun est bien difficile à établir.

Le lendemain, j'accompagnai le préfet dans la visite qu'il voulut faire aux agents blessés, et dont un, notamment, l'était grièvement. M. Lozé savait ainsi apporter aux soldats fidèles et dévoués frappés en accomplissant leur devoir les récompenses qu'ils méritaient.

Cette visite donna lieu à un incident comique qui mérite de ne point être passé sous silence.

L'agent blessé le plus dangereusement n'habitait pas Levallois ; il demeurait dans un des quartiers de Paris voisins des fortifications. Le préfet savait avoir la délicatesse d'associer ses magistrats à toutes les visites officielles qu'il faisait dans des

conditions analogues, pour qu'ils gardassent toute leur influence sur leurs administrés. Aussi voulut-il emmener avec lui le commissaire du quartier.

Il était à peu près neuf heures et demie quand nous arrivâmes au commissariat, où nous fûmes reçus par un employé un peu rogue, qui nous demanda d'un ton protecteur ce que nous venions faire de si bonne heure.

— M. le commissaire est-il là ? demanda M. Lozé avec cette urbanité parfaite qu'il savait toujours garder.

— Monsieur le commissaire n'est pas là, répondit l'homme, de plus en plus rogue, mais j'y suis, moi ! et je le remplace.

— Pardon, fit M. Lozé, mais c'est à lui-même que je voudrais parler.

— Il faudra revenir ; M. le commissaire n'est jamais là avant onze heures. Voyons, neuf heures et demie ! est-ce l'heure à laquelle on vient demander un magistrat ?

— Fort bien, repartit M. Lozé avec le plus grand flegme ; puisque M. le commissaire ne vient pas avant onze heures, vous lui direz que M. Lozé est venu le voir.

On peut penser quelle tête faisait le malheureux pendant que nous gagnions la porte !

Le préfet, qui n'aimait pas que ses fonctionnaires se relâchassent dans leur service, lava la tête d'importance à l'infortuné commissaire, lequel, du reste, était un charmant garçon, malheureusement mort depuis et qui n'a laissé que des regrets parmi ses collègues.

Quelques mois après la bagarre de Levallois-Clichy, le procès vint devant la cour d'assises de la Seine, que présidait M. Benoît, et dans laquelle M. l'avocat général Bulot occupait le siège du ministère public. Dardare, Decamps et Léveillé protestèrent avec indignation contre les mauvais traitements qu'ils prétendaient avoir subis.

Tous ceux qui assistaient à l'audience, aussi bien les fonctionnaires et les magistrats que le public, furent frappés du peu d'éloquence du commissaire de Levallois, qui avait été appelé comme témoin, et qui, je dois le dire, ne sut pas expliquer d'une façon suffisamment convaincante son initiative.

Ses agents, également appelés, eurent eux aussi une attitude embarrassée, si bien que, malgré l'éloquent réquisitoire de M. Bulot, qui demanda la peine de mort contre Decamps, le jury se montra d'une indulgence extrême.

Il est certain que les jurés considérèrent que si les anarchistes avaient eu grand tort de frapper les agents, d'un autre côté, l'invasion de ceux-ci dans le cabaret n'avait pas été précédée de l'intervention pacifique et légale du commissaire ceint de son écharpe.

C'est la seule explication du verdict, et c'est en même temps sa justification.

Je me souviens d'un détail assez curieux.

Dans son moment d'abandon, Decamps, en revenant avec moi de Levallois, m'avait pris pour le préfet de police, et il m'avait fait citer comme témoin à décharge, en cette qualité, à l'effet de dire

que lorsque j'étais arrivé avec les magistrats, les blessés étendus dans le poste n'avaient encore reçu aucun soin.

Je vins témoigner devant la cour d'assises, et commençai par expliquer que, s'il n'y avait pas eu erreur sur la personne, il y avait eu erreur sur la fonction, et que c'était à un simple chef de la Sûreté que Decamps avait fait ses confidences.

J'avais prêté le serment de dire la vérité : je la dis tout entière, comme c'était mon devoir.

Les trois accusés prétendaient avoir été victimes des brutalités des agents dans le poste, après leur arrestation.

Je déclarai qu'il m'était impossible de savoir si les coups reçus par les anarchistes l'avaient été dans la bagarre ou dans le poste, attendu que je n'y étais pas ; mais j'affirmai, comme je le devais, que quand j'étais arrivé avec les magistrats, plusieurs heures après la lutte, aucun soin n'avait été donné aux blessés.

Je dis tout cela en rendant hommage à la vaillance des agents qui avaient fait courageusement leur devoir et avaient reçu des blessures au moins aussi graves que celles des anarchistes.

Au point de vue de la police de l'avenir, cette échauffourée de Levallois-Clichy a eu déjà d'heureuses conséquences ; ici même, la police de l'avenir pourrait s'appeler la police d'aujourd'hui.

On s'est aperçu depuis, après les troubles du quartier Latin et différentes autres manifestations, du danger qu'il y avait de mettre en contact direct les agents et les manifestants sans être couvert par l'accomplissement régulier de toutes les formalités légales.

Une des réformes de M. Lépine a été la création des commissaires de police divisionnaires, qui ont dans leurs attributions non seulement le contrôle des officiers de paix et des agents de la police municipale, mais encore la charge d'être en quelque sorte les médiateurs entre la foule et la force armée, de tout faire pour éviter une collision et, si elle semble inévitable, de procéder tout au moins auparavant aux sommations légales.

Jusqu'à présent, on n'a pas eu l'occasion, fort heureusement, de voir les effets de cette nouvelle organisation en cas d'émeute : il est à espérer qu'on ne l'aura pas d'ici longtemps. Mais on est d'ores et déjà certain qu'avec des fonctionnaires tels que mes anciens collègues, Bouvier, Noriot et Orsatti, qui tous sont des magistrats pleins d'expérience et de sang-froid, toute bagarre possible à éviter le sera.

On les a déjà vus à l'œuvre, du reste, quand le tsar est venu à Paris. Ils ont su alors, sous la direction du Préfet de police, organiser le service d'ordre avec tant d'habileté qu'aucun accident n'est arrivé, et qu'aucun trouble n'a été apporté à ces fêtes inoubliables.

Le public qui, dans les cérémonies, maugrée parfois contre le gardien de la paix qui l'empêche de traverser la chaussée, ne se rend pas compte que toutes ces mesures prohibitives contre lesquelles il proteste sont prises dans son intérêt, et qu'il faut souvent des prodiges de stratégie pour empêcher les enfants d'être écrasés, et les femmes d'être bousculées.

Il oublie que les agents qui l'empêchent de passer resteront quelquefois vingt-quatre heures debout — comme pendant les fêtes du tsar — pour garantir sa sécurité.

Mais revenons à l'anarchie, que ne peut faire oublier le spectacle, si consolant qu'il soit, des fêtes dont je viens de parler.

Au point de vue du mouvement anarchiste en France, le procès de Léveillé, Dardare et Decamps eut de terribles conséquences.

Le jury, certes, s'était montré, dans cette affaire, d'une indulgence extrême, je le répète, et d'une indulgence qu'il n'a jamais eue depuis dans aucune affaire anarchiste. Il avait acquitté Léveillé, et s'était ingénié à écarter toutes les circonstances aggravantes pour Dardare et pour Decamps.

N'importe ! les amis de Dardare et de Decamps considérèrent que les deux condamnés l'avaient été quand même trop sévèrement, l'un à trois, l'autre à cinq ans ; ils s'imaginèrent que les magistrats les avaient poursuivis d'une haine féroce, et ils résolurent de se venger des magistrats.

Une année à peine après la bagarre de Levallois-Clichy, et six mois après le procès où Dardare et Decamps avaient été condamnés, au mois de mars 1892, Paris était terrifié coup sur coup, à quelques jours de distance, par deux explosions épouvantables.

Boulevard Saint-Germain, d'abord on essayait de faire sauter la maison de M. le président Benoît ; par une sorte de miracle, tout se bornait à un escalier démoli, à des portes et des fenêtres brisées.

Pendant quelques jours, le public et les journalistes cherchèrent les mobiles les plus extraordinaires à cet attentat ; mais les magistrats et la police ne s'y trompèrent point et comprirent

qu'il s'agissait d'une vengeance anarchiste se rattachant au procès de Levallois-Clichy.

On savait qu'un vol important de dynamite avait été commis à Soisy-sous-Étioles ; c'était celle-là qui avait dû servir. Une rafle d'anarchistes fut faite ; on perquisitionna chez divers compagnons et on découvrit la preuve que l'auteur de l'attentat était un nommé Ravachol, connu à Saint-Denis sous le nom de Léon Léger.

La police arriva trop tard à Saint-Denis pour arrêter le dynamiteur ; celui-ci avait déménagé quelques heures auparavant, et l'on raconta dans les journaux qu'il avait fait transporter, sur la charrette à bras qui emportait son très modeste mobilier, une lourde caisse, — une caisse qui contenait de la dynamite, on le sut plus tard, — par un brigadier de gendarmerie, son voisin !

Il est juste de dire que ce brave gendarme ne connaissait Ravachol que comme un homme parfaitement tranquille, un bon bourgeois paisible qui lui offrait parfois un cigare de dix centimes, quand il le rencontrait, le soir.

Le préfet de police fit alors publier dans les journaux la note suivante, adressée à tous les procureurs de la République et à tous les commissaires spéciaux des gares :

« Faites arrêter le nommé Ravachol, dit Léon Léger, âgé de 32 ans, né à Saint-Chamond (Loire), ouvrier teinturier, ayant demeuré à Saint-Denis, quai de la Marne, n 3.

» Voici son signalement :

» Taille un peu au-dessus de la moyenne — maigre, visage osseux, nez long, teint jaunâtre, aspect maladif, cheveux noirs ou

châtain foncé ; portait la moustache et la barbe, s'est fait raser la barbe il y a une dizaine de jours ; léger accent.

» Ravachol dit Léon Léger, déjà impliqué dans une affaire d'assassinat, commis dans les environs de Saint-Étienne, est l'auteur de l'explosion qui a eu lieu, le 11 mars, à Paris, dans la maison située 136, boulevard Saint-Germain. »

Quoique toute la police de France fût à ses trousses, Ravachol restait introuvable, et Paris s'amusait même des recherches infructueuses de la police ; la terreur n'était point venue et l'on chansonnait le mystérieux dynamiteur.

Albert Millaud, qui vivait encore, écrivit dans le Figaro :

Ravachol, qui connaît Ravachol ? Qui sait comme
Il est fait ? Est-ce un être ? Est-ce un mythe ? Est-ce un homme ?
Est-il blond comme un miel, brun comme un Espagnol ?
Est-il petit ? moyen ? trapu ? court ? long ? superbe ?
Gras ? maigre ? entrelardé ? chevelu ? chauve ? imberbe ?
Hélas ! qui me dira comme est fait Ravachol ?

D'un autre côté, ce pauvre Raoul Toché, mort si tristement depuis, publiait, dans le Gaulois, cette chanson amusante, où il blaguait spirituellement la police :

Air de la Femme à Papa

Un agent de la Préfecture
Se promenait sur le boul'vard,
Quand auprès d'une devanture
Un' dame attira son regard.
C'était une jeune modiste
Portant un carton sous le bras,

Sa mine, fatiguée et triste,
Marquait un certain embarras.
— C'est évidemment d'la dynamite,
Dit l'brigadier en s'élançant.
Vous n'échapperez pas, ma petite ;
Il faut me suivre incontinent.
Ne cherchez pas une riposte,
V's êtes anarchist', ça se voit,
Et je vas vous conduire au poste.
M'sieur Lozé s'ra content de moi.
Taratata, taratata, taratata.

Ayant arrêté la mâtine,
Notre agent aperçoit soudain,
Chargé de boîtes à sardines,
Un employé de chez Potin.
D'abord, il l'guette avec adresse,
Longtemps il le suit pas à pas,
Puis, tout à coup, v'là qu'il se presse,
Afin qu'l'autr' ne s'évade pas.
— C'est évidemment d'la dynamite,
Dit l'brigadier en s'élançant.
Pas la peine de courir si vite,
Il faut me suivre incontinent,
Ne cherchez pas une riposte,
V's êtes anarchist', ça se voit,
Et je vas vous conduire au poste.
M'sieur Lozé s'ra content de moi.
Taratata, taratata, taratata.
Ensuite, cet agent plein de zèle
Arrêta successivement

Un facteur, une demoiselle,
Un membre du gouvernement.
Puis il fondit comme une trombe,
En croyant qu'tout était fini,
Sur un marmiton portant un'bombe
Qui cont'nait du macaroni.
— C'est évidemment d'la dynamite,
Dit le brigadier en s'élançant.
Pas la peine de courir si vite,
Il faut me suivre incontinent.
Ne cherchez pas une riposte,

Tous anarchistes, ça se voit.
Et je vas vous conduire au poste.
M'sieur Lozé s'ra content de moi.
Taratata, taratata, taratata.

Il est vrai que, trois jours après, la plupart des journaux de Paris se montraient terrifiés et proposaient des mesures draconiennes.

On ne rit pas longtemps avec la dynamite, et à Paris les époques les plus sinistres ont commencé par des chansons.

Ce changement de point de vue avait d'ailleurs une sérieuse raison.

Le jour même où les vers de M. Millaud paraissaient dans le Figaro, une nouvelle explosion, plus terrible que toutes celles qui avaient eu lieu jusque-là, même celle du boulevard Saint-Germain, se produisait rue de Clichy.

Àhuit heures du matin, on entendit une détonation formidable : la maison portant le n 36 sembla osciller sur sa base, tant le choc avait été violent ; puis le nuage de fumée qui l'enveloppait se dissipa, et elle apparut lézardée, toutes les fenêtres brisées !

L'escalier n'existait plus, et il fallut le tout le courage et toute l'énergie des pompiers pour sauver les locataires.

Cette fois, il y avait des blessés, et des blessés qui l'étaient grièvement.

M. Benoît était locataire de la maison qui avait sauté boulevard Saint-Germain ; M. Bulot habitait la maison de la rue de Clichy.

Les deux crimes étaient connexes : le mobile était le même : la vengeance des amis de Dardare et de Decamps ; et l'auteur devait être également le même, c'est-à-dire l'insaisissable Ravachol.

Le hasard ou la Providence, comme on voudra, vient souvent en aide à la police, je l'ai déjà dit.

Au moment où Paris commençait à s'affoler, un garçon marchand de vins reconnut Ravachol, qui était venu deux fois déjeuner boulevard Magenta, dans le petit restaurant où il servait, le restaurant Véry, celui dont le souvenir, aujourd'hui, reste sinistre.

Ce Ravachol, du reste, on peut le dire, était venu en quelque sorte se faire prendre lui-même.

Le jour où il faisait sauter la maison de la rue de Clichy, deux heures à peine après la catastrophe, il entrait pour déjeuner dans

une boutique de marchand de vins, et annonçait la bonne nouvelle :

— On a fait sauter une maison rue de Clichy, dit-il. On en devrait faire autant avec toutes les maisons de bourgeois !...

Le garçon marchand de vins ne connaissait pas encore l'explosion ; c'était un ancien soldat très discipliné, qui n'était rien moins qu'anarchiste.

Le langage de ce client inconnu le frappa et, le lendemain, quand il lut le récit de la catastrophe et ce qu'on disait de Ravachol, son imagination lui fit comprendre que le dynamiteur recherché devait être le client révolutionnaire dont les théories de destruction sociale l'avaient tant indigné.

Quatre jours après, Ravachol revenait au même restaurant Véry, et le patron et son garçon le faisaient arrêter.

L'anarchiste se proclama le vengeur de Dardare et de Decamps.

Quand vint le procès, il déclara qu'il était allé d'abord porter sa dynamite chez le commissaire de Levallois-Perret, voulant punir avant tout les policiers qui avaient maltraité ses amis.

Trouvant la porte bien gardée, il s'en était allé chez M. Benoît, parce que ce magistrat avait présidé les débats de l'affaire de Levallois-Clichy.

Ensuite, il avait été dynamiter la maison de M. Bulot, parce que celui-ci avait requis contre les accusés.

Puis, il ajouta cette phrase, que depuis les anarchistes violents reproduisent sur leurs images de propagande, où ils représentent

la tête de Ravachol nimbée comme celle du Christ :

« J'ai voulu faire comprendre à tous ceux qui ont à appliquer la loi qu'il fallait à l'avenir qu'ils soient plus doux. »

Le jury de la Seine fut clément pour Ravachol ; il lui donna des circonstances atténuantes.

La veille, cependant, un nouveau crime, plus affreux que les précédents, avait été commis ; des anarchistes avaient fait sauter, boulevard Magenta, le restaurant Véry, afin de punir ceux qui avaient livré Ravachol.

Cette fois, ce fut un véritable désastre : non seulement il y avait des blessés, mais bientôt plusieurs d'entre eux succombèrent.

Àce moment, l'affolement de la population était tel qu'on accusa les jurés de pusillanimité.

Je n'ai jamais cru un mot de ces prétendues faiblesses du jury qui jugea Ravachol. Il me paraissait, tout au contraire, que ces citoyens improvisés juges étaient les seuls qui avaient gardé leur sang-froid. Leur verdict voulait dire que, malgré leur horreur des crimes anarchistes, ils estimaient que les mesures d'exception étaient dangereuses.

Jusque-là, depuis bien des années, il était d'usage de ne pas frapper de la peine de mort celui qui n'avait pas tué, si horrible qu'eût été son crime, si grande que fût la perversité avec laquelle il l'avait conçu.

Les jurés pensaient que la justice doit rester au-dessus des passions du moment. Ils n'avaient pas voulu qu'un homme fût

frappé plus durement que les autres, uniquement parce qu'il était anarchiste.

Ravachol, qui avait assassiné, quelques années auparavant, un vieillard connu dans le pays de Saint-Étienne sous le nom de l'Ermite de Chambles, fut renvoyé devant la cour d'assises de la Loire pour y être jugé de ce crime.

Cette fois, il fut condamné à mort, et les jurés de Montbrison jugèrent avec autant de logique que les jurés de Paris. Ravachol reconnaissait lui-même avoir tué l'Ermite de Chambles : ils le condamnèrent à mort comme ils auraient condamné le premier assassin venu qui aurait été dans son cas et ne se serait pas dit anarchiste.

Quelques mois après, pour venger la mort de Ravachol, un anarchiste, qu'on ne connut que l'année suivante, déposait une bombe avenue de l'Opéra, à la porte des bureaux des Mines de Carmaux, et cette bombe, transportée au poste de police de la rue des Bons-Enfants, y éclatait, tuant six personnes : M. Pousset, le secrétaire du commissaire, un jeune homme du plus brillant avenir, qui a laissé d'unanimes regrets à la Préfecture de police, — quatre agents et le garçon de l'administration de Carmaux qui avait apporté la sinistre marmite.

Ce fut peut-être le moment où la terreur fut la plus grande.

Après ces catastrophes, les magistrats, pendant plusieurs semaines, furent considérés par les propriétaires comme des parias ; beaucoup reçurent congé, et quand ils se présentèrent dans d'autres maisons pour louer, on les éconduisit quelquefois même sans politesse. Il y eut un concierge qui dit un jour, avec

beaucoup de dignité : « Monsieur, nous ne recevons pas de magistrats dans la maison. »

M. Dresch, le commissaire de police qui avait arrêté Ravachol, resta pendant plusieurs semaines sans autre domicile que la maison d'un ami…

Un anarchiste avouant carrément ses opinions était en revanche accueilli à bras ouverts. On le considérait comme une sauvegarde.

Il est nécessaire de rappeler ces détails qui, mieux que les faits les plus graves, font comprendre l'esprit d'une époque aussi troublée que la nôtre.

Depuis l'arrestation de Dardare et de Decamps, les événements s'étaient enchaînés avec une logique sinistre.

Pour venger ses compagnons, Ravachol avait dynamité.

Ravachol avait été pris.

Pour le venger, des anarchistes avaient fait sauter le restaurant Véry.

Ravachol avait été guillotiné.

Pour venger sa mort, une bombe avait tué six personnes rue des Bons-Enfants !

Et ce n'était rien encore !

Les événements qui devaient suivre devaient s'enchaîner encore plus sinistrement, s'il est possible, pour arriver à la suprême catastrophe !

Un an après l'explosion de la rue des Bons-Enfants, un nommé Vaillant jetait dans la Chambre des députés une petite marmite remplie de clous de maréchal-ferrant.

Quelques députés furent légèrement blessés ; un seul, M. l'abbé Lemire, dut s'aliter pendant quelques jours.

Vaillant, lui aussi, avait voulu venger Ravachol, qui commençait à apparaître aux yeux des anarchistes comme une sorte de divinité.

Seulement, il déclara à la cour d'assises que, très humanitaire, il n'avait pas voulu tuer : il n'avait voulu que frapper un grand coup qui toucherait l'imagination des hommes et surtout celle des députés, « les véritables rois de la République ».

Cette fois, les jurés n'imitèrent pas la modération de ceux qui avaient jugé Ravachol.

Bien qu'il n'eût tué personne et qu'il déclarât n'avoir voulu la mort de personne, Vaillant fut condamné à la peine capitale.

M. l'abbé Lemire, le seul député qui eût été grièvement blessé, sollicita la grâce du dynamiteur, comme homme, comme victime et comme chrétien ; il ne fut pas écouté.

Vaillant fut exécuté.

Au lendemain du jour où sa tête était tombée place de la Roquette, Émile Henry jetait une bombe dans la foule, au café Terminus, et tuait plusieurs personnes !

Cette anarchie, qui déjà avait fait tant de victimes dans la police, faillit en faire encore une nouvelle : l'agent Poisson ne parvint à arrêter le meurtrier qu'après une lutte héroïque, où il reçut

des blessures qui mirent sa vie en danger. Encore un humble soldat du devoir, sur la poitrine duquel la Légion d'honneur est bien placée ! Je suis heureux de saluer, en passant, cet ancien marsouin, — comme je l'ai été moi-même, — aujourd'hui sous-brigadier de la brigade des voitures, qu'on voit, aux principaux carrefours des boulevards, commander si crânement ses hommes avec son bâton blanc !

Henry était un tout jeune homme, presque un gamin ; il se vanta d'être l'auteur du crime de la rue des Bons-Enfants, et il expliqua ses deux forfaits en disant que la première fois il avait voulu venger Ravachol, et la seconde Vaillant.

— J'étais venu à Paris lors de l'affaire Vaillant, — dit-il au procès ; — j'avais assisté à la répression draconienne qui suivit l'attentat du Palais-Bourbon… On condamna à mort Vaillant, qui n'avait tué personne ; il fallait paraître courageux jusqu'au bout, on le guillotina un matin… Mais, messieurs les bourgeois, vous aviez un peu trop compté sans votre hôte… Le gant a été relevé… La bombe du café Terminus est la réponse !

Émile Henry fut exécuté et, comme les autres anarchistes condamnés à mort, mourut bravement. Il est évident que tous ces fanatiques, avant de commettre leurs horribles attentats, font le sacrifice de leur vie !

Quelques mois après, se produisait la suprême et peut-être la plus douloureuse catastrophe.

M. Carnot était assassiné à Lyon, par l'anarchiste Caserio, qui se proclamait le vengeur de Vaillant et d'Émile Henry.

Sans doute parce qu'il était impossible de frapper une tête plus haute, la vengeance des anarchistes s'est arrêtée après la mort de M. Carnot et celle de son assassin.

Mais n'est-elle pas curieuse cette répercussion de folies criminelles, et de vengeances sauvages, qui part d'un événement sans importance : la prise d'un drapeau rouge chez un marchand de vins, pour aboutir à l'assassinat du Président de la République française ?

Et, comme les petites causes ont parfois de grands effets, il est permis de croire que l'histoire de ce temps eût peut-être été quelque peu modifiée si, le 1 mai 1891, le commissaire de police de Levallois n'avait pas cru que son devoir l'obligeait à sortir de sa circonscription pour aller prendre un drapeau sur celle de son voisin !

Je dois dire pourtant qu'au lendemain de son exploit, mon brave collègue recevait la médaille de sauvetage ! Personne alors ne pouvait s'imaginer quelles seraient les suites de ce brillant fait d'armes.

Il est vrai que depuis M. Félix Faure, successeur de M. Carnot, lui a également donné les palmes académiques !

Partie 4 · Les assassins anarchistes

Je n'ai fait qu'un résumé rapide des attentats anarchistes ; j'ai voulu surtout montrer dans une sorte de kaléidoscope les principales catastrophes qui terrifièrent Paris de 1892 à 1894 — négligeant les explosions, comme celle de la caserne Lobau, ou bien

encore celle du pétard qui éclata à la Préfecture, dans les couloirs de la police municipale.

Mais la propagande par le fait ne comprend pas seulement la bombe : le couteau lui appartient également.

Àcôté des révolutionnaires qui s'entendent pour faire sauter des maisons, il y a les isolés, les anarchistes choisissant une victime, soit pour une vengeance, soit pour un exemple.

Ce côté de l'anarchie criminelle est particulièrement curieux, et mérite qu'on s'y arrête.

Vers la fin du mois de septembre 1892, on vint m'avertir qu'on avait trouvé à Saint-Denis, dans le canal, en aval de la septième écluse, le corps d'un jeune homme qui avait reçu sept coups de couteau dans la région du cœur.

Le médecin chargé de l'autopsie déclara dans son rapport que la victime avait dû être immobilisée pendant qu'on la frappait.

Sur les sept coups de couteau, trois avaient absolument traversé le cœur et les quatre autres n'étaient éloignés des premiers que de quelques centimètres.

Après ces constatations, il tombait sous le sens que le mort ne s'était pas tué lui-même en se traversant trois fois le cœur !

L'assassinat était certain.

Que restait-il à trouver ?... tout simplement quelle était la victime, et... aussi un peu, quel était son assassin !

Comme on n'avait aucun indice, on dut se contenter, maigre consolation, d'attendre que le cadavre fût reconnu à la Morgue.

Quant à voir, dans cette affaire, un crime anarchiste, personne, naturellement, n'y songeait.

On lit souvent dans les journaux : « Après les habiles investigations de M. X..., chef de la Sûreté... » ou bien encore : « ... les très adroites déductions de M. Z..., juge d'instruction, des agents ont arrêté, hier, l'assassin mystérieux de la rue Quincampoix, ou de la rue de Hanovre. »

Il est certain que, dans quelques crimes, les choses se passent ainsi ; mais combien souvent ces prétendues recherches et ces subtiles déductions ne sont-elles, en réalité, qu'un bon tuyau donné par une personne au courant de l'affaire !

C'est ainsi, du reste, que je fus mis sur les traces de l'identité de la victime et de celle des assassins.

Mais il faut dire aussi qu'il ne suffit pas d'avoir la bonne indication ; il faut établir la vérité des accusations portées, et pour mener une affaire criminelle jusqu'au bout, il est nécessaire souvent que les juges et leurs collaborateurs les magistrats de la police, sachent faire de grands efforts de patience et de ténacité.

L'instruction du crime de Saint-Denis fut particulièrement laborieuse.

Nous savions que la victime était un nommé Gustave Buisson, portant le surnom de Petit Pâtissier, et on nous avait donné les noms des deux individus qui l'avaient tué.

Les deux auteurs de l'assassinat étaient deux garçons de café, nommés Meyrueiz et Chapulliot. Ils étaient affiliés à des groupes anarchistes, et quand ils furent arrêtés, ils opposèrent à nos affirmations de hautaines dénégations.

— Traduisez-nous en cour d'assises, si vous l'osez, nous disaient-ils ; là seulement nous nous défendrons !

C'est surtout pour lutter contre des accusés de cette audace qu'il faut aux magistrats cette ténacité, cette patience dont je viens de parler.

D'autant plus que c'était le moment où sévissait la terreur anarchiste, et nous ne pouvions rien obtenir des témoins qui, tous, avaient peur du sort du Petit Pâtissier. Il nous fallut menacer certains d'entre eux d'arrestation immédiate pour arriver à leur délier la langue !

Bien entendu, nous n'agissions ainsi vis-à-vis des témoins que lorsque nous savions sûrement qu'ils ne voulaient pas dire ce qu'ils avaient vu, et il ne faudrait pas croire que nous forcions les témoignages par intimidation !

Nous parvînmes, après plus d'un mois d'investigations, à trouver contre les deux coupables jusqu'à des preuves matérielles : nous découvrîmes les vêtements qu'ils portaient le jour du crime, et sur lesquels apparaissaient de nombreuses taches de sang.

Alors, un des deux assassins ne lutta plus. Peut-être voulait-il, du reste, en établissant tout de suite qu'il avait commis un crime anarchiste, c'est-à-dire dans sa pensée un crime politique, diminuer l'horreur qui s'attache aux assassins ordinaires. Il renonça à nier devant les preuves accumulées et il avoua tout.

Je ne connais pas de roman plus sinistre que cette histoire du meurtre du Petit Pâtissier telle que nous la conta un des assassins.

Gustave Buisson avait habité le Havre, où se trouvait alors un centre anarchiste assez important. Affilié à ce groupe de compagnons, le Petit Pâtissier passait pour avoir vendu à la police certains de ses amis, qui avaient été arrêtés et condamnés. Je ne sais jusqu'à quel point cette accusation était exacte ; tout ce qui est certain, c'est que tous les anarchistes du Havre affirmaient que Buisson avait « vendu ses frères ».

Meyrueiz et Chapulliot jurèrent de venger leurs camarades emprisonnés sur la dénonciation du traître.

Le Petit Pâtissier ignorait absolument qu'on se fût aperçu de sa trahison dans les groupes anarchistes. Du Havre il était venu à Paris, et il continuait à fréquenter ceux qu'il appelait ses coreligionnaires politiques. Il fut donc assez facile aux deux vengeurs de l'anarchie de se lier avec celui qu'ils avaient condamné.

Quand les relations entre les trois hommes furent assez étroites pour qu'une demande de ce genre ne pût étonner le Petit Pâtissier, ils le prièrent de les accompagner un soir à Saint-Denis, pour rendre visite à un compagnon, alors très connu dans le parti, qui habitait une roulotte en pleine campagne, sur les bords du canal.

Il s'agissait d'une mystérieuse affaire anarchiste, — peut-être une bombe à placer, ou peut-être aussi tout simplement une maison à cambrioler. Quoi qu'il en soit, la proposition tenta Gustave Buisson et il suivit Meyrueiz et Chapulliot.

Vers dix heures du soir, les trois hommes arrivèrent par une nuit d'orage sur les bords du canal. Le ciel était noir, et c'est à peine si de lointains éclairs jetaient par instants leur lugubre

lueur sur l'horizon. On voyait à peine assez pour se guider et le Petit Pâtissier trébuchait à chaque pas, maugréant :

« C'est donc chez le diable que vous m'emmenez ? »

Tout à coup, il poussa un cri, vite étouffé ; Chapulliot, qui marchait derrière lui, lui avait passé brusquement une corde avec un nœud coulant.

En une seconde, Buisson est à terre, ligotté ; le nœud coulant étouffe ses cris, et le malheureux, à la lueur d'un éclair, voit Meyrueiz — son ami, brandir un poignard. Enfin il l'entend prononcer l'arrêt fatal :

— Tu es un traître ! c'est toi qui as vendu les camarades du Havre, tu as mérité la mort.

— Jugeons-le, fait Chapulliot.

Et, avec une solennité farouche, rappelant les exécutions des Saintes-Vehmes, ces deux garçons de café jugent leur victime, sans lui permettre d'ailleurs de répondre à aucune de leurs accusations, car la corde lui serre la gorge, et le malheureux Petit Pâtissier est déjà à moitié étranglé.

N'est-elle pas d'une sauvagerie sinistre, cette scène de meurtre, où les roulements du tonnerre accompagnent, comme un orchestre lugubre, la sentence de mort prononcée par Chapulliot, où le malheureux patient voit, à la lueur des éclairs, Meyrueiz lever le bras pour le frapper ?... Et tout cela sans pouvoir faire l'ombre d'une résistance, sans pouvoir même crier !

Quelle agonie !

Pourtant, au moment où le poignard de Meyrueiz est levé, Buisson fait un effort suprême ; malgré la corde qui l'étrangle, il crie :

— Grâce ! Pardon !

— Pas de grâce, fait Meyrueiz ; tu nous vendrais comme ceux du Havre !

Et, sept fois, le poignard s'abaisse, faisant chaque fois un trou sanglant dans la peau du malheureux Buisson…

C'est fini ! L'homme est mort…

Avec la corde passée autour du cou, les deux justiciers assassins traînent le corps jusqu'à l'écluse ; l'un saisit la tête, l'autre les pieds, et le cadavre est lancé dans le canal. Puis, les deux garçons de café, qui se sont ainsi transformés en premiers rôles de l'Ambigu, s'enfoncent dans la nuit, pendant que le tonnerre redouble, et que la pluie se mettant à tomber à torrents lave les flaques de sang qu'on aurait pu retrouver le lendemain à côté de l'écluse.

Cette affreuse histoire est restée macabre jusqu'au bout. Meyrueiz et Chapulliot avaient jeté le cadavre en aval d'une écluse, afin que, dès que celle-ci fût ouverte, le courant emportât le corps plus loin ; mais, dans la nuit, ils n'avaient pu se rendre compte qu'à cet endroit existait un tourbillon tel qu'il attirait tous les débris qui passaient, vieux chapeaux, morceaux de bois, touffes d'herbes, qu'on voyait durant des journées entières tourbillonner avec l'eau, jusqu'au moment où des mariniers, d'un coup de croc, amenaient à terre les bûches ou repoussaient au loin les ordures.

Ce ne fut que huit jours après qu'on retrouva le cadavre du Petit Pâtissier, et, chose curieuse, dont nous nous assurâmes, quand

nous fîmes la reconstitution du crime, il fut découvert à l'endroit même où il avait été jeté.

Lui aussi avait été emporté par le tourbillon, et, comme la poupée des contes fantastiques allemands, entraîné dans une valse éternelle ! Pendant toute une semaine, le corps de l'anarchiste exécuté par ses frères tourna une valse macabre, debout dans cette sorte d'entonnoir ! Les cheveux même devaient à chaque instant apparaître à la surface de l'eau ; mais il était impossible qu'on les remarquât, au milieu des ordures sans nombre qui tourbillonnaient avec le corps.

Il fallut que la ligne d'un pêcheur vînt s'accrocher dans le veston et attirât l'horrible dépouille.

Les jurés qui jugèrent Meyrueiz et Chapulliot leur accordèrent des circonstances atténuantes. Ils ne trouvèrent pas sans doute que le mort était assez intéressant pour que ses mânes exigeassent du sang à leur tour.

Chapuillot et Meyrueiz s'en allèrent donc au bagne ; mais, comme si une sorte de fatalité en dehors de la justice des hommes devait poursuivre ceux qui ont tué, Meyrueiz est mort fusillé au bagne lors de cette fameuse insurrection qui fit tant de victimes parmi les forçats, — surtout parmi ceux qui se rattachaient à l'opinion anarchiste.

Ce fut aussi dans cette échauffourée que Simon, dit Biscuit, le jeune ami de Ravachol, fut tué.

Celui-là, dont je n'ai pas eu le loisir de parler dans le rapide récit que j'ai fait du procès du célèbre dynamiteur, était le type même du gamin de Paris.

Àla cour d'assises, avec son accent traînard de faubourien, il ne répondait jamais à toutes les questions du président que :

— Parfaitement !

Au bagne, au lendemain de l'insurrection, comme il assistait avec ses compagnons de chaîne à l'exécution d'un condamné, il eut la fâcheuse idée de monter dans un arbre et de crier :

— Vive l'anarchie !

Un soldat d'infanterie de marine l'ajusta et lui tira un coup de fusil.

Simon, dit Biscuit, avait fait sauter des maisons et blessé grièvement plusieurs de ses concitoyens : la justice ne l'avait pas trouvé mûr pour la peine de mort. Il crie : « Vive l'anarchie ! » et on le tue ! Voilà bien la logique des choses humaines !

Meyrueiz, lui, fut compris dans la grande fusillade du premier jour.

Clément Duval, l'anarchiste incendiaire, et Pini, ont échappé à la mort. M. Mimande, qui a visité récemment Cayenne, donne sur ces deux chefs de file de bien curieux détails, que je crois devoir reproduire, car leur sincérité est particulièrement intéressante, et jette peut-être un jour nouveau sur certains de ces énergumènes, si dangereux pour la société.

« Eh bien, à mon avis, dit le voyageur en parlant de Duval, ce voleur, cet incendiaire, cet assassin est honnête ! Entendons-nous : mon but n'est point, en émettant une telle affirmation, de soutenir sa candidature au prix Montyon, mais simplement d'ex-

primer cette idée que je le crois incapable de dérober et de tuer pour satisfaire sa cupidité. Il n'a travaillé que pour la collectivité.

» Duval a la sérénité de l'illuminé qui souffre pour la cause sainte ; il est logique en se soumettant sans murmure ni protestations aux durs règlements du bagne. Très sincèrement, il ne se juge pas infâme sous la livrée du forçat et le prouve par son attitude et son langage. Sa conscience lui crie qu'il a bien agi ; qu'importe le reste.

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

» Tel est son point de vue qui, jusqu'à une certaine mesure, est acceptable. Ne pourrions-nous pas citer, en effet, nombre de fanatiques, jouissant de la considération historique, honorés et béatifiés, auxquels il n'a manqué, pour exterminer leurs contradicteurs en masse, que les réactifs de la chimie moderne ?

» J'ai longuement interrogé et écouté Clément Duval et, dans sa phraséologie ardente et creuse, j'ai trouvé comme un rabâchage atavique du temps de Jean Huss. Son chapeau forme melon n'est pas ce qui convient pour ombrager son visage long et maigre, son grand nez, son front étroit, qui se fussent mieux accommodés d'un capulet. En naissant dans le département de la Sarthe en 1850, ce garçon a fait une erreur de date. »

Mais M. Mimande a une bien moins bonne opinion de Pini :

« Sous un air bonasse, innocent, un air qui, suivant l'expression paysanne, « lui ferait donner le bon Dieu sans confession », il cache une fourberie vraiment extraordinaire. Son regard vous fuit obstinément ; mais si, parfois, on le rencontre, on y trouve des éclairs d'énergie et de cruauté qui démentent sa voix pateline

et l'humble maintien qu'il affecte. Il cherche ses mots, se reprend à chaque instant et s'excuse — en invoquant sa prétendue ignorance du français — d'employer une expression peut-être impropre.

» La douceur de Pini est effrayante, et il faudrait avoir bien peu l'habitude d'observer les hommes pour ne pas se rendre compte que l'on a devant soi un être profondément dissimulé, fertile en ruses, prêt à toutes les audaces et féroce jusqu'aux moelles.

» Bien qu'il professe un véritable culte pour cette administration maternelle qui le loge, l'habille et le nourrit, un respect attendri pour ces braves gardiens qui veillent constamment sur lui, Pini a cependant — combien le sort est bizarre ! — tâté du cachot pour insolences et outrages. Ceci le navre et il proteste de son innocence : il n'a pas su s'exprimer, voilà tout, et ses intentions étaient pures. Erreur aussi, à jamais déplorable erreur, cette condamnation qu'il subit en ce moment pour tentative d'évasion ! Lui, s'évader, fi donc ! Mais les règlements défendent de s'évader, il le sait bien ! Ces bons messieurs du tribunal ont été trompés par un ensemble de coïncidences extraordinaires et fâcheuses ; certes, il n'en veut pas à Leurs Excellences, qui sont si équitables !

» Il est seulement bien attristé de voir qu'on n'a pas confiance en lui. Ah ! si on connaissait le fond de son cœur ! Mais, hélas ! on ne le connaît pas, et il voit bien qu'on ne le connaîtra jamais ! »

Le second crime anarchiste dont je veux parler est d'un tout autre caractère ; mais, quand on vint me l'annoncer, j'étais aussi

loin de me douter qu'il y avait de l'anarchie dans l'affaire que lorsque j'appris qu'on avait trouvé dans le canal Saint-Denis le cadavre du Petit Pâtissier.

Vers le mois d'août 1893, un vol considérable avait été commis rue de Chaillot, chez madame X..., rentière, où l'on avait pris un nombre considérable de titres au porteur.

De l'enquête très longue que fit le service de la Sûreté, il résulta la certitude que l'un des auteurs du vol était un nommé Poullain, longtemps garçon de laboratoire chez un pharmacien dont la boutique se trouvait dans la maison. Ce Poullain, connaissant parfaitement tous les êtres, s'était constitué, dans ce cambriolage, le guide de son complice, un nommé Marpeaux sur lequel nous n'avions aucun renseignement.

Tous deux, d'ailleurs, avaient disparu, et nous les avions en vain recherchés, quand vers le milieu de novembre je parvins à savoir que Poullain recevait d'Angoulême de nombreuses lettres, et que ces lettres lui étaient adressées poste restante au bureau de la rue Étienne-Dolet, aux initiales P. O. B. Une souricière fut organisée, et deux agents restèrent en permanence dans le bureau le 16 et le 17 novembre.

Le 17, les deux inspecteurs chargés de ce service étaient un jeune agent, nommé F..., entré dans l'administration depuis quelques semaines, et un brave garçon, nommé Colson, un serviteur dévoué du service de la Sûreté, où il était déjà, depuis quatre ans, un laborieux qui avait la passion de son métier.

Dans l'après-midi, vers trois heures, Colson et son compagnon virent entrer un individu qui s'approcha du guichet où l'on délivre les lettres adressées poste restante.

— Avez-vous, demanda-t-il à l'employé, des lettres à ces initiales ? et il passa un bout de papier, sur lequel était écrit : P. O. B.

Sur un signe de l'employé, Colson comprit que c'était un des deux hommes qu'il cherchait.

— Suivons-le, dit-il à son camarade.

Et quand l'individu sortit avec ses lettres à la main, les deux inspecteurs lui emboîtèrent le pas.

Ils eurent même un mouvement de joie, en voyant qu'un autre individu attendait en face du bureau sur le trottoir.

— Coup double ! fit gaiement Colson, nous les tenons tous les deux !

Les agents suivirent les deux hommes jusqu'à la rue d'Eupatoria, à gauche de l'église Notre-Dame-de-la-Croix. Là, Colson se jeta sur celui qui était allé chercher les lettres au bureau de poste, pendant que l'agent F... prenait l'autre au collet.

Les deux bandits résistèrent. F... dut lâcher celui qu'il avait saisi, et qui s'enfuit à toutes jambes ; quant à Colson, au moment où il croyait tenir son prisonnier, il tomba frappé d'un coup de couteau en pleine poitrine.

Il eut encore la force de crier :

— Arrêtez-le ! arrêtez-le !

L'agent F... se retourna et voyant son collègue gisant à terre, ensanglanté, il revint précipitamment sur ses pas et s'élança à la

poursuite du meurtrier, qui tenait encore à la main l'arme avec laquelle il avait frappé.

Ce fut une course folle.

L'homme fuyait à toutes jambes, et en passant devant l'église, l'agent le vit jeter son couteau à travers la grille.

Enfin, deux gardiens de la paix barrèrent la route au fuyard, le saisirent, lui passèrent le cabriolet et le conduisirent au poste le plus voisin.

Le malheureux Colson, soutenu par des passants et comprimant avec son mouchoir le sang qui s'échappait à flots de sa poitrine, arriva dans ce poste en même temps que son assassin.

— Oh ! c'est lui ! c'est bien lui ! s'écria-t-il au moment où l'officier de paix interrogeait le misérable.

Et comme l'homme balbutiait quelques dénégations, Colson faisant un effort suprême, put dire encore :

— Je venais de le saisir par le bras… il se dégagea brusquement en disant : « Qu'est-ce qu'il veut, celui-là ? » Et il m'enfonça son couteau dans la poitrine.

Le pauvre Colson, transporté aussitôt à l'hôpital, y mourait le lendemain.

Nous allâmes le voir, le préfet et moi, et je vois encore sur l'oreiller cette tête pâle déjà touchée par la mort, qui s'efforçait de sourire.

Nous lui apportions sa nomination de sous-brigadier et une médaille d'or de 1 classe… Colson, tout heureux, malgré ses souf-

frances, avait à peine la force de murmurer :

— Je n'ai fait que mon devoir, rien que mon devoir !

Celui-là était bien une victime du devoir, et, certes, une des plus héroïques. L'agent qui, sans armes, se jette sur un malfaiteur, lequel, très probablement, doit être armé, lui ; l'agent qui, intrépidement, uniquement pour s'acquitter du mandat qu'il a reçu, joue sa vie, est le plus obscur, mais le plus dévoué serviteur de la société, et un serviteur pour lequel celle-ci est, bien souvent, ingrate.

Cependant, on ne le fut pas trop pour la mémoire de Colson ; on lui fit de très belles funérailles et le Conseil municipal vota un secours annuel de 1,000 francs pour sa femme et ses enfants.

Une heure à peine avant la mort du malheureux agent, le juge d'instruction vint encore l'interroger et lui demanda s'il affirmait solennellement, à ce moment suprême, que l'homme arrêté par son collègue F... était bien celui qui l'avait frappé.

— Oui, c'est lui ! c'est bien lui ! fit Colson.

Peu d'instants après, il expirait.

Le meurtrier qu'il avait accusé avec cette netteté à deux reprises différentes, continuait à nier. Celui-ci avait d'abord déclaré s'appeler Duval ; mais dès le lendemain, nous savions qu'il était ce Marpeaux que nous cherchions depuis si longtemps, et quand son identité fut reconnue, lui-même déclara que son compagnon, celui qui s'était enfui, et qui avait disparu, était Poullain...

Marpeaux, après cet aveu, refusa absolument de reconnaître qu'il avait tué l'agent Colson.

Avec une présence d'esprit assez rare chez les criminels, qui n'ont pas toujours la volonté et l'adresse de s'en tenir à leur première version, il en inventa une qu'il ne lâcha pas jusqu'à la cour d'assises. Il prétendit qu'un jeune homme l'accompagnait et que c'était lui qui avait frappé Colson. La fable était si invraisemblable, qu'on ne se préoccupa même pas d'en prouver toute la fausseté. (Elle devait avoir pourtant une influence considérable sur l'issue du procès.)

Nous commençâmes par rechercher le plus activement possible Poullain, qui, s'il n'était pas le complice de Marpeaux dans l'assassinat de mon agent, avait pris part incontestablement au vol de la rue de Chaillot.

Ce fut une chasse assez longue, et dont certaines péripéties furent particulièrement curieuses.

Poullain et Marpeaux étaient des voleurs de profession, et ils ne s'étaient pas contentés de dévaliser madame X..., rue de Chaillot.

Ils avaient même une spécialité qui est devenue depuis fort à la mode — le vol des bicyclettes.

Aussi Poullain, en sa qualité de professionnel, connaissait-il tous les trucs pour échapper à la police.

Il avait plusieurs domiciles, et la chance de ne se trouver jamais dans celui où la police venait le chercher.

Enfin, un matin, deux inspecteurs arrivèrent du côté de Belleville dans un petit appartement du cambrioleur, découvert depuis la veille. Cette fois, Poullain était chez lui !

Les deux agents montent quatre à quatre et frappent. Poullain vient ouvrir, et aussitôt, repoussant vivement mes hommes qu'il reconnaît, il ouvre la fenêtre et saute dans le vide…

On était au deuxième étage, et les agents croyaient le trouver en bas, étourdi, à moitié assommé, ayant au moins une jambe ou un bras cassé.

Ils s'élancent vers la fenêtre, et le voient en train d'escalader le mur de la maison voisine !

Le gaillard, qui était d'une agilité d'acrobate, avait sauté dans un jardin, dont la terre était fraîchement remuée. Il enfonça un peu, voilà tout, se secoua, et disparut aux yeux ébahis des deux malheureux inspecteurs qui ne se souciaient pas le moins du monde de prendre le même chemin.

Depuis, j'ai appris un autre exploit de Poullain, lequel prouve que le coquin était vraiment un roublard.

Un matin, des gardiens de la paix amènent à un commissariat du centre de Paris un vélocipédiste, qui avait occasionné un accident quelconque, sans doute renversé un passant, et n'avait point ses papiers en règle.

Le secrétaire interroge l'homme, lui demande son nom. Il déclare qu'il se nomme Léon ou Paul, donne un domicile bizarre, et répond d'une façon si fantastique, que le secrétaire va trouver le commissaire, et lui demande s'il ne doit pas garder cet individu qui n'a qu'un prénom, qui a montré tant d'hésitation à dire son adresse, qui ensuite a prétendu habiter un quartier invraisemblable. On introduisit alors dans le cabinet du magistrat le bicy-

cliste assez ennuyé de la tournure que prend son affaire. Mais soudain son visage se rassérène dès qu'il aperçoit le magistrat.

— Ah ! bonjour, monsieur le commissaire, s'écrie-t-il ; que j'ai de la chance de vous rencontrer ! Au moins, vous, vous me connaissez ! Quand vous étiez commissaire à… vous rappelez-vous, Auguste… le garçon de laboratoire de M. X…, le pharmacien votre ami ?

— Comment, c'est vous, mon garçon ? répond le magistrat, qui, en effet, avait vu cent fois Poullain chez le pharmacien où il avait servi.

Et tout naturellement, il fit remettre le bonhomme en liberté, ignorant absolument que depuis plusieurs mois l'ancien garçon de laboratoire était recherché pour un vol avec effraction, et ne se souvenant que d'un détail qui établissait d'une façon suffisante l'identité d'un bicycliste passible en réalité d'une simple contravention.

J'ai raconté cet incident uniquement parce que c'est une preuve de plus de la nécessité de cette note dont j'ai déjà parlé, qui devrait être envoyée à tous les commissaires de Paris, et contenir les détails les plus circonstanciés sur les personnes en fuite ou disparues.

Il est certain que si mon collègue avait su qu'Auguste, le garçon de laboratoire de M. X…, pharmacien, qu'il avait connu jadis, était le complice de Marpeaux, il se serait hâté de l'arrêter. Mais par qui aurait-il pu le savoir, puisque la Préfecture de police néglige de donner à ses fonctionnaires des détails de cette utilité ?

Poullain, pourtant, ne tarda pas à être arrêté, et d'une façon assez originale.

Je finis par apprendre qu'il avait pour tante une brave femme extrêmement dévouée, cuisinière dans une bonne maison, qui avait encore des faiblesses pour son neveu égaré, et de temps en temps le recevait en cachette. — Bien entendu, la bonne tante de Poullain fut étroitement surveillée, et une partie de la correspondance du jeune chenapan tomba entre nos mains. Je me souviens que cet hypocrite écrivait à la pauvre femme, qui allait tous les matins à la messe de six heures, des lettres dans le genre de celle-ci :

» Quel beau jour que celui-ci pour mon âme repentante !

» Comme le publicain de l'Évangile, je me suis frappé hier la poitrine au pied de l'autel, en reconnaissant toutes mes fautes. Et ce matin, ma bonne tante, j'ai eu l'ineffable bonheur de m'approcher de la sainte table pour y recevoir le Bon Dieu.

» C'est dans cet état de grâce que je veux vivre toujours, ma chère tante ; seulement, vous savez, pour soutenir mes forces le pain céleste ne suffirait pas. Il faut donc que je puisse nourrir ce corps jusqu'alors indigne, mais que le bon Dieu a maintenant sanctifié. Je compte donc sur vous, ma chère tante, pour me remettre un peu de ce vil métal sans lequel malheureusement il est impossible de faire son salut en ce monde… »

C'est en venant chercher « le vil métal » chez sa bonne tante, que le malheureux Poullain trouva deux agents de la Sûreté qui le cueillirent et l'amenèrent dans mon bureau.

C'était un très vulgaire coquin qui, lorsqu'il se vit sous les verrous, eut l'attitude la plus timide, la plus humiliée, et n'eut qu'un but : essayer de se tirer d'affaire au meilleur marché possible.

Ce fut lui qui le premier nous annonça que Marpeaux était un anarchiste ; il donna quelques détails dont l'exactitude fut facilement vérifiée et qui établirent que cette dénonciation était exacte. On retrouva même que Marpeaux avait été arrêté au mois d'août, la veille ou le lendemain du jour où il avait commis le vol de la rue de Chaillot, pour avoir protesté contre les agents qui lacéraient et arrachaient des affiches du journal anarchiste le Père Peinard. On l'avait malheureusement remis en liberté tout de suite.

Marpeaux faisait également partie de la Ligue des antipropriétaires, et il avait l'habitude de déménager à la cloche de bois avec une dextérité extrême.

Il est vrai que ce partisan dévoué du bonheur du peuple avait commencé par estamper ses camarades. Il avait été mis honteusement à la porte de la société de secours mutuel des ouvriers estampeurs, pour avoir détourné cent cinquante francs à ses copains. Néanmoins, ce petit incident ne l'avait point empêché de s'affilier à des groupes, et il fréquentait assidûment les réunions.

Poullain, qui espérait sans doute que tous les détails qu'il donnerait sur l'anarchiste Marpeaux lui attireraient quelques petites faveurs, et aussi l'indulgence du jury, alla jusqu'à dire que son camarade était féroce, et qu'après avoir commis un vol de bicyclettes, il lui disait un jour, en lui montrant son couteau, le couteau qui avait servi à tuer Colson :

— Si tu me dénonces, je te f… un coup de couteau dans le ventre…

Il raconta même ce détail suffisamment typique :

— Un jour, dit-il, passant dans une rue de Belleville avec moi, Marpeaux aperçut tout à coup M. Autona, le commissaire de police du quartier. Il serra alors fiévreusement son couteau et s'écria :

— S'il me met la main au collet, son affaire est faite !

Quand on sut que Marpeaux était anarchiste, tout naturellement il prit une importance ; on avait saisi chez lui un carnet où étaient inscrites des formules qui d'abord n'avaient frappé personne ; on reprit le carnet et on le donna à M. Girard, l'habile chef du Laboratoire municipal dont le concours fut si précieux à la police dans cette longue lutte contre l'anarchie. M. Girard trouva deux formules chimiques sur le carnet de Marpeaux. Il les expérimenta et découvrit que c'étaient deux formules pour composer un mélange explosif particulièrement dangereux.

Tout d'abord, Marpeaux lui-même ne protesta pas avec trop d'indignation contre la qualification d'anarchiste. Quand le juge l'interrogea sur un vol de bicyclettes qu'il avait commis, il dit même, en reconnaissant le fait, qu'il était dans son droit en prenant un certain nombre de bicyclettes « pour débarrasser les magasins de leur trop-plein et donner du travail aux ouvriers. »

Au procès où Poullain et lui furent jugés pour le cambriolage, il ne se passa aucun incident intéressant, et Poullain fut condamné à huit ans de travaux forcés.

Mais le lendemain, quand Marpeaux reparut devant les jurés, pour le meurtre de Colson, il y eut un changement d'attitude tout à fait extraordinaire.

Marpeaux fit le petit saint ; il voulut faire croire aux jurés qu'il pouvait être un voleur mais qu'il n'était point un anarchiste. C'était peu de temps après la bombe d'Émile Henry, et le meurtrier de Colson savait quel était le mouvement de l'opinion publique.

Quand M. Girard vint affirmer que les formules chimiques trouvées chez lui étaient celles d'un explosif dangereux, il prit un air étonné et dit :

— Je ne suis pas chimiste, et je n'ai jamais été partisan des bombes.

Cette déclaration hypocrite lui valut d'ailleurs cette riposte du président, M. Commoy :

— Vous préfériez le couteau !

Tous les témoins qui, dans l'instruction, avaient affirmé que Marpeaux était un anarchiste, vinrent successivement se démentir.

La maîtresse de Marpeaux, une petite modiste qui avait déclaré que son amant était exalté, et répétait souvent : « Plus de bourgeois ! plus de magistrats ! plus de police ! » vint dire qu'elle s'était trompée, que Marpeaux était un excellent garçon, qui étudiait beaucoup, et qui ne lui parlait « que de la réforme du système monétaire » !

On rit beaucoup, dans la salle, mais l'effet était porté sur le jury.

Le camarade qui avait raconté que Marpeaux lui avait dit qu'il tuerait le premier agent qui essaierait de l'arrêter, rectifia sa déposition :

— S'il a dit cela, fit-il, c'était par forfanterie : Marpeaux était le meilleur homme du monde !

Enfin, Poullain, qui avait livré les secrets anarchistes de son compagnon, vint démentir tout ce qu'il avait affirmé.

Quand il apparut, entre deux gardes, à la cour d'assises, où la veille il avait été condamné à huit ans de travaux forcés, il promena sur l'assistance un sourire ironique, certain de l'effet qu'il allait produire, puis il dit :

— Tout ce que j'ai raconté sur Marpeaux était faux. Il n'a jamais été anarchiste et il n'a jamais dit qu'il tuerait le premier agent de police qui l'arrêterait.

Alors s'engagea entre le président et lui ce petit dialogue curieux :

Le Président. — Enfin, c'est bien lui qui vous accompagnait au bureau de poste ?

Poullain. — Je n'en sais rien !

Le Président. — Qui donc alors a tué l'agent ?

Poullain. — C'était un blond !

Le Président. — Un petit ou un grand ?

Poullain. — Un grand comme moi.

Le Président. — Vous avez mal appris votre leçon. Marpeaux prétend que c'est un petit. Tenez, regardez ce couteau : vous l'avez reconnu dans l'instruction ; c'est bien le couteau de Marpeaux ?

Poullain. — Je ne le lui ai jamais vu !

Or, on avait saisi à Mazas une lettre que Marpeaux essayait de faire passer à son complice Poullain et dans laquelle il lui disait :

« Je veux bien prendre à mon compte les vols de bicyclettes, mais il faut que tu dises que celui qui a tué l'agent Colson est un petit blond ! sinon, je serai obligé de te charger ! »

Cette lettre fut lue à l'audience. Le marché était flagrant, et les rétractations des témoins n'en étaient que la conséquence. Néanmoins, l'esprit des jurés avait été frappé. L'avocat de Marpeaux sut avec une grande habileté tirer parti de la version du petit homme blond. Les jurés se laissèrent prendre à cette comédie, et Marpeaux obtint les circonstances atténuantes qui le sauvaient de la guillotine.

J'ai déjà expliqué qu'à la Sûreté on n'est pas partisan de la peine de mort ; néanmoins, on trouva ce jour-là que les jurés peut-être avaient estimé à une valeur inférieure la vie d'un de ces agents qui se dévouent avec tant d'abnégation pour défendre la société.

Alors qu'on condamne souvent à mort l'assassin d'une fille publique.

La comparaison était désobligeante.

Le plus curieux, c'est que, quelques jours après cette condamnation aux travaux forcés à perpétuité, qui était pour Marpeaux tout ce qu'il pouvait espérer de mieux, car il n'avait jamais songé à être acquitté, il revint au Palais de Justice pour un procès de correctionnelle, où d'anciens camarades à lui étaient impliqués dans le traditionnel vol de bicyclettes.

Marpeaux, qui n'avait plus rien à risquer, jeta son masque et s'amusa à effrayer l'auditoire par ses déclarations anarchistes.

Le président lui ayant demandé, à propos d'un incident de la Ligue des antipropriétaires, quel plaisir il éprouvait à déménager les locations sans prévenir les propriétaires :

— C'est tout naturel, répondit Marpeaux d'un ton goguenard : les maisons ont été construites par les travailleurs, par conséquent elles leur appartiennent, et il est juste qu'ils fassent dedans ce qui leur plaît.

Enfin, quand il se retira, il leva sa casquette, et, d'une voix sonore, lança le cri classique : « Vive l'anarchie ! »

Le dernier crime dont je veux parler est bien connu, et a été commis quelques jours avant le meurtre de Colson ; mais c'est peut-être, de toutes les affaires de ce genre, celle qui montre le mieux le véritable esprit des compagnons au moment où la propagande par le fait était à la mode. On peut même dire qu'elle est la synthèse de l'esprit anarchiste après le mouvement violent créé par Ravachol.

M. Georgewitch, ancien ministre plénipotentiaire de Serbie à Paris, qui venait d'être désigné par son gouvernement pour remplir les mêmes fonctions à Bucarest, était un homme d'habitudes

extrêmement simples, et avait coutume d'aller prendre ses repas au bouillon Duval de l'avenue de l'Opéra.

Le 13 novembre 1893, il venait d'achever de dîner, vers huit heures du soir, et s'était levé pour prendre son pardessus accroché à un porte-manteau, lorsqu'un individu, un tout jeune homme, de petite taille, quittant une table voisine, bondit sur lui et le frappa violemment à la poitrine.

Puis cet inconnu prit la fuite avec une rapidité telle que personne n'eut le temps de songer à lui barrer le passage.

Il était déjà loin, quand on s'aperçut que le malheureux ministre de Serbie venait d'être victime d'une tentative d'assassinat.

M. Georgewitch, d'abord, n'avait éprouvé aucune douleur. Il crut qu'il avait eu affaire à un voleur qui avait voulu lui prendre son portefeuille. Il porta vivement la main à sa poche, et, dans ce mouvement, il rencontra, fichée droite dans ses vêtements, une lame qu'il retira et jeta à terre. C'était un tranchet de cordonnier.

Aussitôt, un filet de sang se mit à couler de la blessure, et M. Georgewitch s'évanouit. On le transporta d'abord dans la lingerie de l'établissement, où un médecin du voisinage, le docteur Darge, lui prodigua les soins les plus empressés.

La blessure n'était pas très profonde et, dans le premier moment, on ne la crut pas dangereuse.

Malheureusement, le lendemain, M. Georgewitch, qui avait été transporté dans l'appartement qu'il occupait à l'hôtel Windsor, eut une crise nerveuse, et plusieurs médecins, appelés en consultation, constatèrent qu'une hémorragie interne s'était produite dans la plèvre.

Le ministre de Serbie resta plusieurs semaines entre la vie et la mort, et ne fut sauvé qu'à la suite d'une opération extrêmement dangereuse : l'ouverture du côté gauche.

Le commissaire du quartier de la place Vendôme, prévenu du crime, avait commencé son enquête aussitôt : l'assassin avait laissé son arme, un tranchet de cordonnier, portant cette marque gravée sur la lame : « Fradère, C. G. Marseille », plus un chapeau melon noir sur la coiffe duquel se trouvait cette mention : « Rue des Fabriques, n 4, Marseille. »

On avait donc quelques indices pour retrouver le meurtrier, d'autant mieux que son attitude un peu étrange avait attiré l'attention et des bonnes du restaurant et des clients qui dînaient en face de lui.

Ils était resté près d'une heure, son repas fini, les yeux vagues, appuyé sur son coude gauche… On aurait dit qu'il écoutait des voix intérieures…

Toutes les personnes qui furent entendues, le soir même, donnèrent des renseignements très précis.

Mais on n'eut pas besoin de rechercher l'assassin.

Vers onze heures du soir, le commissaire de la place Vendôme recevait une dépêche de son collègue du quartier de la Roquette, qui lui annonçait qu'un individu, disant se nommer Léon Léauthier, était venu se constituer prisonnier à son commissariat, en disant que, dans un bouillon Duval de l'avenue de l'Opéra, il avait frappé d'un coup de tranchet un consommateur dont il ignorait le nom.

Aussitôt, le magistrat qui avait commencé l'enquête se rendit au poste de la mairie du onzième arrondissement, où était le prisonnier ; mais celui-ci se contenta de renouveler sa déclaration ; il ne voulut rien dire sur les mobiles qui l'avaient poussé à commettre son acte.

— Laissez-moi seul et tranquille jusqu'à demain, fit-il ; j'ai besoin de rassembler tous mes esprits pour pouvoir vous répondre !

C'est un des rares anarchistes que je n'ai jamais vus dans mon cabinet.

Son cas était extrêmement simple : il avouait, il n'avait évidemment pas de complice ; le service de la Sûreté n'avait donc pas à s'occuper de lui. Je n'ai guère observé soigneusement Léauthier qu'à la cour d'assises.

Ce gamin de vingt ans avait une figure d'illuminé. Son visage, un peu en lame de couteau, était d'une pâleur extrême. Les pommettes saillantes, le front découvert, de petits yeux de myope enfoncés dans l'orbite, Léauthier, avec la cravate blanche qu'il portait toujours, avait l'aspect d'un petit clerc d'huissier ou d'un poète incompris. Une fine moustache ombrageait sa lèvre, et un léger collier de barbe châtain foncé adoucissait la dureté de son visage.

De tous les anarchistes que j'ai vus, celui-là m'a semblé certainement le plus sincèrement enthousiaste, mais aussi celui dont le cerveau était le moins solide.

Néanmoins, le lendemain de son arrestation, sa première préoccupation fut de faire comprendre qu'il n'avait pas voulu tuer.

— J'aurais pu frapper à mort ce bourgeois, dit-il. Je ne l'ai pas fait ! J'ai calculé la force de mon coup de tranchet !

Et, cette précaution prise, il continua ses révélations :

— Je suis à Paris depuis sept mois, fit-il ; en voilà deux que je suis sans ouvrage, réduit à la misère. J'ai le droit de consommer autant qu'un bourgeois : j'ai voulu frapper un bourgeois ! N'ayant pas de dynamite, je me suis servi de mon outil de travail. Seulement, auparavant, je voulais bien manger. Aussi, avant-hier, j'ai dîné, à l'œil, chez Marguery ; mais le patron s'est contenté de me mettre à la porte ! J'aurais voulu tuer un bourgeois dans ce restaurant, tous les clients étaient partis. Je ne pouvais pas frapper un garçon ! Les garçons sont des travailleurs !

Ce gamin étrange avait eu, pour ce qu'il voulait faire, la « bonne fortune » de frapper, dans un bouillon Duval, un personnage important : le représentant à Paris d'un gouvernement étranger.

Quand il sut quelle était la victime, il exulta :

— Je suis bien heureux, dit-il, d'avoir eu la chance de frapper un ambassadeur ! Un ambassadeur, c'est doublement un bourgeois !

Mais, ce qui est peut-être le plus intéressant, c'est la lettre qu'avant de commettre son crime il écrivit à un anarchiste de marque qui lui paraissait la plus haute autorité de son parti, et avec lequel il s'était trouvé deux ou trois fois en relations.

Comme je l'ai dit plus haut, cette lettre se trouve le résumé le plus complet de la pure doctrine anarchiste, et cela est intéressant sous la plume d'un enfant de vingt ans.

« Paris, le 12 novembre 1893.

« Le camarade qui t'écrit est le même que tu as vu samedi soir, de son vrai nom Léon Léauthier. Nous n'avions pas eu le temps de causer, et je n'ai pu, par conséquent, te dire ce que je voulais. Mais, aujourd'hui dimanche, je vais, par quelques phrases brèves, te révéler ma situation et te dire mes pensées.

» Comme je te l'ai dit, j'ai quitté Marseille pendant le mois de février, et après avoir passé deux mois chez ma grand'mère, dans un petit patelin des Hautes-Alpes, je suis arrivé ici, à Paris, le 20 avril. J'ai trouvé de l'ouvrage presque de suite dans mon métier de cordonnier, mais à partir du 21 septembre, jour auquel j'ai quitté mon patron, ne voulant pas subir les caprices et les excentricités d'un tel oiseau, la société actuelle m'a obligé de vivre dans la mistoufle.

» J'ai encore trouvé quelques paires de savates à faire, ce qui m'a permis de vivoter à peine, en m'endettant. Mais, depuis quelques jours, n'ayant plus rien à faire, plus le sou, je suis menacé d'être f...u dehors par mon proprio.

» Tu comprendras, après ça, combien ma situation est critique. Donc, je me trouve réduit à mourir de faim ou à me suicider.

» Eh bien, non ! je ne choisirai ni l'un ni l'autre ; le premier, parce que les vivres ne manquent pas, puisque les magasins regorgent de marchandises ; et le second, je refuse de me suicider pour éviter la honte d'être un lâche et un inconscient. Je laisse aux autres, qui sont dans mon cas, de se détruire niaisement et bêtement. En effet, on ne saurait être plus idiot et plus « poche-

tée » de se tuer plutôt que de s'en prendre à ceux qui en sont la cause. Plaignons-les, mais ne les accusons pas !

» Quant à moi, qui suis, depuis l'âge de seize ans, anarchiste, ou plutôt qui ai, depuis cet âge, compris les bienfaits de l'anarchie, le moment a sonné pour moi de montrer qu'un révolutionnaire ne doit être envers ses bourreaux ni un lâche ni un poltron, et c'est pourquoi j'ai pris la ferme résolution de me venger.

» Je me vengerai comme je pourrai, n'ayant pas les moyens de faire un grand coup, comme le sublime compagnon Ravachol.

» Mon arme choisie sera mon outil de travail ; mais qu'importe ? Ce sera encore une délicatesse que j'apporterai en crevant un bourgeois avec l'arme qui m'aura servi à produire ce que celui-ci consomme à mes dépens.

» Oh ! je voudrais bien pouvoir choisir entre les autres, un magistrat, par exemple « Q. de vilain repaire » ; mais, je le répète, à mon grand regret, je n'ai rien sous la main qui puisse me le permettre ; et, de plus, je ne connais ni leur personne ni leur domicile ; mais je ne frapperai pas un innocent en frappant le premier bourgeois venu.

» Je ne m'étends pas plus longtemps, car le temps m'est précieux et il est probable que, quand tu recevras ma lettre, je serai entoilé ; néanmoins, je compterai sur toi pour venir me défendre contre les enjuponnés, et il nous sera permis à tous deux de passer un joyeux moment en développant à l'audience les raisons qui me font agir.

» Je termine en ayant l'espoir de compter sur la solidarité des compagnons et je m'écrie avec Blanqui : « Ni Dieu, ni maître ! »

J'ajoute : « Vive l'anarchie ! »

» Hourrah !

» Léon Léauthier.

Toute la haine des anarchistes se trouve admirablement exprimée dans cette lettre d'un enfant de vingt ans, qui n'avait en réalité aucune raison pour en vouloir à ses semblables, et dont l'imagination enfiévrée était certainement le spécimen le plus curieux de cet état d'esprit maladif d'où est sortie l'anarchie.

Au procès, il fut établi que jamais Léauthier n'avait eu cette malchance qui parfois accable et paralyse les hommes les plus courageux. Toujours il avait eu du travail et avait pu gagner au moins cinq francs par jour ; un de ses compatriotes l'aidait de ses conseils et de sa bourse, et à sa majorité il avait une petite somme de onze cents francs à toucher chez un notaire de Manosque, son pays.

Mais tout ce qui lui arrivait d'heureux rendait Léauthier plus taciturne encore s'il est possible, et l'envie du sort meilleur des autres, qui était en son âme, lui faisait prendre la vie en dégoût.

C'est l'histoire de tous ces jeunes anarchistes fanatiques, comme Émile Henry, par exemple, qui, ayant une ambition très haute sans avoir le courage qu'il faut pour conquérir la place ambitionnée dans l'existence, trouvaient plus simple de s'hypnotiser dans des déclamations et de se suicider dans une violence !

L'anarchie, au fond, à de très rares exceptions près, est l'opinion que préfèrent les paresseux, ceux qui s'imaginent que le bonheur est un droit, et qu'il ne faut point se donner de mal pour le conquérir.

Vous ne verrez jamais au nombre des fanatiques et des énergumènes les robustes qui entrent dans la vie avec des dents aussi longues que les leurs, peut-être, mais aussi avec des poings vaillants qui leur permettent de se faire une place dans la mêlée sociale.

Parmi les anarchistes, s'il se trouve parfois des combatifs, comme Ravachol, ce sont alors des hommes d'une catégorie toute différente, des cambrioleurs, des voleurs, des bandits de profession, qui sont tout heureux de retrouver dans l'anarchie une sorte de réhabilitation politique, eux qui étaient jusqu'alors honnis de tous les partis, chassés par tous comme des parias.

Les écrivains du commencement de ce siècle ont parlé du mal des âmes. Musset, dans sa Confession et dans Rolla, nous a montré toute une génération n'ayant plus d'idéal, plus de croyance. Le mal s'est étendu. Les générations qui ont suivi n'ont pas même su garder la religion de la patrie, qui, dans le passé, avait suffi à faire grandes Athènes et Rome.

La même tourmente qui avait emporté la morale des religions a emporté la morale des philosophies. L'homme est resté avec ses appétits, et bien vite il s'est imaginé qu'il n'avait point à lutter pour les satisfaire, et que c'était son droit de prendre ce qu'il voulait.

Bien que ce ne soit pas mon métier de faire de la philosophie sociale, il m'a semblé que ce naufrage successif de tout idéal était l'explication la plus simple de l'anarchie de ceux qu'on a appelés les intellectuels.

Émile Henry est-il donc autre chose qu'un Rolla fin de siècle ?

Léauthier, lui, n'était qu'un ouvrier cordonnier, mais c'était tout de même un intellectuel. Il avait une imagination vive, lisait avec passion les livres et les journaux qui lui tombaient sous la main… Et le malheur avait voulu qu'il ne lût que des livres nihilistes ou des journaux anarchistes !

Avec cette facilité extrême des jeunes esprits à s'imprégner des idées des autres, Léauthier avait fait siennes toutes les doctrines du nihilisme et de l'anarchie…

Les jurés accordèrent à ce gamin des circonstances atténuantes, et ils firent bien. Sa responsabilité était incontestablement limitée.

Partie 4 · Les faux-monnayeurs et l'anarchie

Les manifestations des anarchistes ont été multiples : je voudrais noter les principales. C'est ainsi qu'un moment il fut de mode parmi eux de casser les vitres des grands magasins. En 1893, au temps de Vaillant, un typographe lança un pavé dans la glace d'un magasin de l'avenue de l'Opéra. On le condamna à six mois de prison.

Huit jours après, un de ses amis intimes, qui éprouvait sans doute le désir d'aller le retrouver à Mazas, lançait une brique dans une immense glace d'un magasin de bijouterie, boulevard Poissonnière. Cette glace, qui ne valait pas moins de 1,000 francs, fut brisée en mille morceaux ; la foule s'amassa, des agents accoururent, et arrêtèrent le vandale.

Alors, l'anarchiste, élevant la voix, s'écria avec emphase :

— Il y a longtemps que j'en ai assez de voir tous ces magasins pleins d'objets inutiles, tandis que je crève la faim !

L'homme croyait avoir ainsi expliqué « son acte » et avoir donné au peuple un grand exemple. La foule le hua, et je crois qu'il fut condamné à une année de prison.

Àce propos, je me souviens d'une aventure assez typique qui m'arriva peu de temps après mon départ de la Sûreté, alors que j'étais commissaire de police au quartier Gaillon. On m'amena, un matin, un jeune homme qui avait lancé une grosse pierre dans la glace d'un magasin de l'avenue de l'Opéra, et qui avait crié avec un enthousiasme fanatique :

Vive l'anarchie !

C'était un jeune homme ayant reçu une excellente instruction, et dont je connaissais la famille sans qu'il s'en doutât.

— Pourquoi, diantre, êtes-vous anarchiste ? lui demandai-je.

— Parce que j'ai faim, me répondit-il brutalement.

Alors je donnai l'ordre à mon garçon de bureau d'aller chercher un déjeuner chez le mastroquet le plus voisin.

L'homme était stupéfait.

— Vous avez donc du cœur ? s'écria-t-il. Il est donc possible que les policiers aient du cœur ?

Puis, tout à coup, malgré les efforts qu'il fit pour les retenir, des larmes jaillirent de ses yeux, et il se mit à pleurer abondamment.

La haine de ce malheureux pour la société s'adoucit. Il était sauvé peut-être !

Je dois dire que la stupéfaction du personnel du commissariat était aussi grande que celle de l'anarchiste. Il s'y mêlait même une certaine irritation, car, dans les batailles sociales, ce sont toujours les simples soldats qui sont les plus féroces.

— Y pensez-vous, monsieur le commissaire, me dit même le plus audacieux, offrir à déjeuner à un anarchiste ! Pourquoi ne pas simplement lui donner un morceau de pain sec ?

— Pourquoi marchander, répondis-je, puisqu'il a faim ?

J'estime, en effet, que là est le devoir, et qu'avant de savoir si un homme qui a faim est un grand criminel, on doit avant tout lui donner à manger et largement !

Les anarchistes s'arrêtèrent dans cet ordre de manifestations, quand ils virent que le populaire les huait et qu'ils ne soulevaient l'indignation publique que contre eux-mêmes et leurs doctrines.

La véritable raison même pour laquelle les attentats à la dynamite ont cessé, — des anarchistes l'ont confessé — c'est que les dynamiteurs se sont aperçus que c'était un fâcheux moyen de propagande, et qu'au lieu d'attirer à leurs idées les travailleurs, ils les en éloignaient chaque jour un peu plus.

En revanche, il est un moyen de propagande auquel certains n'ont point renoncé : c'est ce que les doctrinaires du vol appellent : « la reprise individuelle ».

Mais cette « reprise individuelle » a pris toutes les formes, depuis le cambriolage jusqu'à la fabrication de la fausse monnaie.

C'est un côté tout à fait particulier de l'anarchie, et il ne manque pas d'intérêt, car depuis que j'ai quitté la police, j'ai lu dans les journaux qu'on croyait que des anarchistes avaient installé en Espagne ou en Amérique une fabrique de faux billets de banque.

J'ai été amené à m'occuper d'une bande de faux-monnayeurs anarchistes dans les circonstances suivantes :

On avait arrêté, à Bar-sur-Seine, un individu qui, en quelques jours, avait trouvé le moyen de mettre en circulation un certain nombre de pièces fausses de cinq et de deux francs : on en avait trouvé sur lui des rouleaux, ainsi qu'un guide pratique du doreur et de l'argenteur qui semblait tout à fait à l'usage des faux-monnayeurs.

Il avait prétendu se nommer Lebas, mais il avait en sa possession des papiers établissant que son vrai nom était Placide Catineau.

On l'avait vu à Bar-sur-Seine avec deux individus qui furent recherchés et arrêtés à la gare de Troyes. Ils avaient dans leurs poches des couteaux-poignards et des revolvers et résistèrent désespérément aux gendarmes.

On trouva sur eux une quantité considérable de pièces fausses, des papiers aux noms de Massoubre et Briens, bien qu'ils eussent, comme leur complice Catineau, dissimulé leur état civil ; enfin, des lettres d'un nommé Mauduit, datées de Paris, et établissant, clair comme le jour, que ce dernier était leur associé, tout au moins dans l'émission de la fausse monnaie, car on n'avait point encore trace de la fabrique des fausses pièces.

Je fus chargé de retrouver Mauduit dans Paris. Ce n'était pas extrêmement facile, car il avait disparu successivement des différents domiciles qu'il avait occupés, et il n'avait éprouvé le besoin de donner de ses nouvelles à aucun de ceux qui le connaissaient.

Enfin, après bien des recherches, des agents m'apportèrent le nom d'une personne qui devait avoir conservé avec Mauduit des relations d'étroite amitié et probablement le voir encore.

Une filature fut organisée ; elle n'était point facile. La personne dont il s'agit, qui savait que Mauduit était recherché par la police, prenait les plus minutieuses précautions, et, plusieurs fois de suite, on perdit sa trace.

Enfin, un soir, un agent parvint à la suivre jusqu'à une petite maison isolée de Billancourt, où elle vint frapper vers huit heures du soir.

Une fenêtre s'ouvrit, et les agents virent apparaître un jeune homme portant une grande barbe noire, qu'ils crurent reconnaître pour Mauduit, d'après les renseignements qui leur avaient été donnés.

Je savais que l'homme que je recherchais, sculpteur sur bois, d'une grande habileté professionnelle, avait dû quitter son métier, à la suite d'une maladie longue et dangereuse ; je savais, en outre, qu'il souffrait toujours de cette maladie. Je réfléchis que celui-là, sans doute, était encore un de ces malheureux qui ne tiennent pas beaucoup à la vie qui les fuit, et qu'il était fort possible qu'il se tuât au moment où on lui mettrait la main au collet.

Je pris donc la résolution de procéder moi-même à son arrestation.

Un matin, de très bonne heure, j'arrivai à Billancourt, accompagné d'un agent et de mon secrétaire Herbain.

La porte était ouverte ; j'entrai avec mes hommes dans une sorte de cuisine, où un fourneau, dit fourneau économique, était déjà rouge…

Au même instant, un homme en blouse, portant une grande barbe noire, et dont le visage avait une expression maladive qui me frappa, descendait le petit escalier en bois donnant sur la cuisine.

— M. Bersier ? demandai-je.

C'était le faux nom sous lequel Mauduit habitait à Billancourt.

— C'est moi… fit-il interloqué.

— Je suis M. Goron, chef de la Sûreté, et je vous arrête.

Je n'écoutai même pas le juron étouffé que l'homme laissa échapper.

J'étais intrigué par ce fourneau, allumé de si bonne heure, sans que rien y semblât cuire. Brusquement, j'ouvris la porte du four, me brûlant légèrement les doigts, et j'aperçus, cuisant, un certain nombre de moules en plâtre, destinés à la fabrication des fausses pièces.

Avec la passion du chasseur qui a mis la main sur une proie inespérée, j'examinais joyeusement ma trouvaille, quand, tout à coup, le bruit d'une lutte et un cri étouffé me firent retourner malgré moi.

— Chef, s'écria Herbain, tout pâle, et tenant à la main un revolver qu'il venait d'arracher à Mauduit, le gredin a voulu vous tuer !

— Non, monsieur, répondit le faux-monnayeur qui n'avait pas perdu son sang-froid. Si j'ai tiré un revolver de ma poche, c'était pour me suicider !

Ce qui était certain, c'est qu'au moment où je me penchais pour examiner les moules, l'homme brusquement avait saisi son arme, et qu'Herbain, prompt comme l'éclair, lui avait relevé le bras.

Le coup n'était même pas parti. Je préférai adopter la version du faux-monnayeur, et consignai simplement, dans mon rapport, la tentative de suicide de Mauduit.

Au procès, il ne fut pas question d'autre chose.

Je l'ai, du reste, déjà dit, tant que je suis resté à la Sûreté, j'ai toujours eu soin d'oublier les menaces ou les injures des inculpés, trouvant qu'il était inhumain d'aggraver le cas de pauvres diables qui, presque toujours, avaient en perspective un nombre respectable d'années de prison ou même de bagne.

D'ailleurs, après tout, pourquoi Mauduit n'aurait-il pas dit la vérité ? Le pauvre diable avait assez de raisons pour vouloir mourir !

Il se tira de cette affaire avec cinq ans de réclusion : si je l'eusse accusé d'avoir voulu me tuer, il est probable qu'il eût été condamné aux travaux forcés à perpétuité, comme ses complices Catineau et Briens… et cela n'avait grand intérêt, ni pour la société ni pour moi.

Le procès, qui se jugea à Troyes, fut assez intéressant par les affirmations anarchistes des accusés et par une histoire d'évasion.

Catineau surtout proclama pour les hommes le droit de se procurer à tout prix les jouissances qu'ils ne possèdent pas et qu'ils désirent.

— C'est pour cela, avait-il dit dans l'instruction, que mes camarades et moi avons fait de la fausse monnaie.

C'était encore le temps où on laissait les anarchistes piquer leur petit laïus devant la cour d'assises. Catineau lut un papier horriblement long et plein de divagations, qui ne réussit qu'à faire bâiller les assistants…

Briens, qui jouait les comiques, eut des mots anarchistes amusants.

— On va nous condamner, dit-il, pour avoir fait de la fausse monnaie. Si on nous nourrissait à ne rien faire, nous n'aurions pas besoin de nous livrer à une telle industrie !

Puis, encore :

— Nous sommes des victimes, cré nom d'un chien ! C'est toujours le même système, ici-bas ! Il y en a qui mangent tout le temps, et d'autres qui n'ont rien à boulotter !

L'affaire de fausse monnaie fut assez rapidement débrouillée ; quant à celle de la tentative d'évasion, elle fut véritablement épique !

Dans les prisons de province, à l'exception des grandes villes comme Lyon, Marseille, Lille, etc., etc., tout se passe un peu en

famille. L'on dirait même que beaucoup de vieilles maisons d'arrêt ont été construites tout exprès pour favoriser l'évasion des prisonniers.

Àla prison de Troyes, on pouvait comploter une évasion tout à son aise, sans que les gardiens s'en aperçussent. Catineau, Massoubre et Briens s'ennuyaient vers la fin de l'automne, d'autant plus que leur camarade Mauduit n'était point encore arrivé et s'ennuyait, lui, à Mazas.

Il est vrai que pour remplacer Mauduit ils avaient trouvé dans la prison un véritable copain, un nommé Soudant, condamné à huit années de travaux forcés pour vol qualifié, qui, lui, aussi, avait le plus grand désir de jouer la fille de l'air !

Le petit plan d'évasion fut combiné avec un soin extrême. Massoubre, qui était ouvrier serrurier, fabriqua des fausses clefs, destinées à ouvrir les portes intérieures de la prison, et des crochets pour escalader le mur extérieur. Les autres accusés confectionnèrent des cordes.

Mais tout ce matériel classique des évasions de théâtre ne suffisait pas ; en y réfléchissant, ils comprirent qu'après tout, ce qui valait le mieux, c'était non d'escalader les murs, mais de se procurer la clef de la porte extérieure.

Ils décidèrent alors de s'évader la nuit où un gardien qui était en même temps concierge de la prison ferait sa ronde, espérant, après l'avoir bâillonné et garrotté, trouver dans son trousseau la clef nécessaire.

Enfin, un soir, vers dix heures et demie, le gardien attendu apparut dans le quartier des prévenus. Il se disposait à fermer la

porte de leur couloir, quand les quatre prisonniers s'élancèrent brusquement sur lui. Catineau lui jeta un drap sur la figure et le bâillonna, pendant que les autres le maintenaient à terre.

Seulement, ce gardien était très vigoureux ; il se débattit énergiquement ; il réussit à déplacer le bâillon et à crier. Catineau voulut alors lui mettre la main dans la bouche, mais, quoique à moitié étouffé, le brave gardien fit un effort désespéré et parvint à se dégager.

Alors, les quatre conspirateurs, terrifiés, prirent la fuite.

Catineau et Briens regagnèrent leur dortoir, Soudant grimpa sur le toit de la prison, et Massoubre se suspendit aux fils télégraphiques qui passent au-dessus. Il s'y trouva pris comme dans une toile d'araignée, si bien que lorsque le gardien-chef, réveillé par les cris du concierge, arriva, un revolver à la main, il ne put s'en dégager, et répondit :

— Tirez si vous voulez, je ne puis descendre !

Le gardien-chef tira six coups de revolver sur Massoubre sans l'atteindre, et celui-ci répondit chaque fois par le cri de : « Vive l'anarchie ! »

Enfin, les autres gardiens et les soldats du poste arrivèrent avec des échelles, et l'on retira le prisonnier de sa désagréable situation.

Quand on en vint, au procès, à cette évasion, Briens eut encore le mot de la situation :

— Monsieur le président, dit-il, quand vous enfermez les animaux, ils font tout leur possible pour recouvrer leur liberté ! Et

nous, on va nous punir pour avoir voulu nous sauver ! On devrait plutôt nous récompenser, et nous ouvrir toutes grandes les portes !

En relisant les notes de cette affaire si curieuse, je me souviens que j'ai connu d'autres villes de province où les prisons étaient bien plus mal gardées encore que celle de Troyes. Il me revient à la mémoire une aventure tout à fait amusante survenue à la maison d'arrêt d'une ville de l'Ouest.

Un professionnel du vol, détenu dans cette prison, qui n'était peut-être pas modèle, avait trouvé le moyen de garder quelques billets de banque dans un bastringue.

R... (ainsi s'appelait le prisonnier qui désirait se soustraire au régime des fayots et du pain de munition) avait quelques co-détenus qui allaient être libérés. Il leur donna un peu de son argent et leur demanda de venir le chercher le lendemain de leur sortie avec des vêtements qu'ils achèteraient, afin qu'il ne courût point la ville en veste de bure.

Ceux-ci, qui espéraient sans doute obtenir de leur camarade une gratification supplémentaire, remplirent point par point le programme qu'il leur avait indiqué.

Ils prirent sur le marché une échelle du service municipal, qui leur permit de monter sur le mur de la prison, et qu'ils repassèrent de l'autre côté, pour descendre dans le chemin de ronde sur lequel donnait la cellule de leur ami, — cellule dont, bien entendu, les barreaux ne tenaient plus depuis un certain nombre d'années.

Mais, le prisonnier avait un mal d'entrailles qui ne lui laissait aucun répit.

— Merci, dit-il ; ce soir, je ne suis pas en train, il me serait impossible de courir la campagne. Soyez donc assez aimables pour repasser demain !

Les camarades obéirent, retirèrent leur échelle et la reportèrent à sa place au marché, où ils la retrouvèrent d'ailleurs le lendemain, et purent recommencer avec une tranquillité égale l'opération de la veille.

Cette fois, le ventre de R… était en meilleur état, et il consentit à les suivre.

Quelques mois après, d'ailleurs, il était repincé, à Paris, car il avait continué à affecter le même mépris des prescriptions du Code pénal. Il m'a lui-même conté cette histoire que je note en passant, bien qu'elle n'ait aucun rapport avec l'anarchie, mais parce qu'il est intéressant pour la police et la justice de l'avenir d'avoir, en province, des prisons telles que, si, par hasard, on a la chance d'arrêter des malfaiteurs dangereux, on puisse au moins les garder.

Mais je reviens à nos faux-monnayeurs.

Quand les condamnations furent prononcées, ils se livrèrent à la petite manifestation de rigueur :

— La fausse monnaie est un droit, s'écria Catineau, qui était l'orateur sérieux de la bande. Vive l'anarchie !

Il est certain que la fabrication de la fausse monnaie est un des moyens de destruction de la société proposés par l'Indicateur

anarchiste, et toutes les petites brochures de propagande que distribuent les compagnons.

Alors que je débutais dans la police et que j'étais le secrétaire de M. Clément, nous arrêtâmes un des faux-monnayeurs les plus habiles que j'aie connus, un nommé B..., une espèce de savant bizarre, qui, au moyen de la galvanoplastie, fabriquait des pièces de dix francs parfaitement imitées.

Celui-là se garda bien de nous rien dire ; mais depuis, pendant mon passage à la Sûreté, j'ai appris de la façon la plus certaine que B... était anarchiste et qu'une partie des bénéfices de sa coupable industrie était consacrée à la propagande révolutionnaire.

Bien maigres, allez, cependant, les bénéfices des faux-monnayeurs ! qu'ils soient simplement des bandits, n'ayant que le désir de s'enrichir, aux dépens de leurs concitoyens, ou qu'ils affectent d'être des révolutionnaires violents, prélevant volontairement une dîme sur leurs opérations pour aider à la destruction sociale.

Au sujet de la fausse monnaie et des faux-monnayeurs, le public s'imagine la plupart du temps les choses les plus inexactes.

Quand bien de gens lisent dans les journaux qu'on vient d'arrêter une bande de faux-monnayeurs, ils croient bénévolement qu'on a mis la main sur une puissante organisation de bandits, capables de détruire le crédit de la monnaie d'État. Et c'est tout naturel, car ils ont encore l'esprit tout rempli des récits qu'ils ont eus sous les yeux dans leur jeunesse, alors qu'on leur apprenait que des rois de France comme Philippe le Bel faisaient de la fausse monnaie, et que la plupart des grands seigneurs de ce temps-là possédaient dans les souterrains de leurs châteaux de

vastes ateliers bien installés, où l'on fabriquait une quantité considérable de pièces fausses, ce qui constituait le plus gros revenu du comte ou du baron !

Tout cela est bien loin !

La plupart du temps, en dehors de quelques anarchistes qui se sont imaginé qu'ils feraient grand tort à la société capitaliste en émettant des pièces de plomb à la place de pièces d'argent, on n'arrête guère que des gamins qui se trouvent tentés, eux aussi, par la légende, et qui, avec beaucoup de mal, fondent, dans de méchants moules en plâtre, des pièces de 2 francs et quelquefois de 5 francs.

On s'en tient le plus souvent à ce procédé primitif — et pour une raison bien simple : si l'on fabriquait de la fausse monnaie dans les mêmes conditions que la Monnaie, établissement d'État, frappe des pièces ayant cours, les pièces fausses coûteraient beaucoup plus cher que les vraies.

Tel qu'il existe d'ailleurs, le métier de faux-monnayeur est le plus mauvais qui soit.

Les falsificateurs de pièces d'or sont rares. B..., que j'arrêtai quand j'étais le secrétaire de Clément, était un véritable artiste. Il perdait plutôt de l'argent.

Les autres, les vulgaires fondeurs de pièces de cinq francs ou surtout de deux francs (car l'émission de la fausse monnaie est d'autant plus facile que les pièces sont d'une moindre valeur), ont des « frais généraux » considérables.

Ordinairement ils fondent le métal blanc des couverts qu'on vend bon marché dans les bazars, puis ils frottent, longtemps, les

pièces quand elles sont fondues dans les moules en plâtre, afin de leur donner un peu de patine.

Ce n'est pas cette fabrication qui en réalité coûte bien cher.

La difficulté, c'est de passer les fausses pièces. Il faut que les faux-monnayeurs, pour les écouler, achètent dans les merceries, les bureaux de tabac, les fruiteries, les épiceries, une infinité de petits objets.

Cela est si vrai que dans toutes les perquisitions que j'ai faites chez des faux-monnayeurs, j'ai trouvé un véritable bazar !

Vraiment, le jeu n'en vaut pas la chandelle ! Pour passer plusieurs pièces dans la même journée, il faut faire de longues courses, attendu qu'il serait impossible de proposer deux fausses pièces dans deux boutiques voisines.

En se donnant beaucoup moins de mal, un bon ouvrier gagne, en travaillant, beaucoup plus qu'un faux-monnayeur en risquant les travaux forcés !

Car la peine est draconienne.

Le Code Napoléon, qui fut fait au lendemain de la Révolution, à une époque où la fausse monnaie était un moyen pour les peuples de se faire la guerre, où l'Angleterre avait inondé la France de faux assignats, où l'empereur faisait fabriquer à Amsterdam de fausses bank-notes, était absolument féroce. Le faux-monnayeur était puni de la peine de mort.

On n'a depuis abaissé la peine que d'un degré. Les faux-monnayeurs sont maintenant passibles des travaux forcés.

Eh bien ! dans la situation actuelle de la société, cette peine est absolument disproportionnée avec le peu de mal que peuvent faire les fabricants de fausse monnaie.

Dernièrement, je me trouvais avec des magistrats et des négociants de Paris, ayant tous fait partie du jury. La conversation vint justement à tomber sur des acquittements extraordinaires dont avaient bénéficié des faux-monnayeurs, pris en flagrant délit, et dont, par conséquent, la culpabilité ne pouvait faire aucun doute.

Tous furent d'accord : c'est l'énormité de la peine qui fait reculer les jurés, et ils préfèrent acquitter des gamins qui fabriquent des pièces fausses sans bien se rendre compte de la gravité de l'acte qu'ils commettent, dont la culpabilité réellement n'est pas beaucoup plus grande que celle de leurs camarades qui volent des boîtes de sardines aux étalages, plutôt que de les envoyer à la Guyane ou à la Nouvelle-Calédonie !

C'est peut-être une des réformes les plus utiles à faire.

S'il est juste de frapper durement une association de faux-monnayeurs qui inonderait le pays de faux billets de banque admirablement imités, et apporterait ainsi une perturbation dangereuse dans les relations commerciales, — comme cela est arrivé en 1889, quand un grand nombre de faux billets de cinq cents francs furent jetés dans la circulation, — il est absolument injuste d'infliger une peine identique au malheureux camelot qui a eu bien du mal à passer une dizaine de pièces de quarante sous.

Il faudrait, dans certains cas déterminés, correctionnaliser les affaires de fausse monnaie. Ce serait le meilleur et le seul moyen d'empêcher des acquittements parfois scandaleux.

Ce qu'il y a de plus extravagant, c'est que, malgré le peu de bénéfices de ce métier dangereux, il séduit encore — rarement, il est vrai, mais quelquefois pourtant — des hommes que leur situation sociale devrait mettre à l'abri de semblables tentations.

Il y a quelques années, j'appris qu'un gérant de propriétés se livrait à la fabrication et à l'émission de pièces fausses de cinq francs, de complicité avec son concierge.

Le fait me semblait tout à fait étrange, et presque invraisemblable. Néanmoins, je fis filer les deux hommes, comme c'était mon devoir.

Les agents chargés de cette besogne m'avertirent que tous deux, le gérant et le concierge, avaient l'habitude de se rendre, les après-midi, aux courses, et qu'ils pariaient avec entrain, chez plusieurs bookmakers, mais jamais plus de dix francs. Ils soldaient, du reste, toujours leurs paris avec des pièces de cinq francs en argent ayant l'apparence d'être neuves.

Àce moment-là, les bookmakers n'étaient pas encore traqués, et avaient libre accès sur les pelouses. Le pari mutuel même n'existait pas.

Entourés d'une foule de clients, obligés de répondre à tous à la fois, il leur était matériellement impossible d'examiner les pièces qu'on leur donnait avant de les jeter dans leur sacoche !

Le meilleur moyen de passer de la fausse monnaie était alors incontestablement de parier aux courses. Il est vrai que ce n'était pas très lucratif pour ceux qui n'avaient pas d'excellents tuyaux.

Je ne sais si le gérant et le concierge dont il s'agit étaient particulièrement renseignés sur les gagnants, mais ils jouaient comme

des endiablés et ils étaient regardés comme d'excellents clients par les bookmakers, — lesquels étaient bien loin de soupçonner dans ces deux petits bourgeois, joueurs passionnés, les émetteurs de fausse monnaie qui leur passaient subrepticement toutes les mauvaises pièces de cinq francs, retrouvées le soir dans les sacoches.

Quand mes agents eurent suivi trois fois de suite les deux hommes, et se furent bien assurés du manège auquel ils se livraient, je fis passer un soir chez les bookmakers, et saisir toutes les fausses pièces qu'ils avaient reçues.

Étant en possession de la fausse monnaie émise par les deux hommes, je n'avais plus qu'à perquisitionner chez eux et à les arrêter.

Le gérant de propriétés, qui habitait une des maisons dont il avait l'administration, et qui avait un concierge pour complice, s'était très confortablement installé son petit atelier de faux-monnayeur. Là, je retrouvai, comme chez Mauduit à Billancourt, le fourneau de cuisine et les moules en plâtre.

L'homme qui, sans doute par passion pour les courses et pour le jeu, s'était fait faux-monnayeur, avait eu jadis une superbe situation et appartenait à une famille des plus honorablement connues à Paris.

Ce malheureux avait eu, du reste, un scrupule qu'on retrouve chez beaucoup de malfaiteurs possédant une certaine éducation. Il s'était arrangé, pour que ni sa femme ni ses filles ne se doutassent qu'il était un faux-monnayeur. Il avait soin de fermer hermétiquement la porte de son fourneau avec des fils de fer. Et pour qu'il ne vînt jamais la curiosité à ses filles de défaire les fils,

il leur avait raconté qu'il se livrait à de dangereuses expériences de chimie !

On juge du désespoir de toute cette famille quand je vins arrêter inopinément le père ! Il fut condamné très sévèrement, ainsi que son complice. Ils n'avaient guère pourtant causé un préjudice un peu sérieux qu'aux bookmakers ! Et encore !

Ceux-ci, en effet, faisaient ce que tout le monde fait, ce que j'ai vu faire aux gens les plus honnêtes du monde, qui, certes, ne se doutaient pas de la gravité de leur acte. Quand les bookmakers s'étaient aperçu le soir, en faisant leur caisse, qu'on leur avait donné des pièces fausses, ils s'arrangeaient pour les repasser le lendemain aux clients heureux, qui, en touchant un gros bénéfice, s'avisent bien rarement d'examiner une à une les pièces qu'on leur donne.

Et les bookmakers ne sont pas les seuls à agir ainsi, comme je le disais en commençant ; les gens les plus honnêtes n'hésitent pas à chercher à repasser les fausses pièces qu'on leur a données, — sans se douter qu'ils commettent un délit, et qu'ils s'exposent à une condamnation, qui n'est pas sans gravité, puisqu'il s'agit d'une très forte amende.

Mais il faut bien dire que, sur cinquante constatations de ce genre qui sont faites, il n'en est pas deux qui soient suivies de poursuites judiciaires, les magistrats estimant presque toujours que l'idée criminelle n'existe pas chez ceux qui ont commis l'infraction.

Ce détail seul prouve bien que les sévérités draconiennes de la loi sur les faux-monnayeurs ne sont plus dans l'esprit moderne. Du moment où on laisse volontairement impuni le délit commis

par les braves gens qui ne veulent pas perdre la valeur d'une fausse pièce à eux passée, et qui, tranquillement, la glissent à leur voisin ; du moment où on ne poursuit pas une infraction à la loi, c'est que ceux qui ont la charge de l'appliquer la trouvent eux-mêmes trop dure.

Il n'y a pas de meilleure preuve à donner que cette loi doit être profondément modifiée.

En France, il y a très peu de procès de faux-monnayeurs, du reste. Par exemple, de même que l'Angleterre, sans que personne puisse la lui disputer, gardera longtemps la gloire de posséder les plus habiles pickpockets, l'Espagne est, par excellence, le pays des faux-monnayeurs.

Depuis que j'ai quitté la police, j'ai même entendu dire qu'après la baisse extrême du prix de l'argent, une nouvelle industrie s'était créée en Espagne, que des faux-monnayeurs frappaient des pièces de 5 francs en bon et bel argent sonnant et trébuchant, et que cette industrie rapportait en réalité plus que la fabrication des fausses pièces en plomb, ou en métal blanc.

L'émission en est beaucoup plus commode et, pour peu que la frappe ne soit pas trop maladroitement faite, il devient difficile de discerner les pièces fausses des vraies.

Je ne suis pas au courant de ces questions, mais la pièce de cinq francs ne vaut réellement, au point de vue du poids, qu'une somme fort inférieure au chiffre qu'elle représente.

Le bénéfice du fabricant est donc considérable.

N'est-il pas curieux que le seul moyen de fabriquer de la fausse monnaie sans perdre de l'argent, soit de la faire exacte-

ment dans les mêmes conditions que la monnaie d'État ?

Partie 4 · La répression de l'anarchie

Bien que je sois mal habile à traiter les questions sociales, je l'ai déjà dit souvent, il ne m'est pas permis d'échapper dans ce livre à une conclusion technique sur l'anarchie.

Je dois dire tout de suite que je ne suis pas de ceux qui croient à l'efficacité des répressions sans pitié, et il me semble que le sang est une mauvaise graine.

Vous avez l'échafaud ; nous avons le poignard,

a dit le poète.

Ce duel qui, hélas ! dure peut-être depuis trop longtemps, n'a pas de grandes chances de finir, malheureusement, pour le bien de l'humanité.

Quand j'étais chef de la Sûreté, j'ai beaucoup voyagé, j'ai peut-être encore plus voyagé depuis, et il m'a été permis de causer longuement avec beaucoup de fonctionnaires de police de province et aussi de l'étranger, et de comparer les différentes méthodes de traiter les anarchistes.

Ceux qui avaient la mauvaise habitude de soumettre les anarchistes à une surveillance trop étroite, laquelle forcément attirait sur eux l'attention de leurs patrons, se sont aperçus très vite de l'inconvénient qu'il y a à désespérer ces gens dont beaucoup, peut-être, seraient sur le point de revenir à de meilleurs senti-

ments, et, de toute façon, ne demandent qu'au travail leur pain quotidien et celui de leurs familles.

Si on les traque comme des bêtes fauves, si on force en quelque sorte leurs patrons à les mettre à la porte, on les désespère, on les jette irrémédiablement dans le mal, on en fait des fanatiques capables de tous les crimes.

Si tout au contraire on traite les anarchistes comme des criminels ordinaires, dont on ne s'occupe que le jour où ils ont commis des actes criminels, mais si on les poursuit implacablement dès qu'ils sont coupables d'un crime, dès qu'ils se sont mis en dehors de la morale sociale de tous les peuples, on a toujours pour soi l'opinion publique, et… même celle de tous les honnêtes gens dévoyés qui se trouvent dans le parti révolutionnaire.

Les mesures d'exception n'ont, à mon avis, jamais servi à rien.

On peut fabriquer des lois spéciales, on peut mobiliser tous les commissaires de police comme on l'a fait.

Àquoi aboutit-on ?

Àl'acquittement général du procès des Trente, qui, cependant, avait mis sur pied tous les magistrats et tous les gendarmes de France !

Le matin des obsèques de M. Carnot, avec un grand nombre de mes collègues, je fus chargé d'aller arrêter à domicile quelques individus signalés comme anarchistes et dont la présence, dans les rues de Paris, semblait à la Préfecture de police un danger pour le successeur du chef d'État assassiné.

M. Puybaraud, ancien contrôleur général au ministère de l'Intérieur, délégué à la Préfecture de police, pour la répression des anarchistes, avait fait dresser la liste de tous les suspects. Naturellement, comme ces listes n'étaient pas très récentes, et que le service spécial n'avait pas encore eu le temps de tout contrôler, et de rectifier les adresses, beaucoup des individus signalés avaient déménagé. Il est évident même qu'un certain nombre avaient depuis longtemps oublié l'anarchie.

Le hasard voulut que je tombasse sur un de ces convertis, le matin des obsèques de Carnot. Le pauvre diable eut un désespoir épouvantable en me voyant arriver avec mes agents. Après avoir longtemps chômé, il venait d'avoir la chance de recevoir la commande d'un travail pressé qui allait lui permettre de faire manger sa femme et ses petits pendant une semaine.

— Ah ! monsieur, je m'y attendais, s'écria-t-il. Toutes les fois qu'il y a quelque chose, on m'emballe ! et du diable pourtant si je pense à être anarchiste, royaliste, ou même républicain ! Savez-vous ce que je suis ? Je suis un malheureux qui a eu la bêtise d'écouter un tas de blagueurs dans les réunions publiques. J'ai gueulé comme les autres : Vive la sociale ! Vive l'anarchie ! Moi, je croyais qu'on allait flanquer le trac à un tas de gens riches qui me donneraient un peu de qu'ils ont de trop ! À chaque fois que j'ai crié un peu fort on m'a fichu au bloc ; je bouffais encore plus mal, et ma femme et mes enfants crevaient de faim. Vous comprenez qu'avec ce régime-là, j'ai fini par dire zut ! à l'anarchie. Aujourd'hui, on peut nous coller Victor, d'Orléans, Boulanger ou le Pape, je m'en bats l'œil, pourvu que les miens aient à boulotter !

Le pauvre diable, malgré l'heure matinale, était déjà au travail. Sa femme maigre, hâve, que la phtisie semblait guetter, était couchée sur un méchant grabat, et trois ou quatre mioches en loques dormaient dans des paniers d'osier, n'ayant pour matelas qu'un peu de paille hachée.

D'un bond, la femme fut debout, dès qu'elle comprit que nous venions arrêter son mari.

— Mais c'est infâme, ce que vous faites ! cria-t-elle. Vous savez bien que celui-là (et elle montrait son mari) est incapable de tuer une mouche ! Ainsi, vous allez me le prendre encore une fois ! Et demain, les mioches et moi nous crèverons de faim ! Vous êtes des salauds !

Il m'eût été facile de la faire poursuivre et condamner pour outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ; mais c'eût été de la cruauté, incontestablement, en présence d'une mère qui ne pensait qu'à empêcher ses enfants de mourir de faim. L'idée ne m'en vint même pas.

Au lieu de cela, mes agents, émus malgré eux de voir ce pauvre homme enlevé ainsi à son travail et laissant la femme et les petits dans la misère, firent entre eux une souscription à laquelle je m'associai.

Nous emmenâmes l'homme à contre-cœur, mais il le fallait, puisqu'il y avait un mandat contre lui ; seulement, en partant, le pauvre bougre eut au moins la satisfaction de savoir que pendant quelques jours les siens ne mourraient pas de faim.

Je dois dire qu'en rentrant j'avertis M. Puybaraud de ce qui s'était passé, et que dès le lendemain, non seulement il remit en

liberté mon prisonnier, mais il le fit aussi rayer des listes d'anarchistes. J'ajouterai que cette famille fut recommandée par moi à une personne, appartenant à une classe de la société contre laquelle, d'ailleurs, ont beaucoup fulminé les révolutionnaires, et j'ai su depuis qu'on était parvenu à les sortir tous de la misère.

J'ai cité ce souvenir, parce qu'il montre l'inconvénient des arrestations en masse et les conséquences dangereuses qu'elles peuvent avoir.

Il ne faut pas s'exagérer les résultats de l'intimidation sur les hommes. Certes, beaucoup de révolutionnaires de cette génération sont très capables de réfléchir aux ennuis d'une longue incarcération, avant d'aller comme leurs ancêtres crier sur le boulevard et renverser les kiosques de journaux. Mais la peur de la prison n'a jamais arrêté un véritable homme d'action. Il est peu probable que la peur d'un séjour à Mazas eût impressionné Ravachol ou Émile Henry.

En revanche, la prison injustement subie irrite les plus calmes.

Arrêter des centaines et des centaines de suspects sur de vieilles listes dressées d'après des dénonciations d'indicateurs plus ou moins sincères, arracher à leur travail et à leur famille des hommes revenus depuis longtemps des folies révolutionnaires et ne désirant plus que travailler, tout cela est bien dangereux.

Parmi ces hommes, la veille encore très calmes, la colère fera peut-être des violents et des propagandistes par le fait encore plus féroces que les autres.

De toute façon, le plus calme, le plus modéré pardonnera difficilement à la société de l'avoir mis à l'ombre à Mazas, pendant de longues semaines, sans même le prétexte d'un délit.

Toutes les chasses aux anarchistes auxquelles j'ai assisté ont eu le plus pitoyable résultat.

En revanche, un fait assez curieux est à observer. Ce n'est pas sur une mesure de rigueur que le mouvement anarchiste s'est arrêté en France.

C'est seulement depuis le fameux procès des Trente, et l'acquittement de tous les accusés, que les anarchistes violents ont laissé les Parisiens tranquilles, et qu'on ne nous parle plus, tous les matins, de bombes ou de boîtes à sardines.

Nous n'avons plus, de temps en temps, que des pétards inoffensifs, qui saluent le passage du Président de la République, sans danger jusqu'ici pour les voisins.

M. Puybaraud cependant avait organisé ce procès avec une habileté qui prouve qu'il est un grand politique. C'est ainsi que pour bien établir le concert criminel entre tous les anarchistes de France, il avait donné à tous les commissaires de Paris et d'ailleurs le même questionnaire. Les réponses étant les mêmes, le concert criminel lui semblait établi.

Cette fois, les jurés ont eu plus de bon sens que la police.

Les anarchistes exaltés, d'ailleurs, n'ont cessé de répéter que cet acquittement avait été préjudiciable à leur cause.

Il a été, en effet, la preuve, pour les plus acharnés, qu'il pouvait y avoir de la justice, quelquefois, « dans la société

bourgeoise ».

Ceux qui étaient restés longtemps en prison préventive ont vu leur rancune se fondre au soleil de cet acquittement général, qui avait le caractère solennel d'une désapprobation de l'opinion publique contre les lois d'exception.

On n'a peut-être pas encore suffisamment compris les conséquences de cet événement.

D'un autre côté, au moment où l'on parle si souvent d'ententes internationales contre les anarchistes, il est intéressant d'observer ce qui se passe chez les autres peuples.

L'Angleterre, qui a l'expérience de la liberté, et ne se laisse pas émouvoir par des incidents inattendus, ou même des catastrophes terrifiantes, l'Angleterre s'est refusée à toute loi d'exception, et, jusqu'ici, elle ignore le mal anarchiste. En Amérique, depuis l'exécution des compagnons de Chicago — une grande date dans l'anarchie, — on est revenu à des moyens plus doux. Il semble que depuis l'Amérique ignore l'anarchie, de même que l'Angleterre.

La Suisse, qui est cependant un pays de refuge pour les anarchistes, est bien calme, et si la Belgique a connu des attentats, j'ai tout lieu de croire que des agents étrangers y étaient pour quelque chose.

La vérité, c'est que les lois et les tribunaux d'exception ne servent qu'à donner l'auréole du martyre politique à des hommes qui ne sont en réalité que des criminels de droit commun, attendu que les vols et les assassinats sont purement et simplement

des crimes vulgaires, que la justice et la morale de tous les pays ont jusqu'ici condamnés.

Une entente internationale spécialement contre l'anarchie est absurde, car c'est donner aux compagnons une importance qu'en réalité ils n'ont pas, c'est les transformer en danger public, alors que tous les autres crimes représentent pour les sociétés un danger bien autrement grave.

Oui, une entente internationale est indispensable entre les justices et les polices du monde entier, non seulement contre les anarchistes, mais contre tous les criminels, quels qu'ils soient !

Il faut qu'un voleur, un assassin, anarchiste ou non, après avoir volé ou assassiné à Paris ou à Londres, puisse être arrêté au fond de l'Amérique, en Russie, en Grèce, sans plus de formalités que si c'était le commissaire de police du quartier Montmartre, ou le chef de la Sûreté qui lui mît la main au collet sur le boulevard des Italiens.

Voilà la grande réforme nécessaire ; voilà celle qui est indispensable, si l'on veut avoir contre l'anarchie une arme légale, une arme simple. Cela ne permettra plus à la répression des crimes de droit commun d'être suivie de légendes, et supprimera les pèlerinages à la tombe de suppliciés, qui tout à coup apparaissent comme les fondateurs d'une religion nouvelle.

Pendant des semaines, il fallut organiser un service d'ordre autour de la tombe de Vaillant, et les anarchistes de Londres imprimaient, au lendemain de l'exécution, ce manifeste dont Caserio, cinq mois plus tard, justifiait d'une façon sinistre la redoutable menace :

« Es-tu content, Carnot, dans ton bouge luxueux où depuis se sont prélassés tous les tyrans ! Le pognon ou la mort, n'est-ce pas ta devise de malfaiteur ?

» Faudrait voir cependant, canaille ! Tu peux t'entourer de mouchards, te terrer de terreur dans ton repaire de bandits.

» Rien n'y fera, Sadi le tueur ! Passant outre, la justice du peuple ira t'y frapper s'il le faut.

» Tu as eu la tête de Vaillant, nous aurons la tienne, Président Carnot ! »

Je ne suis pas un homme aux profondes conceptions politiques, mais je m'imagine que si l'on s'était contenté de mettre les fous dans des maisons de santé et les criminels au bagne, on n'eût pas laissé l'anarchie prendre l'importance d'un parti politique et même celle d'une religion nouvelle.

Cette observation ne modifie en rien l'horreur que m'inspirent les crimes anarchistes, attendu que je suis de ceux qui croient que le respect de la vie humaine est l'a b c de toute morale. Je suis certain que beaucoup de mes collègues et beaucoup de magistrats — parmi ceux qui ne cherchent point de l'avancement dans des affaires qu'ils veulent bruyantes et sensationnelles, — sont de mon avis.

Il m'est impossible de parler des anarchistes et de leurs crimes sans faire une remarque, qui corrobore d'une façon intéressante ce que j'ai dit de la peine de mort, au commencement de ces Mémoires.

La meilleure preuve que la peine de mort ne sert à rien, sinon à supprimer ceux qu'elle frappe, c'est qu'il se produit, depuis

quelques années, un fait particulièrement curieux. L'Italie, de tous temps, a été le pays des carbonari, des sociétés secrètes et des fanatiques politiques, ne répugnant pas à l'assassinat comme moyen de propagande ; de tous temps également ces fanatiques ont exporté leurs doctrines et leurs poignards. Fieschi, Orsini, etc., sont des noms restés dans toutes les mémoires.

Mais alors la situation n'était pas la même qu'aujourd'hui, car la peine de mort existait aussi bien en Italie qu'ailleurs.

Aujourd'hui, la peine de mort se trouve abolie, de fait, en Italie, et c'est justement le pays où les anarchistes se montrent relativement le plus tranquilles !

En revanche, les mêmes anarchistes italiens n'hésitent pas à venir en France et en Espagne, où ils savent que la peine de mort est rigoureusement appliquée.

Caserio, l'assassin du Président Carnot, était un anarchiste italien, et dans tous les crimes anarchistes commis en Espagne, on retrouve la main des Italiens.

En Italie, cependant, la société capitaliste existe comme en France et en Espagne, et l'organisation sociale est la même que dans ces deux pays ; de plus, quels que soient les crimes qu'ils commettraient, les anarchistes seraient assurés dans leur patrie d'avoir tout au moins la vie sauve.

Pourtant ils n'hésitent pas à aller à l'étranger cueillir la palme du martyre !

La peine de mort, je l'ai déjà dit, n'a jamais arrêté un criminel de droit commun, attendu que, quand il tue, il ne s'imagine jamais que son crime sera découvert. Elle arrête encore moins les

assassins anarchistes ou politiques qui, avant de frapper, font tous le sacrifice de leur vie.

Partie 4 · L'assassin du général Seliverstoff

Mes souvenirs sur les anarchistes, doivent être complétés par ce qu'il m'a été permis de connaître des nihilistes russes.

Cette secte, quoi qu'on en ait dit, n'a rien à voir avec l'anarchie ; c'est un parti politique particulier à la Russie, une sorte de religion négative qui excite chez ses adeptes le fanatisme des sectes orientales, et dont le mysticisme n'est pas accepté par les anarchistes. Ceux-ci attaquent la société, les nihilistes veulent détruire le pouvoir du tsar. En réalité, ils n'ont guère qu'un principe commun : l'emploi des moyens violents, la dynamite ou le poignard.

On sait quelle fut la succession des crimes des nihilistes, et quelles furent les difficultés du gouvernement français, quand M. Andrieux, préfet de police, fit arrêter à Paris Hartmann, qui avait essayé de faire sauter, près de Moscou, le train du tsar.

Depuis cette époque, on s'était contenté de surveiller à Paris les réfugiés russes, quand, en 1890, on apprit que des nihilistes habitant la capitale faisaient des expériences d'explosifs dans le bois de Montfermeil.

Tous d'ailleurs avaient été expulsés de Suisse, à la suite d'expériences analogues faites dans les environs de Zurich, où deux d'entre eux avaient été grièvement blessés.

La Préfecture de police ouvrit une enquête, et acquit bientôt la certitude qu'un, certain nombre de nihilistes, en effet, préparaient des bombes, qu'ils avaient ensuite, disait-on, l'intention de faire passer en Russie.

Le gouvernement, prévenu, donna ordre de les poursuivre, conformément à la loi qui punit « les fabricants et les détenteurs de machines ou engins meurtriers », et d'arrêter les nihilistes les plus dangereux.

On fit une sorte de rafle, on arrêta tous les étudiants moscovites qu'on savait en relations avec les révolutionnaires de leur pays.

Je ne fus chargé que de mettre la main sur le doyen des réfugiés, un Russe nommé Orloff, qui avait une barbe de Christ merveilleuse et des yeux très doux.

Il suffisait de le voir un instant, pour comprendre qu'on avait devant soi un doux fanatique, un apôtre convaincu, un homme décidé à donner sa vie avec la tranquillité des premiers chrétiens.

Son existence avait été extraordinairement dramatique.

Élevé au collège de la noblesse, à Nijni-Nowgorod, il s'était jeté jeune dans le mouvement nihiliste. Ce noble, pour donner le bon exemple, pour montrer qu'il était bien le frère des travailleurs, s'était fait ouvrier serrurier. Il avait profité de cette situation pour organiser parmi ses camarades une propagande acharnée, et, compromis dans une émeute d'étudiants, il fut emmené dans un convoi de prisonniers politiques pour la Sibérie orientale.

Au moment où le train qui l'emportait vers Moscou — car c'est de cette ville que partent tous les convois pour la Sibérie — filait à toute vitesse dans la campagne blanche de neige, les gendarmes qui le gardaient eurent la bonne idée de s'endormir, s'imaginant qu'un homme n'aurait jamais l'audace de risquer la mort en sautant d'un train ainsi lancé. Orloff sauta tout de même, et ne se fit aucun mal.

Il gagna alors à pied Moscou, où il savait trouver des amis qui lui fournirent de l'argent et lui donnèrent le moyen de se rendre à Odessa, d'où il s'embarqua pour Marseille.

Une fois en France, il vint à Paris, et s'embaucha comme mécanicien dans une usine dont il fut bientôt un des meilleurs ouvriers.

D'après ce que dirent alors les journaux, car je n'en ai pas su davantage, Orloff à Paris était resté en rapports avec ses amis nihilistes demeurés en Russie, et on avait trouvé sa main dans un complot contre la vie de l'empereur Alexandre III.

Chez une nihiliste, nommée Sophie Gunsbourg, laquelle avait été condamnée à mort, les journaux dirent qu'on avait trouvé une lettre d'Orloff contenant ce passage que la police russe considérait comme une preuve certaine de sa culpabilité :

« Après votre lettre dans laquelle vous m'informez qu'on aura besoin de moi dans deux mois, ce n'est que ces derniers jours que j'ai réussi à me procurer l'essentiel.

» De sorte que maintenant je suis à votre disposition. J'attends seulement votre ordre pour savoir où, quand, comment je pourrai partir. »

D'après les journaux, la police russe avait considéré que l'essentiel voulait dire les bombes, et sans doute la police française avait été du même avis, car on m'avait chargé d'arrêter Orloff. Je le trouvai rue de Nys, tout en haut du faubourg du Temple, dans un hôtel meublé où il occupait une pauvre chambre de vingt francs par mois.

Le malheureux, qui était malade de la poitrine, était couché, et il fallut l'aide des agents pour lui permettre de se lever et de s'habiller. En fait de papiers compromettants, je ne trouvai que des ordonnances, et comme produits dangereux, — pour lui peut-être, — des potions et des pilules !

Le pauvre homme n'était pas un aussi grand coupable qu'on l'avait cru. Il établit clair comme le jour, devant le juge d'instruction, qu'il était bien trop malade pour songer à fabriquer des bombes, et il bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

Les autres passèrent presque tous devant la 9 chambre correctionnelle, présidée par M. Toutée, et furent condamnés, assez sévèrement, à trois années de prison.

Les femmes, seules, furent acquittées.

Mais l'incident du procès fut la déclaration par tous les accusés que toutes les bombes trouvées chez eux leur avaient été fournies par un Israélite, leur compatriote, qu'ils accusaient d'avoir joué le rôle d'agent provocateur.

La seule chose certaine, c'est que celui-ci avait pris la fuite, et ne put être condamné que par défaut.

Il est dans les habitudes des révolutionnaires de tous les pays de parler d'agent provocateur dès qu'ils sont pris.

Je n'aurais certainement pas rappelé cet incident du procès, si ces allégations des accusés n'avaient eu une si terrible conséquence, ainsi qu'on va le voir.

Le jugement de la 9 chambre avait eu lieu le 4 juillet.

Un peu plus de cinq mois après, le 18 novembre, un matin, à l'hôtel de Bade, boulevard des Italiens, on trouvait étendu, inanimé dans un fauteuil, et couvert de sang, le général Seliverstoff, ancien chef de la police secrète russe. Le malheureux avait reçu un coup de feu, tiré presque à bout portant, à la base du crâne.

Des médecins, appelés en toute hâte, n'osèrent même pas sonder sa blessure, tant elle leur parut grave. Ils craignaient d'achever la victime, qui donnait encore quelques signes de vie.

M. Guénin, le commissaire du quartier de la Chaussée-d'Antin, avait fait les premières constatations. J'arrivai bientôt avec le procureur de la République et le juge d'instruction désigné par le parquet.

L'assassinat ne pouvait faire de doute pour personne. Il n'y avait même pas à examiner un instant l'hypothèse d'un suicide ou d'un accident.

Mais le crime était entouré de détails étranges.

La pièce ne présentait aucune trace de lutte, et aucun meuble n'avait été ouvert.

Tout ce que nous pûmes savoir, c'est que le général, qui avait des habitudes très matinales, était sorti vers sept heures du matin et était rentré à dix heures et demie.

Àce moment, son valet de chambre l'avait débarrassé de son pardessus, de son chapeau ; puis, un commissionnaire, porteur d'une lettre, étant entré, le général était resté seul avec le nouveau venu pendant que le domestique allait brosser des vêtements.

Quand cet homme était revenu, il avait trouvé le général inanimé, la tête inclinée sur l'épaule gauche, et tenant encore dans sa main droite une plume, avec laquelle sans doute il avait commencé à écrire la réponse à la lettre qu'il avait reçue.

Devant lui, en effet, sur la table, se trouvait une feuille de papier où était écrit :

» Je… »

La balle de l'assassin avait empêché le malheureux général de continuer. Et l'on voyait, sur la feuille de papier, une grosse tache d'encre que la plume avait dû faire en s'arrêtant brusquement.

Il y avait quelque chose de tout à fait extraordinaire : personne dans l'hôtel n'avait entendu le coup de feu. Le bruit avait été étouffé par les tentures de l'appartement.

Enfin, en cherchant un peu, nous trouvâmes, tombé au pied du fauteuil, un papier taché de sang.

C'était une invitation rédigée en langue russe, émanant de M. de Bernhoff, directeur du cercle franco-russe, dans laquelle celui-ci demandait au général sa souscription pour une fête prochaine.

La reconstitution du crime était facile, et il suffisait de connaître la personne que M. de Bernhoff avait chargée de porter

cette lettre au général pour savoir qui était l'assassin.

J'allai interroger M. de Bernhoff, chez lui, rue Vignon.

— Il y a une quinzaine de jours, me dit-il, des compatriotes me recommandèrent un Polonais, nommé Padlewski, qui avait grand besoin de gagner sa vie. Je l'employai à porter mes lettres ; c'est à lui que j'ai confié celle que j'adressais au général Seliverstoff.

Le signalement de cet homme correspondait absolument à celui du commissionnaire qu'on avait vu entrer à l'hôtel de Bade.

C'était lui l'assassin ; cela semblait évident.

Un mandat d'arrestation fut lancé, et pendant que de nombreux agents le cherchaient dans tout Paris, nous allâmes perquisitionner au domicile de Padlewski, rue Simart, à Montmartre.

Il n'était pas chez lui, bien entendu, et nous apprîmes qu'il n'y avait pas paru depuis l'avant-veille, c'est-à-dire depuis la veille du crime.

Dans la petite chambre toute simple, une chambre d'un loyer annuel de cent francs, qu'il occupait sous les combles, et qui était sommairement meublée d'un lit de fer, d'une table en bois blanc et de deux chaises, Padlewski avait laissé des journaux russes, des proclamations nihilistes et une boîte de cartouches de revolver.

Le lendemain, le général Seliverstoff expierait, et la balle extraite de son crâne fut reconnue identiquement semblable aux balles des cartouches trouvées dans cette chambre.

Les journaux donnaient du crime des versions fantastiques, disant que le général Seliverstoff avait été victime d'une ven-

geance particulière ; il y en eut même un qui imagina que l'ancien chef de la police secrète avait été frappé par le frère d'une jeune fille qu'il avait séduite.

Nous savions à quel point cela était absurde, et nous étions certains que le général avait été frappé par un nihiliste.

Seulement, ce nihiliste avait-il seul conçu son crime ? Avait-il des complices ? La personne chez qui il avait passé la nuit qui avait précédé l'assassinat pouvait-elle ignorer que Padlewski allait tuer le général Seliverstoff ?

Ce fut pour cela qu'on commença par arrêter tous les Russes réfugiés à Paris, et connus pour leurs opinions révolutionnaires, épargnés dans le procès des bombes.

On ne trouva rien chez aucun d'eux, et on fut obligé peu à peu de les remettre en liberté.

Le juge d'instruction avait pris, du reste, la direction de cette affaire d'une façon absolue ; les brigades de recherches, les agents qui avaient spécialement la surveillance des nihilistes s'occupaient de cette instruction, dont peu à peu le service de la Sûreté se désintéressait, à cause du caractère exclusivement politique du crime.

Les jours et les jours passaient, et rien de nouveau ne se produisait.

Chaque matin, un journal donnait une version nouvelle sur la destination qu'avait prise Padlewski : le correspondant de l'un l'avait rencontré à Londres, le correspondant d'un autre savait qu'il était à Bruxelles.

Il se passait exactement la même chose que pour Arton.

En même temps, peu à peu, on racontait sur la vie du général Seliverstoff les détails les plus fantastiques.

Le général assassiné était un homme d'un grand courage, qui avait un dévouement enthousiaste pour le tsar. On disait qu'une nuit, dans une de ses propriétés où il se trouvait seul avec un vieux serviteur infirme, il avait été assailli par une bande de brigands qu'il parvint à mettre en fuite. En 1878, le général Mezentjoff, chef de la troisième section au ministère de l'intérieur, c'est-à dire de la police secrète, ayant été frappé de plusieurs coups de poignard dans une rue de Saint-Pétersbourg, l'empereur offrit à Seliverstoff ce poste, incontestablement dangereux, puisque le prédécesseur du général Mezentjoff, le général Trepoff, avait déjà été tué par la fameuse Vera Zassoulich.

Cependant, depuis plusieurs années, il avait donné sa démission et passait une grande partie de l'année en France, soit à Nice, soit à Paris, soit à Biarritz. Il était même un habitué du foyer de la Comédie-Française, où tout le monde aimait beaucoup son esprit facile aux anecdotes.

« Malgré cette retraite apparente, disaient les nihilistes, le général a continué à nous poursuivre de sa haine, et c'est lui qui a provoqué l'affaire des bombes. »

Pendant ce temps, le meurtrier restait introuvable.

Cet événement avait en revanche fort excité l'imagination publique, et jamais les mauvais plaisants, les Lemice-Terrieux, ne donnèrent plus librement carrière à leur désir de mystifier leurs concitoyens. Chaque jour, je recevais des lettres anonymes m'of-

frant, bien entendu, des pistes absolument fausses. Un jour même, on m'apporta une bouteille trouvée dans la Seine, au pont de Suresnes, et qui contenait la lettre suivante :

« Monsieur Goron,

Chef de la Sûreté. Paris.

» Ne cherchez pas Padlewski ;

» Padlewski n'est pas Padlewski, c'est moi.

» Et je suis Petershoff.

» Cherchez mon cadavre dans la Seine.

» J'ai exécuté l'ami de l'autocrate, le complice du tyran.

» Maintenant, adieu pour toujours.

» Petershoff. »

Ce n'était pas plus sérieux que les lettres anonymes, pas plus exact que les prétendues conversations de Padlewski que publiaient différents journaux.

La police de Vienne, sur ces entrefaites, envoya à la police de Paris une photographie de l'homme qui avait tué le général Seliverstoff, et le juge en profita pour l'adresser à tous les commissaires de police, en même temps qu'un long signalement très minutieux et un mandat d'arrêt en règle.

Néanmoins, je crois que tout le personnel administratif et judiciaire avait perdu depuis longtemps tout espoir de recevoir même indirectement des nouvelles du fugitif, quand parut, dans le journal l'Éclair, un article sensationnel, qui produisit alors

dans Paris un effet tout à fait extraordinaire, un effet tel qu'il est bien difficile de le faire comprendre aujourd'hui que ces choses sont oubliées.

Un journaliste très connu, un homme qui avait été directeur de journal, et que je savais d'une grande loyauté professionnelle, M. Georges de Labruyère, publia un article qui prenait presque tout le numéro du journal, et portait ce titre : Comment j'ai fait évader Padlewski.

Ce récit, plus passionnant que le feuilleton le plus dramatique du romancier le plus habile, révélait tout ce que le journaliste avait fait pour conduire Padlewski hors de France.

Le juge et un grand nombre de fonctionnaires, dans un premier mouvement, déclarèrent que c'était une fumisterie invraisemblable.

Je n'eus pas la même opinion — étant très frappé du caractère de sincérité qu'avait l'article. Les détails que Padlewski avait donnés sur son crime à Georges de Labruyère étaient la plupart exacts ; je pouvais le savoir, moi qui avais fait la première enquête, et ceux qui étaient inexacts l'étaient d'une telle façon qu'il me semblait impossible que ce fût un autre que Padlewski qui les eût donnés.

M. de Labruyère racontait que l'assassin du général Seliverstoff lui avait ainsi expliqué et les mobiles de son crime et son crime lui-même :

« Un Russe qui paraissait riche vint s'installer à Paris au commencement de 1890 et se mit en relations avec quelques-uns des réfugiés. Il leur persuada que le moment était venu de tenter un

coup, leur donna les moyens de le préparer et envoya ensuite les plus résolus d'entre eux se faire prendre à la frontière russe.

» On me proposa d'en être ; mais, je ne sais pourquoi, je me méfiai, et refusai. Vous n'ignorez pas ce qu'il advint : la potence, les mines pour ceux qui furent pris ; l'arrestation, à Paris, des autres.

» J'appris, nous apprîmes tous, peu de jours après, que l'homme qui avait fomenté ce complot n'était autre qu'un agent de Seliverstoff.

» Seliverstoff avait éprouvé le besoin de faire sa cour à l'autocrate et de lui prouver son zèle. Quand je sus cela, je résolus la mort du traître. Mais avant je voulus être bien sûr de sa culpabilité. Je fis une enquête minutieuse. J'interrogeai tous ceux qui pouvaient me donner des renseignements positifs, et je réunis ainsi un faisceau de preuves absolues.

» Il fallait me rapprocher de l'homme que j'avais condamné et que j'avais condamné seul, dans la plénitude de ma conscience ; car il faut qu'on le sache bien : nul n'a connu mon projet, nul ne m'a aidé. Toutes les histoires d'ordre d'exécution émanant d'un comité terroriste, de subsides donnés pour m'aider à exécuter mon projet, tout cela est de pure fantaisie. Quant à Mendelsohn, je l'eusse mis, moins que tout autre, au courant de mes intentions, car je sais combien il serait nuisible à mes compatriotes malheureux qu'il fût expulsé de France et empêché de les secourir.

» C'est alors que j'entrai chez M. de Bernhoff, à des appointements dérisoires, mais oui suffisaient à me faire vivre. Je savais Seliverstoff à Paris, je savais qu'il connaissait un peu Bernhoff et

que, par celui-ci, je pouvais avoir accès, un jour ou l'autre, chez celui-là.

» Une première fois, je fus envoyé à l'hôtel de Bade pour porter une commission, qui fut refusée.

» La seconde fois, le 18 novembre, j'y retournai. J'allais là uniquement pour me « mettre en confiance » dans la maison et ne pensant pas ce matin-là que l'heure fût venue. Je savais Selivers-toff très soupçonneux, très prudent, et je pensais qu'il me faudrait encore des semaines pour pénétrer jusqu'à lui.

» À mon grand étonnement, lorsque je me présentai, à onze heures et demie, je fus introduit auprès du général.

» Mon émotion fut grande, car je n'avais rien résolu pour ce jour-là. Je décidai de laisser le hasard me guider.

» On me fit entrer dans le cabinet de travail, et mon étonnement augmenta quand je vis son domestique me laisser seul avec lui et disparaître dans une des chambres voisines et non par la porte où nous étions entrés.

» Le général était assis devant son bureau, près de la fenêtre. Il se tourna vers moi et me dit, en français, m'examinant attentivement :

» — Quelle est l'adresse de Bernhoff ? Je lui écrirai.

» Je répondis :

» — Rue Cambon, 23.

» Il prit une plume et écrivit l'adresse en travers de la lettre de Bernhoff.

» Puis il posa sa plume et me dit :

» — Approche !

» J'obéis. J'avais l'air humble d'un pauvre diable en présence de son seigneur.

» Il m'interrogea, toujours en français, sur mes fonctions auprès de Bernhoff, sur les gens qui assistaient à ses concerts.

» Il me demanda s'il venait des dames, à quel monde elles appartenaient.

» Je lui donnai ces renseignements.

» Alors, il me dit :

» — Elles sont richement vêtues, ces femmes, mais elles ne sont plus jeunes, — ce n'est pas mon affaire. Moi, je suis assez riche pour m'offrir des jeunes, quand tel est mon plaisir.

» Puis, reprenant après un silence :

» — Oui. J'ai beaucoup d'argent… As-tu quelquefois pensé, toi, à ce que peut être un million ?

» Je répondis :

» — Oh ! Monseigneur, jamais l'idée d'une pareille somme n'est entrée dans ma tête !

» Tout à coup, il se mit à me parler russe :

» — Veux-tu gagner beaucoup d'argent ? Tiens, regarde, voilà de l'or.

» Il ouvrit le tiroir de son bureau et me montra une quantité énorme de pièces d'or qui le remplissaient à moitié.

» — Il y a quarante mille francs là, me dit-il, paraissant jouir de l'éblouissement que je jouais de mon mieux. Comment t'appelles-tu ? me demanda-t-il.

» — Engel, répondis-je.

» — Engel !

» Et il se mit à rire.

» — Sais-tu ce que cela veut dire, en allemand, Engel ?

» — Oui, Monseigneur ; cela veut dire : « Ange. »

» — Oui, mais toi tu es un diable, ajouta-t-il en riant.

» — Un diable à votre service, Monseigneur, et si vous voulez, je vous apporterai mon Lucifer tout à fait vivant.

» — Je n'ai pas besoin de ton Lucifer. J'ai autre chose pour toi. Et, si tu refuses, je te prendrai ta tête.

» — Mais, Monseigneur, si vous me faites riche, avec un million, je me ferai faire une autre tête.

» — Ne plaisantons plus. Si tu veux me dire les gens qui vont chez Bernhoff, ce qu'ils font, ce qu'ils disent, je te donnerai beaucoup d'argent chaque fois.

» À cette proposition d'espionnage, le sang me vint au cœur. Mes yeux indiquèrent sans doute ce qui se passait en moi, car il me regarda avec inquiétude.

» J'étais tout près de lui, à sa gauche. Je fis un pas en arrière et je tirai en disant :

» — Tiens, voilà pour tes bombes ! (Voté tébé za bomby !)

» Il tomba, la face sur son bureau, en balbutiant :

» — Pa…

» Que voulait-il dire ? Sans doute un mot russe qui commence par cette syllabe et qui veut dire : « Grâce ! »

» Je fus étonné du peu de bruit que fit mon arme ; à peine un claquement comme celui d'un raté.

» Je voulus tirer une deuxième fois, mais je vis qu'il ne bougeait plus et je le crus mort.

» J'étais tout surpris que personne n'entrât dans la chambre. Comment le domestique n'avait-il pas entendu ?

» Je pensai alors à m'emparer de ses papiers, très importants pour nous, et qui devaient contenir notamment la liste des mouchards russes à Paris.

» Je fis un mouvement pour ouvrir le secrétaire, mais je réfléchis à l'argent et j'eus peur.

» Alors, je m'en allai par le même chemin, tout doucement, étonné que personne ne vînt.

» Seulement, je fermai la porte derrière moi.

» Je descendis sur le boulevard.

» En passant devant le concierge, je saluai.

» Une fois dehors, je tournai à droite, sans savoir où j'allais. Je m'attendais toujours à ce qu'on m'arrêtât par derrière.

» Tout à coup, j'entendis courir derrière moi, et, en même temps, je fus bousculé.

» Je crus que ça y était.

» Je tirai mon revolver pour me défendre.

» C'était un jeune homme.

» Il me dit :

» — Vous ne pouvez pas faire attention !

» Et il continua à galoper sur la chaussée, après un omnibus qu'il rejoignit en face de la rue du Helder.

» Il ne saura jamais que j'ai failli le tuer.

» Quant à moi, je continuai ma route, sans courir, et j'allai demander asile à qui vous savez. »

Ainsi, M. de Labruyère disait que le général Seliverstoff avait montré de l'or à son meurtrier. La vérité était qu'on n'avait trouvé chez l'ancien chef de la police secrète que des billets de banque : mais il était certain que la victime avait, tant dans sa poche que dans son tiroir, une somme importante.

Pour qui sait par expérience comment, parfois, les journalistes se trompent en reproduisant les détails qu'on leur donne, tout en conservant le sens général des paroles qu'ils ont entendues, ces inexactitudes prouvaient que le fond de l'article était vrai : l'assassin, en effet, avait tué sans essayer même de déboutonner la redingote de celui qu'il venait de frapper.

Donc ce récit avait un caractère de sincérité qui me frappait, d'autant plus que, pour un homme habitué à observer, il y avait dans les déclarations de l'assassin un peu de cet orgueil qu'on retrouve toujours chez les fanatiques qui tuent pour une idée.

Les plus courageux, ceux qui peut-être ont le plus d'excuses morales, ont un grand défaut : ils manquent de simplicité.

Quant au roman du départ de Padlewski, il ne m'étonnait pas comme beaucoup de mes collègues. Les fonctions que j'exerçais déjà depuis quelques années m'avaient appris que le vrai, souvent, est ce qui est le moins vraisemblable.

M. de Labruyère racontait qu'il n'avait point voulu se solidariser en quoi que ce fût avec les nihilistes, et qu'il avait fait simplement un acte de reportage, sachant qu'il ne soustrayait pas au châtiment un assassin vulgaire, mais un convaincu farouche qui avait cru accomplir une œuvre de justice.

« Le 21 novembre, disait-il, trois jours après le drame de l'hôtel de Bade, nous déjeunions, quelques amis et moi, chez madame Séverine. Vers une heure, on m'avertit qu'une personne désirait me parler.

» C'était une dame qui avait refusé de se faire connaître. Le domestique étant retourné lui dire que je ne pouvais la recevoir, elle fit alors passer une enveloppe close contenant un nom devant lequel ne pouvaient rester fermées les portes de cette demeure de la rue Montmartre, ouverte aux proscrits de toutes les opinions et de toutes les patries.

» Laissant les autres convives, madame Séverine et moi passâmes dans la bibliothèque, où l'on introduisit l'inconnue.

» C'était une femme de trente à quarante ans, blonde, extrêmement frêle. Une tête pâle coiffée de bandeaux plats et, dans un ensemble insignifiant de traits quelconques, deux prunelles très claires, d'un bleu déteint, deux prunelles très profondes, très froides, qui donnaient au regard une fixité presque douloureuse.

» Elle me dit d'une petite voix tranquille, faible et basse comme celle d'un enfant malade :

» — Padlewski est à Paris. Je suis déléguée vers vous pour savoir si vous voulez aider à le sauver ?

» Je restai ému et interloqué…

» Je me tournai vers madame Séverine :

» — Votre avis ?

» Elle aussi avait réfléchi. Très calme, un peu pâle, les yeux dans les yeux de l'autre femme, elle interrogea :

» — Meurtre ordinaire ou acte de justice ?

» — Acte de justice ! répondit l'autre, si bas, qu'on devina plutôt qu'on entendit ses paroles.

» Madame Séverine, alors, résolument :

» — Sauvez Padlewski ! »

Je connaissais un peu madame Séverine, du moins par son talent dont j'étais un grand admirateur, et par ce sentiment, parfois aveugle, de dévouement aux malheureux qu'on retrouve encore dans tout ce qu'elle écrit aujourd'hui. La véracité de ce récit m'apparaissait tout entière.

C'était ainsi que Séverine avait dû parler, et, en réalité, c'était elle qui avait été la grande inspiratrice de la combinaison qui avait abouti à la fuite de Padlewski.

Tout cela était simple.

Georges de Labruyère racontait ensuite comment il avait imaginé un moyen pour faire sortir de France Padlewski.

Ayant eu beaucoup de duels déjà, il avait pensé qu'un duel de plus paraîtrait tout à fait naturel, et qu'en faisant annoncer une rencontre mystérieuse à l'étranger, cela attirerait évidemment sur lui l'attention de la police, mais la détournerait de toute autre préoccupation. Seulement, pour emmener à l'étranger, bien loin, du côté du Tyrol, deux témoins et le médecin qui devait être Padlewski, il fallait des ressources. Alors l'idée lui était venue de s'adresser à l'Éclair. Il alla donc trouver M. Denécheau, alors directeur de ce journal, et lui dit :

— J'ai en tête un reportage extraordinaire, tel qu'aucun journal n'en a jamais fait. Seulement, je ne puis vous dire ni de quoi il s'agit, ni quand je vous donnerai ma « copie ». Dans ces conditions, voulez-vous m'avancer la somme nécessaire aux frais de ce reportage ?

Sans hésiter, le directeur de l'Éclair lui avait donné l'argent dont il avait besoin.

Tous les journaux ayant publié que M. de Labruyère allait se battre en Tyrol, en laissant planer un mystère sur cette rencontre, il était arrivé un beau soir à la gare de Lyon, avec deux témoins qui pensaient l'accompagner dans un duel très grave, et un soi-

disant médecin, qui s'appelait le docteur Wolff, et qui n'était autre que Padlewski.

On était parti sans encombre, et, à la frontière, tout s'était passé le mieux du monde.

Enfin, sur le port de Trieste, celui qui sauvait l'assassin du général Seliverstoff lui avait dit adieu. Ce récit se terminait ainsi :

« Sur le port de Trieste, je suis seul. Rien ne reste de cette aventure que le nuage de fumée, gros comme une bouffée de cigare, qui s'amoindrit à l'horizon.

» Ma tâche est faite. Padlewski est sauvé ! Le pavillon qui flotte au-dessus de sa tête n'a jamais livré ceux qui sont placés sous son égide. Et, dans la contrée lointaine du Nouveau-Monde où il va trouver asile, même s'il n'était pas aujourd'hui un autre homme, citoyen d'un autre pays, transfiguré de toutes manières, l'extradition ne saurait l'atteindre…

» Moi, j'ai agi selon mon libre arbitre, peut-être en dehors des conventions humaines, mais suivant cet instinct de notre race qui met la pitié au-dessus de la loi. »

Du reste, les témoignages se succédèrent avec rapidité. Madame Duc-Quercy, la femme du journaliste socialiste bien connu, raconta à M. Fernand Xau, qui fit alors de son récit un article du plus puissant intérêt, comment elle avait donné asile à Padlewski, après son crime.

« En sortant de l'hôtel de Bade, disait-elle, Padlewski vint directement chez moi.

» J'étais absente. Quand je rentrai, on me dit qu'un monsieur m'attendait depuis plusieurs heures et qu'il avait été impossible, en dépit des représentations qui lui avaient été faites, de le faire partir.

» J'ouvre la porte du salon, m'attendant à voir paraître un importun ou un nécessiteux. Et je me trouve face à face avec Padlewski, qui était assis sur une chaise-longue. — Comment, vous ici ?… Pourquoi ? — Chut ! fermez la porte. J'obéis, m'attendant à une requête quelconque pour un de ses compatriotes.

» — Je viens de l'hôtel de Bade. J'ai tué Seliverstoff, dit-il tout d'une traite.

» — Vous avez bien fait !

» Ce cri sortit de ma bouche presque malgré moi. Je savais que les victimes de Seliverstoff s'élevaient à un nombre incalculable — et sa mort m'apparaissait comme un châtiment mérité.

» — Et, alors, continua Padlewski, vous sachant révolutionnaire, j'ai pensé que je ne pouvais mieux me confier qu'à vous pour vous demander asile…

» — Vous avez encore bien fait, lui répondis-je en lui tendant la main. Mais, justement parce que je suis révolutionnaire, on viendra certainement perquisitionner chez moi après être allé chez vos compatriotes. Mon mari est en Allemagne. Que faire ? Enfin, pour le moment, il faut aller au plus pressé. Il s'agit de dîner, vous devez mourir de faim.

» J'avais deux autres personnes à dîner ce soir-là, 18 novembre : M. et madame Grégoire.

» M. Grégoire a fait du journalisme à Alger. Il était secrétaire de la rédaction au Radical Algérien, dont mon mari était rédacteur en chef. Ayant donné sa démission, il était arrivé à Paris depuis quelques jours et m'avait demandé l'hospitalité à titre d'ami. Comme j'étais logée trop à l'étroit, j'avais loué une chambre rue du Jura pour M. et madame Grégoire, ce qui, d'ailleurs, ne les empêchait pas de passer presque toute la journée chez moi. Je vous ai dit que M. Grégoire est un de vos confrères. Quant à sa femme, elle a fait preuve d'un grand dévouement pour son mari qu'elle adore. C'est ainsi qu'elle a accepté ces derniers temps des travaux de confection pour le « Bon Marché ». Après avoir expliqué à M. et madame Grégoire la nécessité de trouver un refuge pour Padlewski, il fut décidé que ce dernier habiterait avec M. Grégoire la chambre de la rue du Jura, et que madame Grégoire demeurerait avec moi jusqu'au retour de mon mari qui, d'ailleurs, est encore absent, à l'heure actuelle.

» Pendant le dîner, la gaieté ne cessa de régner entre les quatre convives. Padlewski répéta plusieurs fois :

» — Dire que j'avais acheté pour ce soir une saucisse de Francfort et une demi-livre de saindoux et que les policiers mangeront tout !

» Vers dix heures, je préparai dans ma chambre des vêtements appartenant à mon mari et un chapeau de haute forme pour Padlewski. Quand il revint auprès de nous, il était déjà transformé.

» Mais il fallait ne pas perdre de temps, la police pouvant venir d'un moment à l'autre.

» Nous partîmes tous les quatre, M. et madame Grégoire, Padlewski et moi, pour la rue du Jura où Padlewski resta jusqu'à son

départ. Je revins seule avec madame Grégoire.

» En rentrant, mon premier soin fut de brûler les vêtements que portait Padlewski, le 18 novembre, afin de ne laisser aucune trace de son passage chez moi.

» M. Grégoire continua, comme par le passé, à venir tous les jours chez moi.

» Quant à Padlewski, il restait couché afin de ne point révéler sa présence aux autres locataires. L'un de nous lui portait la pâture quotidienne.

» Je puis ajouter qu'il avait un appétit formidable et que sa conscience de justicier le laissait parfaitement tranquille, jusqu'au jour où il partit. »

De son côté, M. Grégoire confirma les paroles de madame Duc-Quercy.

Alors, le parquet se rendit à l'évidence, et il fallut bien en venir à considérer comme exact l'article de M. de Labruyère. Que faire ? Les magistrats eurent de longues conférences ; les ministres aussi.

On se décida à poursuivre M. de Labruyère, madame Duc-Quercy, M. Grégoire, pour « recel d'une personne qu'ils savaient avoir commis un crime comportant des peines afflictives ».

Il faut avoir suivi pas à pas ce moment d'ardentes querelles politiques pour s'imaginer jusqu'où peut aller la passion en pareilles matières. On était encore dans la bataille boulangiste ; chacun apprécia l'affaire Labruyère, comme on l'appelait alors, avec ses convictions du moment.

Cependant je dois dire qu'en général la doctrine juridique du Parquet n'eut pas grand succès auprès de l'opinion.

On rappela même que tous les procès du même genre avaient jadis abouti à des acquittements retentissants. Sous Louis XVIII, madame de Lavalette, qui avait fait évader son mari, avait été acquittée, et les deux dames bretonnes qui avaient donné asile à la duchesse de Berry l'avaient été également par la Cour d'appel, à une époque pourtant où les haines politiques étaient encore bien plus féroces qu'aujourd'hui, puisqu'on était au lendemain de la révolution de 1830 et de la seconde insurrection de Vendée.

Néanmoins, les articles des journaux n'influencèrent pas l'opinion des magistrats, et un matin on me donna la corvée d'aller arrêter madame Duc-Quercy et M. de Labruyère.

Autant je mettais avec entrain la main au collet des bandits dont je connaissais la culpabilité, autant il m'était désagréable d'arrêter des gens compromis dans une affaire politique quelconque.

Madame Duc-Quercy me suivit en souriant, et parut avoir la curiosité toute féminine d'étudier de près ce qu'est une prison.

Quant à M. de Labruyère, il s'attendait depuis plusieurs jours à être arrêté, et ce grand coupable montra une extrême tranquillité d'esprit.

Nous causâmes même dans mon bureau de la Sûreté comme deux vieux Parisiens.

Le tribunal, néanmoins, fut dur pour les accusés. M. de Labruyère fut condamné à treize mois de prison, madame Duc-Quercy à deux mois, et M. Grégoire, qui avait télégraphié d'Italie

pour annoncer son retour, malgré cela fut condamné à huit mois par défaut.

On aurait dit que Padlewski n'avait pas fait assez de victimes, car le président eut la fâcheuse idée de lire à l'audience des notes de police sur les prévenus.

J'ai déjà répété bien souvent ce que valent parfois les notes dites de police, et j'ai montré par des exemples la difficulté qu'éprouvent les agents à se procurer des renseignements exacts.

Le magistrat qui avait eu cette malencontreuse idée l'a payée assez cher.

» L'inimitié d'une femme, a dit un poète méridional, est plus dangereuse que la corne du taureau furieux. »

Il y a sept ans que ces événements se sont passés, et de temps en temps, madame Sèverine, qui déteste bien ses ennemis si elle aime ses amis, parfois, jusqu'au sacrifice, rappelle « les Notes de journaliste » qu'elle publia au lendemain de l'audience de la police correctionnelle. Je dois ajouter qu'on pourrait croire que les divers ministres, qui se sont succédé ont un certain trac des articles de Séverine, car depuis, l'avancement se fait toujours attendre pour le vice-président.

Mon Dieu ! les magistrats eux-mêmes peuvent chercher parfois d'utiles enseignements dans l'Évangile ! Il est toujours bon de méditer la maxime du Christ, qui est en même temps celle de Socrate et de Platon :

» Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-même. »

Aujourd'hui, la majesté de la magistrature n'est plus assez puissante pour garantir les magistrats de représailles, toujours pénibles !

Comme il y a une Providence, et que tout s'arrange dans ce monde, M. de Labruyère fut acquitté en appel, sous le prétexte assez subtil qu'après tout la justice n'avait pas le moins du monde la certitude que l'homme qu'il avait fait évader était bien Padlewski. La suite a appris pourtant que M. de Labruyère n'avait dit que la vérité.

Tel fut l'avant-dernier acte de ce sombre drame, que j'ai cru devoir rappeler pour montrer, à côté des anarchistes purs, les fanatiques politiques dans leur lutte contre l'autorité.

Le dernier acte, le dénouement, ce fut la mort de Padlewski, mort aussi dramatique que l'avait été la vie du nihiliste, qui, fils d'un insurgé polonais tué lors de l'insurrection de 1863, avait vu fusiller son oncle et son cousin, et avait traîné jusqu'au dernier jour un héritage de haine et de vengeance.

Padleski, réfugié en Amérique, las de lutter pour gagner sa vie, ne recevant plus de nouvelles d'Europe, se suicida.

Cette fin tragique du meurtrier du général Seliverstoff ne semble-t-elle pas comme un arrêt de cette justice immanente qui se manifeste beaucoup, plus souvent qu'on ne le pense ?

Padlewski se suicida parce qu'il se croyait abandonné de ses amis, parce qu'il était sans argent, et qu'il avait dû partir d'Europe sans avoir reçu les sommes relativement importantes qu'avaient recueillies pour lui ses coreligionnaires politiques.

Or, les lettres chargées, que lui avaient envoyées ses amis, couraient après lui, sans le rejoindre, par une sorte de fatalité ! Au moment où il s'était embarqué à Palerme, pour gagner Malte, un délégué des nihilistes de Genève était arrivé, porteur d'une somme d'argent, et, depuis, n'était point parvenu à le retrouver, dépisté par les changements de noms successifs du fugitif !

Padlewski avait été poursuivi par une fatalité douloureuse, et cet homme, qui avait tant lutté pour échapper au châtiment de son crime, se fit justice lui-même !

Enfin, comme pour clore tout débat sur ce point d'histoire, il fut prouvé que le revolver qui lui avait servi à se faire sauter la cervelle, et qu'on trouva près de lui, était justement celui que lui avait donné M. de Labruyère en le quittant en Italie !

Ce dernier détail fut la dernière preuve, la preuve posthume, de la vérité du récit de l'Éclair.

Quant au gouvernement français, j'estime que le hasard l'avait admirablement servi dans toute cette affaire.

Si la police avait été assez adroite le premier jour pour mettre la main sur le meurtrier du général Seliverstoff, il est évident que, dès le lendemain, un problème redoutable se serait posé devant les ministres qui, justement, à ce moment-là, commençaient à traiter avec la Russie et à ébaucher l'alliance franco-russe.

Le jury condamnerait-il à mort un assassin politique ?

C'était très douteux. Et il était même permis de craindre qu'un avocat très éloquent n'entraînât les magistrats improvisés, que sont les jurés, jusqu'à l'acquittement.

Ce dernier dénouement n'était pas vraisemblable. Mais avec le jury, qui se laisse guider par le sentiment, chacun sait qu'il faut s'attendre aux plus grandes surprises.

Or, l'acquittement de Padlewski, à ce moment-là, eût sans doute amené un refroidissement entre la France et le tzar.

La fuite de Padlewski arrangea les choses admirablement, et je ne jurerais pas qu'alors les ministres n'eussent point fait des vœux bien ardents pour qu'on ne rattrapât pas le fugitif.

Cette affaire, qui dut être à un moment donné une grosse préoccupation pour les gouvernants, n'a point empêché les autocrates de Russie de donner successivement à la France des preuves de leur affection, et le tsar Nicolas de venir à Paris cimenter l'union des deux peuples.

D'un autre côté, la mort sinistre de l'assassin du général russe a donné à la morale humaine toute la satisfaction qu'elle peut désirer.

Et depuis, les nihilistes semblent avoir désarmé.

— Depuis que j'ai terminé « Mes Mémoires », il m'est venu un scrupule en voyant les derniers événements politiques, et notamment le dernier mouvement diplomatique à la suite duquel on a si galamment rendu à la vie privée mon ancien chef, M. Lozé.

Or, bien que certains m'aient accusé « d'en avoir trop dit dans mes « Mémoires », le scrupule qui m'est venu est celui de n'en avoir pas assez dit, du moins pour une question particulière, l'affaire des nihilistes russes en 1890.

J'avais cru de mon devoir de parler avec une discrétion de fonctionnaire d'un événement dont les conséquences politiques ont été énormes.

Un grand nombre de mes anciens collègues et de mes amis m'ont dit que j'avais eu tort d'être si discret, d'autant mieux que le rôle joué alors par M. Lozé s'est trouvé défiguré dans un ouvrage paru il y a quelques semaines, et cela par un écrivain dont la bonne foi est évidente, mais qui manquait de renseignements précis.

Àpropos d'une brochure.

Dans une brochure intitulée : l'Alliance franco-russe, un ancien conseiller d'ambassade, M. Jules Hansen, examinant un à un les faits qui ont amené l'entente entre les gouvernements des deux nations, met en première ligne le service rendu par le gouvernement français au tsar Alexandre III lors de l'arrestation à Paris d'un certain nombre de nihilistes qui tramaient un complot contre la vie de l'empereur de Russie.

« La France, dit M. Hansen, avait ainsi trouvé l'occasion

» La vive satisfaction de l'empereur ne se borna pas là : il avait acquis la preuve que l'on pouvait compter sur la France, et tout porte à croire qu'à partir de ce moment il se prépara sérieusement à un rapprochement avec nous. »

Cette appréciation de M. Hansen est absolument exacte, mais les détails qu'il donne au cours de son récit sur le rôle joué dans cette affaire par les polices française et russe fourmillent d'erreurs que je crois de mon devoir de rectifier.

Voici la vérité.

Au commencement de l'année 1890, M. Lozé, qui était alors préfet de police, eut la pensée de faire faire une enquête minutieuse sur la situation des étudiants étrangers en France, et notamment sur le nombre de plus en plus considérable des étudiants russes des deux sexes, qui venaient apprendre chez nous, soit la médecine, soit la chimie.

Ces Russes, d'ailleurs, se faisaient remarquer, dans les laboratoires, parmi les élèves les plus studieux et les plus intéressants.

On racontait que leur vie était étrange, que jeunes gens et jeunes filles couchaient pêle-mêle dans de petites chambres

Étudiants et étudiantes n'avaient que des rapports de bonne et loyale camaraderie.

Enfin, on ne les voyait jamais dans un café, ni dans un restaurant, et l'on savait qu'ils vivaient presque de rien, dépensant à peine quelques sous pour leur nourriture quotidienne.

Un jour, M. Lozé, justement, s'entretenait des étudiants russes avec M. Schnerb, commissaire de police du quartier de l'Odéon.

Celui-ci, tout à coup, raconta que, quelques jours auparavant, un de ces étudiants, maigre, hâve, enveloppé d'une redingote effilochée et coiffé d'un feutre invraisemblable, s'était présenté chez un marchand de produits chimiques et avait stupéfié tout le personnel de la maison en offrant cinq francs de pourboire pour la fabrication d'un tube de verre de quinze centimes que, du reste, on avait dû recommencer quatre fois sur ses indications, et dont il s'était enfin déclaré satisfait.

M. Schnerb ajoutait que l'opinion du marchand de produits était qu'un tube de ce genre pouvait servir à la fabrication d'explosifs.

M. Lozé sursauta en entendant ce récit, et, immédiatement, il chargea le service des recherches de retrouver cet étudiant, dont le marchand ignorait le nom et l'adresse. »

Peu de jours après, on communiquait au préfet une note très complète à peu près ainsi conçue :

« L'étudiant dont il s'agit se nomme Nachatchize. Ses compatriotes disent de lui que c'est un prince caucasien. Il

Le rôle de M. Lozé.

M. Lozé, cela se comprend facilement, tout à fait intéressé par ces premiers renseignements, ordonna de soumettre tous ces Russes à la plus étroite surveillance, et bientôt il sut que Nachatchize, Orloff et plusieurs autres de leurs amis expérimentaient des explosifs.

Un jour, notamment, ils étaient allés, dans les bois du Raincy, faire éclater des bombes, afin de se rendre compte, d'après les entailles faites aux arbres, de l'effet qu'elles pourraient produire.

M. Lozé, immédiatement, avertit M. R..., le chef de la police russe chargé spécialement de la surveillance des nihilistes à l'étranger, et lui demanda d'adjoindre quelques-uns de ses agents aux agents français, pour que la surveillance fût complète autour de ces Russes qui lui apparaissaient déjà comme des conspirateurs.

Or, ni Natchatchize, ni les autres n'étaient alors connus de

Il était certain qu'on se trouvait en présence de nihilistes tramant un complot, préparant des bombes pour attenter à la vie du tsar.

Dès qu'il eut cette absolue conviction, M. Lozé alla prévenir M. de Freycinet, alors président du conseil, et M. Ribot, ministre des affaires étrangères.

M. Constans, ministre de l'intérieur, était absent de Paris ; il accompagnait M. Carnot dans une tournée présidentielle faite dans l'Est et le Midi.

Le gouvernement fut fort embarrassé. Il craignait une nouvelle affaire Hartman, — ce nihiliste coupable d'une tentative d'assassinat contre l'empereur de Russie, que M. Andrieux, alors préfet de police, avait arrêté, et qu'on avait dû relâcher sous une pression de l'opinion radicale, la majorité de la Chambre considérant son crime comme un crime politique.

M. Lozé insista et dit à M. de Freycinet qu'il croyait avoir trouvé une solution à la difficulté.

Le préfet de police proposa un moyen simple, celui de correctionnaliser l'affaire, et d'arrêter les individus en question sous l'unique inculpation de fabrication et détention d'engins explosifs.

M. de Freycinet accepta cette solution.

En conséquence, les mandats d'arrestation ou de perquisition, au lieu d'être signés par le préfet de police, ce qui aurait donné à l'affaire un caractère politique, furent signés

Le juge qui avait été commis à l'instruction de cette affaire par le procureur général, à la demande de M. Lozé, était M. Atthalin, aujourd'hui procureur de la République.

Bien que muni de ses mandats, M. Lozé attendit encore vingt-quatre heures. Il ne voulait pas agir sans avoir informé personnellement son supérieur hiérarchique, M. Constans, ministre de l'intérieur, qui revenait le soir même — 28 mai 1890 — de son voyage avec M. Carnot, Président de la République.

M. Constans approuva en tous points la conduite de son subordonné, et M. Lozé me convoquait la nuit même, ainsi qu'un grand nombre de mes collègues, Clément, Cochefert, Mouquin, Schnerb, Aragon, etc., etc.

Nous avions l'ordre de nous trouver, à deux heures du matin, non pas au cabinet du préfet, où notre présence eût pu être remarquée à cette heure, mais dans les bureaux de la police municipale, donnant sur le parvis Notre-Dame, où il existe une permanence de nuit.

La discrétion la plus absolue nous avait été recommandée.

Quand nous arrivâmes, nous trouvâmes M. Lozé qui, après nous avoir remis les mandats que nous avions à exécuter, donna à chacun de nous des instructions particulières, en nous faisant remarquer la gravité de la mission que nous avions à remplir et l'importance de son succès.

Chez les nihilistes.

Àcinq heures du matin, tous les nihilistes étaient arrêtés, les bombes qu'ils avaient fabriquées étaient saisies — ainsi que des correspondances volumineuses écrites dans plusieurs

L'effet fut énorme dans tout le monde officiel russe.

Le soir même, M. de Mohrenheim adressait à M. Lozé la lettre qu'on va lire :

« Paris, le 29 mai 1890.

» Merci de tout cœur ! Le service signalé que vous venez de rendre à mon pays est de ceux qui ne sauraient jamais être estimés assez haut, ni jamais être oubliés !

» D'épouvantables malheurs viennent d'être conjurés, grâce à votre incomparable énergie et à l'extrême habileté de vos dispositions. Je ne puis songer sans frémir aux catastrophes épargnées à l'empereur et à la nation entière par l'intervention sympathique du gouvernement français. Ni Lui, ni Elle n'en perdront jamais le souvenir. Ma personne est bien peu de chose en pareil cas, mais laissez-moi, cependant, ajouter tout ce que personnellement j'éprouve de bonheur à vous remercier de toute mon âme.

» Il me tarde de vous serrer les mains avec toute l'effusion du plus affectueux et du plus inaltérable attachement, et du dévouement le plus affectueux.

» Signé : Mohrenheim. »

La satisfaction du tsar s'affirma par des témoignages de sympathie aussi nets, aussi précis.

Alexandre III voulut que ce fût M. Lozé, et non son

Les décorations russes nous furent distribuées en grand nombre.

Quant à M. Lozé, qui, quelques mois auparavant, avait déjà reçu le grand-cordon de Stanislas pour d'autres services rendus à la Russie, l'empereur lui envoya un superbe objet d'art.

Peut-être ne commettrai-je pas une indiscrétion en racontant que, peu de temps après, le tsar, qui se trouvait à Copenhague, en causant avec M. R..., le chef de la police russe à l'étranger, lui dit ces paroles :

— Enfin ! la France a donc un gouvernement !

M. R..., depuis, a raconté lui-même le fait à plusieurs hauts fonctionnaires.

Tels sont, brièvement résumés, les faits qui ont produit, alors, une si vive impression sur l'esprit d'Alexandre III.

En rectifiant, comme il devait l'être, ce point d'histoire contemporaine, je crois rendre service à mon pays et remplir, vis-à-vis de mon ancien chef, un devoir de reconnaissance.

Goron.

Partie 4 · Cadavres anonymes

Il ne se passe pas de jour sans qu'un grand nombre de disparitions soient signalées à la Préfecture de police : maris en fugue, jeunes filles abandonnant la maison paternelle, femmes parties en compagnie d'un amoureux, sans parler des désespérés qui quittent la vie sans prévenir les leurs.

Presque toujours les familles qui viennent demander qu'on recherche un disparu déclarent qu'elles craignent qu'il ait été victime d'un criminel attentat.

Or, sur dix mille disparitions, il n'y en a peut-être pas une qui soit le résultat d'un crime.

Mais il y a comme un point d'honneur chez les personnes qui viennent supplier qu'on retrouve un mari, une femme ou une fille, à ne point admettre l'hypothèse d'un suicide, surtout celle d'une fugue.

Je me souviens de ce qui m'arriva un jour avec un homme du meilleur monde, portant un nom très connu. Il était venu me prier de rechercher sa femme, qui n'avait pas reparu, après être sortie pour aller commander un chapeau chez sa modiste, et qu'il n'avait pu retrouver ni à la Morgue, ni dans les hôpitaux.

J'examinai avec lui l'hypothèse d'un suicide et celle d'un crime, qui furent reconnues invraisemblables d'un commun accord ; puis je fus obligé, avec beaucoup de discrétion, bien entendu, de parler de la possibilité d'une fugue amoureuse.

Ici, le mari eut un entr'acte dans sa douleur profonde et sincère. Il partit d'un grand éclat de rire.

— Je vous demande pardon, fit-il ; certes, je n'ai pas envie de rire, mais cette pensée est si drôle, si absurde pour quiconque connaît ma femme ! Moi, trompé ! Moi… cocu, pour employer le mot de Molière ! Laissez-moi rire, je vous en prie. Mais monsieur, ma femme est une sainte ! Et croyez-vous qu'une sainte puisse tromper son mari ?

Je m'inclinai avec tout le respect dû aux nobles illusions.

Puis le mari reprit, à ma grande stupéfaction :

— Voulez-vous que je vous dise, monsieur le chef de la Sûreté, la seule hypothèse qui me semble vraisemblable ? Eh bien ! malgré ses sentiments profondément religieux, ma femme a un défaut : elle est extrêmement coquette ! Elle est en même temps d'une nervosité maladive… Voyez-vous, monsieur, elle a dû perdre un instant la tête, en traversant le Louvre ou le Bon-Marché… L'hypothèse qui s'impose est celle d'un vol dans un grand magasin. Hélas ! vous allez la retrouver au Dépôt !

Je regardai, avec une certaine pitié, cet homme bien élevé, riche, ayant une haute situation sociale, qui, plutôt que d'admettre un instant que sa femme eût un amant, préférait qu'elle fût une voleuse !

Pour lui faire plaisir, je l'accompagnai au Dépôt, où nous ne trouvâmes pas la dame, bien entendu…

Quelques jours après, ayant fait faire toutes les démarches nécessaires, j'apprenais qu'un jeune homme, fils de l'amie la plus intime de la dame disparue, était sorti, lui aussi, un soir, et n'avait plus reparu.

Malgré le respect que m'inspirent les saintes, je ne pus m'empêcher de rapprocher les deux disparitions, et, bientôt, j'eus la pénible obligation d'avertir le mari que sa femme n'était point une voleuse, mais avait simplement enlevé un jeune homme qui avait dix ans de moins qu'elle !

Cette anecdote et beaucoup d'autres du même genre suffisent à faire comprendre le peu de valeur qu'ont, d'ordinaire, en pareils cas, les renseignements fournis par les familles.

Quand une dame en pleurs vient supplier qu'on retrouve son mari qui depuis trois jours n'est pas rentré au domicile conjugal, ajoutant : « Il a pris de l'argent avant de sortir, j'ai bien peur qu'on ne l'ait tué pour le voler », l'agent qui part à la recherche du mari pense toujours :

— Encore un qui s'en est allé avec une donzelle !

De même, quand les rôles sont changés et qu'un mari vient demander qu'on recherche sa femme sortie pour aller rendre une visite, et qu'il n'a point revue depuis quarante-huit heures, a priori, on s'imagine toujours que la dame s'est enfuie en galante compagnie.

La plupart du temps, je dois le dire, ce sont les agents qui ont raison, et, quand on ne retrouve pas la ou le disparu sur les dalles de la Morgue, victime d'un accident, on finit toujours par apprendre que le mari ou la femme est allé faire l'école buissonnière.

Malheureusement, il est des exceptions à cette règle.

Vers la fin de 1888, je crois, une dame Od… vint demander à la Préfecture de police, service des recherches dans l'intérêt des familles, qu'on retrouvât son mari, un homme d'un certain âge, qui était sorti un matin, en disant qu'il allait chercher une place, et n'était point rentré.

Ancien jardinier, ayant gagné par son travail de petites rentes, Od… avait la réputation d'un très brave homme, très sérieux, extrêmement sobre ; il était tout à fait invraisemblable qu'il fût parti en bordée sans prévenir sa femme.

Néanmoins, la déclaration suivit la filière ordinaire et, bien que madame Od... eût déclaré avec la plus grande énergie qu'elle était certaine que son mari avait été assassiné, les conclusions des agents qui furent chargés des premières recherches étaient loin d'accepter cette hypothèse.

Mais madame Od... était tenace. Elle fit comprendre qu'il était absurde de penser que son mari se fût suicidé, attendu qu'il avait toute sa raison, qu'il était parfaitement heureux, et qu'il n'avait certainement aucun motif pour désirer quitter ce monde.

Cette vaillante femme, qui avait une énergie peu commune, ne se lassa pas ; les semaines, les mois passèrent, et elle finit par s'adresser au service de la Sûreté. Elle vint donc me trouver et essaya de me communiquer la conviction qui l'animait.

Je confiai l'affaire à un de mes principaux agents. Or, par cet esprit de concurrence qui a toujours régné entre les différents services de police, la première chose que fit mon inspecteur, fut de démolir l'enquête de son collègue, et d'accepter l'hypothèse de l'assassinat.

Il me communiqua ses impressions et fit si bien que j'acquis moi-même la conviction que le père Od... avait été victime d'un guet-apens. Mais où ? Comment ? Dans le département de la Seine, aucun cadavre retrouvé n'était celui du jardinier. Quant à ceux que la province pouvait avoir en trop, il n'y fallait pas songer, puisqu'il n'existe nulle part une centralisation quelconque des affaires criminelles.

Il fallait compter sur la lecture d'un journal qui viendrait me faire connaître qu'on avait trouvé dans le canal de X..., dans le

bois de Z..., un cadavre en décomposition, qu'on n'avait pas reconnu pour être celui d'un homme du pays.

N'était-il pas plus simple alors de m'adresser tout de suite aux journaux, qui, par leurs faits-divers, sont des circulaires de justice tirées à des millions d'exemplaires ?

Je communiquai donc à tous les reporters de Paris la description complète et minutieuse des vêtements que portait Od... le jour de sa disparition.

On va voir que j'avais frappé à la bonne porte.

En lisant dans le Petit Parisien l'annonce de la disparition de l'ancien jardinier, un gendarme d'Esbly, petite commune des environs de Lagny, réfléchit un instant et se dit :

— Sapristi ! mais le pendu que j'ai décroché dans le bois, il y a tantôt deux mois, portait cette veste, ce pantalon et ce gilet !

Il pouvait d'autant plus facilement être frappé de ces détails, que le pendu dont il s'agissait avait été enterré dans la fosse commune du cimetière d'Esbly, sans que son identité eût été reconnue.

Donc, le gendarme alla trouver son brigadier, puis le brigadier le maire.

Celui-ci m'écrivit aussitôt, et, le lendemain de la réception de sa lettre, mon inspecteur arrivait à Esbly avec madame Od...

Dès qu'on présenta à celle-ci les vêtements du pendu, elle les reconnut.

Le disparu était retrouvé, mais était-ce bien un pendu volontaire qu'avaient décroché, dans un buisson, les gendarmes d'Esbly ?

— Monsieur le chef de la Sûreté, me disait madame Od..., vengez mon mari qui a été victime d'un crime ! Je vous jure qu'il ne s'est point suicidé !

Les constatations des gendarmes qui avaient trouvé le cadavre étaient trop laconiques pour nous être d'une grande utilité.

Néanmoins, tous deux se rappelaient fort bien que le pendu était accroché très bas et qu'ils avaient fait cette remarque que le suicidé devait avoir une énergie peu commune pour être parvenu à s'étrangler ainsi.

Mon agent, pressé par madame Od..., qui voulait absolument venger la mort de son mari, se remit avec obstination à cette enquête — et bientôt recueillit de précieux indices.

Od..., le matin même du jour où il avait disparu, avait retiré de la Caisse d'épargne une somme de 500 francs — et on n'avait point retrouvé vingt-cinq centimes sur le cadavre du pendu.

Il semblait donc probable que le malheureux avait été dévalisé et assassiné.

L'enquête fut alors menée par le service de la Sûreté avec une grande ardeur et peu à peu nous apprîmes que Od..., tout en aimant beaucoup sa femme, lui avait fait une petite cachotterie. Il ne lui avait pas dit qu'il était sur le point de prendre la régie d'une grande propriété des environs de Paris, voulant lui faire une surprise, et ne lui annoncer la bonne nouvelle que lorsqu'il serait déjà en fonctions.

Nous sûmes également qu'il avait retiré son argent de la Caisse d'épargne, en disant : « C'est le cautionnement que je dois verser, pour la place que me procure un de mes amis. »

Je fis rechercher toutes les personnes qui étaient en relations avec Od… ; j'appris que dans les derniers jours de sa vie surtout, l'ancien jardinier fréquentait un charretier nommé Mathelin qui avait une assez mauvaise réputation, qu'on disait brutal et noceur.

Je me contentai d'abord de le faire surveiller, n'ayant encore qu'un soupçon ; mais bientôt on vint m'avertir que lui qui, notoirement n'avait pas le sou, avait payé une dette de cent francs le lendemain de la disparition de Od…

Je n'hésitai pas, et le fis arrêter.

Le soir même, je l'interrogeai longuement, et il nia avec une bonhommie impressionnante. Il reconnaissait avoir connu l'ancien jardinier, mais il affirmait ne point l'avoir vu le dernier jour. Enfin, nous en vînmes aux cent francs qu'il avait remboursés.

Il nia ce remboursement avec une effronterie qui le perdit.

J'envoyai chercher l'individu auquel il avait payé sa dette, et celui-ci, mis en sa présence, déclara que ce que disait le charretier était exact, que jamais il n'avait reçu de lui une somme de cent francs.

Comme j'avais, par des indications précises, la preuve que cet homme mentait, je me montrai extrêmement sévère, et lui dis :

— Vous venez de faire un faux témoignage, je vous garde. Peut-être, après tout, avez-vous intérêt à mentir ? Qui sait si vous

n'avez pas été le complice de Mathelin dans l'assassinat dont il est accusé ?

— Comment, fit l'homme, il s'agit d'une affaire d'assassinat ! Oh ! alors, je ne marche plus ! En me rendant mon argent, Mathelin m'avait fait promettre de ne point dire qu'il avait payé sa dette. J'ai voulu tenir ma promesse ; mais maintenant que je sais qu'il s'agit d'une affaire aussi grave, je dois la vérité. Oui, monsieur le chef de la Sûreté, il est exact que j'ai reçu cent francs de Mathelin !

Malgré ce témoignage, le charretier niait avec une obstination de brute, et prétendait que son camarade était vendu à la police pour le perdre.

Afin de le laisser s'enferrer tout à son aise, je me gardai bien de lui dire que nous avions retrouvé le cadavre d'Od..., et le juge d'instruction décida que nous le conduirions à Esbly le jour où l'on exhumerait sa victime, en présence de laquelle nous le mettrions. Le juge espérait que cette mise en scène le déciderait à avouer.

Je fis conduire, un matin, Mathelin à la gare de l'Est. Deux agents l'encadraient, et je marchais à quelques pas ; mais personne n'aurait pu se douter que le charretier était un prisonnier.

Comme nous pénétrions sur le quai, un employé du chemin de fer s'approcha de lui tout à coup.

— Comment ! s'écria-t-il, c'est toi, mon vieux Mathelin ! Y a-t-il assez longtemps que je ne t'ai vu !... depuis le jour où tu as pris le train avec ce vieux monsieur...

Brusquement, je m'étais approché...

— Pardon ! fis-je, je suis M. Goron, chef de la Sûreté ; voulez-vous me compléter ce que vous venez de dire ?

L'employé de chemin de fer, d'abord interloqué, comprit très vite qu'il était obligé de dire toute la vérité, et pendant que mon prisonnier l'écoutait d'un air morne, il me raconta qu'il lui avait causé, il y avait environ trois mois, un matin qu'il prenait le train de Lagny avec un vieux monsieur.

Ce témoignage qu'apportait le hasard avait une gravité exceptionnelle : il en prit une plus grande encore, quand l'employé, ayant réfléchi un peu, parvint à se souvenir exactement du jour où il avait rencontré son ami Mathelin. Or, ce jour était justement celui où l'ancien jardinier avait disparu.

Néanmoins, le charretier niait toujours avec une obstination farouche.

Cependant, il fronça un peu le sourcil quand il monta dans le train de Lagny. Mais l'arrêt que nous fîmes dans cette jolie petite ville, célèbre parmi les pêcheurs à la ligne, le calma ; il déjeuna même de fort bon appétit, et avec une certaine gaieté.

Seulement il devint tout pâle quand il m'entendit demander des billets pour Esbly.

Dès que nous fûmes dans le train, il me dit :

— Monsieur Goron, vous me menez là-bas pour me confronter avec le cadavre ! Je ne veux pas le voir ! Eh bien ! oui ! c'est moi qui ai tué, le père Od… ! J'aime mieux tout avouer que le voir !

Alors, brièvement, entre deux stations, Mathelin raconta comment il avait fait miroiter aux yeux de l'ancien jardinier une

prétendue place de régisseur dans un château des environs de Lagny. Le pauvre Od… était tombé naïvement dans le panneau qui lui était tendu et avait été retirer de la Caisse d'épargne les 500 francs que le charretier prétendait indispensables pour servir de cautionnement.

— Ainsi, lui dis-je, c'est pour 500 francs que vous avez tué un homme ?

— Que voulez-vous, répondit Mathelin, je voulais d'abord payer mes dettes et puis m'offrir une noce aux Halles !

Alors, il m'expliqua qu'il avait vu certain de ses amis hériter et s'offrir durant une nuit dans les cabarets des environs des Halles, une fête dont le souvenir était resté dans son cerveau comme celui d'une sorte de Paradis éternellement désirable !

C'était pour faire une fête dans des bouges que ce misérable avait tué un homme !

La mère Berland disait, quand on lui remettait les trente francs trouvés chez madame Meunier-Dessaigne, assassinée :

— Mes enfants, vous avez fait de la belle ouvrage !

Bien des assassins n'ont même rien trouvé chez les gens qu'ils ont tués ! Mais, en réalité, ceux-là ne savaient pas à l'avance quel serait le bénéfice de leur crime, tandis que Mathelin, lui, savait bien qu'il n'aurait pas plus de 500 francs.

Il avait combiné froidement son affaire pour cette somme !

N'est-on pas terrifié quand on réfléchit aux mobiles étrangement futiles qui poussent des hommes à tuer leurs semblables ?

Du reste, Mathelin ne s'était pas fait grande illusion sur le sort qui l'attendait. Il avait fort bien entrevu la possibilité d'être arrêté, condamné, exécuté… mais il voulait une nuit de noces ! Pour se la procurer, il n'avait pas hésité à supprimer le père Od… et à risquer sa propre vie.

Le misérable fut condamné à mort et exécuté, mais quand on le traîna jusqu'à la guillotine, la mort l'avait déjà touché.

En prison, il avait été atteint de la phtisie, et c'était déjà presque un cadavre, le corps dont M. Deibler coupa la tête.

Telle fut la conclusion de cette affaire.

Il est certain que si madame Od… n'avait pas mis une énergie qu'on trouve rarement à chercher le corps de son mari, puis à le venger, jamais Mathelin n'aurait été pris et condamné.

Et c'est pour cela que cette affaire est un des exemples les plus saisissants de la lacune grave qui existe dans la police française.

Si la persistance de madame Od… n'avait pas été telle qu'elle m'intéressa, et que je communiquai aux journaux la description complète des vêtements du disparu, jamais les gendarmes d'Esbly ne se seraient avisés de prévenir le Parquet de Paris ou la Préfecture de police que le pendu enterré dans le cimetière de leur commune était un ancien jardinier pleuré par son épouse.

J'estime qu'il est triste qu'à la fin du dix-neuvième siècle, à cette époque de progrès, la justice et la police en soient encore réduites à une méthode si rudimentaire, qu'à quelques kilomètres de Paris on trouve un cadavre dans des conditions dramatiques et qu'on l'enterre sans même connaître son identité et sans que la police de Paris ait été avertie !

Je crois que le cas de Mathelin démontre bien la nécessité d'une centralisation des renseignements de police et de justice, et la création d'une circulaire envoyée à tous les commissaires, à tous les parquets de France, à toutes les brigades de gendarmerie, circulaire signalant et les cadavres retrouvés et les personnes disparues, donnant toutes les indications qui peuvent mettre sur les traces d'un coupable.

Cette centralisation, que j'ai tant de fois souhaitée quand j'étais chef de la Sûreté, serait une garantie de plus pour la sécurité des citoyens et la conservation de leurs propriétés. En effet, tous les jours, des vols importants se commettent aussi bien dans les départements qu'à Paris : des châteaux sont dévalisés, des églises pillées, et ce n'est qu'après des mois d'infructueuses recherches, que les magistrats de province, qui tiennent à ne pas « classer » les affaires, envoient des commissions rogatoires à Paris.

Ils ont bien, eux aussi, la presse, mais c'est la presse locale, et cette publicité ne s'étend que dans un rayon très étroit ; la plupart du temps, elle n'arrive pas à Paris.

Or, souvent les dévaliseurs n'appartiennent pas à la région, et rentrent chez eux, le plus tranquillement du monde, avec leur butin, dont ils se débarrassent au bénéfice de recéleurs parisiens ou d'étrangers.

Il ne se passe pas de jour où, en perquisitionnant chez des malfaiteurs, on ne trouve des objets d'une valeur importante, certainement volés, et dont faute de renseignements il est absolument impossible au magistrat instructeur, ou à l'officier de police

judiciaire, de retrouver le propriétaire, — si le vol n'a pas été commis dans le pays même ou les environs.

Donc tout se centralisant à Paris, comme je viens de l'indiquer, l'administration centralisatrice quelle qu'elle soit ferait imprimer de suite la nomenclature des objets volés, les détails connus sur les individus soupçonnés, et enverrait cette note dans toutes les directions.

On pourrait même ajouter, comme les Anglais et les Américains l'ont compris si bien, le mot récompense (reward), que nous n'osons accorder ouvertement, nous autres Français, qu'aux braves gens qui rapportent un objet trouvé.

Cette centralisation non seulement ferait retrouver des coupables, mais servirait aussi parfois à faire éclater l'innocence d'un homme injustement soupçonné.

Je vais citer un exemple frappant de cet autre côté de la question.

Il y a quelques années, on repêchait dans la Seine, à deux heures de Paris, un cadavre étroitement ligotté avec des bandes de toile. Tout se passa alors d'une façon absolument différente de ce qui était advenu dans l'affaire Mathelin.

Les gendarmes conclurent à un crime et un pauvre diable de vagabond, reconnu suspect, fut arrêté.

Comme il lui était impossible d'indiquer l'identité de sa prétendue victime, attendu qu'il ne l'avait jamais vue, on le garda au secret un grand mois, jusqu'au jour où le hasard fit éclater son innocence.

J'avais l'habitude excellente, à mon avis, pour un chef de Sûreté de lire avec la plus grande attention les faits divers des journaux, car ce sont eux qui remplacent en ce moment la circulaire judiciaire que je réclame. — Ils la remplacent du reste imparfaitement, car ils n'impriment que ce qui leur plaît.

Néanmoins, les journaux étant l'unique moyen de se renseigner en l'absence de toute circulaire officielle, un bon policier doit les lire avec la plus grande attention.

Dans une feuille quelconque, à la rubrique Département, j'avais lu, brièvement résumé, le récit de la découverte du cadavre ligotté, et de l'arrestation du malheureux chemineau.

Or, quelques jours après, il me tombait sous les yeux une note envoyée à la Sûreté, et dans laquelle il était question de la disparition d'un brave bourgeois de Paris.

Une concierge était venue dire au commissaire de son quartier qu'un de ses locataires, un vieux garçon, était sorti un matin, sans emporter ni malle ni valise — et n'avait plus reparu.

Le commissaire avait suivi cette affaire avec un zèle très louable, et la note avait été envoyée à notre service à l'effet d'obtenir un renseignement quelconque.

Pourquoi cette note me rappela-t-elle l'article du journal ? Comment se fit-il dans mon esprit une étrange association entre le cadavre ligotté et le rentier disparu ? Je n'en sais rien.

La seule chose certaine, c'est qu'elle se fit et que, persuadé que je ne me trompais pas, j'obtins du parquet l'autorisation de faire ouvrir la porte du brave homme, que pleurait sa concierge.

Je ne pouvais faire encore une perquisition minutieuse, mais je fus frappé, en entrant dans la chambre, d'apercevoir sur le lit de longues lanières de toile découpées dans des draps.

Le soir même, on écrivit au parquet qui suivait l'affaire du cadavre ligotté, et, deux jours après, celui-ci envoyait un des lambeaux de toile qui ligottaient le noyé.

Or, il était identiquement semblable aux lanières découvertes par moi sur le lit du disparu.

On fit alors une perquisition complète au domicile du rentier, et nous trouvâmes, au milieu de ses papiers, une lettre fort longue dans laquelle il expliquait que, las de souffrir d'une maladie incurable, il avait résolu d'en finir avec la vie.

« Comme je sais fort bien nager, ajoutait-il dans un post-scriptum, et que je crains qu'au dernier moment l'instinct de la conservation soit plus fort que ma volonté, je vais m'attacher les membres. Qu'on ne soit donc pas étonné si l'on trouve mon cadavre étroitement ligotté. »

Ce post-scriptum si explicite procura au pauvre chemineau arrêté la joie de quitter aussitôt la prison où on le gardait au secret depuis plusieurs semaines.

Cet exemple démontre que la centralisation des renseignements criminels est indispensable, non seulement pour découvrir les auteurs des crimes, mais encore pour empêcher les erreurs judiciaires.

Tous les hommes qui se sont occupés des affaires criminelles, commissaires de police ou juges d'instruction, sont, j'en suis certain, partisans de la création de ce ministère de la police, dont la

nécessité est connue de tous les députés, mais que, pour des raisons politiques, on ne créera sans doute jamais… dans la crainte que le ministre ne devienne un homme trop puissant par les secrets dont il serait dépositaire, et par la réunion entre ses mains de tous les moyens d'investigations judiciaires ou politiques.

Eh bien ! s'il est impossible d'avoir ce ministère de la police, si utile, il est toujours possible de centraliser les renseignements criminels au ministère de la justice, par exemple, et l'on ne se doute pas du nombre de morts restés inconnus, de prétendus suicidés, d'affaires abandonnées tout de suite par les parquets de province qui seraient reprises, suivies et qui aboutiraient.

Je vais même plus loin ; je trouve que le seul moyen de combattre effectivement cette sorte d'internationale que forment les voleurs de tous les pays serait qu'il existât aussi une internationale de la police.

Pourquoi, en matière de droit commun, quand il s'agit de crime contre les personnes et la propriété, toutes les polices du monde ne se prêteraient-elles pas un mutuel appui ?

Alors que j'étais chef de la Sûreté, c'est une vérité que j'avais si bien comprise que toujours j'eus soin d'entretenir les relations les plus cordiales avec les chefs des polices européennes.

Je profitai même des nombreux voyages que je fus obligé de faire, ou de la présence momentanée à Paris de certains de mes collègues de l'étranger, pour entrer en relations plus étroites avec eux.

J'étais arrivé à avoir ainsi des rapports particulièrement amicaux avec presque toutes les polices étrangères, si bien que par-

fois des juges d'instruction, des procureurs de la République, des présidents de chambres correctionnelles, me priaient de vouloir bien demander à mes collègues anglais, belges, italiens, suisses, espagnols, turcs ou allemands, des renseignements dont ils avaient un pressant besoin.

Je les obtenais au bout de quelques jours, tandis que, par la voie diplomatique, la seule que, régulièrement, puissent employer les magistrats, les réponses mettent des semaines à revenir, quand ce n'est pas des mois.

Ce que j'obtenais exclusivement de l'amitié de mes collègues devrait être de droit ; toutes les polices des pays civilisés devraient échanger avec rapidité leurs renseignements, de même que, pour tous les criminels de droit commun découverts à l'étranger, toutes les formalités d'extradition devraient être simplifiées, ainsi que je l'ai dit quand j'ai parlé des anarchistes.

Pour en revenir à la recherche des crimes commis en province, lorsque j'étais à la tête de la Sûreté, jamais je n'ai refusé, par principe, à un Parquet des départements, les agents qu'il me demandait pour rechercher les auteurs d'un crime.

Malheureusement, ces demandes étaient presque toujours tardives, et quand mes agents arrivaient, l'affaire était déjà brûlée.

La raison de ces retards, c'est que ces déplacements d'agents occasionnent des frais, et qu'avant de réclamer ces auxiliaires, le procureur de la République et le juge sont obligés de demander son autorisation au procureur général de leur ressort, et celui-ci doit consulter son budget pour voir si cette dépense est possible !

Pendant ce temps, le coupable a tout le temps qu'il lui faut pour prendre la poudre d'escampette.

D'un autre côté, le préfet de police n'autorise le départ des agents que lorsque tous les frais en question sont garantis ; et même ces frais étant payés, il est encore obligé d'hésiter, car les dépenses du service de la police municipale incombant à la ville de Paris, il y a des conseillers municipaux qui réclament, et disent qu'ils ne votent pas le budget pour entretenir d'agents de police Quimper-Corentin ou Carcassonne.

Sauf dans quelques grandes villes comme Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Nantes, Versailles, etc., etc., il n'y a pas en province, à proprement parler, de service de Sûreté et les procureurs de la République n'ont à leur disposition d'autres agents de police judiciaire que les gendarmes.

Le gendarme est un dévoué serviteur de la loi, et son courage va parfois jusqu'à l'héroïsme ; il est intelligent la plupart du temps et sait faire des constatations judiciaires, relevant avec une minutie que lui envieraient parfois bien des agents de la Sûreté les détails les plus méticuleux, mesurant jusqu'à la moindre trace de pas. Mais là s'arrête l'action utile du gendarme, à moins qu'il n'ait la chance de rencontrer le malfaiteur recherché sur la grande route, et de l'arrêter.

Pourquoi ?

Parce que le gendarme ne peut opérer qu'officiellement, avec ses bottes, son sabre, le chapeau légendaire et le baudrier traditionnel de Pandore — qu'on vient du reste de remplacer par le ceinturon.

Comment diable voulez-vous que, portant tout cet attirail, il puisse traquer le malfaiteur, avec les ruses d'Apaches que doivent avoir les limiers modernes ?

J'en ai vu beaucoup de ces braves qui comprenaient qu'il leur était impossible d'arriver à un bon résultat, dans les conditions ou ils opéraient. Ils auraient bien voulu déposer leur uniforme, et travailler en pékins, comme le font les agents de la Sûreté.

Impossible ! le règlement s'y oppose !

Le gendarme n'est plus gendarme, s'il n'a pas son uniforme.

N'est-il pas imprimé en tête de tous les procès-verbaux de gendarmerie :

« Revêtus de notre uniforme et conformément à l'ordre de nos chefs ? »

Il est évident qu'il ne peut y avoir une meilleure école de police que Paris.

Dans la grande ville, les agents ont tous les jours du travail et rapidement ils se perfectionnent dans la chasse aux bandits, s'habituant peu à peu à connaître toutes les ficelles du métier et à déjouer les trucs de leur gibier. Ils arrivent à connaître à fond ce monde spécial de la pègre, qu'il soit parisien, provincial, ou exotique.

J'estime que pour donner à la province les agents dont elle a besoin, ce qu'il y a de meilleur c'est d'abord d'augmenter le nombre des agents de la Sûreté de Paris. Alors, sans aucune des formalités actuelles, dès qu'un crime important serait commis, le

parquet de la ville télégraphierait à Paris, et immédiatement deux agents partiraient.

Ces agents enverraient en double leurs rapports au parquet, qui les ferait agir, et à la Sûreté, de telle sorte qu'à Paris on vivrait les crimes de province, on en connaîtrait tous les détails, et on y trouverait de bien précieux renseignements pour les crimes commis dans la capitale. Bien souvent aussi le service de la Sûreté, éclairé à temps sur l'identité d'un voleur ou d'un assassin, le cueillerait très vite au moment où il viendrait se réfugier à Paris.

J'ajoute que cette organisation aurait un effet moral extraordinaire sur les malfaiteurs, qui se décourageraient en voyant que dans la plus petite ville de province on ne peut plus opérer impunément sans voir arriver des agents bien dressés.

Les inspecteurs de la Sûreté, étant beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui, certains d'entre eux auraient encore d'autres déplacements à faire.

Il n'y a que la police qui ne suit pas la mode. Peu à peu les voleurs intelligents, les beaux pègres, comme on dit en argot, ont compris qu'il fallait suivre leur clientèle — et maintenant ils s'en vont l'hiver à Nice, et l'été à Vichy, Luchon ou Trouville. Les voleurs ont leur villégiature comme les gens riches.

Je propose, moi, d'envoyer aussi des agents de police villégiaturer sur les bords de la Méditerranée ou sur les planches de Trouville, et en général partout où se dirigent les Parisiens.

Les agents qui connaissent les catégories spéciales de voleurs qui d'ordinaire s'en vont ainsi opérer dans les villes d'eaux, les auraient à l'œil, et de même que les agents parisiens, dits de la

voie publique, tels que Girodot, suivent parfois des semaines un cambrioleur pour arriver à le prendre en flagrant délit, la pince-monseigneur à la main, les agents des villes d'eaux sauraient attendre l'occasion de prendre le voleur en villégiature, la main dans la poche d'une jolie baigneuse.

Et si ces agents arrivaient à être brûlés ?

Eh bien ! tant mieux encore ! on ne volerait plus dans la ville où ils se trouveraient !

Puisque je parle de brigades volantes, devant suivre les voleurs dans leurs déplacements estivaux ou hivernaux, et par conséquent de voyages nécessaires pour les agents de la Sûreté, il faut que je signale une des plus grandes lacunes de la police actuelle.

Alors que les commissaires spéciaux de la Sûreté générale, et la plupart des employés de ce service au ministère de l'intérieur, ont dans leur poche une carte de circulation leur permettant de prendre tous les trains, les agents de la Sûreté et leur chef lui-même sont obligés d'aller payer leur billet au guichet.

Vous voyez d'ici ce qui arrive.

Un agent suit un malfaiteur, mais il n'a pas la preuve décisive permettant de l'arrêter immédiatement.

L'homme entre dans une gare de chemin de fer, et l'agent le voit passer très fier devant le contrôleur, montrant ou une carte d'abonnement ou simplement un billet d'aller et retour.

L'agent, lui, est obligé d'aller faire queue au guichet pour acheter son ticket. Quand il s'élance enfin sur le quai, c'est pour

voir partir le train qui emporte l'homme qu'il filait.

Autre exemple, encore plus simple et beaucoup plus fréquent :

L'agent suit un voleur, et le voit à la gare d'Orléans prendre un billet pour Bordeaux, dont le rapide va partir dans quelques minutes ; le pauvre diable d'inspecteur n'a pas dans sa poche de quoi même payer un billet pour Orléans !

Il est obligé de laisser son voleur s'en aller… La trace est perdue, et combien de fois l'affaire est-elle brûlée !

Il y aurait cependant un moyen simple d'obvier à un si grand inconvénient.

Pourquoi chaque agent pouvant être chargé de missions importantes ne recevrait-il pas un permis pour un seul voyage et sans destination indiquée, pour chacune des lignes de chemins de fer ?

Arrivé à destination, il donnerait son billet et aurait au moins le temps de télégraphier pour recevoir l'argent de l'administration.

Ces billets, dont les agents se seraient ainsi servis, seraient remboursés aux Compagnies par la Préfecture de police.

Tout le monde y trouverait son compte, même la Préfecture qui obtiendrait certainement des remises sur les permis en question, alors qu'aujourd'hui un agent, quand il voyage, paye le plein tarif. Les Compagnies elles-mêmes n'y perdraient pas, car les voyages d'agents seraient beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui.

Combien de petites réformes de ce genre pourraient avoir les plus heureuses conséquences !

Ainsi, pour le personnel des commissariats, si dévoué, si intéressant, j'ai plusieurs réclamations utiles à présenter.

Au cours de cette affaire du noyé ligotté, dont je viens de parler tout à l'heure, je me servis beaucoup de l'intelligence d'un des inspecteurs du commissariat, où la concierge était venue signaler la disparition de son locataire.

Avec un sens policier très fin, après avoir pris des renseignements sur les habitudes du disparu, après avoir entendu parler de la maladie incurable dont il souffrait, il avait conclu que l'homme qu'on recherchait devait certainement s'être suicidé.

D'obscurs, mais de bien dévoués collaborateurs pour les commissaires de police, ces inspecteurs de commissariat, qui n'ont pourtant aucun avenir devant eux, qui débutent à 1,800 francs, et qui savent qu'au bout de trente ans de services, leur bâton de maréchal sera un traitement de 2,000 francs environ !

Il y a des réformes urgentes à faire pour les commissariats de Paris, dont le personnel a une si lourde responsabilité, et est ridiculement payé, pour le temps où nous vivons.

Quand vous entrez dans un commissariat, dans la première pièce, vous apercevez, derrière une barrière, deux employés convenablement vêtus (avec leur traitement de 1,800 fr., il faut qu'ils soient toujours propres) : ce sont les inspecteurs, de braves gens la plupart du temps, très estimés dans leur quartier qu'ils quittent rarement, et qui pourtant n'ont pas de bien grandes espérances pour réchauffer leur dévouement !

Il faut à tout prix améliorer le sort de ces braves gens.

Il y a à Paris, à peu près, 180 inspecteurs de commissariat, qui n'ont même plus facilement, comme jadis, les primes de capture, puisque maintenant on les discute, qu'il ne suffit pas d'avoir arrêté un voleur pour toucher la prime, et qu'il faut encore avoir préparé cette arrestation. Les examens qu'on leur fait subir sont plus difficiles que ceux que doivent passer les agents de la Sûreté. Il est donc de toute justice de donner à ces bons serviteurs les satisfactions auxquelles ils ont droit.

Ils doivent avoir les mêmes chances à l'avancement que les agents de la Sûreté, et ce ne serait pas une dépense bien grosse pour le budget que la création, parmi les inspecteurs de commissariat, de deux ou trois inspecteurs principaux, quatre ou cinq brigadiers, huit ou dix sous-brigadiers.

Je prends des chiffres en rapport avec le nombre total des inspecteurs, et correspondant à la situation des agents de la Sûreté.

Cet encouragement donnerait les meilleurs résultats dans les commissariats de police, où la plupart du temps commencent toutes les affaires, et où les premières enquêtes peuvent avoir une si grosse importance.

D'ailleurs les inspecteurs ne sont pas les seuls fonctionnaires des commissariats dont il faudrait améliorer le sort ; je veux encore plaider la cause des garçons de bureau, les chiens du commissaire, comme on disait jadis, qui ne gagnent que 1,300 francs par an, et qui pourtant ont leur part des dangers inhérents au métier de policier — comme rue des Bons-Enfants, par exemple, quand la bombe d'Émile Henry a fait sauter tout le commissariat.

Le « chien du commissaire » a de multiples besognes. Il en avait une, jadis, que les arroseurs municipaux lui épargnent maintenant. En été, il parcourait les rues de son quartier en agitant une petite sonnette, pour avertir les concierges et les boutiquiers que le moment était venu d'arroser en face de leurs maisons.

De mon temps, il en avait une autre plus lugubre, qu'il doit d'ailleurs avoir encore. C'est lui qui porte à la Morgue les macchabées — c'est-à-dire les gens morts sur la voie publique, suicidés, victimes d'un accident, dont l'identité n'a pas été reconnue.

Le chien du commissaire a pour cela une petite voiture à bras qui, bien que peinte en noir, n'a point du tout un aspect lugubre et ressemble vaguement à une voiture de boulanger.

Il y a même, à ce sujet, une vieille histoire classique à la Préfecture de police, et passée à l'état de légende.

Un garçon de bureau, qui véhiculait vers la Morgue une pauvre femme écrasée par un omnibus, rencontra en route des camarades, qui l'invitèrent à prendre un verre.

— Impossible ! je ne puis laisser là ma voiture et la macchabée !

— Bast ! tu n'as qu'à l'entrer dans la cour, sans dire ce qu'il y a dedans !

L'offre était tentante ; le chien du commissaire accepta, et bientôt les verres se succédèrent sur le zinc, si nombreux et si capiteux que notre homme perdit tout souvenir, et s'en alla en titubant, en compagnie de ses camarades, s'achever chez un autre

marchand de vins, où on le ramassa ivre-mort, pour le porter au poste.

Cependant la sinistre voiture restait toujours dans la cour sans que personne se doutât de son funèbre chargement.

Le soir venu, le concierge, au moment où il allait fermer la porte, s'étonna que personne ne fût venu la chercher. Il s'informa auprès des voisins, aucun ne savait à qui elle appartenait.

Alors, la curiosité de tous étant suffisamment excitée, le concierge, suivi de toutes les commères de la maison, s'avance solennellement et soulève le couvercle, pendant qu'une jeune blanchisseuse l'éclaire avec une chandelle.

Tous les regards plongent dans l'intérieur de la voiture qu'éclaire à peine la lumière vacillante de, la chandelle ; mais un rayon tombe sur le visage de la morte, et aussitôt le même cri d'horreur s'échappe de toutes les poitrines :

— Une femme assassinée !

Le concierge, dont les dents claquent de peur, referme brusquement le couvercle et s'en va quérir des sergents de ville, pendant qu'un coiffeur du voisinage court chercher le commissaire de police du quartier, son client.

Avec une rapidité extrême, le bruit d'un crime courut jusqu'au boulevard, et il y avait une vingtaine de journalistes devant la porte quand le magistrat arriva pour constater que la voiture était celle d'un commissariat voisin, et le macchabée, un cadavre attendu à la Morgue !

Mais soyez bien persuadé que ce chien du commissaire pochard était une exception, et que le plus grand nombre de ses collègues sont de très braves gens, très sobres, et remplissant scrupuleusement leur devoir.

Or, ils ne peuvent vivre avec 1,300 fr. par an ; il suffit de connaître un peu les besoins de la vie moderne pour se rendre compte de cette impossibilité. Aussi touchent-ils de petites gratifications.

Leur plus grosse ressource est d'aller chercher chez les maîtres d'hôtels, qui ne veulent point se déranger, leurs livres de police, que doit viser le commissaire une fois par mois. On peut voir, le 30 ou le 31, le garçon de bureau traînant une petite voiture à bras (pas la même que celle qui conduit les cadavres à la Morgue), s'arrêter à la porte de tous les hôtels et de toutes les maisons meublées, et entasser dans son véhicule les livres de voyageurs.

Chaque logeur lui donne pour cela une petite gratification.

Dans les quartiers du centre où les hôtels sont nombreux et riches, les gratifications sont importantes. Elles sont nulles dans certains quartiers qui avoisinent les fortifications. De sorte qu'il y a une inégalité énorme entre les garçons de bureau de commissariat de ces quartiers, et les autres.

De toute façon, il est mauvais que de petits employés qui émargent au budget soient obligés, pour vivre, de truquer et d'être en quelque sorte les mercenaires des administrés.

Que la Ville de Paris leur donne donc des appointements convenables !

Partie 4 · Conclusions

J'ai peur de fatiguer le lecteur en poussant trop loin cette étude, un peu technique, des réformes policières qui me semblent les plus urgentes.

Je vais clore rapidement cette dernière partie de mes Mémoires, en mettant le public au courant de la somme de travail que fournissent les agents de la Sûreté, et en disant quelques mots de l'organisation générale de la police en France.

On aura peut-être remarqué que j'ai négligé de parler de l'affaire Gouffé, qui fut certainement une des causes célèbres de ce siècle, et qui, par tant de côtés restés inconnus d'ailleurs, touche au roman et à l'étude dramatique de la vie parisienne. J'ai passé sous silence également un certain nombre de crimes passionnels et d'affaires dites de mœurs, qui, pour être inconnus du public, n'en sont pas moins plus curieux encore s'il est possible.

J'estime que les conséquences criminelles ou tragiques qu'a souvent l'amour dans notre société telle qu'elle est organisée, doivent faire l'objet d'une étude spéciale que je compte publier bientôt, pour faire suite à mes Mémoires.

J'ai déjà, au cours de ce long récit, rappelé bien souvent les mérites du personnel d'élite que j'avais sous mes ordres, et montré son abnégation et son dévouement ; mais cette étude de police serait incomplète, si je ne mettais sous les yeux du lecteur le tableau de ce que fait parfois, souvent même, dans une journée, un agent de la Sûreté dont le traitement dépasse rarement deux mille francs par an !

Je prends d'abord le plus modeste des agents, un de ceux qui sont attachés à la Permanence, ou Service du Centre, comme on dit à la Sûreté. Les agents de ce service sont presque tous d'excellents serviteurs, mais qui n'ont pas eu encore l'occasion de se signaler par une action d'éclat et de passer dans les autres brigades, où l'avancement, peut-être, est plus facile, et, de toutes façons, où ils sont plus en vue.

Je prends mon agent de la Permanence un jour de grand service, bien entendu.

Il a passé une partie de la nuit de garde à la Sûreté, couchant tout habillé sur un lit de camp, comme un soldat dans un poste.

Vers trois heures du matin, au plus tard, il faut qu'il soit debout. Il a à exécuter dans la banlieue un mandat de justice, envoyé par un parquet de province.

C'est un ouvrier qu'il doit aller arrêter, et, pour lui mettre la main dessus, il faut qu'il soit à la porte de l'homme avant cinq heures du matin. À cette heure, en effet, l'ouvrier s'en va à son travail.

Donc, voilà mon agent parti à trois heures du matin, en compagnie d'un collègue, à pied, bien entendu, car, à cette heure-là, les trains ou les tramways ne marchent pas encore, et le service de la Sûreté ne paye des voitures à ses agents que dans des cas exceptionnels.

Le mandat de justice dont il s'agit est arrivé l'avant-veille à la Sûreté ; on l'a remis à un agent du service des notes et renseignements, qui s'est assuré de l'adresse de l'homme à arrêter, ou qui

l'a même retrouvée, si elle était inexacte, comme il arrive souvent.

Puis, l'agent du service des notes, en revenant, a repassé le mandat au service de la Permanence.

Pourquoi, me direz-vous, l'agent du service des notes n'a-t-il pas arrêté lui-même l'homme dont il a découvert l'adresse ? C'était beaucoup plus simple.

Il y a pour cela plusieurs raisons. La première, c'est que, la plupart du temps, lorsque l'agent arrive chez l'ouvrier, celui-ci est à son travail ; la seconde, c'est que, s'il l'a rencontré, il s'est trouvé en face de lui en figure, comme disent les policiers dans leur parler pittoresque ; il a jugé sans doute que l'arrestation était trop délicate à opérer seul, car l'agent du service des notes travaille toujours sans compagnon.

Il peut arrêter, s'il le juge possible, puisqu'il a le mandat dans sa poche, et il n'y manque pas, s'il aperçoit deux gardiens de la paix dans la rue, ou s'il est à proximité d'un poste de police.

Mais, s'il voit qu'il va être forcé d'entamer une lutte inégale contre un gaillard plus fort que lui, dans une cité où de mauvais drôles viendront au secours de l'individu arrêté, il se donne pour un placier en vins, s'excuse et s'en va.

Donc, mes agents du service de la Permanence ont arrêté l'ouvrier dont le nom est inscrit sur le mandat dont ils sont porteurs. L'homme n'a fait aucune résistance ; il n'a pas assommé un des agents, comme cela arrive quelquefois.

Ils ramènent tranquillement leur prisonnier à pied, en tramway ou en chemin de fer, suivant les cas, sans éveiller l'attention

des voyageurs, et, les formalités d'usage remplies à la Sûreté, le conduisent au Dépôt.

N'allez pas croire que la journée de l'agent qui est de grand service soit finie !

Il a à peine le temps de se reposer ; il faut qu'il parte chercher, en fiacre à Mazas, avec son collègue, un inculpé de marque, qui a obtenu la faveur grande d'échapper à la voiture cellulaire.

L'inculpé remis au Palais de Justice entre les mains des gardes de Paris, mon inspecteur a enfin une heure devant lui pour casser une croûte ; — mais, à peine a-t-il fini son déjeuner, qu'il doit repartir se mettre à la disposition d'un commissaire de police, qui a besoin de deux agents de la Sûreté pour enlever un aliéné.

Encore une expédition délicate, celle-là !

De mon temps, j'avais décidé M. Lozé à inviter le commissaire de police à assister à ces enlèvements, afin qu'il surveillât les hommes qui procèdent à ces opérations difficiles, et dans lesquelles les accidents sont malheureusement trop fréquents.

C'est ainsi que, pendant que j'étais chef de la Sûreté, il en arriva un d'une gravité extrême.

Deux de mes hommes allèrent chercher, dans le quartier Saint-Germain, un fou qui était d'une force herculéenne ; il se débattit avec tant d'énergie que les agents furent obligés de l'attacher dans la voiture, et qu'il étouffa en route.

Il est indispensable que les commissaires de police se rendent compte de la façon dont les hommes qui ont la tâche difficile de conduire des fous à l'infirmerie spéciale du Dépôt s'en acquittent,

afin que les responsabilités soient justement réparties s'il survient un malheur.

Mais, ce qui vaudrait bien mieux encore, c'est que les accidents fussent impossibles.

Des agents qui n'ont pas l'habitude de se trouver avec des fous, et qui, forcément, dans leur lutte quotidienne contre les malfaiteurs, s'accoutument à réprimer la violence par la violence, sont les hommes les moins aptes à enlever les aliénés, et la seule chose extraordinaire, c'est que les accidents ne soient pas encore plus nombreux.

N'est-il pas stupéfiant qu'il n'existe pas, à l'infirmerie de la Préfecture de police, une section d'infirmiers ayant cette mission spéciale ? Des gens du métier, habitués à traiter les fous dans les hôpitaux, sauraient comment il faut s'y prendre pour passer la camisole de force à ceux qui sont furieux.

Enfin, pourquoi n'y aurait-il pas aussi des voitures spéciales pour amener les fous au Dépôt, comme il y en a pour les conduire du Dépôt à Sainte-Anne ?

Voilà encore une réforme bien simple, qui ne serait pas ruineuse pour le budget, et qui, cependant, est la plus urgente au point de vue police, en ce qui concerne les aliénés.

Il ne m'appartient pas, en effet, de discuter la loi de 1838, pas plus qu'il n'appartient au commissaire de police de s'assurer de la folie d'une personne qu'un membre de sa famille, accompagné de deux témoins et portant un certificat de médecin dont la signature est légalisée, vient lui déclarer dangereuse pour ceux qui l'entourent et pour elle-même.

Le commissaire n'a à s'assurer que de la folie des excentriques ramassés sur la voie publique par les agents, au moment où ils faisaient scandale. C'est une besogne relativement facile, d'autant plus facile que si, de très bonne foi, le commissaire se trompe, le lendemain les médecins aliénistes de l'infirmerie du Dépôt rectifieront son jugement…

Pour le reste, la loi de 1838 ne relève pas de la police, mais bien de la médecine.

Ce n'est donc point, ici, la place de discuter toute la législation des aliénés ; mais j'estime que la réforme particulière que je demande est d'une importance extrême au point de vue humanitaire.

Quand, par un subterfuge quelconque, on parvient à décider les aliénés à suivre un agent jusqu'à un asile, ou quand, sous prétexte d'aller porter leurs doléances au procureur général, on les amène doucement jusque dans la cour du Dépôt, tout va bien.

Mais, dès que l'aliéné résiste furieusement, il y a toujours un gros danger, soit pour lui, soit pour les agents, qui ne sauraient ni trouver le moyen de le calmer, ni celui de le mettre dans l'impossibilité de nuire sans risquer de le blesser gravement.

Je suppose mon agent ayant enlevé un fou sans mésaventure d'aucun genre. Le voilà revenu à la Sûreté : sa journée est finie, allez-vous dire ?

Point ! il est de grand service, et, s'il se trouve qu'on a besoin de lui, il s'en ira, jusqu'à la nuit, poser comme planton à la porte du chef !

Les gens qui ne sont pas tout à fait au courant des choses de police ne s'imaginent pas les besognes multiples, presque toutes fatigantes et difficiles, qui incombent aux agents de la Sûreté !

Combien de fois, par exemple, un agent qui a trimé une partie de la journée n'a-t-il pas été commandé à la hâte, pour aller, dans un bureau de poste, guetter le maître chanteur, signalé comme devant aller chercher la réponse chargée qu'il espère ?

Cependant, depuis un certain nombre d'années, il est une besogne, d'ailleurs fort peu agréable, dont sont déchargés les agents de la Sûreté. Je veux parler de la garde des condamnés à mort. Autrefois, un agent en bourgeois tenait compagnie, à la Roquette, aux malheureux destinés à devenir la proie de M. Deibler. Au point de vue humanitaire, c'était parfait. L'agent jouait aux cartes avec le condamné, plaisantait avec lui, déployant parfois toute la bonne humeur d'un gavroche, forçant à rire le pauvre diable, et lui faisant oublier durant quelques secondes que la mort était tout près de lui.

M. Beauquesne, qui était directeur de la Roquette, et qui ne pouvait souffrir ni les aumôniers ni les chefs de la Sûreté s'imagina que l'agent placé près du condamné à mort, pour représenter en quelque sorte la vie auprès de celui dont les jours étaient comptés, était chargé en même temps de l'espionner, lui directeur de la Roquette ! — Il est parvenu à obtenir sa suppression ! Mais il a été supprimé lui-même et il faut bien dire qu'il a été remplacé par un fonctionnaire beaucoup plus aimable et mieux élevé.

Il est certain qu'au point de vue administratif, la suppression de l'agent de la Sûreté n'a aucune importance ; mais est-il pos-

sible de dire qu'il en est de même au point de vue humanitaire ?

Pourquoi ne plus laisser auprès de l'homme condamné à mourir que des uniformes de gardiens de prison ? Pourquoi lui enlever le paletot du gavroche consolateur, qu'est presque toujours l'agent du quai des Orfèvres ?

Malheureusement, on fait beaucoup de réformes de ce genre, et on néglige volontiers celles qui sont humaines, qui ont en vue un adoucissement moral de la situation des misérables.

Mais si les agents de la Sûreté ont été déchargés de cette corvée de tenir compagnie aux clients attendus par M. Deibler, combien d'autres besognes difficiles, dures, leur reste-t-il à accomplir !

Parfois, vous vous étonnez de rencontrer, quelques jours de suite, au même coin de rue, un homme dont vous finissez par reconnaître la physionomie. C'est un agent de la Sûreté qui fait une planque (mot d'argot qui signifie une surveillance sur place), c'est-à-dire qui observe toutes les personnes qui entrent dans une maison — ou qui en sortent. Sous la pluie, sous la neige, il reste à son poste d'observation. Les fluxions de poitrine ne comptent pas comme blessure, pourtant, pour les soldats du devoir !

Souvent, la planque est compliquée de filature (autre mot d'argot passé tellement dans le langage ordinaire, qu'il n'est presque plus besoin de l'expliquer).

L'agent ne doit pas seulement observer les personnes qui entrent ou qui sortent d'une maison déterminée ; il doit suivre une d'entre elles partout où elle ira.

Encore une besogne pas commode pour un agent pas riche, qui a de bien maigres frais à sa disposition.

Sans doute, s'il n'a point d'argent en poche, il peut prendre une voiture. Le cocher sera toujours payé à la Sûreté. Mais, si la personne filée entre dîner dans un grand restaurant, l'agent est obligé de rester à la porte ! J'ai expliqué, en racontant l'affaire Allmayer, à quel point la police est mal outillée pour lutter contre les filous en habit noir.

C'est bien mieux encore si la personne que l'agent ne doit pas perdre de vue entre dans un théâtre.

Le pauvre inspecteur n'a ni le costume, ni l'argent qu'il faut pour aller s'asseoir aux premières places. À peine peut-il monter au poulailler, et son client lui échappe dans le dédale des escaliers.

Àce point de vue, la police française est bien au-dessous de la police anglaise.

Les agents de New-Scotland Yard ont à leur disposition des sommes d'argent qui n'ont aucun rapport avec toutes les petites notes de frais que peut viser un chef de la Sûreté.

L'insuffisance du budget de la police de Sûreté est reconnue par tous les hommes compétents, et, pour de misérables raisons de politique, personne n'ose demander qu'il soit augmenté !

Ainsi, quelques commissariats, particulièrement chargés, ont à leur disposition un petit nombre d'agents de la Sûreté. Ce qu'il faudrait, c'est qu'il en fût ainsi dans tous les commissariats.

Chaque commissaire ayant sous ses ordres 6, 8 ou 10 agents de la Sûreté, selon l'importance de son quartier, arriverait à bien connaître toute sa circonscription, et pourrait, non seulement mener jusqu'au bout toutes les petites affaires qui lui arriveraient, mais encore composer des archives précieuses, pour lui et ses successeurs, ainsi que pour le service de Sûreté et la justice.

En même temps, comme ces agents resteraient toujours dans la main du chef de la Sûreté, celui-ci aurait les doubles de tous leurs rapports et pourrait ainsi centraliser dans ses mains toutes les affaires intéressantes de la police parisienne.

Vous me direz que la situation du chef de la Sûreté augmentera alors beaucoup d'importance.

Sans doute ; mais où sera le mal, si la police de Paris est mieux faite ?

Àl'heure actuelle, le chef de la Sûreté, sauf par les émoluments qu'il touche, n'est qu'un commissaire de police comme les autres, qui n'a aucun droit de donner un ordre à ses collègues, de telle sorte que lorsqu'il demande un renseignement dans un commissariat, il doit compter sur l'obligeance et la bonne camaraderie du commissaire pour recevoir une prompte réponse… S'il y a, au contraire, entre son collègue et lui une de ces rivalités administratives malheureusement trop fréquentes, Dieu sait le peu d'empressement que le commissaire mettra à préparer un succès à son rival !

Si on voulait que la police de Paris fût bien faite, le chef de la Sûreté devrait être quelque chose comme un commissaire central ayant l'autorité suffisante pour obtenir de ses collègues tout ce qui lui serait nécessaire.

Cette autorité est indispensable pour aller vite, ce qui, en matière de police, est la moitié du succès.

Il faudrait aussi que le chef de la Sûreté eût le téléphone, comme je crois l'avoir dit déjà.

— Comment, allez-vous dire ? les marchands de vins eux-mêmes se mettent maintenant à avoir le téléphone, il n'y a pas un petit négociant qui ne le fasse mettre chez lui dès que ses affaires prospèrent un peu ; les voleurs s'en servent tous les jours, c'est pour eux un excellent moyen de se tenir rapidement au courant des recherches des agents, et l'homme qui a la responsabilité de toute la police criminelle ne peut communiquer par téléphone avec un commissaire de Paris ou de la banlieue, ou avec un de ses agents en expédition à Vincennes ou à Ville-d'Avray ! Allons donc ! c'est impossible, vous vous moquez de nous.

J'en demande bien pardon à mes lecteurs : si invraisemblable que cela soit, ni le chef de la Sûreté, ni les commissaires de Paris et de la banlieue n'ont le téléphone ! Seuls, le préfet et son chef de cabinet peuvent se servir de la merveilleuse invention d'Edison. C'est par dépêches télégraphiques que les commissaires communiquent entre eux ou avec la Préfecture.

Pendant que le pauvre magistrat attend paisiblement la dépêche de son collègue qui doit lui donner un renseignement nécessaire pour l'arrestation d'un filou, ce filou, lui, a eu le temps de téléphoner dans toutes les directions, et, suffisamment renseigné sur les intentions de la police à son égard, a pris le train pour Londres, où il faudra l'aller chercher… ce qui, souvent répété, coûte beaucoup plus cher que quelques abonnements au téléphone.

Cependant, la seule raison officielle des refus de donner un téléphone à la Sûreté est toujours la question d'économie ! Hélas ! les économies sont souvent si mal faites qu'elles coûtent plus cher que des prodigalités !

Ainsi, une prodigalité qui ferait faire bien des économies à la Ville de Paris, ce serait d'augmenter dans des proportions considérables le nombre des agents de la Sûreté. Car on ne s'imagine pas à quel point on verrait alors diminuer le nombre des crimes dans la capitale de la France !

J'ai parlé de la journée d'un agent de la Sûreté, d'un agent du service du Centre ; mais quel n'est pas le labeur, et quels ne sont pas les dangers des agents de la voie publique, toujours à l'affût des bandits, toujours en chasse contre les voleurs et les assassins !

En racontant le crime de la rue Bonaparte, j'ai parlé de Toxé et Latrille, qui étaient allés vivre dans les bouges habités par les pègres, sachant fort bien que s'ils étaient découverts par les misérables au milieu desquels ils étaient venus, tous les couteaux se lèveraient pour les frapper. J'ai dit aussi comment Girodot, sous la pluie, sous la neige, avait couché, pendant trente ou quarante nuits de suite, sur un banc du square Montholon, pour arriver à prendre, en flagrant délit, une bande de voleurs. À celui-là aussi arriva, un jour, une aventure plus dangereuse encore, s'il est possible, que celle de Toxé et Latrille.

Une nuit qu'il était étendu sur un banc, près de la place d'Italie, et qu'il observait quelques gredins, il fut entouré tout à coup par la bande, qui, flairant un mouchard, voulait lui faire un mauvais parti.

Mais Girodot possède l'argot aussi bien que sa langue maternelle ; il est au courant de tous les petits détails de la vie des voleurs de profession. Au bout de cinq minutes, ceux qui voulaient le tuer, et qui avaient déjà sorti les couteaux, avaient reconnu en lui un copain et choquaient leurs verres contre le sien dans un bar.

Seulement, le pauvre Girodot eut alors à éviter un autre danger ; ses nouveaux amis étaient si persuadés qu'il était un beau pègre comme eux, qu'ils voulaient absolument l'emmener dans une expédition projetée pour la nuit. Il s'agissait, s'il m'en souvient, de dévaliser une maison, et d'en refroidir les locataires, s'ils appelaient au secours.

Il ne fallait pas songer à refuser ; on lui aurait fait payer cher son refus. Il fit mieux : avec une connaissance parfaite des habitudes des voleurs et une éloquence sui generis, il parvint à les convaincre qu'il fallait remettre l'expédition au lendemain, qu'elle avait alors beaucoup plus de chances de réussir.

Le lendemain, Girodot arrêtait toute la bande en flagrant délit, au moment où elle allait fracturer la porte de la maison.

Les services que les agents de la voie publique rendent à la population parisienne sont incalculables, et cependant la police de Paris pourrait être encore dix fois mieux faite ! Il y a trente ou quarante agents de la voie publique, — il en faudrait quatre cents !

Alors, les malfaiteurs n'auraient point facilement le champ libre ! Et vous verriez les attaques nocturnes disparaître comme par enchantement. Il n'en serait bientôt plus question que dans

les romans, comme des bandes de voleurs qui, jadis, l'escopette au poing, attaquaient les diligences !

Quatre cents agents en bourgeois armés de revolvers, car, dans les premiers temps surtout, ils pourraient avoir des batailles à soutenir contre les escarpes qui infestent encore Paris ; quatre cents agents en bourgeois surveillant toutes les nuits les points que les voleurs, par tradition, fréquentent toujours ; quatre cents agents connaissant, comme Latrille et Toxé, tous les petits mystères du monde des filous, mais c'en serait fait du cambriolage comme de l'attaque nocturne !

Malheureusement, personne ne veut comprendre les nécessités de la police, et tout le monde demande la suppression des voleurs ! Avec les progrès actuels de la science, la police certainement pourrait être beaucoup mieux faite, et très certainement l'audace des voleurs serait facilement enrayée. Seulement, pour cela, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et quel est le conseiller municipal assez indépendant de tous les préjugés du moment, pour oser demander qu'on augmente les dépenses de la police ?

Cependant, dans l'état où elle est actuellement, si modestes que soient les émoluments de ses agents, la police de Sûreté fait ce qui lui est humainement possible de faire. Elle fait même plus, car elle apporte le dévouement le plus généreux aux plus difficiles besognes.

Ce n'est pas la faute des chefs de la Sûreté, passés et présents, si la police parisienne n'est pas un assemblage de rouages admirablement organisés, et s'il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton

pour avoir à l'instant même le renseignement désiré, ou même le coupable signalé.

Il y a peu de temps, je me trouvais chez un ami, avec un ingénieur électricien et deux ou trois de mes anciens collègues. Naturellement, la conversation vint à tomber sur la Préfecture, les voleurs et mes Mémoires. (C'était une politesse toute naturelle, puisque j'étais là.)

L'ingénieur, qui prétend avoir trouvé le moyen d'empêcher tout cambriolage, et qui a composé, pour cela, un ingénieux appareil, s'imaginait le chef de la Sûreté entouré dans son cabinet de boutons électriques et de téléphones… J'ai dû le désillusionner.

Cependant, je me souviens qu'un jour j'ai donné cette illusion de rapidité extrême dans le renseignement… cette illusion d'une police faite à l'électricité, à un des Parisiens les plus spirituels, à M. Ernest Blum, l'ancien collaborateur de Toché, l'auteur dramatique que chacun connaît.

Un matin, de très bonne heure, il arrive dans mon cabinet, en compagnie d'un ami qu'il me présente et qui me raconte que son valet de chambre a disparu depuis trois jours, lui emportant dix mille francs de bijoux.

Je demande :

— Comment s'appelle votre domestique ?

— Jean Thomas.

J'inscris, et je continue :

— Quel âge ? Où est-il né ? etc., etc.

Quand j'ai reçu toutes les réponses, et que j'ai écrit sur une feuille de papier toutes les indications nécessaires, je sonne, un agent paraît. Je lui donne à voix basse un ordre et lui remets le papier.

Dix minutes après, le même agent frappe à la porte, et me rapporte un autre papier. Je le prends, je le lis, et, souriant, je dis à Ernest Blum et à son ami :

— Allons ! je pense que, dans vingt minutes, votre bonhomme sera là.

J'appuie sur un autre bouton : deux agents paraissent et je leur remets un mandat d'amener que j'ai rempli, à la hâte, ainsi que j'en avais le pouvoir dans les cas urgents, en ma qualité de commissaire de police auxiliaire du procureur de la République.

— Maintenant, messieurs, dis-je à M. Blum et au plaignant, voici des journaux pour vous faire prendre patience ; excusez-moi si je ne puis vous tenir compagnie, mais j'ai une affaire urgente à terminer…

Et je passai dans le cabinet de mon secrétaire où, en effet, j'avais à interroger un dangereux cambrioleur.

Vingt minutes ne s'étaient pas écoulées que mes deux agents m'amenaient Jean Thomas, le valet de chambre de l'ami d'Ernest Blum ; je partais aussitôt perquisitionner chez le voleur, et je retrouvais intégralement les bijoux que l'infidèle domestique n'avait point encore eu le temps de vendre.

Le tout n'avait pas demandé plus d'une heure.

Le vaudevilliste était émerveillé en voyant son ami rentrer en possession de ses bijoux au bout d'un si court espace de temps ; la chose pourtant était bien simple et ne méritait pas d'étonner.

La police toujours doit compter sur les fautes, les imprudences des filous.

Celui-là avait commis la bêtise de se faire inscrire sous son nom dans un hôtel du faubourg Saint-Honoré, et, quand j'avais transmis son état civil au service des garnis, on m'avait immédiatement envoyé la fiche de son inscription à l'hôtel. Comme il était encore de bonne heure, mes agents l'avaient trouvé et l'avaient arrêté.

Ce n'était pas plus difficile que cela.

Pendant quelque temps, le service des garnis fut rattaché à la Sûreté. M. Taylor se le laissa reprendre ; mais peu importe à qui il est rattaché ; ce qui est certain, c'est qu'il rend les plus grands services, et que ces services seront bien plus appréciés quand le nombre des agents de la Sûreté sera suffisant pour suivre toutes les pistes et profiter de toutes les indications.

Telles sont, brièvement résumées, les dernières notes sur mon ancien service, que j'ai jetées un peu au hasard.

Mais je ne veux point terminer ce livre sans donner un aperçu plus rapide encore de ce qu'est la police générale de la France, attendu que de la perfection plus ou moins grande de cette organisation peut dépendre le bon fonctionnement de la police judiciaire de Paris.

Le grand maître de la police est le ministre de l'intérieur, et il a sous ses ordres : 1 le préfet de police ; 2 le chef de la Sûreté gé-

nérale dont relève toute la police des départements.

Le public souvent confond la Sûreté générale, dont les bureaux communiquent avec le ministère de l'intérieur, et sont rue des Saussaies, avec la police de Sûreté parisienne, qui fait partie de la Préfecture de police, et dont j'ai été longtemps le chef ; il n'y a pourtant aucun point de ressemblance.

La Sûreté générale, dont les directeurs les plus connus ont été, ces dernières années, MM. Cazelles, Isaïe Levaillant, Soinoury, n'a rien à voir avec la police parisienne, du moins en matière criminelle.

Ce service a vu se succéder à sa tête des hommes qui avaient été préfets de toutes les grandes villes de France.

Depuis quelque temps le directeur de la Sûreté générale est M. Lépold Viguié, qui, s'il fut préfet d'Angoulême, fut aussi chef du cabinet de M. Lozé, préfet de police. C'est un des meilleurs choix qui jamais aient été faits. Au cabinet de M. Lozé, M. Vigné s'était mis au courant de tous les rouages de la police. De plus, il a comme chef-adjoint M. René Cavard, un expérimenté lui aussi, car il est resté plus de trente années dans les divers services de la Préfecture de police.

De la Sûreté générale dépendent tous les commissaires de police de France, commissaires centraux et commissaires d'arrondissements ou de cantons.

Néanmoins, ces magistrats de police, au point de vue des affaires criminelles, reçoivent également des ordres du parquet, et, en ce qui concerne les arrêtés municipaux qu'ils sont obligés de faire respecter, des municipalités.

De telle sorte que, pour conserver leur situation, il faut qu'ils soient à la fois bien avec le préfet, — représentant le ministre de l'intérieur, — avec le maire, avec les juges d'instruction et le procureur de la République. Situation particulièrement difficile, si difficile même qu'on a vu rarement des commissaires pouvoir rester plus de sept ou huit ans dans la même ville.

Je dois ajouter que, dans l'organisation politique actuelle de notre démocratie, le commissaire en province doit garder l'affection de la foule ; sinon les électeurs pèsent sur leur député, et on donne au malheureux disgracié un rapide changement.

Il faut tant de qualités diplomatiques pour être hors Paris un parfait commissaire de police, que ceux qui parviennent à garder leur place mériteraient de passer au ministère des affaires étrangères et d'être promus à un poste important dans les ambassades !

Àcôté des commissaires centraux des grandes villes et des commissaires des petits arrondissements, la Sûreté générale a encore sous ses ordres les commissaires spéciaux des chemins de fer, dont le rôle est devenu si important dans les affaires politiques de ce pays depuis un certain nombre d'années. Sauf les cas de crimes ou d'accidents graves sur les lignes de chemins de fer, et pour lesquels ils sont obligés de communiquer avec les parquets, ces commissaires sont sous la direction exclusive de la Sûreté générale.

Les noms de ceux qui occupent les gares de Paris, aujourd'hui, sont bien connus du public, car tout le monde sait que, depuis les affaires anarchistes, ils ont pris une part active à la poursuite des propagandistes par le fait. Les noms de Paoli, Escourroux, Morin,

etc., etc., reviennent à chaque instant dans les colonnes de journaux.

Je crois que je ne ferai pour personne une révélation en rappelant le rôle qu'a joué M. Dietz au moment de la période boulangiste.

Àce propos, un souvenir personnel :

Les commissaires de police de Paris ont sur leurs collègues de province un avantage incontestable. Ils ne sont jamais obligés de s'occuper de politique, et ils peuvent entretenir également les relations les meilleures avec les représentants de tous les partis, sans que ceux-ci craignent d'être dénoncés par eux, et sans que l'administration en prenne ombrage.

C'est même pour cela que le plus grand nombre de ces magistrats possèdent dans leurs quartiers des situations morales inattaquables.

Il n'en est pas malheureusement de même des commissaires de province, qui, dépendant du préfet, sont obligés de lui communiquer tous les rapports qu'il réclame sur les hommes politiques et sur la situation électorale de leurs villes ou de leurs arrondissements.

Une seule fois, pendant que je faisais partie de l'administration, les commissaires de Paris ont été contraints de sortir de cette réserve politique qui est leur sauvegarde et la garantie de leur droiture, car le fonctionnaire dont l'avenir dépend des changements de gouvernement est obligé de ménager à la fois celui du jour et celui du lendemain.

C'était pendant la période boulangiste, à la veille de l'élection du 27 janvier, alors que le ministère Floquet sentait sans doute que la situation était menaçante.

Tous les commissaires de police furent invités à fournir des rapports sur la situation politique de leurs quartiers et à indiquer à l'avance quel serait approximativement le partage des voix parmi leurs administrés.

Le calcul exact de ces probabilités arrivait à donner à M. Jacques 80,000 voix de majorité — juste la majorité qu'obtint le général Boulanger !

Comme M. Lozé, qui me témoignait beaucoup d'amitié, s'étonnait devant moi de la fausseté de ces calculs, je m'efforçai de la lui expliquer en lui démontrant que tous mes collègues n'avaient fait leurs calculs que sous l'obsession d'un sentiment particulier : la peur de passer pour boulangistes !

Il serait inutile de dissimuler qu'à cette époque le passé militaire du général Boulanger, et surtout l'idée de revanche qu'à tort ou à raison il paraissait incarner, avaient fait une impression profonde sur l'esprit des anciens soldats que sont, pour la plupart, — les fonctionnaires de la police — petits et grands.

Mais c'est surtout parmi les petits que sa popularité était incontestable.

Il m'advint même une aventure assez curieuse. Jusque-là, j'étais resté si soigneusement en dehors de la politique qu'il n'était jamais venu la pensée à aucun de mes hommes de me demander une indication électorale ; je fus donc très étonné quand, à la veille du 27 janvier, trois ou quatre d'entre mes agents

vinrent me trouver et me demander de leur conseiller pour qui il fallait voter.

Très embarrassé, car j'estime qu'il est malhonnête à un chef d'influencer ses subordonnés, surtout en matière électorale, je me contentai de leur répondre :

— Mes enfants, vous êtes payés par la République, vous êtes des fonctionnaires de la République ; si petits que vous soyez, je crois que l'honnêteté est de voter pour un candidat républicain.

Le lendemain de l'élection, j'eus la curiosité de savoir quels bulletins mes hommes avaient déposés.

— Voyons, mes enfants, leur dis-je, puisque vous m'avez demandé un conseil, vous pouvez maintenant me dire pour qui vous avez voté.

— Pour le général, parbleu ! me répondirent-ils avec un accord parfait. N'était-il pas candidat républicain ?

Cette simple anecdote prouve quel était, à ce moment-là, l'état des esprits à la Préfecture de police, et quels ravages la politique peut faire dans les administrations les mieux disciplinées.

Mais revenons aux commissaires spéciaux des chemins de fer.

Eux aussi se trouvent maintenant dans une situation tout à fait particulière.

Après l'assassinat de M. Carnot, le gouvernement voulut jeter un grand coup de filet sur tous les citoyens français soupçonnés de pactiser avec l'anarchie.

Comme il n'avait pas sous la main assez de magistrats pour faire toutes les perquisitions, il transforma en commissaires adjoints les inspecteurs des commissariats spéciaux. Je n'ai pas à apprécier le résultat des perquisitions, et ce que donna alors cette mesure ; je ne crois pas qu'elle ait frappé l'anarchie du coup de la mort. Ce qui est certain, c'est que depuis, presque tous les commissaires spéciaux titulaires la déplorent. Ils ne peuvent donner à des employés, qui, tout en étant hiérarchiquement sous leur dépendance, sont cependant des magistrats comme eux, des filatures, des missions d'agents de police.

Le résultat ! c'est que la police politique de province a trop d'officiers et pas assez de soldats !

Peut-être serait-il utile, à la fois dans l'intérêt du budget et dans celui de la police, de réformer cette réforme maladroite et de donner des soldats en plus grand nombre à des chefs qui en ont besoin.

J'ai déjà dit, à plusieurs reprises, que si des intérêts particuliers, des intérêts électoraux ne s'y opposaient pas, la meilleure de toutes les modifications policières serait la création d'un ministère de la police, qui centraliserait tous les services.

Comme cela est impossible, parce que trop de gens, le lendemain, auraient peur que le ministre de la police devînt le maître de la France, il faudrait trouver un moyen de concilier les craintes des politiques et l'intérêt du pays.

Pourquoi n'y aurait-il pas deux fonctionnaires sous les ordres des ministres existants, qui centraliseraient, entre leurs mains, tous les renseignements de police ?

L'un serait le directeur de la Sûreté générale actuelle, ayant sous ses ordres toute la police politique et administrative, l'autre un directeur de la Sûreté criminelle, chez qui viendraient aboutir tous les rapports judiciaires.

Puisque l'on a peur de donner trop de pouvoir à seul homme, il serait possible de laisser le premier au ministère de l'intérieur et de rattacher le second au ministère de la Justice.

De cette façon, les susceptibilités démocratiques seraient sauvegardées, et les bandits auraient devant eux une organisation défensive dont peut-être ils auraient peur ; tandis qu'aujourd'hui, il est triste de le constater, mais c'est le devoir pour ceux qui veulent dire la vérité, la police n'a fait aucun progrès sérieux depuis vingt ans ; elle n'a su profiter d'aucune des découvertes de la science, dont les voleurs se servent, et en dehors du service de l'anthropométrie que dirige M. Bertillon et qui rend d'importants services, j'ignore aucune innovation vraiment utile.

Si l'on veut arriver à des réformes sérieuses, si l'on veut opposer à l'organisation perfectionnée des voleurs une barrière, il faut que tous les renseignements de police criminelle soient centralisés dans la même main.

Quant aux renseignements politiques, je crois que l'organisation actuelle suffit amplement, et, du reste, cela ne me regarde pas et ne m'intéresse pas.

J'estime d'ailleurs que la police est faite pour protéger les honnêtes gens contre les gredins, et que la défense du gouvernement, quel qu'il soit, est fort improprement la défense de la société… Mais sur ce terrain je crois que j'irais trop loin, et que je fatiguerais le lecteur. Il n'est si bonne compagnie qu'il ne faille quitter.

Ce n'est point, cependant, sans une certaine émotion que je prends congé, — pour les retrouver bientôt j'espère — de ceux qui ont bien voulu suivre avec intérêt cette étude de la police, cette confession sincère d'un homme qui ne désire qu'une chose : qu'on lui concède le mérite, fort rare, à cette époque, d'avoir su dire la vérité, et d'avoir eu une grande pitié des misérables.

Je n'ai point voulu raconter mes démêlés avec mes supérieurs, ni les luttes que j'ai soutenues, et dans lesquelles, d'ailleurs, je fus vaincu, contre de plus puissants que moi. J'avais cependant, dans le passé, d'illustres exemples qui auraient pu m'autoriser à le faire.

Mais à quoi bon ?

Àquoi cela pourrait-il servir ?

Il est possible de réformer les institutions mauvaises ; mais qui sera jamais assez présomptueux pour s'imaginer qu'il lui est possible de mettre fin à la jalousie mutuelle des fonctionnaires et à l'esprit de mutuel dénigrement qui est la loi et la plaie des démocraties ?

J'ai la conscience d'avoir fait mon devoir pendant les années assez longues où j'ai eu la tâche difficile de traquer les criminels, et lorsque j'ai pris ma retraite, à l'heure qui m'a convenu, j'ai oublié le fiel des inimitiés administratives.

On me rendra cette justice que, dans ces mémoires si longs, il ne m'est pas échappé un seul mot de mauvaise humeur contre les hommes dont j'ai été le subordonné.

C'est si peu de chose, les hommes !

En revanche, j'ai dit franchement ce que je pense des institutions mauvaises, et si j'ai parlé du Père Clément avec une certaine dureté, c'est, comme je crois l'avoir dit, qu'il n'était pas un homme, mais une institution. Il représentait toute la police ancienne, avec ses préjugés, son mépris de l'humanité et son scepticisme banal ; mais aussi, je dois le dire, avec ce sentiment profond de la discipline peut-être aujourd'hui trop oublié.

J'ai démontré, du moins je l'espère, que la police moderne, malgré le dévouement des chefs et des soldats, était au-dessous de sa tâche, et que les préoccupations politiques empêchaient les gouvernements de songer, comme ils le devraient, à la défense des honnêtes gens contre les filous.

Je crois avoir prouvé que la justice n'était pas infaillible et qu'il suffisait parfois d'un grain de sable pour faire peser sa balance du mauvais côté, bien que les magistrats soient honnêtes et droits.

Je me suis efforcé de mettre au cœur de mes lecteurs toute la pitié que j'ai éprouvée pour les malheureux que les fatalités de la vie ont parfois jetés entre mes mains.

Elles sont si multiples, les questions que soulève l'organisation de la police, que sans doute je n'ai pu les traiter toutes avec l'importance qu'elles méritent. Je n'ai pu parler aussi longuement que je l'aurais voulu de cette question si palpitante : la réforme du Code d'instruction criminelle, qui est désormais un fait accompli.

Mais celle-là mérite une étude particulière, un ouvrage spécial que j'espère bien faire.

Cependant, malgré ces lacunes inévitables dans des Mémoires qui ne peuvent être aussi longs que ceux du siècle dernier, à cette époque où on a la fièvre de la concision, j'ai la conscience d'avoir dit des choses utiles et d'avoir, sinon détruit, du moins battu en brèche beaucoup de préjugés, ou de la foule, ou des dirigeants.

Je me suis efforcé de montrer le rôle, tout d'abnégation héroïque, de ces malheureux agents qui touchent de ridicules émoluments, qui se font tuer pour beaucoup moins de vingt-cinq francs par jour, et que des préjugés imbéciles font parfois appeler mouchards !

J'ai dit la vérité sur toutes les affaires que j'ai suivies, et rien que la vérité, mais je n'ai pas cherché de scandale inutile en faisant revivre des noms oubliés, des noms de malheureux qui, par le travail, sont parvenus à se refaire une vie.

On veut bien me dire que je n'ai pas trop ennuyé le lecteur ; ma satisfaction sera complète, si ce récit sincère parvient à faire réfléchir quelques-uns de ceux qui détiennent le pouvoir, et si l'on continue, comme l'on a déjà un peu commencé avec les récentes lois d'indulgence, à mettre plus d'humanité dans la justice impitoyable.

FIN DE LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Les_M%C3%A9moires_de_M._Goron. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.